This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

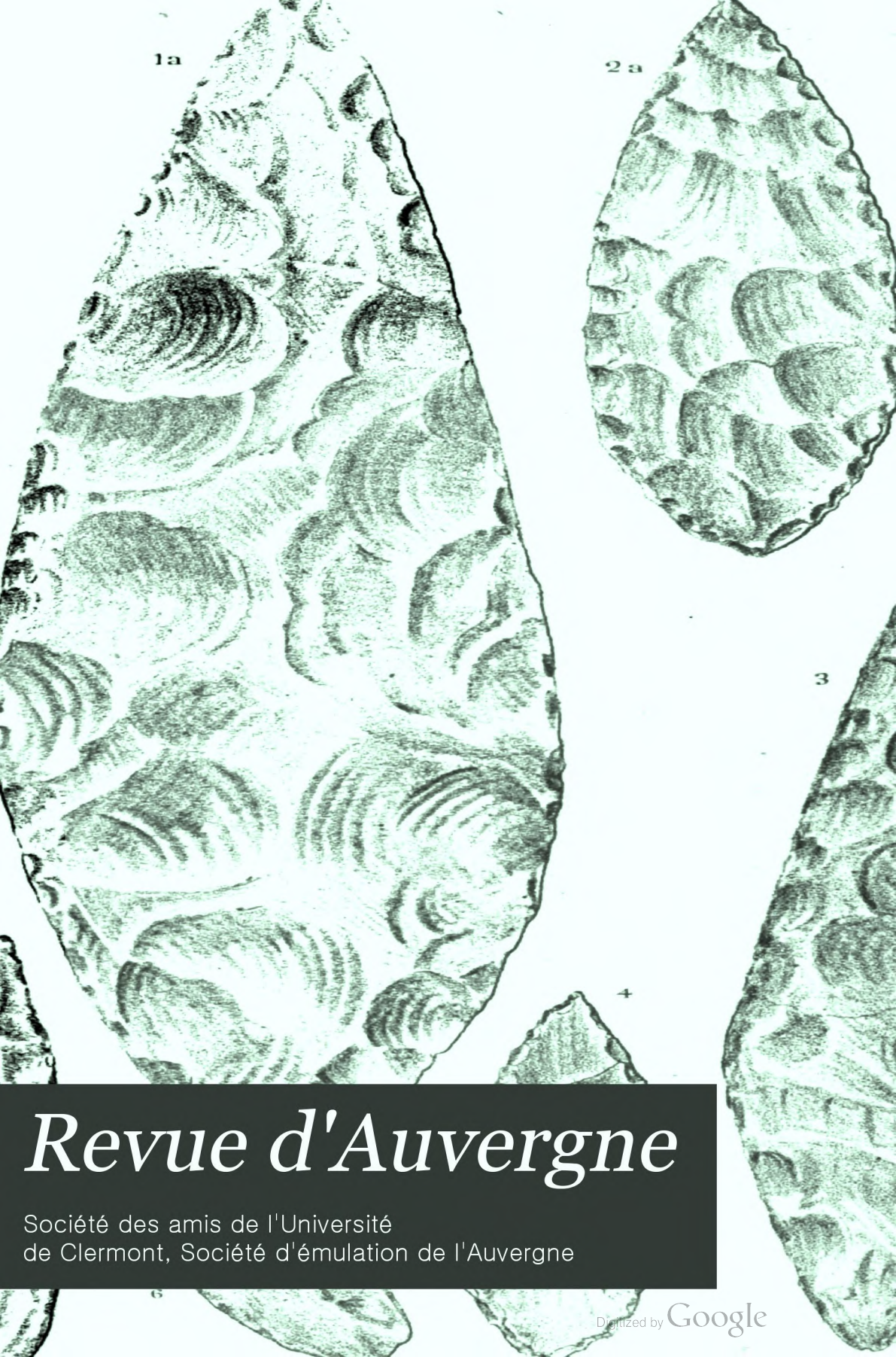

Revue d'Auvergne

Société des amis de l'Université
de Clermont, Société d'émulation de l'Auvergne

Digitized by Google

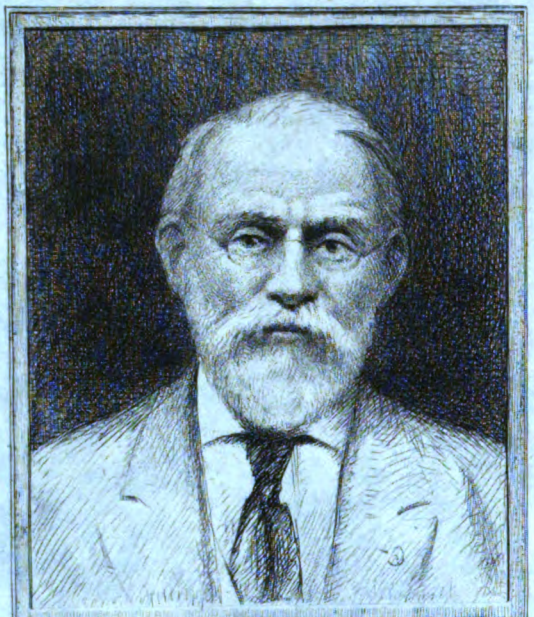

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R,4

REVUE D'AUVERGNE

1900

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XVII

1900

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2
1900

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-28 28
14847

ŒDIPE A COLONE

ADAPTATION

PERSONNAGES

ŒDIPE.
POLYNICE, son fils.
ANTIGONE, } ses filles.
ISMÈNE, }
CRÉON.
THÉSÉE, roi d'Athènes.
UN HABITANT DE COLONE.
LE CHŒUR.

Un sentier dans le bois de Colone.

PREMIÈRE PARTIE

SCÈNE Ire.

ŒDIPE, ANTIGONE.

Œdipe, aveugle, arrive soutenu par le bras d'Antigone.

ŒDIPE.

O du vieillard aveugle enfant infortuné !
Antigone, tu vois ton père condamné
A l'exil, à la vie errante et douloureuse,
Ayant pour seul appui ton âme généreuse.
Subsistant d'indigence et satisfait de peu.
Quel être accueillera sa misère ? En quel lieu
Œdipe, appesanti par les maux et par l'âge,
Mais fier, fera-t-il trêve à l'éternel voyage ?

Digitized by Google

Trouve quelque repos à mes membres lassés,
Refuge d'un moment, mais ce n'est pas assez.
Informe-toi, ma fille, et demande où nous sommes.

ANTIGONE.

O mon père, le plus déplorable des hommes!
Des tours apparaissant à l'horizon lointain
Dénoncent une ville, et l'asile certain
Est sacré, comme on peut l'augurer par les signes
Des lauriers abondants et des nombreuses vignes.
De fréquents rossignols y modulent leur chant.
O père! arrête-toi sur ce rocher penchant;
Car la route est bien longue à la marche incessante.

ŒDIPE.

Où sommes-nous?

ANTIGONE.

Non loin d'Athènes florissante.
Pour connaître ce lieu, j'irai plus loin, là-bas,
Si tu le veux; mais non; père! je n'aurai pas
A te laisser; voici la voix que tu réclames,
Et celui qui nous vient doit rassurer nos âmes.

SCÈNE II.

LES MÊMES, UN HABITANT DE COLONE.

ŒDIPE.

Etranger, que m'annonce un guide clairvoyant,
Sois propice au vieillard aveugle et suppliant:
Donne un nom attendu par notre inquiétude.

L'HABITANT.

Avant de satisfaire à ta sollicitude,
Quitte à l'instant ce sol justement vénéré.
Criminel qui le foule!

ŒDIPE.

A quel dieu consacré?

L'HABITANT.

Rebelle à la charrue, au travail de la glèbe,
Les filles de la Terre auguste et de l'Erèbe
L'occupent.

Digitized by Google

ŒDIPE.

Je voudrais les prier, sous quels noms?

L'HABITANT.

Euménides parmi nos jeunes compagnons :
Ailleurs aux mêmes dieux plaisent d'autres vocables.

ŒDIPE.

Puissent-elles au moins ne pas m'être implacables !
Je ne quitterai point leur séjour respecté.

L'HABITANT.

Et qui te l'a permis?

ŒDIPE.

C'est la Fatalité.

L'HABITANT.

Je n'ose te chasser, sans un ordre unanime
Des miens; mais crains les dieux dont le respect m'anime.
Le sol que ton pied touche est comme un sol d'airain,
D'Athènes qui grandit fondement souverain.
Cette terre voisine et longtemps disputée
Par le dieu Poseidon au titan Prométhée,
Partage ses honneurs entre ces deux rivaux,
Terre de Colonos, dompteur des blancs chevaux.

ŒDIPE.

Dire qui règne ici te sera chose aisée.

L'HABITANT.

C'est l'ami d'Héraklès, l'héroïque Thésée.

ŒDIPE.

Quelqu'un peut-il bientôt me ramener ce roi?

L'HABITANT.

Pour quel profit? Que peut-il attendre de toi,
D'un aveugle?

ŒDIPE.

L'aveugle aux clartés défaillantes
Peut promettre à ton roi des paroles voyantes.

Digitized by Google

L'HABITANT.

Soit, je pars, étranger, mais ne t'éloigne pas.

SCÈNE III.

ŒDIPE, ANTIGONE.

ANTIGONE.

Il est parti, j'entends fuir l'écho de ses pas.
Te voilà seul, mon père, avec mes yeux pour guides.

ŒDIPE.

Solennel et terrible aspect des Euménides,
O déesses ! soyez favorables, selon
Le rite, au protégé du prophète Apollon.
Apollon, lorsqu'il m'a prédit les maux sans nombre,
Me garantit la fin de mon long hiver sombre,
A l'heure où j'atteindrais dans ce pays fatal
Le terme hospitalier de votre abri natal.
Là je devrais finir la vie aventureuse,
A mes hôtes léguant une mort bienheureuse
Et funeste aux auteurs de mon injuste exil.
« Je te révélerai cette mort, me dit-il,
Par les éclairs de Zeus et l'éclat du tonnerre. »
Ainsi, je le comprends, sous ce bois qu'on vénère,
L'oracle de jadis près de vous m'a conduit.
Ne me rejetez pas dans l'effroi de ma nuit.
Déesses, menez-moi vers la mort secourable.
Pour moi compatissante, Athènes vénérable,
Prends en pitié cette ombre, ô fille d'Athéné !
Car l'aveugle vieillard d'Œdipe prosterné
N'est plus le corps brillant de jeunesse et de gloire,
Mais l'ombre décevante et le spectre illusoire.

ANTIGONE.

Silence. On vient. Ce sont des vieillards du pays,
Prêts à nous épier.

ŒDIPE.

Je me tais. J'obéis
A tes sages conseils. Dans le bois solitaire
Cache-moi ! car il faut écouter et se taire.

Digitized by Google

SCÈNE IV.

LE CHŒUR, COMPOSÉ DES VIEILLARDS.

LE CHŒUR.

Sacrilège autant qu'impudent,
Où cet homme a-t-il fui? Quelle est donc son audace?
Comment a-t-il franchi le seuil intimidant?
Comment a-t-il changé de face?

D'où vient-il, ce vieillard, vagabond étranger,
Sous les ombres infréquentées,
S'aventurer au bois des vierges indomptées?
Quel autre pouvait y songer?

Près de ce bois muet nous passons en silence,
Lèvres closes, les yeux baissés,
Détournant nos regards, comprimant nos pensers,
Et notre cœur bat et s'élance.

SCÈNE V.

LE CHŒUR, ŒDIPE, ANTIGONE.

ŒDIPE.

Je suis cet étranger.

LE CHŒUR.

Mortel audacieux!

ŒDIPE.

Ah! ne me croyez pas un contempteur des cieux.

LE CHŒUR.

Qu'est-il donc? ô grand Zeus, défenseur adorable!

ŒDIPE.

Un malheureux, bien plus encore un misérable,
Pour qui peut comparer mon sort antérieur.
Souverain fortuné, jamais au temps meilleur
Je ne serais venu vers ce bois taciturne
Avec les yeux d'autrui dans mon horreur nocturne.

LE CHŒUR.

Aveugle, l'étais-tu depuis un temps lointain?
Sans doute, mais tu veux aggraver ton destin;

Digitized by Google

Car d'un passé douteux responsable ou victime
Tu prétends ajouter le sacrilège au crime.
Quitte ce sentier d'ombre impénétrable au ciel
Où le pieux cratère unit l'onde et le miel,
Et viens plus près pour nous confier ta misère.

ŒDIPE.

Ma fille !

ANTIGONE.

Les fléchir est chose nécessaire.

ŒDIPE.

Prends-moi donc.

ANTIGONE.

Je te tiens.

ŒDIPE.

O vous ! n'accablez pas
L'infortuné.

LE CHŒUR.

Ne crains rien de pareil. Si bas
Que t'ait mis le destin, par son ordre ou ta faute,
Nous ne permettrons point qu'on maltraite notre hôte.
Mais, pour que notre vœu par toi soit exaucé,
Raconte ton histoire et dis-nous ton passé.
Avant de t'accueillir parmi nos assemblées,
Il sied de rassurer nos prudences troublées.

ŒDIPE.

Ne m'interrogez point sur le passé.

LE CHŒUR.

Comment ?
Que dis-tu ?

ŒDIPE.

Ma naissance, horrible événement...

LE CHŒUR.

Parle !

ŒDIPE.

Que puis-je dire, Antigone ?

Digitized by Google

LE CHŒUR.

Ton père?

ANTIGONE.

Oui, parle! ainsi le veut ta fortune sévère.

ŒDIPE.

Connais-tu de Laïos le sort injurieux?

LE CHŒUR.

Hélas!

ŒDIPE.

Les connais-tu, ces Labdacides?

LE CHŒUR.

Dieux
Immortels!

ŒDIPE.

Connais-tu l'homme aux longues épreuves,
Œdipe?

LE CHŒUR.

Hélas!

ŒDIPE.

Faut-il qu'à ce nom tu t'émeuves?

LE CHŒUR.

Partez!

ŒDIPE.

Et ton accueil que je crus fraternel?

LE CHŒUR.

J'admets le suppliant, mais non le criminel.

ANTIGONE.

O vous! chez qui fleurit un renom de noblesse,
Si vous répudiez cette aveugle vieillesse,
Si pour des faits lointains vous prenez tant d'émoi,
Race de Colonos, ayez pitié de moi,
Et soyons, par égard pour l'enfant sans famille,
Vous comme mes parents, moi comme votre fille.

Digitized by Google

J'implore pour mon père, et les yeux dans vos yeux,
Au nom de vos foyers, de vos femmes, des dieux.
En vous seuls notre unique espérance réside.
Votre loi décisive à nos destins préside,
Et par moi le malheur confie à l'équité
Un fugitif vaincu de la Fatalité!

LE CHŒUR.

Nul ne peut résister à la main souveraine
Du Destin qui le pousse et du dieu qui l'entraîne.
Notre pitié s'attache à ces maux désolants,
Mais un effroi sacré comprime nos élans.

ŒDIPE.

Ainsi vous laisseriez, à l'égal des fontaines,
S'écouler votre gloire et la gloire d'Athènes.
Gardez-lui la splendeur de l'hospitalité
Et son rayonnement d'indulgente bonté;
Car pour les malheureux son âme est coutumière
D'assistance facile et de douceur première.
Qu'appréhendez-vous donc? ma personne ou mon nom?
Vous ne me pouvez croire un coupable, sinon
Par erreur; car je suis un innocent qu'atterre
D'un acte inconscient le poids involontaire.
J'invoque auprès de vous les dieux justes, les dieux
Qui, toujours attachés au courage pieux,
Refusent leur appui tutélaire à l'impie.
Arbitres souverains des fautes que j'expie,
Ces dieux, ils sont pour moi! je les sens avec moi;
Mais souffrez que je parle à votre chef, au roi!
Ah! faites-le venir; car c'est l'heure opportune
Où je déroulerai toute mon infortune.

LE CHŒUR.

Prends courage, vieillard : Thésée est averti.

ŒDIPE.

De sa prompte venue il tirera parti;
Car je dois procurer aux hôtes que j'espère
Les dons prophétisés d'un avenir prospère.

Digitized by Google

SCÈNE VI.

LES MÊMES, ISMÈNE.

ANTIGONE.

O Zeus sauveur! quel est ce spectacle imprévu?

ŒDIPE.

Que peux-tu voir, ô sage Antigone?

ANTIGONE.

J'ai vu
Venir au pas pressé d'un cheval de Sicile
Précipitant vers nous sa monture docile,
Une femme que son chapeau thessalien
Protège des ardeurs du soleil : un lien
L'unit à nous. Le sort bienfaisant la ramène
Et je la reconnais : c'est ma sœur, c'est Ismène!

ŒDIPE.

Que dis-tu?

ANTIGONE.

C'est ta fille, Œdipe, c'est ma sœur!

ISMÈNE.

O de mes deux aimés renaissante douceur!
Paternel entretien, parole fraternelle,
Je vous retrouve, après ma tristesse éternelle.

ŒDIPE.

Ma fille, embrasse-moi!

ISMÈNE.

Je vous revois tous deux;
Mais quelle est ta misère et quel aspect hideux!
Pour venir j'ai souffert des fatigues nombreuses
Sous les midis brûlants et les nuits ténébreuses.
Je viens enfin.

ANTIGONE.

Bonheur exquis de se revoir!

Digitized by Google

ŒDIPE.

Mais où sont-ils, ces fils prompts à me décevoir
Qui devraient assumer la tâche de mes filles ?

ISMÈNE.

Où sont-ils ? La discorde envahit nos familles ;
Elle a fui loin de nous la paix des jours anciens.

ŒDIPE.

Fils indignes, pareils à des Egyptiens
Qui laissent le travail à leurs femmes serviles.
Usurpant le loisir des consciences viles,
Ils cèdent à leurs sœurs au virginal bandeau
Tout le poids du malheur, tout l'anxieux fardeau.
Antigone me suit fidèle et m'accompagne
Depuis longtemps parmi la déserte campagne,
Et dans l'âpre forêt où saignent ses pieds blancs,
Sous les flots pluvieux ses cheveux ruisselants
Pleurent, et sa jeunesse erre mélancolique
Et pauvre pour nourrir un père famélique.
Et toi, ma douce Ismène, égale à cette sœur,
Qui jadis me garda sous l'orage oppresseur,
Viens-tu pour m'annoncer la subite épouvante
D'un mal que pour moi seul la Destinée invente ?

ISMÈNE.

Tes fils avaient d'abord sur un sage conseil,
Songeant à notre opprobre immense et non pareil,
Résolu de subir Créon maître de Thèbes,
Mais l'âpre ambition ressaisit ces éphèbes,
Tous deux voulaient le trône, et, quoique le puîné,
Etéocle accabla son frère consterné.
Des murs de Labdacos il chassa Polynice !
Et celui-ci s'est dit : « Il faut que je m'unisse,
Pour vaincre en ma faveur les destins inégaux,
A l'étranger puissant, aux fiers guerriers d'Argos »,
Et de la creuse Argos il s'est fait une armée !
Ah ! mon récit n'est pas une vaine fumée,
Mais la réalité cruelle et le présent
Pour Thèbes périlleux et pour nous écrasant.

ŒDIPE.

Les dieux seuls nous pourront sauver par des miracles.

Digitized by Google

ISMÈNE.

Je puis te rapporter les plus récents oracles
Qui font briller, ainsi qu'aux lueurs d'un flambeau,
Les victoires au seuil de ton futur tombeau.
Mort ou vivant, sur toi le triomphe repose.

ŒDIPE.

Me relever vieillard, c'est une étrange chose,
Quand on m'a renversé plein de jeunesse encor.

ISMÈNE.

Tous ont les yeux sur toi comme sur un trésor,
Et Créon, qui jadis ne se montrait pas tendre,
Créon, il doit venir ici pour te reprendre.

ŒDIPE.

Que peut-il espérer d'un homme plein de maux ?

ISMÈNE.

Aux confins du pays de l'antique Cadmos
Il prétend s'assurer ton séjour et ta tombe,
Sachant bien qu'autrement la défaite retombe
Sur l'inique abandon de tes persécuteurs.

ŒDIPE.

Vengeresse équité des dieux compensateurs !
Et mes fils...

ISMÈNE.

Eux aussi savent que la Pythie
A fait de ce tombeau l'unique garantie,
Temple victorieux au jour de l'avenir.

ŒDIPE.

Ah ! puisque mes deux fils ne voudraient revenir
Que pour faire de moi leur belliqueux otage,
Puisse aucun d'eux n'avoir ce triomphe en partage !
Malheur à ces enfants dont l'oubli lâche et vil
Ne sut me retenir aux portes de l'exil !
Venez ! je saurai dire à ces âmes hautaines :
« La victoire avec moi passe aux hommes d'Athènes. »
Si Créon veut me prendre un suprême lambeau,
Je lui refuserai l'honneur de mon tombeau.

Digitized by Google

LE CHŒUR.

Œdipe, nous t'aimons et tes filles pieuses.
Puisque tu nous promets des saisons glorieuses,
Pour mieux nous confirmer le bien que tu nous veux,
Exauce promptement le plus clair de mes vœux
Et récompense-nous d'un charitable office
En offrant sans retard le juste sacrifice
Aux déesses, et va porter sans dévier
L'onde purifiante et le pâle olivier.

ANTIGONE.

Mon père, allons prier les graves Euménides.

ISMÈNE.

Euménides, soyez douces aux Labdacides!

Œdipe et ses filles s'engagent dans le bois.

SCÈNE VII.

LE CHŒUR.

Un homme règne impérieux
Sur les plaines et sur la ville.
Il voit à ses pieds glorieux
Le peuple librement servile.
Entre sa femme et ses enfants
Chacun de ses jours triomphants
Semble une éclatante merveille;
Mais des ombres de son passé,
Ainsi qu'un nuage amassé,
Sur lui la Fatalité veille.

L'immuable Fatalité,
La recéleuse de la foudre,
Lance un tonnerre médité.
Sceptre et bandeau, tout est en poudre!
Ce maître des prospérités
Ne voit plus que fronts irrités,
N'entend que parole funeste,
Et le lendemain suborneur
De sa gloire et de son bonheur
C'est le parricide et l'inceste!

Il n'est ici-bas qu'un seul bien,
C'est l'obscurité de la vie,

Digitized by Google

Le sort de l'humble Athénien
Caché loin, très loin de l'envie ;
C'est la paix des bois et des champs
Qu'ignorent les pieds des méchants
Et la guerre qui tourbillonne ;
C'est l'oubli du monde agité
Sous ta douce tranquillité,
O fraîche vallée, ô Colone !

SCÈNE VIII.

THÉSÉE, LE CHŒUR, ŒDIPE, ANTIGONE, ISMENE, SUIVANTS DE THÉSÉE.

THÉSÉE.

Fils de Laïos, je viens en ami ; car je sais
Le poids de ta misère et tes tourments passés,
Et de ta cécité la sanglante épouvante.
J'éprouve une pitié sincère, et je me vante
D'accueillir d'un grand cœur tes vœux de suppliant.
Car, avant d'être un roi redoutable et brillant,
Je fus autant que toi l'élève des épreuves.
Par les forêts, au bord des mers, le long des fleuves,
J'eus l'éducation sévère de l'exil.
J'ai senti bien des fois le frisson du péril.
Aussi je ne serai jamais un mauvais hôte ;
Mais, sensible au malheur, tolérant pour la faute.
Je suis homme d'ailleurs et marche en un chemin,
Œdipe, où nul de nous n'est sûr du lendemain.

ŒDIPE.

Qui je suis, tu le sais, et tu l'as dit, Thésée.
Ta confiance en moi ne peut être abusée.
Ce que je viens t'offrir je le ferai savoir.

THÉSÉE.

Parle.

ŒDIPE.

Ce corps flétri, ce corps hideux à voir,
Le juger sur l'aspect serait chose futile :
Le beau n'existe plus remplacé par l'utile.

THÉSÉE.

Mais quelle utilité de toi peut provenir ?

Digitized by Google

ŒDIPE.

O roi! tu le sauras.

THÉSÉE.

Et quand?

ŒDIPE.

Dans l'avenir,
Lorsque je te devrai la bonne sépulture:
Car vainement mes fils, que l'orgueil dénature,
Viendront pour m'arracher à ce dernier séjour.
L'intérêt n'aura point ce qu'eût ravi l'amour.
Ils voudraient, conjurant la voix du dieu prophète
Qui prédit en ces lieux la thébaine défaite,
Opposer pour rempart à tes Athéniens
Mon corps revendiqué par mes concitoyens.
Ils n'échapperont point aux revanches certaines.

THÉSÉE.

Quel est cet avenir mystérieux d'Athènes?
Alliés des Thébains, nous vivons avec eux
En paix.

ŒDIPE.

Qui peut savoir les hasards belliqueux?
Qui lit dans l'avenir hormis le dieu delphique?
Vainement le présent rayonne magnifique.
L'accord d'hier demain se transforme en combats.
Zeus excepté, tout change et vieillit ici-bas,
L'âge use la vigueur de l'homme et de la terre,
L'ancienne foi devient la traîtrise adultère,
Et parfois, entre amis tout comme entre cités,
La brise est variable et les vents contrastés.
Le temps capricieux dans la vie éphémère
Fait l'amertume douce et la douceur amère.
Vos alliés thébains plus tard que seront-ils?
Un jour viendra, le jour d'angoisse et de périls,
Où mon corps, assoupi par la mort endormeuse,
Boira le sang, après la défaite fameuse,
Où mon corps refroidi boira dans ce vallon
Leur sang qui m'est promis par l'arrêt d'Apollon.

THÉSÉE.

Sois donc le bienvenu, précurseur des victoires,
Dans la sécurité d'autels expiatoires

Digitized by Google

Goûte enfin les douceurs de l'hospitalité.
Le tribut dont par toi mon pays est doté
Vaut bien plus. Mais choisis : te sied-il de me suivre?
Est-ce plutôt ici qu'il te plairait de vivre?
Choisis.

ŒDIPE.

Te suivre, ô roi! ne m'étant point permis,
Je veux rester, pour mieux vaincre mes ennemis,
Au lieu prédestiné, près du bois des déesses.
Laisse-moi donc et sois fidèle à tes promesses;
Car ils viendront bientôt les rudes assaillants.

THÉSÉE, montrant sa suite.

Estimes-tu pour rien l'appui de ces vaillants?
Tu n'as à redouter nulle surprise hostile.

ŒDIPE.

Mais pourtant si j'ai peur...

THÉSÉE.

La peur est infertile :
Elle jette sur nous une morne stupeur.
Et je ne connais point les appels de la peur.
Laisse plutôt ce chœur, à tes maux sympathique,
Te révéler Colone et te vanter l'Attique.

Thésée s'éloigne.

SCÈNE IX.

LE CHŒUR, ŒDIPE, ANTIGONE, ISMÈNE.

LE CHŒUR.

PREMIÈRE STROPHE.

Cet étranger méconnu
Est venu
Dans la riante contrée
Où les chevaux familiers
Par milliers
Mènent leur bande sacrée :

C'est Colone où les ravins
Sont divins,

Digitized by Google

Où dans les vertes vallées
L'harmonieux rossignol
Sur le sol
Répand ses notes ailées.

Colone, amour des beaux fruits,
Où les buis,
Les feuillages et le lierre
Prêtent aux ébats joyeux
De nos dieux
Leur retraite hospitalière;

Colone où Dionysos,
Loin d'Eros,
Promène ses fiers caprices,
Toujours enlacé des jeux
Orageux
Des Bacchantes ses nourrices.

PREMIÈRE ANTISTROPHE.

Ici, dans toutes les saisons,
Les éternelles floraisons,
Par le soleil favorisées,
Épanouissent leurs pourpris
Sous les baisers toujours épris
Des aériennes rosées.

Ici le narcisse éclatant,
Et que Déméter aime autant
Que les épis de sa couronne,
Et le safran aux rayons d'or
Prennent leur verdoyant essor
Dont Perséphoné s'environne.

Ici, mieux que sur les sommets,
La brise ne se tait jamais
Ainsi qu'une lyre infinie;
Le Céphise aux flots caressants
Jamais n'interrompt les accents
De sa musicale insomnie.

C'est ici qu'aux pentes du bois
Les Muses descendent parfois
Ouvrant leurs suaves calices,
Et l'Aphrodite au frein doré
Se plaît au séjour adoré
De ces frais vallons de délices.

Digitized by Google

DEUXIÈME STROPHE.

Et c'est ici que sourit
Et fleurit
L'arbre qu'ignore l'Asie,
Et qui des fiers citoyens
Doriens
Suscite la jalousie ;

Celui qu'on doit envier,
L'olivier
Qui patronne la jeunesse,
L'arbre que nous a donné
Athéné,
Pour que toujours il renaisse.

Il ne craint à son beau front
Nul affront
D'aucune main sacrilège ;
Car la Déesse aux yeux verts
Des revers
Le préserve et le protège.

DEUXIEME ANTISTROPHE.

Il est encore un autre honneur
Qu'a prévu le Destin, donneur
De gloire et de magnificence,
Présent d'un prince florissant
Dont la seule Athènes ressent
Et les bienfaits et la puissance.

Ce don, c'est l'empire marin
Qu'avec son trident souverain
Le roi Poséidon nous désigne ;
C'est le vaisseau maître des flots,
Des promontoires, des îlots,
Avec ses deux ailes de cygne ;

Le navire qui sur la mer,
Aux souffles des vents et de l'air,
S'avance avec des bonds rapides,
Qui jette au rivage son nom
Et dit : « Je suis le compagnon
Des ondoyantes Néréides ».

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

—

Même décor.

SCÈNE Ire.

ŒDIPE, ANTIGONE, ISMÈNE, LE CHŒUR, puis CRÉON.

LE CHŒUR.

Hôte qu'enfin j'espère affranchir du danger,
Je viens pour te servir et pour te protéger.

ANTIGONE, qui s'est un peu éloignée.

O terre de Colone, Attique célébrée!
Pieux amis, voici l'heure où la foi jurée
Va se vérifier par des actes certains;
Car les dieux ont rouvert le stade des destins.

ŒDIPE.

Quel est donc ce malheur soudain, ce nouveau piège?

ANTIGONE.

Ce malheur, c'est Créon suivi de son cortège;
Ce piège, c'est l'abord d'un traître insidieux.

ŒDIPE.

Assistez-moi, vieillards, et toi, force des dieux!

CRÉON.

Généreux habitants, l'émoi que je soupçonne
Est vain; car mon dessein ne menace personne.
Ne me maudissez pas ainsi dès le début
Sans apprendre mon nom et connaître mon but.
Vieillard comme vous tous, c'est Créon qu'on me nomme.
Je viens sur votre sol pour rechercher cet homme.
Non par mon seul vouloir, mais par l'ordre apparent
De mes concitoyens. Œdipe, cher parent,
Frère chargé de maux, reviens à ta demeure.
Tout le peuple thébain te réclame sur l'heure
Et moi plus que le peuple. Une ardente amitié
Emplit pour toi mon cœur d'abondante pitié;

Digitized by Google

Je te vois vagabond, presque sans nourriture,
Traînant, pour mendier ta chétive pâture,
Une vierge, une enfant, ton guide et ton soutien,
Que tu prives du toit de famille et du bien
Suprême, du bonheur d'un royal hyménée,
Ta fille aux ravisseurs par toi prédestinée.
N'est-ce point déshonneur? Sommes-nous pas atteints
Par cette vie errante et ces honteux destins?
Bien qu'on t'ait accueilli d'une allure civile,
Laisse Colone, Œdipe, et regagne ta ville.
Car, si des étrangers ont surpris ton amour,
Tu dois à ton pays la lumière du jour.

ŒDIPE.

Convient-il qu'à ce point, Créon, tu nous abuses,
Homme de tous les dols et de toutes les ruses,
Habile à simuler le juste, et très adroit
A donner même au mal l'apparence du droit,
Pourquoi me tentes-tu? Pourquoi me prendre au piége
Et pourquoi m'accabler quand mon fardeau s'allège?
Lorsque je réclamais l'exil comme un sauveur,
Ah! tu me refusais cette triste faveur,
Me retenant, malgré ma sombre renommée;
Mais tu fus le premier, mon âme étant calmée,
A me précipiter dans l'exil odieux.
Et voilà ce qu'on nomme un parent, justes dieux!
Tu vois qu'à ce séjour mon malheur s'accoutume.
Et tu voudrais, avec ta flatteuse amertume,
Me reprendre! Sied-il d'aimer en dépit d'eux
Les gens? C'est un plaisir pour le moins hasardeux.
Par des bienfaits tardifs tu crois pouvoir me vaincre.
Moi! je te sais un fourbe et je vais t'en convaincre.
Tu veux me ramener, agent de trahison,
Non comme un cher absent dans sa chère maison,
Mais en morne captif fixé sur la frontière
Pour conjurer le choc de la victoire altière.
Cela ne sera pas, Créon : ce qui sera
C'est mon génie hostile et qui persistera
Ici dans l'attitude à jamais vengeresse.
Que m'importent ton règne et ta splendeur traîtresse?
Et, quant à ceux qui seuls pourraient me secourir,
Mes fils auront assez de terre pour mourir!
Puisque ainsi je m'obstine à ne jamais te suivre,
Laisse-nous vivre enfin, Créon, laisse-moi vivre!

Digitized by Google

CRÉON.

Ah ! tu n'as pas fini de souffrir.

ŒDIPE.

Que dis-tu !

CRÉON.

O vieillard insensé ! tu lasses ma vertu.
Quand je veux te sauver, ta langue me provoque ;
Mais c'est assez languir dans l'attente équivoque.
A sa suite.
Pour punir sa superbe et courber son vouloir,
Qu'il n'ait plus près de lui ses filles dès ce soir.
Ismène est dans vos mains. Qu'Antigone la suive !

ISMÈNE.

Malheureuses !

ANTIGONE.

Ma sœur deviendrait ta captive !
Je serais... Vigilante Athènes, défends-nous !

ISMÈNE.

Hôtes compatissants, j'embrasse vos genoux.

ŒDIPE au Chœur.

Amis, protégez-moi ! Chassez de cette terre
L'artisan captieux du crime délétère.

CRÉON.

J'emmène à juste droit les enfants de ma sœur.

LE CHŒUR.

Qu'oses-tu te permettre, inique ravisseur ?

CRÉON.

Et je compte, ô stupide Œdipe, te reprendre
Si le roi ne vient pas lui-même vous défendre !

Digitized by Google

SCÈNE II.

ŒDIPE, CRÉON, THÉSÉE, LE CHŒUR.

THÉSÉE, entrant sur la scène.

Quelles sont ces clameurs? et d'ou naît cet émoi?
J'offrais un sacrifice. Un grand bruit vïent à moi.
J'accours.

ŒDIPE.

Je reconnais la voix libératrice!
Préserve-nous avant que le sort me meurtrisse.

THÉSÉE.

Qu'a-t-on fait?

ŒDIPE.

Ce Créon que tu vois, ce hideux
Imposteur a ravi mes filles.

THÉSÉE.

Lui!

ŒDIPE.

Mes deux
Filles!

THÉSÉE.

Que me dis-tu?

ŒDIPE.

Ma nouvelle souffrance.

THÉSÉE.

Je fais entendre à tous le cri de l'espérance.
Que l'on assemble ici piétons et cavaliers
Et tout le peuple auprès des autels familiers!
Qu'au prochain carrefour on arrête l'escorte
De Créon; et que nul n'ait l'audace assez forte
Pour prendre, en lui volant son appui précieux,
Une seconde fois à l'aveugle ses yeux.

A Créon.

Et toi, si je cédais à ma juste colère,
Je te ferais subir un supplice exemplaire.

Digitized by Google

Tu ne partiras pas sans nous avoir rendu
Des vierges au cœur pur le rapt inattendu.
Sinon tu resterais captif sur cette terre
Et tu demeurerais notre hôte involontaire.

CRÉON.

Je ne te croyais pas ce zèle pour les miens,
Fils d'Egée, et l'honneur de tes concitoyens
Ne saurait t'émouvoir pour les fils parricides,
Les fils incestueux ; avant que tu décides,
J'invoque sans pâlir le tribunal sacré,
L'Aréopage ! O roi ! devant lui je dirai :
« Ayant reçu l'affront et l'injure en partage,
J'usai de représaille et je pris double otage ».

ŒDIPE.

O menteur impudent ! ô blasphèmes pervers !
Mes forfaits, mon hymen connu de l'univers
Et tous mes attentats commis envers mes proches
Sous l'aiguillon fatal, quoi ! tu me les reproches ?
Tu jettes l'anathème à ce passé lointain,
Et tu sais que je fus l'instrument du Destin
Et jamais l'ouvrier d'un complot volontaire ?
Les dieux m'ont fait payer la dette héréditaire.
Pourquoi ? Je ne le sais et subis attristé
L'accablement divin de la Fatalité ;
Mais j'ai contre Créon et sa force rusée
Athènes pour amie et pour gardien Thésée.

THÉSÉE.

Œdipe, ne crains rien ; car le preneur est pris ;
Et toi, Créon, objet de mon juste mépris,
Suis-moi jusqu'au chemin où de tes deux victimes
Mon aspect va calmer les effrois légitimes ;
Mais pour ce coup d'audace impudemment tenté
J'admire ta folie et ta crédulité.

CRÉON.

Je ne te réponds rien, pris dans mes propres nasses,
Plus tard !...

THÉSÉE.

Plus tard... Créon, je ris de tes menaces.

Thésée et Créon sortent.

Digitized by Google

SCÈNE III.

ŒDIPE, LE CHŒUR.

LE CHŒUR.

PREMIÈRE STROPHE.

Que ne suis-je en ces lieux où le fier dieu d'airain
Choque les armes héroïques,
Où le fer vibrera près des autels pythiques
Dont Apollon est souverain ;

Que ne suis-je emporté vers les sacrés rivages
Où des torches et des flambeaux
Éclairent d'Éleusis les mystères si beaux
Qu'abritent de pieux servages,

Séjour de Déméter et de Perséphoné !
C'est là dans la plaine embrasée
Que pour les vierges sœurs le belliqueux Thésée
Livre le combat effréné.

PREMIÈRE ANTISTROPHE.

Là, près de la roche neigeuse,
Sur leurs chars et par leurs chevaux,
Ces deux formidables rivaux
Mènent la bataille orageuse.
Mais Créon sera le dompté,
Pour lui la lutte est malaisée
Contre Arès et contre Thésée,
Double terreur de la cité,
Et les victoires sont certaines
Des meilleurs cavaliers d'Athènes,
Lorsque Poseidon tient les rênes
De leur attelage excité.

DEUXIÈME STROPHE.

Sont-ils venus aux mains ou tardent-ils encore ?
Mais déjà mon esprit devin
Présage que Créon ne poursuivra qu'en vain
Ces deux sœurs que l'effroi dévore.
Zeus vient. Il hâtera le succès fortuné.
Que ne puis-je, agile colombe,
D'un vol aérien voir Créon qui succombe
Et notre prince couronné !

Digitized by Google

DEUXIÈME ANTISTROPHE.

Zeus dont l'œil embrasse les mondes,
O toi, puissant maître des cieux,
Rends les manœuvres infécondes
De ce Créon fallacieux.
Secondez nos héros sublimes,
Virginale et sainte Athénè,
Toi, mère de Perséphonè,
Vous, Apollon, hôte des cimes,
Et qu'Artémis, reine des bois,
Que suivent d'éclatants abois,
Protège celui dont la voix
Pousse des appels magnanimes.

SCÈNE IV.

ŒDIPE, LE CHŒUR, puis ANTIGONE et ISMÈNE, THÉSEE.

ŒDIPE.

Dieux d'Attique, soyez miséricordieux.

LE CHŒUR.

Ils sont bien avec nous ces invincibles dieux ;
Car j'aperçois déjà tes filles amenées
En long cortège, ainsi que pour les hyménées.

ŒDIPE.

Où sont-elles ?

ANTIGONE.

Voici notre royal sauveur.

ISMÈNE.

Ces mains, que je contemple avec pleine ferveur,
Les mains de ce guerrier ont délivré tes filles.

ŒDIPE.

Merci, roi glorieux qui tel qu'un astre brilles ;
Mais, avant d'échanger nos mutuels accords,
Souffre de mes enfants que je touche le corps ;
Car j'ai peine à les croire encore si prochaines,
Et toi qui les sauvas et fis tomber leurs chaînes,
Permets que je t'embrasse, ô vaillant... Un penser

Digitized by Google

M'arrête... Je n'ai pas le droit de t'embrasser.
Hélas! je suis impur, étant souillé d'un crime.
Le contact de ma main est même illégitime.
Je ne puis t'embrasser et je ne puis te voir.

THÉSÉE.

Merci, mais je n'ai fait, vieillard, que mon devoir.
Aux actes courageux l'existence est vouée.
J'ai tenu ma parole et, chassant la nuée
Qui les enveloppait, je les rends de retour
A ta vieillesse, à ton malheur, à ton amour.
Cependant je pressens une alarme nouvelle.
Un de mes serviteurs à l'instant me révèle
Qu'un jeune homme étranger qui se dit ton parent,
Prenant sans hésiter Poseidon pour garant,
Embrasse ses autels, tout blanchi de poussière,
Et mêle en suppliant ton nom à sa prière.

ŒDIPE.

Quel est-il ?

THÉSÉE.

Je ne sais.

ŒDIPE.

Je le sais trop, hélas !

THÉSÉE.

Scrute tes souvenirs, par la sainte Pallas !

ŒDIPE.

Je sais trop l'étranger que le Destin ramène.

THÉSÉE.

Tu connaîtras sa voix.

ŒDIPE.

Sa voix fut inhumaine
Pour un père, et j'entends encore ses défis.

THÉSÉE.

Cherchez cet inconnu.

ŒDIPE.

L'inconnu, c'est mon fils.

Digitized by Google

THÉSÉE.

Ton fils!

ŒDIPE.

N'éveille pas une douleur ancienne.
Nulle voix ne m'est plus sinistre que la sienne,
Nul entretien ne peut m'être plus odieux.

THÉSÉE.

Ta générosité rendra grâces aux dieux.

ANTIGONE à Œdipe.

O mon père! pardonne à cette adolescente
Qui te rappellera notre alarme récente
Et qui te prie, au nom de notre protecteur,
De celui qui pour nous fut un libérateur,
De laisser t'approcher, ainsi qu'il t'y convie,
Ce fils qui fut jadis une fleur de ta vie.
Ce fils, tu l'engendras. Quoi qu'il fasse aujourd'hui
Contre toi, tu ne peux rien faire contre lui.
Car un père, telle est sa divine nature,
Ne peut rendre le mal au fils qui le torture.
Il est d'autres enfants plus mauvais que le tien
Qu'un accueil indulgent a ramenés au bien.
La parole suffit pour changer l'âme humaine.
Songe à ta triste enfance, ô père! à ce qu'amène
L'abandon! au destin que la dureté fait
Et ne sois pas ingrat pour le royal bienfait.

ŒDIPE.

Antigone, Thésée, à vos vœux j'obtempère,
Mais ne garantis point la clémence d'un père.

ISMÈNE.

Puissent les dieux, chassant le courroux obsesseur,
Mettre en ce cœur saignant un baume de douceur.

Thésée se retire.

Digitized by Google

SCÈNE V.

LE CHŒUR, ŒDIPE, ANTIGONE, ISMÈNE.

LE CHŒUR.

STROPHE.

Celui qui déclare l'envie
D'une excessive et longue vie,
Moi je le proclame insensé!
Je le réprouve et je le tance;
Que de maux dans une existence!
Que de malheurs dans un passé!
Le remède d'un tel délire
C'est la Moira d'Hadès sans lyre,
Sans chœur de danse et sans flambeau,
La bonne et suprême berceuse,
C'est la Mort, grande guérisseuse :
Le bonheur est dans le tombeau!

ANTI-STROPHE.

Naître est mauvais! Mieux vaut ne jamais être né.
Si l'on voit la lumière,
Le sort qui me paraît le moins infortuné,
C'est la prompte poussière.
Et la jeunesse est folle et la maturité
Regorge de tueries.
Vient enfin la vieillesse et sa débilité
Et ses lèvres flétries,
Et les amis s'en vont et l'homme reste seul
En face des murailles.
Enveloppé du sombre et lugubre linceul
Avant ses funérailles.

ÉPODE.

Vieux comme nous, cet homme est le plus malheureux.
Cet homme assailli de tourmentes
Comme la plage aride et les rivages creux
Par les tempêtes écumantes.

Sur lui, comme des flots constamment irrités,
En avalanches taciturnes
Se pressent les malheurs et les calamités,
Flux naturel, ondes nocturnes.

Digitized by Google

Car Œdipe, expiant la faute d'être âgé,
Quand le sort l'inonde avec rage,
Tourbillonne au hasard, ainsi qu'un naufragé,
Jouet d'un éternel orage.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, POLYNICE.

ANTIGONE.

Voici cet étranger, le front chargé d'ennui.
Il vient à nous, versant des pleurs, et c'est bien lui,
Polynice.

ISMÈNE.

Faut-il se réjouir ou craindre?

POLYNICE.

Que faire, hélas! mes sœurs, et quels maux dois-je plaindre?
Les miens ou l'âpre sort de ce père exilé
Que je surprends vieilli, sordide, échevelé,
Et de la faim sans doute incessante victime.
Ces haillons, cette faim, sont peut-être mon crime.
Je ne me défends point, j'invoque pour soutien
La Clémence qui siége au trône olympien.
Zeus lui-même à mon père offre un divin modèle.
Si je suis un ingrat, un enfant infidèle,
Tout peut être effacé par un pardon sacré.
Mais tu ne réponds rien, ô père vénéré!
Rien... Je préférerais ta juste violence
Et ne veux point partir chassé par ton silence.

ANTIGONE.

Expose ta détresse, ô frère infortuné!
Oui, parle, il te sera peut-être pardonné;
Car rien ne fléchit mieux les mauvaises natures
Que le récit plaintif des tristes créatures.

POLYNICE.

Antigone, douceur du vieillard ulcéré,
Chère Pitié, tu l'as voulu, je parlerai.
Mais j'invoque avant tout le dieu qui me protége
Et le roi qu'accompagne un glorieux cortége.

Digitized by Google

D'un séjour passager tous deux ils m'ont fait don
Et j'atteste Thésée autant que Poseidon.
Entendez-moi, mes sœurs, et toi, prête l'oreille,
Père; car ma disgrâce à la tienne est pareille.
Je suis un fugitif, étant un détrôné.
Attribuant le sceptre à mon titre d'aîné,
Je me croyais le chef, le roi dans notre Thèbe,
Quand, plus noir que l'Hadès, plus sombre que l'Erèbe,
Etéocle, un jeune homme, un être inférieur,
M'a proscrit, moi le plus âgé, moi le meilleur,
Et, sans renom de sage et sans gloire des armes,
A lâchement soumis le pays à ses charmes.

ISMÈNE.

Et quel est donc ce charme étrange et suborneur
Qui du bandeau royal t'a dérobé l'honneur?

POLYNICE.

Les devins me l'ont dit, ma faute fut punie;
Mon remords filial reconnaît l'Erynnie
Qui sur moi s'est penchée et qui m'a châtié.
Mais Etéocle a droit à mon inimitié.
Voici ce que j'ai fait pour mon œuvre de flamme,
J'ai pris comme allié le frère de ma femme,
Adraste, roi d'Argos, et j'ai six compagnons
Redoutables, et dont la Grèce sait les noms;
Car aujourd'hui sept chefs avec leurs sept armées
Couvrent Thèbe en émoi de fer et de fumées.

ANTIGONE.

Et ces chefs, quels sont-ils?

POLYNICE.

C'est d'abord le devin
Amphiaros, que nul ne consultait en vain;
Puis c'est le fils d'Œneus, l'Etolien Tydée;
Etioclos avec sa lance décidée;
Le fils de Talaos, l'agile Hippomédon;
Capanée, insensible au vulgaire pardon,
Dardant sur les cités sa torche étincelante;
Et ce Parthénopeus qui naquit d'Atalante;
Ton fils enfin... Je suis le septième guerrier.
O courroux paternel! je viens te supplier

Digitized by Google

De te sacrifier à la clémence utile
Et de me soutenir contre ce frère hostile;
Car les dieux l'ont prédit, la victoire est à toi.
Viens, et ton exil cesse, et je te refais roi.
Pauvres et vagabonds, égaux dans l'infortune,
Captons l'occasion qu'offre l'heure opportune,
Et tu te vengeras et tu triompheras!
Tu seras ma pensée et je serai ton bras!

LE CHŒUR.

Réponds; car notre roi lui-même t'en conjure,
Et remets à plus tard le soin de ton injure

ŒDIPE.

Mon injure est vivante et surgit devant moi.
Comprend-il son forfait, ce fils qui sans émoi
Ose à mon long exil comme à ma solitude
Offrir un front marqué par son ingratitude?
Hier la trahison, le mensonge aujourd'hui!
Car ce n'est pas son frère Etéocle, mais lui
Qui m'a fait ces haillons, ce deuil, cette misère,
Et la mendicité tristement nécessaire.
Que me vient-il parler d'un captieux remords?
Grâce à lui, je n'étais qu'un compagnon des morts.
Et le pain refusé par sa main me décide
A maudire une fois de plus le parricide.
Avant qu'il pût jouir de son crime aguerri,
Mes filles m'ont sauvé, mes filles m'ont nourri,
Et du vieux sol thébain à la terre où nous sommes
Les femmes ont été plus hommes que les hommes!

A Polynice.

Non! tu n'es point mon fils; comme un feu dans la nuit
Un justicier céleste, un dieu vengeur te suit,
Et c'est bien vainement que s'émeuvent tes armes.
Cesse donc de verser tes hypocrites larmes.
Pleure sur toi; vaincus dans le combat pressant,
Les frères ennemis y confondront leur sang,
Manifestant tous deux l'impiété punie!
Oui! j'en prends à témoin l'indomptable Erynnie
Et le brumeux Tartare et l'Arès belliqueux,
Rien n'étant plus impie et plus coupable qu'eux!

Œdipe semble retomber dans son silence.

Digitized by Google

LE CHŒUR.

Hélas! car chez les dieux à la grave pensée
La malédiction d'un père est exaucée.

POLYNICE.

O malheureux voyage! ô triste dénouement!
Généreux alliés, que vous dire? Comment
Leur porter de ces mots l'amère violence
Et me faut-il courir au désastre en silence?
Mais vous, en tous mes maux survivantes douceurs,
Vous, filles du vieillard implacable, mes sœurs,
Au moins, si vous avez entendu sa furie,
Epargnez-moi l'horreur de ma gloire meurtrie
Et ne me laissez pas succomber dans l'oubli
Sans le suprême honneur d'un corps enseveli,
Car vous aurez ainsi la louange éternelle
De vertu filiale et d'amour fraternelle.

ANTIGONE.

Polynice chéri, tu seras écouté,
Mais auparavant...

POLYNICE.

Quoi?

ANTIGONE.

Fais grâce à ta cité!

POLYNICE.

Je ne le puis, j'aurais ma mémoire flétrie.

ISMÈNE.

Quel est le prix pour toi d'égorger la patrie?

POLYNICE.

Faut-il laisser le trône à ce frère cruel?

ANTIGONE.

Mais l'oracle prédit un trépas mutuel.

POLYNICE.

Au mortel avenir il n'est point de remède.

Digitized by Google

ISMÈNE.

Ah! laisse-toi fléchir.

POLYNICE.

Moi! fuir le danger?

ANTIGONE.

Cède,
Ami, cède à ta sœur qui s'attache à tes pas.

POLYNICE.

N'amollis point mon cœur et ne me retiens pas.

ISMÈNE.

Famille infortunée!

POLYNICE.

Épargne-moi ta plainte.
Je saurais, si le sort le veut, mourir sans crainte.

ANTIGONE.

Obéis-moi.

POLYNICE.

Fais trêve aux stériles conseils!
Que je meure en luttant, comme font mes pareils!
Mais j'invoque des dieux les volontés sacrées
Pour vous, ô nobles sœurs qui serez honorées
Par l'unanime encens de la postérité!
Zeus vous doit le bonheur : vous l'avez mérité!

Il sort.

SCÈNE VII.

ŒDIPE, ANTIGONE, ISMÈNE, LE CHŒUR.

LE CHŒUR.

Les dieux ne doivent rien au mortel misérable.
Et je vois du Destin l'arrêt inexorable
Sur le sang de Laïos bien près de s'accomplir.
La coupe de leurs maux finit de se remplir
Du père qui décline au fils qui dégénère.
Mais quel est ce soudain roulement de tonnerre?
L'éther a retenti.

Digitized by Google

ŒDIPE.

Mes filles, c'est pour moi
Qu'il sied d'aller quérir le magnanime roi.
Je sais à quel parti mon cœur doit se résoudre,
Et les dieux m'ont instruit par la voix de la foudre.

LE CHŒUR.

STROPHE.

Quel est cet imprévu danger?
Le sourd grondement nous révèle
Qu'une calamité nouvelle
Va fondre sur cet étranger.

Il n'est point de décret céleste
Qui n'ait un fatal avenir.
Le temps le voit de loin venir;
La nécessité fait le reste.

ANTISTROPHE.

Le trait de Zeus repasse ailé devant mes yeux;
L'horreur dresse ma chevelure;
L'éclair multiplié traverse la nature,
Ainsi qu'un char sur des essieux.

Je tremble, car toujours revient la lueur sombre :
Que sera le fléau divin?
Car la flamme d'en haut jamais ne tombe en vain
Du ciel aux profondeurs de l'ombre.

ŒDIPE.

Ma fille, c'est la fin et nul n'y peut surseoir.

ANTIGONE.

Qu'en sais-tu, front craintif incliné vers le soir?
Pourquoi t'abandonner aux vaines conjectures?

ŒDIPE.

C'est que je sens la fin de mes longues tortures.
Il est venu le jour suprême de l'exil.
Mais que fait-il ce roi de gloire? Où donc est-il?

ISMÈNE.

Il nous viendra trop tôt, si c'est pour l'infortune.
La vision des maux est toujours importune.

Digitized by Google

LE CHŒUR.

STROPHE.

Encor l'éclat et la rumeur?
Serait-ce le passé qu'expie
Cet homme qui n'a rien d'impie,
Mais qu'attend l'Hadès endormeur?

Est-ce le séjour des Ténèbres
Et l'appel de Perséphoné?
Le Destin a-t-il déchaîné
Le vol des déesses funèbres?

ANTISTROPHE.

Viens, ô roi désiré, même si Poseidon
Te retient à ses sacrifices!
C'est pour rémunérer tes généreux offices
Qu'Œdipe te réserve un don.

Viens des bois, viens des champs, viens aussi des fontaines;
Viens pour accroître ton pouvoir;
Car l'oracle l'a dit et tu dois recevoir
Le gage triomphant d'Athènes.

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, THÉSÉE.

THÉSÉE.

Quelle est cette clameur? et vos signes d'effroi?
Ce rythme du tonnerre impérieux?

ŒDIPE.

O roi,
A qui mon souvenir doucement s'associe!
Le courroux de la foudre est une prophétie.
Je vais mourir et veux échapper au remord
Que mon hôte n'ait point le bienfait de ma mort.
Il faut que cette mort pour toi soit fructueuse:
Ainsi l'a proclamé la loi majestueuse
D'Apollon! Ce présent répond à ton secours.
Ecoute: les éclairs abrégent mon discours.

THÉSÉE,

J'écoute.

Digitized by Google

ŒDIPE.

Renonçant à toute aide pieuse,
J'irai droit vers la place encor mystérieuse
Qui de toi seul connue aura droit au secret.
Là mon corps obtiendra son refuge discret :
Ce lieu sans nom, après la mort expiatoire,
Pour Athènes sera l'autel de la victoire.
Retiens ce legs voilé, retiens-le tout entier,
Thésée, et ne le dis qu'à ton seul héritier.
Garde le châtiment à l'avenir de Thèbe,
Tandis que d'un pas sûr je descends vers l'Erèbe,
D'un pas religieux par mon âme affermi,
Et laisse mes enfants aux soins de mon ami.
Allons !

ANTIGONE.

Infortuné !

ISMÈNE.

Permets-nous de te suivre.

ŒDIPE.

Je vous le permettais, quand il me fallait vivre,
Vagabond, ballotté des flots : voici le port.
Restez chez les vivants, j'appartiens à la mort.
Ne me conseillez point la désobéissance,
Quand le signal sonore atteste la puissance
Des Immortels... Je viens, ne me retenez pas !
Le bras de Zeus me pousse, Hermès guide mes pas ;
Mes yeux, naguère éteints, sont éclairés de flammes
Et suivent devant moi le conducteur des âmes.
Aux regards d'un mourant se rallume un flambeau ;
Je vois ma délivrance au seuil de mon tombeau ;
Allons ! pour la lumière échangeons mes ténèbres.
Œdipe te salue, espoir des jours funèbres !
Encor merci, Thésée ! O mes filles, adieu !
Et marchons fièrement vers la bonté d'un dieu.

Œdipe s'éloigne, appuyé sur le bras de Thésée.
Antigone et Ismène demeurent en des attitudes désolées.

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

L'ART ROMAN AUVERGNAT

Dans une remarquable et très judicieuse étude sur : « L'avenir et le rôle d'une petite Université » (*Revue Universitaire*, 15 mars 1897), MM. A. Ehrhard et H. Hauser, professeurs à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont-Ferrand, soucieux et préoccupés des destinées futures de celle que la loi du 28 novembre 1896 venait d'émanciper, exprimaient l'opinion que « toutes les Universités ne doivent pas être bâties sur un patron uniforme, — « chacune peut et doit se modeler librement sur les besoins d'une ville et d'une région »; — que, « rompant une fois avec les habitudes d'uniformité à outrance », il fallait créer des chaires d'un intérêt local, — que la jeune Université de Clermont pourrait vivre, être utile et populaire à la seule condition de « devenir plus pratique ». Dans ce plan de réformes, un enseignement qui paraissait à ces Messieurs (on ne saurait leur refuser quelque compétence en la matière) devoir trouver place au nouveau programme, était celui de l'histoire de l'Art auvergnat.

« Tous les hommes qui étudient le passé, savent quelle a été la splendeur de l'Ecole romane d'Auvergne », disait M. Hauser, un an plus tard, dans une conférence qui a été publiée dans cette *Revue* (1898, p. 91), et il soulignait, en même temps cet aveu d'un admirateur passionné de l'art gothique, M. Gonse : « Tel qu'il se montre encore dans maints édifices de l'Auvergne, de la Bourgogne, du Poitou et de la Normandie, le roman français du XI^e^ siècle

Digitized by Google

et du commencement du XII[e] est un art admirable ; il est naturellement propre à exprimer le calme, la noblesse et la grandeur ». Si donc « l'art chrétien primitif était un art de prolétaire, traduction spontanée du sentiment des masses », comme l'a écrit M. Courajod, il faut croire que nos majestueuses églises sont un éloquent et impérissable panégyrique de nos ancêtres et dénotent chez eux un état d'âme dont nous avons lieu d'être fiers.

Mais ce n'était pas tout d'émettre une idée quelque juste qu'elle fût en elle-même, quelque flatteuse qu'elle pût être pour notre orgueil provincial, il importait de la faire entrer dans la voie de la réalisation. M. des Essarts, doyen de la Faculté des Lettres, avec sa clairvoyance habituelle, estima qu'il serait avantageux de compléter, en ce sens, l'instruction de ses jeunes concitoyens, de les mettre à même de connaître et de pouvoir défendre le patrimoine artistique de leur pays. Aidé de M. Hauser, il sut découvrir un modeste érudit qui, chassant de race, consacrait ses rares loisirs à l'étude de l'architecture locale et pouvait être chargé d'en professer les règles. Pendant son rapide passage à Clermont, M. le recteur Adam favorisa l'entreprise à ses débuts ; le conseil de l'Université l'approuva ; lorsque arriva M. le recteur Zeller, il lui accorda son haut patronage et sa bienveillante autorisation avec l'empressement qu'il apporte à appuyer toutes les œuvres utiles.

M. du Ranquet était désigné au choix dont il a été l'objet par une série de savantes études publiées, en ces dernières années, dans des recueils archéologiques. Il a ouvert, le 1[er] décembre 1898, la série de ses leçons devant un auditoire très nombreux qui tenait à témoigner une réelle sympathie autant à sa personne qu'à la nature de l'enseignement qu'il inaugurait. Après avoir remercié M. le Recteur, M. le Doyen et MM. les Professeurs de la Faculté des Lettres, également les membres de la Société des Amis de l'Université, de la part respective qu'ils ont

Digitized by Google

prise à la création de cette chaire nouvelle, après avoir rendu un hommage respectueux à la mémoire de son père, son plus ancien maître, il a tracé en quelques mots le cadre qu'il s'est proposé de remplir.

Il a rappelé combien peu nos compatriotes se sont intéressés autrefois à leurs monuments. Puis, il a traité de la bibliographie spéciale à notre architecture, et il a passé en revue les écrivains qui s'en sont occupés : Mérimée, les deux Mallay, Bouillet, Emile Thibaud, de la Faye et quelques auteurs de monographies d'églises.

Il s'est élevé enfin contre les démolitions systématiques, les réparations mal dirigées ou inconsidérées. Il a démontré que l'intelligence des rapports qui existent entre les diverses parties d'un édifice, la notion de l'importance relative de chacune d'entre elles, peuvent éviter la perte ou la défiguration d'ouvrages appelés à orner longtemps encore le sol de la terre natale.

M. du Ranquet a bien voulu nous confier ses manuscrits et nous permettre de résumer l'ensemble de son enseignement dans les quelques pages qui vont suivre. Pour le faire tenir dans un cadre forcément restreint, nous l'avons dégagé des discussions trop techniques et des considérations générales qui, parfois, avaient entraîné le professeur hors de la province, surtout lorsqu'il a parlé de l'influence exercée à l'extérieur. Ces notes s'appliquent à l'Auvergne, rien qu'à l'Auvergne. Nous espérons, et nous désirons vivement, voir le savant archéologue publier un jour le texte de ses conférences en lui conservant l'ampleur qu'il a su leur donner, ou bien les lire refondues dans un ouvrage sur l'architecture romane de l'Auvergne, qui assurément fera autorité.

A. VERNIÈRE.

Digitized by Google

COURS

D'ART ROMAN AUVERGNAT

PROFESSÉ PAR M. H. CHARDON DU RANQUET

Tous ceux qui étudient les monuments de l'architecture romane sont frappés de la différence qui existe, à la même époque, entre les édifices d'une contrée et ceux de sa voisine. Suivant qu'on va du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, ou que l'on pénètre au centre de la France, le style roman, bien qu'il conserve sa physionomie générale, présente des variétés très distinctes. Ce sont ces modes divers apportés dans l'application des procédés de construction et d'ornementation qu'on appelle une *Ecole*.

On compte en France, durant l'ère romane, environ quinze Ecoles régionales. Cette multiplicité répond à certains besoins déterminés et à certaines conditions définies de climat et de milieu social. Elle tient, en première ligne, à la difficulté des moyens de transport qui obligeait à utiliser les matériaux que l'on avait à sa portée. Ceux-ci n'étaient pas d'un type uniforme. Ici, on disposait d'une pierre tendre et friable, là, d'une pierre dense et solide, ailleurs elle était d'un grain fin et compact, dès lors facile à travailler; plus loin, elle était cassante et se prêtait mal à la taille. L'inégale valeur de ces matériaux devait nécessairement entraîner une diversité dans leur emploi.

Il importe aussi de tenir compte des traditions locales. Le midi et le centre de la Gaule étaient restés, plus longtemps que les autres provinces, assujettis à l'Empire et,

NOTA. — Les chiffres entre parenthèses se réfèrent aux photographies de la collection exposée par l'Université de Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

par l'effet de la durée de ce contact, leurs habitants avaient pris davantage l'empreinte de la civilisation romaine. L'Auvergne appartenait à ce groupe.

« C'est seulement sur les sommets du Plateau Central, a écrit M. Courajod, que le feu sacré de la civilisation latine, quelque affaibli qu'il ait pu paraître, ne s'éteignit jamais complètement en Gaule. Etrange destinée que celle du peuple arverne et fatale prédestination de la géographie ! Les derniers défenseurs de l'indépendance gauloise et les plus obstinés représentants du sentiment celtique furent aussi les plus fidèles et les derniers adeptes du sentiment latin des vainqueurs de la Gaule... Le style roman a eu en Auvergne, les mêmes racines, les mêmes sources que dans tout l'Occident de l'Europe; mais il s'est développé, sur le Plateau Central de la France, dans un milieu moins pénétré que les autres des éléments barbares germaniques et septentrionaux, et plus imprégné des principes païens, romains et gallo-romains. L'inspiration a été partout la même sans doute. Mais en Auvergne, c'est à l'aide des procédés et des moyens presque exclusivement gallo-romains qu'on a poursuivi la solution du problème posé par le onzième siècle au monde moderne. »

Or, qu'est-ce que l'architecture romane? Si ce n'est, comme l'a fort bien dit M. Anthyme Saint-Paul, « l'architecture romaine épurée et complétée suivant les besoins de la liturgie catholique et le génie particulier de chacun des peuples qui l'ont mise en œuvre du IX^e^ au XIII^e^ siècle. »

Il y a des liens de parenté indiscutables entre les premiers édifices religieux romans et la conception purement latine de la basilique. Le fait est assez facile à constater, malgré que les édifices dont la fondation entre plus ou moins dans l'époque romaine aient passé par « l'état carolingien ».

Il n'est donc plus besoin de se demander, avec M. Viollet-le-Duc, comment est né l'art roman auvergnat. L'éminent architecte s'est contenté de poser la question sans

Digitized by Google

la résoudre. D'autres, plus hardis, ont répondu : « Ce sont les moines de la Chaise-Dieu qui ont été les fondateurs de cette Ecole et les introducteurs du style roman en Auvergne ». Erreur profonde. A l'époque où, sous l'influence néo-latine des cloîtres, l'inspiration était demandée, par les architectes romans, aux éléments gallo-romains, l'illustre abbaye n'existait pas encore. Elle a été fondée en 1046 ; or, il est admis aujourd'hui que, de 1020 à 1030, la formule romane avait acquis en Auvergne toute sa puissance et qu'elle y avait déjà élevé des monuments à la fois durables, grandioses et de bon goût. Les moines de la Chaise-Dieu furent les propagateurs de l'architecture romane auvergnate ; ils n'ont pas pu en être les créateurs.

Essayons maintenant d'en retrouver la genèse dans les documents ou dans les édifices qui ont survécu aux vicissitudes des âges. La rareté des uns et des autres rendra la tâche laborieuse. Les églises construites dans les premiers siècles de notre ère sont rares partout, l'Auvergne n'en possède aucune. Tout au plus, sait-on ce qu'était une église à Clermont, vers 450, par la description qu'a laissée Grégoire de Tours de la cathédrale de Saint Namace. Le texte du *De Gloria martyrum* est assez explicite pour qu'il soit possible de s'en faire une idée à peu près exacte. Elle avait, y est-il dit, 150 pieds de long, 60 de large, 50 d'élévation sous la charpente. Le plan était en forme de croix. On y remarquait une abside arrondie et des ailes (bas-côtés). On y comptait 42 fenêtres, 70 colonnes et 8 portes. A l'intérieur, l'abside était revêtue de marbres. C'est là presque une église romane. Il semble qu'il y manque seulement les voûtes qui furent le plus réel perfectionnement apporté par les architectes nouveaux à leur système de construction.

Du V^e^ au IX^e^ siècle une solution de continuité se produit, résultat des invasions étrangères qui couvrirent de ruines le pays. Mais de ce sol labouré par les barbares ne leva

Digitized by Google

pas, après l'orage, la semence gallo-romaine pure qui y était tombée ; d'autres germes y avaient été portés par la tempête. L'art païen se réveilla christianisé. Il passa par les phases d'une assez lente éclosion avant d'atteindre son complet développement.

La tradition latine est manifeste dans une église située aux portes de Clermont, à Chamalières, sur la route de Royat. Cette église paraît avoir été bâtie au Xe siècle. Elle a été agrandie, au XIIe siècle, d'une travée, d'un chœur et d'un déambulatoire, puis remaniée au XVIIe. Occupons-nous seulement de la construction primitive (1 et 2).

Au bas des nefs existe un narthex voûté en plein cintre qui communiquait autrefois avec le dehors par une porte dont on voit encore les pieds droits à l'extérieur. Il est relié à la nef centrale par trois arcs légèrement recourbés en fer à cheval (3). Celui du milieu est plus large et plus haut que les deux autres. Leurs retombées sont reçues, au milieu, par deux colonnes isolées, courtes et massives; et, sur les côtés, par deux pilastres unis, accolés aux murs et terminés par de petites impostes dont le chanfrein est chargé de deux cartouches superposés mais peu saillants. Les bases de ces colonnes sont enfouies à 1 m. 50 environ dans le sol actuel de l'église. Il y a quelques années, une fouille a été opérée pour retrouver ces bases et l'on a constaté qu'elles sont formées d'une pierre d'arkose de forme circulaire, surmontée de deux tores sur lesquels viennent reposer les fûts. Ceux-ci sont en marbre vert antique. Ils n'ont pas été taillés pour l'office qu'ils remplissent aujourd'hui. La section irrégulière de leur partie inférieure le démontre surabondamment. L'une d'elles est cassée en biseau et, pour rétablir l'équilibre, on a fait un remplissage en ciment. La section de l'autre fût est à peu près horizontale, mais raboteuse, et dénote une brisure. Les fûts de ces colonnes sont unis, polis et galbés. Ils doivent évidemment provenir de quelque monument antérieur. Leurs chapiteaux font corps

Digitized by Google

avec un astragale (4). Ils sont gros et lourds et, sous l'épaisse couche de peinture qui les empâte, on retrouve la pierre d'arkose uniquement employée avant le XIII[e] siècle, dans les édifices de notre contrée, ainsi que l'a remarqué, depuis longtemps déjà, le président Savaron.

Ces chapiteaux sont formés de deux corbeilles superposées. La corbeille inférieure de l'un est composée d'un rang de feuilles épaisses, larges, lancéolées et méplates ; au-dessus serpentent des entrelacs, variés sur chaque face. Sur l'autre, deux rangs de feuillage grossier, également lancéolé et méplat, forment la corbeille du bas, celle du haut est ornée d'entrelacs nattés et surmontés d'un grenetis de perles très aplaties (5). Ce genre de décoration est carolingien.

Le narthex, réduit actuellement à la largeur de la grande nef, communiquait à l'origine avec les trois nefs et comprenait deux bas-côtés voûtés d'arête. Au-dessus régnait une tribune dont la partie centrale, voûtée en plein cintre, donnait dans la grande nef par un arc maintenant aveuglé. Elle paraît avoir existé seule primitivement, car ses bas-côtés, voûtés en quart de cercle ou demi-berceau, ont dû lui être juxtaposés à une époque plus récente, au XII[e] siècle probablement.

Cette église a trois nefs qui comprennent trois travées. Elles communiquent entre elles par des arcs plein cintre légèrement déformés en fer à cheval, qui portent sur des piliers massifs.

Les collatéraux, aujourd'hui voûtés en quart de cercle, soutenus par des arcs doubleaux plein cintre, avaient à l'origine des voûtes d'arête, comme il est facile de le voir aux naissances de voûtes encore existantes sur certains points.

Lors des réparations, les piliers séparatifs des nefs ont été doublés et, aux anciens arcs plein cintre, on a accolé, du côté des collatéraux, d'autres arcs plein cintre, plus élevés, qui soutiennent un mur de doublage.

Digitized by Google

Il y a lieu de faire ressortir que les corniches-impostes des arcs inférieurs, qui sont les plus anciens, présentent les caractères de l'époque carolingienne (6). Deux de ces corniches ont été découpées en petits modillons, l'une en a six, l'autre sept ; ils sont légèrement incurvés suivant le profil de la moulure. Plusieurs de ces impostes sont chargées de doubles cartouches identiques à ceux de Saint-Généroux, des cryptes de Saint-Aignan et Saint-Avit d'Orléans ou de N.-D. de Chartres, aussi à ceux des églises de Ravenne. Les proportions, les moulures peu accusées et les profils sont les mêmes. Ces impostes sont, du reste, semblables à celles correspondant aux chapiteaux du narthex.

Il est possible que, dans le principe, cette église ait été plafonnée; car rien n'indique que, primitivement, elle ait été voûtée. La voûte actuelle de la nef centrale a été construite ou reconstruite dans les temps modernes.

Un hémicycle était placé à l'extrémité de chacune des trois nefs (1). Des travaux récents ont mis à nu, au delà de la troisième travée, le mur demi-circulaire d'une de ces absidioles.

Les retouches successives qu'a subies ce monument, et dont nous ne parlerons pas ici parce qu'elles ont été signalées dans une monographie spéciale, n'ont pas assez profondément altéré la physionomie originelle pour qu'il ne soit pas encore aisé d'y reconnaître, alliés au plan de la basilique latine, les caractères de l'architecture carolingienne.

Une autre église d'Auvergne qui conserve les marques d'une indéniable ancienneté est celle de Glaine-Montaigut (7), canton de Billom. Elle est composée de trois nefs à deux travées, d'un transept ne faisant pas saillie extérieurement, d'un chœur et de trois absides.

Il y a, entre la facture des nefs et du transept, d'une part, et celle du chœur et des absides, d'autre part, des différences qui dénotent que ces parties de l'édifice ont

Digitized by Google

été construites à des époques bien distinctes. Nous n'avons à nous occuper que de la première. La nef (8) centrale est voûtée en berceau plein cintre, d'une seule venue, sans arc doubleau. Il repose très haut sur les murs, ce qui a permis d'ouvrir, de chaque côté, au-dessus des collatéraux deux petites fenêtres d'un plein cintre mal dessiné. Deux larges arcades, de même forme, entre chaque travée, font communiquer la nef principale avec les bas-côtés également éclairés par de petites fenêtres en plein cintre.

Le transept, très apparent à l'intérieur grâce à la disposition transversale de ses voûtes, ne s'accuse pas encore au-dehors, sauf par l'exhaussement de la toiture.

La voûte centrale, posée très haut, est étayée par d'autres (9) voûtes en demi-berceau ou quart de cercle qui coiffent les collatéraux jusque-là recouverts de voûtes d'arête. La mise en œuvre de ce procédé, qui ira se perfectionnant, permettra de voûter solidement de grands espaces; et il deviendra un des membres essentiels de l'architecture locale.

L'intertransept est surmonté d'une coupole posée avec des marques certaines d'hésitation. D'où l'on peut arguer qu'il s'agissait d'une nouveauté.

Cette église n'a pas de narthex.

Si à ces réminiscences et à ces innovations on ajoute l'existence, à Glaine-Montaigut, d'impostes à tablettes, de chapiteaux à entrelacs et à double corbeille (11 et 12), de moulures cordées et de joints saillants, enfin un appareil régulier, le tout d'un travail plus fini qu'à Chamalières, on peut dire qu'il s'agit d'un monument intermédiaire, trait d'union entre les deux époques latine et romane.

Les architectes de la cathédrale de Clermont consacrée le 2 juin 946, par l'évêque Etienne II, paraissent avoir été en pleine possession de la formule romano-auvergnate, d'après les découvertes faites par MM. Viollet-le-Duc et Mallay lors des réparations exécutées dans la cathédrale actuelle. Suivant leur rapport, l'église d'Etienne II aurait

Digitized by Google

eu quatre chapelles autour du sanctuaire, comme Notre-Dame-du-Port. Elle avait donc un déambulatoire, c'est-à-dire un prolongement des bas-côtés à travers le transept et autour du chœur, disposition encore inusitée en Auvergne, mais déjà connue ailleurs. Il est à présumer que, en même temps, pour donner plus de solidité à la coupole, on reporta plus haut les voûtes en quart de cercle de la traversée du transept.

Parvenus maintenant au XI^e^ siècle, voyons quels sont les divers éléments d'une église de l'Ecole auvergnate proprement dite.

PLAN. — Le plan des églises d'Auvergne est d'une grande variété. Généralement il est cruciforme et présente l'aspect d'une croix latine, jamais celui d'une croix grecque. La plupart des églises de campagne à nef unique est pourvue d'une galerie transversale ou transept, terminée au nord et au sud par un mur droit (Royat, Bourg-Lastic (13), Saint-Genès-du-Retz, Cognat, Le Chambon-de-Besse, Opme, etc.). A Charbonnières-les-Varennes et à la Chapelle-de-Vensat, le transept est terminé au nord et au sud par un mur demi-circulaire qui forme de petites absides latérales. Il est aussi des églises rurales, à une seule nef, sans aucune apparence de transept, comme N.-D. de la Rivière à Beaumont, Orsonnette, Ludesse, Le Vernet-Saint-Marguerite, Merdogne, Chalus-Lembron, etc. Elles sont le petit nombre. Habituellement, dans le mur du transept qui fait face à la nef, le mur oriental, est pratiquée, de chaque côté, une chapelle en cul-de-four (Bourg-Lastic (13), Saint-Genès-du-Retz, Cognat, etc.).

A la suite du transept vient le chœur qui comprend, d'ordinaire, une seule travée, puis le sanctuaire qui, presque toujours, est terminé par un mur en demi-cercle (Bourg-Lastic (13), Merdogne (14), Cognat, etc.). Cependant, le chevet est rectangulaire dans les églises de Champeix (la chapelle du château), Esteil, Heume-l'Eglise,

Digitized by Google

Mégemont, Orcines, Plauzat, Rentières, Royat, Saillant, Saint-Priest-des-Champs, Chalus-Lembron (Sainte-Foy), Saint-André-le-Coq, Madriat, Collange et de Sainte-Madeleine-sous-Chalus. Heume-l'Eglise, Mégemont et Esteil sont des églises de transition. A Sainte-Foy de Chalus, Orcines et Saint-André-le-Coq, l'abside a été reconstruite.

La nef est séparée du chœur par un grand arceau appelé l'arc triomphal, qui s'appuie sur les derniers piliers de cette nef. Ceux-ci étaient reliés souvent par une poutre au milieu de laquelle figurait un crucifix. Cette poutre portait le nom de *Poutre de Gloire*. Elle existe encore dans quelques paroisses, particulièrement à Saint-Hérent.

Le chœur est ordinairement plus étroit que la nef; mais il est presque toujours plus large que le sanctuaire. A Orsonnette, par exception, il est plus large que la nef. Cette disposition spéciale semble provenir d'un agrandissement.

Dans les églises un peu plus importantes, la nef principale est accompagnée de nefs collatérales ou bas-côtés. A leur extrémité orientale s'ouvre une chapelle en cul-de-four (Luzillat, Biozat, Thuret, Gerzat, Ronzières, Glaine-Montaigut (7), etc., etc.).

Quelquefois, les murs du transept ne font pas saillie à l'extérieur. Il est alors dessiné par la largeur des arcs de l'intertransept qui, d'ailleurs, sont généralement d'un plus grand rayon que ceux des travées des nefs. Fréquemment le plan se complète d'un déambulatoire avec chapelles rayonnantes.

Le déambulatoire est la prolongation des nefs collatérales qui se poursuivent dans la traversée du transept et autour du chœur. Il dessert les chapelles rayonnantes. Celles-ci sont en nombre pair dans les édifices consacrés à la Vierge Marie, et en nombre impair dans les églises qui sont sous un autre vocable. Dans ce cas, la chapelle absidale, celle qui est dans l'axe du monument, est, ou

Digitized by Google

était primitivement, dédiée à la Sainte Vierge. N.-D. du Port (15), Orcival, Chamalières (1), n'ont que quatre chapelles rayonnantes. Il en était de même de la cathédrale d'Etienne II. Il y en a cinq à Saint-Paul d'Issoire (16); trois seulement à Saint-Nectaire, à Saint-Myon, à Saint-Martin-d'Artonne, à Saint-Priest de Volvic (17), et à Saint-Vincent de Chantelle (18). Ces chapelles sont demi-circulaires, sauf, par exception, à Artonne où elles sont rectangulaires. Celle du milieu de l'abside de l'église d'Issoire et de Saint-Dier sont également rectangulaires.

A Saint-Saturnin; les chapelles rayonnantes sont supprimées et le déambulatoire n'est qu'une simple galerie autour du chœur (19).

En Auvergne, on trouve le déambulatoire non seulement dans les grands édifices comme N.-D. du Port, Orcival, Issoire, Saint-Nectaire, mais aussi dans des églises moins vastes, telles que Maringues, Cournon (Saint-Martin), Volvic (17), Saint-Myon, Chamalières (1), Artonne, etc. Dans d'autres contrées que l'Auvergne, il ne se rencontre que dans les grandes églises. Dans ces mêmes régions, les chapelles rayonnantes sont toujours en nombre impair et le narthex n'occupe généralement que la base de la tour posée au milieu de la façade occidentale, où il n'ouvre que sur la nef centrale. En Auvergne, il embrasse toute la largeur de l'édifice et il communique avec les trois nefs par trois arceaux plein cintre supportant une tribune où se retrouvent les mêmes divisions longitudinales. Cette disposition existait déjà à Chamalières (x^{e} siècle) (1), elle s'est perpétuée à N.-D. du Port (15), Orcival, Saint-Nectaire, Manglieu, Chauriat, etc.

Ces particularités du narthex et des chapelles rayonnantes font reconnaître hors de la province les monuments qui se sont inspirés de l'Ecole auvergnate (Saint-Hilaire de Poitiers, Sainte-Gemme, etc.).

Plusieurs églises d'Auvergne (Artonne, Saint-Saturnin), n'ont point de narthex ni de clocher sur la façade occiden-

Digitized by Google

tale. Sous un grand nombre, surtout les principales, il y a une crypte. Il en existe aussi dans les églises de second ordre (Saint-Saturnin, Plauzat et Lempty).

En résumé, le plan des églises de moyenne importance se compose habituellement d'un narthex ou vestibule intérieur surmonté d'une tribune et occupant la largeur totale du monument, d'une nef centrale avec des bas-côtés, d'un transept terminé au Nord et au Sud par des murs droits et ayant dans le mur oriental de chacun des bras une chapelle en hémicycle faisant saillie à l'extérieur ; d'une travée unique formant chœur, d'un sanctuaire ou *presbyterium* demi-circulaire, enfin d'un déambulatoire sur lequel viennent s'ouvrir des chapelles rayonnantes.

L'axe de ces églises est légèrement dévié au nord, par symbolisme de l'inclinaison de la tête du Christ au moment de sa mort : *et inclinato capite tradidit spiritum.* Quelquefois, comme à Glaine-Montaigut et Chantelle (7 et 18), cet axe est dévié au sud. Ce serait alors pour symboliser la flexion du corps entier sur la croix.

En dehors des plans les plus ordinairement adoptés, certaines églises en ont un différent. Bellaigue (commune de Virlet) (20) a trois nefs, un chœur, un sanctuaire ou hémicycle, un transept dans chaque bras duquel sont menagées deux chapelles en cul-de-four s'ouvrant côte à côte sur le mur oriental. A Malhat (21), il n'y a qu'une nef terminée par une abside composée de trois hémicycles formant croix, mais qui n'apparaissent pas à l'extérieur. Celui-ci est polygonal. Il en est de même à Fayet, près de Saint-Dier et à la Chapelle (commune de Vensat). A Saint-Dier, église à trois nefs, le chœur occupe la largeur des trois nefs et autour de ce sanctuaire s'ouvrent trois chapelles; les deux extrêmes sont demi-circulaires, celle du milieu est rectangulaire. A Orsonnette, l'abside est polygonale en dehors et demi-circulaire en dedans. La chapelle du Chambon est absolument ronde.

On a prétendu que, dans les églises de l'Ecole auver-

Digitized by Google

gnate, le nombre des travées était toujours impair, trois, cinq ou sept. Cela n'est pas exact. Il n'en existe que deux à Glaine-Montaigut (7), à Montpensier, à l'ancienne église de Périer, à Saint-André-le-Coq, à Mazérier, à Plauzat, à Coudes, à Saint-Denis-de-Combarnazat, à Saint-Hérent, à Madriat. Il y en a quatre à Saint-Pierre de Beaumont, à Besse, à Cournon, à Pont-du-Château, à Chauriat, à Saint-Bonnet-Laschamps, à Saint-Hilaire-la-Croix, à Biolet, à Saint-Nectaire, à Artonne, à Thuret, à Saint-Genès de Thiers, à Saint-Saturnin (19), à Ris, à Messeix, à Saint-Priest-des-Champs, à Orcival, à Orcines, à Herment, à Sainte-Madeleine-sous-Chalus, etc..... Mozat, Gerzat et Menat ont six travées. Il y en a sept à Issoire (15), et à Bellaigue (20); cinq à N.-D. du Port; enfin trois à Luzillat, Bourg-Lastic (13), Combronde, Chaptuzat, Saint-Genès-du-Retz, Ronzières, Bort, Biozat, Cognat, Chauriat, Merdogne (14), aux chapelles du château de Champeix et de Vensat, et à Sainte-Foy de Chalus.

ELÉVATION. — *Piliers et pilastres.* — Lorsque les architectes abandonnèrent la pure tradition latine, quand ils remplacèrent les plafonds par des voûtes, ils durent ou donner plus d'épaisseur aux murs, ou augmenter la section des colonnes qui devinrent alors des piliers massifs. Ceux-ci furent bientôt d'une épaisseur démesurée, puis, on arriva à soutenir la voûte centrale par celles en quart de cercle des bas-côtés, et l'on put diminuer l'épaisseur de ces piliers. Ils affectent des formes très variées. Dans presque toutes les petites églises rurales, ils sont barlongs et trapus. Cette lourdeur n'est pas toujours un caractère certain d'ancienneté. Elle existe à Montpensier dont l'église a été construite après 1193. On ne peut pas se baser pour dater un monument sur le volume des piliers, il a varié suivant l'idée, ou mieux, suivant les besoins ou l'habileté du constructeur.

Tout en conservant leur forme rectangulaire, les piliers

Digitized by Google

sont parfois agrémentés de colonnes appliquées qui supportent les archivoltes des arcs faisant communiquer les nefs entre elles (Combronde).

D'autres fois, les piliers sont cantonnés sur trois faces de colonnes engagées au tiers ou à la moitié de leur diamètre. La quatrième face, celle sur la nef principale, reste nue. Cette disposition se maintient pendant toute la période romane. On l'observe à N.-D. du Port, à Saint-Martin de Cournon, à Issoire (16), à Biozat, à Saint-Dier, à la Chapelle de Vensat, à Biolet, à Orcival, etc. Les colonnes sont aussi engagées sur les quatre faces des piliers, comme à Gerzat, Saint-Hilaire-la-Croix, le Bourg-d'Arlanc, Egliseneuve-d'Entraigues, Le Crest (22), Biolet, Chantelle (18), etc. Ce fait indique une période assez avancée de l'ère romane. Les piliers qui circonscrivent l'intertransept sont toujours cantonnés de quatre colonnes.

Dans quelques rares églises (Saint-Nectaire (23), Chauriat (24), Besse), les piliers séparatifs des nefs sont remplacés par de gros fûts cylindriques. C'est un indice assez certain de la fin de l'époque romane.

A N.-D. du Port (25), Issoire, Menat, les piliers carrés alternent avec des piliers ronds. Ceux-ci sont toujours cantonnés de quatre colonnes, tandis que les piliers carrés ne le sont que de trois. Cette alternance ne peut pas servir à dater un monument.

Contre les murs gouttereaux, et correspondant aux piliers séparatifs, sont appliqués des pilastres dans les églises où ces piliers sont demeurés nus, ou des colonnes dans les édifices où ils sont cantonnés de colonnes. Les uns et les autres reçoivent les arcs doubleaux des collatéraux.

Le plus souvent, ces colonnes se profilent sur le mur en un petit pilastre à peine senti (N.-D. du Port, Issoire, Saint-Nectaire, Orcival, Le Crest, Biozat, etc.). C'est une réminiscence de l'art romain (Colisée).

Les pilastres appliqués aux murs gouttereaux sont fré-

Digitized by Google

quents en Auvergne. Dans les églises à une seule nef, ils servent à soutenir les arcs de décharge. Ils sont alors rectangulaires, nus et unis, peu saillants et dessinent les travées (Chassagne-près-Vodable, Cognat, Saint-Denis-de-Combarnazat, Orsonnette, Saint-Genès-du-Retz, Charbonnières-les-Varennes, Orcines, N.-D. de la Rivière de Beaumont). Dans les églises à trois nefs, ils ont pour mission de recevoir les arcs doubleaux des collatéraux (Glaine-Montaigut, Artonne, Saint-André-le-Coq, Montpensier, Biolet, etc.). Dans les grands monuments, ils font fonction de contreforts intérieurs et ils aident à l'ornementation en formant dosseret derrière les colonnes appliquées aux murs.

Ces pilastres sont toujours dépourvus de socle. Lorsqu'ils sont interposés en dosseret, ils se terminent à la hauteur du tailloir des chapiteaux par une petite corniche formant imposte qui, se poursuivant de chaque côté, reçoit la retombée des voûtes d'arête des collatéraux. Quand ces pilastres ne sont point doublés de colonnes et qu'ils supportent seuls les arcs doubleaux, ils sont parfois très saillants (N.-D. de la Rivière) (26), et ils sont surmontés d'une petite corniche qui souvent n'existe que sur le front du pilastre (Biolet). Quelquefois elle se poursuit sur les faces latérales (Madriat).

Les moulures dont sont ornées ces petites corniches ou impostes peuvent servir à les dater. Les moulures cordées, à pêtits modillons ou à cartouches superposés (Chamalières (6), Le Moûtier de Thiers, Glaine-Montaigut (11), sont carolingiens. Un seul cartouche dans la gorge (Saint-Pierre de Beaumont) est un caractère de la première période romane. Le profil à simple congé se retrouve durant toute l'ère romane. A la fin de cette époque, ces corniches n'ont qu'un simple chanfrein rabattu.

Quelquefois les pilastres sont remplacés par des colonnes adossées comme à Opme, Champeix (chapelle du châ-

Digitized by Google

teau), Le Chambon, Chaptuzat, Chanonat, Sainte-Foy de Chalus. Parfois aussi ces colonnes soutiennent des arcs doubleaux.

Les pilastres et les arcs ne sont pas de simples ornements, mais en quelque sorte des contreforts intérieurs qui permettent d'alléger les murs.

Les architectes romans ont débuté par augmenter l'épaisseur des murs pour supporter la pression des voûtes et ils les ont laissés d'abord absolument nus (Coudes). Puis ils les ont diminués, sans nuire à leur force de résistance en y encastrant des arcs bien appareillés (Saint-Genès-du-Retz, Saint-Denis-de-Combarnazat, Charbonnières-les-Varennes, Orcines). L'emploi d'arcs renforçant les murs accuse un perfectionnement dans l'art de bâtir; il n'est pas apparu en Auvergne avant le milieu de l'époque romane, mais il a persisté jusqu'à la fin.

Colonnes. — Les voûtes du *presbyterium* ou sanctuaire ne reposent pas sur des piliers, mais sur des colonnes isolées et monocylindriques (N.-D. du Port) (15 et 28). Elles sont de tradition latine. Ces colonnes circonscrivent le sanctuaire; et les architectes auvergnats se sont surtout préoccupés de perspective dans la disposition qu'ils leur ont donnée. Elles sont toujours en nombre pair, de façon à avoir un arc ouvert sur l'axe de l'église et à démasquer soit la chapelle du milieu de l'abside, soit la fenêtre qui la remplace. Chantelle est la seule église de la contrée qui fasse exception à cette règle (18).

Voyons maintenant quels sont les caractères des bases, des fûts et des chapiteaux des colonnes dans les églises de cette région.

Leurs bases sont une réminiscence de la base attique. Celle-ci se compose d'une plinthe ou socle, d'un tore, d'une baguette ou filet, d'une scotie, d'un second tore et d'un autre filet qui le sépare du fût. Ces motifs sont généralement peu accusés dans les bases des colonnes des

Digitized by Google

églises d'Auvergne. La baguette inférieure et le filet supérieur manquent presque toujours. Pendant toute la période romane les bases gardent, chez nous, un caractère d'extrême simplicité. Dans certaines églises, comme N.-D. du Port, Aulnat, Manglieu, on retrouve quelques bases en marbre blanc d'origine gallo-romaine.

Dans les déambulatoires, des colonnes posées sur des stylobates sont adossées au mur de l'abside. Elles sont toujours couronnées d'un tailloir chanfreiné (N.-D. du Port, Orcival).

Les deux stylobates placés derrière l'autel, de chaque côté de la travée du fond, celle qui est dans l'axe de l'édifice, sont plus élevés au-dessus du sol que les autres. De ce fait, Mallay a induit que le sol lui-même de cette travée du milieu devait aussi être surélevé. L'évêque s'y plaçait, dit-il, et de ce point il dominait l'autel (établi alors sans gradins, retable ou tabernacle), ainsi que le chœur et les fidèles. Cette hypothèse semble peu probable. L'évêque ne devait sans doute pas se cacher au fond du déambulatoire. Il se tenait dans le presbyterium, derrière l'autel fait à cette époque d'une simple table de pierre ou de marbre. Là, il était bien en vue et il pouvait tout voir.

Dans les nefs, le long des murs gouttereaux où existent de larges surfaces, les colonnes appliquées partent du sol; quelquefois elles reposent sur un mur en bahut courant le long de la paroi et formant une sorte de banc (Saint-Nectaire (23), Orcival, Issoire, etc.).

Les fûts des colonnes des églises d'Auvergne sont des cylindres parfaits, jamais ils ne sont galbés. Il n'ont ni canelures, ni moulures, leur surface est absolument lisse. Le plus grand nombre de ces fûts est monolithe. Quelques-uns même sont exécutés au tour (chœurs de Saint-Nectaire [23] et d'Orcival [118]).

A la fin de la période romane, dans les églises à une seule nef, les fûts des colonnes accolées aux murs en sont sou-

Digitized by Google

vent complètement détachés. Les colonnes qui ornent le pourtour des déambulatoires sont toujours dégagées en entier, ainsi que celles qui soutiennent les archivoltes des fenêtres ou les arcades simulées (Beaumont, Plauzat, Biozat).

Parfois, à l'entrée du chœur et de l'intertranscept, les colonnes appliquées sur la face interne des piliers ne descendent pas jusqu'au ras du sol, elles sont soutenues, à une certaine hauteur, par des masques ou des têtes d'homme formant cul-de-lampe (Aulnat (36 et 37), Brioude (38), Volvic. C'était un motif assez usité chez les Romains; mais il ne fit pas sa réappartion en Auvergne avant le milieu de l'ère romane.

Le chapiteau était un simple motif d'ornementation dans les édifices antiques, et si l'architrave eût porté directement sur le sommet du fût, elle n'en aurait pas eu moins de solidité. Quand les colonnes étaient appelées à soutenir des voûtes d'aréte, les sommiers de celles-ci reposaient sur le nu de la colonne; le tailloir et l'entablement n'ayant d'autre rôle que celui d'orner ou de recevoir temporairement les cintres en bois appelés à dessiner les voûtes et à permettre de les fermer.

Les architectes romans firent retomber les sommiers des arcs sur les tailloirs qui servirent d'intermédiaire entre la section cylindrique de la colonne et l'assiette carrée du sommier. Le passage du cylindre au carré se fit dans le corps du chapiteau au moyen d'un encorbellement. Le chapiteau devint dès lors un membre essentiel de la construction. Progressivement on en arriva à profiter de l'évasement du chapiteau et de la saillie du tailloir pour recevoir le sommier de l'arc, et à leur faire supporter tout le poids de la voûte.

Les chapiteaux auvergnats sont séparés du fût par un astragale toujours sans congé. Celui-ci fait généralement corps avec le chapiteau; il en est séparé quelquefois et constitue alors une petite assise indépendante. D'ordi-

Digitized by Google

naire, le tailloir forme également assise. Il est toujours carré, lourd, épais et il déborde d'une manière très accusée. Son profil présente soit un congé, soit un chanfrein surmonté d'un filet. Jamais aucune moulure n'orne ce congé ou ce chanfrein, comme c'est l'habitude dans d'autres Ecoles d'architecture.

Un grand nombre des chapiteaux des églises d'Auvergne se ressentent incontestablement de l'influence romaine. On en peut observer à Issoire, à Saint-Nectaire, à N.-D. du Port qui paraissent être des copies, quelquefois fort bien exécutées, de beaux spécimens de l'art antique, tels sont les deux aigles affrontés, les griffons buvant à la même coupe (40), etc. Les chapiteaux sculptés sous cette inspiration sont généralement bien traités. Les sculpteurs, ou trouvent des modèles sous les yeux, ou ils les ont fréquemment reproduits, aussi ont-ils acquis une grande habileté de main; mais s'ils veulent représenter des personnages ou des scènes animées, l'exécution trahit aussitôt l'ignorance du dessin et le ciseau perd sa souplesse.

En Auvergne, les corbeilles des chapiteaux sont diversement et assez abondamment ornées. Par leur décoration, ils peuvent être rangés en quatre classes. La première se distingue par des galons plats et entrelacés, formant des figures géométriques. Les végétaux règnent en maîtres sur ceux de la deuxième. Ceux de la troisième figurent des animaux réels ou fantastiques. Enfin, ceux de la quatrième, que l'on qualifie d'*historiés*, représentent des personnages.

Les chapiteaux de la première catégorie sont les moins répandus. Les galons plats qui composent leurs entrelacs ne sont jamais chargés de perles ou d'autres ornements. Ceux de la seconde catégorie sont les plus nombreux. Ils sont garnis de feuilles d'olivier, de chêne, d'une sorte de rose ou encore de pommes de pin. Celles-ci sont plus d'une fois assez peu fidèlement reproduites et l'on pourrait croire que l'artiste a voulu simuler une grappe de raisin. On

Digitized by Google

trouve sur cette classe de chapiteaux une grosse feuille large, grasse et lancéolée qui n'a guère été employée que vers la fin de l'ère romane (Saint-Nectaire (23), Chalus, Le Crest (22). On y rencontre aussi, exécutée d'après les meilleurs modèles de l'antiquité, la feuille d'acanthe du corinthien (N.-D. du Port). Parmi les animaux qui se sont donné rendez-vous sur les chapiteaux de la troisième catégorie, on voit rarement, ou pour mieux dire jamais, le chat, si fréquent sur les chapiteaux bourguignons. Les chapiteaux historiés sont remarquables par l'affouillement de la sculpture qui est presque relevée en bosse et se dégage à peu près complètement du fond; aussi par l'allure rustique des personnages qui y sont figurés.

Arcs et voûtes. — Pendant toute la durée de l'époque romane, c'est l'arc en plein cintre qui est le plus usité en Auvergne. Dès le début, on a tâché d'y introduire aussi l'arc en tiers-point ou aigu; mais c'est seulement dans les derniers temps qu'il a été définitivement acclimaté. Ces arcs ont été parfois employés concurremment (Saint-Amable de Riom).

L'arc en fer à cheval se rencontre assez souvent en Auvergne pendant toute l'ère romane. On ne peut donc pas s'en servir pour dater un édifice.

Les arcs formerets appliqués contre les murs nord et sud de certains transepts sont de simples ornements. Ils n'ajoutent rien à la solidité des murailles. Toutefois ils sont un indice de l'époque la plus avancée de l'architecture romane.

L'arc en mitre, composé de deux rampants rectilignes se rejoignant à angle aigu, est très fréquent dans ces mêmes murs des transepts où il est accompagné, d'ordinaire, de deux arcs en plein ceintre (N.-D. du Port (27), Issoire, Saint-Nectaire, Orcival, Saint-Saturnin, Chauriat, Saint-Myon, Saint-Vincent de Chantelle, Veauce). On le retrouve au premier étage du clocher de Menat (41); il

Digitized by Google

tapisse intérieurement le pourtour du chœur de Courpière (42); et il décore les murs extérieurs du transept d'Ebreuil. Il est assez spécial aux églises d'Auvergne, bien qu'il n'y ait pas pris naissance. Il est de pure tradition romaine.

On ne voit presque jamais, dans ces monuments, des arcs doubleaux soutenir la voûte centrale. Celle-ci est généralement, sinon toujours, couverte d'un berceau. Si un arc doubleau vient, par hasard, renforcer cette voûte, il n'est jamais qu'une juxtaposition et ne fait point corps avec elle. Dans les bas-côtés, au contraire, ces arcs séparent les unes des autres les travées. Ils sont presque toujours établis en plein cintre. Leurs arêtes sont vives et sans ornement d'aucune sorte.

Les architectes romans ne sont pas parvenus d'emblée, mais lentement et progressivement, à asseoir les voûtes des églises. Encore leurs procédés varient-ils dans chaque province. Les Auvergnats n'ont pas été les derniers à élever des édifices qui conservent encore une parfaite stabilité après six ou sept cents ans d'existence. La solidité que les Romains avaient cherchée dans la cohésion et l'homogénéité des matériaux, ils l'ont obtenue par l'élasticité de ceux-ci et par l'équilibre des forces.

Pour voûter de grands espaces, ils ont jeté un berceau plein cintre, et afin d'éviter que par son poids il ne chassât ou n'écrasât les murs sur lesquels il porte, ils l'ont contrebuté par un demi-berceau ou quart de cercle continu qui vient, de chaque côté, s'appuyer sur la voûte principale un peu plus haut que ses naissances. C'était renoncer à éclairer les vaisseaux par leur partie supérieure, ce qu'on avait essayé à Glaine-Montaigut (8), par exemple. A Artonne, à Montpensier, à Saint-Myon, à Thuret, à Ris (43), à Biolet, à Saint-André-le-Coq, églises construites d'après les procédés nouveaux, les quarts de cercle s'appliquent à la hauteur des reins de la voûte maîtresse.

Dans les édifices à trois nefs qui n'ont point de triforium ou de tribunes au-dessus des collatéraux, ceux-ci sont

Digitized by Google

recouverts de voûtes en quart de cercle qui contrebutent la voûte centrale. Elles sont fortifiées entre chaque travée par un arc doubleau en plein cintre. Mais quand il existe des galeries supérieures aux bas-côtés, ce sont elles qui sont voûtées en demi-berceau et elles sont établies sur des voûtes d'arête, c'est-à-dire des voûtes formées par deux demi-cylindres, d'égal diamètre, placés sur un même plan et se pénétrant à angle droit. Les travées des voûtes d'arête sont comprises entre deux arcs doubleaux et sont ainsi indépendantes les unes des autres.

Ces travées sont nécessairement carrées ; mais les architectes auvergnats, pour obtenir plus de perspective, sont parvenus à leur donner la forme barlongue en les allongeant dans le sens de la longueur des nefs, au moyen d'un étroit berceau plein cintre. Tandis que du côté intérieur, c'est-à-dire de la nef centrale, les arêtes de la voûte se confondent avec l'arc ouvert sur cette nef et retombent sur les chapiteaux des colonnes engagées dans les piliers séparatifs; du côté extérieur, elles sont reçues sur des corniches-impostes placées dans les murs gouttereaux, à la hauteur et de chaque côté des tailloirs sur lesquels reposent les arcs doubleaux. Entre ceux-ci et le compartiment d'arête est établie la section étroite de voûte en plein cintre dont il vient d'être question. Cette particularité, qu'on retrouve à N.-D. du Port, à Issoire, à Orcival, à Mozat, à Saint-Nectaire, à Saint-Saturnin (44), est un des caractères propres au roman auvergnat. Elle est inconnue dans les autres Ecoles.

La voûte en quart de cercle ou demi-berceau a été le point de départ de l'arc-boutant qui permit, plus tard, d'élever les immenses voûtes de l'époque ogivale.

Il a été dit déjà que les nefs collatérales sont fréquemment surmontées d'une tribune ou triforium qui a vue sur la nef centrale par des arceaux en plein cintre ou trilobés. A N.-D. du Port la galerie du sud (45) a quatre travées trilobées et une en plein cintre; c'est l'inverse

Digitized by Google

pour celle du nord. A Issoire, la première travée a deux arcs plein cintre, soutenus par une colonne; la deuxième, la troisième et la quatrième en ont trois supportés par deux colonnes; la sixième a deux arcs plein cintre, et le septième également deux, mais plus petits. A Saint-Nectaire et à Ennezat, ces arceaux sont tous en plein cintre.

On observe à N.-D. du Port (26), à Issoire, à Saint-Nectaire et ailleurs que les baies du triforium qui ouvrent sur la nef centrale, dans la travée de la galerie nord la plus rapprochée du transept, sont de moindre dimension que celles des autres travées. Cela s'explique par la raison que la voûte en quart de cercle s'arrête sur ce point pour faire place à un berceau ou à une coupole dont l'extrados sert de palier à un petit escalier permettant de monter à la tour qui domine l'intertransept. La cause de cette différence n'avait pas été reconnue et elle a été expliquée pour la première fois au Congrès archéologique de Clermont-Ferrand, en 1895, par M. du Ranquet, dans sa monographie de l'église de Saint-Nectaire.

Les voûtes d'arête des déambulatoires des églises d'Auvergne sont fort habilement construites. Il n'était pas facile, étant donnée l'inégalité des rayons des arcs des ouvertures de l'enceinte du chœur et de celles des chapelles rayonnantes ou des arcades appliquées aux murs de l'abside, d'obtenir l'horizontalité de la voûte. Pour y obvier, les architectes ont surélevé les plus petits de ces arcs, ceux des entrecolonnements du chœur, en les montant sur des piliers rectangulaires qui en firent des arceaux surhaussés. Cette disposition est commune à toutes les églises d'Auvergne à déambulatoire (N.-D. du Port (28), Issoire (46), Saint-Nectaire (23), Saint-Saturnin (47) Brioude, Orcival (118), Saint-Myon, Artonne, etc.). Elle leur est spéciale. Violet-le-Duc l'a fort admirée; il pense qu'elle remonte au XI^e^ siècle.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Le 38e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira, à la Sorbonne, le mardi 5 juin prochain (mardi de la Pentecôte). Les membres de la Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand, qui désireraient y assister et recevoir une délégation à cet effet, sont priés d'en avertir M. le Président ou M. le Secrétaire général avant le 25 avril, *dernier délai*, afin qu'une lettre d'invitation puisse leur être adressée en temps utile.

Sur la présentation de cette *lettre d'invitation* qui sera remise, par les soins du Bureau de la Société, à chaque Délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 27 mai au 8 juin seulement, et pour Paris, *sans arrêt aux gares intermédiaires*, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra le *prix entier* de la place en mentionnant sur la lettre d'invitation la délivrance du billet et la *somme reçue*. Cette lettre ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé, servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, de Paris au point de départ, de la même classe qu'à l'aller et par le même itinéraire, si elle est utilisée du 9 au 14 juin inclusivement.

Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation, soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés, entraînerait, pour le voyageur, l'obligation de payer le prix intégral de la place à l'aller et au retour.

La durée du séjour des Délégués à Paris pourra donc s'étendre du 27 mai au 14 juin inclusivement.

Digitized by Google

Séance du 12 Décembre 1899.

Présidence de M. le docteur Hospital.

M. le Président exprime la part que la Société prend à la perte qui vient de frapper M. Lenoir, vice-président, dans la personne de son fils.

L'assemblée décide que, pour répondre à l'invitation de M. le Ministre de l'Instruction publique, la collection de la *Revue d'Auvergne*, depuis l'année 1889 jusqu'à 1899, et les tirages à part des articles qui y ont été insérés, seront envoyés à l'Exposition Universelle de 1900. Il y sera joint les volumes parus de l'important ouvrage de M. Bonnefoy sur l'*Administration civile dans le Département du Puy-de-Dôme*.

M. Desdevises du Dezert fait savoir qu'il est chargé par M. le Recteur de l'Académie de préparer, également pour l'Exposition, une étude sur l'Université de Clermont, depuis la création des Facultés.

La Société, n'ayant pas de renseignements certains sur la nature des conférences proposées par le mandarin Ly-Chao-Pé, craint de créer un précédent en se chargeant de les organiser à Clermont. On l'engagera à s'adresser directement aux chefs d'institutions ou d'établissements dans lesquels il désire se faire entendre.

M. Desdevises du Dezert donne lecture d'un aperçu sur le Théâtre populaire en Espagne, sommaire, en quelque sorte, d'un travail plus développé qu'il se propose de donner à la *Revue d'Auvergne*. Cette communication est écoutée avec le plus vif intérêt et M. le Président, en remerciant son auteur, fait ressortir combien tous les membres de la Société seront heureux de pouvoir lire, en sa teneur entière, l'œuvre de M. Desdevises du Dezert.

Séance du 9 Janvier 1900.

Présidence de M. le docteur Hospital.

M. le Secrétaire général fait savoir que M. Herpin, maître d'hôtel et père de famille, à Royat, recevrait en pension des étudiants étrangers, depuis la rentrée des cours de l'Université jusqu'au 15 juillet. Cette communication amène un échange de vues entre divers membres de la Société au sujet des logements d'étudiants. M. Rongier et M. le docteur Girod sont priés de vouloir bien continuer à s'occuper de cette affaire.

M. du Ranquet propose de voter une somme de cent francs pour aider à l'acquisition des décalques des fresques nouvellement découvertes à la Cathédrale, afin qu'ils puissent être conservés au Musée

Digitized by Google

de la ville. Une Commission, composée de MM. Audollent, Rouchon et du Ranquet, est nommée à l'effet d'étudier la question.

M. le docteur Hospital lit l'intéressante notice dont le texte suit :

DÉCORATIONS MILITAIRES D'AUTREFOIS

L'idée de perpétuer et d'étendre le renom des actions d'éclat ou des services rendus au Pays, au moyen d'insignes visibles, ostensiblement portés par les citoyens qui s'en sont rendus dignes et que leur a décernés la Patrie, doit être aussi vieille que le monde. En principe, c'est la même pensée qui a fait naître les armoiries, dont l'origine remonte à une époque beaucoup plus ancienne que celles des Francs et des Croisades, car on en découvre les premières traces chez les Grecs et chez les Romains. Pour les décorations militaires, ces derniers en faisaient usage, car les chefs décernaient aux soldats valeureux une plaque ronde à boucle en métal, appelée « phalera », sur laquelle était gravé le nom de la bataille où s'était distingué le « phaleratus » ; cette médaille se portait sur le devant de la poitrine, soit fixée à l'habit par le ceinturon, soit à un collier ; une sculpture qui orne le tombeau d'un centurion le représente avec sept de ces décorations. C'est à l'Étrurie que les Romains avaient emprunté cette coutume, ainsi qu'à d'autres nations étrangères.

Dans l'Europe occidentale, dès leur institution, ces insignes furent fixes et brodés sur les vêtements; puis insensiblement, ils s'en détachèrent pour former un emblème mobile, adaptable à tous les habits; c'est, entre autres exemples, ce qui arriva pour l'« Ordre de Malte » ; pour le « médaillon de vétérance », dont nous allons parler, et plus près de nous, pour les « insignes académiques » qui, en vertu du décret de 1866, provoqué par M. Duruy, devinrent libres, et de l'état de brodure, passèrent à celui décoration. On trouve encore çà et là, dans les familles ou les musées, des portraits avec palmes brodées sur l'habit ou sur la toge.

Les circonstances m'ayant permis de m'occuper de quelques-unes de ces distinctions honorifiques, permettez-moi de vous faire part de mes découvertes.

Il y a quelques mois, ayant à rechercher un titre de propriété, j'exhumai, des fonds de placards et des soupentes de greniers, une immense quantité de paperasses de familles, dont beaucoup, malheureusement, avaient assez souffert des injures du temps et des ravages de l'humidité : ce sont les parchemins qui ont été le plus détériorés, étant peut-être plus hygrométriques que le papier. Parmi ces pièces préalablement époussetées, étirées, rapiécées, recollées tant bien que mal, il s'en trouve de fort curieuses, telles que : un acte de vente datant de 1632, encore lisible comme écriture, mais d'un

Digitized by Google

français presque incompréhensible; un acte de mariage de mon trisaïeul maternel, en latin, où il est désigné professionnellement comme « *consignator capillorum* », ce qui m'a tout l'air de vouloir dire : « perruquier ». Bah! de barbier à médecin-chirurgien, la distance n'est pas énorme ; un brevet de « brigadier des archers du Roy » d'un autre ancêtre ; un inventaire de mobilier d'un instituteur ou maître d'école, ayant également des droits à mon arbre généalogique : une huche, deux chaises, un bois de lit, une buire, quelques assiettes, le tout pour m'affermir dans la modestie ; mais voilà qui est plus sérieux : je venais de mettre la main sur un vieux parchemin: c'était un brevet qui accordait à mon bisaïeul Vincent Puray, la « décoration des deux épées entrelacées » en 1793, c'est-à-dire pendant la tourmente révolutionnaire ; je parlai de ma découverte à plusieurs érudits qui ne purent me fournir aucun renseignement, et j'allais abandonner la partie, lorsque j'eus l'idée lumineuse de m'adresser, avec l'intervention de M. des Essarts, à un recueil hebdomadaire extrêmement documenté : l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. Voici en quels termes la question lui était formulée : « Décoration militaire : quelque ophélète » pourrait-il m'éclairer sur un document trouvé par moi, dans » les papiers d'une famille amie? Il s'agit d'un vieux parchemin en » partie rongé par le temps et l'humidité, mais qui laisse encore discerner ce qui suit : c'est un brevet de décoration militaire de 1793 :

« Au nom de la République, le citoyen Jean-Vincent Puray, ma» réchal-des-logis ayant justifié qu'il a..... pendant le temps de » vingt-quatre années, il s'est toujours comporté avec valeur, le » Conseil exécutif provisoire voulant lui donner une marque de sa» tisfaction de ses services, il lui est accordé et accorde par ces pré» sentes, le droit de porter toute sa vie, sur le côté gauche de son » habit et à la hauteur de la troisième boutonnière, le médaillon des » deux épées en sautoir de la couleur et de la forme ci-empreintes. »

Donné à Paris, le 24me jour du mois de février, l'an mil sept cent quatre-vingt-treize, et le..... de la République.

Le Comité exécutif provisoire,

BOURNONVILLE.

« (Le brevet en question est encadré d'attributs guerriers con» temporains; à gauche et en haut est le fac-simile du mé» daillon : ovale, grand diamètre vertical, 4 m 1/2 ; petit diamètre, » 3m 1/2; bordure d'entrelacs, au milieu deux épées attachées par » un ruban). »

J'avais frappé à la bonne porte, les réponses ne se firent pas attendre, les voici :

Digitized by Google

1re réponse : « C'est le médaillon des vétérans, créé en 1771, pour » les soldats ayant vingt-quatre ans de service. Beaucoup de titu- » laires de cette décoration ne tardèrent pas à substituer aux épées » brodées, un médaillon en cuivre à jour doublé de drap rouge, au- » quel on ajouta plus tard un anneau ; il en existe des spécimens au » Musée des Invalides ainsi qu'au Carnavalet. Les soldats restés » quarante-huit ans sous les drapeaux portaient deux médaillons » accolés ; on vit même, en 1789, un soldat de Touraine-Infanterie, » nommé Jean Theuret, paré du triple insigne ; il avait soixante- » douze ans de service quand il fut présenté au roi. La Révolution, » qui supprima les croix de Saint-Louis et du Mérite militaire, » *conserva la médaille des Vétérans*. Le mot en blanc dans la repro- » duction du brevet est « servi ». (Alfred Sage).

2me réponse : « C'est la *médaille de la Vétérance militaire* qu'on » accordait sous l'ancien régime aux bas-officiers et soldats. L'or- » donnance du 11 septembre 1786 exemptait celui qui la portait de » la taxe personnelle, des logements des gens de guerre, des cor- » vées en nature, etc. On la trouve figurée avec notice dans Parrot » (ordres de chevalerie), dans M. de Marsy (décor. mil. mus. artill.), » sur une gravure de J.-G. Wille (le sergent Gillet), dans la « sabre- » tache », etc. J'ai vu plusieurs brevets joliment illustrés de cette » médaille. M. Alcius Ledieu (Fransart et ses seigneurs, p. 190) » cite le général de la Farelle, comme en ayant été décoré le 31 » mars 1795. Ces insignes sont sculptés sur une maison de Vic, » etc. » (Victor Advieille).

3me réponse : « Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans l'ouvrage : » Manuel pour le corps de l'infanterie, par un off. de dragons, » (Paris, impr. roy. 1781, p. 175). Vétérans (ord. du 16 avril 1771)... » La *marque de vétérance* est une décoration accordée aux soldats » qui ont servi vingt-quatre ans dans le même régiment ; on reçoit » le vétéran à la tête du régiment en parade, le ministre adresse » pour cet effet, au commandant du corps, un brevet ou parchemin » signé de lui, avec la plaque de vétérance représentant deux épées » en sautoir. Le commandant fait prêter serment au nouveau reçu, » il lui donne son brevet et lui attache lui-même la plaque à la » troisième boutonnière du côté gauche. » Formule du serment du « vétéran : « Vous jurez et promettez de ne servir aucune puissance » étrangère sans la permission de Sa Majesté, et de ne jamais vous » écarter de la fidélité que vous devez au roi et à l'État. » (Béneau- ville).

L'état de décoration de vétérance est donc maintenant suffisamment éclairci. Reste à savoir à quelle époque elle a cessé d'être décernée, c'est ce que je n'ai pu vérifier.

Digitized by Google

Une autre décoration militaire, postérieure à la précédente, et qui n'eut qu'une éphémère durée, c'est la *décoration du lys*. Parmi ces mêmes papiers cités plus haut, je trouve un brevet de cette distinction, sur papier, décerné à mon grand-père maternel, fils du précédent, et décédé à Clermont-Ferrand, officier de gendarmerie en retraite. L'insigne consistait en une fleur de lys de forme héraldique, en argent, portée par un ruban moiré blanc. Cette décoration fut instituée par le duc de Berry et décernée à des militaires, à partir d'avril 1814, lors de la première rentrée des Bourbons. Le brevet que j'ai entre les mains est ainsi libellé:

« D'après les ordres de Son Altesse Royale Monseigneur le » duc de Berry, il est permis à Monsieur Puray, lieutenant- » quartier-maître à la compagnie de gendarmerie du Puy-de-Dôme, » de porter la décoration de la fleur de lys.

» Signé : Comte de la FERRONNAYS.

» Paris, le 19 juillet 1814. »

Enfin, je trouve un troisième brevet dans les mêmes papiers : il s'agit d'une décoration qui, elle aussi, doit avoir disparu. C'est celle du *Mérite militaire*, de Pologne; elle fut décernée en 1830, à mon oncle maternel, Félix Puray, qui s'était empressé d'aller porter ses secours médicaux aux Polonais. Il revint de la Campagne avec cette croix et le germe d'une maladie qui, bientôt après, l'enlevait à la fleur de l'âge. Cette croix est en or, à quatre branches; dans le milieu est gravé un cavalier; le ruban est bleu gris, avec deux bandes noires, une de chaque côté.

Les décorations militaires commémoratives, telles que : médailles de Sainte-Hélène, Crimée, Mexique, Italie, et plus près de nous, Indo-Chine, Madagascar, sont appelées à s'éteindre avec la disparition des titulaires. En 1830 et en 1848, une décoration militaire spéciale fut instituée pour les combattants; il doit en rester bien peu aujourd'hui. Je crois avoir lu, dans les journaux de l'époque, qu'une décoration militaire avait également été instituée à Paris, pendant la Commune; mais j'avoue que mes souvenirs ne sont pas assez précis.

Tels sont les documents que j'ai l'honneur de vous soumettre, comme présentant de l'intérêt historique.

Digitized by Google

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE.

FRANZ GRILLPARZER : *Le Théâtre en Autriche*, par M. Auguste EHRHARD. — Paris, *Société française d'Imprimerie et de Librairie*, 1900. — 1 vol. in-18 jésus de 509 pages.

Grillparzer est à la fois le génie dramatique le plus puissant peut-être de la littérature allemande depuis Schiller jusqu'à Wagner et, avec Lenau et Anastasius Grün, le plus curieux tempérament de poète de la littérature spécialement autrichienne. Il manquait en France un livre qui nous le fit connaître. M. Ehrhard vient de combler heureusement cette lacune. Continuant la série de ses études sur le théâtre à l'étranger, après Ibsen, l'apôtre du « redressement superbe de l'individu », et l'un des moralistes les plus troublants de notre époque, M. Ehrhard étudie en Grillparzer le poète des conflits tout intérieurs, des drames éternels du cœur humain. Le théâtre de Grillparzer n'a pas de vaste portée sociale ; il ne prétend nullement moraliser, il n'a aucune intention d'être — comme le disait Victor Hugo — « une chose qui enseigne et qui civilise ». Il ne veut être, suivant la doctrine kantienne, qu'un jeu libre et désintéressé ; il n'a de souci que de la beauté ; il se suffit à lui-même, et c'est là ce qui constitue sa grande originalité.

Ce n'est pas à dire pourtant qu'il soit une pure fiction. « La vie — disait Grillparzer — a palpité dans mes chants, et ma poésie fut sincère comme mon cœur ». « L'art — disait-il encore — est à la nature ce que le vin est au raisin ». Son œuvre dramatique nous semble, en effet, comme une sorte de sublimation de la réalité. Les figures qu'elle nous présente ont un charme étrange et un peu inquiétant parfois, par tout ce qu'on sent en elles précisément de vie condensée et tout ce qu'elles offrent d'autre part d'irréel sous « le vêtement, la forme et l'apparence » que la sensibilité du poète leur a prêtés. Pour les bien comprendre, il est indispensable de savoir quelle fut l'existence de Grillparzer, avec toutes ses souffrances et ses tristesses. Celles-ci parviennent seules à nous expliquer le voile de mélancolie dont se pare son œuvre et qui en fait l'attrait.

« Ce que vous prenez pour des chants — écrivait Grillparzer dans ses « Adieux à Gastein » — ce sont des plaintes jetées dans l'im-

Digitized by Google

mensité morne. Les flammes, les perles, les parures qui vous entourent sont des lambeaux arrachés à la vie du poète. »

M. Ehrhard, dans la première partie de son livre, nous permet de pénétrer l'intimité de Grillparzer. Il nous présente, en une étude minutieuse, l'homme avec sa névrose atavique, le milieu où s'exacerba encore cette sensibilité maladive, et il illumine toute l'obscure et lente genèse de son idéal d'art, tel que le réalise son théâtre. Si l'on croyait à une sorte de fatalisme ironique, on pourrait, dans la prédilection de Grillparzer pour la philosophie de Kant, trouver la raison et comme le secret de sa vie malheureuse, en constatant que Grillparzer fut lui-même et inconsciemment une « antinomie » vivante. De toute l'étude de M. Ehrhard se dégage en effet cette impression très nette, que Grillparzer fut en désaccord constant avec lui-même et surtout avec son milieu, qu'il souffrit de l'impossibilité où il demeura toujours de réaliser cet état d'équilibre harmonieux entre la vie extérieure et notre vie intime, qui avait été l'unique secret du radieux olympisme de Gœthe. Grillparzer fut véritablement un déséquilibré. Il le fut par hérédité d'abord. Sa mère se suicide, en 1819, dans un accès de délire mystique; son plus jeune frère, Adolphe, se noie à 17 ans; de ses deux autres frères, l'un, Camille, fut hypocondriaque; l'autre, Charles, devint fou en 1836 et s'accusa dans sa démence d'un assassinat imaginaire. De ses parents Grillparzer hérite de qualités contradictoires : de son père, fonctionnaire correct et pondéré, une intelligence lucide, une raison trop clairvoyante peut-être et un fonds de gravité triste; de sa mère, une Sonnleithner, une imagination exaltée, une sensibilité profonde et maladive. De telles natures sont peu faites pour l'action. Grillparzer fut obligé par la mort de son père, survenue brusquement en 1809 et par la perte de sa fortune en 1811, de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille dès l'âge de 18 ans. Après une jeunesse heureuse et vécue librement, son existence dès lors est lamentable. Il est tour à tour précepteur, bureaucrate, bibliothécaire, archiviste, et ne peut se composer l'âme moutonnière et résignée qui convient à ces besognes. L'idée du suicide le hante perpétuellement. En 1832, il écrit dans son journal ; « Ces archives me feront descendre au tombeau », ou encore : « Je devins pour moi-même un sujet d'épouvante et l'idée d'une fin violente m'assaillit à diverses reprises ». Le martyre dura cependant 43 ans, jusqu'au moment où le fonctionnaire-poète fut admis, selon la formule, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

« Grillparzer — dit M. Ehrhard — quitte la carrière aigri, rendu » injuste envers les hommes par les disgrâces dont il avait souffert,

Digitized by Google

» meurtri par le perpétuel conflit entre sa vie intérieure et les exi-
» gences de sa situation, portant le deuil du poète, qu'il accusait la
» bureaucratie d'avoir tué en lui (1). »

Peu fait pour être fonctionnaire, Grillparzer n'eut pas davantage la vocation du mariage. Il ne voulut jamais consentir à aliéner par cette seconde entrave le reste de liberté que lui laissaient ses archives. « Etre en réalité à deux — écrit-il dans son autobiographie — c'est ce que me défendait ma nature solitaire, et cependant — ajoute-t-il — le mariage n'eût pas été contraire à ma nature. Il y a quelque chose en moi de conciliant et de souple qui ne me porte que trop à m'abandonner à la direction d'autrui ». Ici encore une antinomie : un besoin d'abandon, un instinct de sociabilité, et d'autre part un désir de solitude, un sentiment d'indépendance absolue que jamais Grillparzer ne sut faire accorder et qui apparaissent clairement en lutte dans toute la série de ses expériences sentimentales, telles que nous les expose M. Ehrhard, dans ses relations avec Charlotte von Paumgarten, comme avec Marie de Smolenitz, plus tard M^lle^ Daffinger — nature d'enfant et de démon, nous dit-il — et surtout dans sa longue liaison avec Catherine Frœhlich dont il nous rappelle les tristesses et les joies dans ses *Souvenirs de jeunesse sous la feuillée* (2) :

« Alors je l'ai trouvée, celle qui ne disparaîtra jamais de devant
» mes yeux, celle que personne ne remplacera jamais. Je croyais
» trouver ma félicité, et du plus profond de mon être une voix me
» criait : Il n'y a qu'elle !

» Nous nous abîmions dans le feu qui nous enveloppait... Cepen-
» dant les flammes ne purent nous entamer; nous brûlions, mais,
» hélas! nous ne fondîmes point.

» Alors je m'endurcis. Dans le jeu perpétuel des vents, dans la
» tempête que ne traversait jamais un regard du soleil, le plus
» robuste des deux arbres s'entoura d'écorce, le plus faible s'inclina
» et fut brisé.

» O douces émotions des premiers jours! pourquoi faut-il que
» vous ayez été un rêve ? *L'idéal n'existe-t-il donc que dans le*
» *symbole et la légende, et la réalité l'engloutit-elle comme un*
» *brouillard ?* »

En politique comme en amour, la contradiction apparaît comme le fond même de la nature et de l'esprit de Grillparzer. M. Ehrhard insiste et avec raison, sur ses attaches profondes au sol natal, sur son amour pour sa patrie, l'Autriche, et surtout sur son caractère de vieux Viennois. Il nous le montre s'écriant, en 1848 : « J'ai tou-

(1) Page 15.
(2) Pages 28-29.

Digitized by Google

jours été fier d'être Autrichien », mais en même temps plein de dédain pour le mouvement des nationalités, n'est-il pas prêt de se dire avant tout citoyen du monde?

« Le chemin du progrès moderne — écrit-il — va de l'humanité, par la nationalité, à la bestialité », ou encore : « Quand la mode aura tourné, l'humanitarisme dont on se moque à l'heure actuelle reprendra ses droits, et l'on verra que le mieux que l'homme puisse être, c'est précisément d'être homme. »

Il déteste Napoléon. Les nouvelles de « la lamentable retraite de Russie — dit M. Ehrhard — lui causèrent une joie qu'il qualifie lui-même de cannibale », et à la nouvelle de la mort de l'Empereur, il le célèbre en une ode et l'invite à prendre place « parmi les héros qui continuent à vivre sur les lèvres des hommes ». Les événements de 1848 le remplissent de joie, il applaudit aux premières conquêtes de la liberté; puis « au milieu de l'ivresse du succès, il veut faire entendre la voix de la raison ». Il veut « conjurer les dangers que l'affaiblissement du pouvoir monarchique ferait courir à la patrie (1) ». Et il n'arrive jamais à concilier son libéralisme avec ses idées conservatrices. Lui qui ne put dans la vie supporter la moindre contrainte, ni se plier à une discipline, il célèbre avec enthousiasme « les traditions de respect, d'obéissance et de devoir » de l'armée; il écrit au feld-maréchal Radetzky : « Oui, monsieur, j'appartiens à l'armée, parce qu'en elle seule vivent encore ces sentiments de loyauté, d'abnégation et de fidélité que notre époque a perdus. » Puis, sentant qu'il avait été trop loin et qu'on pourrait lui reprocher — ainsi qu'on le fit, du reste — l'apologie de la soldatesque, il écrit, à la même époque : « Feld-maréchal ou caporal, ils n'estiment que le sabre. S'ils agréent la poésie, c'est à titre *d'eau de vie pour les âmes* ».

M. Ehrhard a peut-être eu trop d'indulgence pour ces variations brusques de Grillparzer en matière politique Il plaide en sa faveur les circonstances atténuantes (p. 82) ou tente même de le justifier en lui attribuant « une vue nette des nécessités du moment » qui serait préférable à des idées trop absolues. Quoi qu'il en soit, ces contradictions demeurent très caractéristiques du tempérament de Grillparzer.

Nous les retrouvons encore, et aussi marquées, dans ses opinions littéraires. Grillparzer oscille constamment entre le romantisme et le classicisme. Essentiellement romantique par toute sa nature sensible, sa raison en conflit avec sa sensibilité le porte à tendre de plus en plus vers la pure forme classique, vers un idéal de beauté

(1) Ehrhard, p. 70

Digitized by Google

tempérée, sans violences, faite d'unité, d'ordre et d'équilibre, et qu'il admire chez les Grecs, chez Mozart et Raphaël, chez les tragiques français et chez Gœthe. Son éclectisme, tout spontané du reste, est merveilleux. Il imite à la fois les drames de chevalerie, « les histoires de brigands et de revenants qu'il vit jouer dans son enfance, au théâtre de la Léopoldstadt (1) », le drame fataliste de Müllner, de Houwald ou de Werner, et la tragédie classique de Gœthe... ce qui ne l'empêche pas de s'enthousiasmer d'autre part pour Shakespeare et Lope de Vega et de se railler des romantiques, et particulièrement de A.-W. Schlegel, qui eut précisément pour mérite de faire connaître à l'Allemagne et Shakespeare et Lope. Il déteste en Tieck le poète et se laisse séduire par ses « Mærchen-Komœdien » qui sont de pures fantaisies de poète; et enfin il admire Gœthe pour avoir su réaliser cet accord entre l'art et la vie, entre la poésie et la nature qu'il ignora toujours et que même il condamnait. Dans toutes ces admirations qui paraissent inconciliables, M. Ehrhard a su pourtant retrouver et mettre une certaine unité. Avec un sens critique très pénétrant il a condensé les idées, au premier abord un peu incohérentes du poète, en un corps de doctrine qui explique toute son œuvre. Il voit avec raison le dogme capital de l'esthétique toute en nuances de Grillparzer, dans la démarcation absolue qu'il trace entre la « vérité poétique » et la « vérité philosophique ou scientifique ». « Conserve ton art dans toute sa pureté » — écrit Grillparzer, ou encore : « L'art consiste à élever d'un degré la réalité, et c'est précisément par là qu'il se distingue de la nature ». « A Weimar — écrivait-il dans un exemplaire de son drame *Le rêve, une vie* — l'art était la vie. Pour nous, il est tout au plus un rêve. »

Cette doctrine, qui proclame avant tout l'indépendance de la poésie, qui a souci de la maintenir loin des contingences, est bien faite pour étonner de la part d'un homme qui ne sut précisément jamais faire dans sa vie le départ entre son idéal et la réalité. Elle semble en contradiction avec toute la sensibilité naturelle du poète, et elle est une preuve de plus de ce désaccord constant avec lui-même que nous avons noté au début et que M. Ehrhard fait nettement ressortir. La poésie fut pour Grillparzer comme un « affranchissement ». Elle lui offrait « un refuge inviolé où il échappait à la tyrannie de l'existence et aux modestes obligations du citoyen (2) ».

(1) Page 102.

(2) Ehrhard, p. 113.

On voudrait pouvoir tout citer de ces deux chapitres particulièrement ingénieux et fins que M. Ehrhard consacre aux idées littéraires de Grillparzer et à Grillparzer musicien, enthousiaste de Mozart et de Schubert, admirant Beethoven dans ses œuvres

Digitized by Google

De l'œuvre même de Grillparzer, que M. Ehrhard étudie dans la seconde partie de son volume, et à laquelle il consacre de longues pages de critique bien informée et de subtiles analyses psychologiques, nous ne voulons retenir que deux idées qui semblent dominer aussi bien ses tragédies fatalistes que ses tragédies grecques, ses drames nationaux et ses comédies de pure fantaisie : la nécessité du renoncement d'une part, et, d'autre part, l'idée d'une fatalité mystérieuse qui pèse sur nos destinées, fatalité qui ne saurait être autre chose que « le sentiment d'un monde inconnu, plein d'épouvante et hostile à la liberté ».

Dans ces deux idées apparaît encore et toujours l'éternelle antinomie : l'homme qui renonce est un être de volonté, une puissance active, tandis que la fatalité, dominant notre volonté, rend celle-ci vaine et illusoire, restreint à la fois notre responsabilité et notre indépendance. La fatalité n'est jamais pourtant dans le théâtre de Grillparzer, la simple puissance du hasard ou d'un destin comme chez Werner ou Müllner, et même chez Schiller. C'est une fatalité plus interne en quelque sorte, presque fondée psychologiquement. C'est la revanche de l'idée du devoir méconnu, du devoir religieux (Fatalité dans *les Vagues de la Mer et de l'Amour)* ou du devoir moral *(Jason et Médée. La fortune et la fin du roi Ottokar)*. La destinée d'Ottokar n'est que le « châtiment d'un prince orgueilleux » (1). Dans la *Toison d'Or*, Grillparzer voulait, ainsi qu'il nous le dit dans un épilogue à sa trilogie, montrer « par où l'homme commence, par où il finit, quelles puissances il cache dans son cœur et quelles puissances lui cachent son cœur. » — « Il nous montre, fait remarquer M. Ehrhard, certaines natures aux traits bien accusés et fortement décidées à suivre une ligne déterminée, que des événements, dont elles sont plus ou moins responsables, altèrent profondément et jettent dans une direction contraire. Ses principaux personnages sont les jouets des passions ou les victimes de faits qui les rendent méconnaissables à eux-mêmes et qui les poussent à des résolutions dont ils se seraient crus à jamais incapables. Ils deviennent ce qu'ils n'auraient jamais voulu être. En d'autres termes, la trilogie est le drame de la volonté (2). »

Ce n'est véritablement que dans l'*Aïeule*, sa pièce de début, que Grillparzer, cédant au courant alors à la mode, nous représente une fatalité plus externe, sans toutefois aller jusqu'aux invraisem-

de début, hostile à Weber et à Wagner. Mais les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà, en partie du moins, par l'étude qu'a bien voulu publier ici-même M. Ehrhard, l'essentiel des idées de Grillparzer sur la musique.

(1) Ehrhard. p. 349.

(2) Page 269.

Digitized by Google

blances par lesquelles se signalaient, le « 24 Février » de Werner, le « 29 Février » ou « la Faute » de Müllner. La fatalité, dans l'*Aïeule*, n'est pas autre chose, en somme, qu'un l'on ne sait quoi de mystérieux qui paraît influencer notre liberté lorsque n'intervient pas notre volonté. M. Ehrhard a su très nettement nous rendre compte de ce que peut être cette puissance angoissante :

« Ne sommes-nous pas souvent étreints par des angoisses que rien ne justifie ? De même que le comte Borotin se sent envahi par des pensées de deuil dans l'ombre qui enveloppe son manoir solitaire, au milieu d'une campagne que la neige couvre à perte de vue, de même des circonstances extérieures, des détails sans importance peuvent créer un malaise qui engourdit notre volonté. Un ciel gris, la plainte du vent, un bruissement de feuilles sèches, le grincement d'une girouette un soir d'automne, la flamme qui meurt dans la cheminée : il n'en faut souvent pas davantage pour nous rendre incapables de toute action. Grillparzer nous montre, par l'exemple du comte, les ravages de ces influences déprimantes. En vain la raison et la volonté de vivre se révoltent contre cette tristesse de mort. On désespère du bonheur, on a le sentiment profond de l'inanité des efforts faits pour le conquérir et on laisse retomber ses bras avec un geste de vaincus. Ce sont ces heures de découragement que l'*Aïeule* nous rappelle. Par la sensation qu'elle nous donne de certaines défaites inévitables de l'âme, elle mérite bien d'être appelée un drame fataliste (1). »

Le thème du renoncement, un thème que reprendra Ibsen avec une infinité de variations, domine d'autre part, presque toute l'œuvre de Grillparzer. Quelques vers écrits à Paris en 1836, en souvenir de Kathi, pourraient servir de motto à son théâtre : ils en expriment bien, du moins, la portée morale :

« Il est une leçon que nous donnent les temps perdus dans la brume du passé et le soleil qui luit aujourd'hui seulement : le sort éternel de l'homme s'appelle renoncer et il n'y a de joie que celle que tu t'es refusée. »

M. Ehrhard a condensé en quelques lignes cette philosophie du renoncement chère à Grillparzer, mais qu'il sut lui-même si mal pratiquer :

« Pour être heureux, écrit-il, il faudrait pouvoir être strictement soi-même, ne vouloir que ce que notre volonté est absolument sûre d'atteindre ; il faudrait pouvoir couper toute attache avec le monde extérieur, ou tout au moins réduire autant que possible la prise qu'il a sur nous. De même que le poète trouve son inspiration

(1) Pages 228-229.

Digitized by Google

dans le recueillement, de même l'homme trouve le bonheur dans l'isolement, dans l'affranchissement des servitudes du dehors (1). »

N'est-ce pas un peu la thèse que reprendra avec plus de force et en l'outrant sans doute, l'« Ennemi du peuple » d'Ibsen? Et c'est l'idée ou la leçon qui se dégage de *Sapho* et de la *Toison d'Or* :

« Malheur! s'écrie Sapho, à celui que l'ombre vaine de la gloire et de l'ambition attire hors du cercle silencieux des siens ! »

— « Qu'est-ce que le bonheur de la terre, dit encore Médée, en faisant à Jason ses adieux suprêmes? Une ombre. Qu'est-ce que la gloire de la terre ? Un rêve. »

Partout la même idée revient comme une obsession, et si elle n'est pas toujours le fond même du drame imaginé par Grillparzer, du moins elle y transparaît presque toujours.

« Si tu ne peux pas saisir et conquérir le bonheur — dit Naukleros à Léandre, dans les *Vagues de la Mer et de l'Amour* — apprends à y renoncer. » Héro, comme Sapho, remarque encore M. Ehrhard, trouve la mort quand elle cherche les joies de la terre. Ottokar est la victime de son ambition et de ses convoitises, un cœur « que fuit le repos », « une de ces natures condamnées à chercher perpétuellement des satisfactions autour d'elles, parce qu'elles ne trouvent pas en elles-mêmes la base solide sur laquelle s'édifie le bonheur (2) ». Rustan enfin apprend, lui aussi, dans *le Rêve, une Vie,* qu'il n'y a d'autre secret au bonheur que « le don de se borner ».

» Une seule chose, nous dit-il, donne le bonheur ici-bas, une seule : la paix silencieuse de l'âme et l'innocence du cœur. La grandeur est dangereuse et la gloire est un vain jeu: ce qu'elle donne n'est qu'ombre et néant; ce qu'elle enlève a tant de prix ! »

Cette philosophie, un peu triste et résignée, telle qu'elle se dégage de l'œuvre de Grillparzer, n'est pas faite assurément pour faire de Grillparzer, comme d'Ibsen, un professeur d'action et d'énergie, ainsi que le constate M. Ehrhard, dans la conclusion qu'il donne à son étude :

« Des dispositions absolument condamnables, écrit-il, ce sont la peur et l'incapacité d'agir dont la plupart de ses drames sont pénétrés. Le théâtre de Grillparzer se ressent de cet état de dépression morale auquel le régime du prince de Metternich avait réduit l'Autriche. On en était venu à considérer l'action comme une des formes de l'ambition ; et cette faiblesse qui faisait accepter avec une résignation facile la guerre déclarée à toute initiative, était décorée du nom d'une vertu : la modestie. »

(1) Page 263.
(2) Page 350.

Digitized by Google

Grillparzer ne fut certes pas un modeste, ce fut plutôt un timide, un tempérament féminin à l'excès et qui eut à souffrir d'une sensibilité trop vive. Trop fier pour rien sacrifier de son idéal de poète et de rêveur, sa vie fut une école de souffrance et le renoncement qu'il conseille fut chez lui douloureux parce qu'il fut contraint, parce qu'il lui manqua la résignation. Son théâtre exprime ce qu'il y eut de meilleur en lui, il est moins l'expression que l'épuration de ses souffrances. Il nous présente, ainsi que l'aurait dit Cherbuliez, des fleurs toutes semblables, en apparence, à celles que nous avons pu cueillir nous-mêmes sur les chemins de la vie; « et pourtant c'est autre chose: en y regardant de plus près, nous découvrons que ces roses ont fleuri sur une croix ».

C'est par le souci constant qu'eut Grillparzer de la Beauté, que son œuvre est assurée de vivre et, comme le dit M. Ehrhard en terminant :

« Grillparzer fut l'un de ces enthousiastes dont il a parlé sur la tombe de Beethoven, un de ces êtres dont le contact sanctifie, parce qu'ils ont le sentiment de l'idéal en un temps pauvre d'esprit. Il fut l'un de ces élus parmi lesquels il plaçait le grand compositeur, et dont il disait : Il y eut de tout temps des poètes et des héros, des chanteurs et des illuminés de Dieu, afin que la pauvre humanité se relève de son délabrement grâce à leur appui, se souvienne de son origine et de son but. »

G. Varenne.

M. l'abbé Henri de Surrel de Saint-Julien. — *Les évêques de Clermont, les abbés des monastères et la collation des bénéfices de ce diocèse d'après les Schedæ inédites des Archives du Vatican.* (Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1899; in-8°, 158 pages.)

Les Archives du Vatican sont inabordables pour la majeure partie de nos travailleurs provinciaux; mais elles ont été étudiées dans le plus grand détail par les savants qui en avaient la garde au siècle dernier. Deux surtout, Pistolesi et Garampi, archivistes du Saint-Siège, de 1723 à 1793, ont écrit le résumé de leurs recherches et l'ont intercalé, sous forme de fiches isolées, entre les feuillets des manuscrits compulsés par eux. Ces notes, ces *Schedæ*. Mgr Wenzel a eu l'heureuse idée de les réunir, de les faire coller sur un fort papier de grand format, et d'en constituer une collection d'une centaine de volumes où les documents sont rangés par ordre chronologique, suivant l'ordre alphabétique des diocèses. Les *Analecta ecclesiastica* de Rome ont déjà publié les *Schedæ* des diocèses de Rhodez et de Saint-Flour; M. l'abbé de Saint-Julien a

Digitized by Google

publié celles du Puy. Son nouveau travail sur celles de Clermont a sa place marquée dans la bibliothèque de tout érudit curieux des choses de l'Auvergne.

En tête de la publication et en note (page 7), on trouvera la liste des évêques de Clermont d'après le *Series episcoporum* de Gams, suivie des additions et corrections qu'y a apportées le P. Conrad Eubel dans le *Hierarchia catholica Medii Ævi*.

G. D.

LEGRÉ (Ludovic). — *La Botanique en Provence au* XVI^e^ *siècle : Pierre Pena et Mathias de Lobel*, in-8°, VIII, 263 pag. — *Hugues de Solier*, gr. in-8°, 45 pag. (Marseille, Barlatier, 19, rue Venture, 1899.)

A notre époque où les sciences d'observation sont parvenues à un tel degré d'avancement que plus rien, semble-t-il, ne reste à découvrir, que l'on a dit le dernier mot de toute chose, que l'on croit avoir tout expliqué, sauf ce qui, dans les desseins de Dieu, restera à jamais mystérieux et impénétrable, les progrès deviennent lents dans chacune de leurs branches, l'inédit se fait rare et l'homme curieux de *nouveautés* se voit contraint de remonter le cours des âges pour y retrouver ce qui est presque oublié ou a été longtemps dédaigné. Il éprouve, en effet, un charme particulier à rechercher quelle a été la genèse de ces sciences, à connaître leurs patriarches, à marquer leurs premiers pas et à constater les phases à travers lesquelles elles sont arrivées au magnifique développement qu'elles ont acquis de nos jours.

Au XVI^e^ siècle, la physique et la géologie étaient encore dans les futurs contingents ; la minéralogie, la zoologie et la chimie n'avaient pas encore secoué leurs langes, la botanique seule occupait les esprits qu'attirait la culture des sciences naturelles. En ce temps on accordait aux plantes des vertus curatrices à peu près illimitées, et c'est uniquement à elles que la thérapeutique demandait ses moyens d'action. Il existait donc un lien étroit entre la médecine et la botanique. L'étude des deux sciences marchait de pair puisque le règne végétal devait seul triompher de toutes les maladies. L'Université de Montpellier rayonnait alors de tout son éclat non seulement sur le Midi de la France, mais aussi sur les royaumes étrangers. Dans leur ardeur, ses maîtres et ses étudiants ne bornaient pas leurs herborisations aux territoires du Languedoc ; plusieurs de ceux qui se sont illustrés comme phytographes ont parcouru les provinces voisines, et jusqu'à l'Auvergne. M. Ludovic Legré, un botaniste aussi savant qu'il est solide érudit, a

Digitized by Google

suivi, dans les volumineux in-folio qu'ont publiés ces précurseurs, les traces de leur passage dans le pays qu'il habite, et sous ce titre : *La Botanique en Provence au* XVI^e^ *siècle*, il vient de faire paraître deux monographies : *Pierre Pena et Mathias de Lobel*, — *Hugues de Solier*, écrites avec art, richement documentées, dont la lecture présente le plus réel et le plus vif intérêt.

M. Legré s'attache aux pas de ses héros, il les accompagne dans leurs pérégrinations scientifiques, il prend soin de noter avec eux les plantes spéciales à la région et de les identifier à la nomenclature actuelle. Il ne manque pas de relever tout ce qui se rencontre, dans les ouvrages de ces vieux auteurs, de curieux sur la topographie, la langue, le commerce, l'industrie, l'état social de la Provence. M. Legré a fait œuvre patriotique et utile, en exhumant, pour ainsi dire, ces botanographes d'il y a trois siècles qui ont, disciples de Rondelet, « inauguré le règne de l'observation directe des phénomènes de la nature et, par là, ont ouvert au progrès les voies qui nous ont conduits à tant et de si belles conquêtes ».

A. V.

ROCHEMONTEIX (Ad. de), correspondant du Ministère de l'Instruction publique. — *Les églises romanes de l'arrondissement de Mauriac.* (Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1898, 2^e^ livraison, p. 229).

Les études archéologiques sont très actives en France depuis quelques années. Notre région montagneuse, aux monuments d'allures si particulières, a participé dans une large mesure à ce grand mouvement. Il s'est manifesté par la création à l'Université de Clermont-Ferrand d'un *Cours d'architecture romano-auvergnate*, professé par M. H. du Ranquet; par la thèse soutenue à l'Ecole des Chartes sur les *Eglises romanes de l'ancien diocèse du Puy*, par M. Noël Thiollier, archiviste-paléographe (ouvrage considérable et superbement illustré qui paraîtra très prochainement), enfin par le mémoire de M. le v^te^ de Rochemonteix, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et inspecteur de la Société française d'archéologie sur les *Eglises romanes de l'arrondissement de Mauriac (Cantal)*, mémoire qui n'est que la première série d'études, en voie d'exécution, qu'il doit publier ultérieurement sur les édifices religieux de la Haute-Auvergne.

M. de Rochemonteix fait passer aujourd'hui sous nos yeux les églises de Mauriac, Anglards-de-Salers, Lanobre, Riom-ès-Montagnes, Saignes, Trizac, Menet, Moussages, Vebret, Ydes et Brageac, qu'il décrit avec la compétence d'un véritable archéologue. Il

Digitized by Google

accompagne ces descriptions de bonnes gravures dans le texte et de belles phototypies hors texte. Nous regrettons toutefois qu'il n'ait pas songé à donner quelques profils ou quelques coupes. Il voit dans la ressemblance qui existe entre ces églises la preuve de l'existence d'une « famille à part issue du mélange des écoles auvergnates et poitevine-limousine » qu'il appelle, d'accord avec feu le chanoine Chabau, la *famille cantalienne*.

Prenant Notre-Dame-des-Miracles, de Mauriac, comme prototype de cette « famille cantalienne », il en détermine les principaux caractères qui consistent :

1° En plan, la croix latine ;

2° Une nef centrale épaulée par la voûte des bas-côtés ;

3° La voûte en berceau plein ou brisé, fractionné par des arcs doubleaux brisés ;

4° Des baies à large ébrasement intérieur s'inscrivant à l'aplomb des murs extérieurs ;

5° Une archivolte courant au-dessus des baies et autour de l'abside toujours circulaire ;

6° Des modillons historiés, le plus souvent formés de volutes superposées ou copeaux, ce qui est *caractéristique de l'époque romane dans cet arrondissement* ;

7° Une corniche très avancée supportant les premières dalles de la couverture à la « plongée » des absides et des absidiales ;

8° Des absides en hémicycle, voûtées en cul-de-four ;

9° Des colonnes engagées, tenant lieu de contrefort aux absides, avec des chapiteaux sculptés se perdant dans la corniche ;

10° La croisée du transept voûtée en coupole ; le clocher au-dessus ;

11° Les arcs formerets brisés ;

12° L'appareil moyen, en tufleau, posé par assises régulières ;

13° La nef toujours éclairée par les baies des bas-côtés (Notre-Dame-des-Miracles fait seule exception à la règle générale) ;

14° Enfin les chapiteaux ornés selon l'expression romane.

Ces caractères nous paraissent être propres plutôt à une époque qu'à une région. Ils sont ceux de la période romane avancée. On les retrouve un peu partout en Auvergne, même à une assez grande distance des frontières du Limousin. Il eût été surtout intéressant que M. le v^te^ de Rochemonteix insistât sur les différences essentielles qui distinguent les églises de l'arrondissement de Mauriac de celles qui appartiennent à l'école auvergnate pure. Au surplus, sa thèse a une saveur locale qui n'est pas faite pour nous déplaire ; aussi attendons-nous, avec impatience, la suite de ses excellents travaux. Nous voudrions en voir ressortir la constatation indiscutable de

Digitized by Google

l'existence d'une *famille cantalienne*, rameau sorti d'une souche auvergnate. N'est-ce pas le signe de la vigueur d'une race que sa fécondité et le nombre des lignées auxquelles elle a donné naissance ?

A. V.

Edouard Peyron (l'abbé).— *Histoire de la Léproserie et du Prieuré de la Bajasse, de Vieil-Brioude* (1150-1900); Le Puy, A. Prades-Freydier, 1899; in-12, 348 pages.

Le livre de M. l'abbé Peyron n'est banal, ni par son sujet, ni par le plan d'après lequel il est traité, ni par le style de son auteur. C'est la monographie d'un de ces établissements charitables, sorte de sanatorium primitif, où la société du moyen âge séquestrait les infortunées victimes d'un fléau, aujourd'hui éteint en Europe, la lèpre. Les malheureux atteints de ce mal étaient retranchés du surplus de l'humanité par la rigueur des lois civiles et ecclésiastiques. Cette séparation se faisait avec un émouvant cérémonial, au cours duquel les plus sévères prohibitions étaient adressées au patient, à qui on disait, toutefois : « Quant à vos nécessités corporelles, les gens de bien y pourvoiront et Dieu ne vous abandonnera pas. »

L'auteur a dû grandement peiner pour réunir la série de titres originaux qu'il a imprimés, la plupart *in extenso*, et qu'il a rattachés par quelques phrases du style aisé et original qui lui est propre.

Nous avons dit que le plan de ce livre n'était pas banal ; doit-il être généralement adopté dans ce genre d'études? Nous penchons pour l'affirmative. Les œuvres de pure érudition, ne seraient-elles point de haute érudition, doivent être dégagées, à notre avis, d'un appareil trop compliqué, au milieu duquel souvent elles disparaissent et où l'historien, en quête de documents, a tout le mal possible à trouver ce qui lui est nécessaire.

De l'acte de la fondation du prieuré de la Bajasse à sa suppression, M. le curé de Vieil-Brioude fait passer sous les yeux du lecteur tous les titres honorifiques et utiles qu'il a pu recueillir. Il le guide d'une main savante et sûre à travers les textes quelque peu incorrects et embrouillés de ces chartes ou de ces procédures, et il le mène sans fatigue à la dernière page d'un livre qui semble, de prime abord, ne devoir offrir rien d'agréable.

Il serait à désirer qu'il fût publié un travail sur chacune des anciennes léproseries de l'Auvergne, non-seulement au point de vue de l'histoire générale de la province, mais surtout parce que ces éta-

Digitized by Google

blissements charitables, reliés les uns aux autres, aideraient à établir le tracé des voies fréquentées par les populations du moyen âge qui voyageaient beaucoup plus qu'on ne le croit communément. On a constaté, en effet, que ces refuges étaient situés à proximité des routes.

Malgré certains détails qu'il eût été sage de ne pas ajouter, comme la réflexion inscrite *ad calcem*, on trouvera dans l'ouvrage de M. l'abbé Peyron une lecture facile, instructive et attachante.

A. V.

Plumandon (J.-R.). — Le froid dans la France centrale. (*La Nature*, 6 janvier 1900).

Bruyant. — *Université de Clermont.* La Station limnologique de Besse (*Revue internationale de l'Enseignement supérieur*, février 1900).

— Sur les variations du Plankton du lac Chauvet (C. R. Ac. Sc., 2 janvier 1900).

Bruyant et Eusébio. — Sur la Faune halophile de l'Auvergne. (C. R. Ac. Sc., 22 janvier 1900).

M. Giraud, agrégé des sciences naturelles, ancien préparateur de géologie à l'Université de Clermont-Ferrand, a été élu vice-secrétaire de la Société Géologique de France.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

COURS

D'ART ROMAN AUVERGNAT

PROFESSÉ PAR M. H. CHARDON DU RANQUET

(Suite et fin.)

Coupoles, Intertransept, Transept. — L'intertransept des églises d'Auvergne est un carré compris entre quatre piliers réunis par quatre grands arcs s'ouvrant sur l'abside, la nef principale et les bras du transept. Il est couvert par une coupole toujours octogonale, ayant quatre petits et quatre grands côtés, supportée par quatre trompes et dont la convexité n'est jamais apparente à l'extérieur.

Ce genre de coupole n'a rien qui puisse le faire assimiler à la coupole byzantine. A l'intérieur, celle-ci est circulaire, montée sur pendentifs, par couches concentriques de briques trapézoïdales. Elle se compose de deux calottes sphériques superposées suivant certaines règles. A l'extérieur, elle est toujours visible sous l'aspect d'un dôme.

La coupole auvergnate est très simple dans sa structure. Elle est appareillée par assises horizontales dont les lignes partent des grands arcs d'encadrement de l'intertransept et reposent, dans les angles, sur de petites voûtes tronquées ou niches en cul-de-four qu'on appelle trompes. Les dispositions de ces trompes sont assez variées. Souvent elles partent directement des murs, comme à Yronde, Saint-Germain-l'Herm, Cournon, Royat, Ronzières, le Chambon, Marieuge-Lembron, Bourg-Lastic, Luzillat,

Digitized by Google

Saurier, Varennes-sur-Morge, Thuret, Maringues, etc. Ailleurs, il n'y a qu'un simple embryon de trompe qui repose sur une pierre posée en gousset (Montpensier, Saint-Genès de Thiers, Moissat-Bas (10), etc.). Ailleurs encore, comme à N.-D. du Port, la trompe porte sur un arc établi sur des corbeaux. Quelquefois enfin, la coupole appuie directement sur une simple assise posée en gousset, comme cela s'observe à Saint-Mary-Collamine, près de Vodable.

Cette manière de procéder ne détermine pas un cercle, mais un polygone à huit côtés inégaux, sur lequel s'élève une calotte octogonale, irrégulière comme sa base, quelquefois aux angles arrondis comme à N.-D. du Port, à Issoire, à Malhat, à Yronde, à Ronzières, au Chambon, à Marieuge-Lembron, à Montpensier, à Collamine, près Vodable, à Besse, à Saurier, à Glaine-Montaigut, à Varennes-sur-Morge, à Orcival, etc., mais souvent aussi aux angles très accusés comme à Saint-Nectaire, à Royat, à Pont-du-Château, à Bourg-Lastic, à Saint-Hilaire de Cournon.

La coupole auvergnate est toujours surmontée d'une tour ou d'un clocher. Elle est maçonnée toujours en simple blocage de moellons établi sur cintre. A Saint-Denis-Combarnazat et dans quelques autres églises pauvres ou grossièrement achevées, on voit encore la trace de ce cintrage.

La coupole sur trompes, couvrant l'intertransept se trouve, en Auvergne, non seulement dans les grands édifices à trois nefs (N.-D. du Port, Orcival, Saint-Nectaire, Saint-Saturnin, Saint-Myon, etc.), mais encore dans ceux où le déambulaloire manque, comme à Ronzières, Pont-du-Château, Montpensier, Luzillat, Saint-Genès de Thiers, Besse, Glaine-Montaigut, Moissat-Bas, Varennes-sur-Morge, et même dans les églises à une seule nef comme à Yronde, Opme, Le Chambon, Marieuge-Lembron, Bourg-Lastic, Saint-Hérent, etc.

Digitized by Google

Dans les églises à trois nefs, ces coupoles sont contrebutées au nord et au sud par des voûtes en quart de cercle semblables à celles des collatéraux, mais placées beaucoup plus haut, dans la traversée du transept. Cette disposition a des inconvénients, d'abord de créer dans cette partie supérieure une obscurité relative, que quelques ouvertures, pratiquées sur ce point, ne suffisent pas à dissiper; ensuite de donner naissance au massif barlong peu gracieux qui alourdit un peu la silhouette des monuments auvergnats (coupe de N.-D. du Port) (49).

Dans chacun des bras du transept s'ouvre à l'est une chapelle en hémicycle recouverte d'une voûte en cul-de-four. Les pieds droits de l'ouverture de ces chapelles sont parfois accompagnés de colonnes qui soutiennent un arc d'entrée en plein cintre, dépourvu de tout ornement (Issoire (16), Orcival, N.-D. du Port (15). A Saint-Nectaire et à Saint-Saturnin, il n'y a pas d'arc d'entrée, et le cintre de la voûte retombe simplement sur des pieds droits.

Le mur extérieur de ces chapelles est ordinairement nu. Elles sont éclairées tantôt par une fenêtre percée à l'est, comme à Issoire, Orcival, Saint-Nectaire, tantôt par trois baies comme à N.-D. du Port. Parfois cependant comme à Volvic, Saint-Saturnin, Bourg-Lastic, ces chapelles ne reçoivent pas de jour venant de l'extérieur et sont indirectement éclairées par l'intérieur du vaisseau.

Leur hémicycle est assez fréquemment décoré d'arcades toujours unies, soutenues par des colonnettes reposant sur des murs en bahut. Dans ces arcades s'ouvrent les fenêtres (N.-D. du Port). A Saint-Vincent de Chantelle, la disposition des ouvertures n'est pas la même dans la chapelle du bras septentrional du transept que dans celle du bras méridional.

Le transept est voûté en berceau plein cintre perpendiculairement à l'axe de la nef principale. Chacun des bras se termine, au nord et au sud, par une muraille droite,

Digitized by Google

très souvent ajourée, à mi-hauteur, de deux baies cintrées et séparées par un arc en mitre aveuglé.

Rond-point, Déambulatoire, Chapelles rayonnantes.— A la suite de l'intertransept vient le chœur proprement dit qui, en Auvergne, est toujours peu développé et ne comprend qu'une seule travée plus étroite et plus basse que celles de la nef. Puis, vient le presbyterium ou sanctuaire qui est séparé du déambulatoire, quand celui-ci existe, par des colonnes monocylindriques en nombre pair. Il y en a huit à N.-D. du Port (28), Issoire (46), Orcival (118), six à Saint-Nectaire (23), Volvic (17), Saint-Saturnin (19 et 47), etc., et quatre seulement dans les petites églises (Saint-Vincent de Chantelle) (18). Ces colonnes sont, d'ordinaire, ornées de chapiteaux historiés.

On compte, en Auvergne, plusieurs églises ayant un déambulatoire. Ce sont celles de Brioude, N.-D. du Port (15), Issoire (16), Orcival, Saint-Nectaire, Saint-Saturnin (19), Gannat, Artonne, Maringues, Volvic (17), Saint-Myon, Chamalières (1), Saint-Vincent de Chantelle (18), Saint-Martin de Cournon.

Le rond-point est fréquent dans cette province et, comme il entre dans le plan des édifices de petite dimension, on peut le ranger parmi les particularités de son Ecole.

Dans toutes ces églises, grandes ou petites, l'hémicycle du sanctuaire est toujours voûté en cul-de-four. La voûte en cul-de-four est une demi-coupole construite d'après les mêmes données que la coupole. Les baies qui y sont pratiquées le sont au-dessous de la naissance du cintre, comme pour les coupoles auvergnates, et jamais dans la courbure de la voûte comme cela a lieu pour les coupoles byzantines.

La voûte de cet hémicycle est plus basse que le berceau de la nef et que les voûtes de l'intertransept et du chœur;

Digitized by Google

en arrière, celles du déambulatoire et des chapelles rayonnantes sont encore moins élevées. Cette succession décroissante des voûtes, de l'entrée de l'édifice à son sommet, contribue à lui donner de la perspective.

Entre la voûte du sanctuaire et les arceaux qui le font communiquer avec le déambulatoire existe dans les grands monuments, une rangée de fenêtres ornées avec une certaine sobriété. Elles sont généralement contournées par un cordon formant archivolte et courant de l'une à l'autre à hauteur d'imposte. Presque toujours l'arc en plein cintre qui les dessine, est reçu par de petites colonnes et, dans certaines églises (N.-D. du Port (26), Issoire (46), Saint-Nectaire (23), Orcival (118), une arcade aveuglée, entre chacune de ces baies, complète la décoration de cette partie de l'hémicycle.

Dans les églises sans déambulatoire, les baies qui éclairent le chœur sont séparées, d'habitude, par des arcs portés sur des colonnettes, et parfois même les fenêtres sont encadrées aussi dans des arcades formant archivolte. L'hémicycle est alors orné d'une arcature élégante. Les colonnes soutenant ces divers arcs, reposent sur un mur en bahut résultant d'un retrait de la muraille. Il y a trois arcades au pourtour de l'hémicycle de Pardines et du Chambon, cinq à celui de Gergovie, de Saint-Pierre de Beaumont, de Saint-Victor, près Besse; de Collamine, près Vodable, de Montpensier, etc.; sept au pourtour de l'église d'Yronde et sept aussi à Courpière (42), alternées en mitre et en plein cintre.

Fenêtres. — Les fenêtres des églises d'Auvergne à une seule nef sont, ordinairement, disposées de la manière suivante : dans chaque travée, une à droite et à gauche (sud et nord), une au milieu de la façade occidentale, une au-dessus de l'arc triomphal, une à chaque extrémité du transept, une dans les absidioles à l'est et trois dans l'hémicycle du sanctuaire. Quelquefois, la fenêtre qui est

Digitized by Google

au-dessus de la porte d'entrée, à l'ouest, n'existe pas ainsi que celles du mur septentrional, comme à Sainte-Foy de Chalus et à Saint-Mary-Collamine, près Vodable.

Ces fenêtres sont toujours en plein cintre et de dimension généralement restreinte. Celles des nefs sont ouvertes un peu haut dans les murs gouttereaux, mais pas assez cependant pour qu'il ne reste pas une partie de mur entre l'extrados de leur cintre et la naissance de la voûte dans laquelle elles ne sont jamais en pénétration. Cette règle comporte toutefois une exception, à Chamalières; or, il faut tenir compte que les nefs de cette église ne sont pas romanes, mais latines et que probablement leur voûte a été refaite.

La fenêtre percée au-dessus de l'arc triomphal se fait remarquer par son exiguïté. Il faut qu'elle trouve place entre la naissance de la coupole et le faîtage de la toiture de l'abside. Souvent cet espace est très mesuré; il en résulte une déformation dans les contours de cette baie qui parfois même n'est plus en forme de cintre.

Si ces règles ne sont pas immuables, ce sont celles qui sont le plus ordinairement suivies en Auvergne.

Les petites églises à trois nefs gardent, dans le chœur et le transept, les mêmes dispositions d'ouvertures que les églises à nef unique. L'agencement de la voûte interdit les ouvertures de ce genre sur la nef centrale; mais chaque travée des collatéraux est éclairée par une fenêtre (Thuret, Biozat, la Chapelle de Vensat, Biollet, Cournon, Ronzières, Saint-Dier, Courpière (42), Besse, Bulhon (50), etc.). Celles où il en est autrement ont subi une influence étrangère ou de date. Glaine-Montaigut marque le passage du style latin ou roman, Saint-Pierre de Beaumont se ressent de l'école bourguignonne et Sainte-Martine, du Pont-du-Château, est de l'époque de transition.

Quant aux édifices à trois nefs et à déambulatoire, la nef principale n'est jamais éclairée directement. En bas, elle reçoit la lumière par les fenêtres des collatéraux et.

Digitized by Google

en haut, par les baies extérieures des tribunes. Aussi cette nef est-elle un peu obscure et c'est une des critiques que l'on adresse à l'Ecole auvergnate. Par contre, le jour est répandu à profusion dans le transept et l'intertransept des églises de premier ordre. Le mur oriental et le mur occidental de chaque bras du transept est ajouré d'une baie en plein cintre comme à Orcival et à Saint-Nectaire, ou de deux comme à N.-D. du Port. Les murs septentrionaux et méridionaux ont quelquefois cinq ouvertures, deux séparées par un arc en mitre dans la rangée inférieure et trois au-dessus (N.-D. du Port (32), Issoire). Quelquefois l'étage supérieur n'en a qu'une (Saint-Vincent de Chantelle). D'autres fois, comme à Orcival, à Sainte-Croix de Gannat, il n'y a qu'un seul rang de deux baies entre lesquelles est toujours intercalé l'arc en mitre. A Saint-Saturnin (51 et 52) et à Saint-Nectaire (53), ces murs (nord et sud) ne sont percés que d'une seule ouverture.

Les absidioles des bras du transept sont éclairées tantôt par une seule fenêtre comme à Orcival et à Saint-Nectaire, tantôt par trois comme à Issoire et à N.-D. du Port.

La travée qui se trouve dans le prolongement des nefs collatérales, entre l'intertransept et les bras du transept, reçoit la lumière par une ou deux fenêtres pratiquées à l'est et par deux autres ménagées au-dessus de la toiture de ces bras. Ces baies ne sont cependant pas placées assez haut pour donner du jour à l'intrados de la voûte en quart de cercle de cette travée.

L'intertransept est en général éclairé directement par deux baies ouvertes entre les combles de l'abside et la naissance de la coupole. De plus entre celle-ci et les grands arcs qui la supportent, le mur est ajouré de deux ou trois petites arçades qui permettent à la lumière venant des bras du transept de pénétrer dans la partie supérieure de ce point central (coupe de N.-D. du Port (49).

En arrière, le presbyterium ou sanctuaire est éclairé, au-dessus des arcades de l'hémicycle, par cinq ou trois

Digitized by Google

fenêtres. Dans le déambulatoire, il en existe une entre chaque chapelle rayonnante où chacune en a trois. Toutes ces ouvertures sont en plein cintre; simples et unies dans les nefs, ornées parfois d'archivoltes et de colonnettes dans le transept, le déambulatoire et les chapelles rayonnantes, c'est-à-dire dans les parties de l'église les plus rapprochées du sanctuaire.

En somme, le jour qui fait presque défaut dans les nefs, est largement répandu dans le transept, l'intertranscpt, le chœur, le déambulatoire et les chapelles rayonnantes. Ce contraste de la répartition de la lumière dans les monuments auvergnats, leur donne un aspect intérieur tout particulier.

Cryptes. — Parfois, sous le rond-point des églises romanes, les architectes ont ménagé une salle souterraine qui, la plupart du temps, comme le vaisseau supérieur, a un déambulatoire et des chapelles rayonnantes. On la nomme : crypte.

En Auvergne, la crypte ne s'étend jamais sous la nef et le transept. Elle ne dépasse pas le milieu de l'intertranscpt; mais elle s'étend sous le chœur, le presbyterium et leur galerie circulaire; elle en a les mêmes proportions. Ses colonnes cylindriques aux abaques simples correspondent à celles du sanctuaire. Elles soutiennent de petites voûtes d'arête aux courbures surhaussées. Au centre de la crypte, les voûtes retombent sur quatre colonnes supplémentaires un peu moins volumineuses que celles du pourtour (Saint-Saturnin (19).

Deux escaliers donnent accès à ces salles souterraines. Ils s'ouvrent dans les bras du transept, de chaque côté du chœur. A Issoire, à Orcival, ils sont restés à leur emplacement primitif. Ceux de N.-D. du Port ont été déviés et rapprochés de l'intertranscpt au cours des réparations exécutées par M. Mallay.

Dans le mur occidental s'ouvre un enfoncement qui a

Digitized by Google

environ la largeur du chœur de ces cryptes. Cet enfoncement est d'ordinaire divisé en trois nefs par deux faisceaux de colonnes aux chapiteaux fouillés avec soin (Issoire, Saint-Saturnin, N.-D. du Port). Cette partie est toujours plus élevée que le sol de la crypte. C'était le martyrium ou confession. Les voûtes de ce réduit sont quelquefois remplacées par des dalles. Parfois aussi, on peut, de la partie supérieure de l'église, apercevoir cet enfoncement par des ouvertures pratiquées dans les contre-marches de l'escalier du chœur, ouvertures à travers lesquelles on distinguait les tombeaux des martyrs déposés en cet endroit (Saint-Saturnin (54).

Autour des cryptes règnent des chapelles rayonnantes qui correspondent à celles du déambulatoire supérieur. Elles n'ont cependant pas toujours la même forme que la chapelle du haut. A Issoire, par exemple, les deux premières chapelles, à droite et à gauche de la crypte, sont rectangulaires, tandis que celles du dessus sont arrondies.

Les cryptes sont éclairées par de petites fenêtres plein cintre percées entre chaque chapelle. Dans les importantes églises, il y a aussi une fenêtre exiguë et cintrée, au fond de chaque chapelle.

Au centre de presque toutes ces cryptes se trouve un puits ou une citerne.

Il n'y a guère que les grandes églises à déambulatoire qui aient une crypte. Cependant il en existe une à celles de Montfermy, de Royat et de Plauzat, qui n'ont qu'une seule nef, et à Vicq, près d'Ebreuil, où bien que l'église soit à trois nefs, elle n'a jamais eu de déambulatoire.

Dans le département du Puy-de-Dôme, il y a des cryptes à la cathédrale de Clermont, à N.-D. du Port, à Saint-Cerneuf de Billom, à Mozat, à Saint-Saturnin, au Moûtier-de-Thiers, à Issoire, à Plauzat, à Orcival, à Montfermy, à Royat. Il n'existe plus que le couloir aboutissant aux escaliers à Saint-Amable de Riom.

Digitized by Google

Ornementation, peintures, sculpture. — Les murs des églises romanes n'étaient pas nus comme ils le sont à peu près partout aujourd'hui. Ils étaient recouverts de peintures exécutées presque toujours à la fresque ou à l'encaustique. Ce n'est pas la tradition qui l'apprend; on découvre, de temps en temps, des vestiges de ce genre de décoration qui s'étendait même dans les cryptes. MM. Violet-le-Duc et Mallay en ont retrouvé dans celle de la cathédrale d'Etienne II; elles ont été relevées et publiées par MM. Gélis-Didot et Lafilée. On rencontre même des chapiteaux dorés ou peints de couleurs polychromes.

L'Ecole romane auvergnate était très sobre d'ornements en relief. A l'extérieur, on remarque des cordons avec congé ou garnis d'une série de billettes, qui contournent les fenêtres. Parfois, celles du chœur, du déambulatoire et du transept, sont ornées d'archivoltes et de colonnettes aux chapiteaux sculptés. A l'intérieur, les fûts sont toujours nus, sans moulures ou sculptures d'aucune sorte. Les arêtes des arceaux sont vives, sans gorges ni boudins, leurs cintres sont toujours unis. Les sculptures sont réservées aux chapiteaux où elles sont souvent prodiguées.

L'art de la sculpture poussé à un si haut degré de perfection au commencement de l'Empire romain, déclina avec lui et le suivit dans sa décadence. Les ouvriers du haut moyen âge, laissant de côté, pour un temps au moins, les modèles classiques, créèrent un art ou obéirent à d'autres influences que l'influence latine. Leurs premières tentatives ne sont guère qu'un assemblage de figures géométriques assez maladroitement combinées. Cependant, quelques chapiteaux à double corbeille font une heureuse exception. Le progrès s'accuse lentement, les contours géométriques deviennent plus réguliers, le relief plus net; et l'on essaye de timides reproductions de la

Digitized by Google

forme humaine. A l'époque où les architectes auvergnats sont parvenus au complet développement de leur formule, les sculpteurs paraissent être en pleine possession de leurs moyens. Ils ont, en tout cas, acquis une originalité qui a fait dire à Violet-le-Duc : « L'art auvergnat n'est plus gallo-romain, il n'est byzantin ni par sa composition, ni surtout par son faire. Une imagination féconde préside à toutes ses compositions, son exécution est précise, souvent un peu heurtée, mais toujours cette énergie pleine de charme attire l'attention. On y retrouve une grande richesse de détails, une finesse et une souplesse remarquables ».

En Auvergne, nous venons de le voir, la sculpture s'étale à peu près uniquement sur les chapiteaux. Ils sont couverts des plus gracieux feuillages ou de scènes historiées. Celles-ci sont presque toujours réservées aux chapiteaux placés dans l'intérieur des édifices. Les sujets sont tirés, en général, de l'ancien et du nouveau testament. Les plus fréquemment représentés sont : le Bon-Pasteur (Issoire, Glaine-Montaigut), la Nativité (N.-D. du Port, Gannat — dans cette dernière église ce chapiteau est placé sur une des colonnes extérieures de l'abside), la Tentation (Orcival, Issoire, Saint-Nectaire), la Transfiguration (Mozat), la Multiplication des pains (Saint-Nectaire), la Cène (Issoire, Saint-Dier, Chauriat), la Résurrection (Issoire), quelquefois l'Assomption de la Vierge (57) (N.-D. du Port), aussi la Chute de nos premiers parents (N.-D. du Port, Orcival), le Jugement dernier (Saint-Nectaire). Le châtiment infligé aux principaux péchés prête à des compositions souvent naïves, mais toujours originales et curieuses : l'Avare à Ennezat (61). Dans certaines églises, le lapicide a retracé des scènes de la vie de leur patron (Besse (55), Saint-Nectaire (56). Les vêtements des personnages, les armures dont ils sont revêtus, sont de précieuses données pour fixer la date approximative de la construction d'un monument. Le nombre est grand et

Digitized by Google

l'attitude diverse des animaux réels ou fantastiques qui ornent ces chapiteaux. Les sagittaires, les aigles, les griffons (59), les colombes (60), réminiscences latines, y sont traités avec une sûreté de main de beaucoup supérieure à celle qui traçait les images des animaux domestiques, types nouveaux moins familiers au ciseau des ouvriers de l'époque romane.

De son côté, le règne végétal joue un rôle important sur ces chapiteaux. La finesse d'exécution, de l'un à l'autre, est très inégale; quelques-uns néanmoins se rapprochent des beaux modèles de l'ordre corinthien. Des figures humaines, qui rappellent d'assez près le masque antique, émergent des feuillages (Aulnat (36-37). Parmi les fruits, le plus souvent représenté est la pomme de pin, le raisin (Mozat (63). Dans les dernières années du roman, l'arum (Pont-du-Château (62), Ennezat (64).

Le relief est très saillant dans la sculpture monumentale auvergnate. Il n'est pas tout à fait du haut relief; mais il n'est plus cependant de la demi-bosse. Les formes des personnages historiés manquent de proportions, toutefois, ce défaut est racheté par la vérité du geste et la netteté de l'expression du visage. Les têtes sont si pleines de vie qu'on pourrait les prendre pour des portraits (Mozat (65).

Ces qualités et ces défauts se retrouvent, en Auvergne, dans la statuaire de cette époque qui n'a guère laissé d'autres types que la Vierge Mère assise et quelques bustes, à âme de bois, revêtus de plaques de métal. Ceux-ci paraissent être d'une date plus récente que les statues de la Vierge. Pour ne pas être communes dans la région, celles-ci n'y sont pas absolument rares. On peut en voir à Malhat (68), Saint-Gervazy (69), Orcival (70), Ronzières, Saint-Nectaire (71), Marsat (72), Chargnat (74) et au couvent de la Providence des religieuses de la Miséricorde de Clermont-Ferrand (75), etc. Par leur diversité relative, elles pourraient être l'objet d'une étude critique que M. du Ranquet nous donnera, nous l'espérons bien.

Digitized by Google

Ces Vierges des églises d'Auvergne n'ont pas été taillées dans du cèdre, comme on le prétend si volontiers ; les unes sont en chêne (Saint-Gervazy (69), les autres en noyer (Malhat (68), La Providence (75), etc. Le bois est nu pour celles de Ronzières et de Malhat (68); celles de Saint-Nectaire (71) et de Malhat sont marouflées. Celle d'Orcival (70) est recouverte de plaques de métal.

Elles sont assises sur des chaires carrées dont le dossier et l'accoudoir gardent le même niveau. Le siège appuie directement sur des colonnes au galbe varié, un peu trapues, ou sur des arcs en berceau qui réunissent ces colonnes. Il est rare que les dossiers et les accoudoirs soient à panneau plein (Marsat); ils sont ajourés par de petites arcatures et quelquefois richement ornés, comme à Orcival.

Ces statues décèlent un art indigène caractérisé par des allures et des formes spéciales. Elles manquent de proportions anatomiques, surtout dans les parties du corps qui sont apparentes, les mains, les pieds et les oreilles. Il y a une certaine rudesse dans le visage dont les traits sont gros et accusés, mais a de l'expression avec beaucoup de vérité. Le travail est fouillé et l'on observe la richesse du détail. Particularité remarquable pour celle d'Orcival, la tête de l'Enfant Jésus reproduit d'une manière frappante le type classique des monnaies romaines. Le visage de la Vierge Mère paraît être un simple agrandissement de celui de son fils, du moins en ce qui concerne les traits. D'où vient, sans doute, qu'ils sont un peu grossiers. Aucune de ces statues ne porte l'Enfant au bras; il est posé sur les genoux ou sur un genou. C'est à peine si les mains de la Mère le touchent ou le retiennent.

Ces Vierges diffèrent entre elles par la façon dont sont drapés les plis de leurs vêtements; ils sont plus souples que ceux des figures byzantines. Elles ont aussi plus de naturel dans la pose. Rien dans leur facture ne rappelle le latin, encore moins le byzantin. Elles sont un produit de

Digitized by Google

l'art roman, un peu barbare, il est vrai; avec quelques caractères propres à l'Auvergne.

Extérieur. — *Façades occidentales.* — Contrairement à ce qui s'est fait dans les autres écoles, les façades occidentales sont d'une grande simplicité dans les églises d'Auvergne; elles sont dépouillées de tout ornement.

A la partie supérieure, un pignon plat; aux angles, des contreforts droits; au milieu, une porte surmontée d'une fenêtre en plein cintre; telle est la façade des églises à une seule nef (Cognat (82), Saint-Genès-du-Retz, le Chambon (90), Saint-Hérent (81). Celle des églises à trois nefs est coupée, de chaque côté de la porte, par un contrefort correspondant aux piliers séparatifs des nefs et les indiquant à l'extérieur. De chaque côté de ces contreforts, s'ouvre une fenêtre donnant sur les collatéraux (la Chapelle de Vensat). A Biolet (83), ces ouvertures ont été aveuglées.

Ces pignons, plus ou moins élevés, servent à garantir les toitures des vents d'ouest dominants en Auvergne et qui leur sont très préjudiciables. A Saint-Priest-des-Champs, à Biolet, à Montpensier, à Glaine-Montaigut, à Saint-André-le-Coq, etc., le pignon dépasse la toiture de 1 mètre à $1^{m}50$. A Saint-Saturnin (96), il s'élève de 3 mètres à $3^{m}50$ au-dessus du toit et, à Orcival, il atteint jusqu'à 4 mètres (85).

Pour défendre également les portes occidentales des intempéries, on les abritait sous des porches qui ont à peu près tous disparu. Il en existe encore un à Mozat et à Ebreuil (86). Quelquefois ce porche n'est guère qu'un hangar construit en maçonnerie (Glaine-Montaigut, Moissat, Marieuge-Lembron, etc.). A Dauzat-sur-Vodable cependant, ce local est fermé à toutes les expositions et sur un de ses côtés se trouve une vaste cheminée. Souvent ces porches sont encore plus rudimentaires et consistent

Digitized by Google

en un simple auvent qui vient s'appuyer sur des corbeaux saillants au-dessus de la porte.

Une ou deux tours carrées s'élevaient presque toujours sur la façade occidentale des grands édifices à trois nefs.

Façades latérales. — Les façades latérales des églises d'Auvergne sont, comme la façade principale, épaulées de contreforts.

Ces contreforts sont droits, tout d'une venue. S'ils ont un ressaut, il est unique (Cordeliers de Beaurepaire, près Clermont), et il dénote une construction du milieu du XIII^e^ siècle, c'est-à-dire de la fin de l'époque romane. Parfois ces contreforts sont disposés en équerre et enserrent un angle. C'est ce qui a lieu à N.-D. du Port (30), à Saint-Nectaire (53), à Ennezat (87), à Issoire, à Saint-Saturnin, à Biolet (83), à la Chapelle de Vensat, à Montpensier, à Saillant, etc., et dans la plupart des églises grandes ou petites de la région auvergnate. A Beaurepaire, les angles sont enveloppés dans un seul contrefort qui fait saillie sur les façades.

Tous les contreforts sont établis en moyen appareil, avec des assises plutôt plates qu'élevées. A ce sujet, nous dirons que les petites églises d'Auvergne sont bâties en moellons bruts, apparents et bien jointés, de grès ou de granit, que, pour celles de médiocre importance, le chœur est presque toujours construit en moyen appareil de la même nature de pierres. Ce genre d'appareil se retrouve dans certaines parties des nefs et du transept, quand ce n'est pas dans toute l'église, comme pour les grands monuments (N.-D. du Port, Issoire, Orcival, etc.). Ceci se rapporte aux revêtements, car la maçonnerie intérieure des murs est faite en blocage. Les pierres de parement sont taillées à longue queue, ce qui leur permet de pénétrer dans l'épaisseur de cette maçonnerie et de s'y lier intimement.

Les contreforts, quand ils ne s'élèvent pas jusqu'à l'en-

Digitized by Google

tablement, se terminent par un simple talus, sans larmier, fait en pierre de moyen appareil (Glaine-Montaigut, Aulnat, Biozat, Biolet (88), Artonne (89), Thuret, N.-D. du Port, Issoire (39), etc.). A Roche-Charles, le talus est maçonné en un blocage dont les moellons ont été plus ou moins soigneusement repiqués.

Sur les murs latéraux des grands édifices d'Auvergne, les contreforts sont amortis par de grands arcs en plein cintre, bandés de l'un à l'autre, que surmontent un rang d'arcatures plus petites, disposées trois par trois. Celle du milieu de chaque groupe encadre une petite baie également plein cintre qui éclaire les galeries des collatéraux.

Nous verrons, lorsque nous parlerons de l'abside, que les contreforts sont remplacés, sur ce point, par des colonnes engagées.

Portes. — Dans la façade occidentale des grands édifices auvergnats, une porte est ménagée entre deux tours carrées ou sous une tour unique. Cette porte est percée dans un simple pignon, s'il s'agit d'une église de moindre importance.

Ces portes sont toujours très sobres d'ornements. Elles se composent d'une baie rectangulaire dont les jambages à arêtes vives soutiennent un linteau uni. Pour aider ce linteau à supporter le tympan, il est découpé en forme de triangle isocèle dont l'angle supérieur est très obtus (N.-D. du Port (33), Mozat (65), Chalus, Montpensier, Saint-Nectaire, chapelle du Chambon (91), Glaine-Montaigut, etc.), et pour faciliter le glissement du poids des maçonneries, les côtés du triangle sont taillés et parés comme sa base. Au-dessus, pour plus de sûreté encore, est établi un arc de décharge noyé dans la muraille (Saint-Nectaire, Saint-Saturnin, Ludesse, Chalus, etc.). Souvent un léger affleurement de ce mur dessine une archivolte ornée d'un congé (Esteil, Chidrac), ou d'une série de billettes (Mois-

Digitized by Google

sat-Bas, Biolet), ou, mais plus rarement, de damiers (Marieuge-Lembron). A Merdogne c'est un arc en mitre et non un arc plein cintre qui trace cette décharge. Là, ainsi qu'à Saint-Nectaire, à Saint-Denis-Combarnazat, et à quelques autres endroits, le tympan est décoré de mosaïques.

Dans quelques églises, à Nonette, au Breuil (95), à Saint-Myon, à Yronde, à Artonne (89), à Marsat, à Chargnat, etc., les pieds droits des portes sont accompagnés de colonnes monolithes et façonnées au tour qui supportent des archivoltes plein cintre composées de gros tores.

Outre la porte de la façade occidentale, ces églises en ont d'autres ouvrant sur les faces latérales qui ressemblent en tout aux premières et ne sont pas plus ornées. Cependant la porte sud de N.-D. du Port est très chargée de sculptures. Il est vrai qu'elle a été ouverte ou refaite au XII^e^ siècle et peut-être postérieurement. Il existe à Issoire une porte dans la façade septentrionale. A Saint-Nectaire aussi et, en plus, deux au sud. A Orcival il en est de même. A Mozat il y avait une porte au nord et une au sud.

Ces portes, en Auvergne, sont établies de deux manières. Les unes, les moins nombreuses, s'ouvrent au fond d'un large ébrasement extérieur garni de colonnes supportant des voussures découpées dans l'épaisseur de la muraille (Le Breuil (95). D'autres, c'est la très grande majorité, sont pratiquées sur le nu du mur, sans aucun ébrasement (Issoire, Orcival, Saint-Nectaire, Chalus, etc.).

Entre chaque contrefort est percée une fenêtre plein cintre. Le plus ordinairement, un cordon de billettes ou un simple bandeau portant un congé accompagne ces ouvertures à hauteur d'imposte et les contourne en dessinant une élégante archivolte (N.-D. du Port, Issoire, Orcival, Saint-Nectaire, Biolet (88), Le Crest (100). Souvent, ainsi que cela a lieu à N.-D. du Port (29), à Chamalières (110), à Issoire, à Orcival (85), à Glaine-Montaigut, à Biozat, au

Digitized by Google

Crest (100), etc.), ce cordon se profile sur les contreforts, les ceinture et court sans interruption tout le long des façades latérales ou seulement des absides. Toutes ces fenêtres, durant toute l'ère romane, sont terminées en plein cintre dont les claveaux sont presque toujours en nombre pair. Un nombre impair de claveaux, c'est-à-dire une clef au sommet de l'arc, est une exception (Gerzat, Beaurepaire) et indique l'extrême fin de la période romane. Les tableaux de ces fenêtres sont généralement droits, c'est-à-dire taillés d'équerre sur le parement ; ils sont le plus fréquemment à arêtes vives. Dans quelques églises (Royat, Beaurepaire), ces fenêtres sont ébrasées extérieurement, leur pourtour est évasé au dehors. C'est encore un signe de la même période.

Entablement. — Les toits des églises romanes n'avaient pas de chéneaux et leurs eaux s'égouttaient directement sur le sol. Afin de préserver les murs de la goutte pendante, les architectes donnèrent aux toitures une saillie qu'ils établirent en dehors sur une corniche ou entablement. Cet entablement est maintenu dans sa position normale par des corbeaux ou modillons ressortant plus ou moins de la paroi du mur. L'Auvergne se signale par la richesse des entablements. Celui des chapelles absidales de N.-D. du Port (92) est remarquable entre tous.

Les modillons de ces corniches peuvent être divisés en trois catégories. Les uns comme ceux de la sacristie de Chamalières (93), et de l'église d'Aulnat (94), se distinguent par des enroulements sur les côtés, dans lesquels on a voulu voir la figure de larges copeaux de menuisier et qui semblent plutôt représenter une tête de bélier. Modèle primitif, qui, par des modifications successives, a donné le modillon auvergnat typique, tel qu'on peut l'observer à Mozat, N.-D. du Port, Orcival, Saint-Nectaire, Issoire, et en beaucoup d'autres monuments. Il forme la seconde catégorie. Le troisième genre est orné de

Digitized by Google

sujets divers, plus spécialement de têtes grimaçantes, exécutées d'habitude assez grossièrement, mais parfois aussi sculptées avec finesse. Ce modillon a été employé par toutes les Ecoles.

Toitures. — Sur la corniche reposait le toit. Généralement, même pour les églises à trois nefs, un seul toit à deux pentes couvrait les trois vaisseaux (N.-D. du Port (31), Issoire (39), Saint-Nectaire (53), Orcival (85), Saint-Saturnin (96), Ennezat (97), etc.). Cependant, comme à Chantelle, à la Chapelle de Vensat, à Montpensier, etc., il y a trois toitures distinctes, une à deux pentes sur la nef principale et une en appentis sur chacun des collatéraux.

Les toitures des grands édifices romans d'Auvergne ne comportaient pas de charpentes. Les marches qui les recouvraient étaient fixées dans un bain de mortier à même de l'extrados des voûtes et elles étaient jointées par des feuillures. Le faîte de cette couverture à double égout était couronné d'une crête de pierres découpées et ajourées. Pour les églises secondaires les marches étaient remplacées par des dalles (Montpensier, Chalus, Labessette (98), Saillant, etc.). Ces dalles s'obtiennent par la refente de roches schisteuses ou même de basalte (Chalus).

Quelquefois enfin on se servait de grandes tuiles à rebord imitant les tuiles romaines. Mais, quelle qu'ait été la matière dont étaient faites ces toitures, elles avaient une faible inclinaison et étaient presque horizontales.

Absides. — L'abside carrée est très rare en Auvergne; à peu près partout elle est ronde. C'est la partie de l'édifice qui, d'ordinaire est la plus ornée extérieurement par l'application des mosaïques multicolores. Elle présente surtout pour les églises de premier ordre, un aspect harmonieux par l'étagement successif des toits des chapelles

Digitized by Google

rayonnantes du déambulatoire et du sanctuaire, des combles du chœur et enfin du clocher. Chaque comble est terminé par un antéfixe cruciforme, bien spécial à l'Ecole auvergnate. On le trouve sur tous les grands monuments, mais aussi sur beaucoup de petites églises (Glaine-Montaigut, Aulnat, Cognat).

Souvent autour de ces absides, de même qu'aux faces nord et sud du transept, les contreforts sont remplacés par des colonnes engagées. Elles montent jusqu'au faîte de la maçonnerie et sont couronnées d'un chapiteau sans tailloir qui porte la tablette de l'entablement. C'est aussi un des caractères spéciaux de l'Ecole d'Auvergne. On les voit autour des plus petites églises, comme autour des plus importantes, à N.-D. du Port (32, 30, 29), Issoire (39, 101, 102), Orcival, Saint-Nectaire, Saint-Saturnin (52), Glaine-Montaigut, Chamalières (106), Biozat, Aulnat (94), Thuret, Combronde, Veauce (108), Courpière (103), Lezoux (104 et 105), Chauriat (107).

L'ordonnancement des chapelles rayonnantes est indépendant, en Auvergne, de celui des nefs latérales. Leur entablement n'est pas posé au même niveau que celui du déambulatoire, mais la différence de niveau n'est pas telle que leur couverture en dalles ne dépasse la crête de la corniche des bas-côtés. Il résulterait de cet agencement une pénétration de la toiture des chapelles dans celle du déambulatoire qui produirait un effet désagréable. Afin de l'éviter on a élevé à plomb du mur du collatéral de petits pignons, sorte de galbes à angle obtus, qui arrêtent les toitures de ces chapelles.

Clochers. — Dominant tout l'édifice, un clocher octogonal s'élève au centre de la croisée des nefs et du transept, au-dessus d'une tour carrée. Celle-ci, pour les églises de médiocre importance reste dégagée, tandis que pour celle à déambulatoire elle est toujours accompagnée de deux petits massifs rectangulaires appliqués en appentis à ses

Digitized by Google

faces septentrionale et méridionale, dans lesquels sont renfermées les voûtes en quart de cercle qui contrebutent la coupole de l'intérieur. Cet ensemble forme extérieurement un massif barlong très caractéristique que l'on n'observe qu'en Auvergne.

Le clocher n'a jamais plus de deux étages. Un premier rang de baies s'ouvre un peu au-dessus de la tour carrée. Elles sont toujours en plein cintre, quelquefois indépendantes l'une de l'autre (Saint-Saturnin (96), Ennezat (97), Saint-Nectaire (53), d'autrefois géminées et encadrées dans un arc plein cintre (Issoire (101). Au-dessus règne un cordon de billettes qui dessine une archivolte, puis un cordon horizontal chanfreiné et un socle sur lequel repose les pieds droits des baies du second étage. Ces ouvertures sont plus hautes et plus larges que celles de l'étage inférieur, elles leur sont généralement semblables quant au reste.

Enfin, la plupart du temps, chaque angle du clocher est revêtu de colonnettes aux deux étages. Parfois il n'en existe qu'à l'étage supérieur (Ennezat (97), Saint-Saturnin (52) ou seulement à l'étage inférieur (Menat (41).

A Menat (41), les baies de l'étage inférieur sont aveuglées et simulées par des arcatures en mitre accouplées sous une archivolte plein cintre formée par un cordon de billettes.

Sur les églises à une seule nef, le massif barlong disparaît; mais la tour carrée subsiste toujours et sert de base au clocher octogonal (Biozat, Opme, Thuret).

Dans l'un et dans l'autre cas, le passage du carré à l'octogone se fait au moyen de petites trompes intérieures qui coupent les angles et sont recouvertes par de petits toits à deux glacis triangulaires.

Les grands monuments religieux auvergnats, nous l'avons déjà dit, ont sur leur façade principale deux tours carrées, comme à Saint-Nectaire (53), ou une seule, comme à Ebreuil (86) et Issoire (39). Ces tours ont deux

Digitized by Google

étages, l'un à la hauteur de la tribune du narthex, l'autre au-dessus du comble des nefs.

Quelquefois les églises rurales n'ont pour clocher qu'un petit campanile élevé sur le pignon occidental. Celles d'Esteil, Châteauneuf-les-Bains (109), en ont un qui est intéressant. Il se compose de deux étages d'arcades séparées par deux colonnes accouplées. A Saint-Hérent (81), il y a deux campaniles, mais aucun des deux n'est posé sur le pignon, l'un est supporté par l'arc occidental et l'autre par l'arc oriental de l'intertransept.

Après nous être efforcé d'analyser, dans leurs détails, tous les caractères des églises romanes de l'Auvergne, nous allons résumer, en quelques lignes, ceux qui sont propres à son Ecole, et qui consistent :

A l'intérieur :

1° Les porches intérieurs surmontés d'une tribune et occupant toute la largeur de l'édifice ;

2° Les voûtes en quart de cercle venant contrebuter la voûte centrale et la coupole. Dans les monuments secondaires, qui ne comportent pas de tribunes latérales, ces voûtes sont employées pour les basses nefs, tandis que, dans les édifices de premier ordre, elles le sont pour les galeries du triforium qui règnent au-dessus de ces bas-côtés ;

3° La manière toute particulière de recevoir du côté extérieur, sur une petite imposte-corniche, encastrée dans le mur gouttereau en avant du tailloir des chapiteaux, les arêtes des voûtes des nefs latérales ; tandis que, du côté extérieur, ces mêmes arêtes vont se confondre avec la retombée s'ouvrant sur la grande nef. Il en résulte, dans les collatéraux, des travées oblongues sous une voûte dont les quatre côtés sont égaux (44) ;

4° Les tribunes basses, couvertes par des voûtes en

Digitized by Google

quart de cercle, avec des arcs doubleaux en plein cintre, s'ouvrant sur la nef principale par des arcs souvent trilobés;

5° La coupole octogonale, toujours invisible du dehors, soutenue par quatre trompes au-dessus de l'intertransept et supportant un clocher (49);

6° Les arcs en mitre appliqués au mur nord et sud du transept, entre deux arcs plein cintre. Ils restent toujours aveuglés (27);

7° Le rond-point de l'abside, même dans les églises de peu d'importance.

A l'extérieur:

1° Les façades occidentales nues et dépourvues de toute ornementation;

2° Les absides étagées et le massif barlong qui sert de base à un clocher octogonal qui n'a jamais plus de deux étages;

3° Les combles multiples dominant le sanctuaire et chaque chapelle rayonnante;

4° Les antéfixes cruciformes qui dominent ces combles.

5° Les corbeaux à enroulement qui soutiennent des entablements toujours droits;

6° Les colonnes engagées aux murs des absides, et leur servant extérieurement de contreforts. Elles s'élèvent d'un jet jusque sous l'entablement et il n'y a point de tailloir à leurs chapiteaux sur lesquels vient reposer directement la tablette de la corniche;

7° Les incrustations, mosaïques ou marquetteries qui ornent certaines parties des édifices et spécialement les absides.

Digitized by Google

LES VOYAGEURS ET LES NATURALISTES

DANS L'AUVERGNE ET DANS LE VELAY

(Suite.)

Si le nombre des voyageurs s'était accru, la facilité des voyages ne s'était pas développée dans les mêmes proportions. La sécurité des routes n'était pas absolument assurée à cette époque ; elles étaient, comme par le passé, assez mal entretenues ; les ponts n'existaient pas ou ils étaient rompus et l'on aurait pu répéter, avec raison, la phrase de saint Paul : « Dans les voyages j'ai été souvent exposé aux dangers des rivières, aux périls des voleurs, etc. (1). » Pour se décider à quitter le foyer domestique, il fallait le puissant appât du lucre, un immense besoin de s'instruire ou une ardente dévotion. On ne connaissait pas encore le voyage de plaisir.

L'établissement de la poste, en France, datait de la fin du XV^e^ siècle, mais cette institution n'était pas encore entrée dans les usages, elle était, du reste, réservée à peu près exclusivement au service du roi et des personnages officiels. En 1608, il y avait à Clermont un fermier général des chevaux de louage, il s'appelait Jean Pasquier. Son monopole s'appliquait aux seuls étrangers et les habitants de la ville restaient libres de se prêter mutuellement des montures, même moyennant salaire (2). C'était déjà quelque chose de savoir où se procurer le moyen de locomotion

(1) Ep. aux Corinthiens, II, ch. XI, 26.

(2) Inventaire des archives de la ville de Clermont, copié par Savaron, f° 15 verso.

Digitized by Google

nécessaire ; mais, comme on avait aussi cherché à parer aux inconvénients ou aux dangers du voyage, on avait compris l'utilité de l'association sous la conduite de gens habitués aux déplacements. Dans ce but, les messagers avaient joint au transport des dépêches et des paquets le rôle de conducteurs de caravanes. Ils reliaient ainsi Paris aux principales villes du royaume et ces cités entre elles. Le voyageur appelé au loin, après avoir fait ses préparatifs, se mettait en la compagnie du messager. « Cette voye, a écrit Bouchard, estant bien la plus seure pour l'adresse des chemins, pour les volleurs, et même pour l'épargne, n'estant point sujet aux rençonnements et aux contestations des hostes... Mais il y a encore une incommodité plus grande que cela, c'est la compagnie de gens inconnus et ramassez, dans laquelle on s'embarque, qui sont d'ordinaire ou plaideurs, ou marchands, ou nobles erants (1). » Quand il n'existait pas de messager sur le parcours qu'on avait à suivre, on tâchait de se grouper, ainsi que le faisaient nos compatriotes pour aller aux foires de Troyes, de Poitiers, de Bordeaux (2), etc.

Le président Jean Savaron reçut, en 1612, la visite du célèbre érudit Scévole de Sainte-Marthe, venu en Auvergne pour y rechercher les titres nécessaires à l'*Histoire de la maison royale* (3). Il paraît probable que, entre cette date et 1620, il eut aussi le plaisir de donner l'hospitalité à un autre érudit de grande marque, l'illustre Peiresc. On connait un « Mémoire des médailles et pièces rares trouvées dans le cabinet de M. le président Savaron » (4) écrit de la main de ce savant qu'un double attrait, sans doute, avait attiré à Clermont: celui de connaître un magistrat

(1) *Les confessions de Jean-Jacques Bouchard, Parisien, suivies de son voyage de Paris à Rome, en* 1630. Paris, Liseux, 1881.

(2) Archives historiques du Poitou, IX ; *Lettres de Jean Besly*, p. 24.

(3) Bibliothèque de Clermont, Ms. n° 718.

(4) La Haye, Musée Meermann-Westreen. *Ms. autographe de Peiresc*, n° 80, p. 503 et 504.

Digitized by Google

aussi renommé que l'était le lieutenant-général au présidial de cette ville, et celui d'y voir le médecin Marcellin Bompard, son parent, s'il faut en croire Pierre Durand. L'éditeur de la seconde édition des *Origines de Clairmont* prétend que Catherine Bompard, mère de Peiresc, était la tante de ce Marcellin (1).

Le 7 août 1625, Madame de Rohan et ses filles prenaient les eaux à Saint-Myon (2). Deux ans plus tard, vint en Auvergne un voyageur allemand qui a laissé sur ses pérégrinations des notes variées et réellement intéressantes (3). Abraham Goelnitz, né à Dantzig, employa plus de deux ans (1er mai 1627-20 juin 1629) à parcourir la France, de Dunkerque à Marseille, de Marseille à Bordeaux et de Bordeaux en Piémont. Il a pris soin d'indiquer dans quelles conditions matérielles il voyageait, ce devait être celles qui étaient alors le plus communément adoptées. « A Lyon, dit-il, nous traitâmes avec Abraham Pening, honnête homme et citoyen de Lyon, ainsi qu'avec Claude Bernard. Nous convînmes qu'ils nous procureraient des chevaux de louage que nous paierions à raison de seize sous par jour; prenant en plus à notre charge, ce qui, pendant le voyage, serait nécessaire aux montures et à leur conducteur. Claude ouvrant la marche avec un domestique suisse, et montant tour à tour à cheval, nous quittâmes Lyon au mois d'avril. Un grand nombre de nobles, de patriciens, de citoyens marquants, nos amis, nous accompagnèrent et rentrèrent tous ensuite dans la ville, à l'exception de deux, nés de parents allemands, Barthélemy Erward et Frédéric Endorffer (4). » Ces derniers se dirigèrent sur Paris au sortir de La Rochelle, tandis que Goelnitz, Claude Bernard et

(1) Bibliothèque nationale, Ms. Franç. 32,812, p. 226, 746 et 824.

(2) Inventaire des archives de Montferrand, par M. Emm. Teillard de Chardin, BB 39.

(3) *Abraham Goelnitzii Dantisci Ulysses Belgico-Gallicus fidus tibi dux et Achates per Belgium Hispanorum, Regnum Galliæ, Ducatum Sabaudiæ Turinum usque Pedemontii Metropolin.* Lugd. Batavorum, ex officina Elzeviriana, 1631.

(4) *Op. cit.* p. 442.

Digitized by Google

leur serviteur revenaient à Lyon par le Limousin et l'Auvergne en suivant, à l'inverse, la route faite jadis par Montaigne. Ils séjournèrent à Pontaumur et à Pontgibaud, parvinrent à Clermont le 28 mai 1629 et repartirent dans la direction de Thiers (1).

Le passage de Goelnitz dans la province resta inaperçu, comme bien l'on pense, mais il n'en fut pas de même de l'arrivée, quelques semaines après, du cardinal de Richelieu. Le puissant ministre venait de soumettre la ville de Montauban qu'il avait quittée le 22 août, et il allait rejoindre la Cour à Fontainebleau (2). Précédé de quelques jours par le maréchal d'Effiat, chargé d'assurer les logements, il prit par l'Albigeois et le Rouergue, s'arrêta à Saint-Flour et il se trouvait le 1er septembre à Brioude, quand il expédia un courrier à Issoire pour annoncer qu'il arriverait le lendemain. Il fit à Clermont une entrée presque royale dont le chanoine Vidilhe, un chroniqueur contemporain, a laissé un court récit. « Ce jourd'huy lundi 3e jour de septembre 1629, Mr le cardinal de Richelieu a fait son entrée en cette ville et cité de Clermont, capitale du bas pays d'Auvergne, lequel estoit accompagné de Mrs les Evesques de Saint-Flour et de Clermont qui le furent prendre à Issoire avec les députtés du Clergé; estoit aussi accompagné de Mrs de Bassompierre et de Marillac, mareschaux de France; de M. de Noailles, gouverneur du haut pays d'Auvergne et de plusieurs grands seigneurs, du marquis d'Effiat, intendant des Finances de France, et autres seigneurs. M. de Bosredon, colonel de huit enseignes chacune de cent hommes, le fut trouver à l'Oradoux, chez M. le conseiller Champflour, où il alla faire collation, et fust conduit iusqu'à la porte du Champet par laquelle il entrat après avoir été salué par cinq grands canons, dix pétards et cinq couleuvrines qui estoint au rempart de la

(1) A. Vernière. *Un voyageur en Auvergne au* XVIIe *siècle* (Extrait de la *Revue d'Auvergne*, septembre-octobre 1884).

(2) *Hist. générale de Languedoc* (Edition Privat). T. XII. p. 1048.

Digitized by Google

ditte porte. La grande rue du Port estoit toute tapissée de tapisserie iusqu'à la grande Eglise. Mrs les Eschevins luy firent leur harangue à la ditte porte, présentèrent les clefs de la ville, ensemble le poële qu'il refusa pour estre dans une litière. Au-devant de la Croix de Clermont, il mit pied à terre et de là il vint au-devant des degrés de notre Eglise où l'on avoit mis un beau tapis avec des carraux sur lesquels il se mit à genoux et fit sa prière ; à l'instant Mr nostre Évesque avec son rochet, accompagné de tous les chanoines de la ditte Eglise, revestus de chapes, fit son harangue, après laquelle, sans chanter, l'on le conduisit dans le chœur de la ditte Eglise où on lui avait préparé un siège tapissé avec un dais au-dessus, au-devant du grand autel où on dit un motet en musique ; de là on le conduisit dans l'évesché où l'on luy avoit préparé son logis et où ledit Evesque l'attendoit pour luy donner à souper, ce qu'il fit magnifiquement aux dépens du Clergé, laquelle action dudit Evesque fut grandement réprouvée par ledit chapitre, et puis le laissèrent entrer dans le chœur de leur Eglise avec son domino sans camail » (1). Le cardinal était le 6 septembre au château d'Effiat.

Les plaintes du chanoine clermontois ne doivent pas étonner. Joachim d'Estaing était en lutte à peu près constante avec le chapitre de sa cathédrale, bien que, d'ordinaire, il en vécut éloigné. Il résidait au château de Beauregard, près de Maringues, où nous le voyons, le 17 mars 1632, prendre « le bateau » pour Paris. De ce fait l'on peut induire qu'il existait alors un coche d'eau sur la rivière d'Allier (2).

En cette même année mourut, à Montpellier, un des successeurs de Rondelet, Pierre Richer de Belleval, directeur du Jardin botanique de cette ville. Il laissa, par testament à son disciple, Michel Novaire, la somme suffisante

(1) *Extrait d'un journal de la Cathédrale* (Bibliothèque du Chapitre de Clermont, 1, 2. : — Cours de M. Rouchon, 14 décembre 1899.

(2) *Inventaire des Archives de Montferrand*, déjà cité, AA 26.

Digitized by Google

pour terminer ses études médicales et ses explorations botaniques des vingt-deux diocèses de Languedoc, au nombre desquels était celui du Puy-en-Velay. Dorthes, qui est mort en 1794, n'avait pu retrouver qu'une partie de ce travail; assez toutefois pour donner une idée de l'ensemble et faire regretter le reste (1).

Les plantes tenaient encore le rôle le plus important dans la thérapeutique, et leur emploi avait fait une sorte de célébrité à certaines petites villes, telles que Murat-la-Viscomtat, « auquel lieu, rapporte un auteur du temps, on a remarqué qu'il y a tousiours eu des habiles curieux dans la recherche des simples et à mettre en practique leurs propriétés et vertus dans l'art de chirurgie qu'ils exercent, en quoi ils sont fort aidés par le voisinage des hautes montagnes du Cantal et autres, au bas desquelles cette petite ville est située » (2). Les médecins, chirurgiens et apothicaires y étaient assez nombreux pour se réunir, dès 1630, en une seule corporation, sous le titre de *Frérie des confrères de M^rs Saints Côme et Damien* (3).

La première moitié du XVII^e siècle a été une ère de rénovation religieuse qui fut marquée par de nombreuses créations de communautés. Ce mouvement appela sainte Jeanne de Chantal à Riom et à Montferrand dans les derniers jours de novembre 1623 (4). En 1644, Madame Jeanne-Baptiste, légitimée de France, fille d'Henri IV et de Charlotte des Essarts comtesse de Romorantin, abbesse, chef et générale de Fontevrault, se rendit en personne à Brioude, pour présider à la fondation d'un monastère de cet ordre (5).

(1) PLANCHON. *Pierre Richer de Belleval*, Montpellier, J. Martel, 1869, p. 29.

(2) Mss. DURAND, Bibl. nat., Fonds Franç., n° 32,812, p. 234, 753, 791.

(3) E. CHEYLUD, *Les anciennes corporations des médecins, chirurgiens et apothicaires de Murat*; Paris, Champion, 1896.

(4) EVERAT (E). *Le Monastère de la Visitation Sainte-Marie de Riom* (Clermont-Ferrand, Bellet, 1892), p. 47.

(5) FOURNIER-LATOURAILLE. *Curiosités héraldiques de l'arrondissement de Brioude* (Brioude, Gallice, 1855).

Digitized by Google

Vers 1630, également, commença l'entreprise du dessèchement du lac de Sarliève, opérée par des Allemands et des Hollandais. L'un d'eux, Octavio de Strada, s'est fixé en Limagne et y a fait souche (1). C'est aussi à un étranger qu'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, grand-maître des mines de France (1601-1632), confia la mission de reconnaître leur nature et les dépenses qu'exigerait leur exploitation. Le baron de Beausoleil était accompagné de sa femme, non moins habile que lui, Martine de Bertereau, qui a publié, en 1640, un tableau des gîtes minéraux de l'Auvergne dans un livre au titre assez singulier (2), mais dont le texte est curieux à consulter. La minéralogie intéressait une foule de gens ambitieux surtout de s'enrichir rapidement; d'autres étaient attirés par le côté brillant et décoratif des matières qu'elle rassemble, et l'on ébauchait déjà ces collections qui devaient être si multipliées et si importantes au siècle suivant. M. Imbert, commissaire des guerres à Lyon, écrivait aux consuls de Montferrand, le 23 février 1641, de lui envoyer « des échantillons des pierres glacées et marbrées qui se trouvent dans les cavernes du côté d'Issoire. » L'on répondit à ce désir et l'expédition dût être assez considérable, car une somme de 53 livres fut restituée à M. Beaufort, qui en avait été chargé (3). Les richesses naturelles de l'Auvergne n'avaient pas tardé à frapper l'esprit des observateurs attentifs. « C'est cette contrée, écrivait Coulon en 1644, que je nomme avec raison la région des miracles, où les quatre éléments s'efforcent à l'envy de se faire admirer comme sur un théâtre par la nouveauté de leurs productions. Le Feu y fait

(1) Ed. de DIENNE, *Histoire du dessèchement des lacs et marais en France, avant* 1789; Paris, Champion, 1891, p. 372 et suiv. — *Episode de l'histoire de l'agriculture au* XVII^e *siècle. La Société de dessèchement général des marais et lacs de France en Basse Auvergne* (Revue d'Auvergne, 1886).

(2) *La restitution de Pluton au cardinal de Richelieu des mines et minières de France cachées et détenues jusqu'à ce jour au centre de la terre, etc.*, par Martine de BERTEREAU, dame et baronne de Beausoleil et d'Auffembach, Paris, 1640.

(3) Archives de Montferrand, déjà citées, BB 66.

Digitized by Google

voir des montagnes ardentes et pleines de soufre ; l'Eau fait couler la santé dans les ruisseaux des fontaines ; la Terre y porte dans ses entrailles l'or, l'argent et le fer, et sur son front les bleds, les vins, le safran, les bois et les prairies ; et l'Air y est si tempéré qu'on n'y connoist les maladies que fort tard ou seulement par le rapport des estrangers » (1). Est-ce par pur lyrisme, ou par assimilation à des phénomènes volcaniques entrevus dans d'autres pays, que ce géographe parlait ainsi de nos montagnes ?

Ce tableau, ou quelque autre du même genre, engagea peut-être le chanoine Godefroy (2) à traverser l'Auvergne, ce n'était pourtant pas le chemin direct de Paris en Quercy, pour aller prendre possession du bénéfice qui lui avait été accordé à la collégiale de Saint-Martin-de-Montpezat, près de Cahors. Il visita Clermont le 30 juin 1645 et fut coucher à Veyre. Le 1er juillet, il fit l'étape : Coudes, Issoire, Brioude. Le 2, il gagna Saint-Flour par La Chapelle-Laurent. Le 3, après avoir traversé Murat, il vint coucher à la Teoulière (3), au pied du Puy Gros. Le lendemain, par Curebourse et Vic-sur-Cère, il parvint à Aurillac. Le 5, il dîna à Laroquebrou et coucha à Saint-Céré. Après avoir passé, le 6, à Gramat et à La Bastide, il séjourna les 7, 8, 9 et 10 à Cahors et il arriva, le 11 juillet, à Montpezat, où devait s'écouler près de 50 années de son existence. La relation manuscrite de son voyage (4) dans un pays nouveau pour un Parisien ne manque pas d'intérêt. On y remarque, entre autres choses, une descrip-

(1) Coulos (Louis). *Les rivières de France ou description géographique et historique du cours et débordement des fleuves, rivières, fontaines, lacs et étangs qui arrosent les provinces du royaume de France*, Paris, Clousier, 1644, p. 263.

(2) Léon, fils de l'historiographe de France Théodore Godefroy, né à Paris, le 17 septembre 1616, mourut à Montpezat-en-Quercy en 1694 (*Les savants Godefroy. Mémoires d'une famille pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles*), par M. de Godefroy-Ménilglaise; Paris, Didot, 1873 ; p. 143.

(3) Les cartes de Cassini et de l'Etat-Major portent : *La Tiolière*.

(4) Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 4,981.

Digitized by Google

tion assez complète de l'horloge automatique de l'église St-Julien-de-Brioude.

Il serait vraiment impardonnable, dans ce groupement de faits relatifs à l'histoire scientifique de l'Auvergne, de ne pas rappeler que, le 19 septembre 1648, fut exécuté au sommet du puy de Dôme, sous l'inspiration de Blaise Pascal et par M. Périer, son beau-frère, la mémorable expérience de la variation de la hauteur de la colonne de mercure dans un tube à des altitudes différentes. Pendant les années 1649, 1650 et 1651, Perrier marqua, jour par jour, la diversité de l'élévation ou de l'abaissement de cette colonne à Clermont, tandis que notre compatriote Chanut faisait de semblables constatations à Stockholm, où il était ambassadeur près le roi de Suède (1).

M. Dugour, médecin à Montpellier, étudia, en 1650, nos eaux minérales qui n'avaient point cessé d'être en faveur. On signale la présence du vicomte de Turenne à celles d'Artonne en 1641. Vingt ans plus tard, le 16 août 1673, un de ses héritiers, Godefroy-Maurice de la Tour-d'Auvergne, faisait donation à J.-B. Bafoyl, son agent général, et à Angélique Percepied de la jouissance des eaux minérales de Vic-le-Comte, pour les débiter et faire débiter au public (2). C'était l'époque où Duclos s'en occupait sous la direction de Bourdelin (3).

Les communications entre l'Auvergne et Paris étaient devenues alors plus faciles et plus régulières. Il nous eût été agréable de préciser la date de l'établissement des carrosses à Clermont; nous ne pouvons pas le faire malgré l'aimable concours que nous a prêté le savant archiviste du département du Puy-de-Dôme. Le 6 novembre 1656, Antoine

(1) *Traité de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air...* par M. PASCAL ; Paris, Guillaume Desprez, 1664, p. 165 et suiv.

(2) Papiers de la famille de Bouillon, communiqués par M. le marquis de Grouchy, ministre plénipotentiaire.

(3) DUCLOS. *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France*, Paris, 1675.

Digitized by Google

Rougier s'intitule simplement « maître des courriers de la poste »; mais, en 1665, les *carosses ordinaires* devinrent insuffisants au départ de Paris, ces voitures « étant retenues longtemps d'avance à cause du grand nombre de personnes qui suivaient Messieurs des Grands-Jours » (1). On peut donc présumer qu'ils furent établis dans l'intervalle compris entre ces dates. Le 24 février 1668, à l'assemblée de ville, les échevins exposèrent que « le maître des carosses leur avoit dit qu'il y avoit certaines personnes qui auraient proposé au bureau des carosses de Paris de les conduire de Paris en ceste ville en six jours et de ceste ville à Paris dans le même temps, moyennant soixante livres, de Paris à Clermont, pour la place au carosse et nourriture et de cinquante livres de Clermont à Paris; mais pour faire cette diligence, il faut qu'il augmente les attelages de plus de vingt chevaux.... » On fut fort satisfait, paraît-il, de ce nouvel état de choses, car il est dit dans un délibératoire de 1672: « que l'establissement desdits carosses en ceste ville a été trouvé très advantageux tant auxdits habitans qui vont en la ville de Paris qu'à cause de l'abort de plusieurs estrangers qui viennent pour prendre le carosse..... » (2) On était moins exigeant qu'aujourd'hui. Il est vrai qu'on était loin de la vapeur, de l'électricité, et que l'idée n'était pas venue d'un Syndicat d'initiative.

Les Grands-Jours du Puy, en 1666, et le mouvement qu'ils y amenèrent sont assez connus par la publication de M. Paul Le Blanc, pour qu'il y ait besoin de faire ici autre chose que de les rappeler (3).

La dévotion était encore, en cette seconde moitié du XVII^e^ siècle, le mobile de plus d'un voyage et l'on trouvait

(1) *Mémoires de Fléchier* (Edit. Hachette, 1856), p. 419 à la note.

(2) Registres de la ville de Clermont-Ferrand. — Obligeante communication de M. Rouchon.

(3) P. LE BLANC. *Journal de Baudoin sur les Grands-Jours de Languedoc*, 1666-1667 (Paris, Dumoulin, 1869).

Digitized by Google

d'assez nombreux pèlerins sur les routes qui conduisaient à certains sanctuaires. Il existait, en 1672, dans la chapelle du couvent des Jacobins de Clermont, une confrérie de ceux qui avaient « esté à la Sainte-Baume-en-Provence » (6). Dans son *Mémorial*, le curé Aulagnier, du Brignon, en Velay (1), rapporte qu'il rencontra, le 21 mars 1667, près de Cavaillon, Me Jacques Dalmas, doyen de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte, « avec un sien chanoine », qui, à pied, s'en allaient, comme lui, à la Sainte-Baume. Ils en revinrent ensemble ; mais, avant « de se retirer en son esglise », Me Dalmas ne manqua pas de s'arrêter à N.-D. du Puy, dont le pèlerinage n'avait point déchu de son antique éclat. Nous voudrions en dire autant de celui de Saint-Julien de Brioude qui paraît avoir été un peu délaissé ; bien que des prêtres ou des habitants de paroisses lointaines, placées sous le vocable du soldat martyr, vinssent parfois solliciter des reliques de leur saint patron. On conserve les procès-verbaux de délivrance faite à l'église de Luyères en Champagne (1660) et à celle de Rebourguil en Rouergue (1669).

Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur avaient entrepris, depuis quelque temps, les grands travaux qui devaient les immortaliser. Respectueux de la tradition, mais partisans, avant tout, de la vérité, ils voulaient des documents authentiques. L'un d'eux dont la devise était : *Immorior studiis et amore senesco sciendi*, Dom Claude Estiennot de la Serrée, fut envoyé, par ses supérieurs, en Aquitaine, c'est-à-dire dans la région au sud de la Loire. De 1673 à 1684, il exhuma de la poussière des archives ecclésiastiques ou civiles, publiques ou privées, des titres et des chartes qu'il déchiffra, copia et réunit en quarante volumes in-folio. Ce sont les *Antiquitates benedictinæ* et les *Fragmenta historiæ Aquitanicæ* du fonds St-Germain-

(1) Peyrard (abbé). *Nouvelle série de Mélanges historiques* ; Le Puy, Prades-Freydier, 1892, p. 179.

Digitized by Google

des-Prés de la Bibliothèque nationale (1). Temporairement attaché à l'abbaye de la Chaise-Dieu, il parcourut, en 1676 et en 1677, les diocèses de Clermont, du Puy et de Saint-Flour, où il fit une abondante moisson de pièces dont il ne s'est point servi, mais qui ont constitué, pour les autres, une riche carrière de laquelle on a extrait et où l'on extrait toujours de précieux matériaux.

Un érudit chercheur, à qui rien n'échappe de ce qui tient à l'Auvergne, M. Paul Le Blanc, de Brioude, nous a signalé une lettre de Jacob Spon à Bayle, perdue au milieu des *Nouvelles de la République des Lettres* (2). Le jeune médecin et antiquaire lyonnais écrivait à la date du 20 décembre 1684 : « Il y a un an et demi... je partis avec un apothicaire de mes amis, M. Moze, pour aller visiter et examiner les eaux minérales et les curiositez du Languedoc, de la Guyenne et de l'Auvergne, étant persuadé que je ne pouvais rien faire de plus utile pour me perfectionner dans la médecine. »

Au sujet de ce mot *Auvergne*, si fréquemment répété dans ces pages, nous ferons remarquer qu'il ne s'appliquait pas seulement à la circonscription administrative désignée sous ce nom et que, plus d'une fois, le Velay, qui cependant faisait partie du Languedoc, a été considéré comme étant de son territoire. On écrivait couramment : le Puy-en-Auvergne. Aussi avons-nous, jusqu'ici, presque toujours confondu les deux pays sous cette dénomination générale.

Spon commença par le Midi, puis il se dirigea sur Montauban, la Gascogne et la Saintonge, d'où il revint à Lyon. La dernière partie de cette route fut suivie, dans l'hiver de 1684, par un officier de la marine royale,

(1) Bibl. nat., Mss. lat. 12,739 à 12,776.

(2) Bayle. *OEuvres diverses*, T. I. p. 203 (Janvier 1685). — Cette lettre, nous apprend aussi M. P. Le Blanc, a été reproduite tout au long par Montfalcon dans l'édition qu'il a donnée du livre de Spon intitulé : *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon* ; Lyon, Louis Perrin, 1857, in-8°; introduction, p. lxxxj.

Digitized by Google

le comte de Forbin, que des affaires de famille appelaient de La Rochelle à Lyon et en Provence. La quantité de neige, dont le pays était couvert, l'obligea de s'associer aux muletiers qui partaient, deux fois la semaine, de Limoges pour Clermont; mais la lenteur de leur marche l'engagea à les abandonner et à profiter de l'occasion de se joindre à des marchands de Saint-Etienne-en-Forez qui revenaient de la foire de Bordeaux, où ils allaient chaque année (1).

Le 16 juin 1689, Etienne Baluze, revenant de Tulle, sa ville natale, prenait à Clermont le carrosse de Paris (2). Il ne nous a pas été possible de retrouver l'époque certaine des autres passages dans cette province de l'auteur de l'*Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*. Il a dû, cependant, y faire d'assez longs séjours pour les recherches qu'a nécessitées cet ouvrage.

Le célèbre collectionneur Gaignières envoya relever toutes les épitaphes et inscriptions des églises et chapelles de Clermont, par un de ses secrétaires, à la fin de janvier 1696 (3).

Une de ces inscriptions présente quelque intérêt au point de vue de l'étude que nous poursuivons. Elle était dans le cloître des Jacobins, auprès de la porte qui allait à l'église, et elle portait : *Domicella dña Montispanserii, cujus anima*, etc.... Le copiste fait suivre sa mention de cette note : « Cette demoiselle Montespan estoit venue pour boire les eaux à Bourbon, qui s'en trouvant mal, fut conseillée de venir à Clermont où elle mourut. » Il ne peut pas s'agir d'une demoiselle de Montpensier, comme pourrait le faire supposer ce texte, sans doute mal relevé ou mal gravé, qui doit se rapporter à Louise-Marie-Anne de

(1) *Mémoires du comte de Forbin, chef d'escadre, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis*, T. I, p. 62, Amsterdam, 1748.

(2) Fage (René), *Lettres inédites de Baluze à M. Melon du Verdier*, Tulle, Crauffon, 1883, p. 61.

(3) Bibliothèque Nationale, Ms. Franç., 8,230, f° 179 et suiv.

Digitized by Google

Bourbon, Mademoiselle de Tours, fille de Louis XIV et de Madame de Montespan (1).

L'abbé Delarbre parle, dans la préface de la *Flore d'Auvergne* (2), d'herborisations qui auraient amené chez nous Fagon et Tournefort. Le fait est peu probable, puisque Pierre-Jean-Baptiste Chomel dit, dans le discours préliminaire à l'*Abrégé des plantes usuelles*, qu'il a offert à M. de Tournefort « le catalogue de celles qui naissent dans les montagnes d'Auvergne, dans le Bourbonnais et dans les confins de ces provinces. J'abandonnai volontiers, ajoute-t-il, l'ouvrage particulier que j'avais dessein de donner sur ces plantes. » Il publia cependant la description de quelques-unes dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* (3). Chomel était venu une première fois en Auvergne en 1692; mais c'est surtout en 1700 qu'il y fit de grandes excursions botaniques au cours desquelles il trouva le temps d'analyser plus de quarante sources minérales. A son retour, Fagon ayant témoigné quelque regret de ce que plusieurs plantes manquaient à la collection, il repartit sur-le-champ pour l'Auvergne. Pendant ces voyages, Chomel s'était lié avec un médecin de Gannat, Antoine Charles, fervent botaniste, qui était déjà en relations avec Tournefort et Vaillant (4). Le fils de Charles a laissé un travail, devenu aujourd'hui la propriété du Muséum d'Histoire naturelle, dont le titre est : *Mémoire pour servir à l'histoire des plantes de l'Auvergne et principalement des environs*

(1) Dussieux, *Généalogie de la maison de Bourbon* (Paris, Lecoffre), dit qu'elle est décédée le 14 septembre 1681 à Bourbon-l'Archambault et qu'elle fut inhumée au prieuré de Souvigny.

(2) Delarbre (A.) *Flore d'Auvergne ou recueil des plantes de cette ci-devant province*, Clermont, 1795, — *Flore de la Haute et Basse Auvergne ou recueil des plantes observées sur les montagnes du Puy-de-Dôme, du Mont-d'Or, du Cantal, etc.*, Clermont, 1800 et 1836.

(3) *Mémoires de l'Académie des Sciences* (Edition in-4°) 1702 — 1705, p. 387 et 392 — 1706, p. 87.

(4) Delarbre. *Flore d'Auvergne* (2e édition), p. 169.

Digitized by Google

de Gannat en Bourbonnais, avec les additions de M. Charles, le père, et Chomel, par Charles, le fils (1).

Le grand Cassini, son neveu Maraldi, et deux autres astronomes de l'Observatoire de Paris (2), Chazelles et Couplet, passèrent au milieu des campagnes de l'Auvergne en octobre 1701. Ils travaillaient à la détermination de la fameuse méridienne commencée par Picard en 1669, continuée en 1683, au nord de Paris, par de La Hire, et qu'ils voulaient mener jusqu'à l'extrémité du Roussillon. Maraldi se livra, en même temps, sur diverses montagnes, à des expériences barométriques. Dans notre région: au puy de Dôme, au Sancy, au roc de Courlande, à Latour, au Puy-Violent et au Cantal.

Des observations du même genre furent faites, le 8 juin 1705, au sommet du Mont-Dore et, le 10 juin, à Clermont, près du couvent des minimes (3), par un religieux carme, fort habile ingénieur-mécanicien et membre correspondant de l'Académie des Sciences, le P. Sébastien (Jean Truchet). Il avait été envoyé par le roi en Auvergne, principalement pour étudier s'il n'était pas possible de rendre la Dordogne navigable. Son rapport ne fut sans doute pas favorable à l'exécution de ce projet (4).

Le cardinal de Bouillon, personnage presque célèbre par la longue disgrâce que lui valurent des prétentions peu justifiées ou, du moins, produites d'une manière inconsidérée, est venu deux fois en Auvergne pendant son exil de la Cour. Baluze rapporte qu'il était à Vic-le-Comte, la ville principale des domaines de sa famille, vers le milieu de l'année 1703 (5), et M. G. Rouchon, archiviste du Puy-de-Dôme, a découvert, dans le dépôt dont il a

(1) *Revue scientifique du Bourbonnais*, 1893, p. 115.

(2) *Mémoires de l'Académie des Sciences* (Edit. in-4°) 1703, p. 229.

(3) *Mémoires de l'Académie des Sciences* (Edit. in-4°) 1705, p. 219.

(4) Audigier (le chanoine). *Histoire d'Auvergne*, T. I, p. 234.

(5) Baluze. *Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*, T. I, pp. 332 et 351.

Digitized by Google

la garde, des lettres qui constatent un autre séjour en ce lieu, sur la fin de l'été 1706 (1).

En 1709, un prêtre breton, Messire Alexis Desprez, recteur de Saint-Julien-de-Vouvantes, fut pris du désir de posséder des reliques du patron de sa paroisse. Après avoir acquis, par correspondance, la certitude qu'il serait déféré à sa requête, il se mit en route à travers le Poitou, le Limousin, et il arriva à Brioude par Limoges, Tulle, Argentat, Aurillac et Murat, le 19 juillet 1710. Il en repartit le 24, suivit un chemin différent pour regagner Limoges et, de là, la Bretagne. Il passa par Clermont, Gelles, Felletin. Le récit de ce pèlerinage est rempli d'amusants détails (2).

Plus grave, jusqu'à un certain point, mais aussi plus utile est le *Journal de Voyage* de Dom Jacques Boyer, religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui fut appelé à compléter l'œuvre de Dom Claude Estiennot. Celui-ci avait borné ses recherches aux *antiquités bénédictines;* or les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* embrassaient dans leur plan l'Eglise entière de France et ils étaient en quête de documents sur tous les corps ou monastères, qu'ils appartinssent à l'ordre de Saint-Benoît ou à une autre règle. Dom Jacques Boyer, originaire du Puy-en-Velay, fut chargé par Dom Denis de Sainte-Marthe de dépouiller les chartriers des communautés des diocèses de Clermont, Le Puy, Saint-Flour, Bourges, Autun, Lyon, Viviers, Mende, Tulle, Limoges, Cahors, Montauban, Toulouse, Sarlat, Périgueux, Angoulême, Bordeaux, Saintes, La Rochelle, Luçon, Angers et Poitiers. Il s'y employa à partir du 10 septembre 1710 et durant quatre années au moins. Ses notes s'arrêtent brusquement à la date

(1) Fouilhoux (abbé J.-B.). *Monographie d'une paroisse. Vic-le-Comte,* (Clermont, Bellet, 1898.), p. 282. — Reyssié (F.). *Le cardinal de Bouillon* (Paris, Hachette, 1899), p. 212.

(2) Saint-Fort-Rondelon (abbé). *Mémoires de Messire Alain Desprez, janvier* 1709 - *août* 1728. (Vannes, Lafolye, 1894), p. 24 et suiv.

Digitized by Google

du 6 août 1714. Elles contiennent de précieuses informations au point de vue historique et elles sont fort originales tant dans leur esprit que dans leur forme (1).

L'érudition profane, d'autre part, exerçait sa sagacité sur un des faits les plus glorieux de l'histoire de l'Auvergne. Antoine Lancelot (ce n'est pas le grammairien auteur du *Jardin des racines grecques)* vient étudier en 1723 le problème de l'emplacement de Gergovie dont s'occupa aussi l'abbé Lebeuf. L'opinion du savant chanoine d'Auxerre a été publiée en 1752 (2) ; toutefois il paraît ressortir de plusieurs de ses lettres insérées dans le *Mercure de France* que, dès 1727, il avait visité Clermont, Le Puy et leurs environs (3). Peut-être les antiquités qu'il y avait remarquées l'ont-elles attiré à deux reprises différentes.

Goelnitz, Godefroy, Forbin, Alain Desprez et Dom Jacques Boyer, lui-même, s'accordent à trouver l'état de la viabilité peu satisfaisant en Auvergne. Audigier en fait, vers 1720, un lamentable tableau. Il n'existait pas de pont avant celui de Moulins, sur la route de Paris, aussi était-elle souvent impraticable aux abords des cours d'eau qu'elle coupait et mettait-on encore sept à huit journées pour faire le trajet de Clermont à la capitale de la France. On commença seulement en 1735 la rectification de la route de Clermont à Limoges, qui était en même temps celle de Lyon à Bordeaux, et cependant, dit le chroniqueur clermontois, « on aurait de la peine à croire tout ce qui se voiture sur cette route. Le courrier d'Espagne à Rome n'en tenait point d'autre (4). » C'est en 1737 que l'on entreprit de relier Aurillac à Clermont, par Mauriac et Laqueuille.

(1) *Journal de voyage de D. Jacques Boyer dans les diocèses de Clermont, Le Puy, etc.*, publié et annoté par A. Vernière (Clermont, Thibaud, 1886).

(2) *Hist. de l'Acad. royale des Inscriptions et Belles-Lettres, avec les Mémoires de littérature tirés des registres de cette Académie*, T. XII.

(3) Mai 1727, p. 921.

(4) Audigier. *Hist. d'Auvergne*, T. I, p. 238.— *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, 1887, p. 26.

Digitized by Google

Mais il fallut vingt ans pour mener à bien ces travaux.

Au reste, les bienfaits d'une administration régulière commençaient à se faire sentir, grâce aux vues judicieuses et soutenues des Intendants. L'on s'occupait de dresser une carte générale de la province exécutée avec précision, pour remplacer celles qui avaient été levées d'une façon approximative et trop sommaire. En 1731, le sieur Louis Saladin et son fils, venus pour la réformation des eaux et forêts, en étaient chargés (1). Bien qu'ils aient résidé longtemps à Riom, ils ne paraissent pas avoir achevé ce travail; ainsi qu'il ressortira par la suite. Les Intendants veillaient non seulement aux intérêts de leur ressort, mais ils servaient aussi d'intermédiaire avec le pouvoir central, souvent même pour des détails d'importance secondaire. M. de Maurepas, par exemple, prie M. Trudaine, le 2 août 1733, de faire partir pour Paris, « assez tôt pour qu'elles restent en chemin le moins qu'il sera possible les plantes qui peuvent convenir au Jardin du Roi » récoltées par M. Prat, docteur en médecine, venu avec ce but de recherches (2).

Un nouveau procédé de fonte de l'antimoine fut apporté, en Auvergne, en 1734, par une compagnie de mineurs allemands, dirigée par M. de Blumenstein, un Strasbourgeois, à qui ses connaissances métallurgiques avaient valu des lettres de noblesse, en 1728. Il rendit de grands services, tant dans les provinces voisines, le Forez, le Velay, que dans la nôtre où ses descendants directs se sont fixés et se sont éteints, il y a quelques années. L'industrie minière semble être entrée alors dans une ère de progrès et de prospérité. Quand M. le duc du Lude reprit l'exploitation des mines de Pontgibaud, le duc de Bouillon fit

(1) Archives départ. du Puy-de-Dôme. Lettre du marquis d'Allègre à M. Trudaine (2 juillet 1731).

(2) Archives départ. du Puy-de-Dôme. Lettre de M. Dufay, intendant du Jardin du Roi, à M. Trudaine.

Digitized by Google

frapper un jeton en plomb où, à l'avers, on lit : *Mines d'Auvergne 1735*, et, au revers : *Saturni referantur opes*, avec ses armes, des saumons, des tables de plomb, etc... (1).

L'Académie des Sciences avait reconnu quelques erreurs parmi les calculs de la méridienne et, dans le dessein de les rectifier, elle prescrivit un contrôle dont la direction fut confiée à François Cassini, fils et petit-fils de ceux qui avaient mené les précédentes opérations. Il quitta Paris, à la fin de mai 1739, avec son collègue, l'abbé de la Caille. Ils étaient accompagnés de deux aides de l'Observatoire, MM. Saunac et Legros, et d'un autre membre de l'Académie, Lemonnier, le médecin, qui se joignit à eux pour l'étude des plantes et des curiosités naturelles qui se trouvaient dans le pays qu'ils devaient parcourir. La mission arriva à Clermont vers les derniers jours de Juillet. Le 3 août Cassini, guidé par un savant apothicaire, nommé Ozy, dont nous aurons à reparler plus d'une fois, se livra à des expériences barométriques au Puy de Dôme, tandis que Lemonnier en faisait autant dans le jardin des minimes. Le 6, ce fut le tour du médecin d'aller sur la montagne, et l'astronome resta au couvent de la place de Jaude. Toujours en compagnie d'Ozy, ils se rendirent, le 8, au Mont-Dore, « par un chemin qui n'était praticable que pour les mulets et les chevaux. » Le lendemain, ils prirent des observations au Capucin et au Pic de Sancy. Le 11, ils tentèrent une nouvelle ascension, mais elle fut infructueuse à cause de la violence du vent. Le 28 août, Lemonnier fit de semblables expériences à Murat et au Plomb du Cantal, en même temps qu'il y herborisait. Il resta en Auvergne pendant tout ce mois et une partie de celui de septembre ; « alors, dit-il, qu'une année n'aurait pas suffi pour bien examiner toutes les cu-

(1) Gobet. *Les anciens minéralogistes du royaume de France*, T. I, pp. xxxiij, xxxvj et 372.

Digitized by Google

riosités d'histoire naturelle que renferme cette province. » Il lui accorde une large place dans le mémoire qu'il a publié (1). Il alla retrouver Cassini à Rodez et le suivit en Roussillon d'où ils revinrent à Paris au commencement de 1740. Ils avaient encore des doutes sur certains calculs, M. de la Caille se chargea de les éclairer. Avant de rentrer dans la capitale, il entreprit, au fort d'un hiver rigoureux, dans un temps où toute la terre était couverte de neige, la vérification de quelques angles sur les montagnes d'Auvergne que le méridien coupe par une ligne allant de Crocq à Mauriac et de Mauriac à Marcolès.

A cette même époque, on avait formé le projet de faire une description géométrique générale de la France, mais cela exigeait des ressources extraordinaires. Cassini dressa les statuts d'une Société qui se chargerait des avances et qui, devenue propriétaire de l'entreprise, à laquelle son nom est resté attaché, rentrerait dans ses fonds par la vente des cartes. MM. Saunac et Legros, anciens collaborateurs à la méridienne, travaillaient à cette entreprise en 1742. M. Cassini les chargea d'une triangulation accessoire qui devait donner à la vérification de 1739 toute la précision désirable (2). Il les pria de mesurer, dans les plaines découvertes et fort étendues de la Limagne une

(1) *Réflexions sur les observations du baromètre faites sur les montagnes du Puy de Dôme, du Mont-Dore et du Canigou*, par Cassini de Thury (Hist. de l'Académie royale des sciences, 1740, p. 73). — *La méridienne de l'observatoire royal de Paris, vérifiée sur toute l'étendue du royaume par de nouvelles observations.....* par Cassini de Thury, *de l'Académie royale des Sciences, avec des Observations d'Histoire naturelle, faites dans les Provinces traversées par la méridienne, par* M. Le Monnier, *de la même Académie, docteur en médecine.* (Suite des Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année 1740). — Le Monnier a consacré cinq chapitres à notre province : 1° Observations de botanique et d'histoire naturelle faites en Auvergne (p. cxxxij) ; 2° Observations du mercure dans le baromètre sur les montagnes d'Auvergne (p. clxxj) ; 3° Sur les sources minérales de l'Auvergne (p. clxxvij) ; 4° Des mines de l'Auvergne : Description des mines de charbon de terre de la Compagnie royale d'Auvergne et des effets singuliers d'une vapeur qui s'y trouve quelquefois (p. cxciij) ; — Description des carrières d'Améthyste (p. cc). — Des mines d'antimoine de Mercœur (p. ccij).

(2) *Op. cit.*, p. 79.

Digitized by Google

base dont un gros arbre, près de Maringues, appelé l'arbre de Beaumontoir, et le colombier de la Charmette, près de Riom, étaient les extrémités qu'ils relièrent au Puy de Mur. Puis ils rattachèrent cette base au méridien par cinq autres triangles dont les sommets furent le Puy d'Isson (près Vodable), le Mont-Dore, Bort, Herment et le Puy de Dôme.

C'est assurément pendant son passage au sein de ces montagnes que dût venir à Cassini la pensée d'y créer un établissement astronomique. Il en fit la proposition dans un mémoire lu à la séance publique de la Société littéraire de Clermont le 25 août 1751 (1).

On ne venait pas toujours en Auvergne de son propre gré. Dom Jacques Boyer reçut en 1733 une lettre de cachet qui le reléguait chez les charitains de Clermont, pour avoir résisté aux ordres du Roi; et c'est aussi par la même procédure que M. de Chauvelin fut exilé d'abord à Bourges et à Issoire, puis à Riom où il obtint de séjourner à partir du 18 avril 1743 (2).

En 1747, le comédien Beaumesnil, quelque peu teinté d'archéologie et qui maniait passablement le crayon, dessina, à Brioude et à Clermont, plusieurs monuments anciens. Ses croquis, conservés aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Tersan (3), ne sont pas d'une exactitude rigoureuse, si l'on en juge par ce qui reste de ces monuments, mais ils suffisent à donner une idée de ceux qui ont disparu.

L'année suivante, le médecin Buc'hoz, sur lequel nous reviendrons plus loin, fit une première excursion botanique en Auvergne.

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, s'accrut l'ardeur pour les voyages scientifiques. En dépouillant leurs langes, les

(1) MÈGE (F.). *L'Acad. des Sc., Bell.-Lett. et Arts de Clermont-Ferrand. Ses origines et ses travaux*, pp. 56 et 79.

(2) Ms. Tiolier, Bibl. de Clermont, n° 702.

(3) Bibliothèque nationale, Ms. Franç. n° 6954.

Digitized by Google

sciences naturelles avaient laissé entrevoir des beautés dont le mystérieux attrait conviait à l'étude non seulement les hommes qui s'y consacraient d'une façon exclusive, mais aussi un certain nombre de grands seigneurs ou de hauts magistrats Ces gens curieux et instruits se plaisaient à encourager de leurs deniers les travaux de savants moins bien partagés qu'eux des biens de la fortune. L'Auvergné devint, à cette époque, un des buts principaux de ces voyages, à la suite de l'événement le plus considérable, on peut le dire, de l'histoire scientifique de cette province : la découverte de ses volcans (1).

Le fait, attribué, par les uns, à des Français (Guettard et Malesherbes), par d'autres à des sujets du Royaume-Uni (Bowls et Olzendorff), a été rappelé parfois d'une manière inexacte. La priorité de la découverte, comme il arrive presque toujours, a été contestée. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès ; il pourra, de la sorte, juger en connaissance de cause.

Interrogé sur ce point par Faujas de Saint-Fond, l'auteur des *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, dont nous aurons bientôt à nous occuper, le chimiste Ozy, lui écrivit : .

« Clermont-Ferrand, ce 1[er] novembre 1777.

» Monsieur,

» Vous me demandez une notice des auteurs qui ont visité, les premiers, les volcans d'Auvergne. Tout autre que moi ne sauroit mieux vous instruire sur cet objet. Je suis surpris que M. de Cassiny et M. Le Monnier, qui, en 1739 ou 1740, voyageant dans cette province, en filant la Méridienne depuis Dunkerque jusqu'à Perpignan, ne se soient pas aperçus de ces curieux fourneaux ; je les accompagnai dans le temps au Puy de Dôme et aux Monts d'Or ; et sur cette route d'environ huit lieues, on ne marche que sur les laves, les pouzzolanes, les rapilli,

(1) Geikie (Sir Archibald). *The founders of geology* (London, Macmillan and C[o], 1897), p. 14.

Digitized by Google

etc. On y rencontre un nombre considérable de cratères, tellement qu'en 1751, étant avec M. de Malesherbes et M. Guettard sur les hauteurs de ces montagnes, nous comptâmes sur la même ligne 17 à 18 cratères. L'année avant (1), il me fut adressé M. Olzendorff, anglois, et M. Bowls, irlandois; ces messieurs furent envoyés dans cette province pour examiner quelques mines de plomb. Nous montâmes ensemble au Puy de Dôme, et ce fut là que j'appris pour la première fois à connoître les cratères, les laves, etc.; car auparavant, je n'étois pas plus instruit sur cet objet que les autres habitans de cette province. Ce n'est pas seulement dans les environs du Puy de Dôme et des Monts d'Or qu'on trouve des volcans éteints : les montagnes du Cantal, du côté de Saint-Flour, Aurillac, Mauriac, Salers, etc., quantité de montagnes ont brûlé. La *Faincase,* carrière de Volvic à trois lieues de Clermont, n'est qu'une masse de lave; c'est de ces carrières d'où presque toute la Basse-Auvergne et une bonne partie des habitans des montagnes des environs de Clermont tirent la pierre de taille pour la construction des bâtimens. Dans la plaine, aux environs de Clermont, depuis demi-lieue jusqu'à trois et quatre lieues, on trouve des sources d'où découle, avec une eau salée, un bitume ou pisasphalte en quantité. Voilà, Monsieur, en abrégé tout ce que je puis vous dire sur les anciens volcans d'Auvergne. Je désire ardemment que ma narration vous soit de quelque utilité. Si vous désirez avoir quelque autre éclaircissement, faites-moi l'honneur de m'en instruire, je ferai mon possible pour vous satisfaire, étant avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Ozy, *pensionnaire du roi* » (2).

(1) Et non pas en 1734, comme l'a prétendu l'abbé Delarbre dans la *Notice sur l'Auvergne et la ville de Clermont,* p. 4, et dans la *Flore d'Auvergne* (édition de 1836), p. vj.

(2) Faujas de Saint-Fond. *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay,* p. 434. Grenoble, Cuchet, 1778.

Digitized by Google

Cette lettre, publiée en 1778, dans l'ouvrage de Faujas, ne laissa pas que d'émouvoir assez vivement Guettard. Il y répondit en imprimant dans son *Mémoire sur la minéralogie du Dauphiné* (1) ce que venait de lui écrire Malesherbes le 11 avril 1779 :

« J'ai été témoin de la découverte des volcans éteints de l'Auvergne faite par M. Guettard. Il eut la complaisance de venir avec moi aux Eaux de Vichy, où je ne comptais passer que peu de jours, et ni lui ni moi n'avions entendu parler de ces vestiges d'anciens volcans. Il examinoit les pierres pendant toute cette route et, en passant à Moulins, je lui montrai une pierre noire et poreuse employée dans quelques bâtiments. Il n'hésita pas à m'assurer que c'étoit de la lave. Nous demandâmes d'où venoit cette pierre; on nous dit que c'étoit de Volvic, qu'elle étoit très estimée dans le pays et que la carrière n'en étoit pas loin.

» M. Guettard eut grand désir de la voir; mais à Moulins, où nous ne restâmes qu'une demi-heure, personne ne put nous dire précisément où étoit Volvic, et nous étions obligés d'arriver à Vichy où on nous attendoit. De Vichy on voit le sommet pointu du puy de Dôme. Le désir qu'avoit M. Guettard de voir cette montagne si célèbre par les expériences de Pascal fut encore excité par l'espérance d'y trouver les débris de quelque ancien volcan, dans laquelle il étoit confirmé par la certitude que la pierre volcanique se trouvoit en Auvergne.

» C'est ce qui nous détermina à aller à Clermont. En passant à Riom, nous sûmes que nous n'étions pas loin de Volvic, nous y allâmes. J'entrai avec M. Guettard dans la carrière, où il me fit voir clairement, par la forme de la montagne, par l'inclinaison des couches, par les autres matières évidemment brûlées, que ce pic ou ce puy étoit le produit d'un ancien volcan.

(1) Guettard. *Mémoire sur la minéralogie du Dauphiné*, 1779; préface, p. cxl.

Digitized by Google

» Nous allâmes coucher à Clermont, et nous y vîmes M. Ozy, que je connaissois de réputation et dont j'avois souvent entendu parler à M. Bernard de Jussieu. M. Ozy nous accompagna le lendemain au puy de Dôme. M. Guettard me fit remarquer, ainsi qu'à M. Ozy, la forme conique de la montagne, les couches inclinées, les matières brûlées et le cratère.

» Le lendemain, nous allâmes au mont Dore, M. Guettard et moi, sans M. Ozy. Il ne m'étoit pas possible d'y passer plus d'un jour. Je montai au sommet du mont Dore, où M. Guettard me fit encore remarquer ce que nous avions observé la surveille au puy de Dôme. Nous avions aussi vu dans la route plusieurs de ces pics coniques que je ne doutois plus qui ne fussent des productions du volcan. M. Guettard employa la journée à faire d'autres courses dans les environs du mont Dore, où je ne pus pas le suivre.

» Nous revînmes à Clermont et nous allâmes à Lyon, par Thiers, Montbrison et Saint-Etienne. Je reçus à Lyon des lettres qui m'obligèrent de revenir à Paris, et M. Guettard vint m'y rejoindre quelques jours après. Il rédigea ses observations, établit sa théorie, lut son mémoire à la rentrée publique de l'Académie des Sciences, et il a été imprimé dans les Mémoires de cette Académie. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de découverte plus authentiquement constatée.

» On vient d'imprimer une lettre de M. Ozy qui porte qu'un an avant notre voyage en Auvergne, M. Olzendorff et M. Bowls y avoient été, et qu'ils avoient monté avec lui au puy de Dôme, et que c'est là qu'il apprit pour la première fois à connoître les cratères et les laves.

» Je suis très éloigné de révoquer en doute un fait attesté par M. Ozy; mais, sans disputer à ces deux observateurs le mérite d'avoir aperçu cette vérité, je certifie que la découverte étoit faite par M. Guettard avant de voir M. Ozy, puisque nous avions été à Volvic avant

Digitized by Google

d'aller à Clermont pour la première fois, et qu'avant même de voir la carrière de Volvic, M. Guettard, sur la seule indication de la pierre, l'avoit jugée volcanique, ce qui nous avoit déterminé à aller en Auvergne. Je certifie de plus qu'aujourd'hui, en 1779, je ne me souviens pas que M. Ozy nous ait dit un seul mot du voyage des deux Anglais! J'ajoute que dans la journée que je passoi à Clermont, à mon retour du mont Dore, je vis presque toute la ville chez M. l'Intendant. Je leur appris ce qui venoit d'être découvert sur leurs montagnes, et je ne trouvoi personne qui en eût aucune notion. »

Le caractère de leur auteur donne à ces assertions une indiscutable autorité. Il nous semble que le bonhomme Ozy n'avait pas dû attacher, de prime abord, une sérieuse importance aux remarques de MM. Bowls et Olzendorff. Même avait-il peut-être, à leur endroit, quelque doute avant qu'elles n'eussent été corroborées par l'avis des deux Français? En tout cas, ce sont eux qui ont eu l'honneur de faire entrer cette constatation dans le domaine de la science par le mémoire lu à l'Académie royale le 10 mai 1752 (1).

Les esprits avaient été mis tout aussitôt en éveil à Clermont, et sa Société littéraire était le théâtre de discussions assez animées, depuis qu'un des membres, l'abbé Garmages, chanoine de Saint-Pierre et voisin de l'apothicaire Ozy, qui « habitait dans la grande rue marchande qu'on appelle les Gras », avait fait une communication sur : *Le puy de Dôme reconnu pour l'ancien foyer d'un volcan.* Malgré la sensation profonde produite par sa lecture, cet ecclésiastique rencontra de nombreux incrédules, même parmi ses collègues de la Société, pourtant fort éclairés sur d'autres matières. « Il fallut de longues années, dit M. Mège (2), pour que la nature volcanique de

(1) GUETTARD. *Mémoire sur quelques montagnes de la France qui ont été des volcans* (Mém. de l'Acad. des Sc., 1752, p. 27).

(2) MÈGE (F.). *Op. cit.*, p. 55.

Digitized by Google

nos montagnes ne fût plus mise en doute et passât à l'état de vérité démontrée et incontestable. »

Dans l'intervalle, l'opinion de Guettard s'était répandue et accréditée. « Plusieurs seigneurs anglais, après avoir examiné la haute antiquité des volcans de l'Irlande, étaient venus en Auvergne faire de nouvelles observations et comparer l'une à l'autre (1). » Ce savant ne s'était pas, au reste, désintéressé d'un pays qui lui avait valu un juste renom, et qui était aussi riche en espèces minérales. Il avait noué, et il maintint, des relations épistolaires à Riom avec M. du Tour, correspondant de l'Académie des Sciences, et M. Grangier de Verdières, conseiller au Présidial; avec le père Alexis, capucin de Clermont, et M. Guithon, curé de Fontanes près Brioude; aussi avec M. Beaucaire, receveur du vingtième au Puy, qui le renseigna sur les environs de cette ville (2). MM. de Montigny et de la Galissonière, tous deux membres de l'Académie des Sciences, venus de ces côtés peu de temps après lui, le firent profiter d'observations qu'il a consignées dans son *Mémoire sur la minéralogie de l'Auvergne* (3).

(1) Bibl. de l'Ecole nationale supérieure des Mines. Mss. de Monnet.

(2) GUETTARD. *Mémoire sur le Tripoli de Menat* (Mém. de l'Acad. des Sc., 1755, p. 177).

(3) Mémoires de l'Académie des Sciences, 1759, p. 538.

A. VERNIÈRE.

(A suivre.)

Digitized by Google

FAUNE DE L'AUVERGNE

TROISIÈME PARTIE.

CATALOGUE SYSTÉMATIQUE DES ESPÈCES.

FAMILLE DES **CARABIDES.**

(Les espèces marquées d'un * sont celles dont l'aire de répartition est figurée dans l'*Atlas de Géographie biologique*.)

Lobe externe des mâchoires palpiforme et composé de 2 articles (1); antennes de 11 articles, insérées derrière la base des mandibules; articles antennaires, au moins dans la région dorsale, feutrés ou pubescents; pattes normales; tarses de 5 articles.

TRIBU I : **BRACHYNINI.**

Abdomen à 7 (♀) *ou 8* (♂) *segments ventraux* (Pl. III, fig. 33). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Cavités cotyloïdes antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures simples. Un seul pore oculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobe mandibulaire portant un pore pilifère. Palpes à dernier article fusiforme ou plus ou moins sécuriforme. Mandibules aiguës. Antennes à troisième article pubescent comme les suivants. Vertex normal. Prothorax cordiforme, non pédiculé. Ecusson normal. Elytres cannelées ou lisses, fortement *tronquées* à l'extrémité (Pl. III, fig. 1). Jambes antérieures normales, échancrées, à éperons séparés par l'échancrure (Pl. III, fig. 7). Ongles simples. Tarses antérieurs du mâle à trois premiers articles légèrement dilatés.

(1) Sauf chez *Callistus lunatus*.

Digitized by Google

GENRE 1 : BRACHYNUS WEBER.

(Pl. III, fig. 3, 133 ; Pl. II, fig. 8.)

Le genre *Brachynus* comprend un petit nombre d'espèces facilement reconnaissables à leur coloration bleue sur les élytres, rouge sur le corselet, la tête et les appendices. Les Brachynes possèdent la faculté de lancer par l'anus « une vapeur caustique tachant plus ou moins la peau, phosphorescente la nuit ». Rougemont, d'après les recherches de Billeter, attribue la composition suivante au mélange de gaz ainsi produits : Oxygène, 73,1; acide carbonique, 20,6; azote, 6,3. La « fumée blanchâtre d'une odeur forte et pénétrante », dont parle Dufour, serait produite par l'entraînement mécanique de gouttelettes d'acide butyrique (?) sécrété par deux glandes spéciales.

Les *Brachynus* doivent être cherchés uniquement sous les pierres où ils se trouvent toujours réunis en nombre; ils ne dépassent pas une certaine altitude.

1. * **B. sclopeta** F. — L. 5-7. — Une tache suturale rouge, généralement *élargie* en arrière de l'écusson. Poitrine et abdomen rouges.

c. Dans la zone inférieure. Manque dans la région d'Ambert (Dufour).

2. **B. explodens** Duft. — L. 5-6. — Région scutellaire d'ordinaire concolore, quelquefois marquée d'une ligne rougeâtre, non élargie en arrière; poitrine et abdomen rembrunis. Troisième et quatrième articles antennaires généralement maculés de noir; élytres presque planes (1).

Comme le précédent.

3. * **B. crepitans** L. — L. 7-10. — Elytres unicolores; abdomen noir. Troisième et quatrième articles antennaires rembrunis; élytres cannelées.

c. Partout dans la région inférieure.

Dans certains exemplaires, les antennes sont rouges unicolores (var. *strepitans* Duft., et *nec immaculicornis* Dej.) ou brunes, avec les deux premiers articles plus clairs.

4. **B. psophia** Dej. — L. 7-8. — Elytres unicolores; abdomen ferrugineux; poitrine parfois avec quelques points noirs; antennes rouges unicolores; élytres cannelées.

Région inférieure, Saint-Nectaire! Montluçon (Olivier).

(1) Fairmaire et Laboulbène (*Faune française*, p. 43) signalent du Bourbonnais, d'après Cl. Rey, *B. strepitans=glabratus* Dej. C'est une variété d'*explodens* reconnaissable à ses antennes concolores, à ses stries plus visibles.

Digitized by Google

TRIBU II : **LEBIINI** S. LAT.

Abdomen à 6 segments ventraux (Pl. III, fig. 34). — Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires. Epimères métathoraciques distincts (Pl. III, fig. 26). Cavites cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux ou indistincts. Deux pores pilifères oculaires (Pl. III, fig. 4). Scrobes mandibulaires dépourvus de pores pilifères. Palpes à dernier article de forme variable, souvent sécuriforme, jamais aciculaire. Mandibules aiguës. Antennes à deux ou trois premiers articles glabres ou moins pubescents que les autres, parfois entièrement pubescentes. Labre entier, tronqué ou arrondi, rarement échancré. Vertex tantôt normal, tantôt rétréci en forme de col (Ex. Pl. IV, fig. 27; Pl.VI, fig. 25). Corselet de forme variable, séparé des élytres par un léger étranglement pédiculé dans le seul genre *Mazoreus* (Pl. IV, fig. 21). Ecusson normal, sauf chez *Mazoreus* où il est inséré sur le pédoncule. Elytres plus ou moins fortement *tronquées* à l'extrémité (Pl. III, fig. 1; Pl. IV, fig. 33, 34). Jambes antérieures normales, échancrées, à épines distales séparées par l'échancrure (Pl. III, fig. 7). Ongles simples ou dentés. Tarses antérieurs du mâle simples, ou à trois premiers articles faiblement dilatés.

GENRE 2 : **LEBIA** LATREILLE.

(Pl. III, fig. 34; Pl. IV, fig. 18, 19, 22, 23.)

Tête peu ou point rétrécie en arrière. Une dent arrondie au menton. Dernier article des palpes fusiforme et tronqué. Pénultième article des palpes labiaux avec 2 soies. Les trois premiers articles antennaires moins pubescents que les suivants, le premier et le troisième étant les plus longs. Pronotum transverse, rebordé latéralement, arrondi aux angles antérieurs, échancré aux angles postérieurs, avec la base prolongée en arrière au milieu. Epipleures normaux. Quatrième article des tarses plus ou moins échancré. Ongles pectinés.

Les *Lebia* se rechercheront à terre, sous les écorces, suivant l'époque. *Lebia hæmorrhoïdalis* est une des rares espèces de Carabiques qui se prend au fauchoir ou au parapluie.

5. **L. Fulvicollis** F. — L. 10-12. — Bleu foncé; pronotum roux; appendices testacé rougeâtre. Elytres fortement ponctuées; stries ponctuées, fortement marquées.

M. Olivier cite cette espèce, mais avec doute, comme ayant été signalée dans le Forez.

Digitized by Google

6. **L. Rufipes** Dej. — L. 5-7. — Bleu foncé; pronotum roux; antennes rougeâtres, à extrémité rembrunie; interstries indistinctement ponctuées; ponctuation des stries très fine.

Comme la précédente.

7. **L. chlorocephala** Hoffm. — L. 4,5-6. — Bleue ou verte; pronotum, écusson et pattes rougeâtres; élytres très finement ponctuées, à stries très fines.

Lezoux! Ambert (Dufour); Aigueperse (Bayle). — Allier. A. R. (Olivier).

8. * **L. cyanocephala** L. — L. 6-7. — Bleue ou verte; pronotum, base des cuisses et milieu des tibias roux; élytres à stries finement ponctuées; interstries ponctués.

Servières; Gergovia; environs de Clermont! A. C.; Aigueperse (Bayle). — Allier. A. C. (Olivier).

9. **L. Crux minor** L. — L. 5-6. — Noire; pronotum roux; élytres roux testacé, avec un dessin noir figurant une croix et délimitant quatre taches claires; genoux noirs.

Var. *Nigripes* Dej. Pattes noires. — Allier (Olivier).

10. * **L. Trimaculata** Vill. — L. 5-6. — Noire; pronotum roux; élytres roux testacé, avec trois taches noires postérieures, la médiane en forme de sablier; pattes entièrement rousses.

T. R. Bois de la Pauze au printemps! Manson en avril (Bayle). — Allier. T. R. (Olivier, Desbrochers des Loges). — Haute-Loire (Pradier).

11. **L Scapularis** Fourc. — L. 5. — Noire; prothorax roux; une grande tache humérale aux élytres et pattes rousses.

Environs de Billom! environs de Clermont (Bayle). — Allier (Olivier, Desbrochers).

12. **L. Marginata** Fourc. — L. 4. — Noire, rousse; élytres noires à extrémité rousse.

Environs de Clermont! environs de Lezoux (Duchasseint), A. C. — Allier (Olivier).

GENRE 3 : **BLECHRUS** MOTSCHULSKY.

(Pl. IV, fig. 34; Pl. VI, fig. 9.)

Type des *Dromius*, dont ce genre diffère seulement par les caractères suivants : premier article des tarses postérieurs bien plus long que le dernier; base du pronotum cintrée ou avancée en arrière des angles postérieurs; menton sans dent. Troncature apicale des élytres droite, perpendiculaire à la suture. Yeux à peine plus longs que les tempes.

Digitized by Google

13. **B. glabratus** Duft. — L. 2, 5-3. — Noir un peu bronzé; élytres à vestiges de stries ou sans stries distinctes. (*Bl. maurus* Sturm).

c. Environs de Clermont (Détritus). — Allier (Olivier).

Genre 4 : **METABLETUS** Schmidt Gœbel.

(Pl. IV, fig. 30, 32, 33; Pl. VI, fig. 10.)

Ce genre se rattache également aux *Dromius*, desquels il se sépare par les mêmes caractères que le précédent : premier article des tarses postérieurs bien plus long que le dernier; base du pronotum cintrée ou avancée en arrière; menton avec une dent. Troncature apicale des élytres sinueuse. Yeux grands, bien plus longs que les tempes.

Ce genre comprend un petit nombre d'espèces à coloration noire ou bronzée, le plus souvent uniforme.

14. **M. foveola** Gyll. — L. 3. — Noir luisant bronzé; antennes et pattes noires; élytres à stries visibles, et deux points enfoncés d'ordinaire, assez forts (fovéoles), sur le quatrième ou cinquième interstrie. Pattes noires.

Environs de Clermont, c.! Aydat, Beaumont, Aigueperse! — Allier. c. (Olivier).

15. **M. obscuroguttatus** Duft. — L. 3. — Brun un peu bronzé; antennes noires, à base ordinairement rougeâtre; élytres faiblement striées, avec chacune deux taches pâles souvent peu visibles; deux points plus ou moins visibles sur le deuxième interstrie; jambes et tarses roussâtres.

Allier. c. (Olivier).

16. **M. truncatellus** L. — L. 3. — Noir assez luisant; premier article antennaire et jambes roussâtres; élytres à stries faibles peu marquées, sans points enfoncés.

Environs de Clermont, c.! Mont-Dore (Fauvel). — Allier (Olivier).

Genre 5 : **DROMIUS** Bonelli.

(Pl. IV, fig. 29, 31.)

Tête graduellement rétrécie en arrière; menton dépourvu de dent. Dernier article des palpes d'ordinaire plus ou moins acuminé. Pénultième article des palpes labiaux avec 2 soies. Antennes à deux ou trois premiers articles glabres ou moins pubescents que les suivants. Prothorax plus ou moins cordiforme, rebordé latéralement, tronqué à la base. Epipleures normaux. Quatrième article

Digitized by Google

des tarses entier. Ongles pectinés. Premier article des tarses à peu près égal au dernier.

Les *Dromius* se rechercheront de préférence sous les écorces, à l'automne ou au premier printemps.

17. **Dr. linearis** Oliv. — L. 4-5. — Allongé; roux fauve, plus foncé sur la tête et à l'extrémité des élytres; *stries nettes, fortement ponctuées.*

Environs de Clermont. c.! — Allier. c. (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

18. **Dr. agilis** Fab. (Pl. VI, fig. 13). — L. 5-6. — Brun; appendices rougeâtres, ainsi que la tête et le pronotum. Elytres finement striées, à deux séries de points enfoncés.

Var. *Bimaculatus* Latr. — Elytres chacune avec une tache pâle plus ou moins bien délimitée à la base, et souvent une autre à l'extrémité.

Environs de Clermont. A. c.! Mont-Dore (Fauvel).

19. * **Dr. meridionalis** Dej. (Pl. VI, fig. 11). — L. 5-6. — Brun; appendices rougeâtres, ainsi que la tête (plus ou moins sombre) et le pronotum. Une seule série de points enfoncés sur le septième interstrie.

Environs de Clermont, particulièrement sous les écorces de pins! Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

20. * **Dr. quadrimaculatus** L. (Pl. VI, fig. 15). — L. 5. — Brun; pronotum transverse roux; élytres à stries fines, avec chacune deux taches pâles. Pattes et antennes testacées; *tête entièrement striolée sur le front.*

Environs de Clermont. T. c.! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

21. **Dr. fenestratus** F. — L. 5-9. — Noir brun; prothorax transverse bordé de rougeâtre; élytres à stries fines, avec une tache ovale avant le milieu; antennes et pattes testacées.

Non signalé dans la région.

22. **Dr. melanocephalus** Dej. (Pl. VI, fig. 31). — L. 3. — Testacé pâle; pronotum testacé rougeâtre; tête noire; abdomen souvent brun.

Environs de Clermont! T. c. — Allier (Olivier).

23. **Dr. quadrinotatus** Pauz. (Pl. VI, fig. 16, 17). — L. 4. — Brun, tête noire; prothorax d'ordinaire brun foncé, rarement rougeâtre; élytres très finement striées, avec deux taches pâles; antennes et

Digitized by Google

pattes pâles; dessous brun noir, rougeâtre au propectus; rebord marginal de l'élytre, prolongé jusqu'à la striole scutellaire.

Environs de Clermont; Limagne! c. — Allier (Olivier).

24. **Dr. quadrisignatus** Dej. — L. 3,5. — Tête noire; prothorax carré, roux; élytres à stries presque indistinctes; une tache scutellaire et une bande transverse postérieure, brunes; antennes et pattes testacées; dessous brun de poix; rebord marginal de l'élytre cessant au niveau de l'impression juxta-pédonculaire.

Environs de Clermont! Aigueperse (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

25. **Dr. bifasciatus** Dej. — L. 3. — Aspect du *Dr. quadrisignatus*. Prothorax plus clair, à angles postérieurs plus saillants; bande transverse plus large, se prolongeant en arrière sur la suture; rebord marginal prolongé jusqu'à la striole scutellaire.

Environs de Clermont! — Allier (Olivier).

26. **Dr. nigriventris** Thoms. — L. 3-5. — Testacé. Tête noire; élytres pâles dans leur région antérieure, brunes dans la région postérieure, avec une tache pâle de chaque côté de la suture; une tache scutellaire foncée plus ou moins vague. Appendices pâles. Dessous du métathorax testacé. Abdomen, anus noirs. Rebord marginal cessant au niveau de l'impression juxtapédonculaire.

Environs de Clermont, Limagne! Lioran (Fauvel). — Allier (Desbrochers).

Genre 6 : **LIONYCHUS** Schmidt Gœbel.

(Pl. IV, fig. 28.)

Tête graduellement rétrécie en arrière. Menton pourvu d'une dent tronquée. Dernier article des palpes subacuminé, tronqué au sommet. Pénultième article des palpes labiaux avec 2 soies. Antennes à deux premiers articles moins pubescents que les suivants. Prothorax cordiforme, rebordé latéralement; ce rebord *se dirige obliquement vers la base et laisse en dehors les angles postérieurs*. Epipleures normaux. Quatrième article des tarses entier. Ongles simples.

27. * **L. quadrillum** Duft. (Pl. VI, fig. 18). — L. 4. — Noir un peu bronzé; élytres à stries nettes près de la suture, effacées en dehors, avec chacune deux taches blanches.

c. Au bord des eaux avec les *Bembidium*, au moins dans la région inférieure! Saint-Nectaire. — Se retrouve dans les sablonnières au pied du puy de Dôme! — Allier (Olivier).

La variété *bipunctatus* Heer comprend les exemplaires à taches antérieures, seules visibles. Puy de Dôme!

Digitized by Google

Genre 7 : **DEMETRIAS** Bonelli.

(Pl. IV, fig. 26.)

Tête graduellement rétrécie en arrière. Menton pourvu d'une dent simple. Dernier article des palpes subacuminé. Pénultième article des palpes labiaux avec 2 soies. Antennes à trois premiers articles moins pubescents que les suivants; le troisième allongé. Prothorax plus long que large, tronqué à la base, rebordé latéralement. Epipleures normaux. Quatrième article des tarses fortement bilobé. Ongles pectinés (*atricapillus*) ou dentés (*monostigma*).

Le genre *Ætophorus* Schmidt comprenant une espèce, *Æ. imperialis*, a été détaché du précédent sur les caractères suivants : Menton dépourvu de dent; ongles simples.

Les *Demetrias* seront cherchés dans les roseaux, sous les détritus, au pied des arbres, au bord des mares.

28. **D. atricapillus** L. (Pl. VI, fig. 20). — L. 5-6. — Tête noire; prothorax rougeâtre; élytres testacées, vaguement obscures près de l'écusson et en arrière. Poitrine et base de l'abdomen brunes.

c. Partout dans la région inférieure. — Allier (Oliv.). — Haute-Loire (Pradier),

29. **D. monostigma** Sam. — L. 4,5. — Tête noire; prothorax rougeâtre; élytres avec une tache suturale losangique au tiers postérieur, et la suture noires. Dessous entièrement ferrugineux.

Environs de Clermont. r. Sous les roseaux au pied du puy de Crouel, en hiver! — Allier. r. (Olivier).

30. **D. (Ætophorus) imperialis** Germ. — L. 5. — Testacé. Tête brune, plus ou moins rougeâtre aux deux extrémités; prothorax rougeâtre; élytres avec, au tiers postérieur, une tache suturale lancéolée, rattachée de chaque côté à une tache dirigée vers l'angle apical externe.

t. r. Sur les roseaux des étangs de Saint-Jean-d'Heurs, au printemps! — Allier (Olivier).

Genre 8 : **CYMINDIS** Latreille.

(Pl. IV, fig. 24, 25; Pl. VI, fig. 21.)

Tête faiblement rétrécie en arrière. Menton pourvu d'une forte dent obtuse. Dernier article des palpes maxillaires cylindrique, tronqué ou obtus au sommet; dernier article des palpes labiaux plus ou moins sécuriforme, surtout chez les mâles. Pénultième article des palpes labiaux à 2 soies. Antennes à premier article seul glabre en général, les deux suivants de pubescence variable. Prothorax

Digitized by Google

cordiforme, rebordé latéralement, cintré ou avancé en arrière à la base. Epipleures normaux, Quatrième article des tarses simple ou à peine échancré: Ongles dentés, rarement simples (C. Faminii).

Les *Cymindis* se trouvent sous les pierres et habitent, pour la plupart, la région supérieure.

31. C. **variolosa** F. — L. 9. — Brun foncé, pubescent; élytres bleu métallique, très densement ponctuées; pattes roussâtres.

T. R. Brioude (route de Saint-Flour)! — Allier (Olivier, d'après Ecoffet).

32. C. **vaporarium** L. — L. 7-8. — Brun, pubescent, à ponctuation profonde; élytres à base rougeâtre ou ferrugineuse.

Des Alpes et des Pyrénées. — Non signalé en Auvergne.

33. C. **coadunata** Dej. — L. 8. — Noir; pronotum roux, ainsi que les appendices. Elytres à ponctuation forte, plus serrée à la base, pubescentes; une tache humérale, ferrugineuse, ainsi que la marge à laquelle elle est reliée.

A. R. Mont-Dore, Plomb du Cantal! Charade, bois de Villars (Dufour).

34. C. **humeralis** Fourc. (Pl. VI, fig. 22, 23). — L. 8-10. — Noir; pronotum bordé de rougeâtre; élytres non pubescentes, éparsement ponctuées; une tache humérale ferrugineuse, ainsi que la marge à laquelle elle est reliée.

A. R. Environs de Clermont; Plateau Saint-Martial; Monts Dômes; Mont-Dore; Cantal! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

35. C. **axillaris** F. (Pl. VI, fig. 24). — L. 9-10. — Brun, ferrugineux sur la tête et le pronotum; élytres noires, éparsément ponctuées, non pubescentes, une tache humérale et la marge ferrugineuse.

A. R. Environs de Clermont; Gergovia; Saint-Maurice; Sermentizon; Brioude; Cantal; Mont-Dore! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

GENRE 9 : **DRYPTA** LATREILLE.

(Pl. IV, fig. 15, 16, 17.)

Tête rétrécie en arrière en un col distinct. Menton dépourvu de dent. Dernier article des palpes sécuriforme. Pénultième article des palpes labiaux, à plusieurs soies. Antennes à trois premiers articles moins pubescents que les autres, à premier article aussi long que la tête et plus long que les 3 suivants réunis. Prothorax étroit, subcylindrique, dépourvu de rebord latéral. Elytres sans épipleures distincts. Quatrième article des tarses profondément bilobé. Ongles simples.

Digitized by Google

36. **D. emarginata** Ol. (Pl. VI, fig. 25). — L. 9-10. — Vert bleuâtre ou bleu, couvert d'une fine pubescence jaunâtre. Appendices fauve rougeâtre.

T. C. Dans la plaine de Sarlièvе; Billom; Pont-du-Château ! Lezoux (Duchasseint). — Allier (Olivier).

A rechercher en hiver et au printemps, à la base des grosses touffes de graminées, dans les mottes de terre et au pied des arbres.

Genre 10 : **ODACANTHA** Paykull.

(Pl. IV, fig. 20.)

Tête rétrécie en arrière en un col court très étroit. Menton pourvu d'une dent simple. Dernier article des palpes ovalaire subacuminé. Pénultième article des palpes labiaux à deux soies. Antennes à trois premiers articles glabres ou moins pubescents que les suivants, à premier article de longueur normale. Prothorax long, étroit, subcylindrique, à rebord latéral effacé en avant et en arrière, *laissant visibles de dessus une partie des épisternes prothoraciques*. Epipleures normaux. Quatrième article des tarses très faiblement échancré. Ongles simples.

37. **O. melanura** L. (Pl. VI, fig. 26). — L. 6-7. — Bleu-vert métallique; base des antennes et pattes testacées; élytres testacées, avec l'extrémité noir bleuâtre.

Non encore découverte en Auvergne. — Allier. R. (Olivier); pris en grand nombre à l'étang de Billot (Desbrochers).

Genre 11 : **POLYSTICHUS** Bonelli.

(Pl. IV, fig. 27.)

Tête brusquement rétrécie en arrière en un col distinct. Menton pourvu d'une dent médiane simple. Dernier article des palpes à peu près sécuriforme. Pénultième article des palpes labiaux à 2 soies. Antennes à *articles tous pubescents*. Prothorax rebordé latéralement, subcordiforme. Epipleures normaux. Quatrième article des tarses entier. Ongles simples.

38. **P. connexus** Fourc. — L. 7-9. — Brun foncé; élytres avec chacune une bande longitudinale ferrugineuse. Appendices ferrugineux.

Chamalières, au vol (Charnier). — Allier, Montoncel (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

39. **P. fasciolatus** Bos (Pl. VI, fig. 27). — L. 7-9. — Brun un peu

Digitized by Google

rougeâtre; bandes ferrugineuses des élytres, réunies au tiers postérieur.

Bois de l'Aveine, d'après Baudet-Lafarge (Bayle).

Genre 12 : **MAZOREUS** Dejean.

(Pl. IV, fig. 21.)

Tête un peu rétrécie en arrière. Menton dépourvu de dent. Dernier article des palpes subcylindrique, tronqué. Antennes à trois premiers articles glabres. Prothorax transverse, échancré un peu en avant, arrondi sur les côtés et aux angles postérieurs, *séparé des élytres par un étranglement,* sur lequel est situé l'écusson, rebordé sur toute sa base, qui est cintrée en arrière. Epipleures normaux, *Tibias intermédiaires pourvus de quelques spinules dressés au bord externe.* Quatrième article des tarses entier. Ongles simples. Elytres à troncature oblique, un peu sinueuse.

40. **M. Wetterhali** Gyll. (Pl. VI, fig. 30). — L. 5-5, 5. — Brun noirâtre, parfois roussâtre; base des élytres, antennes, pattes et parfois le pronotum ferrugineux.

Saint-Genès-Champanelle (Charnier); Charade, sous les pierres (Dufour). – Allier (Olivier),

Tribu III : **PLATYNINI.**

Abdomen à 6 segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 25). Epimères métathoraciques distincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures, fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Deux pores sétigères oculaires (Pl. III, fig. 4). Scrobes mandibulaires dépourvus de pores pilifères. Palpes à dernier article de forme variable, mais jamais aciculaire. Mandibules aiguës. Antennes à deux et demi ou trois premiers articles glabres. Labre entier ou légèrement échancré. Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées à l'extrémité, à 8-9 stries distinctes (Pl. VI, fig. 32). Jambes antérieures normales, souvent un peu dilatées au sommet, échancrées; jambes intermédiaires pourvues au bord externe d'une rangée de spinules. Ongles simples, dentés ou pectinés (Pl. IV, fig. 41). Tarses antérieurs des mâles à trois premiers articles dilatés (Pl. IV, fig. 12).

Digitized by Google

Genre 13 : **SYNUCHUS** Gyllenhal,

(Pl. V, fig. 6.)

Menton pourvu d'une dent bifide. Dernier article des palpes *labiaux* fortement sécuriforme. Antennes à trois premiers articles glabres; le troisième subégal aux suivants. Pronotum subarrondi, un peu rétréci en arrière; angles postérieurs effacés. Tarses glabres en dessus, les quatres postérieurs sillonnés au côté externe. Ongles pectinés. Saillie prosternale rebordée jusqu'au sommet, qui est arrondi.

41. **S. nivalis** Sanz. (Pl. VI, fig. 28). — L. 7-8. — Noir de poix; antennes, bord du labre et pattes roux ferrugineux.

Puy de la Nugère; Berzet! Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle); Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 14 : **LÆMOSTENES** Bonalt.

(Pl. IV, fig. 36.)

Menton pourvu d'une dent plus ou moins bifide. Dernier article des palpes subcylindrique, tronqué. Antennes à trois premiers articles glabres, le troisième plus long que les autres. Pronotum cordiforme. Tarses velus en dessus, non sillonnés au côté externe. Ongles pectinés (en général). Saillie prosternale rebordée jusqu'au sommet, qui est arrondi.

42. **L. terricola** Herbst. (Pl. IV, fig. 38). — L. 15-17). — Noir plus ou moins bleuâtre; dessous et pattes brun plus ou moins foncé.

Abondant dans les carrières de Romagnat! Clermont; caves et celliers. c. Lezoux (Duchasseint). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 15 : **SPHODRUS** Clairville.

(Pl. IV, fig. 37, 39, 40.)

Menton pourvu d'une dent bifide. Dernier article des palpes subcylindrique, tronqué. Antennes à trois premiers articles glabres, le troisième aussi long que les deux suivants réunis. Pronotum cordiforme. Tarses glabres en dessus; les postérieurs légèrement sillonnés au côté externe. Ongles simples. Saillie prosternale coupante sur le bord, aiguë au sommet.

43. **S. leucophthalmus** L. (Pl. VI, fig. 29). — L. 22-27. — Entièrement noir, plus terne sur les élytres. Antennes brun de poix à partir du cinquième article.

Digitized by Google

Comme le précédent, mais beaucoup plus rare. — Pierre-sur-Haute, sous l'écorce d'un tronc abattu (Dufour).

Genre 16 : **CALATHUS** Bonelli.

(Pl. IV, fig. 41, 42; Pl. V, fig. 1, 2, 3; Pl. VI, fig. 36.)

Menton pourvu d'une dent bifide. Dernier article des palpes subcylindrique, tronqué. Antennes à trois premiers articles glabres, le troisième subégal aux suivants ou un peu plus long. Pronotum trapézoïdal (rétréci en avant) ou carré. Tarses glabres en dessus; les quatre postérieurs sillonnés au côté externe. Ongles pectinés. Saillie prosternale rebordée jusqu'au sommet, qui est arrondi.

44. **C. melanocephalus** L. — L. 6-7. — Noir de poix; prothorax roux, parfois obscur; antennes et pattes testacées.

Espèce ubiquiste, commune partout.

La variété *Alpinus* Dej. comprend des exemplaires alpins à corselet plus court, à angles postérieurs plus arrondis; à impressions des angles postérieurs effacées; à élytres plus courtes, plus ovalaires : cf., Gautier des Cottes, « Monographie du genre *Calathus* » (tirée à part, p. 38). — La variété *Parisiensis* Gaut. des Cottes (*ibid.*, p. 37) comprend les individus à pronotum obscur, à taille généralement plus grande que le type.

45. **C. fuscipes** Gœz (Pl. VI, fig. 32). — L. 11-12. — Noir; antennes ferrugineuses, à premier article rouge; pattes ferrugineuses, parfois brun de poix (var. *Frigidus* Sturm); élytres à stries assez profondes, très finement ponctuées; avec *deux* séries de points, l'une sur le troisième, l'autre sur le cinquième interstrie. Pronotum ponctué dans les impressions, ainsi que dans les angles postérieurs.

Espèce ubiquiste; commune partout. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Les exemplaires à forme plus courte, plus ovale; à antennes et pattes brun de poix; à élytres plus courtes, avec points enfoncés sur les deuxième, troisième et cinquième stries, se rapportent à la variété *Intermedius* Gaut., Lioran (Fauvel).

Les exemplaires à taille un peu plus grande (13^{mm}); à stries visiblement ponctuées; à ponctuation visible sur toute la base du pronotum, se rapportent à la variété *Punctipennis* Germ., Allier (Olivier). Cette variété est surtout répandue dans le Midi.

46. **C. luctuosus** Latr. — L. 12-14. — Entièrement d'un brun noir luisant. Elytres à séries de points sur le troisième interstrie seulement.

Digitized by Google

Environs montagneux de Clermont; Monts Dômes; Monts Dores! — Allier (Olivier).

47. **C. piceus** Marsh. — L. 9-10 — Brun noir assez luisant; palpes, pattes et antennes brun rougeâtre, ainsi que les bords latéraux du pronotum. Pronotum à angles postérieurs largement arrondis. Elytres avec quatre ou cinq points sur le troisième interstrie. Dessous brun rougeâtre.

Environs de Clermont; bois de la Pauze; Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Bayle).

48. **C. micropterus** Duft. — L. 7-8. — Brun noir luisant; palpes, pattes et antennes testacé-ferrugineux. Pronotum à bords latéraux rougeâtres, à angles postérieurs émoussés. Elytres avec trois ou quatre points sur le troisième interstrie.

Mont-Dore, Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier).

49. **C. fuscus** Fabr. (Pl. VI, fig. 33, 34, 35). — L. 9-12. — Brun noirâtre, plus terne sur les élytres; palpes, pattes et antennes testacés. Pronotum à bords latéraux et postérieurs rougeâtres, à angles droits, vifs. Elytres à stries fines, lisses, avec deux points sur le troisième interstrie.

Environs de Clermont. A. C. Lezoux (Duchasseint). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

50. **C. erratus** Sahl. — L. 9-10. — Noir luisant; palpes, pattes et antennes rouge assez foncé. Pronotum à bords latéraux rougeâtres, surtout en arrière, à angles postérieurs droits, vifs. Elytres à stries assez fortes, lisses; troisième interstrie avec deux points enfoncés.

C. Mont-Dore, Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 17 : **OLISTHOPUS** Dejean.

Menton dépourvu de dent. Dernier article des palpes fusiforme. Antennes à trois premiers articles glabres. Pronotum transverse, suborbiculaire. Tarses postérieurs à premiers articles sillonnés au côté externe. Ongles simples. Saillie prosternale immarginée et obtuse à l'extrémité.

51. **O. rotundatus** Payk. — L. 7-8. — Brun bronzé, à pronotum souvent brun rougeâtre; pattes et base des antennes testacé pâle. Elytres à interstries très lisses, le troisième avec trois points enfoncés.

Environs de Clermont; Charade! bords de l'Allier! Saint-Nectaire! — Allier (Olivier).

Digitized by Google

GENRE 18 : **PLATYNUS** BRULLÉ.

(Pl. IV, fig. 12, 14; Pl. V, fig. 4, 5.)

Menton pourvu d'une dent simple. Dernier article des palpes fusiforme. Antennes à trois premiers articles glabres. Pronotum de forme variable. Tarses postérieurs à premiers articles sillonnés au côté externe. Ongles simples. Saillie prosternale immarginée et obtuse à l'extrémité.

SOUS-GENRE 1 : *ANCHOMENUS* BONVOULOIR.

Pronotum cordiforme. Antennes à trois premiers articles glabres. Tête sans impression transverse sur le vertex. *Stries lisses.* Tarses antérieurs avec un sillon médian en dessus.

52. **P. ruficornis** Gœze. — L. 6-5, 7-5. Noir ou brun plus ou moins roussâtre ; appendices testacé pâle.

Sur le bord des eaux, un peu partout. Environs de Clermont ; vallée de l'Allier ; bords des lacs (Aydat, Chambon, Guéry) ; vallée de la Dore; Mont-Dore; Cantal; Forez.

SOUS-GENRE 2 : *ANCHUS* LECONTE.

Pronotum cordiforme. Antennes à trois premiers articles glabres. Tête sans impression transverse sur le vertex. *Stries fortement ponctuées.* Tarses antérieurs non sillonnés en dessus.

53. **P. obscurus** Herbst. — L. 5. — Brun plus ou moins roussâtre; tête et pronotum souvent plus obscurs. Pattes et antennes testacées.

Avec le précédent; moins commun; paraît manquer dans la région supérieure.

SOUS-GENRE 3 ; *LIMODROMUS* MOTSCH.

Pronotum cordiforme. Antennes à trois premiers articles glabres, avec impression transverse sur le vertex. Stries lisses ou à peine visiblement ponctuées.

54. **P. assimilis** Payk (Pl. VII, fig. 3). — L. 10-12. — Noir brillant; antennes et pattes brunes ou noires. Pronotum à angles postérieurs droits, vifs.

c. Partout, au pied des arbres, au bord des eaux.

SOUS-GENRE 4 : *CLIBANARIUS* GOZIS.

Pronotum cordiforme. Antennes avec les deux premiers articles et la moitié du troisième glabres. Vextex sans impression transverse. Stries lisses.

Digitized by Google

55. **P. dorsalis** Pont. — L. 8. — Tête et pronotum vert métallique; élytres fauves, avec une grande tache postérieure métallique, bleue ou verte; base des antennes et pattes jaune roussâtre.

c. Dans la région inférieure, sous les pierres, mêlé aux *Brachinus*.

Sous-Genre 5 : *BATENUS* Motsch.

Pronotum non cordiforme, à angles postérieurs relevés. Antennes avec trois articles glabres. Une impression transverse sur le vertex. Stries ponctuées.

56. **P. liveus** Gyll. — L. 8-9. — Brun plus ou moins foncé ou rougeâtre; antennes et pattes roux ferrugineux. Tête ordinairement avec deux taches rougeâtres peu marquées entre les yeux.

Allier (Desbrochers, Olivier).

Sous-Genre 6 : *AGONUM* Bon.

(Pl. VII, fig. 2, 6.)

Pronotum non cordiforme, à angles postérieurs variables. Antennes avec trois articles glabres. Vertex sans impression transverse. Stries lisses ou ponctuées.

57. **P. sexpunctatus** L. — L. 6-10. — Tête et pronotum vert métallique; élytres rouge cuivreux ou doré, à bordure verte; antennes brunes, pattes bronzé obscur. Troisième interstrie avec six points; stries fines.

Plus fréquent dans la région montagneuse. Pont-de-Dore, Cournon, Charade, Vauriat, les Goules, Randanne, Servière, Mont-Dore, Cantal, Forez, Mezenc! — Allier (Olivier).

Certains exemplaires affectent une coloration uniforme, vert bronzé sombre, bleuâtre sur la tête et le corselet. — Nous avons trouvé ces exemplaires assez répandus dans la région du Mezenc.

58. **P. viridicupreus** Gœze (Pl. VII, fig. 5). — L. 7-10. — Tête et pronotum rouge cuivreux ou doré; élytres d'un vert gai; antennes et pattes noires. Troisième interstrie avec six points très petits; stries fines, finement ponctuées.

(La variété *Austriacus* F. comprend les individus à élytres ornées d'une large bande suturale cuivreuse.)

Un peu partout, sauf dans la région alpine. A. C. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

59. **P. marginatus** L. — L. 7-9. — Vert métallique; marge et épipleure des élytres testacées; pattes roux pâle, avec l'extrémité

Digitized by Google

des cuisses et les tarses bruns. Troisième interstrie avec trois points. Stries très fines.

Pont-de-Dore, bords de la Dore; Aulnat, près d'une mare; bords de l'Allier, Montcineyre! Lac Chambon (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

60. **P. Mulleri** Herbst. (Pl. VII, fig. 4). — L. 8-9. — Vert bronzé plus ou moins luisant, plus ou moins obscur; base des antennes et pattes brun rougeâtre assez clair. Troisième interstrie avec trois points. Stries fines.

Espèce ubiquiste, assez commune partout. — Allier, Haute-Loire.

61. **P. lugens** Duft. — L. 8-9. — Noir peu brillant; angles postérieurs du pronotum obtus, mais formant presque une petite dent. Elytres à stries peu profondes, finement ponctuées; interstries plans, le troisième avec trois points.

Villars (Bayle). — Allier (Olivier).

62. **P. atratus** Duft. — L. 6-7,5. — Noir assez brillant; premier article antennaire, épipleures et pattes brun de poix; angles postérieurs du pronotum obtus. Elytres à stries bien marquées, presque lisses; interstries plans, le troisième avec trois points.

Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier).

63. **P. versutus** Sturm. — L. 6-7. — Noir à reflet bronzé; dernier article antennaire, jambes et tarses brun foncé. Pronotum transverse à angles postérieurs arrondis. Stries profondes, finement ponctuées; les interstries plans.

Allier (Olivier.

64. **P. viduus** Panz. (Pl. VII. — L. 7-8. — Noir à reflet bronzé très marqué. Pronotum peu transverse, à angles postérieurs arrondis. Stries profondes, finement ponctuées; interstries assez convexes.

Les exemplaires noirs sans reflet bronzé se rapportent à la variété *mœstus* Dupt.

Un peu partout. c. — Pont-de-Dore, Crouel, Charade, Fontanas, Saint-Nectaire, Mont-Dore, Cantal. — Allier (Olivier).

Sous-Genre 7 : *EUROPHILUS* Motsch.

Pronotum non cordiforme, à angles postérieurs émoussés. Antennes avec les deux premiers articles et la moitié du troisième glabres. Vertex sans impression transverse. Stries lisses ou à peine visiblement ponctuées.

65. **P. scitulus** Dej. — L. 6. — Noir légèrement bronzé; pattes et antennes brun foncé. Pronotum transverse, très légèrement cor-

Digitized by Google

diforme, à angles postérieurs obtusément arrondis. Elytres à stries fines, finement ponctuées; troisième interstrie avec cinq points.

Non signalé en Auvergne.

66. **P. micans** Nic. — L. 6. — Bronzé verdâtre, parfois obscur sur la tête et le pronotum; premier article antennaire, pattes et épipleures brun rougeâtre; cuisses parfois foncées. Pronotum à angles postérieurs obtusément arrondis. Elytres à stries fines, lisses; interstries à peine convexes, le troisième avec 3 ou 4 points.

Allier (Desbrochers, Olivier).

67. **P. piceus** L. — L. 5, 5-6, 5. — Brun noir luisant, légèrement bronzé; élytres fauves, parfois brun foncé. Pattes et épipleures roux. Pronotum subcarré, à angles postérieurs obtusément arrondis. Elytres à stries fines et lisses; interstries plans, le troisième avec 4 ou 5 points.

Ambert (Dufour); Le Chambon (Fauvel). — Haute-Loire (Pradier).

68. **P. fuliginosus** Panz. — L. 5-6, 5. — Brun noir luisant, généralement rougeâtre sur les élytres. Pattes brun rougeâtre foncé. Pronotum subcarré, à angles postérieurs obtusément arrondis. Elytres à stries fines et lisses; intervalles plans, le troisième avec cinq points.

Charade! Villars (Bayle). — Allier (Olivier).

69. **P. gracilis** Sturm. — L. 6. — Entièrement brun noir luisant. Pronotum à angles postérieurs complètement arrondis. Elytres à stries fines et lisses; troisième interstrie avec cinq points.

Allier (Olivier).

70. **P. Thoreyi** Dej. — L. 6-6, 5. — Brun de poix; élytres roux châtain, plus foncées vers la suture; pattes rougeâtre testacé: antennes brunâtres, à premier article rougeâtre.

Les exemplaires à élytres brun luisant se rapportent à la variété *puellus* Dej.

Plaine de Sarliève en mars! Villars (Bayle). — Allier (Olivier).

Genre 19 : **PLATYDERUS** Schaum.

Menton pourvu d'une dent simple. Dernier article des palpes fusiforme. Antennes à trois premiers articles glabres, le troisième subégal au suivant. Pronotum presque carré, angles postérieurs droits, à sommet arrondi. Tarses postérieurs à premiers articles glabres en dessus, sillonnés au bord externe. Ongles simples. Saillie prosternale rebordée jusqu'au sommet, qui est arrondi.

71. **P. ruficollis** Marsh. — L. 7. — Entièrement brun rougeâtre

Digitized by Google

plus ou moins clair. Pronotum presque carré, plus clair. Elytres à stries peu profondes, lisses. Troisième interstrie avec trois points. Pattes et antennes ferrugineux clair.

Çà et là dans toutes les régions. A.-R. — Lezoux; Pont-du-Château; Environs montagneux de Clermont; Mont-Dore!

Tribu IV : **PTEROSTICHINI.**

Abdomen à 6 segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mesothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères métathoraciques distincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures à bords entrecroisés au niveau du dernier segment abdominal (Pl. III, fig. 22). Deux pores setigères oculaires (Pl. III, fig. 4). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore pilifère. Palpes à dernier article ovalaire ou subcylindrique tronqué (Pl. VII, fig. 16-17). Mandibules plus ou moins aiguës, parfois très saillantes. (Stomis, Pl. V, fig. 16). Antennes à deux ou trois premiers articles glabres, le quatrième parfois très peu pubescent. Labre entier ou légèrement échancré, rarement très échancré (Stomis, Pl. V, fig. 16). Vertex, prothorax et écusson normaux, non tronqués à l'extrémité. Jambes antérieures plus ou moins robustes et dilatées vers l'extrémité, échancrées. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à trois articles dilatés, triangulaires ou cordiformes (Pl. IV, fig. 11).

Genre 20 : **PTEROSTICHUS** Bon.

Menton pourvu d'une dent bifide ou obtuse. Pénultième article des palpes labiaux muni de 2 soies Mandibules peu saillantes. Antennes à trois premiers articles glabres, non carénés en dessus, le premier moins long que les deuxième et troisième réunis. Troisième interstrie avec un ou plusieurs points, le septième normal. Dessus des tarses glabre, non sillonné sur la ligne médiane. Saillie prosternale non rebordée au sommet.

Sous-Genre 1 : *PEDIUS* Motsch.

Pronotum cordiforme; angles postérieurs accusés. Striole scutellaire nulle. Episternes métathoraciques plus longs que larges; segments abdominaux 4-6 marqués à leur base d'une strie transversale. Onychium muni de soies en dessous.

72. **P. inæqualis** Marsh. — L. 6, 5. — Brun rougeâtre plus ou moins foncé, appendices roux assez clair. Pronotum à fossettes basi-

Digitized by Google

laires, en forme de strie, profondes; base très ponctuée. Elytres a stries bien marquées, fortement ponctuées; le troisième interstrie avec un seul point près de l'extrémité.

T. R. Saint-Amant-Roche-Savine (d'après Bayle).

Sous-Genre 2 : *LYPEROSOMUS* Motsch.

Pronotum presque carré; angles postérieurs arrondis, accompagnés d'une fossette profonde. Troisième interstrie marqué de trois fossettes. Dernier article des palpes cylindrique tronqué. Episternes métathoraciques très allongés. Segments abdominaux immarginés. Onychium dépourvu de soies en dessous.

73. **P. aterrimus** Herbst. — L. 14. — Noir très brillant. Pronotum à angles postérieurs arrondis, accompagnés d'une fossette profonde. Elytres à stries plus fines en arrière et sur les côtés, finement ponctuées; troisième interstrie avec trois points en fossettes.

R. R. Mont-Dore (Marais de la Dore) (Fauvel). — Allier (Olivier, Desbrochers).

Sous-Genre 3 : *STEROPUS* Dej.

Pronotum un peu rétréci en arrière; angles postérieurs arrondis, accompagnés d'une fossette profonde. Troisième interstrie marqué d'un (*madidus*) ou de trois points (*æthiops*). Dernier article des palpes cylindrique, tronqué. Episternes métathoraciques pas plus longs que larges. Segments abdominaux immarginés. Onychium muni de soies en dessous.

74. **P. madidus** F. (Pl. III, fig. 7, 9, 10, 11, 12, 24). — L. 13, 17. — Noir brillant; pronotum à fossettes basilaires marquées de deux impressions longitudinales. Elytres à stries lisses ou très faiblement ponctuées. Troisième interstrie avec un seul point en arrière. Cuisses rouges. — Les exemplaires à cuisses noires se rapportent à la variété *Concinnus* Sturm.

C. C. Dans toutes les régions. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

95. **P. æthiops** Illig. — L. 12-13. — Noir brillant. Pronotum à fossettes basilaires assez profondes, faiblement ponctuées, ridées, sans trace d'impression longitudinale. Elytres à stries profondes, non ponctués; troisième interstrie avec trois points.

R. Bois de Randanne (Bayle); Montoncel (Olivier).

Ch. Bruyant, A. Eusébio.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 13 février 1900.

Présidence de M. le docteur Hospital.

Lecture est donnée de diverses lettres de M. le Ministre de l'Instruction Publique relatives au Congrès international de botanique, au 38e Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne, à l'envoi des publications des membres de la Société des Amis de l'Université qui doivent figurer à l'Exposition. Dans ce nombre seront comprises les *Tablettes médicales* de M. le docteur Courtault.

Conformément à l'avis favorable de la commission nommée dans la séance précédente, une somme de cent francs est votée pour coopérer à l'achat des décalques des fresques de la cathédrale de Clermont.

M. Mathieu, trésorier de la Société, présente le compte de sa gestion pour l'année 1899. MM. Démarty, Glangeaud et Dr Dubois sont nommés membres de la commission de vérification de ces comptes et sont chargés d'en faire un rapport à la séance mensuelle de Mars.

M. Bruyant, sous-directeur de la station limnologique de Besse lit une savante étude intitulée: *Premières recherches sur le plankton des lacs*, qui sera insérée dans la *Revue d'Auvergne*.

Dans une charmante causerie, M. le docteur Hospital entretient la Société de quelques lettres du comte de Montlosier, notre illustre compatriote.

MÉLANGES

MM. Parmentier et Hurion, professeurs à l'Université de Clermont, ont communiqué à l'Académie des Sciences la note suivante, que nous reproduisons d'après les *Comptes Rendus :* SUR LES GAZ ÉMIS PAR LES SOURCES DU MONT-DORE ;

La plupart des sources minérales exploitées dans la région du Centre émettent des gaz très riches en acide carbonique. Certaines sources, comme la source Eugénie de Royat, rejettent de l'acide

Digitized by Google

carbonique pur entièrement absorbable par la potasse, à la condition de recueillir ce gaz à la source même.

Au Mont-Dore il n'en est pas ainsi. Quand après avoir recueilli les gaz qui s'échappent de ces sources on essaye de les absorber par la potasse, il reste un résidu faible, il est vrai, mais très sensible.

100 cc. laissent un résidu de 0 cc. 5, dont les propriétés négatives sont celles de l'azote ou de ses congénères.

Nous avons recueilli ce dernier gaz de la façon suivante :

Dans de grands flacons préalablement remplis avec les gaz des sources, nous avons introduit de la potasse caustique, puis de l'eau de sources, de façon à n'avoir aucune trace de gaz autre que ceux des sources. Nous avons purgé ces flacons avec le gaz des sources et nous n'avons recueilli le résidu qu'après en avoir laissé perdre des quantités assez grandes. Le gaz ainsi recueilli ne renferme pas de traces d'oxygène. Nous l'avons transporté dans notre laboratoire dans les flacons qui avaient servi à le recueillir et qui avaient été bouchés sous l'eau minérale, au moyen d'une cuve à eau contenant de l'eau minérale. Ces flacons ont été ouverts sur la cuve à mercure et la rentrée du mercure nous a montré qu'il n'était pas rentré d'air. Après dessication au moyen de potasse nous avons examiné ce gaz dans des tubes de Plucker à électrodes de magnésium. Nous avons observé d'abord le spectre de l'azote, puis le spectre bleu de l'argon et enfin le spectre rouge de ce gaz.

Le même gaz, chauffé dans des cloches courbes avec du magnésium, nous a laissé un résidu de 2 pour 100. Ce résidu, introduit dans des tubes de Plucker, nous a immédiatement donné les raies caractéristiques de l'argon, d'abord le spectre bleu, puis le spectre rouge. Nous n'avons pu trouver ni les raies du crypton, ni celles du néon ou de l'hélium. Nous avons déterminé les raies caractéristiques de l'argon avec un spectroscope gradué en longueurs d'onde et avec un réseau.

La composition des gaz émis par les sources du Mont-Dore est donc la suivante :

Acide carbonique.....	99,50
Azote.....	0,49
Argon.....	0,01
Total.....	100

Quand on fait barboter ce gaz dans de l'eau distillée pendant un temps assez long, on constate que cette eau, évaporée dans le vide en présence d'acide sulfurique, laisse un faible résidu salin, en majeure partie formé de silice, de bromures et de chlorures.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

—

FRANCISQUE MÈGE. — *Les cahiers des paroisses d'Auvergne.* — Clermont-Ferrand, 1899, 1 vol. in-8°, 409 pages. — (Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 2e série, fascicule 13.)

Les cahiers de 1789, qu'on a appelés fort justement « le testament de l'ancienne société française » ont été rédigés au chef-lieu des bailliages pour les ordres privilégiés du clergé et de la noblesse. Les cahiers du tiers-état sont venus de plus loin; la rédaction première a eu lieu dans chaque paroisse, et les cahiers des bailliages ne sont que le résumé de ces cahiers de paroisse.

La plupart des cahiers des bailliages ont été imprimés ; mais les cahiers de paroisse, où l'on peut chercher la pensée intime des paysans de France ont presque partout disparu. — M. Mège a retrouvé aux archives de la Cour de Riom, 49 cahiers inédits, et vient de les publier dans les Mémoires de l'Académie de Clermont

Il ne s'est pas contenté d'en donner une simple copie, il en a fait une étude complète, qui permet de voir quels étaient les vœux des paysans d'Auvergne et quelles réformes ils désiraient.

Les cahiers des paroisses d'Auvergne sont l'œuvre de personnes du peuple ; ils ont été rédigés par le curé, par le notaire, par le juge ou par un marchand, un homme de loi ou un bourgeois du lieu, qui tous ont cherché à exprimer fidèlement les idées de leur entourage. Les cahiers ont été lus et approuvés par l'Assemblée de la paroisse.

Les paysans témoignent d'un amour sincère pour le roi, mais le louent surtout d'avoir pensé à convoquer les Etats ; ils regrettent qu'il n'y ait pensé qu'en présence du désordre de ses finances ; ils se plaignent que cet excellent roi ait été mal servi « par des agents ou ministres peu instruits et mal intentionnés » ; ils font l'éloge de Necker et l'appellent « le restaurateur de la patrie ».

Ils veulent que les Etats établissent une constitution, où les Etats seront périodiques, auront le pouvoir législatif et voteront les impôts. Les ministres seront responsables. Il y aura des Etats provinciaux « à l'instar du Dauphiné ». Chaque paroisse aura sa municipalité, les lettres de cachet seront abolies, la presse sera libre, « dans les limites du respect dû à la religion, à la loi, au gouvernement et aux personnes » (Ambert). Quelques cahiers émettent des vœux relatifs à l'organisation de l'instruction publique.

Digitized by Google

Les doléances sur le poids écrasant des impôts sont générales. Les paysans supplient le roi de réformer les dépenses de sa maison et d'introduire une économie sévère dans les dépenses de l'Etat : ils proposent la suppression des fermes, la réduction des gros traitements, l'établissement de taxes sur les objets de luxe, et surtout la mise à contribution des privilégiés. Les richesses ecclésiastiques sont regardées d'un œil d'envie et dénoncées comme contraires à l'esprit de la religion elle-même.

Les impôts indirects ne donnaient pas lieu à moins de plaintes. Si l'Auvergne ne payait pas les aides, et s'était rachetée des gabelles en 1453, elle demandait la modération des impôts de centième denier, de formule (timbre), la suppression du droit de franc-fief, des douanes, des droits sur les cuirs, les toiles et les papiers et l'abolition de la milice.

La justice n'avait pas moins besoin de réforme que les finances. On réclame la simplification de la procédure, l'unité de législation. Les cahiers des paroisses abondent en idées ingénieuses et hardies : Artonne demande la promulgation d'un code rural, Thiers la réduction « des gens de palais », Sallède la plaidoirie par simple mémoire, Saint-Babel voudrait que les juges dussent prononcer dans l'année sur tout procès civil ou criminel. Il y a unanimité pour demander la suppression des priseurs-jurés, l'abolition des tribunaux d'exception et des épices. Montcel veut que les magistrats soient nommés au concours. Les cahiers donnent leur avis sur l'organisation et l'emplacement d'une Cour d'appel et de Tribunaux de première instance dans la province; ils en voudraient un de quatre lieues en quatre lieues ; ils protestent énergiquement contre les abus des justices seigneuriales et la rigueur du code criminel.

Au point de vue religieux, on est étonné de voir un cahier, celui de Champs, s'élever contre la tolérance accordée depuis 1591 aux protestants; un autre, inspiré par un janséniste, réclame le rétablissement de la Pragmatique-sanction de 1438. Le cahier de Saint-Pardoux-Latour voudrait que le tiers du revenu des évêques fût versé dans les coffres du roi. Presque tous demandent pour leurs curés un accroissement de prestige et d'indépendance, « un sort honnête et stable, conforme à la dignité de leur état (1) ». Les communautés religieuses sont considérées par presque tous les cahiers comme des sortes de caisses d'épargne où l'Etat peut et doit puiser dans les moments de crises financière et économique. Mais, à côté de ces

(1) On pourrait faire remarquer ici que la portion congrue ayant été fixée depuis quelques années à 700 livres, les curés de 1789 se trouvaient certainement moins pauvres que les nôtres qui, un siècle plus tard, reçoivent 900 francs.

Digitized by Google

sentiments, qui montrent l'influence de l'esprit du siècle sur nos paysans, plusieurs cahiers réclament le maintien des chapitres collégiaux existant dans leur paroisse.

La noblesse était infiniment moins populaire que le clergé. Sans aller ouvertement jusqu'à la haine, les cahiers signalent avec amertume les privilèges de cette caste oisive « qui jouit quand le peuple travaille » et qui possédant la meilleure part du sol ne paie pour ainsi dire pas d'impôts. Les anoblis sont encore plus détestés que les véritables nobles.

Les droits seigneuriaux formaient par leur multiplicité un obstacle formidable à la prospérité de la classe rurale. M. Mège en a publié une nomenclature aussi complète que possible dans son ouvrage intitulé *Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien régime*. Les cahiers réclament contre les banalités, les cens, les lods et ventes, les dîmes percières, les corvées, la mainmorte, les leydes et péages, les droits de chasse, de résidence et de taille. Sur tous ces points de détail, M. Mège nous donne de précieux renseignements juridiques, d'une précision et d'une pertinence parfaites, qui rendent extrêmement claire et attrayante l'étude de cette législation féodale, si compliquée, et aujourd'hui si oubliée.

Les cahiers d'Auvergne ne se sont pas contentés de formuler des doléances sur l'état politique du royaume ; ils ont émis des vœux sur les améliorations matérielles à réaliser et sur les questions relatives à la santé et à la salubrité publiques. Ils demandent que le prêt à intérêt soit déclaré légal et licite et qu'il y ait unité de poids et mesures par tout le royaume; ils protestent contre le monopole des messageries, poussé à un tel degré de férocité qu'il n'était pas permis à un charretier de faire monter dans sa voiture un ami ou un passant fatigué (p. 133). La grave question du maintien ou du partage des communaux n'obtient pas en Auvergne l'unanimité ; les uns tiennent pour l'indivision, les autres pour le lotissement. La plupart des cahiers réclament le développement des routes, cependant celui d'Ambert proteste contre « la largeur inconsidérée que l'on a donnée aux chemins royaux, et contre la multiplication des chemins vicinaux » — c'est l'existence de la corvée qui explique ces singulières doléances.

Les idées de nos paysans sur l'assistance publique sont des plus vagues. Tous voudraient détruire la mendicité, mais ils ne s'accordent point sur ses causes, ni sur les moyens de la faire disparaître ; un cahier voit dans la liberté testamentaire une des causes de développement du paupérisme.

Les cahiers de 1789 ne sont pas seulement, comme on a voulu le dire, des gémissements d'affamés. « Ces affamés ne sont pas seule-

Digitized by Google

ment affamés de pain et de victuailles, ils ont aussi, et tout autant, faim et soif de justice et d'équité ». Ils demandent la fin du régime arbitraire sous lequel la France vivait alors, ils déclarent fièrement « que les paysans sont des hommes comme les autres et veulent avoir les mêmes droits », ils réclament l'égalité de tous devant la loi et devant l'impôt, l'abolition des privilèges, l'admissibilité de tous les citoyens aux charges publiques.

Après cette magistrale étude, conduite avec la fermeté et le libéralisme qui sont comme le cachet personnel de ses œuvres, M. Mège nous donne dans la seconde partie de son livre les 49 cahiers conservés au greffe de la cour de Riom, — le cahier d'Ambert, publié en 1789, mais dont il ne reste plus qu'un seul exemplaire, conservé à la bibliothèque de Clermont, — le cahier de Thiers, dont une copie manuscrite existe à la même bibliothèque, — et le cahier de Saint-Bonnet, contenu dans un recueil de pièces qui appartient aux Archives départementales.

Le nouveau livre de M. Mège constitue une très intéressante contribution à l'histoire du grand mouvement national de 1789 et figurera avec honneur dans l'œuvre considérable de l'auteur qui a su donner aux questions d'histoire provinciale traitées par lui toute l'ampleur et tout l'intérêt de l'histoire générale.

G. Desdevises du Dezert.

L. Bréhier. — *Le Schisme oriental du onzième siècle.* (Paris, E. Leroux, 1899; in-8°, 312 pages.)

M. Bréhier, professeur suppléant d'histoire de l'antiquité et du moyen-âge à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont, a choisi pour sujet de thèse l'histoire du Schisme qui, au xi[e] siècle, a séparé l'Eglise grecque de l'Eglise latine.

Il s'agit là d'un événement considérable, dont les causes ont été très complexes, et dont les conséquences se font encore sentir de nos jours dans une grande partie du monde chrétien. L'histoire de cette crise a été défigurée à plaisir par les préjugés de races et les passions religieuses. M. Bréhier a cherché à se dégager de tout préjugé confessionnel et à nous donner une étude réellement scientifique de cette grande querelle.

Il a compris qu'il ne devait point se borner à un simple exposé des différentes phases de la crise, mais qu'il fallait replacer les acteurs dans leur véritable milieu. Son livre est donc un chapitre de l'histoire byzantine qui avait jadis attiré un autre professeur de l'Université de Clermont, M. Gasquet.

Digitized by Google

Dans une introduction bibliographique, M. Bréhier nous révèle tout d'abord ce fait curieux que les historiens grecs contemporains gardent un silence presque absolu sur les événements de 1054, et que les Occidentaux semblent ne pas voir les conséquences de la rupture. Ce ne fut que plus tard qu'elles s'accusèrent; « on se sentit séparé dès le jour où l'on voulut se réunir ». Et aujourd'hui les orthodoxes considèrent les patriarches Photius et Michel Cerularius comme de saints docteurs, tandis que les Grecs unis voient en eux des hérétiques comme Arius et Eutychès.

M. Bréhier divise son livre en trois parties : Les faits. — Les causes. — Les résultats.

Les faits. — Depuis la déposition de Photius, en 886, jusqu'à l'année 1054, les deux Églises grecque et latine vécurent dans une paix profonde. A la vérité tout souvenir des querelles passées n'était pas éteint. Il y avait dans les deux Églises de hauts dignitaires qui maintenaient les traditions de défiance réciproque, mais la masse des fidèles ne partageait point ces sentiments haineux; les Latins étaient fort bien reçus dans les monastères d'Orient, et les Grecs trouvaient bon accueil en Occident, comme Macaire, évêque d'Antioche de Pisidie, qui mourut au monastère de Saint-Amand de Gand, en telle réputation de sainteté que les moines obtinrent sa canonisation en 1067, treize ans après le schisme. Après avoir étudié les rapports des deux Églises, M. Bréhier consacre tout un chapitre aux trois personnages que le schisme met en scène : l'empereur Constantin IX, le patriarche Michel Cerularius, le pape Léon IX. Avec les deux premiers, M. Bréhier nous introduit dans cette société byzantine si diverse, si compliquée, si fertile en contrastes et en contradictions. Cette société a été pendant longtemps l'objet des mépris de nos historiens; l'un d'eux, Taine, a même appelé l'Empire byzantin « une moisissure ». Une étude plus approfondie a révélé les grands côtés de cette société intellectualiste qui a tenté l'entreprise folle — mais héroïque après tout — de ne vivre que par l'esprit. Le Byzantin est resté profondément grec par sa double passion pour l'art et pour la philosophie. L'art byzantin semble donner le dernier mot du raffinement et de la somptuosité. Dans l'éclat des marbres et des mosaïques, le Byzantin se délecte aux chatoiements de la soie, aux reflets du cristal, au scintillement des pierreries ; il enclot ses femmes dans de véritables carapaces d'or, de perles et de broderies ; il court aux processions, aux offices, aux jeux, il se repaît de splendeur. Emporté par la passion, il est capable de toutes les violences et de tous les crimes; mais dans le moment même où il touche au but ardemment

Digitized by Google

convoité, le néant de la vie lui apparaît, et cet ambitieux, ce voluptueux se révèle mystique, se transforme parfois en ascète.

La physionomie si complexe de ces hommes, M. Bréhier l'a retracée avec une science très sûre et une très large compréhension. On sent qu'il a pénétré dans l'intimité de ses personnages et s'est pris pour eux de cette sympathie historique sans laquelle on ne peut faire revivre les hommes dont on parle. Il n'est pas moins séduit par l'austère figure de Léon IX, où reparaît toute la gravité romaine, que par les péripéties dramatiques de l'existence si troublée du patriarche Michel. Il montre ces deux hommes amenés à se combattre par la fatalité même de leurs ambitions rivales.

L'histoire du conflit termine la première partie du livre. Nous voyons que l'agression vient de l'Église grecque. L'archevêque d'Achrida condamna dans une lettre à l'archevêque de Trani l'usage des Azymes, le jeûne du sabbat et le célibat ecclésiastique. Malgré le voyage des légats pontificaux à Constantinople, malgré les efforts de l'empereur, malgré une excommunication solennelle, le patriarche Cerularius consomma la rupture avec Rome et ne recula pas devant l'émeute pour entraîner l'Empereur dans son parti.

Les *causes* de ce grand événement, dont chaque siècle devait aggraver les conséquences, sont très nombreuses et d'importance diverse. M. Bréhier n'a pas cédé à la tentation très naturelle d'en simplifier l'exposé et de les ramener toutes à une ou deux causes principales; il les étudie toutes les unes après les autres et s'attache seulement à en déterminer l'importance relative. Au fond, ce ne sont pas les querelles théologiques ou liturgiques; ce n'est ni la question de la procession du Saint-Esprit, ni celle du pain azyme; ce n'est pas même la question du mariage des prêtres qui entraînèrent la guerre des deux Églises; ce fut l'ambition personnelle de Michel Cerularius qui se refusa à admettre un supérieur et voulut que l'Église grecque fût autonome pour en être le chef, et par elle le maître de l'Empire. Le Schisme ne fut pour Cerularius qu'un moyen, le but était d'assurer au patriarche la prépondérance sur le pape et sur l'Empereur.

Les résultats du schisme de 1054 ne tardèrent pas à se faire sentir. Michel Cerularius, séparé du pape de Rome, devint pape pour ses confrères les patriarches d'Orient; il réussit à entraîner dans son parti l'Église russe et les patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie, sujets du Khalife fatimite du Kaire, mais il ne put gagner à sa cause ni l'Italie du Sud ni l'Arménie.

A la mort de l'empereur Constantin IX, il régna sous le nom de l'impératrice Théodora, dernière fille de Constantin VIII; puis

Digitized by Google

quand celle-ci fut morte, ne trouvant pas Michel VI, le Stratiotique, assez docile, il contribua à son renversement et donna la couronne à Isaac Comnène. Il n'était pas empereur, mais l'Empereur était sa créature ; il comptait bien en faire son vicaire temporel. Malheureusement pour lui, Isaac n'était pas homme à se laisser dicter des ordres ; l'Empereur patienta quelque temps, puis il fit arrêter le patriarche et Michel Cerularius mourut au moment où son procès allait être jugé.

Il a donc échoué dans son rêve théocratique, mais il a creusé entre les deux Églises de Constantinople et de Rome un abîme infranchissable. Jamais Grecs et Latins ne pourront s'entendre sur la question de l'autorité dogmatique dans l'Eglise.

Telle est l'importante question que M. Bréhier a traitée avec la largeur de vues, la sérieuse documentation et l'élégante netteté qui sont les qualités distinctives de notre jeune école historique.

G. Desdevises du Dezert.

G. Brière et P. Caron. — *Répertoire méthodique de l'Histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1898*, publié par la Revue d'Histoire moderne et contemporaine. (Paris, 1899 ; in-8°, 119 pages.)

La bibliographie est la plus importante des sciences auxiliaires de l'histoire ; mais devant la production sans cesse grandissante, l'historien, surtout celui qui travaille en province, est dans l'impossibilité presque absolue de dresser une liste complète des documents qui lui seraient nécessaires pour traiter à fond le sujet qu'il a choisi.

Il s'en faut de beaucoup que les Revues spéciales signalent tous les livres qui paraisssent. Beaucoup d'ouvrages — et d'excellents — passent inaperçus par la faute de l'éditeur, le plus souvent.— La recherche dans les revues bibliographiques ne donne donc que des résultats incomplets, et, faute de tables bien faites, présente les difficultés les plus rebutantes. — Il semble qu'avec le dépôt légal tout se doive trouver à la Bibliothèque nationale, mais le dépôt légal ne se fait pas par envoi direct des livres à la Bibliothèque ; les livres sont déposés dans les préfectures, un grand nombre se perdent en chemin. — Les Revues provinciales entassées dans un local spécial y restent de longs mois sans classement.

Et cependant quelles qu'aient été la longueur et la patience des recherches, un ouvrage peut se trouver étrangement diminué de valeur dès le moment de son apparition parce que l'auteur aura ignoré une source capitale.

Digitized by Google

Depuis quatre ans, M. Vidier, directeur de la Revue *Le Moyen-Age*, a entrepris de dresser chaque année un répertoire méthodique de tous les ouvrages parus en France sur la période médiévale. MM. Brière et Caron ont voulu faire la même chose pour l'Histoire moderne et contemporaine et offrent au public la première année de leur Répertoire, extraite de plus de 300 Revues françaises et étrangères, et comprenant 2,017 numéros.

Le plan de classement range les titres sous les rubriques suivantes : Histoire par époques, généralités — époque moderne — époque contemporaine. — Histoire militaire. — Histoire religieuse (Église catholique). — Protestants. — Juifs. — Francs-maçons. — Histoire économique et sociale. — Histoire de l'art. — Histoire locale et généalogique.

Une table des noms d'auteurs, une des noms de personnes et une des noms de lieux rendent très facile la consultation du Répertoire.

On pourrait signaler un certain nombre de fautes de lecture et quelques oublis inévitables, dont quelques-uns sont assez importants. Pour notre région, par exemple, le beau livre de M. Alfred Leroux, *Le Massif central. Histoire d'une région de la France* (Paris, Bouillon, 1898 ; 3 vol. in-8°), n'est pas cité. On aurait pu mentionner *Le Cantal* de MM. Boule et Farge, très attrayante étude d'une très curieuse région. — On a également omis le tome II de l'inventaire sommaire des Archives du Puy-de-Dôme, dressé par M. l'archiviste Rouchon, et qui contient une grande partie des dossiers de l'intendance.

MM. Brière et Caron nous permettront de leur signaler pour leur prochain Répertoire la réimpression de l'*Histoire d'Auvergne*, du chanoine Audigier, publiée par l'Académie de Clermont, et l'excellent livre de M. Francisque Mège, sur les *Cahiers de paroisse en Auvergne* où sont reproduits et étudiés 49 cahiers de paroisse inédits, retrouvés par lui aux archives de la Cour d'appel de Riom.

G. Desdevises du Dezert.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LES INVASIONS PALÉOLITHIQUES

DANS L'EUROPE OCCIDENTALE

INTRODUCTION

Les temps préhistoriques commencent par l'âge de la pierre, divisée en deux périodes : *Paléolithique* (pierre taillée) et *Néolithique* (pierre polie). J'ai consacré aux populations paléolithiques de la France une série de travaux, en collaboration avec E. Massénat, qui a entrepris, dans les stations de la Corrèze et de la Vézère, une longue série de fouilles que nous avons complétées ensemble. Le moment semble venu de comparer les résultats de nos découvertes avec celles de nos devanciers et des préhistoriens qui poursuivent sur divers points leurs importantes recherches.

L'étude du sol s'imposait tout d'abord. Il était nécessaire de préciser les données acquises sur la géologie et la géographie de l'Europe occidentale et de l'Atlantique, pendant les grandes manifestations orogéniques qui marquent la fin des temps tertiaires. Les époques glaciaires, avec leurs phases d'extension et de retrait, demandaient à être exposées d'après les plus récentes découvertes.

L'arrivée des premières tribus humaines, les invasions qui se succédèrent pendant le paléolithique, les caractères spéciaux de ces races envahissantes, leur industrie, leurs

Digitized by Google

aptitudes artistiques constituent la deuxième partie de cette étude. Ici, nous avons surtout mis à contribution notre collection personnelle, nos observations faites dans les stations fouillées par nous.

La Société d'anthropologie m'a gracieusement offert les clichés réunis dans les planches de texte, marquées A-E. Je suis heureux de remercier la Société de cette importante communication qui donne à mes descriptions plus de précision en mettant sous les yeux du lecteur les objets décrits.

Les vingt planches en couleur formant l'atlas qui accompagne le texte, sont la reproduction des pièces de ma collection. J'en ai exécuté le dessin et le report sur pierre.

Cet exposé général, ce résumé rapide de nos observations a son complément dans les documents que je publie par séries, avec E. Massénat, sous le titre de : *Les Stations de l'âge du Renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze.* Nous renvoyons à cette publication pour la bibliographie et les discussions de détail.

Digitized by Google

LES ANCIENS GLACIERS

I.

Le massif alpin, avec ses hauts sommets qui atteignent presque 5,000 mètres, constitue un condensateur puissant pour les précipitations atmosphériques. Des neiges abondantes tombent sur les sommets et servent à alimenter les gigantesques fleuves de glace qui s'enfoncent dans les vallées. La Suisse est la terre classique des glaciers et c'est dans ce pays favorisé qu'il faut aller étudier sur place les formations glaciaires qui ont permis d'interpréter les documents géologiques du passé et de tracer l'histoire des *anciens glaciers* (1).

Tous ces glaciers ont pour origine les blancs névés qui s'accumulent et se compriment sur les sommets, pour se transformer en glace transparente; ils descendent dans les vallées qui sillonnent les flancs de la montagne, avançant lentement, rabotant les falaises qui les encaissent. Les rochers de fond, sous cette action puissante, se polissent, perdent leurs angles; les parois sont de même transformées, portant les rayures des cailloux tombés entre elles et le glacier; elles sont *polies* et *striées*.

Sur le glacier, de longues files de blocs de pierre mar-

(1) Citons parmi les nombreux ouvrages se rapportant à ce sujet : Kinkelin, *Ueber die Eiszeit*, Lindau 1876. — Dolfus Ausset, *Matériaux pour l'étude des glaciers*, 8 vol. Paris, 1865-1869. — Falsan et Chantre, *Les anciens glaciers du Rhône*, 2 vol. Lyon, 1879. — Penck, *Mensch und Eiszeit*, Brunswick, 1884. — Boule, *Essai de paléontologie stratigraphique de l'homme*; Revue d'antrop., 3e série, t. III, 1888. — De Lapparent, *Les anciens glaciers*, Tours, 1898. — *Traité de géologie*, 4e édition, Paris, 1900.

Digitized by Google

quent l'emplacement des *moraines;* ce sont les débris détachés des falaises encaissantes qui roulent sur le glacier et sont transportés par lui. Souvent, d'énormes quartiers de rochers s'éboulent et constituent des *blocs erratiques.*

Si la glace vient à fondre, ces pierres tombent sur le sol sous-jacent, en lignes correspondantes à celles occupées à la surface du glacier, et jalonnent ainsi la direction des moraines; les blocs erratiques sont déposés par cette fusion au point où ils sont arrêtés. On donne le nom de terrain erratique à une formation de cette nature.

L'emplacement d'un ancien glacier est donc facile à reconnaître par les caractères énumérés : l'aspect poli et strié des roches encaissantes, la position des moraines et des blocs erratiques. Seule, la glace manque, mais ces témoins persistent et permettent au géologue de reconstituer en pensée la direction, l'extension, l'épaisseur, les étapes de la marche du glacier disparu.

Cette comparaison, si simple à faire, entre nos glaciers modernes et les formations glaciaires anciennes, a cependant demandé de longues et patientes recherches. Ce n'est que vers 1802 que Playfair eut l'idée du transport des blocs erratiques par les glaciers; mais cette idée théorique ne fut confirmée qu'en 1834 par la communication que fit, devant la Société des Naturalistes helvétiques, l'ingénieur Jean de Charpentier. C'est le guide J.-P. Perraudin qui, dès 1815, avait communiqué à l'ingénieur son avis sur le transport des blocs erratiques par les anciens glaciers. En 1847 la cause était gagnée, et dès lors toute une phalange de savants : Venetz, Schimper, Agassiz, Desor, Ch. Martins, Julien, etc., s'attachèrent à tracer les limites de l'ancienne extension glaciaire. Grâce à leurs travaux, il nous est possible de prendre une idée exacte de ce phénomène, et, si l'on ne peut encore en préciser absolument les causes, il est démontré que, à plusieurs reprises, les glaces ont envahi nos continents.

Digitized by Google

Depuis les remarquables travaux de Lyell sur l'*ère tertiaire*, sa division en trois périodes : *éocène*, *miocène*, *pliocène*, s'est modifiée par l'adjonction de coupures devenues nécessaires; le *paléocène* précède *l'éocène*, l'*oligocène* le suit, enfin il devient difficile de tracer une limite rationnelle entre l'ère tertiaire et l'ère quaternaire, et de ce fait, beaucoup de géologues font des temps quaternaires, une époque *pleistocène* qui se poursuit par nos temps modernes.

Mais, quelles que soient les divisions adoptées, l'ère tertiaire, ainsi unie à l'ère quaternaire, est coupée en deux tronçons par des modifications profondes dans la géographie physique de notre globe. Un grand mouvement de transgression se manifeste et en même temps, par des efforts successifs, surgit cette immense chaîne alpine qui commence au Maroc pour finir dans l'Indo-Chine; de là des conditions nouvelles qui allaient déterminer l'évolution des animaux et des plantes pour la constitution de la faune et de la flore actuelles.

Le début de ces grandes manifestations peut être pris comme un point de repère précieux pour diviser l'ensemble en deux séries : la *série éogène* comprenant *paléocène*, *éocène*, *oligocène*, la *série néogène* se divisant en *miocène*, *pliocène*, *pleistocène*. C'est au début de la série néogène, à partir du miocène, que se sont manifestés les grands efforts, soulèvements et affaissements, qui devaient transformer la géographie physique du monde et de l'Europe en particulier.

L'apparition de hautes chaînes de montagne coïncidant avec un régime de précipitations atmosphériques abondantes, détermine des dépôts glaciaires qui doivent être rapportés au *miocène* et au *pliocène*. Les sables à *Elephas méridionalis* les recouvrent et ces glaciers doivent être considérés comme antérieurs à cette formation. Ces premiers et antiques glaciers sont mal connus, mal déter-

Digitized by Google

minés parce que le creusement des vallées a anéanti leurs moraines et réduit leurs formations à des lambeaux très restreints. Mais l'existence de ces glaciers tertiaires est indiscutable.

A cette époque, la flore de la France avait les plus grandes affinités avec celle de l'Afrique actuelle, et des éléphants (*Elephas méridionalis*), des rhinocéros, des hippopotames, des cerfs, des antilopes, des bisons se multipliaient dans de vastes pâturages, sur les bords des grands lacs et des fleuves de cette époque lointaine. Les cours d'eau avaient peu à peu accompli leur œuvre de destruction, entamant les sédiments et creusant de larges et profondes vallées, entraînant au loin les matériaux qui devaient se déposer en alluvions épaisses.

Avec le *pleistocène*, les manifestations glaciaires prennent tout à coup une intensité plus grande ; un premier refroidissement, des précipitations atmosphériques abondantes, déterminèrent une nouvelle extension glaciaire. La calotte glaciaire des pôles s'avança, par dessus la Suède et la Norvége, jusqu'à une ligne jalonnée par Londres, Dresde, Cracovie, Lemberg, Kiev et Saratov, recouvrant presque toute la Russie, l'Angleterre, l'Allemagne et la Hollande. En Amérique, ces dépôts s'arrêtent aux Montagnes Rocheuses, suivant le cours du Missouri et de l'Ohio. En même temps, tous les massifs montagneux de l'Europe se hérissaient de glaciers : le Caucase, les Alpes de Transylvanie, le Rhopode étaient des centres de formation ; en France, les glaciers des Alpes et du Jura se confondaient ; les Vosges, la Forêt-Noire, le Plateau Central, les Pyrénées envoyaient leurs fleuves de glace dans toutes les directions.

Les manifestations glaciaires de cette époque se présentent avec une puissance extraordinaire. Si l'on prend comme exemple le massif des Alpes, on peut considérer que l'épaisseur des glaciers qui comblaient les anciennes

Digitized by Google

vallées, atteignait plus de 1,000 mètres. Leur extension était telle qu'ils touchaient la chaîne du Jura et déposaient sur ses flancs des blocs erratiques de gneiss et de granit d'origine alpine. Le glacier du Rhône, réduit maintenant à une coulée de 10 kilomètres, a formé alors une nappe glaciaire ayant 400 kilomètres de longueur. Descendu du massif du Saint-Gothard, il recevait de nombreux affluents sur son parcours, se butait contre Chasseron, et se divisait en deux branches divergentes. L'une se dirigeait vers le bassin de l'Aar, l'autre s'engageait dans la vallée du Rhône, couvrait d'une immense nappe de glace la région du Léman, pour se diriger vers Lyon où la colline de Fourvière et de nombreux blocs erratiques marquent la limite de son extension.

Par comparaison, il est possible de concevoir le développement excessif de tous les glaciers actuels à l'époque quaternaire, et de comprendre l'apparition de semblables formations sur nos chaînes de montagnes actuellement dépourvues de glaciers.

Puis, les glaciers s'arrêtent dans leur marche ; ils reculent, abandonnant leurs moraines et leurs blocs erratiques. Des forêts de pins, de sapins, de mélèzes, d'ifs, de bouleaux, de chênes, de noisetiers et d'érables se développent sur les boues mises à nu. La température redevient plus douce, et bientôt un éléphant voisin du *méridionalis* (*Elephas antiquus*) paraît avec des rhinocéros, des aurochs, des cerfs, des élans, des carnassiers divers. C'est une *période inter-glaciaire* très nette, très évidente sur tous les continents observés.

Mais l'extension glaciaire se produit de nouveau, les vallées déblayées sont envahies par les fleuves glacés qui charrient de nouvelles moraines et des blocs erratiques. Le mammouth (*Elephas primigenius*) fait son apparition. Avec sa toison frisée et laineuse, le mammouth, dont

Digitized by Google

Pallas a découvert des cadavres entiers dans les glaces de Sibérie, était organisé pour vivre dans un climat froid. Il est accompagné d'animaux nombreux dont les plus caractéristiques sont le *Rhinoceros tichorinus* et l'ours des cavernes *(Ursus speleus)*. Les chevaux, les aurochs, les bisons formaient la population la plus abondante des vallées.

L'hyène des cavernes et le lion des cavernes, relégués plus tard vers le sud, vivaient à côté de ces espèces, dont l'ensemble constitue une faune d'animaux adaptés à des températures moyennes.

Cette formation glaciaire n'a point atteint les limites extrêmes de la précédente; elle s'est arrêtée, et le recul s'est produit par suite de conditions climatériques nouvelles.

Les précipitations atmosphériques, si abondantes au début du quaternaire, amenant l'accumulation sur les sommets des masses de neige nécessaires au maintien des formations glaciaires, deviennent de moins en moins importantes. Le climat, d'humide, devient sec et froid. Donc les glaciers reculent faute d'aliments. Nous assistons aujourd'hui aux dernières manifestations glaciaires de cette dernière extension. Les glaciers de nos Alpes et de nos Pyrénées, qui s'accrochent aux sommets les plus élevés, sont les derniers restes de ces gigantesques fleuves de glace qui ont couvert presque la moitié du continent européen.

Cette modification dans le climat a amené peu à peu la disparition des êtres arrivés sur notre sol avec la seconde période glaciaire; le mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées et l'ours des cavernes deviennent de plus en plus rares. Une faune nouvelle, la faune des steppes sibériennes, se mêle aux survivants. Cette faune est caractérisée par le renne, le renard bleu, le glouton, le lagomys, le lemming, l'antilope saïga, le bœuf musqué, la marmotte,

Digitized by Google

le chamois, le bouquetin, etc. Le renne *(Cervus tarandus)* recherche les régions froides et sèches, il fuit le brouillard, sa présence indique la modification profonde du climat qui assure son développement sur notre sol.

En dehors des limites d'extension des glaciers, les vallées largement creusées pendant le miocène et le pliocène, ont reçu les alluvions qui, peu à peu, ont comblé leur fond, plusieurs fois remaniées par les courants accrus qui se creusaient un lit et formaient de nouveaux dépôts.

C'est dans la vallée de la Somme et de la Seine que ces alluvions se montrent dans toute leur netteté. Elles sont disposées en strates souvent régulières, plus ou moins tourmentées et se répartissent de la façon suivante, de haut en bas :

Limon et sable à *Elephas primigenius, Rh. tichorinus.* Couche intermédiaire à *E. antiquus* et *E. primigenius.*

Graviers et marnes à *Elephas antiquus, Rh. Merckii.* Couche intermédiaire à *E. meridionalis* et *E. antiquus.*

Graviers et sables à *Elephas meridionalis. Rh. leptorhinus.*

Des couches intermédiaires où se réunissent les éléphants caractéristiques établissent donc la continuité entre ces formations. Il est possible d'établir une concordance entre ces dépôts et ceux laissés par les glaciers. La faune permet de considérer les dépôts à *Elephas antiquus* comme caractéristiques de la grande phase *interglaciaire* interposée entre les deux grandes extensions glaciaires pleistocènes.

C'est après la dernière extension glaciaire que la faune des steppes, avec le renne, s'établit sur notre sol, laissant ses débris dans le limon des plateaux, dans les dépôts des grottes et des cavernes et dans les alluvions récentes déposées par les rivières qui creusaient leur lit dans les alluvions anciennes. Telle est, rapidement esquissée, l'histoire des temps glaciaires que nous résumons dans le tableau suivant :

Digitized by Google

PLEISTOCÈNE
- Limons et sables à *Cervus tarandus*.
- Limons et sables à *Elephas primigenius* et *Rh. tichorinus*.
- Couche intermédiaire — Erratique: 3e *extension glaciaire*.
- Graviers et marnes à *Elephas antiquus* et *Rh. Merckii* — *Interglaciaire*.
- Couche intermédiaire — Erratique: 2e *extension glaciaire*.

PLIOCÈNE. — Graviers et sables à *Elephas méridionalis* et *Rh. leptorhinus* : 1re *extension glaciaire*.

MIOCÈNE. — Couches à Hipparions. — Couches à Mastodontes.

II.

Est-il possible de déterminer les causes de ces extensions glaciaires successives?

C'est, avons-nous dit, au début de la série néogène, à partir du miocène, que se sont manifestés les grands efforts, soulèvements et affaissements, qui devaient transformer la géographie physique du monde et de l'Europe en particulier.

Pour nous qui ne voulons retenir que les grands faits pouvant servir au but spécial que nous poursuivons, nous assistons aux convulsions successives qui, peu à peu, édifient, sur le bord méridional de l'Europe et de l'Asie, cette longue chaîne alpine dont les hauts sommets démantelés se sont conservés jusqu'à nous.

En même temps des effondrements se manifestent. La Méditerranée, qui n'était plus représentée que par quelques lacs saumâtres, se reconstitue, portion par portion, comme une fosse profonde, qui, cependant, ne peut dépasser la mer Noire, laissant intacts les grands lacs aralo-caspiens.

Avec le pliocène se produisent du côté de l'Atlantique d'énormes écroulements préparant la formation de cette grande fosse qui devait séparer l'ancien et le nouveau continent. Il semble prouvé que, jusqu'à la fin du miocène,

Digitized by Google

il y avait deux Amériques, par suite de la non-existence de l'isthme de Panama qui était un détroit profond — et que ces deux grandes îles se rattachaient à l'Europe par une ligne de rivages ayant pu seule permettre la propagation, dans leur direction, de la faune méditerranéenne. Il est difficile de préciser la nature de ces continents atlantiques — de cette Atlantide de la légende — mais leur présence est indiscutable au point de vue géologique.

A la fin du pliocène, les continents atlantiques du Nord ont disparu : la fosse de l'Atlantique septentrional est établie. C'est à une époque géologique plus récente que le continent atlantique, qui reliait le Brésil à l'Afrique, s'est effondré à son tour, constituant la fosse de l'Atlantique méridional.

Ces modifications dans la géographie de l'Atlantique ont retenti sur les continents voisins et des alternatives de soulèvement et d'affaissement se sont fait sentir, affectant des régions plus ou moins étendues. Mais en même temps, les conditions atmosphériques devaient passer par des alternatives en rapport avec ces transformations du relief.

L'écroulement saccadé des terres atlantiques, transforma en nappes d'eau salée, de plus en plus étendues, ces anciens continents ; de là l'humidité des courants d'air passant sur le nouvel océan en voie de formation. L'air étant humide détermina des précipitations atmosphériques abondantes.

Ainsi la formation de l'océan Atlantique, qui s'établit par étapes successives, semble un des facteurs importants des extensions glaciaires. Le grand glacier du Nord se présente comme un coin obtus et non pas comme une calotte uniformément limitée par un même parallèle. Ce coin s'avançait sur la région Atlantique jusqu'au parallèle de New-York. Les côtés divergents ondulés traversaient, d'une part l'Europe pour atteindre la Nouvelle-Zemble, et d'autre part l'Amérique pour atteindre l'Alaska, détermi-

Digitized by Google

nant une superficie de 25 millions de kilomètres carrés. La Sibérie, le pays du froid, se trouvait en dehors de cette extension glaciaire. Cet immense glacier est représenté encore par le Groenland qui, comme un coin glacé, s'avance au milieu de l'Océan, entre des rivages européens et américains qui, sous la même latitude, sont absolument dépourvus de glace. C'est l'Atlantique qui apporte à cette épave de l'antique glacier du Nord l'humidité qui entretient la chute des neiges et la persistance de glaces. Il suffit par la pensée d'étendre les dimensions du Groenland pour se rendre compte de ce qu'a été cet immense glacier du Nord.

Nous savons que la formation de l'isthme de Panama est récente, elle a coïncidé avec l'ouverture du canal de la Floride ; de cette façon le golfe du Mexique a été transformé en une vaste chaudière d'où le courant du Gulf Stream s'échappe pour se porter vers les côtes américaines et européennes, apportant l'humidité et la chaleur qui déterminent notre climat actuel.

Il est probable qu'un phénomène analogue a provoqué pendant le pleistocène le retrait des glaciers et l'époque interglaciaire.

La présence de cet immense glacier du Nord suffit pour expliquer le développement des glaciers sur toutes les chaînes de montagnes de l'Europe. Si la température actuelle de l'Europe s'abaissait de trois à quatre degrés, la limite des neiges perpétuelles descendrait d'environ mille mètres, et les anciens glaciers regagneraient les limites de leur plus grande extension, à la condition que les précipitations atmosphériques puissent alimenter de tels fleuves de glace. On sait que l'augmentation des pluies abaisse rapidement la température ; il suffirait donc d'un régime pluvial plus intense pour entraîner ces résultats. C'est précisément ce qui a eu lieu pendant le pleistocène, le creusement et les alluvions ne laissant aucun doute à cet égard.

Digitized by Google

Il est donc rationnel de penser que les *causes astronomiques*, extra-terrestres, ne sont pas nécessaires pour une explication rationnelle ; et l'importance des *conditions géographiques* est démontrée par le résumé que nous venons de tracer de l'état du globe pendant les temps pleistocènes. Les géologues préciseront les transformations subies par les continents et les mers, et montreront les rapports entre les mouvements des anciens glaciers et les oscillations du sol qui modifiaient les continents et les zones d'humidité à la surface du sol.

Digitized by Google

L'INVASION AUSTRALOÏDE

(CHELLÉO-MOUSTÉRIEN)

I.

Les découvertes de l'abbé Bourgeois, à Thenay, de Rames, près d'Aurillac, ont fait croire, un moment à des documents prouvant la présence d'un être humain dès le Miocène. Il s'agissait d'éclats de silex qui avaient été taillés, retouchés, dont quelques-uns avaient passé au feu et qui prouvaient l'intervention d'un être intelligent ayant façonné ces instruments. A l'heure présente, la majorité des archéologues *refuse à ces éclats les caractères de la taille intentionnelle.* Les silex abondent dans les couches miocènes étudiées, et ces éclats sont dus à la rencontre de blocs qui se sont brisés de façons diverses produisant l'illusion de la taille intentionnelle ; les agents atmosphériques ont contribué au craquellement qu'on croyait pouvoir attribuer au feu. Il faut donc attendre des documents nouveaux pour revenir sur la question de l'homme miocène et jusqu'à nouvel ordre les *anthropopithèques* de Thenay et du Puy Courny doivent rester dans le domaine des illusions perdues.

Si les *anthropopithèques* du Miocène sont des illusions, le *Pithecanthropus erectus* découvert à Java, par M. Eug. Dubois, dans des alluvions pliocènes, est un être intermédiaire qui est plus voisin de l'homme que tout autre animal connu. Etait-il capable de façonner des armes? La réponse est à faire, nous connaissons sa calotte crânienne

Digitized by Google

et quelques débris de son squelette ; ses affinités avec les anthropoïdes supérieurs et l'homme ne sont pas douteuses ; c'est un chapitre ouvert qui sera bientôt complété.

En France, les premières traces certaines de la présence de l'homme dans les formations géologiques se rapportent aux couches alluviales inférieures de nos grands bassins de la Somme et de la Seine. Dans les dépôts sablonneux laissés par les larges fleuves d'alors — si larges qu'ils atteignaient, comme la Seine, par exemple, 16 kilomètres — on rencontre avec les molaires de l'*Elephas meridionalis*, de l'*Elephas antiquus* et du *Rh. Merckii*, des *silex taillés par l'homme.*

Ici la *taille intentionnelle* est indiscutable. Ces sont des instruments rudimentaires, tous plus ou moins identiques, qu'on a décorés du nom de *haches*. C'est un rognon de silex ou un gros fragment d'autre roche auquel on a donné la forme d'une grosse amande en détachant, à grands coups, des éclats sur ses deux faces. L'amande est plus ou moins ovale, se terminant d'une part en pointe souvent aiguë, s'arrondissant d'autre part en un talon épais. Cet instrument pouvait servir ainsi par sa pointe d'arme perforante : le talon est bien en main, de prise facile, ce qui semble indiquer que cet instrument était manié directement à la main, sans être emmanché, car l'épaisseur du talon aurait rendu cette opération difficile.

C'est en 1849 que Boucher de Perthes, dans ses *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, appela l'attention du monde savant sur ces *haches*, y vit un travail intentionnel et n'hésita pas à en rapporter la fabrication *à la race d'hommes détruite par le déluge universel.* C'est en recherchant, dans les alluvions des environs d'Abbeville, des restes des antiques humains détruits par cette soi-disant inondation universelle, que ce savant modeste, fit une aussi mémorable découverte. Ce n'étaient point les

Digitized by Google

haches des compagnons de Noë, c'étaient les armes des premiers envahisseurs de notre sol (1).

Depuis, de nombreux savants ont étudié ces silex taillés, M. d'Ault du Mesnil leur a consacré d'importants travaux mettant en lumière l'évolution de ces armes primitives dans la série des couches stratigraphiques de ces antiques alluvions (2).

1. Les couches les plus profondes des alluvions contiennent à la fois *Elephas meridionalis et El. antiquus* avec *Rhinoceros Merckii.*

Planche A. — Les instruments en silex de cette formation sont très grossièrement taillés. Souvent le rognon a été à peine ébauché vers la pointe par l'enlèvement de quelques éclats. Si le travail est plus complet, l'instrument reste lourd et massif avec un talon épais formé par une portion réservée de la surface primitive. (Fig. 1 et 2).

2. Les couches superposées aux précédentes ne contiennent plus d'*El. meridionalis*, c'est la faune de l'*El. antiquus* qui persiste seule.

Planche B. — Les instruments trouvés dans ces couches sont de même forme, massifs, très irréguliers d'allure, cependant plus finis dans l'ensemble. Le procédé de fabrication à larges éclats et leur grande dimension donnent à ces *haches* leur allure caractéristique. L'expression de *hache* doit être considérée comme un terme général sans affirmation sur l'usage probable de l'instrument, car ces outils ont du être employés à des buts variés. Si on les examine de près, on constate qu'il est possible de les grouper en séries, qui sous une forme générale peu variée, sont cependant très différentes. Le

(1) Voir pour la bibliographie, jusqu'en 1889 : Salomon Rainach, *Antiquités nationales.* I. *Epoque des alluvions et des cavernes,* Paris, 1889.

(2) D'Acy, Boule, Ladrière, de Mortillet, d'Ault du Mesnil, in *Soc. Anthrop. Paris, Soc. géol. du Nord, Anthropologie.*

Digitized by Google

1 2

Haches à grands éclats.

Digitized by Google

Digitized by Google

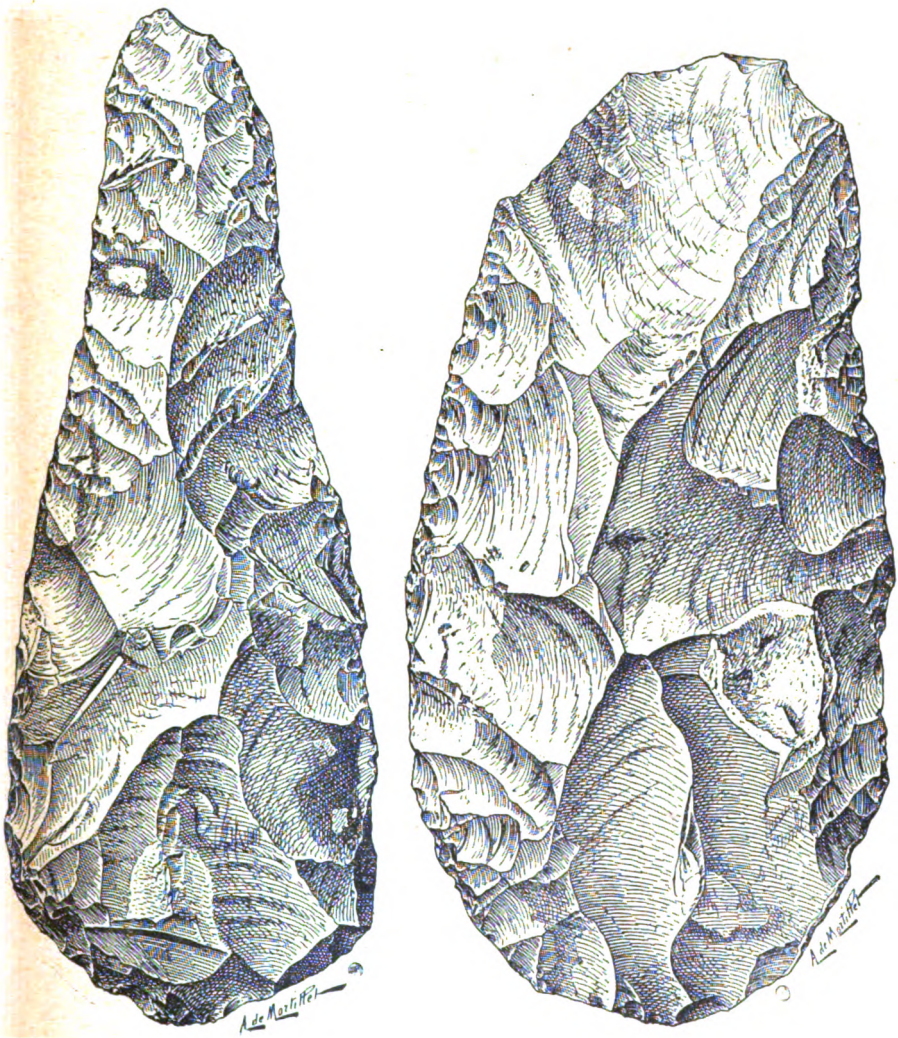

3 4

Haches à grands éclats.

Digitized by Google

Digitized by Google

type amygdaloïde peut passer à un type dont la pointe s'effile et s'allonge en gigantesque perçoir, ailleurs l'amande se termine par une extrémité formant un tranchant élargi. (Fig. 3).

Sur certaines pièces on sent une tendance marquée à l'asymétrie, la pointe est déjetée de côté. Dans ce cas, le bord convexe est retouché à grands coups et a pu servir de scie ou de racloir. (Fig. 4).

Cette industrie primitive caractérise la base du *Chelléen* de Mortillet, on peut lui conserver le nom d'*industrie chelléenne*.

La stratification de ces graviers de fond est souvent horizontale, ils se terminent par une couche marneuse grise qui forme la limite exacte. Cette couche est toujours profondément ravinée.

3. L'assise immédiatement supérieure est toujours en stratification discordante, elle est inclinée et contournée, comblant les vides dus au ravinement énergique de la précédente.

Malgré cette indication de modification dans le régime des eaux, la faune marque une transition graduelle entre les deux étages ; on y trouve une faune mixte caractérisée par l'association de l'*El. antiquus* et de l'*El. primigenius*.

L'apparition du *mammouth*, éléphant à toison épaisse, marque une modification climatérique importante qui va provoquer la disparition prochaine d'*El. antiquus*. Le *Rhinoceros tichorinus* succède à *Rh. Merckii*.

Planche C. — L'industrie se perfectionne. La taille à grands éclats fait place à un travail plus soigné, à petits éclats. La hache s'aplatit, sa pointe est plus élégante, le contour est régulier, ordinairement symétrique. Ces instruments ont des dimensions moindres, en général, et ils présentent une grande variété de forme : (Fig. 5, 6, 7) amygdaloïdes, lancéolés, triangulaires, plats et soigneusement façonnés. De loin en loin, un instrument lourd d'in-

Digitized by Google

dustrie primitive réapparaît. Des haches asymétriques, déjetées, passant au racloir, accompagnent les précédentes. Nous sommes encore dans le Chelléen de Mortillet. M. d'Ault du Mesnil a proposé de créer un étage *Acheuléen* pour cette industrie.

4. Dans les lits irréguliers, limoneux, qui recouvrent cette assise, formés alternativement de sable, de marnes et de cailloux roulés, enchevêtrés et contournés, l'industrie se perfectionne encore.

Planche D. — On fabrique la *hache à petits éclats*, de toutes formes. Par le même procédé on débite de petits rognons en *disques* (fig. 8) plus ou moins surbaissés, sortes de pierres de frondes, dont l'usage est inconnu. Mais, de plus, à l'aide de percuteurs; on enlève de la surface des rognons de larges éclats qu'on façonne à des usages divers, en petites haches à face plane (fig. 9) ou en armatures grossières (fig. 10).

Planche E. — L'ouvrier détache à grands coups, du rognon qui devient *nucleus*, de larges et puissants *éclats*. Ces éclats ont une face plane avec bulbe de percussion, l'autre face porte les crêtes laissées par les éclats superficiels détachés par les coups précédents. Cet enlèvement d'éclats successifs donne à ces éclats une épaisseur minime, ce sont des lames dont la face libre peut être facilement retouchée ainsi que les bords. Par ce procédé sont faits :

Les *pointes moustériennes* (fig. 11 et 12). Chaque pointe se compose d'un éclat large et court, une face est plane avec bulbe de percussion, l'autre porte les crêtes de la face libre de l'éclat. L'éclat est finement retaillé sur ses bords et découpé en une pointe aiguë. Ces points varient de taille, depuis 12 centimètres à 4 ou 5 centimètres de longueur. Ces armatures planes pouvaient facilement s'emmancher.

Les *racloirs* (fig. 13). Le racloir se faisait à l'aide d'un

Digitized by Google

5

6

7

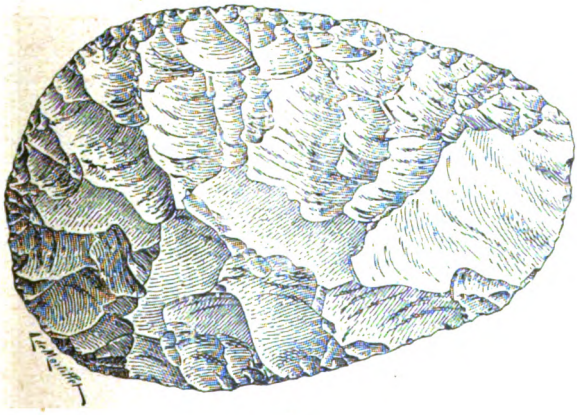

Haches à petits éclats.

Digitized by Google

Digitized by Google

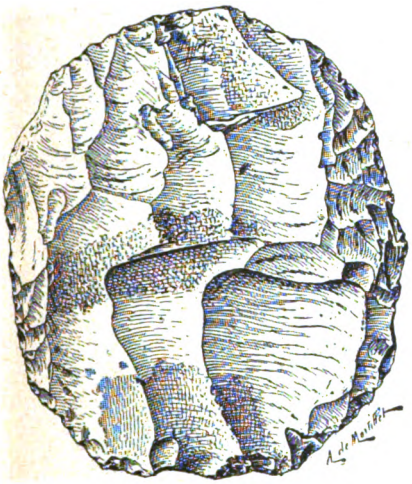

8

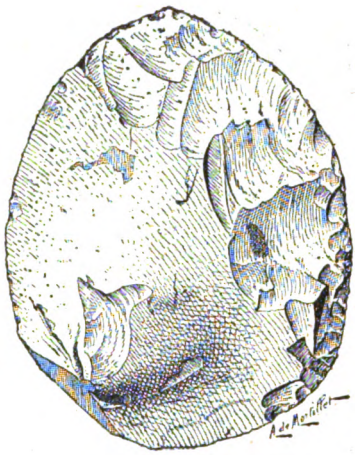

9

10

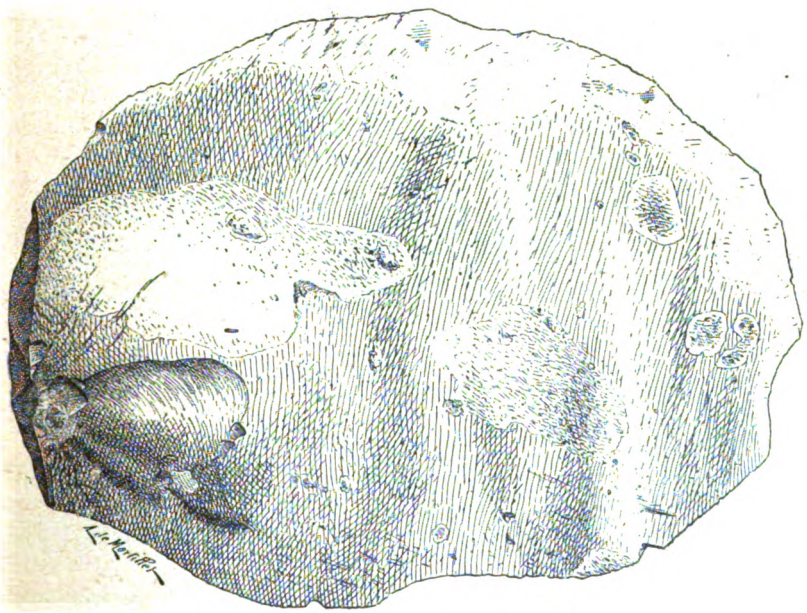

Disque. — Haches à face plane.

Digitized by Google

Digitized by Google

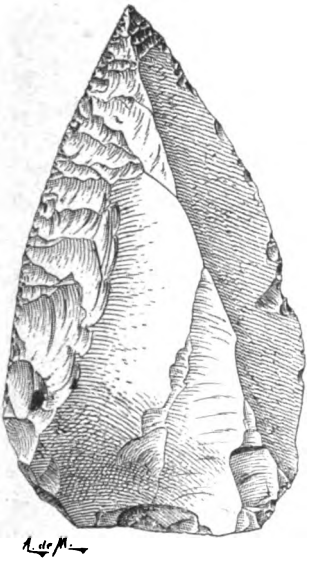

11

12

13

14

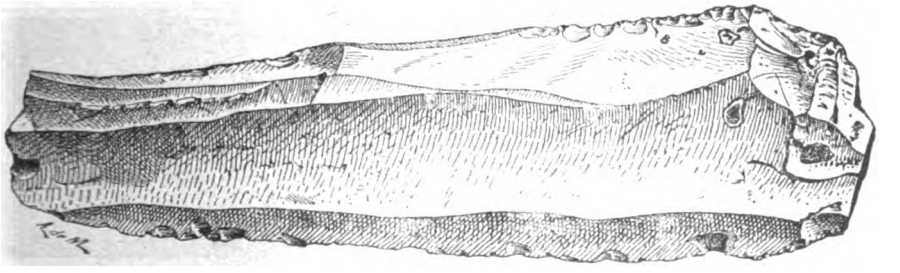

Pointes. — Racloir. — Lame.

Digitized by Google

Digitized by Google

gros éclat ovale, allongé, détaché de la surface du rognon. Cette surface formait le talon destiné à la main, tandis que le bord longitudinal, opposé, était rendu très tranchant par l'enlèvement de petits éclats,

Les *couteaux* (fig. 14). Longs éclats, à bords tranchants, à peine retouchés aux extrémités,

Le *Rhinoceros tichorinus* disparaît au sommet de cette formation — l'*Elephas primigenius* devient de plus en plus rare à mesure qu'on se rapproche des strates supérieures — vers l'assise moyenne, les chevaux se multiplient à un point fort remarquable et les rennes font leur apparition.

Cette industrie supérieure des limons se retrouve sur le plateau dans des limons identiques qui se sont déposés pendant l'occupation par les tribus qui taillaient ces silex: il est évident que les limons de la vallée sont contemporains des limons des plateaux, ayant été entraînés par ruissellement sur les rives du fleuve.

II.

Cette industrie si caractéristique se montre aussi sous les abris et dans les grottes, sur de nombreux points de la France. Elle caractérise le *Moustérien* de Mortillet.

La GROTTE DU MOUSTIER que nous avons fouillée avec soin après Chrysty et Lartet, contenait précisément ces formes de silex.

Nous les réunissons dans les Planches I et II qui accompagnent cette publication.

Planche I. — Nous y retrouvons la *hache amygdaloïde* (1 a, 1 b) à deux faces retaillées à petits éclats. — Le *grand racloir* (2) à talon épais, à bord tranchant par de fines retouches.

Planche II. — La *pointe moustérienne* à face libre

Digitized by Google

avec crêtes (a), à face lisse avec bulbe (b), montrant de profil (c), l'union de ses deux faces par un bord tranchant.

Les *disques* (2, 3), adaptés à des usages variés.

Les *lames* (4), en général courtes et massives.

La STATION DE CHEZ-POURRET, près de Brive, nous a donné des séries de premier ordre; par sa puissance elle permet de suivre l'industrie moustérienne dans tout son épanouissement. La matière première est fournie par le silex, le jaspe, le quartz hyalin et le cristal de roche. Avec ces substances variées, les habitants de la station façonnent toutes les pièces moustériennes : haches, disques, pointes, lames, etc.

Planche III. — Nous réunissons dans cette planche quelques formes spéciales de cette industrie :

Les grandes *haches triangulaires* (1) d'une régularité parfaite.

Les *pointes oblongues* (2) — les pointes déjetées ou *becs de perroquets* (3, 4), — une *pointe en cristal de roche* (5).

Il est évident que ces dépôts des grottes correspondent exactement aux dépôts des limons de la Somme et de la Seine. Si l'industrie est identique, la faune est la même. Le mammouth est encore abondant sur notre sol, les chevaux pullulent, les rennes commencent à s'installer en troupes nombreuses.

L'étude des alluvions anciennes de nos principaux fleuves et de leurs affluents ont permis de recueillir dans toute la France les haches amygdaloïdes et, sur beaucoup de points, des abris et des grottes, ont donné un dépôt archéologique avec les mêmes silex que ceux trouvés au Moustier. Il s'agit donc de l'arrivée, sur notre sol, de populations qui, peu à peu, ont pris possession des vallées où coulaient nos grands fleuves, et cette arrivée coïncide avec la fin du pliocène, quand la faune d'*Elephas meridionalis*

Digitized by Google

se mélangeait avec la faune nouvelle à *El. antiquus*. Cette apparition semble coïncider avec celle de ce dernier éléphant. Ces tribus envahissantes ont répandu dans toutes les directions leur industrie. Pour les pays qui nous entourent : Angleterre, Belgique, Allemagne du Sud, Italie, Espagne, Nord de l'Afrique, la comparaison des industries recueillies ne laisse pas de doute à cet égard. Mais pour qu'il soit permis d'établir avec certitude le rapprochement des silex de même forme trouvés en Asie et en Amérique, il y a besoin de nouvelles recherches et de découvertes d'ossements humains.

En effet les débris humains datant de cette époque et recueillis dans l'Europe occidentale sont suffisants pour permettre d'établir la *race de Canstadt* (1). Les voûtes de crâne de Canstadt, d'Eguisheim, de Brüx, de l'Olmo, de Clichy, de Denise, les mandibules de la Naulette, d'Arcy, de Goyet, les squelettes du Néanderthal, de Spy, de Lahr, ont permis à M. E.-T. Hamy, d'établir sur des bases sérieuses la reconstitution de ce type et de le rapprocher des Australiens — dolichoplatycéphales — de Port Adélaïde et de Moreton-Bay (Queensland). Ces Australoïdes dont nous ne connaissons pas encore le point de départ sont donc arrivés à la fin du pliocène ou à l'aurore du pleistocène. Ils ont évolué sur notre sol modifiant insensiblement leur industrie, perfectionnant la taille du silex et multipliant les formes des instruments dont ils se servaient. Nous avons vu dériver du rognon de silex à peine dégrossi de St. Acheul, tout le matériel compliqué du Moustier et de Chez-Pourret.

De Mortillet, dans sa classification des temps préhistoriques, a basé sur cette industrie la classification suivante :

(1) Quatrefages et Hamy : *Crania Ethnica*. — Hamy : *Nouveaux matériaux, etc.*, in-Congrès Anthr. Paris, 1892.

Digitized by Google

Chelléen : Pas d'instruments en os. Un seul outil en pierre : l'instrument chelléen, toujours en roche locale.

Moustérien : Pas d'instruments en os. Dédoublements de l'instrument chelléen : pointes, racloirs, retouchés d'un seul côté.

Dans la pratique, on peut conserver ces expressions et même interposer l'*Acheuléen* entre ces deux coupures, mais en réalité, il faut voir dans ces divisions une série continue, correspondant à l'évolution de la *race australoïde* sur notre sol. L'expression *Chelléo-moustérien* est excellente pour caractériser cet ensemble qui marque l'invasion des *Australoïdes*.

L'apparition de cette race se place donc au début du pleistocène, et le maximum de son extension correspond à l'interglaciaire à *Elephas antiquus*.

L'arrivée du renne est le signe d'un climat sec et froid qui va déterminer le retrait des glaciers et transformer en steppes les plaines où ne couleront plus, dans les vallées profondes, que les cours d'eau réduits aux dimensions qu'ils ont conservées depuis. Les hommes qui s'étaient retirés dans les grottes, cherchant un abri contre le froid, vont abandonner notre sol et faire place à de nouveaux arrivants, à des hommes du Nord, aux chasseurs de rennes, qui vont s'installer à leur tour dans nos vallées.

Pour le moment nous considérons cette succession de deux races comme acquise, car il est impossible de rechercher les preuves de cette succession avant d'avoir étudié à fond les tribus nouvelles qui apportaient une nouvelle industrie. Nous allons consacrer les développements nécessaires à cette nouvelle invasion et nous chercherons, dans des conclusions générales, à confirmer les affirmations présentes.

Digitized by Google

L'INVASION ESQUIMAUDE

(SOLUTRÉO-MAGDALÉNIEN)

C'est dans les belles vallées de l'Aquitaine, entre les glaciers des Pyrénées et du Plateau central, que les nouveaux arrivants semblent avoir trouvé les meilleures conditions pour leur installation. La Dordogne, la Vézère, la Corrèze et d'autres affluents coulent entre de hautes falaises calcaires, entamées par des grottes ou par de larges galeries ouvertes, protégées par des couches en surplomb. C'est sous ces abris naturels que les chasseurs ont établi leurs campements; les fouilles mettent à nu la couche archéologique où sont enfouis les débris abandonnés par ces antiques habitants (1).

Le petit chemin qui conduit de l'hôtel des Eysies au bac de Tayac permet d'embrasser d'un coup d'œil la région de nos fouilles. Au centre, Laugerie-Basse, avec ses deux maisons et ses quelques granges, écrasée par la falaise à pic de 80 mètres; vers la gauche, 500 mètres de falaise, puis la coupure de Gorge-d'Enfer, flanquée par la citadelle de Tayac et s'étalant en cirque avec ses abris et sa grande grotte qui surplombent la prairie de fond ; vers la droite, la grande ligne de falaise qui se brise pour recevoir le groupe de maisons de Laugerie-Haute, se poursuivant au delà sous le château de M. de Lachapoulis. La couche archéologique a été abordée partout par nos fouilles; c'est un ensemble de près de 2 kilomètres que des galeries

(1) Girod et Massénat : *Les Stations de l'âge du Renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze*. Paris, 1900.

Digitized by Google

étroites, sinueuses, exploitées depuis plus de trente ans, ont révélé comme le centre des populations préhistoriques de la région.

C'est à Laugerie-Haute que les chasseurs de rennes ont installé leur première tribu, occupant, en même temps, sur l'autre rive de la Vézère, Cro-Magnon qu'une partie guéable reliait facilement au premier centre. Plus tard, ils se déplacèrent pour s'installer dans le cirque de Gorge-d'Enfer et c'est de là qu'ils se répandirent sur les deux rives à Laugerie-Basse, aux Eysies, à La Madeleine, multipliant leurs stations dans ce pays où ils trouvaient de bons abris, bien exposés au midi et un gibier abondant.

C'est l'évolution de l'industrie qui nous permet de tracer de cette façon la marche envahissante des tribus et de préciser la série des emplacements occupés par eux. Partout où les chasseurs ont établi leurs campements et leurs foyers, nous retrouvons les produits de leur industrie et les restes de leurs repas.

Les outils, les armes, les ustensiles divers nous révèlent les mœurs, les habitudes, le degré de civilisation de ces premiers hommes, tandis que les débris d'os brisés ou carbonisés dans les foyers permettent de dresser la liste des animaux contemporains des habitants des cavernes.

La couche archéologique est formée, dans toute son étendue, par un sol rempli d'ossements brisés et de silex, mais de richesse variée, suivant les points considérés. En certains endroits, qu'on désigne plus particulièrement sous le nom de foyers, on rencontre de véritables accumulations d'objets de choix. Ces points marquent les centres autour desquels se sont groupés, pendant un temps plus ou moins long, les membres de la famille ou de la petite association de chasseurs. Aussi il est naturel de concevoir que c'est sur ce point que sont réunis les matériaux intéressants, affirmant la façon de vivre des habitants de l'abri.

Digitized by Google

Des charbons, des cendres plus ou moins grossières, des fragments d'os calcinés, incrustés dans la gangue, des phalanges de renne carbonisées, donnent à l'assise du foyer sa teinte noire caractéristique. C'est au pourtour de cette zone que sont accumulés les débris de toutes sortes, restes des repas jetés sur le sol de la caverne.

Au retour de la chasse, on apportait à la station ce qui était transportable : les membres avec leurs chairs succulentes, les filets épais, les crânes remplis de cervelle délicate. Il est remarquable que tous les ossements trouvés dans les foyers sont brisés, les crânes largement ouverts. Un coup bien appliqué rompait les os longs plus ou moins obliquement et permettait l'extraction facile de la moelle ; quant à la cervelle, elle présentait un mets fort apprécié, puisque le chasseur s'imposait le transport d'une tête volumineuse pour recueillir ce produit. Il n'est pas douteux que la moelle et la cervelle formaient des aliments de choix ; mais il est possible que la première, chargée de graisse, ait pu servir à d'autres usages, à amollir les peaux et à préparer des onguents pour la toilette.

Ces ossements permettent d'établir avec certitude la faune contemporaine de l'homme des cavernes. On y trouve le mammouth, le rhinocéros, surtout le renne, le cheval, l'aurochs et le bison, mais aussi des débris d'oiseaux et des arêtes de poissons, ce qui permettait à ces sauvages de varier leur alimentation suivant les saisons et l'abondance de tel ou tel gibier.

Les os des cavernes ont toujours leurs épiphyses intactes. Ce fait permet d'affirmer que la station était à l'abri des incursions des carnassiers, qui auraient laissé des traces de leur passage en attaquant les épiphyses gorgées de graisse des os abandonnés. Comment luttait-on contre les incursions de ces redoutables voisins ? En élevant sans doute des palissades autour des foyers.

D'autre part, il n'existait pas, dans la station, d'animaux

Digitized by Google

carnivores, comme le chien, par exemple, car les épiphyses auraient disparu sous sa dent vorace. Du moment où le chien a été domestiqué, il est devenu l'hôte de la maison, et dès lors il a fait ce qu'il fait encore, cherchant parmi les reliefs de nos repas, les vieux os imprégnés de graisse pour les briser entre ses puissantes mâchoires.

Rien ne nous autorise à voir dans les habitants des cavernes des pasteurs ou des agriculteurs; c'étaient des chasseurs qui poursuivaient au bord des cours d'eaux et dans les forêts les animaux même les plus féroces, et qui arrivaient à les frapper à mort.

Avec quelles armes ces hommes audacieux s'attaquaient-ils aux mammouths, aux rhinocéros, aux ours des cavernes, aux bisons? Avec quelles flèches atteignaient-ils les chevaux, les rennes et les antilopes agiles? La réponse se trouve dans la couche archéologique, à côté des ossements brisés des animaux vaincus.

A ce point de vue, les grottes et abris de la région sont loin de présenter une uniformité absolue; il y a, d'une grotte à l'autre, des différences profondes dans la forme des armes et dans la matière première utilisée. En comparant ces industries variées, il est possible de les placer en série ascendante et de suivre le perfectionnement graduel du travail humain.

I.

LAUGERIE-HAUTE. — CRO-MAGNON.

Les premiers arrivants ont occupé d'abord Laugerie-Haute et Cro-Magnon. Ces abris sont situés sur les deux rives de la Vézère et il existe en ce point un gué qui permettait entre eux des communications faciles.

C'est sous les gros blocs qui supportent le château de Lachapoulis que s'étend la formation solutrénne. Ces blocs qui, au premier abord, semblent éboulés sur la station,

Digitized by Google

étaient déjà ainsi placés lorsque les chasseurs de rennes se sont installés précisément au-dessous d'eux, sur le bord même de la rivière. En effet, la couche archéologique atténuée en bec de flûte, vient buter contre les roches éboulées qui, alors comme aujourd'hui, faisaient une saillie de près de 2 mètres ; en un seul point, un morceau de ce plafond s'est détaché et ce bloc renversé supporte le chemin.

La couche archéologique a 3 mètres de profondeur, sous le chemin ; elle repose sur un lit boueux et humide, rempli de gros cailloux, absolument stérile. Les silex n'apparaissent qu'à partir du niveau où les grandes crues de la rivière peuvent s'élever, ce qui montre que la Vézère occupait, à cette époque, sensiblement son lit actuel et que cette tribu s'était installée de façon à éviter les inondations. Il faut insister sur un fait qui a une grande importance. Sur les gros blocs qui surplomblent la station de Laugerie-Haute que nous venons de décrire se trouve précisément une couche archéologique qui correspond à la formation de Laugerie-Basse. Un gros bloc — qui forme la pittoresque porte du château de Lachapoulis — est tombé sur ce foyer et, dans sa chute sur le talus, a entraîné avec lui le sol préhistorique. Il y a donc superposition de deux assises qu'il ne faut pas confondre. La couche qui est sous les blocs appartient seule à Laugerie-Haute et en présente l'industrie que nous allons décrire ; celle qui est au-dessous, écrasée par l'éboulement, correspond à Laugerie-Basse dont elle a l'industrie caractéristique. Des fouilles faites sans précision ont souvent réuni, sous la même étiquette, les deux industries ; il faut se mettre en garde contre une telle confusion. En effet, la matière première utilisée par les premiers arrivants est *essentiellement le silex ;* c'est à titre tout à fait exceptionnel qu'on rencontre quelques grossiers poinçons, quelques ébauches façonnées en bois de renne, tandis que dans la couche supérieure placée sur les rochers abonde l'industrie en bois de renne.

Digitized by Google

INDUSTRIE.

Planche IV. — Les armatures de lances, sagaies et flèches caractérisent l'industrie de Laugerie-Haute.

La forme la plus répandue est celle des *pointes en feuille de laurier*. Ces pointes sont finement retouchées *sur les deux faces*. Elles ont en général la forme de losanges allongés, élargies au centre, s'effilant aux deux extrémités, mais souvent elles passent à une forme ovalaire. Elles ont une épaisseur minime: il y en a qui sont si fines qu'elles sont absolument transparentes.

Les plus grandes (1 a) atteignent 18 centimètres. Sur la tranche (1 b) cette grande pointe a 8 millimètres d'épaisseur.

Les moyennes (2-3), d'une minceur extrême (2 b, vue sur la tranche) ont les types divers indiqués.

Les plus petites (4-5-6), élargies ou effilées, se réduisent à quelques centimètres.

Planche V. — A côté de ces armatures se placent les *pointes à face plane*. Ici, une des faces seulement est retouchée par l'enlèvement de fins éclats qui rectifient sa forme et déterminent sa pointe (2-3); l'autre face, obtenue par l'enlèvement de l'éclat, reste lisse, sans retouches (3), c'est la *face plane* de la flèche.

Ces flèches sont oblongues, souvent triangulaires (2-4) à pointe aiguë et pénétrante. Le bord, destiné à l'emmanchure, est plus ou moins incurvé (2-3-4), quelquefois cette extrémité se prolonge en pointe mousse (1).

De nombreux éclats de silex accompagnent ces armatures : ce sont des *lames tranchantes* (6), souvent grossières, à peine ébauchées ; d'autres sont des *lames retouchées* (7) par de fins éclats détachés sur les bords latéraux et à une des extrémités transformée en pointe.

Le matériel pour la préparation des peaux se compose

Digitized by Google

de *grattoirs*. Ce sont des éclats de silex, courts et épais, plans sur la face d'éclatement, dont un bord transversal est rendu tranchant par l'enlèvement d'éclats divergents. On en distingue plusieurs variétés :

Le *grattoir simple* rendu tranchant à une extrémité seulement;

Le *grattoir double*, préparé à ses deux extrémités;

Le *grattoir discoïde*, de forme ovalaire, tranchant par son bord convexe.

Planche VI. — A Laugerie-Haute on trouve très rarement une armature spéciale, la *pointe à cran* qui est très abondante dans une station de la même époque, la STATION DE BADEGOULE, située sur la rive gauche du Lern, affluent de la Vézère.

Ici on retrouve, avec les lames et les grattoirs variés, les *pointes en feuille de laurier* (1, 2, 3) et avec elles de nombreuses *pointes à cran* (4, 5).

La *pointe à cran* a une face retouchée (4 a) et une face plane (4 b). Ce qui la caractérise c'est le *cran* qui n'est pas autre chose qu'une barbelure latérale se détachant de la base de la pointe qui se prolonge par un manche court. C'est une armature de harpon à une seule barbelure, destinée à la pêche des saumons, si abondants dans la Vézère.

L'armature (6) peut même porter deux crans latéraux.

Cette industrie si caractéristique a d'abord été trouvée à Solutré, dans le Mâconnais, et M. de Mortillet lui a donné le nom d'*industrie solutréenne*. On peut, sans hésitation, comparer ces deux stations à ce point de vue, et considérer comme des tribus de même origine celles qui, à Laugerie-Haute et à Solutré, taillaient les pointes en feuille de laurier, dont le travail si fini étonne par sa délicatesse et sa précision.

Digitized by Google

II.

LAUGERIE-BASSE.

La station de Laugerie-Basse est la plus intéressante des stations préhistoriques connues. Elle s'étend, presque sans interruption, sur une longueur de six à sept cents mètres, ayant à certains points douze à dix-sept mètres de largeur, avec une profondeur très variable, suivant le point considéré.

Ces dimensions exceptionnelles la présentent comme une mine inépuisable, et les matériaux retirés des galeries qui la sillonnent, l'ont placée parmi les plus riches, car elle laisse bien loin derrière elle par ses os gravés et sculptés, par le fini des armes et la délicatesse de ses aiguilles, la station classique de la Madeleine.

Cette station tire son nom d'un petit hameau bâti sur l'emplacement même des foyers préhistoriques. Ces antiques habitations sont appuyées contre la grande falaise crétacée de la rive droite de la Vézère; elles sont construites sur le talus d'éboulis qui descend en pente douce vers la rivière. En ce point, ce talus est fort resserré, et un petit chemin s'intercale entre la rive et les deux maisons qui sont appliquées au rocher.

Les escarpements crétacés, qui suivent les sinuosités du cours de la Vézère, ont, à certains points, 80 mètres de hauteur; le talus situé à la base a, en moyenne, une épaisseur de 10 à 12 mètres au-dessus du niveau ordinaire des eaux de la rivière.

En ce point, la falaise crétacée qui a fourni au talus les nombreux matériaux détachés par les agents atmosphériques, s'incline brusquement, laissant entre elle et le sol un vaste espace triangulaire, dont elle forme le plafond oblique. Les habitants profitent de cette disposition pour édifier

Digitized by Google

leurs maisons, utilisant comme paroi postérieure formant toit, la roche elle-même. Il suffit de trois murs pour clore un espace plus ou moins étendu et construire une maison habitable, une grange, une écurie pour les bestiaux.

Les maisons ainsi construites sont saines et satisfaisantes. Elles doivent à la nature de la roche et à leur exposition même, ces conditions de nécessité première pour l'habitat. Le calcaire crétacé est sec, ne laissant point suinter l'humidité et, de fait, on ne voit point, même dans les plus misérables cabanes, de traces sensibles qui dénotent des infiltrations aqueuses continues. Quant aux fenêtres, elles s'ouvrent toutes en plein midi, et cette bonne orientation, dans une région déjà chaude par sa position géographique, assure aux indigènes des conditions hygiéniques des plus favorables. Il est bon d'insister sur ce point, car il est évident que les causes qui maintiennent aujourd'hui la persistance de l'agglomération de maisons et de cabanes contre la falaise de Laugerie-Basse et Laugerie-Haute, ont déterminé, dès l'âge du renne, le choix de l'homme pour cette station, abritée des vents d'ouest et du nord par la protection de la falaise elle-même.

Les fouilles en galerie faites sous la maison Delpeyrac et les granges voisines nous avaient conduits à l'idée d'une couche archéologique très épaisse, avec nombreux foyers superposés. C'est pour élucider ce dernier point que nous avons mené, en pleine station, une tranchée à ciel ouvert, attaquant le talus qui supporte les maisons et se dirigeant vers les anciennes galeries. Malgré un éboulement qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, il a été possible d'atteindre la couche archéologique et de déterminer le point précis où elle s'arrête en profondeur. — Des tranchées latérales perpendiculaires ont été menées, l'une vers la grange située à gauche, l'autre vers la droite, sous la maison Larue, et plus loin vers les Marseilles.

Digitized by Google

De la comparaison de ces fouilles diverses, nous concluons que l'idée de ces foyers superposés doit être abandonnée. La couche est unique, moulée sur les accidents du terrain, mais elle conserve sa continuité complète, plus mince ici, plus épaisse ailleurs, mais appartenant à une même phase d'occupation. Les éboulis antérieurs à l'occupation magdalénienne ont découpé le sol en cinq vastes gradins superposés et cette disposition est la cause de l'erreur d'interprétation que d'étroites galeries ne pouvaient permettre de soupçonner.

INSTRUMENTS EN SILEX.

L'industrie de Laugerie-Basse a pour base deux matières premières bien différentes : le silex et l'os, qu'il s'agisse des cornes du renne, des ossements d'animaux divers ou de l'ivoire du mammouth.

Le silex a joué pendant les temps préhistoriques antérieurs le rôle capital ; les chasseurs de Laugerie-Haute n'ont connu que cette matière première et ils sont arrivés dans la taille du silex à une grande perfection. L'idée de substituer l'os au silex amena une révolution complète dans l'industrie. L'os se prêtait merveilleusement à un travail délicat et facile, et dès lors l'ouvrier put façonner rapidement et sans peine ces armes qui, tirées du silex, demandaient un art consommé et une patience à toute épreuve. Le silex perd aussitôt de son importance, car, désormais, toutes les armes seront façonnées avec l'os ou le bois de renne. Cependant, pour tailler l'os, pour le sculpter, lui donner la forme voulue, il fallait des outils robustes ; la nécessité de couteaux et de scies s'imposait, le travail des peaux réclamait des racloirs acérés. C'est pour ces besoins spéciaux que le silex a été conservé, et cette spécialisation limite à un nombre de types réduits les formes des instruments tirés du silex.

Digitized by Google

La craie, à rognons de silex, forme dans toute l'Aquitaine un niveau très constant, dont les couches stratifiées se montrent au flanc des vallées. Ce sont des mines inépuisables où les chasseurs de rennes recueillaient la matière première destinée à leur industrie primitive. Les routes actuelles, les voies ferrées ont tracé dans ces couches des tranchées profondes qui permettent de juger de l'importance de cette formation et de sa richesse en silex. Il est probable que les hommes préhistoriques ont pratiqué des puits dans ces couches pour utiliser, non point les rognons de la surface, mais les silex profonds, ayant encore leur eau de carrière, et se prêtant plus facilement à la fabrication ; cependant aucun indice local de travaux de ce genre n'a été relevé.

Les rognons choisis étaient apportés à l'abri, pour être débités sur place. On relève en effet dans la couche archéologique de nombreux *nucleus*, restes de rognons d'où ont été enlevés les éclats superficiels. Avec eux, des *percuteurs* destinés à déterminer l'éclatement. Ce sont des galets de quartzite, ramassés dans la rivière, choisis en général pour leurs proportions et leur dureté. Ils sont sphériques, se prenant bien à la main et montrent à un de leurs pôles une surface granuleuse qui indique la partie qui frappait le silex. Les percuteurs permettent d'affirmer que les éclats de silex étaient obtenus par la frappe brusque. Nous avons souvent expérimenté l'action d'un tel instrument sur un rognon de silex. Avec l'habitude, on arrive, par un choc brusque et bien appliqué, à déterminer l'éclatement de longues lames, régulières et parfaites. Si tel était le procédé employé pour extraire du rognon les éclats successifs qui le réduisaient à l'état de *nucleus*, il n'est pas démontré que les retouches étaient faites par le choc. Les résultats obtenus par plusieurs peuplades sauvages, pour la taille du silex, de l'obsidienne ou du verre de bouteille, par simple pression à l'aide d'un

Digitized by Google

instrument spécial, autorisent des suppositions diverses. Les retouches, faites par des chocs ménagés, entraînent l'idée d'un établi destiné à supporter l'objet travaillé, et il semble tout aussi admissible que, dès les temps solutréens, l'homme avait trouvé le moyen d'obtenir de petits éclats superficiels, par un procédé analogue à celui employé encore par plusieurs peuplades sauvages.

Les éclats détachés des nucleus étaient de qualités fort diverses; les premiers obtenus portaient sur leur face extérieure la surface même du rognon, les suivants se détachaient plus ou moins réguliers, courts ou longs souvent entachés d'un défaut quelconque. La facilité de se procurer la matière première et de déterminer ces éclats, permettait à l'ouvrier d'être exigeant et de ne mettre de côté que les pièces de choix pour son travail ultérieur. Ainsi s'explique la multiplicité des éclats dans le sol archéologique. Un coup de pioche montre le sol lardé de ces débris d'industrie, si nombreux que, sur certains points, ils constituent à eux seuls la couche presque entière. On se trouve dans ce cas en présence d'amas formés par l'accumulation des déchets de l'atelier, rejetés au même endroit. Ces éclats ne constituent point des instruments; ils sont utiles pour l'archéologue parce que leur présence dénote la probabilité, dans la couche même, de pièces intéressantes à découvrir. A Laugerie-Basse, on pourrait relever des voitures de ces résidus non utilisés, ce qui montre la quantité considérable de rognons apportés et débités à la station.

Nos fouilles ont mis en évidence un fait important. Dans chaque abri, les grosses pierres détachées de la paroi formaient des tables autour desquelles se groupaient les travailleurs. C'est en effet le plus souvent, au pied de ces roches, que l'on a chance de découvrir des pièces travaillées. L'ouvrier installait sur sa table improvisée les

Digitized by Google

éclats choisis parmi les plus beaux, puis il se mettait à l'ouvrage ; les pièces réussies étaient mises en réserve ; celles qui venaient mal étaient jetées à terre où nous les retrouvons. Il faut remarquer que beaucoup des pièces recueillies sont souvent ébauchées ou brisées ; les belles pièces entières sont rares. En effet, toute arme finie, au gré de l'artiste, était mise en usage, elle faisait désormais partie du fourniment du chasseur et, en général, les pertes devaient se faire dans la forêt plutôt que sous l'abri. Cependant, heureusement pour nous, des armes en bon état ont souvent été abandonnées sur le sol ou dans quelque coin du rocher et nous les y retrouvons avec leurs caractères.

Notre collection comprend environ 2,000 instruments en silex, tous choisis parmi d'innombrables séries. Il est donc facile d'embrasser tous les types de cette industrie magdalénienne. Nous avons choisi pour les planches les pièces les plus nettes et les mieux déterminées.

Les instruments en silex se groupent autour de types fondamentaux peu nombreux :

Planche VII. — 1° Les *lames,* détachées par un coup sec à la surface du nucleus, dont les bords coupants étaient capables de pratiquer de profondes incisions.

On en observe de toutes dimensions : Les plus *grandes* peuvent atteindre 25 centimètres (1). Les *moyennes* (2, 3) sont très abondantes.

Il faut signaler des *lames retouchées* (4, 5, 6), rendues plus égales, souvent retaillées en pointe à une extrémité, ce sont des lames de luxe.

Il y en a de très *petites* (7, 8, 9) en général aiguës, à ces petites lames se rattachent de petits instruments caractéristiques, les *burins* (10, 11, 12, 13). Ces petits burins ont un manche ou plutôt une queue destinée à s'enfoncer dans un petit os faisant manche ; retaillés sur une face, ils se terminent par une pointe aiguë. Ce sont probablement les instruments qui servaient à la gravure et à la sculpture.

Digitized by Google

Des lames denticulées, simulant des *scies* (14, 15, 16) constituent des pièces rares dont l'usage n'est pas nettement déterminé.

Planche VIII. — 2° Les *grattoirs* et les *perçoirs* servaient au travail des peaux : *grattoirs discoïdes* (1, 2, 3), *grattoirs allongés simples* (4, 5), *grattoirs* munis d'une *gouge* (6, 7), *grattoirs doubles* (8, 9).

Perçoirs simples (10, 11), perçoirs doubles (12).

C'est un matériel à peu près identique à celui de Laugère-Haute, plus fini, plus léger, mais avec des formes superposables. Mais il y a une absence complète des armatures de sagaies, de flèches et de harpons si répandus dans cette station :

La pointe en feuille de laurier, la pointe à face plane, la pointe à cran ne se trouvent pas à Laugerie-Basse. Cette partie de l'industrie du silex est remplacée ici par le travail de l'os.

Pour bien comprendre le passage qui unit les deux industries, il faut abandonner un instant Laugerie-Basse et examiner le produit de nos fouilles dans la petite grotte inférieure de GORGE D'ENFER.

Dans cette station, le travail du silex est identiquement le même qu'à Laugerie-Basse. Les lames de tous ordres y sont travaillées avec soin, souvent finement retouchées. A côté des grattoirs simples ou doubles des types décrits, il existe des *grattoirs incurvés* spéciaux. (Pl. VI, 7, 8, 9) très caractéristiques. Le grattoir est tordu suivant son axe, tantôt à droite, tantôt à gauche, ce qui semble indiquer que les grattoirs étaient façonnés pour être pris par telle ou telle main, suivant le sens de sa torsion. Une partie plus effilée servait de manche, l'autre étalée était utilisée pour le grattage.

Digitized by Google

Ici les armatures de silex manquent aussi, mais en revanche, au lieu de pointes variées en silex, on trouve des *armatures en bois de renne*, d'une forme particulière.

Planche IX. — Ces *pointes* (1 a, 2 a, 3 a) sont la seule arme offensive et se rapprochent des pointes solutréennes en silex dont elles ont l'allure générale, *en feuille de laurier*. Comme elles, elles sont de dimensions très variables ; la plus longue atteint 18 centimètres, les plus courtes en ont 6 à 8. Toutes sont également aplaties, très aiguës à une extrémité, se renflant plus ou moins brusquement pour présenter une région plus large, et s'atténuant de nouveau pour l'emmanchure. C'est cette dernière extrémité qui est divisée, longitudinalement, parallèlement aux faces, par une incisure de coupe triangulaire qui permettait l'introduction, entre ses deux lèvres, de l'extrémité du manche découpé par un double biseau (1 b, 2 b, 3 c).

La constance de la forme et de cette disposition, l'allure générale de l'instrument montrent une affinité profonde avec la pointe en silex de la période précédente ; on croirait que le même galbe a déterminé la forme de ces armes fabriquées avec des matières si différentes. On avait signalé dans diverses stations magdaléniennes des tronçons d'instruments se rapportant par leur forme ou leur emmanchure à ce type, mais leur mélange ne permettait pas de les considérer comme caractérisant une couche nettement déterminée dans la série stratigraphique.

Nous avons trouvé avec ces pointes si caractéristiques une sorte de *spatule* (4) à manche arrondi, avec une tête aplatie coupée obliquement, quelques morceaux de bois de renne grossièrement découpés et une dizaine d'instruments de forme lourde et mal finis, pouvant servir de poinçons, de coins, de manches d'outils ; une phalange de renne percée en sifflet de chasse, et une dent de *Felis* avec trou de suspension.

Digitized by Google

Les ossements abondent dans le sol archéologique : ils sont tous brisés pour l'extraction de la moelle ; le renne, le bœuf et le cheval constituent les espèces prédominantes ; signalons un débris de la mâchoire inférieure du *Felis speleus*, qui semble correspondre à l'incisive percée que nous avons mentionnée.

Si nous jetons un coup d'œil en arrière, vers le solutréen, nous n'hésitons pas à considérer cette station nouvelle comme le jalon conduisant à la belle époque magdalénienne. Les solutréens, trop à l'étroit sous les rochers de Laugerie-Haute, ont cherché de nouveaux abris dans les galeries les plus rapprochées de la rivière. C'est là que le travail de l'os a commencé, amenant une révolution complète dans la fabrication des armes et de l'industrie du silex. L'extension de ces populations a amené l'installation de nouveaux groupes dans les galeries supérieures de Gorge-d'Enfer et de Laugerie-Basse et c'est là que l'industrie nouvelle a atteint la perfection la plus grande et que l'homme, dans une situation assurée et prospère, a pu s'adonner aux manifestations artistiques que nous révèlent ses gravures et ses sculptures sur bois de renne et sur ivoire.

C'est de ces premiers essais qu'allait sortir la belle industrie de Laugerie-Basse, façonnée avec le bois de renne, l'os et l'ivoire.

INSTRUMENTS EN BOIS DE RENNE, EN OS ET EN IVOIRE.

L'industrie caractéristique des stations laugériennes est celle façonnée avec la matière première d'origine osseuse. Les bois du renne détachés du crâne des animaux tués à la chasse et les bois de renne recueillis après leur chute, se présentent comme prédominants dans cette fabrication.

Digitized by Google

La structure de ces cornes pleines se prêtait merveilleusement au travail, la substance en est homogène, dense, résistante, c'est à peine si, vers le centre, les aréoles fines de la masse spongieuse modifient un peu cette allure.

Pour bien se rendre compte de ce qu'étaient ces bois au moment du travail, il ne faut pas s'attacher aux fragments retirés de la couche archéologique qui, par l'action du sol, ont perdu tous leurs caractères, devenant friables, légers, si tendres que l'ongle peut les entamer facilement; il faut prendre en mains des bois de renne ou de cerf qui, récemment détachés, ont conservé leur nature et leur résistance. On voit ainsi pourquoi le choix des chasseurs s'était plus particulièrement porté sur cette partie de l'animal. Nous avons eu la patience, avec les scies et les couteaux de silex, de fabriquer avec le bois du cerf, des lames, dès harpons et des flèches, d'après le modèle de Laugerie.

On arrive, avec un peu d'habitude, à de remarquables résultats. C'est en examinant ces pièces ainsi fabriquées qu'on se rend compte de la finesse qu'on pouvait donner aux pointes et de la résistance d'une matière première aussi bien choisie. Le temps a enlevé aux instruments, que nous relevons sous les abris, ces caractères fondamentaux. Avec nos pointes de flèches et de lances, nous avons démontré la puissance de pénétration des pointes les plus aiguës qui ne se brisent ni ne s'émoussent en s'enfonçant dans une épaisse planche en sapin. Le chasseur de rennes pouvait compter sur ces armatures pour frapper à mort les animaux qu'il poursuivait.

L'os ne vient qu'en seconde ligne ; en effet, la matière compacte y est peu épaisse. Dans les os longs, elle ne forme qu'un tube autour de la moëlle; dans les os plats elle est réduite à l'état de tables minces séparées par une couche d'aréoles, mais en revanche elle est plus dure et

Digitized by Google

elle a donc été réservée pour des usages spéciaux. Ainsi, les aiguilles si fines et si délicates, demandaient pour leur fabrication une substance très dure, mais l'épaisseur de la couche pouvait être minime. C'est pour cette raison que l'os est surtout utilisé dans l'industrie des aiguilles. De même, le graveur qui avait besoin de lames pour tracer ses esquisses, avait souvent recours aux débris d'omoplates ou d'os iliaque.

L'ivoire du mammouth était encore moins utilisé. Il est démontré qu'à l'époque qui nous occupe, ce proboscidien était devenu un animal rare dans la vallée de la Vézère. Les débris recueillis à Laugerie sont peu abondants et il est certain que les habitants n'ont dû posséder qu'un nombre très restreint de défenses. Quelques armes ont été taillées dans cette précieuse substance, mais l'ivoire était plus particulièrement réservé à des objets de parure, aux amulettes, à des sculptures et à des gravures.

Armes de jet.

Les armes de jet abondent à Laugerie. Par leurs dimensions et leurs formes, elles peuvent être divisées en trois catégories : les sagaies ou lances, — les harpons, — les flèches.

Nous avons choisi, pour les planches, les types les plus caractéristiques et nous les avons groupés en tenant compte de leurs affinités de forme et d'allure. Une classification méthodique, de semblables matériaux est à peu près impossible, car il est évident que les chasseurs de rennes qui façonnaient ces armes, les modifiaient à l'infini, n'ayant pas de modèles définis et nettement arrêtés à l'avance.

Digitized by Google

Sagaies ou Lances.

Planche X. — Le nombre des sagaies recueillies par nous à Laugerie-Basse, se monte à près de deux cents, en tenant compte des fragments importants. En suivant nos planches où sont réunies les pièces de choix, nous relevons particulièrement les types les plus intéressants.

Ces armatures sont souvent de grandes dimensions (1). Ces grandes pièces portent sur leur face dorsale une ou deux rangées de tubercules qui ont pu former ornement sur la partie libre, mais qui, au niveau du manche, servaient à retenir le lien qui fixait la pointe au support.

C'est surtout par le mode d'emmanchure que ces pointes diffèrent.

Dans les unes (2 a, 2 b), l'extrémité opposée à la pointe est taillée en un long biseau qui s'appliquait contre un biseau correspondant du manche.

Dans les autres (3), l'extrémité est entaillée par une fente triangulaire dans laquelle s'enfonçait le manche taillé en sifflet.

D'autres se terminaient (4) en pointe aux deux extrémités, et il est probable que c'était par pénétration dans un manche creux que la fixation était assurée.

Dans un dernier type (5), l'extrémité était taillée en sifflet par un double biseau et s'enfonçait dans une fente correspondante du manche.

Quelques pointes sont plus ou moins recourbées (6, 7, 8), avec des emmanchures variées. A signaler sur certaines pièces (4, 7) des cannelures profondes destinées peut-être à contenir des poisons.

Harpons.

Planche XI. — Les harpons, connus aussi sous le nom de flèches barbelées, sont moins abondants que les sagaies, on les rencontre dans la proportion de 1 pour 3.

Digitized by Google

Le nombre des pièces de cette forme recueillies par nous ne dépasse pas 80.

Il y en a de deux types : les harpons *à double rang de barbelures* (1, 2) et les harpons *à un seul rang de barbelures* (3, 4, 5, 6).

Le harpon typique est formé par un axe arrondi, qui porte sur ses deux faces latérales, ou sur une seule face, des dents récurrentes aiguës. L'axe se termine d'une part par une pointe aplatie pénétrante ; d'autre part, il se prolonge par une masse ovoïde s'atténuant en cône aigu. Ce cône était destiné à pénétrer dans un manche léger, s'adaptant à une cavité correspondante ; le bourrelet servait à fixer un lien qui se reliait à un flotteur. On trouve quelques gros harpons larges (7) où la base porte un trou pour la fixation de la corde du flotteur.

Le harpon était destiné à la pêche ; il était lancé avec sa hampe légère, et, s'il pénétrait, le manche se détachait, laissant dans la plaie l'armature barbelée qui décelait sa présence par le flotteur. Grâce à cette disposition, les gros saumons de la Vezère, harponnés de la rive, pouvaient être suivis et capturés au moment propice.

Ces pièces étaient délicates, longues à fabriquer, précieuses à plus d'un titre ; c'est pour cette raison que le propriétaire du harpon le marquait d'un signe permettant de reconnaître son origine. Beaucoup de harpons portent à cet effet un méplat sur une face et sur cette surface lisse se trouvent les signes de propriété. Ce sont les plus antiques signatures connues. On voit nettement sur les pièces 1 et 2, ces signes formés de lignes entrecroisées.

Flèches.

Planche XII. — Les armatures de cette sorte rappellent celles des sagaies, mais sont de dimensions minimes. Il y en a plusieurs variétés.

Les unes (1 a, b, c) sont à *pointe conique* allongées, avec biseau pour adaptation au manche.

Digitized by Google

Souvent ces flèches (2) portent une encoche dorsale où se plaçait le poison.

Les autres (3 a, b) sont à *pointe obtuse;* elles portent en général une encoche dorsale.

Un type fort curieux est celui des flèches *triangulaires* (4, 5) qui se fixaient par la région moyenne. La pointe pénétrante était dirigée en avant, l'autre formait une pointe saillante en arrière et lorsque la flèche avait pénétré, il était impossible de la dégager à cause de cette pointe.

Signalons enfin des armatures *aiguës aux deux bouts* (6, 7) et qui devaient s'enfoncer dans un manche creux.

Comment se lançaient les sagaies, les harpons? Dans un travail sur cette question, A. de Mortillet croit pouvoir conclure que les chasseurs de rennes, pêcheurs des saumons de la Vézère, utilisaient un *propulseur,* analogue au bâton de jet dont se servent encore les Esquimaux, les Australiens et quelques tribus de l'Amazone. L'instrument consiste en une baguette, creusée en gouttière sur une de ses faces, et munie d'un crochet saillant à l'une de ses extrémités. Le manche de la sagaie ou du harpon est couché dans la gouttière, la pointe en avant, l'autre extrémité du manche engagée sur le crochet. Cet instrument permet de projeter l'arme à une grande distance avec une justesse remarquable. C'est le *woumera* des Australiens. Une pièce provenant de Laugerie-Basse et qui est au musée de Saint-Germain semble se rapporter à ce genre de propulseur.

Les armatures de flèches abondent à Laugerie-Basse. Elles se rattachent par leur allure aux *sagaies courtes* qui peuvent aussi bien être déterminées comme *longues flèches;* la transition est insensible et la division entre les deux groupes est absolument arbitraire. Il est en effet impossible d'affirmer où cessait l'emploi du propulseur et

Digitized by Google

si l'arc était utilisé, puisque les matériaux ligneux, flexibles, qui servent à la fabrication de ce dernier appareil, ne pouvaient parvenir jusqu'à nous. La petitesse relative des armatures permet de conclure à la légèreté des armes qui les portaient, et les observations faites, qui démontrent que presque toutes les tribus sauvages utilisent l'arc pour la projection de ces flèches légères, nous permettent de penser qu'un instrument analogue devait être employé par les chasseurs magdaléniens.

Poinçons.

Les peaux d'animaux étaient certainement préparées par des procédés rudimentaires. Pour les fixer, on utilisait un lien et pour passer ce lien on se servait de poinçons et d'aiguilles. Comme le font nos cordonniers actuels, on perçait au poinçon le trou dans la peau résistante, et on ouvrait la voie à l'aiguille, qui passait facilement, sans se rompre.

Nous réunissons (8 à 13) une série de choix des poinçons les plus caractéristiques, de tailles variées, simples et doubles.

Aiguilles.

Planche XIII. — Les aiguilles sont un des outils les plus étonnants de l'industrie de Laugerie-Basse. Nous choisissons, parmi de très nombreux spécimens, les plus remarquables et les mieux conservés, en graduant une série de grandeurs variées (1, 2, 3, 4, 5, 6).

La préparation de ces aiguilles nous est connue par la découverte d'aiguilles en voie de fabrication. On les tirait quelquefois des lames d'ivoire; mais la matière la plus employée était l'os du cheval. C'était dans la partie très dense du canon qu'on enlevait les bandes osseuses destinées à cette fabrication. Il est impossible de trouver un

Digitized by Google

canon entier, qui ne soit pas découpé par des stries longitudinales profondes. Nous montrons (7) une lame détachée du canon qui porte à sa surface ces incisions longitudinales caractéristiques. Ces traits de scie étaient obtenus avec les petites lames en silex, triangulaires, denticulées. On détachait ainsi des baguettes osseuses, anguleuses, qu'on arrondissait. Les cailloux gréseux, plats, servaient de polissoirs pour donner le dernier fini à la surface et pour amener la pointe à l'acuité voulue. Toutes ces aiguilles sont munies d'un chas pour le passage du fil. En regardant ce chas, on voit qu'il a été percé en deux temps et qu'il est dû à la rencontre de deux perforations commencées sur les deux faces opposées de l'aiguille; en coupe, il donne deux cônes se fusionnant par leurs sommets. On se servait, pour cette perforation, de silex très aigus. On commençait par percer sur une des faces choisies, et quand on avait atteint le centre de l'aiguille, pour ne pas provoquer l'éclatement, on la retournait et on faisait, en face, un nouveau trou qui rencontrait le premier; de là cette disposition bi-conique du chas, très caractéristique, et qui garantit l'authenticité d'une pièce douteuse; une aiguille à chas régulier, percée d'un seul coup, de part en part, n'est pas une aiguille de l'âge du renne. Beaucoup d'aiguilles préparées pour le percement nous sont arrivées non terminées; j'en ai reproduit une : c'est par la comparaison de ces pièces qu'on arrive à établir le procédé suivi.

Quel était le fil des chasseurs de rennes? Rien n'autorise à penser qu'ils ont utilisé les fibres de plantes indigènes; au contraire, tout porte à croire que, suivant en cela les usages des populations actuelles qui ont le renne (Esquimaux et Lapons), ils se sont servis de tendons de renne qui peuvent se dissocier facilement en fils d'une ténuité extrême. Un tendon est un véritable écheveau d'où l'on peut détacher à sa guise des fils de la grosseur

Digitized by Google

voulue. Les traces très évidentes de grattage que portent les os de renne recueillis dans les stations, au point d'insertion des gros tendons, ne laissent aucun doute à cet égard. Les intestins de l'animal se prêtent à la confection de cordes à boyau.

Pendeloques.

Avec les vêtements de peau, la parure fait son apparition. Les dents d'animaux et les coquilles forment la base des pendants variés, des colliers, des bibelots divers destinés à être portés pour rehausser le costume.

Nous représentons les plus intéressants : Dents de renard (8). Dent de grand carnassier (9). Incisives de cheval (10). Pendeloques en bois de renne, taillés en forme de coccinelles (11, 12). Canines de cervidés (13, 15). Boutons simples et doubles (15, 16). Coquilles fossiles perforées (17, 18, 19, 20).

On peut rapporter à cette série, les phalanges de renne percées (21, 22), dites *sifflets de chasse* qui ont pu être utilisés à cet usage ou pour former une sorte de flûte de Pan, car on peut en tirer des sons en les utilisant comme de véritables chalumeaux.

Outils divers.

Planche XIV. — Nous ne pouvons songer à passer ici en revue tout le mobilier des chasseurs de rennes, nous renvoyons à notre grand ouvrage. Nous nous bornons à réunir sous un titre général :

Les *Spatules,* en bois de renne, souvent très simples (1) ; la forme devient souvent très élégante (2), elle est même rehaussée d'encoches (3). Les *Bâtons en T* (4) qu'on peut considérer comme des baguettes de tambourins.

Les *Bâtons percés* (5) qui ont pu servir à des usages variés, celui représenté dans la planche était sans doute un piquet pour porter un lien.

Digitized by Google

Marteaux, Coins.

Planche XV. — A l'arsenal des gros instruments appartiennent les morceaux de bois de renne découpés pour servir de *marteaux* (1), à battre les peaux. Les coins en bois de renne (2, 3) sont très abondants.

Poignards.

Planche XVI. — Mentionnons enfin les *grands poignards* en bois de renne munis d'un manche puissant. Nous donnons quelques échantillons réduits de cette série. Dans le type 1, la poignée est massive, la garde est courte ; très en main, cette arme permettait de frapper des coups terribles. Dans le type 2, la pièce ressemble à une tête d'oiseau à long bec. La grande pièce 3 a le manche robuste, la garde saillante, elle est percée d'un grand trou de suspension.

GRAVURES ET SCULPTURES.

L'homme de Laugerie qui fabriquait tant d'ustensiles variés et qui était arrivé à une telle perfection dans l'industrie des pièces les plus délicates, comme les aiguilles, les harpons barbelés, les armatures de flèches et de sagaies, ne fut pas seulement un ouvrier fort habile, il se manifeste à nous avec des qualités artistiques de premier ordre.

En présence d'armes bien réussies, de belle allure, il pensa que l'ornementation devait en rehausser la valeur et il réussit, en créant la sculpture et la gravure, à atteindre une perfection qu'on ne pouvait attendre de ces populations primitives. L'étonnement du monde savant fut grand quand on exhuma de ces antiques foyers d'importants documents d'un art très avancé. Laugerie-Basse, si riche par son industrie, est certainement aussi une des

Digitized by Google

stations les plus remarquables à ce point de vue, puisque notre collection contient plus de 300 pièces sculptées ou gravées, toutes représentées dans l'Atlas de notre grand ouvrage (1).

Se basant sur ses recherches, M. Ed. Piette a établi dans l'art primitif la succession suivante : sculptures en ronde-bosse, — sculptures en bas-relief, — dessins à contours découpés, — dessins au trait. Pour lui, ces procédés divers se montrent successivement et les pièces exécutées par leur moyen caractérisent des assises successives dans sa *période glyptique*. A Laugerie-Basse, il est impossible de faire une pareille distinction, et nous ne pensons pas que la disposition irrégulière de la couche archéologique, due à des obstacles variés, soit la cause de mélange entre des industries distinctes. Les gros blocs qui coupent les foyers ont été utilisés comme des tables pour le travail du silex et de l'os, et c'est ordinairement à leur pied que sont enfouies les pièces les plus remarquables, abandonnées ou jetées, après détérioration, parmi les débris du sol. Or, dans ces petits amas, qui sont pour le chercheur de vrais trésors, on ne peut songer à rapporter les sculptures, les bas-reliefs et les gravures, rencontrés sans ordre précis, à des assises superposées. Si, sur d'autres points, il y a eu évolution lente des procédés, il semble qu'à Laugerie, après quelques essais et tâtonnements qu'indiquent certaines pièces rudimentaires, l'homme, par l'étude de la nature, soit arrivé rapidement à découvrir les procédés divers de représentation, sculptant et gravant à la fois les formes précises des êtres qui l'entourent.

Pour donner une idée de l'art à cette époque, nous choisissons dans notre collection les pièces les plus remarquables.

(1) Girod et Massénat, *loc. cit.* Planches I à L.

Digitized by Google

Planche XVII. — 1. *Rongeur* (lemming ou gerboise) dans la position assise ; porte à la bouche un trou de suspension ; en bois de renne. Vue latérale *a*. De face *b*, on distingue nettement la position des pattes antérieures préhensiles semblant maintenir un objet. Les pattes postérieures sont brisées.

2. *Tête de mammouth :* de face *a* et *b*, en bois de renne. Cette tête, séparée du tronc et brisée à l'extrémité du museau, est rapportée par nous au mammouth. Notre détermination est basée sur la concordance complète qui existe entre les grandes lignes de la pièce que nous représentons et celles du mammouth de la collection Peccadeau de l'Isle, provenant de Bruniquel. Dans les deux cas, se détache, au-dessous l'œil proéminent, la défense limitée par un double sillon et qui est comprise entre l'indication de la narine au-dessus et la ligne profonde de la bouche, au-dessous.

3. *Lièvre,* en bois de renne. La tête et l'extrémité antérieure sont usées ; les pattes postérieures sont brisées.

4. *Poisson :* truite ou saumon ; en bois de renne ; porte un trou de suspension.

5. *Tête d'Antilope Saïga :* de profil, sur bois de renne. La disposition de la saillie du museau est très caractéristique.

6. *Figurine* perforée, simulant un animal assis ; extrémité d'un canon d'oiseau.

8. Représentation grossière d'un *serpent (?)* en bois de renne. C'est une masse allongée à quatre faces : les angles saillants ont été émoussés : Extrémité aiguë formant tête ; l'autre extrémité est large et brisée.

Planche XVIII. — 1. *Bœufs jumeaux.* La corne recourbée, la crinière et la barbiche indiquent de jeunes aurochs. Des ornements en points à la naissance des membres. La surface brisée montre que cette pièce à fait partie d'un

Digitized by Google

manche de poignard en bois de renne percé d'un large orifice arrondi.

2. *Double phallus*, extrémité brisée d'un objet portant un trou ovale ; il est vu de face ; les phallus portent une ligne longitudinale et des ornements latéraux en lignes brisées. Le plus petit phallus présente sur chaque face, à l'extrémité libre, deux dessins arrondis ; le phallus plus volumineux présente la même ornementation à la base ; en bois de renne.

3. Représentation d'un animal indéterminable. Bouche dépourvue de dents, longues oreilles rabattues, lignes indiquant la position de poils longs et abondants. La surface brisée de la pièce présente la moitié de deux trous, dont l'un est deux fois plus étendu ; en bois de renne.

4. *Tête d'ours* (?) vue sous ses deux faces : *a, b*, en bois de renne.

Planche XIX. — 1. *Renne lancé au galop.* Sur bois de renne évidé en dessous, avec cassure ancienne aux deux extrémités ; une brisure ancienne traverse la pièce.

Le Renne, la tête relevée, les bois appliqués sur le dos, l'oreille tendue, la queue droite, les jambes antérieures repliées sous le ventre dans l'allure du galop. L'expression de la tête et la ligne du dos sont d'un admirable contour.

2. *Loutre mangeant un poisson.* — La loutre accroupie tient à la bouche une carpe qu'elle a saisie par le ventre. L'animal est bien tracé dans son allure ; on retrouve dans la partie morcelée par deux cassures, l'indication des oreilles et des yeux ; la ligne du dos indiquée par des incisures profondes, qui représentent des poils raides, se termine par la queue volumineuse et dressée. Le corps s'appuie sur la patte antérieure gauche repliée ; la patte postérieure droite est vue en raccourci au-dessous du ventre et la patte postérieure gauche semble appuyée sur le sol.

Digitized by Google

Sur le revers de la pièce on reconnaît un poisson de forte taille qui semble la reproduction en grand du poisson saisi par la loutre. La pièce est en bois de renne, avec cassure ancienne aux deux extrémités, les deux faces sont planes et polies.

3. *L'Homme chassant l'aurochs.* — Cette scène de chasse, pour être bien suivie, a nécessité la disposition que nous avons adoptée dans cette planche, recourant à un croquis d'ensemble (4) réduit au 1/2 et supposant, pour les détails, la pièce divisée en deux portions. L'aurochs, grandeur naturelle (3), — l'homme, grandeur naturelle reporté à la planche suivante. (Pl. XX, 1). Les descriptions qui suivent expliquent les raisons qui ont fixé notre détermination.

Cette pièce est une des plus importantes de la collection. C'est un manche en bois de renne, terminé brusquement par un bord droit correspondant à la partie la plus large, évidé en dessous, se recourbant et s'effilant en pointe mousse. Sur une des faces se trouve profondément gravé un magnifique aurochs mâle, fuyant avec précipitation devant un homme qui semble lui lancer un trait; l'homme et l'aurochs sont parfaitement dessinés.

L'aurochs a la tête basse, hérissée, volumineuse; les cornes menaçantes, les naseaux très ouverts, la queue relevée et arquée, annonçant bien un bœuf effrayé, s'efforçant d'échapper par la fuite à un ennemi redoutable.

L'homme est nu. La tête est bien indiquée, elle est rejetée en arrière et la physionomie a une certaine expression de joie qui frappe tout d'abord; les cheveux sont raides et en touffe sur le sommet du front; le menton est orné d'une barbiche très apparente, le col un peu long; la partie du bras, du coude à l'épaule, relativement courte; les mains mal dessinées; le bras droit rejeté en arrière semble vouloir lancer un trait dont il est armé et dont on suit la ligne en avant de la tête, tandis que le bras gauche coudé, se termine vaguement à la pointe de la queue de

Digitized by Google

l'aurochs. La poitrine très bombée, le ventre saillant, les parties sexuelles volumineuses et fortement accentuées; la colonne vertébrale un peu longue et arquée. Les cuisses sont nettes et les jambes bien prises.

Pour représenter les deux parties constituant cette scène de chasse nous avons dû dessiner à part l'aurochs et l'homme que nous venons de décrire; la forme même de l'os a mis l'artiste dans l'impossibilité de placer le chasseur debout pour frapper sa proie ; il l'a dessiné là où il trouvait, dans la longueur du manche, la place nécessaire à cette reproduction et lui a donné la position qui est indiquée dans notre figure d'ensemble.

On remarque sur l'aurochs comme sur l'homme des lignes obliques, gravées par l'artiste dans une intention difficile à préciser.

Sur l'autre côté du bois de renne se trouve gravé un animal du genre bœuf, dont la tête et une partie de l'avant-corps sont presque dissimulées par des concrétions calcaires très adhérentes.

Planche XX. — 1. L'homme, ce fragment appartient à la *chasse à l'aurochs* que nous venons de décrire.

2. Tête de cheval — au trait, sur bois de renne.

3. Tête de renne — sur bois de renne.

4. Esquisse d'un renne — sur bois de renne.

5. Amulette avec trou de suspension, marquée de faisceaux de traits divergents comme des rayons.

6. Lame d'os avec dessin d'une feuille à nervures pennées se détachant par faisceaux divergents.

7. Lame d'os avec feuilles ovales, des traits croisés en losange forment bande transversale.

8. Pendeloque avec trou de suspension, ornement de feuilles lancéolées.

9-10-11. Os avec crans et encoches.

12. Fragment d'os avec des ovales et des points.

13. Canon d'oiseau marqué de traits entrecroisés for-

Digitized by Google

mant des I, des V et des X. Ces petits os ont servi de manches pour les outils en silex.

De Mortillet, schématisant cette industrie, a adopté la classification suivante :

Solutréen : Pointes taillées sur les deux faces. Pointes à cran, etc.

Magdalénien : Gravure et sculpture. Instruments en os, etc.

Une telle division est impossible dans une série continue, ayant du reste évolué d'une façon différente suivant les régions considérées. Il faut absolument réunir ces deux termes et le plus simple est de faire de cet ensemble le *Solutréo-Magdalénien*, correspondant à l'invasion des tribus esquimaudes.

La comparaison de cette industrie avec celle des Esquimaux actuels est des plus probantes. Les belles publications de la *Smithsonian Institution* (1) consacrées à l'industrie, aux armes, à la gravure et à la sculpture des Esquimaux modernes, met en relief la concordance absolue des pièces décrites avec les pièces provenant des stations solutréo-magdaléniennes de la France, de la Belgique et de la Suisse. On est surpris de retrouver des instruments en silex identiques, mais aussi des armatures de sagaies, de flèches, de harpons et toute la série des ustensiles variés en bois de renne que nous avons décrits. Mêmes objets de parure, mêmes aiguilles, mêmes bâtons en T. L'ivoire du mammouth est remplacé par l'ivoire du morse, mais on l'utilise de la même façon comme matière première. La sculpture fait ressortir en ronde bosse et en bas reliefs les formes des animaux glaciaires actuels : rennes, morses, ours blancs, poissons divers, utilisés comme motifs de

(1) Consulter en particulier : J. Hoffman, *The graphic art of the Eskimos*. 1897. — Th. Wilson, *Prehistoric art*. 1898.

Digitized by Google

décoration variés. Le dessin est aussi consacré à des scènes de chasse, de pêche, à la représentation d'animaux bien observés, étudiés avec soin. Il y a là les liens de parenté les plus étroits entre les procédés employés.

DOCUMENTS SQUELETTIQUES.

L'homme qui a taillé ces silex, sculpté l'os et l'ivoire, gravé ces animaux disparus, nous est aussi connu par ses ossements. Deux squelettes : l'un découvert à Chancelade, par Hardy, si remarquablement décrit par le Docteur Testut (1), l'autre relevé dans un foyer de Laugerie-Basse, par notre collaborateur E. Massénat, et compris dans notre publication sur l'âge du Renne, sont des pièces authentiques de grande valeur. Ces squelettes, par le crâne, par les ossements des membres, se rapprochent surtout des Esquimaux et principalement des Esquimaux de l'Est, étant comme eux, franchement dolicocéphales, à face d'une longueur excessive. Ici l'étude anthropologique confirme la comparaison basée sur l'industrie qui rapproche étroitement les chasseurs de l'âge du Renne des Esquimaux actuels.

Le *squelette inférieur de Sorde* doit être rapporté aux rares documents permettant de reconstituer la *race de Laugerie*, car nous n'hésitons pas à suivre de Mortillet et Hervé (2) et à considérer la *race de Cro-Magnon* ou *des Baumes Chaudes*, race essentiellement néolithique, avec ses sépultures caractéristiques, comme absolument distincte de la précédente. Avec les *hommes de Cro-Magnon*, nous sommes en présence d'une première invasion néolithique bien distincte de l'invasion esquimaude, la dolicocéphalie n'est pas suffisante pour permettre de grouper des crânes dans une même race humaine. Les *dolicocé-*

(1) L. Testut. — *Squelette quaternaire de Chancelade*, 1889.
(2) Hervé. — *Revue de l'Ecole d'anthropologie*. 1893.

Digitized by Google

phales australoïdes sont nettement distincts des *dolicocéphales de Laugerie* et ceux-ci diffèrent beaucoup des *dolicocéphales de Cro-Magnon.*

III.

EXTENSION SOLUTRÉO-MAGDALÉNIENNE.

L'Aquitaine forme le centre de ces tribus esquimaudes qui, trouvant en ce point des vallées chaudes, à proximité des steppes où abondaient les rennes, les bovidés et les chevaux, y ont multiplié leurs stations. C'est dans le bassin de la Dordogne, sur la Vézère et la Corrèze, que se trouvent les stations typiques que nous venons de décrire. Sur la Dordogne, les grottes et les abris abondent. Au nord, dans le bassin de la Charente ; au sud, dans le bassin de l'Adour; puis sur tout le parcours de la Gironde, et, par le seuil du Lauraguais, vers l'Aude et la côte méditerranéenne, on retrouve ces stations occupant les meilleures expositions, les territoires de chasse les plus riches, les localités pourvues de sources pures. Sur toute leur longueur, les contreforts des Pyrénées (Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Ariège, Haute-Garonne) sont semés de précieux abris (1).

Le bassin du Rhône présente, depuis la côte méditerranéenne, où sont creusées les grottes des Baoussé-Roussé, des jalons successifs qui, le long des Alpes, marquent les emplacements de ces anciennes tribus ; on remonte ainsi jusqu'à Solutré, près Mâcon, dont le roc célèbre surmonte une des plus importantes stations de France.

La vallée du Rhin, depuis Schaffouse (Thayngen, Schussenried) jusqu'aux plaines de la Belgique, a été largement visitée par les tribus esquimaudes. On trouve

(1) Consultez pour la bibliographie : Salomon Reinach: *Antiquités nationales*, Paris, 1889. — *L'Anthropologie*, 1890-1900.

Digitized by Google

d'intéressantes stations, de l'autre côté du Pas-de-Calais, en Angleterre.

Schaffouse semble la tête de ligne d'où partent les routes divergentes vers le Rhin, vers le Rhône et vers la France centrale. Les tribus qui ont suivi cette dernière voie se sont enfoncées du côté de l'Yonne et par les plaines de la Loire, vers la Charente et l'Aquitaine où elles se sont étalées jusqu'au pied des Pyrénées, contournant le Plateau central. Une partie s'est engagée par la Limagne bourbonnaise, sur les bords de l'Allier et de la Loire, remontant vers leur source.

Les bassins de la Somme et de la Seine sont à peu près dépourvus de dépôts solutréo-magdaléniens : il est bon de constater que le renne était excessivement rare dans cette région. Les tribus esquimaudes se sont cantonnées le long des chaînes de montagnes favorables au développement du gibier et elles n'ont semé que de rares et petites stations sur ces immenses territoires qui, lors de l'invasion des Australoïdes, avaient été, au contraire, la région la plus peuplée ; ce fait est fort intéressant pour opposer nettement les deux types Australoïdes et Esquimaux qui avaient des besoins tout à fait différents : les premiers, recherchant les vastes plaines, le bord des grands cours d'eaux, peuplés d'éléphants, d'hippopotames et de rhinocéros ; les seconds, s'établissant en petites tribus le long des chaînes de montagnes, à proximité des glaciers et de ces steppes sèches et froides, où se réunissaient les rennes et les saïgas, les bovidés et les chevaux.

Est-il possible de déterminer d'où venaient les chasseurs de rennes qui, une fois installés près du lac de Constance, ont envahi, par les routes indiquées, la Belgique et la France ?

Dans un remarquable travail sur les steppes russes, M. le professeur Dokoutchaïev signale les découvertes

Digitized by Google

faites, dans la Petite-Russie, de stations où, aux ossements brisés et carbonisés du mammouth et du renne, sont mélangés des silex taillés paléolithiques cacactéristiques, et il ajoute : « Il est évident que *l'homme a été le témoin de l'existence du grand glacier scandinavo-russe ;* il a été le témoin immédiat de la formation de nos rivières et du peuplement de la terre ferme, délivrée peu à peu des glaciers et de la mer.... »

C'est précisément le long de la moraine frontale du grand glacier arctique qui couvrait le nord de la Germanie que de nombreuses stations : Taubach, Schüssen, Hohlefeds, Thiede, Westeregeln, etc., se placent comme des jalons qui, de la Russie, indiquent le chemin suivi vers Schaffouse, à travers les steppes peuplées de rennes et de saïgas.

A l'extension glaciaire correspond l'extension de la faune du renne, l'extension des tribus esquimaudes. L'envahissement se fait peu à peu et c'est dans l'Aquitaine, dans cette région privilégiée que ces tribus, fixées et prospères, atteignent le plus haut degré de la civilisation relative, manifestant les sentiments artistiques les plus remarquables.

Le climat sec et froid, la réduction des précipitations atmosphériques avaient, dès le début de l'âge du renne, amené le retrait des glaciers ; aussi, lorsque les courants chauds de l'Atlantique vinrent baigner nos côtes, ce fut le signal du départ du mammouth, du renne, du saïga, de toute la faune froide des steppes qui, par la route de l'orient, regagna le nord de l'Europe et de l'Asie. Les tribus esquimaudes, attachées à ces proies faciles, n'hésitèrent pas à suivre, en chasseurs expérimentés, les troupeaux qui émigraient vers les régions arctiques. Sur les bords de la Vézère où les plus riches tribus étaient rassemblées, aux Eysies, à la Madeleine, à Laugerie-Basse, etc., cette disparition des chasseurs de rennes est indiscutable. Partout la couche archéologique de l'âge du renne est recouverte

Digitized by Google

par un dépôt stérile où on ne trouve plus ni débris d'ossements, ni trace de silex ou d'instruments en bois de renne. Cette couche atteint 25 à 30 centimètres et elle démontre que, pendant sa formation, les stations étaient abandonnées. C'est sur cette couche qui représente un temps assez long que se montrent les haches polies et l'industrie néolithique avec la poterie et les ossements des animaux domestiques.

Même disposition en Belgique, même période d'abandon dans les stations suisses. De là l'idée d'un hiatus représentant partout un espace de temps où les tribus esquimaudes n'étaient plus sur notre sol, où de nouveaux arrivants n'avaient pas encore paru.

Cet hiatus a été plus ou moins long. Sur certains points: (La Tourasse [H^te^-Garonne], Mas-d'Azil, Jura bernois, Ecosse) se montrent en superposition directe une industrie nouvelle : instruments *en bois de cerf*, surtout des harpons très simples, plats, à un ou deux rangs de barbelures, percés à la base d'un orifice allongé ; des *galets* portant des traces de peinture rougeâtre: des taches symétriques, des lignes croisées et quelques autres dessins géométriques. Dans la couche, il n'existe plus de renne ni de saïga; les ossements du cerf et du cheval et de nombreuses coquilles d'hélix remplacent la faune froide disparue. Il y a une telle différence entre cette industrie et l'industrie magdalénienne que je n'hésite pas à voir dans les habitants de la Tourasse des hommes nouveaux, appartenant déjà au néolithique, plutôt que de considérer ces tribus comme des magdaléniens dégénérés. Elles annoncent l'apparition d'une industrie nouvelle, l'industrie campignienne, qui, elle-même, sert de transition et de passage à la pierre polie la mieux caractérisée. Ce sont des colonies qui s'implantent sur notre sol ; elles ont pu, sans doute, y rencontrer quelques débris oubliés des tribus esquimaudes disparues, mais rien ne nous autorise à affirmer ce fait ; tous les rennes

Digitized by Google

ont disparu, laissant aux cerfs les forêts abandonnées; pourquoi les chasseurs de rennes n'auraient-ils pas agi de même sorte ?

Avec le néolithique, nous nous trouvons en présence de races nouvelles, dolicocéphales et brachycéphales, d'origine différente, races blanches, connaissant l'agriculture et la domestication des animaux, taillant et polissant le silex et les pierres dures. Ces races devaient découvrir le bronze, le fer, la poudre à canon et marcher à la conquête du monde.

Digitized by Google

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Lorsque G. de Mortillet, qui fut l'organisateur de la victoire de la science préhistorique, fonda les *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, il fallait classer les faits nouveaux, offrir un cadre tout tracé où les découvertes successives pouvaient trouver rapidement une fiche d'attente. A cet égard, la classification du maître a rendu à la science les plus importants services, car elle a permis de réunir en un faisceau les faits disséminés et elle a jeté les bases sérieuses sur lesquelles s'est édifiée la préhistoire de France.

Mais précisément, en établissant cette classification rectiligne, ascendante, on s'est fait à l'idée de l'évolution, sur notre sol, d'une race primitive, dérivant d'un anthropoïde initial et qui, passant par l'anthropopithèque, conduisait à l'homme chelléen ; de là, par le moustérien, le solutréen, le magdalénien, l'évolution devait se poursuivre vers le néolithique et les âges des métaux.

Depuis longtemps déjà, la question de l'hiatus entre le paléolithique et le néolithique a démontré la nécessité de l'intervention de populations nouvelles, apportant leur industrie propre, la poterie, les animaux domestiques et les plantes cultivées. On a cherché à rattacher à l'Asie cette civilisation néolithique qui, peu à peu s'étend, envahit, s'établit sur le sol de l'Europe entière. On ne peut nier cet hiatus et ce n'est pas la présence de tribus tourassiennes et campigniennes qui peut combler la lacune et montrer

Digitized by Google

un lien entre les magdaléniens esquimaux et les nouveaux arrivants.

Mais il y a plus, c'est une coupure très nette dans le le paléolithique, entre le chelléo-moustérien et le solutréo-magdalénien. Nous avons adopté cette division pour tracer l'histoire de l'invasion australoïde et de l'invasion esquimaude; nous devons, en quelques mots, donner les raisons qui militent en faveur de cette opinion.

La continuité entre le moustérien et le chelléen est indiscutable. L'évolution industrielle est continue, et le moustérien se présente comme l'épanouissement d'une race dont les caractères australoïdes sont généralement admis par les anthropologistes. L'aire d'extension de cette race fut considérable, les silex chelléo-moustériens abondent dans les alluvions et, quand le froid força l'homme à se réfugier dans les grottes, avant d'abandonner définitivement notre sol, il multiplia ses tribus dans les régions les plus favorables.

L'arrivée des solutréens est marquée par un semis de stations peu nombreuses qui, du Mâconnais, s'irradient sur les routes d'invasion. Pour moi, la nouvelle industrie est absolument différente de l'industrie moustérienne. Les mêmes besoins conduisent à la fabrication d'instruments ayant forcément des allures rapprochées. Les armatures de sagaies et de flèches, les racloirs et grattoirs pour la préparation des peaux, les grandes lames servant de couteaux, doivent forcément avoir de grands rapports. A l'heure présente, que de populations sauvages ont des armes identiques, bien que placées à des distances qui ne permettent pas d'expliquer ces analogies par des communications entre elles! On ne doit donc pas s'étonner de trouver les mêmes séries et ce n'est pas une raison pour les faire dériver les unes des autres. Quelle différence entre les lourdes pointes du Moustier et les élégantes feuilles de

Digitized by Google

laurier de Solutré et de Laugerie-Haute ; les larges racloirs de la première station ne sont point les grattoirs allongés des secondes, les lames seules se ressemblent comme tous les longs éclats de silex. Il y a certainement plus d'analogie entre notre solutréen et l'industrie en obsidienne du Mexique qu'entre ces deux industries. On objectera la présence, dans certaines stations solutréennes, de nombreuses formes moustériennes qui restent comme des témoins de l'industrie des ancêtres. A Laugerie-Haute, en effet, nous avons recueilli une trentaine de pièces moustériennes bien caractérisées. Mais ces pièces, façonnées en silex foncé, à patine spéciale, semblent importées et non pas travaillées sur place. Peut-être un foyer moustérien était-il sur l'emplacement même où les Laugériens ont établi leur campement ; il était naturel de recueillir les silex qui se trouvaient à la surface du sol. Le fait qu'à Laugerie-Basse, station absolument magdalénienne, on trouve dans des conditions identiques des pièces moustériennes, ramassées à la surface du sol avec les galets de la rivière, vient confirmer cette manière de voir. On cite quelques faits de solutréen immédiatement superposé au moustérien, mais en général ces deux sortes de stations sont distinctes, et comme on observe aussi le magdalénien reposant directement sur le moustérien, on ne peut tirer de cette superposition aucune conclusion probante. En me basant sur le mode de distribution, sur les caractères de l'industrie, sur les affinités du solutréen avec le magdalénien, sur les différences anthropologiques des débris humains appartenant à ces deux formations, je considère l'indépendance absolue des Australoïdes et des Esquimaux et j'admets un hiatus qui établit la coupure entre les populations interglaciaires chelléo-moustériennes et les tribus esquimaudes solutréo-magdaléniennes. Je me borne ici à cet exposé rapide des raisons qui me font adopter la marche des premières invasions sur notre sol.

Digitized by Google

Ainsi, pour moi, il n'y a pas d'évolution d'une race en quelque sorte privilégiée. Dès le début de la préhistoire française, nous assistons à des invasions. Des races qui ont évolué ailleurs viennent s'établir dans l'Europe occidentale. La première invasion est celle des Australoïdes — des nègres — venus du Midi avec une faune chaude, de l'Afrique, sans doute. Aux nègres succèdent les Esquimaux — de race jaune — qui, venant du Nord avec une faune froide, couvrent de stations nos vallées les mieux exposées au pied des massifs montagneux. Pendant ce temps évoluaient les races blanches et bientôt leurs colonies s'avançaient de toutes parts sur l'Europe.

Est-il possible d'établir la date approximative de ces invasions préhistoriques. L'abri sous roche du Schweizerbild montre les dépôts de l'âge du Renne reposant sur une couche jaunâtre, avec la faune des steppes, superposée elle-même aux débris remaniés de la moraine glaciaire la plus récente. C'est donc en plein retrait de la dernière extension glaciaire que les chasseurs de rennes apparaissent dans l'Europe occidentale. On a constaté en Amérique la même concordance. Or précisément, en Amérique, les géologues ont pu établir la rapidité probable du creusement de certaines gorges fluviales qui sont postglaciaires et évaluer, en nombre d'années, le temps qui s'est écoulé depuis le retrait définitif de la plus récente extension glaciaire. Les déplacements successifs de la célèbre chute du Niagara (Wright et Warren Uphan), l'érosion de la gorge du Mississipi (Winchell), la formation des dunes des rives du lac Michigan (Andrews), le creusement des vallées des affluents de l'Erié (Wright), les modifications de l'erratique du Connecticut (Gilbert et Emerson) permettent de conclure qu'il s'est écoulé 7,500 ans à 8,000 ans depuis le début de cette phase géologique. Or, précisément, en étudiant les alluvions de la Saône, M. Arcelin calcule que la fin des temps glaciaires en France remonte à 7,500 ans.

Digitized by Google

Nous sommes loin des *cent* et *deux cent mille ans* qu'on crut devoir assigner d'abord aux chasseurs de rennes préhistoriques.

Mais avant les Esquïmaux, les Australoïdes avaient envahi notre territoire. Ici, les chronomètres géologiques n'ont plus la précision voulue pour nous permettre de compter les années; et il faut savoir attendre des découvertes nouvelles pour donner une base solide à des évaluations certaines.

Comment ces races étaient-elles arrivées au degré de civilisation où elles se présentent à nous dès leur apparition sur notre sol? Là est le vaste champ ouvert aux recherches des anthropologistes futurs. L'Afrique, l'Asie, l'Amérique nous réservent de précieuses trouvailles. Elles permettront de remonter dans les âges antérieurs et, grâce à elles, il sera facile de remplacer par des données précises les vues théoriques sur les débuts des races — probablement des espèces — humaines.

Alors, par son industrie et ses débris, l'homme de l'âge de la pierre, ce contemporain du mammouth et de l'époque glaciaire, nous aura révélé tous les secrets que les savants du dernier siècle croyaient à jamais disparus. Les découvertes faites sont importantes, mais la tâche qui reste à faire est grandiose et si ce résumé fidèle peut entraîner quelques esprits curieux dans la voie ouverte, je serai heureux d'avoir rédigé ces pages pleines de souvenirs et d'avoir contribué à déterminer des vocations sérieuses et sincères

Dr Paul Girod.

Digitized by Google

STROPHES

DITES A VOLVIC A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA TOUR D'AUVERGNE

Le 24 juin 1900.

A cette époque grandiose
Où des généraux de vingt ans
Marchaient comme à l'apothéose
Au feu des combats palpitants ;
Dans ces batailles d'épopées
De plis tricolores drapées
Où resplendissaient vos épées,
Kléber, été ; Desaix, printemps ;

Parmi les Achilles éphèbes
Dont Homère était envieux,
Plus que ceux d'Argos et de Thèbes
Adolescents victorieux,
Nous apparaît, stoïque et chaste,
Un homme qui, vivant contraste,
Dans la phalange enthousiaste
Fut aussi grand, étant plus vieux.

C'est La Tour d'Auvergne, prodigue
Comme Turenne, son aïeul,
De sa belliqueuse fatigue,
Forçant une place à lui seul.
Et, dans son bataillon en fête,
Ne rêvant, après sa conquête,
Qu'un affût pour sa blanche tête
Ou qu'un drapeau pour son linceul.

Digitized by Google

C'est qu'il fut le héros modeste,
Simple et fort entre ses rivaux.
Au soir des triomphes il reste
Ignorant de ses longs travaux,
Et les cimes des Pyrénées
Crurent voir, après tant d'années,
Roland prenant aux Destinées
La revanche de Roncevaux.

Tel à cette aurore lointaine
Surgit ce preux qui ne voulut
Etre qu'un pauvre capitaine
Dans l'œuvre de notre salut ;
Et sous ses humbles épaulettes,
Digne du laurier des poètes,
Fut l'un des plus nobles athlètes
Que notre chère France élut.

Cet homme, c'était la Science,
Amour du Vrai, culte du Bien ;
C'était la pure Conscience,
Guerrier moderne et sage ancien,
Qui par sa vertu proclamée
Fit redire à la Renommée
Que le modèle de l'Armée
Fut l'Idéal du citoyen.

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

ODE

PRONONCÉE A CLERMONT A LA FÊTE DU CENTENAIRE
DE DESAIX

Le 1er juillet 1900.

Un jour éblouissant de triomphe et de gloire,
Par la mémoire humaine à jamais révéré,
De son éclat superbe illumine l'histoire :
Marengo fut ce jour sacré.

Marengo, date immense où notre République
Opposait par l'effort des mâles légions
Comme un suprême obstacle, une digue héroïque,
Au flot des coalitions.

Le flot envahisseur submergeait la Patrie
Si l'Armée où toujours l'Honneur étincela,
Impétueuse avec une noble furie,
N'avait répondu : « Halte-là! ».

Plus grande alors que Rome et plus forte que Sparte,
La France bondissante et féconde en guerriers
Pour résister avait son consul Bonaparte,
Beau de jeunesse et de lauriers.

La bataille pliait pourtant : le Capitaine
Penchait un front songeur sur le gouffre béant.
Entre les camps rivaux la Victoire incertaine
Flottait comme un oiseau géant.

Digitized by Google

Desaix parut, Desaix, l'infaillible défense,
L'unique espoir, Desaix, enthousiaste et doux,
Fils de l'Auvergne à la mélancolique enfance
Sous les ombrages de Veygoux.

Pur comme nos sommets neigeux, nos lacs limpides,
Et toujours pur ainsi qu'un éternel glacier,
C'était un fier jeune homme aux vertus intrépides,
Cœur d'or et courage d'acier,

Un sage qui, parmi l'action enflammée,
Calme et vaillant, l'esprit pensif, l'épée en main,
Gardait la majesté de la raison armée,
La beauté du courage humain,

Si bien que, rassurés par sa clémence auguste
Comme la bonté tutélaire d'un dieu,
Les vaincus baptisaient du nom de Sultan juste
Ce rival du Sultan de feu.

Or Desaix ramena la Victoire infidèle.
Son geste décisif fut le maître du sort.
Il la fit revenir d'un grand battement d'aile,
Sauva la France et tomba mort.

Mais vivant dans les cœurs et dans la renommée,
Il se dresse à nos yeux sur un civique autel,
Impérissable autant que la France et l'Armée,
Mort vainqueur et mort immortel.

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

LES VOYAGEURS ET LES NATURALISTES

DANS L'AUVERGNE ET DANS LE VELAY

(Suite et fin.)

Nous n'avons pas pu découvrir le nom du lord anglais qui visita l'Auvergne en 1753, « s'occupa beaucoup de la minéralogie de ce pays et donna de grandes preuves de son savoir (1) »; à moins que ce ne soit lord Bristol, dont nous savons le passage par Arthur Young, ou peut-être lord Hamilton? Nous ignorons également quels furent les membres du Parlement de Paris qui arrivèrent en exil à Clermont le 11 mai de la même année (2), au cours de laquelle Le Monnier fit un nouveau voyage botanique dans nos plaines et nos montagnes. L'expérience lui avait démontré qu'en cette matière on pouvait trouver et découvrir encore, mais qu'il fallait, pour cela, fouiller tous les points d'une contrée, sans exception, les explorer à plusieurs reprises et en toute saison. Vers 1755 ou 1756, il fut suivi dans cette voie par Commerson (3); peu après, ce fut le tour d'Antoine Richard (de Trianon). Ils ne semblent pas, ni l'un ni l'autre, avoir été en rap-

(1) *Voyages minéralogiques et géographiques faits dans la Basse et Haute-Auvergne, comprenant les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, dans les années* 1787 *et* 1788, par MONNET (Biblioth. de l'Ecole nationale supérieure des Mines. Ms. n° 4612, pp. 171, 172, 310).

(2) Ms. de Tiolier : Bibl. de Clermont-Ferrand, n° 702.

(3) MONTESSUS (le Dr DE). *Martyrologe et Biographie de Commerson* (Bull. de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. III, p. 83).

Digitized by Google

port avec l'abbé Delarbre, qui cependant herborisait depuis 1749 et les a cités dans ses ouvrages (1).

Desmarets (Nicolas), inspecteur général des manufactures et membre de l'Académie des Sciences, fut chargé, en 1763, de visiter les papeteries d'Auvergne. Il profita de l'occasion pour en étudier les terrains et il confirma tous les aperçus de Guettard. Il reconnut aussi dans les nombreuses colonnes de basalte que l'on y rencontre un produit des volcans (2). Revenu à Clermont, en 1764, il fit part à M. de Ballainvilliers, intendant de la province, « des motifs d'utilité et de curiosité qui pouvaient déterminer à faire exécuter des opérations géographiques suivies dans cette partie de l'Auvergne ravagée par les volcans. J'eus la satisfaction, ajoute-t-il, qu'il agréait le plan du travail que je lui proposais. En conséquence, il fut résolu de lever la carte de la partie de l'Auvergne comprise depuis Volvic jusqu'au Mont-Dor. M. Pasumot, ingénieur géographe du roi, qui a d'ailleurs des connaissances étendues sur la minéralogie, se chargea de l'exécution de ce projet (3) ». Desmarets continua ses observations scientifiques en 1766. Il alla dans le Cantal en 1769 (4). La carte qui fut levée et gravée sous ses yeux coûta plus de onze mille livres. Toujours désireux de la perfectionner, il n'en livra d'abord que les fragments nécessaires à l'intelligence de ses mémoires. Plus de quinze ans après sa mort, elle a été publiée, en 1823, par son fils, Anselme-Gaëtan Desmarets, membre de l'Institut de France.

(1) Delarbre (abbé). *Flore d'Auvergne,* préface. — *Notice sur la ville de Clermont,* préface, note.

(2) Desmarets. *Mémoire de l'origine du basalte à grandes colonnes polygones, déterminées par l'histoire naturelle de cette pierre, observée en Auvergne* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1771, p. 705).

(3) *Loc. cit.*

(4) Desmarets. *Mémoire sur le basalte où l'on traite des basaltes anciens et où l'on expose l'histoire naturelle des différentes espèces de pierres auxquelles on a donné en différents temps le nom de Basalte. Observations faites en Auvergne en* 1766 *et* 1769 (Mém. de l'Acad. des sciences, 1773, p. 599).

Digitized by Google

Les longs travaux qu'exigea l'exécution de la carte de la région volcanique du département du Puy-de-Dôme permirent à Pasumot de parcourir les autres parties de l'Auvergne et le Velay. Ce fut lui qui signala la présence de la zéolithe (on dit aujourd'hui *les zéolithes,* maintenant qu'on en a distingué plusieurs espèces) dans les produits des volcans (1). Son attention fut attirée par celles qu'il recueillit à Marcoin, près de Volvic, et à Gergovie. Se trouvant au sommet du pic de Sancy le 24 septembre 1765, il eut la bonne fortune d'être témoin d'un arc-en-ciel complet ou circulaire (2). L'année suivante, sur la route de Brioude au Puy, il remarqua le modeste volcan de Senèze, connu depuis par son riche gisement fossilifère de l'époque pliocène supérieure (3). Il a décrit la manière dont on ramassait alors le grenat dans le ruisseau d'Espaly (4), et il est intervenu dans la discussion qui s'éleva en 1785 entre le comte de Rangouse et le vicomte de Murat-Sistrières, qui avait avancé que les montagnes de la Haute-Auvergne avaient été volcanisées. M. de Rangouse assurait le contraire et que « tout y était dans l'état primitif ». Pasumot prit fait et cause pour M. de Sistrières et cita une dizaine de volcans qui n'avaient jamais été reconnus « par personne avant lui »; certains d'entre eux, dit-il, paraissent n'être éteints « que depuis quinze jours » (5).

L'abbé de Tersan, archéologue collectionneur, vint admirer en 1764, dit-on, les antiquités de l'Auvergne.

Dans les *Mémoires secrets de la République des Lettres,* Bachaumont écrit, à la date du 9 juillet 1767 : « J.-J. Rousseau n'a fait que passer à l'Ile-Adam... Il est actuellement en Auvergne, dans le château d'un homme de

(1) *Mémoire sur la zéolite*, inséré dans les *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, par FAUJAS DE SAINT-FOND, p. 111.

(2) *Observations sur la Physique*, t. III, p. 416.

(3) *Op. cit.*, t. XX, p. 218.

(4) *Op. cit.*, t. III, p. 442.

(5) *Journal de France*, par FONTENAY (24 février et 26 avril 1785).

Digitized by Google

qualité qui a bien voulu l'y accueillir... — 23 septembre 1767 : L'inconstance de M. J.-J. Rousseau ne lui a pas permis de se fixer en Auvergne... » Un opuscule récemment paru (1) nous a appris que c'était au château de Scorailles, chez le marquis de ce nom, qu'il s'était rendu. Pendant son séjour dans le Cantal, il avait formé un herbier dont il avait fait don à son hôte et ami. Qu'il nous soit permis, à l'occasion de ce voyage, de faire un rapprochement. Le 15 mai 1842, le Conseil municipal de Brioude décidait de donner à une des places de cette ville le nom de J.-J. Rousseau, en souvenir de l'hospitalité qu'il y avait reçue dans la maison Rochette. Appartenant par ma grand'mère paternelle aux Rochette, de Brioude, j'ai vécu avec un des fils et avec les petits-fils de celui qui aurait abrité sous son toit le philosophe de Genève. Je les ai interrogés sur cette visite, dont la tradition se serait naturellement perpétuée dans leur famille, si elle avait eu lieu, ils n'en avaient aucun souvenir et n'en avaient jamais entendu parler.

Dom François-Emmanuel Fourmault, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, en résidence, vers ces années-là, à l'abbaye de Saint-Alyre, herborisa aux environs de Clermont ; mais la liste des plantes par lui récoltées indique qu'il était allé aussi au Mont-Dore, à Saint-Flour, à la Chaise-Dieu (2). Un autre moine, de Saint-Allyre, dom Léonard Fonteneau (3), avait été chargé par le ministre Bertin de recueillir, pour le Dépôt des Chartes, les documents nécessaires au Contrôle général disséminés dans les archives privées de l'Auvergne. L'inventaire des pièces, qu'il a relevées, est aujourd'hui

(1) Gonod d'Artemare (E.). *Un herbier de Jean-Jacques Rousseau* (Extrait du *Bulletin de l'Académie de Géographie botanique*. Le Mans, 1899).

(2) Buc'hoz. *Dictionnaire universel des plantes, arbres et arbustes de la France*, t. IV, pp. 238 à 249. Paris, Costard, 1771.

(3) Charmes (X.). *Le Comité des Travaux historiques et scientifiques*, passim. De la Massonnière. Mémoires des Antiquaires de l'Ouest, t. XII et XIII.

Digitized by Google

à la bibliothèque de la ville de Poitiers (1). Cette œuvre fut continuée, dans la province, par dom François Deschamps, dom François-Michel Verdier-Latour et M. Vacher de Bourlange, dont les copies se trouvent à la Bibliothèque Nationale, aux papiers de la collection Moreau.

Un ecclésiastique que nous avons quelques raisons de croire originaire d'Auvergne, l'abbé Berger, qui avait entrepris des recherches pour une histoire de la noblesse de cette province (2), en même temps qu'il la parcourait, lui aussi, en qualité d'auxiliaire du Dépôt des Chartes, se trouva enfermé par les neiges dans l'abbaye de Mégemont, pendant les trois premiers mois de 1769 (3). Les frimas sont quelquefois moins à craindre, sous notre latitude, que l'ardeur du soleil. Gabriel Jars, minéralogiste distingué, inspecteur des manufactures et membre de l'Académie des Sciences, mourut à Clermont, le 20 août 1769, d'une insolation dont il avait été frappé en dessinant la colonnade basaltique de Saint-Arcons-d'Allier (4), à quelques lieues de la forêt de la Margeride, où Bosc d'Antic installa, en 1770 ou 1771, une école des arts et métiers, dont M. Vimont a conté l'existence éphémère (5) et dont Monnet a fait une si singulière description (6). Ce chimiste, qui a été membre associé de la Société littéraire de Clermont, a résidé plusieurs années en Auvergne; il s'est plu à faire connaître dans ses mémoires (7) divers produits de notre sol.

(1) Collection de dom Fonteneau, t. XXVIII.

(2) *Prospectus de l'Histoire de la noblesse d'Auvergne*, par M. l'abbe BERGER. Clermont et Paris, 1767 (Bibl. de la ville de Clermont. Imprimés relatifs à l'Auvergne, n° 791).

(3) Lettre datée de Brioude, le 9 juin 1769 (Bibl. nat., Coll. Moreau, t. 347, p. 93).

(4) *Observations sur la Physique*, t. XXXII, MONNET. Quatrième voyage minéralogique. — Registres paroissiaux de l'église de Notre-Dame du Port de Clermont. — Mémoires de l'Académie des Sciences.

(5) VIMONT. *Une école des arts et métiers dans les montagnes de la Margeride en* 1772, — *Bosc d'Antic* (Extrait de la *Revue d'Auvergne*, 1838, p. 365).

(6) MONNET. *Voyage de Brassac à Saint-Etienne* (Bibl. de l'Ecole nat. supérieure des Mines. Ms. 375, pp. 60 à 65).

(7) *OEuvres de M. Bosc d'Antic*, t. I, pp. 167, 171, 184; t. II, pp. 1, 20, 31, 131, 226. Paris, 1780.

Digitized by Google

Monnet (Antoine-Grimoald), un de nos compatriotes, que nous venons de nommer, a contribué pour une large part à mettre en lumière les richesses naturelles de son pays. Né à Champeix (Puy-de-Dôme), il partit jeune pour Paris et s'éleva par l'étude jusqu'au grade d'Inspecteur général des mines. Durant plus de trente années, à partir de 1763, il revint à maintes reprises dans sa patrie, et il eut le soin de publier la plupart de ses observations minéralogiques ou de consigner les autres par écrit. En 1765, il fit en Basse-Auvergne trois excursions consécutives qu'il intitule : Voyages, mais qui n'en font qu'un en réalité. Le récit en a été imprimé dans les *Observations de Physique* (1). Dans la première, il visite la Limagne jusqu'à Corent et Vic-le-Comte, où il s'arrête pour analyser les eaux minérales de leur voisinage. La seconde excursion comprend Tallende, Saint-Amant, Saint-Saturnin, Oloix, le Mont-Dore, Latour, La Bourboule, Vassivière, Besse, le lac Chambon, Saint-Nectaire, Saillant, Montaigut, Champeix, le Puy de la Velle, Chidrac. Pour la troisième, il part de Champeix et va à Montaigut, Reignat, Creste, Saint-Pierre-Collamine, Cotteuge, Saurier, Saint-Floret, Saint-Vincent, Tourzel, Mégemont, Ardes, Rentières, Bard, Saint-Germain-Lembron, Beaulieu, Charbonnier, Frugères-les-Mines, Sainte-Florine, Nonette, Issoire, Saint-Yvoine, et il rentre à Vic-le-Comte, où son frère, qui s'occupait aussi de minéralogie, était chanoine de la Sainte-Chapelle. En 1772, il arrive de nouveau en Auvergne par le Limousin. Il passe à Saint-Avit, Pontaumur, Pontgibaud, la Chartreuse du Port-Sainte-Marie, Rochefort, Préchonnet, Messeix, Bort, Vendes, Lermet, Mauriac, Saint-Cernin, Aurillac, Arpajon, Vic-en-Carladès, au lignite de Chambeuil, à Murat, Saint-Flour, Chaudesaigues. En septembre, il était à la verrerie créée dans les monts de la Margeride, par Bosc-d'Antic, d'où

(1) T. XXXII, pp. 115 à 132, pp. 179 à 199.

Digitized by Google

il se rendit à Brioude, Langeac, Saint-Arcons, Le Cluzel, Chavagnac, Saint-Georges-d'Aurat et retourna à Brioude. Il en partit pour la Chaise-Dieu, Arlanc, Ambert, Saint-Germain-l'Herm, le Vernet et Usson (1). Il y a, dans les notes de Monnet, bien d'autres choses que des renseignements scientifiques; ce sont, en quelque sorte, des *Mémoires*, où la nature et les gens sont dépeints souvent avec misanthropie et parfois avec une certaine originalité. Monnet revint encore en Auvergne en 1784 et en 1785. M. Henry Mosnier, mort juge au Tribunal civil de Clermont, a publié, accompagné de savantes annotations, le Journal de son séjour au Mont-Dore en 1786 et celui d'une mission qu'il remplit par ordre de la Convention, en 1794, à Brassac et à Saint-Etienne (2). Les manuscrits originaux de ces relations de voyages sont conservés à la Bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des Mines (3).

Le tableau laissé par Monnet de la station balnéaire du Mont-Dore, montre qu'elle était le rendez-vous d'une société nombreuse et choisie à laquelle on avait cherché à donner, depuis plusieurs années, quelque agrément. Le marquis de Mirabeau, père de l'orateur, y avait, secondé par son confrère en idées économistes, l'abbé Baudeau, ouvert une promenade praticable. Il écrivait à M. de Montyon, intendant d'Auvergne, le 15 juillet 1770 : « Grâces à M. l'abbé Baudeau, qui s'est étrangement et utilement démené pour rassembler ce troupeau de sauvages, et qui, surtout au payement, a failli être divinisé comme Romulus, nous avons actuellement à la sortie du village, auprès des eaux et en allant vers le Mont-Dore,

(1) *Observations sur la physique*, t. XXXIII, pp. 112 à 129, pp. 321 à 339.

(2) Mosnier (H.). *Les Bains du Mont-Dore en* 1786 (Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 1887, pp. 71 à 174). — *Voyage de Monnet, inspecteur général des mines dans la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme*, 1793-1794 (Le Puy, Marchessou, 1875).

(3) Nos 375, 1420, 3917, 4612.

Digitized by Google

une promenade fort honnête et qui ne demande plus que d'être achevée (1). »

Dans les premiers jours de janvier 1771, le Parlement de Paris fut de nouveau exilé et ses membres dispersés un peu dans toutes les provinces (2). M. Lambert de Saint-Omer fut relégué à Ris, puis à Ebreuil; M. Oursin, à Brioude; M. Phélipes, à Sury-le-Comtal-en-Forez, et M. Choppin à Boën; M. Robert de Saint-Vincent, à Maurs; M. Nouveau de Chenevières, à Cunlhat; M. Amelot, à Sauxillanges; M. Clément de Feillet, à Crocq (3), pour ne citer que ceux envoyés dans la région. L'abbé de Foix, secrétaire de l'évêque d'Orléans, se trouvait, à la même époque, à Clermont, en vertu d'une lettre de cachet (4).

Mais l'amélioration des moyens de transport, jointe au progrès de la sécurité publique, amenait en France un nombre toujours croissant d'étrangers, comme l'a si bien fait voir M. Albert Babeau dans *Les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution* (5). Tous n'étaient pas des savants, quelques-uns se contentaient d'être de simples touristes. L'un d'eux, l'Anglais Wraxall, dédaigneux des chemins ordinairement suivis par ses compatriotes, voulut, étant à Lyon, gagner Bourges et Orléans en faisant un crochet du côté de l'Auvergne. « La saison ne lui permit pas de pénétrer bien avant dans cette province

(1) Mosnier (H.). *Le marquis de Mirabeau au Mont-Dore*, 1770 *et* 1776 (Ext. du *Journal du Mont-Dore*, des 26, 27, 28, 29 août 1895).

(2) Flammermont (J.). *Le chancelier Meaupeou et les Parlements* (Paris, Picard, 1883), pp. 221 et 222.

(3) Ce vieillard quitta Paris le 22 janvier 1771, arrivé à Clermont, il fallut une réquisition de l'Intendant pour avoir des chevaux. La route était tellement encombrée de neige qu'il mit deux jours à faire les treize lieues qui lui restaient à parcourir. A la Villeneuve il fut accueilli par un habitant de Crocq qui était venu lui offrir ses services, c'était un avocat nommé Cornudet qui cumulait à Crocq les fonctions d'avocat, de notaire, de contrôleur des actes, de fermier du domaine, etc. Il fallait faire venir tous les huit jours de Clermont le pain nécessaire pour la semaine.

(4) Ms. du P. Tiolier. Bibl. de Clermont, n° 702.

(5) Paris, Firmin Didot, 1885.

Digitized by Google

romanesque. » Il visita Thiers, Clermont, Riom, Montpensier et se rendit à Moulins après avoir passé quelque temps au château de P..., appartenant au comte de L...,. situé dans un endroit peu fréquenté de l'Auvergne, sur les confins du Bourbonnais et sur les bords de l'Allier. Ce devait être en 1775 ou 1776, puisque son récit fut imprimé en 1777 (1). Pour le même motif, nous pensons que, au cours de l'une de ces années, M. de Gensanne, en quête des mines de charbon de terre qui pouvaient exister en Languedoc, explora le diocèse du Puy, où il remarqua deux régions distinctes, au point de vue de la nature du sol : la partie sud-ouest, volcanique et relativement productive; la partie nord-est, granitique et peu fertile (2).

Nous sommes mieux fixés sur l'époque certaine où Horace-Bénédict de Saussure, le grand Saussure, se créa dans notre pays des amitiés fidèles lors d'un « voyage de plaisir et d'étude qu'il fit avec sa famille au travers des volcans d'Auvergne et d'une partie de la France méridionale (3) ». L'apothicaire Mossier qui, avec Ozy, était le guide accrédité des naturalistes, lui montra tout ce que les environs de Clermont avaient d'instructif ou de curieux, et ils allèrent ensemble, d'une course rapide, au Mont-Dore. Saussure fit probablement plus qu'une visite passagère à Teix, chez M^me^ de Montrodès, où il rencontra un autre habitant de cette localité qui semble avoir été un encyclopédiste convaincu, M. Fouquet du Lombois. Il resta en relations épistolaires avec lui et avec Mossier qu'il qualifiait de « naturaliste très célèbre », sur l'adresse des lettres qu'il lui écrivait de Genève. Cette correspondance a été conservée par ses descendants. M. Henri de Saussure a bien voulu auto-

(1) *Tournée dans les provinces occidentales, méridionales et intérieures de la France*, faite par M. M. Wraxall junior, traduit de l'anglais, 1777.

(2) Gensanne (de). *Hist. nat. de la province de Languedoc. Partie minéralogique et géoponique* (Montpellier, Rigaud, Pons et C^ie^, 1776).

(3) Saussure (de). *Voyage dans les Alpes*, t. III, p. 356.

Digitized by Google

riser M. C.-M. Briquet, que nous prions d'accepter l'assurance de notre gratitude, à la copier à notre intention. Elle fera, avec la contre-partie qui se trouve à Clermont, l'objet d'une publication spéciale, si jamais nous en avons le loisir. De Saussure revint en 1795. Nous reparlerons, à cette date, de l'illustre savant qui fut alors sur le point de transporter ses pénates en Auvergne.

En mai 1776, Aublet herborisait, sous la conduite de l'abbé Delarbre, aux environs du Pont-des-Eaux et au Mont-Dore (1). Pendant le second semestre de cette même année, l'abbé de Mortesagne, qui résidait momentanément à Pradelles, écrivit à Faujas de Saint-Fond des lettres très ingénieuses, où il l'informe de la nature volcanique de la chaîne du Devès (2), lettres qui eurent assurément quelque influence sur le voyage entrepris par ce géologue, en octobre ou novembre de l'année suivante, au Puy et dans les montagnes voisines, avant de mettre la dernière main à son magistral ouvrage : *Les Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*. Faujas vint seulement, un peu plus tard, en Auvergne, comme nous le verrons bientôt.

En 1777, Delabre, Ozy, Mossier et le comte Duprat allèrent ensemble au lac Pavin.

L'illustre de Lamarck fit une première excursion botanique au Mont-Dore et au Cantal en 1779. Il était accompagné d'un M. de Boissaujeu qui n'a laissé aucun souvenir dans la science (3).

L'abbé Giraud-Soulavie, ce naturaliste d'intuition si puissante, à qui doivent être attribués les premiers principes sur lesquels les admirables progrès de la géologie stratigraphique se sont établis, était, le 20 octobre 1779,

(1) Delarbre (abbé). *Flore d'Auvergne*, 2e édition, p. 325.

(2) Faujas de Saint Fond. *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay* (Grenoble, Cuchet, 1778), p. 369.

(3) Malvezin. *Les botanistes au Cantal* (Bull. de la Société botanique de France ; session extraordinaire à Aurillac, 1879).

Digitized by Google

au Mezenc et à Saint-Front, où il passa la nuit dans une chaumière de pauvres montagnards. Il visita le lendemain la carrière de lignite de Laubespin. Du Puy il alla à Pradelles (1) voir l'abbé de Mortesagne que ses concitoyens ridiculisaient à cause de ses goûts scientifiques. « On sait, dit-il, que c'est le fort des habitants des petites villes de province. » Il prit ensuite par le Gévaudan, d'où il se rendit à Saint-Flour, puis à Clermont et de là en Forez (2). Giraud-Soulavie était avant tout géologue, mais il s'intéressait aussi à la botanique et à la zoologie. Il rapporte qu'« il y avait dans le lac d'Issarlès de l'ombre-chevalier (tacheté au dos comme la truite, mais la peau du ventre est jaune). Ce poisson paraissait à une saison fixe et disparaissait de même » (3). Ailleurs (4), il dit qu'il a rencontré dans ce lac les mêmes plantes aquatiques que celles trouvées par Linné en Laponie et il affirme le caractère alpin de la flore du Mezenc où Adanson avait reconnu, « dans son dernier voyage (19 mai 1779), soixante-quinze plantes alpines des plus rares ».

Adanson avait parcouru successivement les montagnes du Lyonnais, du Vivarais et du Velay, les Pyrénées, la Provence, la chaîne des Alpes, les monts du Forez et de l'Auvergne. A son retour de Suisse, il quitta Lyon le 19

(1) Giraud-Soulavie. *Histoire naturelle de la France méridionale* ; *Recherches sur la Minéralogie*, t. III, pp. 36, 91, 95, 105.

(2) *Op. cit.*, t. III, p. 273.

(3) *Op. cit.*, t. III, p. 234. — Le motif de cette disparition est bien connu. L'omble-chevalier (*Salmo salvelinus*) est un poisson de grands fonds ; il vit dans la profondeur des lacs et vient à la surface de l'eau seulement à l'époque du frai. Il ne faut pas le confondre avec l'ombre commune (*Thymallus vexillifer*). Celle-ci aime les eaux vives, courantes, peu profondes, à lit de gravier caillouteux. Elle fraye en mars-avril, tandis que l'omble-chevalier, comme les autres salmonides, fraye en novembre-décembre. La confusion trop fréquente entre ces deux poissons et le nom d'ombre-chevalier donné généralement à l'ombre commune ou à écailles font que celle-ci est pêchée à l'époque où elle devrait être respectée. Ce fait amènera l'extinction prochaine de l'espèce ; au moins dans les cours d'eau de l'Auvergne et du Velay.

(4) Giraud-Soulavie. *Hist. nat. de la France méridionale, Géographie physique des plantes de la France méridionale*, pp. 183 et 226.

Digitized by Google

octobre 1779, traversa le Forez, coucha le 21 auprès de Chabreloche et parvint, le 22, à Clermont. Guidé par l'abbé Delarbre, il herborisa autour du pont naturel de Saint-Alyre, fit la course du Mont-Dore les 25 et 26, enfin l'ascension du Puy-de-Dôme le 27. Il mit quatre jours à franchir la distance qui sépare Clermont de Paris où il arriva le 1er novembre (1).

C'est aussi à la récolte des plantes que se délassait, lorsqu'il revenait au pays natal, le médecin François Lanthenas, plus tard représentant de la Haute-Loire à la Convention, qui fut l'ami et le correspondant de Mme Roland (2).

En 1785, Mmes Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, étant à Vichy, voulurent voir Riom et Clermont et, de là, allèrent à Beauregard rendre visite à l'évêque. L'inspecteur général des mines, Besson, parcourut l'Auvergne d'où il rapporta quelques jolis dessins de ses principales curiosités naturelles que Buc'hoz fit graver pour les *Phénomènes de la Nature*. Il était accompagné de M. Le Lièvre, élève des mines, et à lui s'était joint notre compatriote, M. de Laizer (3), « un de ces hommes de la classe qu'on distinguait par le titre de noble, qui, à l'âge où l'on n'a guère d'autre goût que celui du plaisir, s'était appliqué à l'étude de l'Histoire naturelle (4) ».

Le 8 juin 1786, presque un siècle après le cardinal de Bouillon, un autre exilé célèbre, le cardinal de Rohan,

(1) Le célèbre botaniste part de Montélimar le 15 mai 1779 et soupe à Saint-Jean-le-Noir. Le 16, il dîne et couche chez le prieur du Colombier ; le 17, il dîne à Burzet; le 18, il couche chez les Carmes (lisez : la Chartreuse-de-Bonnefoy); le 19, il fait l'ascension du mont Mezenc, qu'il orthographie Mezin, comme on le faisait alors. Le 20, il couche au Colombier; le 21, il dîne à Vals et couche à Saint-Jean-le-Noir. Enfin le 22, il dîne à Roquemaure, et, dans la soirée, il est de retour à Montélimar. (Obligeante communication de M. de Rocquigny-Adanson.)

(2) Aulagnier. *Aperçu sur la Géologie et l'Agriculture du département de la Haute-Loire*. (Le Puy, La Combe, 1823), p. 359.

(3) *Observations sur la Physique*, t. XXXI, p. 133.

(4) Legrand d'Aussy. *Voyage fait en* 1787 *et* 1788 *dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne*. (Paris, imprimerie des Sciences et Arts, an III). Tome III, p. 337.

Digitized by Google

traversa Clermont, se rendant à son abbaye de la Chaise-Dieu, où il venait d'être relégué, et où il ne demeura, du reste, que quelques mois. Parmi les personnes de sa suite se trouvait son secrétaire particulier, Ramond de Carbonnières, le futur préfet du Puy-de-Dôme, qui a eu une influence considérable sur le progrès des sciences dans ce département qu'il a administré avec tant d'éclat. On a pu établir la comparaison de ce qu'il réalisa pour la station balnéaire du Mont-Dore avec l'état où elle était en 1786, d'après le récit laissé par Monnet (1) du séjour que celui-ci y fit avec sa fille. Ces eaux ne demandaient qu'à être mises en valeur; elles étaient de plus en plus fréquentées, malgré l'état rudimentaire de l'installation thérapeutique et l'absence absolue du confortable des logements. L'aristocratie s'y donnait cependant rendez-vous (2). Le médecin J.-B. Picqué, dans la suite député des Hautes-Pyrénées à la Convention, y conduisit la duchesse de Valentinois qui accomplit le trajet de Clermont au village des Bains en litière (3). Il a laissé de ce voyage une relation manuscrite conservée à la Bibliothèque municipale de Bagnères-de-Bigorre (4). C'est du Restif de la Bretonne mâtiné de gascon; mais cela donne la note de l'état d'esprit de certains hommes de cette époque et de leur phraséologie.

En 1787, vint en Auvergne un minéralogiste allemand dont on ne nous a pas transmis le nom (5). Antérieurement

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont*, t. XXIX, p. 71.

(2) Lavialle du Masmorel. *Dissertatio medica de aquis Montis Aurei* (Montpellier, Rochard, 1768).

(3) Ce mode suranné de locomotion s'expliquait encore dans les contrées dépourvues de routes carrossables ; « mais on a peine se représenter, dit M. Babeau *(Les voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*, p. 17), le jeune Marmontel [presque un Auvergnat], se rendant en 1745, de Toulouse à Paris, vis-à-vis d'un petit marquis dans une litière dont la *caisse dandinante* était balancée selon l'allure de deux mulets » (Marmontel, *Mémoires*, liv. II).

(4) L.-G. Pelissier. *Un conventionnel oublié* (Annales du Midi, juillet 1899, p. 288).

(5) Legrand d'Aussy. *Op. cit.*, t. II, p, 192.

Digitized by Google

un jeune professeur de l'Ecole de Montpellier, Dorthes, avait parcouru nos montagnes, faisant des recherches un peu sur toutes les branches de l'Histoire naturelle (1). A cette même année remonte le premier voyage de Legrand d'Aussy. Cet « homme de lettres », ainsi qu'il se qualifie lui-même, a publié la description la plus complète de l'Auvergne que l'on ait écrite au XVIII[e] siècle. C'est aussi la meilleure, si l'on fait abstraction des formules convenues et banales dont tout auteur se croyait obligé d'émailler sa prose en l'an III de la République. Legrand d'Aussy était le frère du prieur des Prémontrés de l'abbaye de Saint-André, entre Chamalières et Clermont, qui, sans doute, lui avait fait connaître tous les gens de cette ville capables de le bien informer; et, dans les autres localités, en reporter avisé, comme on dirait aujourd'hui, le voyageur savait aller frapper aux bonnes portes. Il paraît avoir été l'écho fidèle des idées scientifiques de Mossier. Si Dolomieu et autres ont reproché à ce savant apothicaire de ne pas avoir imprimé le résultat de ses observations (2), on peut les retrouver en grande partie, croyons-nous, dans le livre de Legrand d'Aussy. C'était un précieux avantage pour des étrangers d'avoir un cicerone comme l'abbé Cortigier, archéologue expérimenté à qui un officier général de Sa Majeste Britannique vint, en 1783, demander son avis sur le siège de Gergovie (3), et d'être guidés par des naturalistes tels qu'Ozy, Mossier, de Laizer, Montlosier, l'abbé médecin Delarbre et son homonyme, également son confrère en médecine, Guillaume Delarbre, né à Riom le 1[er] décembre 1754, qui ne semble pas avoir exercé beaucoup son art en Auvergne. Celui-ci s'occupait de minéralogie et a laissé deux Mémoires sur celle de cette province (4). Il était en

(1) CHAPTAL. *Eléments de chimie*, t. II, p. 148. (Paris, 1796, in-8°).

(2) Lettre de Dolomieu à Mossier, du 21 Prairial an IX, publiée par M. Lecoq dans les *Epoques géologiques*, t. III, p. 156.

(3) LEGRAND D'AUSSY, *Op. cit.* (Edition en un seul tome), p. 88.

(4) LECOQ (*Epoques géologiques*, t. IV, p. 342) et autres ont cru à tort que le minéralogiste et le botaniste Delarbre n'étaient qu'un même personnage.

Digitized by Google

correspondance avec de Saussure et l'inspecteur Besson. Il avait été mis en rapport par son compatriote Gilbert Romme, alors en Russie, avec le prince Alexandre Lubomirski, dont il était devenu le médecin, et pour lequel il composait un cabinet de minéralogie. Dans le but de le compléter, il partit, avec ce grand seigneur, pour la Pologne au printemps de 1789, et n'en revint pas (1). La dernière lettre adressée à sa famille est datée de Dantzig, le 16 juillet de cette année. Il a dû mourir prématurément.

Le catalogue du cabinet du comte de Bournon nous apprend qu'il avait voyagé en Forez, en Auvergne, en Velay et en Vivarais. Il avait recueilli des échantillons de minéraux et de roches à Saint-Anthème, à Tiranges, à Chalencon, à Saint-André-de-Chalencon, au cours de 1788 (2).

En août 1789, l'Anglais Arthur Young visita l'Auvergne et le Velay (3). Sans toucher à tout, comme celle de Legrand d'Aussy, sa relation est d'un intérêt supérieur. Elle a un caractère plus personnel. Young sait très bien raconter ses impressions et traduire celles des autres. Il nous a appris comment étaient appréciés par nos compatriotes les grands événements qui marquaient à Versailles les débuts de la Révolution française, et son sens droit d'agriculteur nous rend un compte exact de l'état de l'agriculture dans notre province à la fin de l'ancien régime. Il signale chez M. Coiffier, à Fix, entre Brioude et Le Puy, le premier champ de trèfle qu'il ait vu dans ces montagnes.

Nous ne comparerons pas à ces deux ouvrages, réellement dignes d'être consultés, le badinage épistolaire de

(1) Renseignements dus à son petit neveu, M. Picot, ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Puy-de-Dôme.

(2) *Catalogue de la collection minéralogique particulière du roi, appartenant à l'auteur de ce même catalogue, lorsque Sa Majesté en a fait l'acquisition*, par le comte de Bournon. (Paris, 1817, in-8°).

(3) *Voyages en France pendant les années* 1787-88-89 *et* 90. (Paris, 1794, in-8°).

Digitized by Google

Bouvier des Mortiers, maître des comptes honoraire de Nantes (1), et les tirades humanitaires de Marlin (2). Celui-ci était un commerçant qui voyageait pour ses affaires, souvent en compagnie de sa fille, Caroline-Tullie. Il a lu Rousseau, il est facile de s'en apercevoir aux théories qu'il développe; mais il ne lui a rien emprunté de son talent littéraire. « Ma plume, dit-il néanmoins, a de la liberté et de la franchise... mon style coule sans recherche et ne paraît prétendre qu'à la clarté... je retranche autant que je peux les épithètes... » Combien on s'illusionne quelquefois sur son propre compte ! Marlin n'était cependant pas un Gaudissart; mais ce n'était certes pas une intelligence élevée. Il passa à Clermont en 1789, allant de Bayonne à Strasbourg. Il parle de Pontaumur, Pontgibaud, Montferrand, le Cheix, Aubiat, Aigueperse et Gannat. Dans son voyage d'Aix à Saint-Claude par les Cévennes, le Gévaudan, le Forez, il traverse le Velay, y entre par Pradelles, séjourne au Puy et repart par Lardeyrol, Saint-Hostien, Yssingeaux, Saint-Maurice, la côte du Lignon, Monistrol, Pont-Salomon et Saint-Ferréol.

En 1791, Buc'hoz fit un nouveau voyage en Auvergne pour achever de réunir les matériaux de la grande compilation qu'il préparait et qui parut en 1796 (3). Il y parle des restes d'animaux pétrifiés des brèches de Perrier. M. de Laizer en avait déjà rencontré à Montaigut. On considérait ces fossiles comme de simples curiosités et on

(1) *Coup d'œil sur l'Auvergne ou Lettre à M. Perron, avocat au Parlement de Paris,* par M. Le B.-D. (1789).

(2) Marlin. *Voyages en France et pays circonvoisins depuis* 1775 *jusqu'à* 1807. (Paris, Guillaume et Cie, 1817). 1789. *Premier grand voyage avec Caroline-Tullie,* partie sixième. — 1790. *Deuxième grand voyage avec Caroline Tullie,* partie troisième. Ces deux volumes nous ont été communiqués par M. le baron Ch. de Croze et par M. Albert Babeau.

(3) J.-P. Buc'hoz, médecin. *Histoire naturelle de la ci-devant province d'Auvergne divisée actuellement en deux départements, le Cantal et le Puy-de-Dôme, extraite de la grande collection d'Histoire naturelle.* (Paris, l'an IV de la République).

Digitized by Google

n'y attachait pas grande importance ; le premier Mémoire de Cuvier date seulement de 1797.

Monnet, l'inspecteur des mines, passa les années 1793 et 1794 dans les bassins houillers de Saint-Etienne et de Brassac, chargé par la Convention d'assurer les approvisionnements de combustible des manufactures d'armes. Il trouva une résistance assez vive chez les exploitants que ces réquisitions gênaient dans leurs marchés avec le commerce privé (1).

Saussure revint en Auvergne durant l'été de 1795. Depuis vingt ans, il avait entretenu une correspondance scientifique avec Mossier et il était curieux de résoudre un certain nombre de problèmes restés dans l'obscurité lors de son premier voyage. La roche qui forme le cône du Puy de Dôme et le substratum de granite des volcans le préoccupaient surtout. La plupart des géologues de cette époque appartenaient à l'école de Werner, ils étaient neptuniens et voulaient que les couches superficielles du globe se fussent constituées sous l'eau ou par l'effet de l'eau. Les plutoniens, moins nombreux, soutenaient que le feu avait joué un rôle dans cette formation. L'autorité du célèbre professeur de Freyberg était telle que, malgré l'évidence sur bien des points, on n'osait pas s'affranchir de sa doctrine. L'échange de vues de Saussure et de Mossier est fort intéressante à suivre et ne fait pas moins d'honneur au naturaliste auvergnat qu'à l'illustre savant de Genève. Quelques jours avant de regagner la Suisse, Saussure était retourné au Mont-Dore, le 15 septembre 1795, en passant par Rochefort et les roches Tuillère et Sanadoire dont la composition l'avait toujours intrigué. Vers ce temps on cherchait à réorganiser en France l'Instruction publique, et chaque département devait être pourvu d'une Ecole centrale. Saussure fut désigné pour

(1) Mosnier (H.). *Voyage de Monnet dans les départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme*, 1793-1794. Le Puy, Marchessou, 1875.

Digitized by Google

occuper la chaire d'Histoire naturelle à celle du Puy-de-Dôme. Il l'avait désirée, fatigué qu'il était des divisions auxquelles Genève était en proie et malgré la modicité du salaire qui comprenait le logement et deux cents quintaux de blé. Peut-être fût-il resté parmi nous, si cette nomination avait eu lieu pendant qu'il était encore en Auvergne? Mais elle se fit attendre jusqu'au 7 floréal an IV, et une fois dans sa patrie, on dut faire valoir mille raisons pour le retenir, surtout celle de sa santé déjà profondément altérée; il refusa (1). Il n'en resta pas moins attaché jusqu'à sa mort à ses amis de Clermont.

Nous ne parlerons pas davantage des *Voyages* de de la Porte et de Lavallée que nous n'avons fait des *Descriptions* de Piganiol de la Force et de Dulaure, parce que ces auteurs ne sont pas, à proprement parler, des voyageurs.

En 1794, les astronomes Méchain et Delambre avaient pris des mesures pour la méridienne et l'altitude des montagnes dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal (2). Dolomieu avait exploré une première fois les volcans de la France centrale vers 1780, croyons-nous. Il y revint en 1797, et à la suite de ce voyage il fit lecture à l'Institut national d'un remarquable rapport (3) dans lequel il formula sur l'origine de ces volcans des propositions scientifiques que l'ingénieur vellavien Muthuon (4) chercha à combattre, mais qui sont restées indiscutables et ont grandement contribué à assurer son renom de savant.

Fourcroy et Vauquelin, appelés quelques mois après pour l'étude des minerais de Pontgibaud, se délassèrent à

(1) E. Jaloustre. *L'Ecole centrale du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1886).

(2) Archives de ces départements.

(3) *Rapport fait à l'Institut national, par le citoyen Dolomieu, ingénieur des mines sur ses voyages de l'an V et de l'an VI* (Journ. des Mines, pluv. an VI.)

(4) *Observations du citoyen Muthuon, ingénieur des mines, sur l'article du rapport fait à l'Institut national, par le citoyen Dolomieu, inséré dans le n° XLI de ce journal, qui concerne les volcans d'Auvergne et la volcanisation en général.* (Journ. des Mines, therm. an VI.)

Digitized by Google

quelques excursions botaniques avec l'abbé Delarbre. L'architecte Charles de Wailly les accompagnait Ce dernier fit connaissance à Clermont de Gault de Saint-Germain qui ne se contentait pas de professer le dessin à l'Ecole centrale, mais s'intéressait aussi au développement général des arts et qui lui parla du parti qu'on pourrait tirer, dans les villes, de l'emploi de l'asphalte et de la pierre de Volvic. Gault s'est plaint que, de retour à Paris, Wailly aurait abusé des confidences qu'il avait reçues (1).

Collet-Descotils, un autre ingénieur des mines, visita notre pays en 1799. L'abbé Delarbre cite, parmi les personnages auxquels il en a montré les curiosités, le professeur Venel, de Montpellier, le créole Desbassins de Richemont et Jean-André Deluc, de Genève; sans nous dire à quelle date. Les deux derniers ont dû venir tout à fait au début du XIX^e^ siècle.

Saussure avait été remplacé dans la chaire d'Histoire naturelle de Clermont par l'abbé Lacoste, de Plaisance près Toulouse, qui, désireux de parfaitement connaître la contrée où il était appelé à vivre, y faisait de fréquentes promenades. Il alla souvent au Puy et s'y rencontra avec un ex oratorien, François Dessaignes, enfant du Velay, fixé à Vendôme, dont il avait acheté et relevé le collège, qui profitait de ses retours au pays natal pour en étudier la lithologie (2).

Bosc, membre de l'Institut, un des fils de Bosc d'Antic, explora l'Auvergne, le Velay et le Forez, en l'an IX (3). C'est lui qui, le premier, a attiré l'attention sur les calcaires à friganes si répandus dans la basse vallée de l'Allier (4).

(1) *Lettres sur l'Auvergne,* ms. n° 511 de la Bibl. de Clermont, p. 59.

(2) AULAGNIER. *Aperçu sur la Géologie et l'Agriculture du département de la Haute-Loire,* p. 259.

(3) AULAGNIER. *Loc. cit.*

(4) BOSC. *Note sur un fossile remarquable, etc.* (Journ. des Mines, XVII, p. 397.)

Digitized by Google

Recommandé à Mossier par Dolomieu (1), Breislak, le célèbre géologue romain, vint, au courant de l'été de cette année 1801, observer les volcans de l'Auvergne. Il trouva aux paysages des environs de Clermont une certaine analogie avec ceux du Latium et de la Campanie (2). Il n'est pas le seul qui en ait été frappé.

L'ardeur de Mossier n'était pas encore prête de s'éteindre. Il parcourait les sommets et les vallées du Cantal avec un Auvergnat d'adoption, fort amateur de minéralogie, le chevalier Grasset, que les hasards de la vie militaire avaient amené à Mauriac. Un autre Auvergnat d'adoption, originaire de la Lozère, mais marié en Limagne, M. Cocq ou Le Cocq, commissaire des poudres et salpêtres, contribua beaucoup, de son côté, au développement des recherches minéralogiques dans le département du Puy-de-Dôme (3).

Les théories émises par Dolomieu sur les volcans avaient fait leur chemin dans la science. Deux des plus fidèles disciples de Werner, d'Aubuisson des Voisins et Léopold de Buch, vinrent les contrôler, en 1802. D'Aubuisson, après être allé au Mezenc et au Cantal, se hâta de rétracter ce qu'il avait écrit sur le basalte (4). La conversion de Léopold de Buch fut aussi rapide et peut-être plus sensationnelle (5). Son voyage n'avait duré que trois semaines. Il n'est pas inutile, ce nous semble, de rappeler que ce fut luidonna le nom de *domite* à la roche dont est formé le Puy de Dôme (6).

(1) Lettre du 21 prairial an IX. Collection Henri Lecoq.

(2) Breislak. *Voyages physiques et lithologiques dans la Campanie*, t. I, p. 92 et 135.

(3) Drappier. *Notice minéralogique sur la Pinite trouvée en France, par M. Coq, etc.* (Journ. des Mines, t. XVII, p. 307, nivôse an XIII.)

(4) *Journal de Physique*, t. 58, p. 710. — *Bulletin des sciences par la Société philomatique*, an XII, p. 181.

(5) Geikie (Sir Archibald). *The founders of geology*. pp. 140 et 141.

(6) M. de Buch, après un court séjour à Clermont, écrivit, dans une lettre à M. Pictet, des considérations sur quelques-uns des restes volcaniques les plus remarquables des environs qui furent publiées immédiatement dans la *Bibliothèque britannique*, XX,

Digitized by Google

Vers ce temps, le professeur Jurine, de Genève, parcourut la chaîne des Puys; l'agronome limousin Juge Saint-Martin vint étudier les cultures fruitières de la Limagne; le comte de Salaberry écrivit son *Voyage au Mont-Dore* et Faulcon publia ses idées sur l'Auvergne (1). Lamarck était venu de nouveau herboriser dans nos massifs montagneux où il ne tarda pas à être suivi par Desfontaines, Thouin, Bridel, Villars, Loiseleur-Deslonchamps, qui sont cités dans les cinq premiers tomes de la deuxième édition de la *Flore française* parus avant 1805. A la fin de l'été de cette année, Châteaubriand, qui se trouvait à Vichy avec M^me^ de Châteaubriand, voulut, avant de se rendre à Lyon et en Suisse, voir l'Auvergne. Peut-être y était-il, à son insu, mystérieusement attiré par l'ombre de Pauline de Beaumont qu'il croyait avoir laissée aux bords du Tibre; aussi ne chercha-t-il à la retrouver ni sous les futaies de Chadieu où s'était écoulée sa jeunesse, ni près des sources du Mont-Dore à qui elle était venue demander assez de vie pour atteindre Rome? Le grand prosateur a su choisir, pour peindre le sol de notre province, les tons les plus vifs de sa palette et se servir du pinceau merveilleux avec lequel il savait les grouper (2).

M. Bérard de Chazelles avait découvert dans les scories de Gravenoire et donné à Mossier, un bloc de fer natif qui fut l'objet de l'étonnement des minéralogistes de cette époque et au sujet duquel Haüy écrivait à ce dernier, le 29 janvier 1805 : « M. de Saint-Mesmin ne manquera pas, sans doute, de vous rendre compte des expériences qu'il fait maintenant sur le fer que vous avez découvert dans les volcans d'Auvergne et dont la dureté est au moins

conjointement avec la copie d'une portion de la carte de Desmarets et, en 1809, il imprima dans le second volume de ses *Geognostichen Beobachtungen*, quelques lettres sur l'Auvergne, accompagnées de vues du Mont-Dore, comme un appendice à son *Voyage en Italie*. Une traduction en a été donnée dans les *Annales scient., litt. et ind., de l'Auvergne*, en 1841.

(1) FAULCON. *Fragment d'un voyage dans le Puy-de-Dôme.*

(2) CHATEAUBRIAND. *Voyage à Clermont.*

Digitized by Google

égale à celle de l'acier (1). On sait depuis longtemps que vous avez, Monsieur, dans vos manuscrits une foule d'observations du plus grand intérêt qui sont le fruit de vos courses savantes dans les terrains volcaniques de l'Auvergne. Je me joins à tous les amis de l'Histoire naturelle pour vous inviter fortement à faire taire votre modestie qui vous détourne de publier des résultats si propres à répandre du jour sur une partie de la science minéralogique jusqu'ici enveloppée de tant d'obscurités. » Cet échantillon, conservé jusqu'à ce jour au Muséum, est aujourd'hui déchu de sa célébrité. M. Lacroix, professeur de minéralogie de ce grand établissement scientifique, a démontré, à l'aide des modernes procédés d'analyse, qu'il n'est autre chose qu'un vulgaire morceau d'acier (2).

Le docteur Doulcet, médecin de l'Hôtel-Dieu de Clermont, avait aussi de sérieuses connaissances minéralogiques, et il suppléait volontiers Mossier auprès des étrangers. Ce fut lui qui guida, au puy de Marman, Desmarets et un professeur à l'Université de Parme, Venini (3). En 1806, un autre savant italien, le comte Margari-Pencati étudia avec beaucoup de fruit les productions volcaniques de l'Auvergne et du Vivarais sous la conduite de Faujas de St-Fond (4); et deux jeunes attachés au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, Lucas fils et Peltant fils, apprirent aux habitants des environs de Polignac que leur sol recélait, entre le Collet et Billac, de gigantesques ossements fossiles de vertébrés (5). Les populations de nos campagnes commençaient à être moins surprises de voir cheminer ces hommes ayant un sac au dos et un marteau à la main, dont ils

(1) Godon de Saint-Mesmin, *Analyse du fer natif à l'état d'acier trouvé en Auvergne* (par Mossier) Journ. de Physique, t. LX, p. 340.

(2) Lacroix. *Minéralogie de la France et de ses colonies*, t. III.

(3) Doulcet. *Dictionnaire oryctographique*, p. 20 et Notes de sa main.

(4) Faujas de Saint-Fond. *Système minéralogique des volcans*. Edition de 1809, *passim*.

(5) J.-A.-H. Lucas. *Tableau des espèces minérales*, p. IX. — Du lac de Latour. *Histoire du département de la Haute-Loire*, p. 174.

Digitized by Google

se servaient pour casser des pierres qu'ils déposaient ensuite soigneusement enveloppées de papier dans le fond de leur havre-sac. Les botanistes les intriguaient moins, elles savaient à quel usage les plantes étaient destinées. Ceux-ci étaient moins nombreux, du reste, que les géologues et les minéralogistes qui venaient parfois de l'étranger; nous en avons nommé quelques-uns et nous pourrions allonger la liste des noms danois de Bruun-Neergaard, Fluge, Losman (1) et Jacob Aal (2).

Ramond, récemment nommé préfet du Puy-de-Dôme, cherchait à faire revivre l'Académie (l'ancienne société royale) de Clermont (3), et l'accueil qu'il ménageait aux savants se joignait à l'attrait du sol pour les y retenir.

M. de Laizer reçut, en Juillet 1807, la visite du minéralogiste Weiss, de Leipsick, qui recueillit au mois d'août suivant, à la Roche-Sanadoire, des cristaux d'haüyne que Gillet-Laumont et Hericart de Saint-Wast venaient d'y trouver également (4). Weiss en ramassa d'autres en septembre dans la vallée de Saint-Paul, au-dessus du hameau de Recusset, vis-à-vis le puy Violent (5) et les montra à M. Grasset, de Mauriac, qui l'accompagna jusqu'à Saint-Flour, d'où il se rendit seul dans le Velay. Il rechercha attentivement les saphirs et les zircons du Riou-Pezeliou avec le guide Mathieu Hubert, d'Espaly, qui fut aussi celui de Gillet-Laumont (6).

MM. Biot et Mathieu se livraient à des expériences sur la longueur du pendule à secondes dans le péristyle de l'hôtel de la Préfecture de Clermont (7), à eux ouvert par

(1) DELARBRE. *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats*, p. 4.

(2) Ann. de la Soc. d'agr., sc., arts et commerce du Puy, p. 281.

(3) Lettre de Ramond de Carbonnières à Fourcroy, du 6 août 1806.

(4) *Découvertes de laves porphyritiques, avec parties bleues et rouges, dans le Mont-Dore et au Cantal.* Journ. des Mines, t. XXIII, p. 303, Avril 1808.

(5) *Loc. cit.*

(6) *Loc. cit.*

(7) « Les expériences que nous avions faites à Formentera (1807) avec Arago, sur la longueur du pendule à secondes, expériences que nous avons répétées, M. Mathieu

Digitized by Google

Ramond qui, en 1808, publia son premier travail sur les hauteurs mesurées barométriquement dans le département du Puy-de-Dôme (1). Cet administrateur distingué ne se contentait pas de faire aux savants les honneurs de sa circonscription; lorsqu'il n'était pas retenu par ses fonctions, il aimait à être leur compagnon. Il fut celui de d'Hombres-Firmas, le naturaliste languedocien (2). En 1809, il suivit dans quelques-unes de leurs courses l'ingénieur des mines Cordier (3) et Alexandre Brongniart, un des collaborateurs de Cuvier. Brongniart était venu examiner s'il ne retrouverait pas dans les couches sédimentaires de l'Auvergne les caractères propres aux terrains, qui ne renferment que des débris d'animaux et de végétaux terrestres d'eau douce, semblables à ceux du bassin de Paris. Il les rencontra dans celui d'Aurillac et dans plusieurs localités de la vallée de l'Allier, particulièrement à Nonette (4). Il voyageait avec deux autres géologues, MM. C. Prévost et Desmarets fils. Quelquefois MM. Ramond et Cocq aidaient ces excursionnistes dans leurs constatations, et ceux-ci n'avaient pas négligé de consulter MM. Grasset et de Laizer, de qui ils avaient reçu de beaux échantillons de fossiles et de minéraux. La même année 1809, l'ingénieur des mines Berthier fit des recherches sur le fer carbonaté des houillères des Barthes, près de Sainte-Florine (5); le marquis de Louvois était aux bains du Mont-Dore où la réputation du docteur Bertrand com-

et moi, à Paris, à Bordeaux, à Figeac, à Clermont et à Dunkerque, ont fait connaître l'intensité de la pesanteur et de ses variations sur diverses parties de notre méridienne. Ces mesures ont donné pour l'aplatissement de la terre une valeur extrêmement peu différente de celle qui se déduit de la mesure des degrés de latitude et l'on sait que la théorie de cette différence tient à la nature des procédés. » (*Mém. acad. roy. des sciences*, 1818, 2e série, p. XCVI.)

(1) Journ. des Mines, t. III, p. 241, oct. 1808.

(2) Lettre d'Hombres-Firmas à Lecoq.

(3) Journ. des Mines, t. 26, p. 239, sept. 1809.

(4) ALEX. BRONGNIART. *Mém. sur les terrains qui paraissent avoir été formés sous l'eau douce.*

(5) Ann. des Mines, Ire série, IV, p. 205.

Digitized by Google

mençait à ramener une nombreuse et riche clientèle. Mougeot y herborisait.

Au mois d'août 1811, le colonel de génie Brousseaud établissait des signaux, plusieurs fois détruits par la foudre, à Pierre-sur-Haute, au Puy de Mur, à Opme, à Herment et à Clermont, où il fut secondé par M. Champomier, géomètre du cadastre, dans le but de réviser les calculs de la méridienne. Ce travail, interrompu en 1814 et repris en 1822 et 1823, ne fut terminé qu'en 1829. Par neuf cent seize observations de distances zénithales circumméridiennes de α et β Petite-Ourse faites à Clermont, pendant l'hiver 1812-1813, dans le couvent des Jacobins, cet officier supérieur trouva la latitude de son zénith de 45° 47' 0" 19. Toutefois on ne saurait regarder cette latitude comme absolue, puisque quatre-vingt-quatre observations du soleil ont donné, pour ce même point, 45° 46' 53" 16 (1).

De Candolle poursuivait les voyages agronomiques et botaniques, ordonnés par le ministère de l'intérieur, pour l'étude et la distribution géographique des plantes de la France. L'excursion de 1811, accomplie avec son disciple favori, Dunal, embrassa les Cévennes, le Vivarais, le Velay, l'Auvergne, le Périgord, le Médoc, le Bourbonnais et la Sologne (2). Ils eurent, un jour, une de ces agréables surprises comme il en arrive quelquefois aux touristes. « Accompagnés par le botaniste Bastard et guidés par le célèbre Ramond, de savante et spirituelle mémoire, nos voyageurs gravissaient le pic de Sancy, point culminant du groupe des Monts Dores et du plateau central de la France. Au-dessus des masses imposantes de rochers qui dominent la vallée d'Enfer, ils aperçoivent deux jeunes gens que la classique boîte de fer blanc leur fait reconnaître pour des botanistes; c'étaient Auguste

(1) Brousseaud. *Mesure d'un arc du parallèle moyen entre le pôle et l'équateur.*

(2) De Candolle. *Rapports sur deux voyages botaniques et agronomiques dans les départements du Nord-Est et du Centre.* Paris, 1813, 8°.

Digitized by Google

de Saint-Hilaire et son beau-frère de Salvert. On se rapproche, on s'accueille des deux parts avec une sympathie que double le plaisir de la surprise et on poursuit ensemble l'herborisation (1). » Du Tour de Salvert était le petit-fils de du Tour, trésorier de France au bureau des finances de Riom, membre correspondant de l'Académie des sciences, et l'ami de Guettard, dont nous avons parlé. Il avait épousé la sœur d'Auguste Provansal de Saint-Hilaire dont il partageait le goût pour la botanique. C'est ensemble qu'ils découvrirent, dans un domaine de M. de Salvert, placé au centre du marais de Cœur, près de Ménétrol, une de ces colonies de plantes marines (2), comme il s'en rencontre quelques-unes en Auvergne et qui, depuis lors, ont été étudiées à fond par le savantissime Frère Héribaud.

En 1812, le minéralogiste de Drée, beau-frère de Dolomieu, vint en Bourbonnais et en Auvergne (3), et Brard; de l'Institut, décrivit les couches limoneuses, dans un mémoire où il est question des coquilles fossiles de Gergovie (4). Le grand chimiste anglais, Humphry Davy, manifesta, à cette époque, le désir de visiter les volcans d'Auvergne, pensant trouver, dans leur examen, la confirmation de ses théories sur l'électricité de la pile et la preuve que les combustions volcaniques devaient être produites par le développement des électricités contraires des corps. Le gouvernement napoléonien ne fit aucune difficulté de lui accorder une permission qui cependant avait été refusée à beaucoup d'autres Anglais (5). De Paris, Davy se rendit, sans visiter l'Auvergne, directement à Montpellier, attiré par les recherches que l'on y faisait sur l'iode.

(1) Planchon. Eloge hist. de Michel-Félix Dunal ; Montpellier, 1856, 8°.

(2) Du Tour de Salvert et A. de Saint-Hilaire. *Observations sur le genre Glaux.* (Paris, Belin, 1816.)

(3) Bull. de la Société philomatique, 1813, p. 258.

(4) Journ. de physique, LXXII, 1810, p. 148 ; LXXIV, 1812, p. 247.

(5) Revue britannique, 1833, mai, p. 110.

Digitized by Google

Il prit ensuite la route d'Italie et nous ignorons si ses recherches l'ont ramené plus tard vers nos volcans qui furent explorés, la même année, par le savant belge d'Omalius d'Halloy (1) et par M. Brochand de Villiers, professeur à l'Ecole des mines de Paris. Celui-ci eut la bonne fortune de trouver au Puy un homme qui, depuis quelques années, s'occupait des terrains des environs de cette ville, et à qui, désormais, aucun géologue appelé dans les monts du Velay ne pût se dispenser d'aller rendre hommage. C'était M. Bertrand-Roux, plus généralement connu sous le nom de Bertrand de Doue qui, à toutes les qualités d'un notable commerçant, unissait celles d'un éminent esprit scientifique et une aménité de caractère rendue plus séduisante encore par une parfaite éducation. Pendant environ soixante ans, la supériorité de son intelligence attira dans sa solitude de Doue les représentants les plus distingués de l'Europe savante. Avant la visite de Brochand de Villiers, il avait eu celle d'un élève de Cuvier, William Pentland, qui devait bientôt tomber sur cette *voie des martyrs de la science,* où tant d'autres l'ont rejoint et vont le rejoindre chaque jour, et celle du saxon Reich qui ne voulait pas renoncer aux doctrines wernériennes sans avoir touché du doigt(2). L'Auvergne avait vu passer, en 1813, l'infatigable voyageur anglais Turnbull (3) et le docteur R.-E. Grant (4). M. J. Gay était venu, le 19 octobre 1813, demander des conseils à Ramond qui avait retiré pour lui de son herbier quelques échantillons qu'il savait devoir être particulièrement agréables au jeune botaniste (5).

Guéniveau voulut, au cours de 1815, examiner sur toutes ses faces le gîte métallifère de Pontgibaud (6). F.-S. Beu-

(1) Journ. des Mines, XXXII, p. 43.
(2) Ann. de la Soc. d'agr. du Puy, t. XXIV, pp. 282 et suiv.
(3) TURNBULL. *Voyage round the world*, 1813.
(4) Quart. Journ. Geol. Soc. XXXI, p. XLIX.
(5) Bull. de la Soc. bot. de France, t. VIII et IX.
(6) Ann. des Mines, 1re série, VII, 172.

Digitized by Google

dant, qui ne s'était pas encore fait un nom par son voyage en Hongrie, avait recueilli pendant l'été 1817, un immense butin géologique dans les Monts Dômes, où il avait été l'hôte de Montlosier « au milieu de vos quatorze volcans, près de ce beau puy de la Vache, qui est de votre domination » lui écrivait-il (1), et, dans le Mont-Dore, le Velay, le Vivarais, etc. Berzelius vint, à son tour, en 1818 (2). En 1819, Ramond séjourna, durant le mois d'août, au Mont-Dore et jouit des améliorations matérielles dont il avait eu l'intelligente initiative (3). Yvart et Puvis publièrent, en 1819 et 1820, leurs *Voyages agronomiques en Auvergne* qui sont loin de manquer d'intérêt. En cette dernière année Alexandre Brongniart se rendit, avec son fils Alphonse et un de ses élèves, Bertrand-Geslin (4), auprès de Bertrand de Doue et en rapporta cette étude sur les terrains tertiaires du bassin du Puy, qui figure si honorablement dans la seconde édition de la *Description géologique des environs de Paris*. Lors de son passage à Brioude, Brongniart noua des relations qu'atteste une correspondance longtemps soutenue avec un professeur au collège de cette petite localité, M. Pomier-Gueffier, dont les notes minéralogiques sur l'arrondissement de Brioude insérées au *Journal de la Haute-Loire* de 1824 et de 1825 sont moins connues qu'elles méritent de l'être. Toujours en 1820, le géologue écossais Ch. Daubeny (5) fit sa première apparition en Auvergne. Les maréchaux Suchet et Gouvion Saint-Cyr visitèrent le champ de bataille de Gergovia en se rendant au Mont-Dore où se trouvaient le duc de Massa, le comte Beugnot, le comte de Montalivet et autres importants personnages (6). Revenant d'Ecosse et

(1) Lettre aut. de Beudant au comte de Montlosier.

(2) Ann. des Mines, 1re série, VIII, 300.

(3) TAMIZEY DE LARROQUE. *Lettres inédites de Ramond*, p. 23.

(4) Mém. Soc. Hist. Nat., I, p. 165.

(5) DAUBENY. *On the volcanoes of Auvergne*, Edimbury Phil. Journ., 1820 et 1821.

(6) Bibl. de Clermont. Lettres autographes. Coll. du Dr Bertrand.

Digitized by Google

se rendant en Hongrie, Amy Boué voulut traverser notre région volcanique.

G. Poulett Scrope, le géologue anglais qui devait consacrer une grande partie de son existence à la description des volcans éteints de la France centrale, entreprenait alors ses premières recherches. « Dans ce but, a-t-il rapporté (1), au commencement de juin 1821, je m'installai à Clermont, chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, et de là, comme centre d'action, je fis des excursions dans les alentours, transportant successivement mon quartier général où ça m'était le plus commode, aux bains du Mont-Dore, au Puy (Haute-Loire), à Aubenas (Ardèche). Le plan que j'ai constamment poursuivi et que l'expérience m'a pleinement confirmé être le meilleur, était d'observer ma route le marteau à la main, sans autres guides qu'une feuille de la carte de Cassini et une boussole. Je trouvai que c'était une précaution inutile de me munir d'armes. Le montagnard auvergnat est toujours empressé à offrir son aide, il est hospitalier et respectueux malgré sa surprise non dissimulée du sujet apparent des recherches du géologue. Je ne me rappelle vraiment avoir éprouvé qu'une seule difficulté lorsque, ayant laissé par mégarde mon passeport à Clermont, je fus arrêté par les gendarmes de Besse, une petite ville cachée dans les Monts Dores, et, après de stériles débats avec un juge de paix fort âgé, emprisonné pour la nuit et conduit à Clermont les deux jours suivants par une route qui n'était pas la plus directe. Je mentionne ce fait pour prévenir celui qui, comme moi, explore son chemin dans quelque partie de la France, s'imagine qu'en cheminant avec un marteau de géologue, il ne sera pas pris sans raison pour un conspirateur, et converti en prisonnier d'Etat. » Ces sortes de mésaventures sont de tous les temps et de tous les pays. Nous pourrions en citer de récentes auxquelles la note gaie n'a pas fait dé-

(1) Poulett Scrope. *Memoir on the geology of central France*, 1827, p. VII.

Digitized by Google

faut. Pour dédommager le lecteur du récit de ce fâcheux incident nous l'engageons à se reporter aux pages délicieuses dans lesquelles M. Bertrand de Doue a raconté l'origine de ses relations avec Poulett Scrope, début d'une vive et fidèle amitié (1).

En 1821 également, l'ancien préfet Ramond fit une saison au Mont-Dore pour lequel il avait conservé une prédilection. Il s'y rencontra avec des botanistes, entre autres Desfontaines, le comte Jaubert et Victor Jacquemont (2). Ce jeune homme se préparait par des courses pédestres en France à son grand voyage dans l'Inde d'où il ne devait pas revenir. Il prenait au Cantal et sur la route de Clermont des notes géologiques que l'on est surpris de retrouver dans le *Journal* de ses lointaines pérégrinations (3). Une de ses excursions en Auvergne avec J. Cambessèdes, J.-J. Ampère, Adrien et Alexis de Jussieu, faillit se terminer d'une façon tragique à la suite d'une imprudence de Cambessèdes. Entraîné par l'ardeur de la chasse au gibier aussi bien qu'aux plantes, car son fusil ne le quittait pas plus que sa boîte de botaniste, celui-ci s'engagea très avant dans les tourbes du lac marécageux de Chambedaze. Ce fut merveille qu'il en sortit sain et sauf (4).

En 1821 aussi, Auguste Bravard, d'Issoire, recueillit, en compagnie de son concitoyen, le docteur Paul Roux, les premiers fragments d'os fossiles, point de départ des brillantes découvertes qui ont amené en Auvergne tant de voyageurs et de paléontologistes (5). L'un d'eux, M. de Férussac, fut témoin avec Bravard, en août 1822, d'un orage qui grossit outre mesure le torrent du Creux-

(1) Ann. de la Soc. d'agric. du Puy, XXIV, p. 284.

(2) Lett. aut. de Ramond de Carbonnières à Mirbel, 16 Juillet 1821.

(3) JACQUEMONT. *Journal*, t. I, p. 100.

(4) PLANCHON. *Note sur la vie et les travaux de Jacques Cambessèdes*. Bull. de la Soc. botanique de France, t. X, p. 543.

(5) BRAVARD. *Monographie de la montagne de Perrier*, p. 47.

Digitized by Google

de-Traverse de la montagne de Perrier, et mit à sec, sous leurs yeux, le dépôt de lignite de ce nom (1). Ce fait accidentel leur donna l'idée d'aller voir à Boutaresse, au dessus d'Ardes, le gisement de même nature, signalé, au siècle précédent, à Giraud-Soulavie, par M. de Simiane. Mais ce n'était pas un genre de recherches qui pût être porté bien loin par des naturalistes qui ne faisaient que passer dans le pays; elles avaient heureusement passionné, depuis quelques années, plusieurs de nos compatriotes. M. de Laizer fils, l'abbé Croizet, curé de Neschers; M. Jobert, M. Devèze de Chabriol, le docteur Peghoux et J.-B. Bouillet s'y livraient chacun de leur côté. Le hasard s'en mêlait quelquefois, et ce fut en creusant une cave à son domaine de Malbattu que M. Chomette mit à jour, en 1826 (2), les divers ossements d'éléphant qui, après avoir demeuré plus de cinquante ans dans la collection Bouillet, sont entrés dans celle du pensionnat des Frères de Clermont. M. L. de Laizer avait réuni ses collègues en une Société de Géologie et l'ardeur des adhérents s'accroissait sans cesse des découvertes multiples qui se faisaient un peu partout dans nos vallées.

En 1823, la duchesse de Berry fit une cure thermale aux eaux du Mont-Dore où se trouvaient le maréchal de Lauriston, le duc de Dalmatie, le publiciste Aimé Martin et sa femme. L'Allemand Steininger y vint à la même époque étudier les volcans (3). Cordier y fut appelé par l'exploitation d'une mine d'alun, en septembre 1825 (4). Il s'y rencontra avec le comte Jaubert que ses herborisations y ont ramené si souvent. L'entomologiste Donzel y faisait alors des chasses fructueuses. Nous citerons seulement pour mémoire les voyages accomplis, sous la Restauration, par le duc et la duchesse d'Angoulême,

(1) Bravard. *Op. cit.*, p. 50.
(2) Bravard. *Op. cit.*, p. 109.
(3) Steininger (J.). *Die erloschenen Vulcane in Südfrankreich*, Mainz, 1823.
(4) Ann. des Mines, 1826, 1re série, XII, p. 527.

Digitized by Google

les ducs d'Orléans, père et fils, le général Lafayette et autres personnages politiques.

Les géologues européens visitaient nos terrains, chacun au point de vue auquel il se plaçait. Buckland, le doyen d'Oxford, auteur des *Reliquiæ diluvianæ,* voulut voir les fossiles que l'on en extrayait si nombreux. Il fit à l'abbé Croizet une visite de plusieurs jours qui fut également profitable aux deux savants (1). Il examina les couches de Perrier avec Bouillet; puis il prit, avec Mme Buckland, qui l'accompagnait, la route du Velay où M. Bertrand de Doue devait lui montrer les terrains de sédiment du bassin du Puy dont les fossiles récemment envoyés à Cuvier avaient éveillé son attention. Daubeny, qui avait déjà exploré l'Auvergne, se préoccupa surtout des volcans des environs du Puy et de la géographie physique de cette région.

L'abbé Lacoste, professeur d'Histoire naturelle à Clermont, depuis l'an VI, venait de mourir, après avoir beaucoup écrit sans grand profit pour la science; mais il s'était toujours tenu en rapports constants et courtois avec les savants parisiens. Par un fortuit et heureux concours de circonstances, il fut remplacé dans sa chaire par l'homme qui a le plus contribué à l'avancement des études scientifiques en Auvergne, Henri Lecoq. Né dans le Nord, le jeune, laborieux et intelligent professeur, semblable aux plantes dont il a si amoureusement parlé, devait trouver sur notre sol l'habitat où ses brillantes qualités s'épanouiraient dans toute leur ampleur. D'abord occupé de botanique, qui eut toujours ses faveurs, la minéralogie et la géologie, si tentantes dans nos montagnes, ne tardèrent pas à l'attirer, et bientôt aucune branche de l'Histoire naturelle ne lui fut indifférente. Installé sur la fin de 1826 (2), Lecoq s'attacha aussitôt à la direction de

(1) Bouillet. *Essai géologique et minéralogique sur les environs d'Issoire,* p. x.

(2) C'est M. Le Cocq, inspecteur des poudres et salpêtres, dont nous avons parlé plus haut, qui s'entremit dans cette nomination et n'eut qu'à se féliciter de s'y être employé. Elle eut lieu le 27 septembre 1826.

Digitized by Google

l'organe que l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Clermont venait de fonder, les *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*. Il profita des premiers beaux jours de l'année suivante pour visiter le Mont-Dore (1) et commencer ses collections, continuées avec tant de sollicitude éclairée jusqu'à sa mort, collections si libéralement léguées à la ville de Clermont. Tout ce qui a porté ou qui porte un nom dans le monde savant français ou étranger a voulu admirer ces séries très complètes sur la lithologie, la flore et la faune locales, à côté desquelles de reconnaissants échanges ont accumulé de nombreux échantillons de provenance exotique. Ces galeries étaient gracieusement ouvertes aux naturalistes, surtout si quelque illustre confrère sollicitait, en quelques mots, pour le nouveau venu, l'ouverture de leurs portes. On n'allait pas au Puy sans voir M. Bertrand de Doue; nul ne pensait pouvoir visiter utilement les monts d'Auvergne sans s'être mis sous l'égide de M. Lecoq. Pendant plus de quarante ans, toutes les célébrités de la science européenne sont venues goûter le charme de l'accueil du professeur clermontois, charme qu'elles se plaisent à rappeler dans la correspondance, née de ces visites, qui presque toujours tourne bientôt à l'intimité. Les héritiers de M. Henri Lecoq voudront bien accepter l'expression de notre vive gratitude pour la communication de ces lettres qui nous ont été très précieuses dans la suite de ce travail.

La *Flore d'Auvergne*, de l'abbé Delarbre y avait attiré les botanistes; les travaux de Croizet, de Laizer, Bravard, Bouillet, bientôt suivis des multiples publications de M. H. Lecoq, produisirent le même effet sur les géologues. Ils arrivèrent de plus en plus nombreux. En 1828, le docteur Samuel Hibbert, de la Société royale d'Edimbourg, parcourut avec une sérieuse attention la région

(1) Lecoq. *Epoques géologiques*, t. III, p. 427.

Digitized by Google

des Dômes et la haute vallée de l'Allier où il découvrit le gisement fossilifère de Saint-Privat (1). Deux des plus grands géologues qui aient encore paru, Rod. Murchison et Ch. Lyell, passèrent de laborieuses journées tant au Cantal que dans la Basse Auvergne et le Velay d'où ils se transportèrent en Vivarais (2). J.-J.-N. Huot continuait alors les recherches nécessaires pour achever l'article : *Volcans*, commencé par Desmarets, de l'*Encyclopédie méthodique;* puis il fit plusieurs courses avec Aug. Bravard et il séjourna à Neschers, chez l'abbé Croizet, dont les belles collections paléontologiques étaient devenues le but d'un pèlerinage obligatoire pour les savants et marquaient une des étapes entre Clermont et le Puy (3). M. de Montlosier, de son côté, recevait à Randanne, dans l'automne de cette année 1828, si fertile en visites, un conseiller des mines du roi de Bavière, M. de Kleinschrod, qui n'avait pas négligé de voir aussi M. H. Lecoq (4). De ce que ce savant bavarois a écrit sur les environs de Clermont il ressort qu'il était également allé dans le Velay où il aurait pu rencontrer un autre Allemand, Karl de Léonhard, venu avec plusieurs de ses élèves pour protester, disait-il, contre les prétentions que MM. les géologues anglais, par une affluence extraordinaire, semblaient afficher sur les volcans éteints de la France centrale (5).

(1) Hibbert (Samuel). *Inquiry into the circunstances under which the remains of some fossils animals were accumulated in the volcanic soil of Le Velay in France.* (Edimb. Journ Sci. III, 1830, p. 82) — *Remarks on a natural Rocking-Stone of granite surmonted by an ancient cross, illustrative of the early Gaulish costume, observed near the village of Loubeyrat in the province of Auvergne, France*, (id., p. 312). — Annales de la Soc. d'agr. du Puy, III, 194.

(2) Ch. Lyell and R. I. Murchison. *On the excavation of valleys, as illustrated by the volcanic rocks of Central France. — On the tertiary deposits of the Cantal, and their relation to the primary and volcanic rocks* (Géol. Soc. Proc. I, 1826, pp. 89 et 140.)

(3) Encyclopédie méthodique, Géographie physique, V, p. 693, 696 et 697.

(4) Kleinschrod (E. Th.) *Aperçu géologique sur une partie de l'Auvergne*, traduit de l'allemand, par Louis Ramond (Ann. Sci., litt. et ind. de l'Auvergne, X, 193).

(5) Ann. de la Soc. d'Agr. du Puy, XXIV, 290.

Digitized by Google

Le célèbre professeur d'Heidelberg eut pour guides, dans le Velay M. Bertrand de Doue, en Auvergne le docteur Peghoux (1). Dufresnoy venait d'examiner le sol de la partie Nord-Ouest du département du Cantal (2).

Au milieu de tous ces naturalistes se glissaient d'autres voyageurs; tel l'économiste Jérôme-Adolphe Blanqui, venu en août et septembre 1828. Ses jugements sur notre pays ne sont pas toujours empreints d'une bienveillante équité. Comme il n'avait pas trouvé l'abbé de Pradt à sa résidence habituelle, au château du Breuil, près Saint-Germain-Lembron, il alla le rejoindre au haras que le prélat agronome avait établi aux environs d'Allanche (Cantal). Il fit, à cet effet, le long de la Couze d'Ardes et sur les plateaux du Cézalier, une chevauchée dont il ne paraît pas avoir gardé un agréable souvenir (3).

En 1829, de jeunes artistes, dont les dessins un peu trop entachés peut-être du goût romantique de l'époque ont servi à illustrer les grands *Voyages* de Nodier et Taylor, se répandirent jusque dans les coins les plus reculés de nos provinces. La même année vient le chimiste anglais Turner désireux d'analyser nos eaux minérales et nos bitumes (4). Roderick Murchison lui donna, pour H. Lecoq, une lettre annonçant le prochain envoi des mémoires que Lyell et lui avaient publiés sur nos contrées, et il ajoute : « Nous avons tellement décrit l'Auvergne comme » un pays intéressant que ne je doute pas qu'un de ces » jours vous verrez arriver *trop* de nos compatriotes. » Parmi ceux-ci nous citerons immédiatement lord Henry Fitz-Maurice qui était au Mont-Dore pour en visiter les volcans en même temps que le maréchal Jourdan y pre-

(1) Peghoux (Dr). *Mémoire sur les faits géognostiques observés aux points de contact des laves et des basaltes avec les terrains stratifiés, en Auvergne.* (Ann. Sci., litt. et ind. de l'Auvergne, II, p. 397.)

(2) Annales de Mines, 1828, 1re liv, p. 59.

(3) Blanqui. *Relation d'un voyage dans le Midi de la France.* Ann. Sci., litt. et ind. de l'Auvergne, II, p. 1.)

(4) Lettres de Rod. Murchison à Lecoq, du 3 juin 1829.

Digitized by Google

nait les eaux (1). Elie de Beaumont et Dufresnoy avaient rapporté de l'Auvergne des arguments en faveur de la théorie des cratères de soulèvement émise par Léopold de Buch et combattue par d'autres géologues, notamment par Cordier et Constant Prévost. Dans le but d'étudier cette question brûlante d'actualité, le 11 août 1832 M. Burat, de l'Ecole des mines, qui tenait pour l'opinion de son chef M. Elie de Beaumont, M. J.-B. Bouillet qui devait défendre celle de Cordier et M. Nérée Boubée qui servirait d'arbitre, entreprirent une course au Mont-Dore. Afin que les fruits en fussent plus abondants, un officier de marine, M. de Blosseville et M. Labat, un des élèves de M. Nérée Boubée, s'étaient chargés des observations météorologiques pendant que M. Ramond, fils de feu notre ancien préfet, et M. Gustave Sivard prenaient soin de rechercher les plantes et les insectes (2).

Burat se rendit de là dans le Velay, où il ne tarda pas à être suivi par Viquesnel qui voulut voir nos volcans éteints avant de partir pour la Turquie (3). Nous devons placer à cette date le voyage fait en France par l'anglais Thomas Roscoe (4) dans le récit duquel la fantaisie s'allie à la réalité et dont l'éditeur Louis Janet a donné une sorte de pastiche sous le titre *Auvergne et Provence*.

Clermont avait été désigné par la Société géologique de France pour le centre dans lequel se tiendrait, en 1833, sa session extraordinaire annuelle. La réunion dans laquelle on remarquait MM. (5) Bertrand-Geslin, Constant Prévost, Sedgwick, J. Desnoyers, Duval, Desgenevez, Lacaze, Tournal, de Verneuil, Visquenel, Pissis et toutes les notabilités scientifiques ou littéraires de l'Auvergne, visita les

(1) Collection de lettres autographes du Dr Bertrand, Bibl. de Clermont.

(2) Boubée (Nérée). *Deux promenades au Mont-Dore pour l'étude de la question des cratères de soulèvement.* (Bulletin d'Histoire naturelle de France, in-12.)

(3) Ann. de la Société d'agriculture du Puy, t. XXIV, p. 293.

(4) *The Tourist in France by Thomas Roscoe. Illustrated from drawings by J. D. Harding.* London, Jennings and Chaplain, 1834; in-8°.

(5) Bull. de la Soc. Géol. de France, t. IV.

Digitized by Google

points les plus intéressants des environs de Clermont. La Société académique de cette ville offrit aux géologues, sur les bords du cratère de Pariou, un repas pantagruélique, où l'on but du vin de Chanturgue amené sur un char traîné par ces beaux bœufs de la race ferrandaise à la robe richement bigarrée ; et la fête se termina par des chansons quelque peu satyriques dont les plus susceptibles n'eurent pas lieu toutefois de se blesser. Voici un de ces refrains qui fait une spirituelle allusion aux travaux de la Société :

Tout d'abord ils voient, ils comprennent ;
Puis ils reviennent
Et nous apprennent
Ce que nous savions auparavant.
V'là c'que c'est que d'être savant (1).

Après en avoir terminé avec les monts Dômes, la réunion se dirigea vers le Mont-Dore, profitant à Randanne de la généreuse hospitalité du comte de Montlosier à qui la présidence de la session avait été dévolue comme un droit. Son grand âge ne lui avait permis d'occuper le fauteuil qu'une seule fois ; il avait été remplacé par le vice-président M. Bertrand de Doue. Celui-ci entraîna au Puy, en y revenant, MM. Constant Prévost et Jules Desnoyers, professeurs de géologie l'un à la Faculté des sciences de Paris, l'autre au Muséum, M. de Montalembert, un parent de l'illustre orateur et M. Emilien Dumas, de Sommières (2), heureux de visiter le Velay sous sa savante et sympathique direction; tandis que Desgenevez et de Verneuil allaient faire une longue excursion au Cantal (3).

En 1834, Michelet avait offert à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont, dont il était membre correspondant depuis l'année précédente, les deux premiers volumes de son *Histoire de France*. Le deuxième contient

(1) Bibl. de Clermont, n° 944 *ter*.
(2) Ann. de la Société d'agriculture du Puy, t. XXIV, p. 297.
(3) Mém. Soc. Géol. Fr. II° partie, 1834.

Digitized by Google

la description, si souvent reproduite, de l'Auvergne (1). Le célèbre historien, établissant une étroite solidarité entre les faits historiques et les causes naturelles, s'y livre à des rapprochements un peu superficiels. Ce tableau, dessiné à grands traits, a une sorte de réalisme artistique, mais il manque parfois de vérité. Cela tient à ce que le peintre n'était jamais venu en Auvergne, et telle est la cause du manque de justesse de quelques-unes de ces brillantes métaphores et hardies antithèses. Mme Michelet, qui a passé à Ardes plusieurs des mois d'été des dernières années de son existence, nous écrivait à ce sujet (2) : » Il avait tant et tant lu qu'il évoquait la personnalité de » nos provinces et en détachait la silhouette plus vive- » ment et dans une ressemblance plus vraie que s'il les » eût vues. » Plus tard, Michelet a visité Le Puy, venant du Midi.

Au printemps 1835, arriva M. James Forbes, de l'Université d'Edimbourg qui s'y prit à plusieurs fois pour parcourir les quatre grands centres volcaniques de l'intérieur de la France. Il se borna alors aux monts Dômes et au Cantal (3). Un peu plus tard, Murchison adressa à Lecoq MM. Hamilton et Strickland (4) qui partaient pour un voyage scientifique en Asie-Mineure et voulaient admirer, sur leur route, les merveilles de l'Auvergne. Ils firent ensuite une halte au Puy (5). A la même date, Cordier recommande à M. Lecoq, M. Tournouer, son collègue au Conseil d'Etat, qui doit passer par Clermont dans le seul but de voir un beau pays et de visiter un volcan (6). Pendant ce même été, Léopold de Buch se rendit une seconde fois en Auvergne, heureux d'y trouver en Lecoq

(1) *Histoire de France*, t. II, p. 24.
(2) Lettre du 27 août 1898.
(3) Lettre de Hibbert à Lecoq, 29 mars 1835.
(4) Lettre du 25 juin 1835.
(5) Ann. de la Soc. d'agriculture du Puy, t. XXIV, p. 299.
(6) Lettre du 24 juin 1835.

Digitized by Google

un partisan de ses idées sur les cratères de soulèvement (1).

Jacques Cambessèdes, le botaniste cévenol dont nous avons déjà parlé, dans une nouvelle excursion au cours de l'automne 1835, s'arrêta à Davayat, chez M. du Tour de Salvert, et à Saint-Germain-Lembron dans la famille Dorlhac. A la même époque, M. Bertrand de Doue montrait les volcans du Velay à Henry de Colegno, un Piémontais exilé devenu peu après professeur de géologie à Grenoble (2).

En 1836, M. Jourdan, directeur du Musée de Lyon, découvrait le gisement fossilifère de la Roche-Bournoncle, près de Brioude, depuis exploité par Bravard (3) et dont M. Boule a reconnu le caractère franchement oligocène.

Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, accomplit en 1837 un voyage pendant lequel il étudia les principaux édifices de l'Auvergne et du Velay. Le rapport qu'il rédigea à la suite de cette mission a été imprimé (4). Il a beaucoup contribué à les remettre en honneur. C'est aussi à quoi s'est grandement employé Arcisse de Caumont, le fondateur de la Société française d'Archéologie. Le Congrès scientifique de France tint une session à Clermont en 1838. La géologie y occupa une place aussi importante que les arts (5). Parmi les étrangers qui assistaient à cette réunion, on remarquait le Dr Maravigna, de Catane.

A trente-quatre ans de distance, Chateaubriand était revenu à Clermont, pendant l'été 1838. Il y avait été reçu, comme un vieil ami, par ceux qui étaient avec lui en com-

(1) Lettre d'Elie de Beaumont à Lecoq, 16 juillet 1835.

(2) Ann. de la Soc. d'agr. du Puy, t. XXIV, p. 297.

(3) Bravard. *Considérations sur la distribution des mammifères terrestres fossiles dans le Puy-de-Dôme.* (Ann. sc., litt. et indust. de l'Auvergne, 1843, p. 402.)

(4) P. Mérimée. *Notes d'un voyage en Auvergne*, Paris, Fournier, 1838.)

(5) Congrès scientifique, Tours-Clermont, 1838.

Digitized by Google

munauté d'idées et de sentiments (1). Le botaniste avignonais Requien fit une tournée en Auvergne et entra en relation avec Lecoq.

Le 15 juillet 1838, Ch. Lyell annonce à celui-ci l'arrivée de son beau-père, M. L. Horner, qui « vient faire une collection aussi complète que possible des roches volcaniques de l'Auvergne ; et François Arago présente de son côté, au savant professeur clermontois le beau-père de M. Lyell, en ajoutant : « A ce titre, car c'en est un, » M. Horner joint celui d'être un des hommes les plus » instruits et les plus aimables que j'ai connus en Angle- » terre et en Ecosse » (2). Quelques jours plus tard, de Blainville remercie Lecoq de l'accueil qu'il lui a fait durant un trop court séjour à Clermont et lui recommande « son illustre et excellent confrère Robert Brown (3) ».

Dans les premiers mois de 1839, M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, acquit pour le Muséum d'Histoire naturelle de Paris, la magnifique collection de l'abbé Croizet, collection qu'il eût été désirable de voir rester dans la province où elle avait été formée, où elle avait été admirée par les visiteurs dont nous avons déjà donné les noms et par d'autres qui s'appelaient Mathieu de Montmorency, Ampère, Elie de Beaumont, Blainville, Geoffroy-Saint-Hilaire, etc... La réputation scientifique du curé de Neschers était grande. Un jour se présenta à son presbytère, une véritable masure de village, le docteur Leclerc, médecin en chef de l'hospice de Tours, qui avait recueilli en Amérique, sur les bords d'une rivière du Texas, un assez grand nombre d'ossements fossiles. Il venait demander à l'habile paléontologiste de les déterminer (4).

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV.

(2) Lettre du 14 août 1838.

(3) Lettre du 23 août 1838.

(4) Croizet. *Observations générales sur la géologie et la paléontologie*, Clermont, Hubler, 1853, p. 52.

Digitized by Google

Le bon ecclésiastique était trop avide de découvertes nouvelles, le vieux sol auvergnat trop fertile, il se mit de nouveau à réunir une seconde collection et bientôt, nous le verrons, elle attirera les savants de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

La même année, 1839, le professeur James D. Forbes, d'Edimbourg, continua l'exploration des volcans éteints par ceux du Velay, et s'attacha surtout au « pays des phonolithes » (1).

A l'automne 1840, M. Villermé, fils du membre de l'Institut, vint en Auvergne pour s'occuper de géologie. L'intérêt qu'il y prit le ramena en 1842 (2).

En 1841, tandis qu'il travaillait à la carte de l'Etat-major, le capitaine Rozet réunissait les matériaux d'après lesquels il a écrit son *Mémoire sur les volcans*. Cette année, M. Forbes, accompagné de son compatriote M. John Mackinstoch, passa au Puy, en allant compléter dans le Vivarais l'étude des régions volcaniques du Massif central (3). Aimé Pissis (4) et Raulin cherchaient des arguments favorables à la thèse contraire que, chacun de son côté, ils soutenaient sur la disposition des terrains tertiaires de l'Auvergne (5).

Il parut à cette époque, à Londres, une relation de voyage, qui n'a rien de scientifique et qui a pour titre : *A pilgrimage to Auvergne from Picardy to le Velay*, par L. S. Costello.

(1) Bertrand de Doue. *Notice préliminaire relative à une seconde édition de la Description géognostique des environs du Puy-en-Velay*. Ann. de la Soc. d'Agr. du Puy, t, XXIV, p. 299.

(2) Lettre de d'Arcet à Lecoq, 22 octobre 1840. — Lettre de Villermé père à Lecoq, 9 mai 1842.

(3) Bertrand de Doue. *Op. cit.*, p. 300.

(4) Pissis (Joseph-Pierre-Noël, dit Aimé), né à Brioude, le 18 mai 1812, après s'être occupé pendant plusieurs années en France, surtout en Auvergne, de géologie, partit pour l'Amérique du Sud, où les gouvernements du Brésil et du Chili l'employèrent à des travaux géographiques et géodésiques qui lui acquirent une situation importante. Fixé par son mariage à Santiago, il y est mort en 1889.

(5) Bull. de la Soc. géol. Fr., 1re série, t. XIV, et 2e série, t. I.

Digitized by Google

A la fin de mai 1842, Gay-Lussac vint, de sa propriété de Saint-Léonard (Haute-Vienne), à Clermont et demanda l'avis de Lecoq non sur des questions scientifiques mais à propos de l'achat d'une voiture (1). La carrosserie de Clermont jouissait alors d'une renommée aussi justifiée que celle des pâtes de coings et d'abricots dont l'illustre physicien emporta la recette.

En 1843, l'ingénieur des mines, Baudin, étudia le Cantal, et Lecoq parcourut une grande partie du Velay. Dans une lettre, Lyell parle d'une visite qu'il fit à l'abbé Croizet, en 1844 (2). Au cours de cette année eut lieu la fameuse découverte de restes humains dans les brèches volcaniques de Denise, découverte qui devait conduire au Puy un si grand nombre d'observateurs et y ramener presque tous ceux qui y étaient déjà venus.

En juillet 1846, l'abbé Croizet et Lecoq allèrent vérifier la nature de ce fossile; ce que ne tardèrent pas à faire, en 1847, Geoffroy-Saint-Hilaire et Laurillard, du Muséum; puis Jourdan, de Lyon. Paul Gervais vint en 1849, et Pictet en 1852 (3). Nous verrons combien d'autres ont suivi leur exemple.

Waterhouse, du Musée britannique, se rendit vers la fin de 1847, à Neschers, pour acheter les doubles de la nouvelle collection Croizet (4). Bravard qui n'avait pas eu encore, comme son voisin, l'honneur de voir le produit de ses recherches enrichir les galeries de paléontologie du Jardin des Plantes, refusa la somme importante que lui offrait le gouvernement anglais de ses fossiles et préféra les céder au grand établissement français pour un prix bien inférieur (5).

(1) Lettres de Gay-Lussac à Lecoq.

(2) Lettre de Ch. Lyell à Lecoq, 15 juillet 1845.

(3) Robert (F.). *Observations sur l'homme fossile de Denise*. Ann. de la Soc. d'Agr. du Puy, t. XXI, p. cxvj.

(4) Grellet (F.). *Eloge biographique de M. l'abbé Croizet*, p. 20.

(5) Mege (F.). *Un naturaliste Issoirien. Auguste Bravard*, p. 12, note.

Digitized by Google

M. Bellier de la Chavignerie, de concert avec notre très érudit compatriote M. Antoine Guillemot, fit des chasses entomologiques assez fructueuses, en juillet 1849, dans les hautes vallées du massif mont-dorien (1), où, en juin de l'année suivante, vinrent herboriser, la femme de l'ex-ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris, lady Stuart de Rothsay, sa nièce lady Emily Cocks accompagnée de son père le comte de Somers et de son oncle M. Cocks (2). A la même date, Sir Roderick Murchison faisait avec lady Murchison une saison thermale, à Vichy. C'est alors que « un heureux coup de marteau », comme il l'écrivait à Lecoq (3), lui fit reconnaître la nature carbonifère des couches de l'Ardoisière, près de Cusset.

De Vichy, où il avait eu le plaisir de rencontrer le géologue de Verneuil, son ami, sir Rod. Murchison alla à Veauce, dont la châtelaine était anglaise. Il traversa le bassin houiller de Saint-Eloy et rejoignit, à Saint-Nectaire, Lecoq avec qui il parcourut la chaine des Puys (4). Rappelé par la réunion nationale de l'avancement des sciences qui se tenait en Ecosse, il ne put pas pousser jusque dans le Velay où cependant il aurait désiré revoir M. Bertrand de Doue. Nous espérons publier prochainement les lettres adressées, lors de ce voyage en France, par le président de la Société géologique de Londres au savant clermontois ; elles sont curieuses et instructives à plus d'un titre. Elles respirent une cordiale sympathie.

Ce n'est pas seulement, parmi les Anglais, l'aristocratie de la naissance et celle de la science qui sont venues en Auvergne. Tous les esprits d'élite du Royaume-Uni ont visité, un jour ou l'autre, ce merveilleux pays. Ruskin, pour ne citer que ce célèbre critique d'art, a été de ce nombre. Nous reparlerons de lui, comme aussi du peintre

(1) Ann. sci., litt. et ind. de l'Auvergne, t. XXIII, p. 283.
(2) Lettre de Sir Rod. Murchison à Lecoq, 30 juin 1850.
(3) Lettre des 23 juillet 1850.
(4) Lettre du 19 juin 1850.

Digitized by Google

français Millet, et de bien d'autres, s'il nous est jamais donné de réaliser pour les artistes une étude du genre de celle que nous venons de tenter pour les naturalistes.

L'année 1851, vit arriver le botaniste anglais Joseph Woods (1), les frères Schlaginweit, professeurs à Berlin (2), et le naturaliste espagnol, Jean Villanova. Après avoir séjourné dans le Cantal et au Mont-Dore, celui-ci parcourut les Puys et la Limagne (3).

Le 26 août 1852, Waterhouse écrivait à Lecoq « qu'il avait eu tant à se louer de lui lorsqu'il allait à Neschers voir l'abbé Croizet, qu'il n'hésite pas à lui recommander son ami, M. Gould, fils du grand ornithologiste, lequel va en Auvergne recueillir des minéraux et des plantes (4). » Jomard, de l'Institut, était en ce même mois d'août à Clermont, où passèrent presque à la même date un groupe de savants prussiens, composé du chimiste Mitzcherlich et d'un de ses fils, de G. Rose et de M. Julius Ewald. Ils se rendirent au Mont-Dore, puis à Salers et à Aurillac et de là au Puy. Ils en visitèrent les environs sous la conduite de M. Bertrand de Doue (5). Le patriarche de la géologie vellavienne eut, presque aussitôt après, la profonde satisfaction de donner l'hospitalité à Léopold de Buch, dont le voyage, entrepris à l'âge de 79 ans, est, sans contredit, un des témoignages les plus flatteurs qui aient été rendus au Velay, au point de vue de son importance géologique. Ce prince de la science avait pour compagnon de route M. Daubrée qui n'était encore que doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg (6).

Le docteur Moussier, de Lyon, publia en 1853, le cata-

(1) Lettre de Woods à Lecoq, du 6 mai 1854.

(2) Lettre du 19 novembre 1851.

(3) Lettres du 4 sept. et 28 nov. 1851, 21 janvier 1852.

(4) Lettre du 6 août 1852.

(5) Lettre de... septembre 1852 et Ann. de la Société d'Agric. du Puy, t. XXIV. p. 302.

(6) Lettre de Daubrée à Lecoq. — Ann. de la Soc. d'Agr. du Puy, t. XXIV, p. 310.

Digitized by Google

logue des animaux vertébrés observés dans le département de la Haute-Loire (1).

En mai 1854, Joseph Woods priait Lecoq d'avoir pour leur confrère, M. Smith, la bienveillance qu'il avait eue à son égard, trois ans auparavant (2). Alexis Jourdan, de Lyon, explora de nouveau les gisements fossilifères, situés entre Polignac et Saint-Paulien (3). Le professeur Girard, de Halle, se rencontra au Puy, le 28 septembre, avec Daubeny qu'il ne réussit pas à amener à Clermont (4). M. Jules Pradier, à la suite de chasses qui ont duré plusieurs saisons, donna le catalogue des insectes coléoptères du département de la Haute-Loire (5).

Le Congrès scientifique de France se réunit au Puy en 1855. On y traita longuement de paléontologie, surtout du fossile humain de Denise que vinrent étudier quelques mois après trois Anglais : MM. Henry Deane, Alexandre Gordon-Melvil et Charles Horne (6).

La session extraordinaire de la Société botanique de France eut lieu à Clermont et au Mont-Dore, en juillet 1856. MM. Lecoq et Lamothe, secondés par M. Eugène Gonod, y firent les honneurs de nos montagnes à d'éminents botanistes français, tels que Cosson, le comte Jaubert, Chatin, Planchon, Passy et autres, parmi lesquels se trouvaient des étrangers non moins remarquables qui s'appelaient W. Nylander et Ch. Vaupell (7). La même année, Lewingstein faisait imprimer dans les *Annales de Poggendorf* une étude sur les domites du Puy de Dôme (8).

La construction du chemin de fer de Saint-Germain-

(1) Ann. de la Soc. d'Agr. du Puy, t. XVIII, p. 373.
(2) Lettre de Joseph Woods à Lecoq.
(3) Ann. de la Soc. d'Agr. du Puy, t. XXVI, p. 157.
(4) Girard (H.). *Geologische wanderungen* (*Wallis*, *Vivarais*, *Velay*), Halle, Pfeffer, 1861, p. 204.
(5) Ann. de la Soc. d'Agr. du Puy, t. XIX, p. 459.
(6) Ann. Soc. d'Agr. du Puy, t. XXVI, p. 156.
(7) Bull. de la Soc. Botanique de France, t. III, p. 450 et suiv.
(8) Poggend. Ann. XCVIII, 1856, p. 163.

Digitized by Google

des-Fossés à Brioude, de 1853 à 1857, facilita l'accès de l'Auvergne. Le Puy et Aurillac jouirent seulement vers 1865 des avantages d'une voie ferrée. Dès lors, les voyages devinrent plus impersonnels, moins lents, moins pénibles, la plupart des touristes ou des savants passèrent sans laisser de traces de leur rapide venue, et sans éprouver le besoin de se mettre en contact avec les représentants de la science locale. Il en est toutefois qui montrèrent moins d'indifférence à cette terre classique. Les derniers jours de juillet 1857, un vieil ami de nos volcans, M. Poulett Scrope, membre du Parlement britannique, revint à Clermont pour avoir l'opinion de M. Lecoq au sujet de quelques problèmes géologiques (1). Il ne l'y rencontra pas, prit l'avis de M. Bouillet, fit lui-même des observations nouvelles et quitta cette ville pour le Mont-Dore, où il resta quelques jours. Par Murols, Issoire et Brioude, il se rendit au Puy où M. Félix Robert lui servait de cicerone. Ce voyage avait pour objet principal de mettre au point la seconde édition de son livre sur les volcans éteints de la France centrale, parue l'année suivante (2), dont M. Vimont a publié, en 1863, une si excellente traduction (3).

Le 24 février 1858, mourait, dans la force de l'âge, M. Edouard de Chalaniat, l'ami et l'émule de l'abbé Croizet. Il avait réuni les matériaux d'un grand ouvrage sur *les vertébrés vivants et fossiles du versant septentrional du plateau central de la France* qu'il a pu à peine ébaucher.

La Société entomologique de France se réunit en session extraordinaire, à Clermont, le 27 juin 1859, sous la présidence du docteur Laboulbène. Le mauvais temps

(1) Lettre du 3 septembre 1857.

(2) Poulett Scrope. *The geology extinct volcanos of central France*, seconde édition, enlarged and improved. With illustrated maps, views and panoramic sketches. London, 1858.

(3) Mem. de l'Acad. des Sc., Bell.-Lett. et Arts de Clermont, t. V, 1863.

Digitized by Google

contraria les courses et fut peu favorable à la recherche des insectes (1). Tandis que M. Tournaire, ingénieur des mines, insérait dans le *Dictionnaire statistique du Cantal* une étude approfondie sur la géologie de ce département, Edmond Hébert et Edouard Lartet étudiaient la paléontologie du Velay, en particulier le fossile de Denise (2). Sir Ch. Lyell s'y rendait aussi dans le même but et il écrivait, de Brioude, le 6 août, à Lecoq, de venir le rejoindre au Puy. « Je serais bien aise de votre coopération, lui disait-il, car sans doute tout le monde, là, a beaucoup de foi dans l'antiquité de l'homme de Denise, et je dois examiner les preuves un peu critiquement (3). » Lady Lyell et M. Poulett Scrope accompagnaient l'illustre savant (4).

C'est après d'assez longues pérégrinations dans toute la contrée volcanique, qu'elle parcourut en archéologue et en artiste pendant l'été de 1859, que George Sand écrivit le *Marquis de Villemer* et *Jean de la Roche*, œuvres remplies de descriptions colorées et fidèles des lieux qu'elle avait le plus admirés. La grande romancière aimait l'Auvergne; à plusieurs reprises, elle demanda aux eaux du Mont-Dore le rétablissement de sa santé. Son fils, Maurice Sand, a dressé un catalogue raisonné des lépidoptères du Berry et de l'Auvergne.

En 1860, Lecoq reçut la visite de Frémy, de l'Académie des sciences, dont l'arrivée lui fut annoncée par le comte Jaubert (5). Sir Augustus-W. Franks, fouillait alors nos villes et nos campagnes, en quête d'antiquités.

Le 20 mars 1861, Ch. Vaupell, de Copenhague, un phytographe qui avait conservé des relations avec Lecoq, recommande à sa bienveillance le géologue danois Lafler

(1) Ann. de la Soc. entomologique de France. — Rapport de M. Emm. Martin, 1859.

(2) Ann. de la Soc. d'Agriculture du Puy, t. XXVI, p. 157.

(3) Lettre du 6 août 1859.

(4) Ann. de la Soc. d'agr. du Puy, t. XXVI, p. 155.

(5) Lettre du 6 août 1860.

Digitized by Google

qui va passer l'été en Auvergne (1). L'éminent directeur général actuel de la *Geological Survey*, de Londres, sir Archibald Geikie, alors simple attaché à la carte géologique de l'Ecosse, vint pour la première fois étudier nos volcans, recommandé par sir Charles Lyell à Lecoq (2).

Le 15 juillet 1862, M. Daubrée amena à Clermont une caravane de quarante-deux de ses auditeurs. Avant de partir pour les montagnes, elle visita le musée Lecoq (3). Les derniers jours d'août, J. Gay, de l'Institut, revenant de l'Aubrac, alla au Mont-Dore à la chasse ou plutôt à la pêche des *Isoëtes*. Il y avait donné rendez-vous à M. Durieu de Maisonneuve et à M. Léonce Motelay (de Bordeaux). Après leur départ, il résolut de continuer ses recherches dans la région des lacs et fit une promenade périlleuse au lac Chauvet où il courut un danger à peu près semblable à celui auquel Jacques Cambessèdes s'était exposé au lac de Chambedaze. Mais le vieux botaniste, qui avait pratiqué les contrées équatoriales de l'Amérique, qui, encore en 1856, avait exploré la Laponie et la Norvège, avait conservé, malgré son grand âge, des forces et une énergie qui lui servirent dans la circonstance. A son retour, Gay ne traversa pas Clermont sans aller frapper à la porte de M. Lecoq avec qui il regretta de ne pouvoir rester que quelques heures. Les pages qu'il a consacrées au récit de cette excursion sont parmi les plus vécues et les plus curieuses qui aient été écrites sur le Plateau Central de la France (4).

En 1863, Aymard et Félix Robert, du Puy, montrèrent à M. Albert Gaudry, qui s'était rendu célèbre récemment par les fouilles, dans l'Attique, du gisement de fossiles de

(1) Lettre du 20 mars 1861.

(2) GEIKIE (sir Archibald). *Vacation tourist's and notes of travel*, Loudon, 1861.

(3) Lettre du 12 juillet 1862.

(4) GAY (J.). *Une excursion botanique dans l'Aubrac et au Mont-Dore*. Bull. Soc. botan. de France, t. VIII et IX.

Digitized by Google

Pikermi, ceux de Vialette, Solillac, Cussac, Sinzelle, etc. Le 14 septembre, ils firent les honneurs de leurs collections à Falconer que conduisaient Lartet et son fils Louis. L'illustre paléontologiste vit également, pendant les jours qui suivirent, celles du musée local de M. Pichot-Dumazel et de M. Henri Vinay; et il charma ses hôtes par le récit de ses découvertes dans l'Inde (1). Durant le second semestre de 1863, Lecoq eut le plaisir de recevoir M. Ch. Russel appelé en Auvergne pour des recherches géologiques et archéologiques (2) et le Rev. Tristram, bienconnu par son exploration de la vallée du Jourdain, en Palestine (3).

En 1864, un enfant du Puy fixé à Paris, un aimable et profond érudit qui n'a jamais oublié sa petite patrie et lui a consacré toutes les heures qui n'étaient pas absorbées par ses occupations professionnelles, M. Louis Pascal, fit imprimer une *Etude géologique du Velay* (4), résultat de onze années d'excursions à la fois pénibles et agréables. On lui doit aussi le *Catalogue des mollusques terrestres et des eaux douces de la Haute-Loire* (5) et il publie en ce moment, dans les mémoires de la Société agricole et scientifique de ce département une *Bibliographie générale de la Haute-Loire*, où la partie relative aux sciences naturelles est traitée avec la plus minutieuse exactitude. Au printemps de cette année, le géologue berlinois Kosmann, élève de Romer et de Beyrich, se présentait à Lecoq sous les auspices de M. de Verneuil (6). Bientôt après il fut suivi de son compatriote von Rath. Le 17 juillet, Daubrée conduisait de nouveau à Clermont ses auditeurs, nombreux de soixante ou soixante-dix environ (7).

(1) Ann. de la Soc. d'Agr. du Puy, t. XXVI, p. 157 et suiv.
(2) Lettre de H.-W. Flower à Lecoq, du 26 juillet 1863.
(3) Lettre de sir Charles Lyell à Lecoq, du 2 octobre 1863.
(4) Paris, Eugène Lacrois, 1865; in-12.
(5) Archives des missions scientifiques et littéraires, 3e série, t. I.
(6) Lettre du 24 mars 1864. — Deutsch. Geol. Gasell. Zeitschr, XVI, 1864.
(7) Lettres de Daubrée à Lecoq.

Digitized by Google

En juillet 1865, Lecoq entreprit un quatrième voyage dans la Haute-Loire et l'Ardèche.

M. Woodward, professeur à Birmingham, vint, en juillet 1867, étudier la géologie de l'Auvergne et du Velay (1) que visitèrent, à la même époque, sir John Lubbock, sir Augustus Franks et sir John Evans curieux d'en observer les antiquités aussi bien que les vestiges préhistoriques qu'on y pouvait rencontrer (2). M. Coutejean faisait d'intéressantes constatations dans la vallée de Chaudefour et la région du Mont-Dore (3). A l'exposition universelle de Paris avait figuré une carte en relief des Puys, dressée par M. Poullet Scrope (4). Elle est actuellement dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle.

En 1868, la thèse de M. Alph. Julien, aujourd'hui professeur de géologie à l'Université de Clermont-Ferrand, fit passer dans le domaine de la science la certitude de l'existence d'anciens glaciers en Auvergne, phénomènes dont M. Lecoq n'avait pas envisagé la véritable nature et que le jeune géologue, avec son compagnon M. Laval, reconnaissaient ; en même temps M. Delanoue appelait l'attention de la Société géologique de France (février 1868), sur les moraines de la vallée de la Dordogne en aval du village des Bains (5). Ramelsberg publiait alors son travail sur la phonolite du Mont-Dore (6) et von Lasaulx donnait le résultat des recherches pétrographiques qu'il était venu opérer en Auvergne (7), dans une étude qui a été traduite par M. F. Gonnard. Nous devons aussi à ce dernier une excellente *Minéralogie du département du Puy-de-Dôme* (8), œuvre importante dont il ne man-

(1) Lettre de Haussoulier à Lecoq, du 10 juillet 1867.
(2) Ann. de la Soc. d'Agr. du Puy, t. XXVIII, p. 271.
(3) *Revue des cours scientifiques*, année 1867.
(4) Lettre de Poulett Scrope à Lecoq, 21 avril 1868.
(5) Bulletin de la Soc. Géol. de France, 2e série, t. XXV, p. 402.
(6) Deutsch. Géol. Gesell. Zeitschr, XX, 1868, p. 258.
(7) News Jahrb. Mineral, 1869, 1870, 1871, 1872.
(8) Paris, Savy, 1876.

Digitized by Google

que pas de combler les rares lacunes, lorsque l'occasion s'en présente.

M. J.-C. Kent, de Worchester, qui, après l'exposition de 1855, avait passé quelques jours aux environs de Clermont et dans cette ville, y revint en juin 1869 avec son ami M. Elnes-Y. Steck. Ils étudièrent la flore et la géologie, non seulement de la Basse-Auvergne, mais aussi celles du Cantal, du Velay et de l'Ardèche. La lettre par laquelle ils rendent compte de leur voyage à M. Lecoq, est pleine d'humour et de remarques judicieuses (1). En juillet 1869, M. Paillot herborisa au Mont-Dore (2). Karl Naumann explora au point de vue géologique l'Auvergne et le Velay. La Société géologique de France se réunit en session extraordinaire au Puy au mois de septembre. Parmi les assistants se trouvaient MM. Delanoue, Gaudry, Saporta, Marion, Lartet (L.), Rames, Damour, Collomb, Gruner, Tournouer, Lory, Tournal, Sauvage, Lecoq, Fabre, etc. Tournaire y présenta l'esquisse de la grande carte géologique de la Haute-Loire qu'il mit encore dix ans à parachever (3).

Robert Mallet envoya, en décembre suivant, à Lecoq de fort beaux échantillons de minéraux de la *Stanfurk salt-formation,* comme témoignage de reconnaissance pour la gracieuse réception qu'il lui avait faite, ainsi qu'à Mad. Mallet, deux mois auparavant (4). M. Collomb et M. Marcou étaient venus contrôler et reconnaître les assertions de M. Julien sur les anciens glaciers de l'Auvergne (5). Vers la même époque, M. Symes, anglais, visita les volcans éteints des environs de Clermont (6).

(1) Bull. Soc. Bot. Fr. XVI, 1869, p. LXXXV.

(2) Lettre du 2 août 1869.

(3) Bull. Soc. Géol. Fr., 2e série, t. XXVI.

(4) Lettre du 4 décembre 1869.

(5) Arch. de la Bibl. Univ., janv. 1870. — Bull. Soc. Géol. Fr., 2e série, t. XXVII.

(6) *Geology and extinct volcanos of Clermont*, 1871.

Digitized by Google

En 1872, M. Jordan de Puyfol fit des courses botaniques dans le Cantal, où il n'avait plus herborisé depuis 1849 (1). M. Labéda, de Toulouse, suivit son exemple en 1874 (2).

En 1875, l'amiral Kantzow publia ses impressions sur l'Auvergne (3). La même année et les deux suivantes, le R. W.-S. Symonds écrivit dans *Nature* et *Popular science Review* plusieurs articles sur ce qu'il avait remarqué dans le Vivarais, le Velay et l'Auvergne (4). Karl Koritska édita à Prague le récit de son voyage aux volcans éteints (5).

Le 22 août 1876 fut un jour de grande fête pour le département du Puy-de-Dôme. La ville de Clermont profitait de ce que l'Association française pour l'avancement des sciences tenait dans ses murs son 5e congrès, et inaugurait l'Observatoire météorologique que l'intelligente et infatigable persévérance de M. Alluard était parvenue à faire élever au point culminant de la chaîne des Dômes. Luttant contre l'incrédulité des uns et l'indifférence calculée des autres, il avait réalisé une œuvre qui était en germe dans l'expérience inspirée par Pascal et que Cassini avait rêvée; aussi son nom sera-t-il désormais indissolublement lié, dans les fastes scientifiques de l'Auvergne, à celui de ces deux grands hommes. Huit cents personnes environ, dont un certain nombre de savants étrangers, prirent part au sommet de la montagne à un banquet où furent portés des toasts et prononcés des discours desquels ressortait la satisfaction éprouvée par tous les convives d'assister à une aussi brillante solennité au centre d'un décor imposant et grandiose.

(1) Bull. Soc. Botan. France, 1879.

(2) Bull. de la Soc. des sc. phys. et nat. de Toulouse, t. II, 1874, p. 559.

(3) *Summer days in Auvergne*, 1875.

(4) *Fossil skeletons of Le Puy*, Nature, XIII, 1875, p, 207. — *Ancient glaciers in Auvergne*, ibid. XIV, 1876, p. 179. — *Volcanos of the Haute-Loire and the Ardèche*, Pop. sci. rev. I, 1877. — *Among the volcanos and glaciers of Auvergne*, ibid.

(5) Prag, Stiz. Ber., 1876.

Digitized by Google

En cette année 1876, fut commencé dans nos provinces le levé de la carte géologique détaillée de la France à l'échelle de $\frac{1}{80.000}$. M. Fouqué travailla pendant onze ans consécutifs, jusqu'en 1886, aux feuilles d'Aurillac, Brioude, Saint-Flour et Mauriac. De 1882 à 1885, M. A. Michel Lévy exécuta la feuille de Clermont; de 1886 à 1890 M. Termier les feuilles de Monistrol et la partie Est de celle du Puy. La partie Ouest de cette dernière a été relevée par M. Boule en 1891 et 1892. De 1886 à 1892, M. Le Verrier a exécuté les feuilles de Roanne et Montbrison. De 1888 à 1892, M. de Launay s'est occupé de la feuille de Gannat où se trouve une assez vaste étendue du territoire du département du Puy-de-Dôme, dont le lambeau qui figure sur les feuilles d'Aubusson et d'Ussel, n'a pas encore paru. Il comprend les cantons d'Herment, Bourg-Lastic, Tauves et Latour et une portion de ceux de Montaigut, Pionsat, Saint-Gervais, Pontgibaud et Rochefort.

A chaque page du *Traité de minéralogie de la France et de ses colonies* de M. Lacroix, on a la preuve de ses fréquents voyages en Auvergne.

Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que Woldemar Kowalewsky a visité, en 1876 également, la collection paléontologique de M. Aymard, du Puy, qui a été ouverte aussi à M. Filhol. L'anglais Marc Stirrup, observa les dépôts d'eau douce de la Limagne (1) à cette époque.

M. Mazon fit paraître en 1878 un *Voyage aux pays volcaniques du Vivarais et du Velay*. Et, quinze ans après, un *Voyage fantaisiste à travers l'Ardèche et la Haute-Loire*, qui contient plus d'une page intéressante.

En juillet 1879, M. Rames, qui a rempli à Aurillac le même rôle que M. Bertrand de Doue dans le Velay et M. Lecoq à Clermont, guida les herborisations au Lioran

(1) Manchester, Lit. Phil. Soc. Proc, XVI, 1877, p. 182.

Digitized by Google

et au Plomb du Cantal de la Société botanique de France (1).

En 1880, M. J.-E. Lee étudia la géologie du Massif Central avec M. J. Phillips qui déjà connaissait le pays (2). M. W.-J. Black se borna aux volcans éteints (3). M. Paul Fischer fit des recherches conchyologiques dans la vallée du Mont-Dore (4).

En 1883, le général Cullum a consacré quelques paragraphes à la Haute-Loire, dans le *Bulletin de l'American geographical Society of New-York ;* et M. Edward Barker traversait notre pays du Nord au Midi, dans une excursion dont il a rendu compte sous ce titre : *Through Auvergne on foot.*

En 1884, M. Rames eut le vif plaisir de disséquer « son Cantal » en présence des membres de la Société géologique de France, réunis en session extraordinaire à Aurillac (5).

MM. A. Michel Lévy et Munier-Chalmas procédèrent à une étude approndie de la base des terrains tertiaires des environs d'Issoire (6) en 1885.

En 1886, M. Albert Fauvel fit d'heureuses chasses d'insectes dans la Haute-Auvergne (7). Le romancier anglais R. L. Stevenson entreprit un voyage à âne dans le Velay et les Cévennes (8).

En 1889, M. Ralph Richardson, de la Société de géographie d'Edimbourg, visita les volcans des environs de Clermont (9).

(1) Bull. de la Soc. d'hort, acclim., des sciences et des arts du Cantal, 1882, p. 18. — Bull. Soc. bot. Fr., 1879.

(2) *Note book of an amateur geological*, London, 1881.

(3) *Extinct volcanos of Auvergne*, Manchester Géol. Soc. Trans, XVI, 1881. p. 164.

(4) Journ. de Conchy., XXVIII, 1884, p. 289.

(5) Bull. Soc. Géol. Fr., 3e série, t. XII.

(6) Comptes rendus Acad. des Sc., 7 déc. 1885.

(7) Revue d'entomologie, Caen, V, 1886 et 1887.

(8) *Travels with a donkey in the Cevennes*, London, 1886.

(9) Roy. Scot. Geogr. Soc., Edimbourg. 1891.

Digitized by Google

Les membres de la Société géologique de France parcoururent les monts Dores et les Dômes, sous la savante direction de M. Michel Lévy, lors de la session extraordinaire qui les réunit à Clermont en 1890 (1); tandis que les membres de la Société française de botanique se livraient, de leur côté, à des récoltes fructueuses dans ces montagnes (2).

Les 18 et 19 juin 1892, MM. E.-A. Martel, A. Delbecque et G. Gaupillat, accompagnés de M. Etienne Ritter, étudiant à l'Université de Genève, avec l'aide de M. Louis Armand (de Peyrelau) et de Nougin père (de Besse) tentèrent une reconnaissance méthodique du Creux de Souci, au-dessus du lac Pavin (Puy-de-Dôme). Elle ne fut pas aussi complète que les explorateurs l'auraient désirée, en raison du gaz acide carbonique qui ne leur permit pas de descendre jusqu'à la nappe d'eau qui occupe le fond de ce gouffre (3). Le 15 novembre suivant, MM. Berthoule, maire de Besse, Bruyant, professeur à l'école de médecine de Clermont, Gautier et autres, par suite de la disparition de toute vapeur délétère, purent observer la caverne tout à leur aise et y opérer les constatations scientifiques qu'ils crurent devoir faire (4).

Au mois de septembre 1893, la session extraordinaire de la Société géologique de France amena au Puy de nombreux géologues et touristes auxquels M. Boule fit, avec le profond savoir, l'entrain et la bonne grâce qui lui sont habituels, les honneurs de ce pays qu'il a étudié de très près et lumineusement décrit (5). M. Flahaut, directeur de l'Institut Botanique de l'Université de Montpellier,

(1) Bull. Soc. Géol. Fr., 3e série, t. XVIII.

(2) Bull. Soc. Fr. de botanique, Toulouse, 1890.

(3) C. R. Acad. des Sc., 4 juillet 1892.

(4) Bruyant. — *Observations scientifiques sur le Creux de Soucy* (Revue d'Auvergne, 1892).

(5) Bull. Soc. Géol. Fr., 3e série, t. XXI. — *Descr. géol. du Velay.* Paris, Baudry, 1892.

Digitized by Google

parcourut les montagnes du Mont-Dore, celles des Dômes et la vallée de la Sioule.

Avec la compétence qui lui est unanimement reconnue, M. l'abbé Boulay a étudié, à plusieurs reprises, la luxuriante flore fossile des bords de la Monne et du lac Chambon, de Gergovie, des environs du Puy et du Cantal.

Il n'est presque point d'année, depuis lors, qui n'ait vu les membres de quelque Société amicale ou scientifique choisir nos belles montagnes pour le centre d'une de leurs réunions périodiques. Sont venus successivement : l'Association des médecins aliénistes, le Congrès d'hydrologie en 1896, la Société des Architectes français en 1897, une nombreuse caravane de médecins et d'étudiants en 1899. Enfin le Congrès international de géologie de 1900 a décidé une excursion dans le Massif Central de la France, principalement au pays des volcans éteints. Nous souhaitons aux savants qui y prendront part une cordiale bienvenue. Puissent-ils, rentrés dans leur patrie, se rappeler cette contrée à l'aspect diversement pittoresque et engager leurs compatriotes à venir la visiter ! Ce sera la marque la plus certaine qu'ils en ont gardé un favorable souvenir.

Et maintenant, parvenu au terme de cette longue nomenclature qui n'est, en quelque sorte, que le sommaire d'un chapitre de l'histoire intime de l'Auvergne et du Velay (des volumes seraient nécessaires pour le traiter en détail), il est possible que plus d'un nom nous ait échappé, que nous ayons commis quelques-unes de ces méprises *quas humana parum cavit natura*. Ceux qui s'en apercevront voudront bien nous excuser en raison du motif qui nous a poussé à ce groupement rapide de faits. Il n'est autre que de montrer combien de grands esprits se sont intéressés au sol de ces vieilles provinces si riches en matériaux d'étude et si captivantes par leurs sites enchanteurs.

A. VERNIÈRE.

Digitized by Google

THÉORIE MATHÉMATIQUE

DU JEU APPELÉ

LE TIRAGE AUX COUTEAUX

DANS LES FOIRES D'AUVERGNE

NOTICE HISTORIQUE.

Les fêtes et les foires des petites localités n'étaient pas pourvues, il y a cinquante ans, des *attractions* variées qui les animent aujourd'hui. Le monde des forains ne s'était pas multiplié comme il l'a fait depuis un quart de siècle, les roulottes ne parvenaient pas jusque dans les moindres villages, dont les places n'étaient pas, à ces occasions, encombrées par les tentes-abris des loteries, tirs, massacres, et par l'inévitable manège des chevaux de bois. Ce n'est pas que l'amour du plaisir ne fût alors moins vif que de nos jours; mais on y satisfaisait suivant le tempérament des populations indigènes et les ressources matérielles dont elles disposaient.

A Brioude, par exemple, les jeux d'adresse tenaient la plus grande place dans le programme de la fête, longtemps célèbre, de Saint-Julien. Dans la partie de la vallée de l'Allier située entre cette ville et Issoire, ainsi que dans le Lembron, la danse occupait la majeure partie du temps. Brassac était renommé pour ses ménétriers qui étaient recherchés partout à la ronde et dont quelques-uns sont restés légendaires. Le violon, le cornet à pistons et la clarinette composaient l'orchestre habituel, qui s'augmentait de la grosse caisse et des cymbales, lorsqu'on y mettait le prix. A côté des divertissements chorégraphiques, les vieillards qui ne dansaient plus, les enfants qui ne dansaient pas encore et les gens graves qui ne pouvaient pas danser sur la place publique, trouvaient un genre de distractions moins bruyant, mais qui pour tous, nous l'avons constaté bien des fois, ne manquait pas d'attrait : c'était le modeste *jeu des couteaux*. Oh! oui, bien modeste; modeste dans son installation, modeste dans l'enjeu, modeste dans le gain. Il n'y avait que le bénéfice du banquier qui n'était relativement pas aussi modeste, paraît-il. Et encore, comme on n'opérait jamais que sur des sommes de très minime importance, a-t-il fallu des formules mathématiques pour en acquérir la certitude. Comme à la roulette, comme aux

Digitized by Google

petits-chevaux, l'impôt prélevé sur le joueur était énorme à cette sorte de loterie où, moyennant un très faible enjeu, on pouvait gagner un couteau de très petite valeur. Ce jeu de hasard, car c'en était un, avait-il pris naissance dans un cerveau auvergnat? Nous ne le pensons pas, et nous le croyons d'importation provençale. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il charmait déjà nos compatriotes sous la monarchie de Juillet, peut-être même au temps de la Restauration. Les souvenirs les plus lointains auxquels nous avons fait appel se sont remémoré un certain Banquaire (le banquier), domicilié à Orsonnette, dont l'exemple fut bientôt suivi par quelques habitants du village du Breuil. Peut-être le bonhomme n'avait-il pas été assez discret sur le chiffre de ses bénéfices, peut-être aussi la clientèle s'était-elle rapidement accrue? Les frais de premier établissement n'étaient pas onéreux, du reste : une grosse de couteaux à très bon marché, deux jeux de cartes, une série de trente-deux étuis ou cornets, un sac de coutil pour contenir ces étuis et un grand mouchoir à carreaux composaient tout le matériel de ce Monte-Carlo primitif.

Arrivé à destination, celui qui tenait la banque (c'était l'expression consacrée) empruntait à quelque ami ou connaissance une bacholle qu'il recouvrait de deux ou trois planches légères et au fond de laquelle il déposait le panier aux provisions, qui avait également servi au transport de son attirail et de ses réserves. Sur les planches il étendait, en guise de tapis, le mouchoir à carreaux et y alignait, en quatre rangées, couleur par couleur, les trente-deux cartes d'un jeu de piquet. Les étuis ou cornets avaient préalablement reçu, enroulées avec soin, les cartes d'un jeu semblable, puis ils avaient été jetés dans le sac en coutil. Il ne restait plus qu'à attendre le ponte, et l'expectative n'était pas de longue durée. Pour cinq centimes (l'on disait plus volontiers : un sou), celui-ci plongeait la main dans le sac profond et mystérieux et en retirait deux étuis qu'il plaçait à côté des deux couteaux qui avaient eu le don d'exciter sa convoitise. Le tenancier prenait alors ces étuis et, à l'aide d'une broche de fer, en faisait sortir la carte qui y était enfermée, et, si elle coïncidait avec celle sur laquelle avait été posé l'étui, le couteau était gagné et devenait la propriété du joueur. Le vide opéré était aussitôt comblé par un autre couteau, à peu près identique, tiré du magasin, c'est-à-dire du fond de la bacholle. Mais, combien était rare la coïncidence et que souvent les petits sous allaient gonfler la poche du banquier avant qu'un couteau entrât dans celle du joueur! Cela, c'était le tirage classique, celui auquel se livraient les enfants dont le porte-monnaie n'est pas d'ordinaire bien garni. Mais il n'était pas interdit de grossir l'enjeu. Pour cinquante centimes on

Digitized by Google

pouvait même couvrir toutes les cartes du tableau. L'auteur du savant article qui suit vous dira que les chances de gain s'accroissaient en raison directe de l'augmentation du chiffre de l'enjeu. Oh! l'éternelle tyrannie du capital!

Les gens qui faisaient *tirer les couteaux* étaient généralement économes, et l'on en pourrait citer plus d'un qui est parvenu à réaliser une petite fortune. Il ne serait donc pas juste d'attribuer cette prospérité aux seules chances mathématiques inhérentes à l'industrie qu'ils pratiquaient, chances qui cependant dépassaient de beaucoup celles d'un bénéfice raisonnable. On pourra s'en convaincre à la lecture des savantes démonstrations de M. Maupin.

I. — DÉFINITION DE LA PROBABILITÉ. — DE L'ESPÉRANCE MATHÉMATIQUE.

Probabilité simple. — Lorsque, dans un jeu de hasard, peuvent se produire différents événements, *tous également possibles*, parmi ces événements, m amènent le gain pour un joueur et n la perte. On appelle *probabilité du gain* la fraction $\frac{m}{m+n}$; cette probabilité est donc une fraction arithmétique inférieure à 1.

Probabilité composée. — Je considère un événement C, formé par le concours de deux événements, A et B : la probabilité, pour que C se produise, est égale au produit de la probabilité de A par celle qu'acquiert B, quand A se produit. En effet, soient $\frac{m}{m+n}$ et $\frac{m'}{m'+n'}$ les probabilités respectives de A et de B : chacun des événements A peut se combiner avec chacun des événements B, ce qui fait $(m+n)(m'+n')$ événements possibles; ensuite chaque événement favorable A peut se combiner avec chaque événement favorable B, ce qui fait $(m\,m')$ événements favorables possibles. D'après la première définition, la probabilité d'amener l'événement C est donc $\frac{m\,m'}{(m+n)(m'+n')}$.

Le même raisonnement s'applique aux événements composés du concours de plusieurs événements, et chaque *probabilité composée* se présente ainsi comme égale au produit des probabilités simples desquelles elle dépend.

De l'espérance mathématique. — On appelle *espérance mathématique* le produit de la probabilité par le gain qui lui est attaché.

Digitized by Google

Je suppose que deux enfants, M et N, jouent de la façon suivante : M tient dans les mains les 8 cartes d'une même couleur ; N paie d'abord 1 sou à M, puis tire une carte et la nomme sans la regarder. S'il tombe juste, il gagne un nombre x de sous fixé à l'avance, sinon il perd. — La probabilité du gain est ici $\frac{1}{8}$, l'espérance mathématique est donc $\frac{x}{8}$. Si $\frac{x}{8} > 1$, le jeu est avantageux pour N ; si le contraire se produit, il est désavantageux pour N.

$$\text{Si } \frac{x}{8} = 1, \text{ d'où } x = 8 \text{ sous, le jeu est dit } \textit{loyal}.$$

On peut encore dire que le sou de N, dès qu'il est placé au jeu, acquiert la valeur $\frac{x}{8}$.

On voit donc que le calcul de l'espérance mathématique permet de déterminer si un jeu est avantageux ou désavantageux : dans cet exemple simple, N représente le ponte et M la banque. Tout jeu de banque est désavantageux ; mais on peut calculer, au moyen de l'espérance mathématique, dans quelle mesure il est désavantageux.

II. — TIRAGE A QUATRE CARTES.

Dans le jeu des couteaux, les 32 cartes d'un jeu de piquet sont disposées sur une table ainsi qu'il suit :

	As	Roi	Dame	Valet	Dix	Neuf	Huit	Sept
Pique	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Trèfle	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Carreau	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Cœur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

en sorte que chaque colonne (verticale) se compose de cartes de même valeur et chaque ligne (horizontale) de cartes de même couleur. Le banquier a un sac contenant 32 tubes, dans chacun desquels est placée une carte d'un autre jeu complet. Ayant payé 10 sous, le joueur prend dans ce sac 4 tubes, les place à son gré sur les 4 cartes d'une même colonne, par exemple sur les 4 as. Cela fait, on sort les cartes des tubes en laissant chacune à sa place, et on gagne un couteau sur l'as de pique si la carte correspondante du tube est un pique ; on gagne un couteau sur l'as de trèfle si la carte correspon-

Digitized by Google

dante du tube est un trèfle, et ainsi de suite. On peut donc gagner un, deux, trois ou quatre couteaux, suivant qu'il y a une, deux, trois ou quatre concordances entre les cartes.

Or, le jeu est équivalent au suivant, que j'imagine pour simplifier la notation. Soient 4 cases,

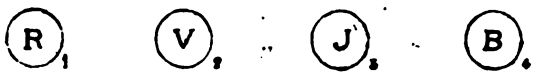

pratiquées sur une table, et peintes respectivement en rouge, en vert, en jaune et en bleu. Le banquier tient un sac renfermant 8 boules rouges, 8 vertes, 8 jaunes, 8 bleues. Le ponte prend une boule dans le sac, sans la regarder, et la pose sur la case R; puis prend une autre boule et la pose, sans la regarder, dans V; puis prend une autre boule et la pose, sans la regarder, dans J; enfin, prend une quatrième boule qu'il pose dans B. Toute concordance de couleur amènera le gain d'un couteau, dont j'appelle λ la valeur moyenne.

Calcul de l'espérance mathématique. — J'appelle S_1 la probabilité de gagner un couteau et un seul, S_2 celle de gagner deux couteaux et deux seulement, S_3 celle de gagner trois couteaux et trois seulement, S_4 celle de gagner les quatre couteaux.

La probabilité de tirer en premier lieu une boule rouge, c'est-à-dire de gagner le couteau (1), est $\frac{8}{32}$. Cette probabilité comprend :

1° La probabilité de gagner le premier couteau seul. Mais dans S_1 sont rassemblées les probabilités de gagner, ou R seul, ou V seul, ou J seul, ou B seul : cela constitue quatre cas également possibles, dont un seul me convient. Donc je prends d'abord $\frac{1}{4}S_1$;

2° La probabilité de gagner les couteaux (1, 2), ou (1, 3), ou (1, 4), à l'exclusion des couteaux (2, 3), ou (2, 4), ou (3, 4). Voici six cas possibles également, desquels trois me conviennent; donc cela compte $\frac{3}{6}S_2$;

3° Ensuite, la probabilité de gagner les couteaux (1, 2, 3), ou (1, 2, 4), ou (1, 3, 4), à l'exclusion de (2, 3, 4). Voici quatre cas possibles également, dont trois me conviennent, et cela compte $\frac{3}{4}S_3$;

4° Enfin, la probabilité de gagner les quatre couteaux, ce qui vaut S_4.

Digitized by Google

De là résulte l'existence de la relation

$$\frac{1}{4}S_1+\frac{3}{6}S_2+\frac{3}{4}S_3+S_4=\frac{1}{4}.$$

Soit λ la valeur moyenne d'un couteau : l'espérance mathématique attachée au gain d'un couteau est λS_1, celle attachée au gain de deux est $2\lambda S_2$, celle attachée au gain de trois est $3\lambda S_3$, et celle attachée au gain de quatre est $4\lambda S_4$. En sorte que l'espérance totale est

$$\Theta=(S_1+2S_2+3S_3+4S_4)\lambda,$$

c'est-à-dire en tenant compte de la relation (1),

$$\Theta=\lambda.$$

Ainsi, l'espérance est égale exactement à la valeur moyenne d'un couteau.

III. — TIRAGE A HUIT CARTES.

Le joueur peut, s'il le désire, tenter le sort d'une autre manière. La disposition des cartes reste la même sur la table, et le joueur, ayant payé 10 sous, prend dans le sac 8 tubes, en place à son gré 4 sur les 4 cartes d'une des 4 premières colonnes, par exemple celle des as, et place les 4 autres sur les 4 cartes d'une des 4 dernières colonnes, par exemple celle des dix. Cela fait, on sort les cartes des tubes, en laissant chacune à sa place, et on gagne un couteau sur l'as de pique, si la carte correspondante du tube est une des 4 cartes majeures de pique; on gagne un couteau sur l'as de trèfle, si la carte correspondante du tube est une des 4 cartes majeures de trèfle, et ainsi de suite. De même on gagne un couteau sur le dix de pique, si la carte correspondante du tube est une des 4 cartes mineures de pique; on gagne un couteau sur le dix de trèfle, si la carte correspondante du tube est une des 4 cartes mineures de trèfle, et ainsi de suite. On peut donc gagner un, deux...., jusqu'à huit couteaux, suivant qu'il y a une, deux...., huit concordances entre les cartes.

Ce tirage à huit cartes est susceptible d'être pratiqué autrement : au lieu de deux colonnes (verticales), on choisit une ligne (horizontale), par exemple celle des trèfles. Les huit tubes étant placés sur les huit trèfles, on gagne un couteau sur l'as de trèfle, si la carte correspondante du tube est un as; on gagne un couteau sur le roi de trèfle, si la carte correspondante du tube est un roi, et ainsi de suite. Mais les calculs restent encore exactement les mêmes.

Digitized by Google

Ce jeu est équivalent au suivant. Soient 8 cases,

pratiquées sur une table, et peintes respectivement en rouge foncé, vert foncé, jaune foncé, bleu foncé; rouge clair, vert clair, jaune clair, bleu clair. Le banquier tient un sac renfermant 4 boules de chacune de ces 8 couleurs. Le ponte prend une boule dans le sac, sans la regarder, et la pose sur la case R; puis prend une boule nouvelle et, sans la regarder, la pose dans V,..... de manière à remplir les huit cases. Toute concordance de couleurs (et il y a huit couleurs distinctes) amènera le gain d'un couteau. J'appelle, dans ce qui suit, Σ_1 la probabilité de gagner un couteau, Σ_2 celle d'en gagner deux, etc.

Calcul de l'espérance mathématique (1). — La probabilité de gagner le couteau 1 (de tirer une boule rouge foncé) est $\frac{4}{32}$, elle comprend :

1° La probabilité de gagner les 8 couteaux, ce qui vaut Σ_8;

2° La probabilité de gagner 7 couteaux et 7 seulement, le couteau 1 étant forcément compris dans ceux-ci. Il existe C_8^7 combinaisons 7 à 7 des chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Parmi elles, celles qui me sont favorables renferment le chiffre 1; si j'y supprime ce chiffre 1, il reste toutes les combinaisons 6 à 6 des chiffres 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et leur nombre, *qui n'a pas varié par cette suppression*, est C_7^6. La probabilité de l'événement que j'envisage est donc

$$\frac{C_7^6}{C_8^7} \times \Sigma_7 ;$$

3° La probabilité de gagner 6 couteaux et 6 seulement, le couteau 1 étant forcément compris parmi ceux-ci. Cette probabilité est, d'après un raisonnement analogue à celui que je viens de faire,

$$\frac{C_7^5}{C_8^7} \times \Sigma_6 ;$$

(1) Je vais me servir ici de ce qu'on appelle le nombre de *combinaisons* de m lettres n à n. On appelle combinaison de m lettres n à n toute manière d'écrire ces lettres, deux combinaisons différant par la nature d'au moins une lettre. Le nombre de ces combinaisons se représente par le symbole C_m^n, et on sait que

$$C_m^n = \frac{m(m-1)(m-2).....(m-n+1)}{1.2.3.....m}.$$

Digitized by Google

4° La probabilité de gagner 5 couteaux et 5 seulement, le couteau 1 étant forcément parmi eux : c'est

$$\frac{C_7^4}{C_8^5} \times \Sigma_5.$$

. . . . . .

et ainsi de suite, ce qui fournit l'équation

$$\Sigma_8 + \frac{C_7^6}{C_8^7}\Sigma_7 + \frac{C_7^5}{C_8^6}\Sigma_6 + \frac{C_7^4}{C_8^5}\Sigma_5 + \frac{C_7^3}{C_8^4}\Sigma_4 + \frac{C_7^2}{C_8^3}\Sigma_3 + \frac{C_7^1}{C_8^2}\Sigma_2 + \frac{1}{C_8^1}\Sigma_1 = \frac{4}{32}.$$

Mais on tire de là, en multipliant les deux membres par 8λ,

$$(8\Sigma_8 + 7\Sigma_7 + 6\Sigma_6 + 5\Sigma_5 + 4\Sigma_4 + 3\Sigma_3 + 2\Sigma_2 + \Sigma_1)\lambda = \lambda.$$

Le premier membre de cette dernière relation est l'espérance Θ cherchée ; donc, encore ici,

$$\Theta = \lambda.$$

IV. — TIRAGE A TRENTE-DEUX CARTES.

On peut encore imaginer d'autres modifications, et j'examinerai la suivante, qui est quelquefois employée.

Les trente-deux cartes étant disposées comme précédemment sur la table, on met dessus, à la convenance du joueur, les trente-deux tubes, et on gagne un couteau chaque fois que deux cartes correspondantes sont exactement les mêmes, en couleur et en valeur. Ainsi on peut gagner un, deux, trois,..... jusqu'à trente-deux couteaux.

Je cherche à obtenir l'espérance mathématique Θ. La probabilité d'avoir une concordance entre la première carte du tableau et la carte correspondante du tube est $\frac{1}{32}$. Un raisonnement analogue à celui qui a été employé pour les tirages précédents permet d'écrire l'équation

$$\frac{1}{32} = R_{32} + \frac{31}{32}R_{31} + \frac{30}{32}R_{30} + \ldots + \frac{3}{32}R_3 + \frac{2}{32}R_2 + \frac{1}{32}R_1,$$

où les R désignent les probabilités de gagner un nombre de couteaux marqué par leur indice. On en tire

$$1 = 32R_{32} + 31R_{31} + 30R_{30} + \ldots + 3R_3 + 2R_2 + R_1,$$

et par suite $\Theta = \lambda$.

Ainsi, dans ce troisième cas, l'espérance mathématique se maintient égale à la valeur d'un couteau.

Digitized by Google

V. — JEU DES ENFANTS ET SES MODIFICATIONS.

Premier jeu. — Un enfant achète, pour deux sous, le droit de tirer deux étuis et de les poser à son gré sur deux cartes, par exemple l'as de carreau et le sept de cœur du tableau donné au début : il gagne un couteau lorsque la carte de l'étui est la même exactement que celle sur laquelle il la pose. Je suppose qu'il place, par exemple, la première carte tirée sur l'as de carreau et la seconde sur l'as de cœur. Alors la probabilité de tirer d'abord l'as de carreau est $\frac{1}{32}$: cela représente la probabilité S_2 de gagner les deux couteaux, et celle s_1 de gagner le premier sans le second. Ainsi

$$S_2 + s_1 = \frac{1}{32}.$$

Cela posé, la probabilité de tirer l'as de carreau comme première carte, et le sept de cœur comme seconde carte, est

$$S_2 = \frac{1}{32} \cdot \frac{1}{31} = \frac{1}{992}.$$

On déduit de là

$$s_1 = \frac{30}{992}.$$

Je cherche ensuite la probabilité de ne gagner que le dernier couteau : il faut ne tirer d'abord ni l'as de carreau (ce qui ferait gagner le premier couteau), ni le sept de cœur (ce qui empêcherait de gagner le deuxième). La probabilité de n'avoir aucune de ces deux cartes est $\frac{30}{32}$. Il reste alors 31 cartes : la probabilité d'y choisir le sept de cœur est $\frac{1}{31}$, et la probabilité du concours de ces deux événements est

$$s_2 = \frac{30}{32} \cdot \frac{1}{31} = \frac{30}{392}.$$

Ainsi $s_2 = s_1$, et la probabilité S_1 de gagner un couteau et un seul est

$$S_1 = s_1 + s_2 = \frac{60}{992}.$$

L'espérance mathématique est

$$E_2 = (2S_2 + S_1)\lambda = \frac{2\lambda}{32}.$$

Première modification à ce jeu. — Le procédé que je viens d'étudier paraît être le plus usité. Je suppose maintenant que, moyen-

Digitized by Google

nant trois sous, un enfant puisse poser trois étuis sur trois cartes, en sorte que son gain puisse être de un, deux, ou trois couteaux : j'appelle Σ_1, Σ_2, Σ_3 les probabilités respectives de ces événements.

La probabilité de tirer d'abord la première carte désignée est $\frac{1}{32}$: cette probabilité comprend la probabilité Σ_3 de gagner les trois couteaux, puis la probabilité μ de gagner deux couteaux dont (1), puis celle ξ de gagner un seul couteau qui soit (1). Alors μ est une fraction de Σ_2 ; mais Σ_2 comprend trois cas également possibles : gain de (1, 2) sans (3), gain de (1, 3) sans (2), gain de (2, 3) sans (1). Donc

$$\mu = \frac{2}{3}\Sigma_2.$$

De même ξ est une fraction de Σ_1, qui comprend trois cas également possibles : gain de (1) sans (2) ni (3), gain de (2) sans (1) ni (3), gain de (3) sans (1) ni (2). Donc

$$\xi = \frac{1}{3}\Sigma_1,$$

et enfin

$$\Sigma_3 + \frac{2}{3}\Sigma_2 + \frac{1}{3}\Sigma_1 = \frac{1}{32}.$$

L'espérance mathématique étant, par définition égale à

$$(3\Sigma_3 + 2\Sigma_2 + \Sigma_1)\lambda$$

sera, d'après la relation précédente,

$$E_3 = \frac{3\lambda}{32}.$$

Autres modifications. — L'enfant tire n couteaux et les pose sur n cartes : on trouve, après un raisonnement calqué sur celui qui vient de donner E_3, la relation suivante :

$$\Sigma_n + \frac{n-1}{n}\Sigma_{n-1} + \frac{n-2}{n}\Sigma_{n-2} + \ldots + \frac{2}{n}\Sigma_2 + \frac{1}{n}\Sigma_1 = \frac{n}{32}.$$

L'espérance mathématique est donc ici

$$\Sigma_n = \frac{n\lambda}{32},$$

λ étant toujours la valeur d'un couteau.

Comparaison entre les différents jeux des enfants. — J'ai examiné les cas où l'on achète deux tubes pour deux sous ou trois pour trois sous. Je suppose en général qu'un enfant achète à son gré un tube pour un sou, ou deux pour deux sous, ou trois pour trois sous,

Digitized by Google

..... ou n pour n sous. Les espérances mathématiques correspondantes sont, dans ces différents cas :

$$E_1 = \frac{\lambda}{32},\quad E_2 = \frac{2\lambda}{32},\quad E_3 = \frac{3\lambda}{32},\quad \ldots\ldots\quad E_n = \frac{n\lambda}{32}.$$

Mais il est plus intéressant de comparer les espérances aux jeux respectifs, et on a

$$\frac{E_1}{1} = \frac{E_2}{2} = \frac{E_3}{3} = \ldots\ldots = \frac{E_n}{n}.$$

La valeur commune de ces rapports est $\frac{\lambda}{32}$.

VI. — ÉNONCÉ DE DEUX THÉORÈMES. — IMPÔT PRÉLEVÉ PAR LE TENANCIER. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR CE JEU.

Deux théorèmes. — Les résultats que je viens d'obtenir en tout dernier lieu peuvent s'exprimer ainsi :

Théorème 1. — Dans le jeu des enfants, tel qu'il est décrit précédemment, chaque sou risqué rapporte, en moyenne, $\frac{\lambda}{32}$ (λ étant la valeur moyenne d'un couteau); autrement dit, chaque couteau gagné coûte, en moyenne, 32 sous.

D'autre part, les expressions trouvées pour θ se traduisent de la façon suivante :

Théorème 2. — Dans les tirages à quatre, ou à huit, ou à trente-deux cartes, chaque sou risqué rapporte, en moyenne, $\frac{\lambda}{10}$; autrement dit, chaque couteau gagné coûte, en moyenne, 10 sous.

Impôt prélevé. — Ces énoncés sont susceptibles d'être interprétés autrement. Je suppose qu'un couteau vaille 35 centimes, ce qui est sans doute exagéré. Alors, quand un joueur met 50 centimes au jeu, son espérance mathématique est $\lambda = 35$ centimes, c'est-à-dire que sa mise ne vaut plus que 35 centimes, ou bien que l'impôt prélevé sur le joueur est de 30 %. — Pour le jeu des enfants, quand on met 10 centimes au jeu, l'espérance mathématique est $\frac{2\lambda}{32} = \frac{70}{32} = 2{,}1875$ centimes : l'impôt prélevé [1] est donc, dans ce cas, pour 100 centimes,

$$10\,(10 - 2{,}1875) = 78{,}125\,;$$

autrement dit, il est supérieur à 78 %.

(1) On me fait remarquer que certains tenanciers donnent 4 tubes pour 2 sous, alors le prix moyen du couteau est 16 sous, et l'impôt 56,25 %.

Digitized by Google

Considérations générales. — Des gens nés dans le pays me disaient : « Nous jouons généralement à quatre et à huit cartes, nous croyons le tirage à huit plus avantageux. Le tirage à trente-deux est très rarement employé : c'est un acte d'originalité que de le risquer ».

Ces assertions ne sont pas exactes, puisque le taux du placement reste le même, quel que soit celui des trois modes employé. Le nombre des chances de réaliser un gain quelconque est plus grand à quatre qu'à huit, et plus grand à huit qu'à trente-deux ; d'autre part, par une juste compensation, on peut espérer un plus gros lot dans le tirage à huit que dans le tirage à quatre, dans le tirage à trente-deux que dans le tirage à huit (1). Ce jeu étant avant tout un passe-temps de quelques minutes, il s'établit dans l'esprit du joueur un état d'équilibre entre deux désirs qui se contrarient : on a envie de gagner quelque chose, et on n'est pas insensible à la gloire de réaliser un beau coup. D'où je conclus que cet état d'équilibre correspond, pour la majorité des gens qui jouent et qui ont vu jouer souvent, au tirage à huit cartes, considéré comme le plus agréable.

Mes interlocuteurs ajoutaient : « Nous jouons un coup en passant, les teneurs ne sont pas fâchés de voir arriver des gens sérieux qui attirent les chalands, mais ils regardent d'un mauvais œil ceux qui tentent plusieurs coups de suite : certainement ils gagnent davantage sur les enfants, et si, ce qui me paraît douteux, nous leur infligeons des pertes, ils se rattrapent sur eux ».

Ceci est très vrai, et les théorèmes énoncés plus haut en rendent compte. Est-il permis d'en conclure que là-même le capital est traité avantageusement et fait payer son intérêt ? Le capitaliste est, ici, celui qui peut payer dix sous, et de sa puissance il opprime, sans s'en douter, le gamin qui n'a en poche que deux ou trois sous.

(1) J'ai dû, afin de ne pas abuser de l'hospitalité qui m'était offerte, supprimer le calcul détaillé des S dans le tirage à quatre, et des Σ dans le tirage à huit : l'examen de ces nombres justifie les conclusions précédentes.

GEORGES MAUPIN.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Séance du 24 avril 1900.

Présidence de M. le docteur Hospital.

M. le Président lit une lettre de M. Garenne, avocat, demandant à ce qu'une plaque commémorative de l'épiscopat de Massillon soit placée dans la Cathédrale de Clermont, et que, à cette occasion, une fête à laquelle seront conviées les autorités civiles et militaires, soit célébrée le 24 juin prochain, en l'honneur de l'illustre orateur. Il est représenté que la date proposée par M. Garenne coïncide avec celle de la cérémonie annoncée du Centenaire de la bataille de Marengo et de la mort de Desaix ; que son organisation ne pouvant pas s'effectuer sans l'assentiment de l'autorité épiscopale, qui dispose de la Cathédrale, c'est à Monseigneur l'évêque de Clermont que M. Garenne devra s'adresser ; que la Société des Amis de l'Université ne peut pas prendre cette initiative.

M. le Ministre de l'Instruction publique informe que chacune des Sociétés savantes qui a envoyé des travaux à l'Exposition étant considérée comme un exposant, il y a lieu de désigner un délégué qui bénéficiera d'une carte d'entrée gratuite. Il est décidé qu'il sera attendu, pour procéder à cette nomination, qu'il ait été répondu à la question de savoir si le même délégué doit être accrédité pour la durée entière de l'Exposition, ou s'il est possible d'attribuer successivement une carte temporaire à chacun des membres qui seraient chargés, à tour de rôle, de représenter la Société.

M. Ambrosi ayant donné sa démission, M. Accarias est élu, à l'unanimité des membres présents, archiviste-adjoint de la Société.

Le projet de budget de 1900 est présenté par M. le Trésorier, et, après quelques demandes d'explications, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Dans l'incertitude du résultat de fouilles à opérer au puy de Dôme et des frais qu'elles pourraient entrainer, la Société est d'avis de ne point s'engager dans cette voie. Elle met à la diposition de M. Audollent, sur les réserves dont elle peut disposer, une somme de

Digitized by Google

1,000 francs destinée à l'impression d'un travail sur les découvertes qui ont été faites, sur la description des ruines du Temple et sur tout ce que l'auteur croira devoir intéresser l'archéologue ou l'historien.

Il est ajouté 100 francs aux 150 francs déjà votés, pour l'exécution des planches du catalogue de la collection de M. le docteur Girod.

M. Desdevises du Dezert, appelé à Poitiers comme juge de la soutenance d'une thèse, ne peut faire la lecture annoncée par l'ordre du jour. Elle est remise à la prochaine séance.

Séance du 8 mai 1900.

Présidence de M. Bonnefoy.

M. Audollent fait part des démarches qu'il a déjà faites pour l'exécution du travail qu'il a entrepris sur les Ruines du puy de Dôme. Mais la Commission des Monuments historiques dispose, cette année, de peu d'argent; aussi ne faut-il pas compter sur ses ressources. C'est néanmoins un échec dont on peut se consoler, attendu qu'on vient d'agiter à nouveau la question d'établissement d'un chemin de fer de Clermont au puy de Dôme. N'est-ce pas une belle occasion de faire des fouilles sans frais?

Aussi, sur la demande du Président, autorisation est donnée à M. Audollent de solliciter auprès de M. le Préfet l'insertion dans le cahier des charges de l'engagement de déposer les objets découverts au Musée de Clermont.

Sans doute ce qui subsiste du temple de Mercure est bien confié à la protection d'un gardien; mais, comme le fait très justement observer M. Rouchon, ce gardien, qui tient une auberge sur la route de La Font-de-l'Arbre, est incapable d'empêcher les nombreuses déprédations commises par les touristes et surtout par les paysans en hiver. Ne serait-il pas utile de faire un choix plus judicieux et de confier la garde des ruines à quelqu'un qui fût mieux placé pour exercer une surveillance active? Le Conseil général devrait donc émettre un vœu pour que l'on confie la protection des ruines à un employé de l'Observatoire, qui a l'avantage de se trouver sur les lieux.

M. Rouchon ajoute que cette question des Ruines du puy de Dôme a préoccupé déjà les savants. M. Bruyerre, en particulier, a dressé le plan et fait le procès-verbal de ce qui subsiste. Mais ses dessins et ses plans sont oubliés dans les cartons. Il faut un spécialiste pour faire le texte et utiliser ces plans; M. Audollent est tout désigné pour mener à bien ce travail difficile. Il serait donc néces-

Digitized by Google

saire de faire une demande officielle au nom de la Société pour obtenir l'autorisation de se servir des plans et des dessins de M. Bruyerre.

M. Audollent rappelle que cette demande a déjà été faite et qu'on a proposé en outre l'adjonction d'un architecte pour achever ce travail. Il se propose de faire, sur les recherches et les découvertes déjà faites au puy de Dôme, un petit travail qu'il publiera dans la *Revue*.

M. le Président donne ensuite lecture de la réponse de M. le Ministre de l'Instruction publique au sujet de la carte d'entrée gratuite à l'Exposition. Chaque Société savante étant considérée comme un exposant, elle ne peut désigner qu'un seul délégué qui bénéficiera de la carte d'entrée. Aussi M. le Ministre refuse d'attribuer successivement une carte temporaire à chacun des membres chargés à tour de rôle de représenter la Société à Paris.

A la prochaine réunion, il sera donc procédé, par voie de tirage au sort, à la désignation de la personne qui bénéficiera de cette carte. Se sont déjà fait inscrire : MM. Bonnefoy, Desdevises du Dezert, Duboin, Ehrhard, le docteur Girod, du Ranquet. Celui qui sera désigné trouvera, dans la note envoyée par le Ministre du Commerce, les renseignements nécessaires pour se faire délivrer une carte d'entrée.

M. Desdevises du Dezert, appelé à Poitiers comme juge de la soutenance d'une thèse, n'avait pu faire la lecture annoncée par l'ordre du jour de la dernière réunion. Il a assisté à une véritable joute académique qui rappelle les assises solennelles des Facultés d'autrefois. Le candidat, le P. Joseph de la Servière, avait pris pour sujet :

1° Thèse française : « Biographie du P. Porée » ;

2° Thèse latine : « Querelle entre le roi d'Angleterre Jacques I^er^ et le cardinal Bellarmin ».

La lecture du compte-rendu de cette dernière question a été écoutée avec le plus vif intérêt, et M. le Président s'est associé à tous les auditeurs en adressant ses meilleurs remerciements à M. Desdevises du Dezert, qui a eu l'heureuse inspiration de nous faire part des travaux d'une Université voisine.

Digitized by Google

Compte de gestion du Trésorier en 1899.

(Séance du 13 février 1900.)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte de gestion de la Société au 31 décembre 1899, date de la clôture du deuxième exercice :

RECETTES.

Au cours de l'année 1899, les recettes ont été les suivantes :

507 cotisations de 1899, à 10 fr.....	5.070f »	
48 cotisations de 1899, à 5 fr.....	240 »	5.368f »
5 abonnements à la *Revue*, à 10 fr.....	50 »	
1 abonnement, à 8 fr.....	8 »	
Subvention du département du Puy-de-Dôme pour l'année 1899.....	250 »	
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pour la même année.....	100 »	850 »
Subvention de la Compagnie générale des Eaux minérales de Royat, en 1899.....	500 »	
Produit de la vente de fascicules de la *Revue*.	25 50	
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, au 31 décembre 1899.....	170 38	195 88
Total des recettes.....		6.413f 88

DÉPENSES.

Les dépenses ont consisté en :

REVUE.

Impression de la *Revue* en 1899 [30 feuilles] (facture Mont-Louis).....	1.950f »		
Couvertures, titres et faux-titres (Id.).....	190 »	2.140f »	
Reproductions de dessins et travaux d'imprimerie à la charge de la Société (Id.).....	160 »		2.435f 98
Frais d'envoi de la *Revue*.....	135 98	295 98	
A reporter.....			2.435 98

Digitized by Google

Report.....		2.435f 98

SUBVENTIONS.

Versements à l'Agent comptable de l'Université de Clermont :		
Pour le cours sur l'art roman.....	400f 25	
Pour le cours d'électricité industrielle.....	400 25	
Versement à M. le professeur Duboin de la subvention allouée par la Compagnie des Eaux minérales de Royat, pour son travail sur la recherche de l'iode (Source Eugénie).	500 »	1.410 50
Versement de l'indemnité revenant au personnel de la salle des conférences, en 1899.....	100 »	
Paiement de la cotisation de la Société au Syndicat d'initiative d'Auvergne, pour la même année.....	10 »	

FRAIS GÉNÉRAUX.

Paiement d'imprimés divers, reliures et brochages d'exemplaires de la *Revue* et tirages à part à la charge de la Société (facture Mont-Louis).....	137f 50	
Paiement au Club Alpin français (Section d'Auvergne) du prix du loyer, éclairage et chauffage, en 1899.....	229 05	
Paiement du prix du loyer de la salle des archives et de la prime d'assurance contre l'incendie pour la même année.....	102 45	1.016 59
Frais de poste pour envois divers et notamment l'envoi de la brochure de la séance d'inauguration du 4 décembre 1898.....	151 35	
Frais de bureau.....	46 30	
Frais de recouvrements des cotisations en 1899.....	169 94	
Traitement d'un commis.....	180 »	
Total des dépenses.....		4.863f 07

Digitized by Google

EN RÉSUMÉ :

Les recettes, en 1899, se sont élevées à.....			6.413f 88
Et les dépenses, à.....			4.863 07
Soit un excédent de recettes de....			1.550 81
A cet excédent, il faut ajouter le reliquat actif au 31 décembre 1898, montant à.....		2.023f 37	
dont il faut défalquer toutefois les sommes suivantes restées dues sur l'exercice de 1898 et actuellement réglées :			
320 francs, prix des 2,000 brochures de la séance d'inauguration du 4 décembre 1898 (facture Mont-Louis).....	320 »		
150 francs versés à M. le professeur Bruyant à titre de subvention.	150 »	570 »	
Et 100 francs remis au personnel de la salle des conférences pour 1898.....	100 »		
Reste.....		1.453 37	1.453 37
Ensemble.....			3.004f 18

Toutes les dépenses de 1899 étant réglées, cette somme de 3,004 fr. 18 représente l'avoir de la Société au 31 décembre 1899. A sa prochaine séance, lors de la présentation du projet de budget, vous voudrez bien, Messieurs, en déterminer l'emploi, soit en achat de valeurs pour constituer la réserve, soit en crédits à voter.

Le Trésorier,

J.-B. MATHIEU.

Digitized by Google

Projet de budget pour l'année 1900, présenté par le Trésorier et adopté.

(Séances des 13 mars et 24 avril 1900).

RECETTES.

Reliquat actif au 31 décembre 1899.....			3.004f 18
450 cotisations de membres titulaires, à 10 fr.....	4.500 »		
25 cotisations de membres adjoints, à 5 fr.....	125 »	4.675 »	
5 abonnements à la *Revue*, à 10 fr.....	50 »		5.025 »
Subvention du département du Puy-de-Dôme en 1900.....	250 »		
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pr la même année.	100 »	350 »	
Produit de la vente de fascicules de la *Revue*.....			*mémoire*
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, au 31 décembre 1900.....			*mémoire*
Total des recettes, sauf *mémoires*...			8.029f 18

DÉPENSES.

REVUE.

Publication de la *Revue* (30 feuilles).....	1.950f »	
Couvertures et titres.....	190 »	
Reproductions de dessins à la charge de la Société.....	200 »	2.490f »
Envoi de la *Revue*.....	150 »	
A reporter.....		2.490 »

Digitized by Google

Report.....		2.490' »

SUBVENTIONS.

Pour le cours sur l'art roman auvergnat.....	400' »	
Pour le cours d'électricité industrielle.....	400 »	
Subvention allouée à M. le professeur P. Girod pour l'exécution des planches du catalogue de sa collection préhistorique (séances des 13 mars et 24 avril 1900).....	250 »	
Participation de la Société aux frais d'acquisition des copies des peintures murales de la Cathédrale de Clermont.....	100 »	1.360 »
Subvention pour frais de photographies pour les conférences (1900-1901).....	100 »	
Indemnité au personnel de la salle des conférences.....	100 »	
Cotisation au Syndicat d'initiative d'Auvergne.	10 »	

FRAIS GÉNÉRAUX.

Imprimés divers, brochage de volumes.....	200 »	
Loyer, éclairage et chauffage de la salle des séances.....	230 »	
Loyer de la salle des archives et assurance contre l'incendie.....	102 45	929 18
Frais de correspondance, envois divers et frais de bureau.....	66 73	
Frais de recouvrements des cotisations.....	150 »	
Traitement d'un commis.....	180 »	
Ensemble.....		4.779' 18
Dépenses imprévues.....	250 »	3.250 »
Réserve.....	3.000 »	
Total égal.....		8.029' 18

Sur cette réserve, il sera prélevé une somme de 1,000 francs qui sera versée à M. le professeur Audollent pour lui faciliter son travail sur le Temple du Puy de Dôme, dont il a été chargé par la Société.

Digitized by Google

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE.

J.-B. Fouilhoux. — *Monographie d'une paroisse, Vic-le-Comte, première partie, histoire religieuse.* — Clermont-Ferrand, impr. L. Bellet, 1899. — 1 vol. in-8°.

Ce volume forme la première partie d'une histoire de Vic-le-Comte qui promet d'être fort importante et qui va grossir heureusement la série des monographies communales de l'Auvergne déjà publiées. Il ne comprend que l'Histoire religieuse ; la Vie politique et civile, les Institutions municipales seront étudiées dans un second volume. Peut-être se demandera-t-on s'il n'eût pas mieux valu fondre ces deux parties en une seule et si la lecture n'en eût pas été plus agréable ainsi et plus facile? Tout bien considéré, je ne le pense pas. Ce plan eût obligé l'auteur à sacrifier plus d'un développement intéressant et neuf, et nous ne saurions oublier qu'il s'agit d'une œuvre d'érudition. Ce qui importe avant tout, c'est que cette érudition soit complètement informée et de bon aloi. Les qualités littéraires ne viennent qu'en second lieu ; on ne saurait prétendre qu'elles fassent défaut ici ; mais on voit bien que l'auteur s'est préoccupé avant toute chose d'être clair, exact et précis. On ne peut que l'en louer. Ce n'était déjà pas une tâche facile que de réunir les documents nécessaires à une pareille entreprise. A lire seulement les références au bas des pages, on devine à quelles laborieuses recherches a dû se livrer M. l'abbé Fouilhoux : aux archives départementales du Puy-de-Dôme, aux archives paroissiales et municipales de Vic-le-Comte, à la Bibliothèque nationale, aux archives nationales où furent transportées les pièces du château de Mercurol, si précieuses pour l'histoire de la comté d'Auvergne ; aux archives du Vatican, chez les notaires enfin et même chez des particuliers, il n'est pas de dépôt que l'auteur n'ait fouillé avec diligence et avec bonheur.

Vic-le-Comte est vraisemblablement une ville de fondation gallo-romaine ; on peut du moins le conjecturer si l'on tient compte de la physionomie du nom *(Vicus)* qu'elle porta de temps immémorial. Au XIII^e^ siècle, lorsque les rois de France eurent enlevé aux comtes d'Auvergne la plus grande partie de leurs domaines, que la ville de Clermont eut été définitivement attribuée aux évêques, Vic devint

Digitized by Google

le chef-lieu du nouveau comté (ce n'était plus qu'une ombre de l'ancien) et prit le nom de Vic-le-Comte.

A la fin du VII^e^ siècle ou au commencement du VIII^e^, l'abbaye de Manglieu y fonda un prieuré sous le vocable de Saint-Pierre ; cinq ou six moines vivant en commun présidèrent depuis cette époque jusqu'au XIV^e^ siècle aux destinées de la paroisse. A une date que M. l'abbé Fouilhoux n'a pu préciser les religieux retournent à Manglieu, l'un d'eux conserve le titre de prieur et administre avec l'aide d'un de ses frères qui a le titre de vicaire perpétuel. C'est ce dernier sans doute qui est seul astreint à la résidence. Voilà l'état de choses qu'on peut constater à partir de 1440. Ces deux religieux n'auraient pu suffire à leur mission, si un concours précieux ne leur était venu d'autre part. Un certain nombre de prêtres, originaires de Vic, avaient formé, à peu près vers le même temps, une de ces associations de prêtres communalistes ou filleuls qui furent si nombreuses dans notre pays, et pour lesquelles on sait que Massillon fit encore un règlement au XVIII^e^ siècle. Les communalistes de Vic eurent même un moment l'ambition d'être érigés en chapitre et firent les diligences nécessaires ; mais l'abbaye de Manglieu vit là une tentative pour soustraire la paroisse à son patronage, elle forma opposition et les prétentions des communalistes furent repoussées (1452).

Un chapitre fut cependant établi à Vic-le-Comte moins d'un siècle plus tard. Jean Stuart, duc d'Albany, de la famille royale d'Ecosse, ayant épousé Anne de La Tour, héritière des comtés de Boulogne et d'Auvergne, résida de temps en temps dans la capitale de son nouveau domaine. Comme c'était un prince dévôt et passionné pour les arts, il voulut mettre au goût du jour les bâtiments gothiques de son palais, et augmenter la splendeur des cérémonies religieuses qui se célébraient dans sa chapelle. Il obtint sans peine du pape Léon X la bulle de fondation d'un chapitre, composé d'un doyen, de huit chanoines prébendés, de huit semi-prébendés et de quatre bénéficiers (1511). Il assura largement la dotation du chapitre qui vécut jusqu'à la Révolution.

Le couvent des Cordeliers fondé en 1473, le monastère des Dames de Fontevrault établi en 1645, n'eurent jamais une grande importance (1). Mais on voit, par ce qui précède, que le clergé séculier y tenait une place considérable. Dans un chapitre fort curieux, M. l'abbé Fouilhoux a essayé de calculer le nombre des prêtres que

(1) Il est vrai, ainsi que l'indique l'auteur avec beaucoup de raison, que les archives de ces deux établissements n'ont pas été conservées et qu'on ne peut connaître que fort approximativement leur histoire.

Digitized by Google

cette petite ville a donnés à l'église d'Auvergne. Il constate, non sans étonnement, qu'il arrive à un chiffre presque invraisemblable : un prêtre par an environ à partir de 1380. Il en conclut naturellement que la cléricature resta en honneur à Vic jusque vers la fin du XVIII[e] siècle et que les familles se plaisaient à y pousser leurs enfants.

Les diverses manifestations du culte ont été étudiées avec tout le zèle et la conscience qu'on devait attendre du prêtre érudit qu'est M. l'abbé Fouilhoux. Mais cette partie du livre échappe à notre compétence. Sans en méconnaître l'intérêt, nous préférons appeler l'attention sur les deux chapitres consacrés aux œuvres de charité et aux œuvres d'art. Ils semblent avoir été traités d'ailleurs avec une prédilection toute particulière (1).

A l'occasion de chacune des dévotions qu'il rappelle, l'auteur signale les reliquaires dont il a trouvé la mention ou la description dans les documents : le reliquaire en cristal et argent où se trouvait la relique du Précieux Sang; le visoir en vermeil où l'on conservait un os du crâne de saint Blaise; le buste d'argent qui contenait des reliques de saint Jean-Baptiste ; le reliquaire d'argent soutenu par deux anges où l'on avait enfermé une dent de saint Apollinaire. Tous ces précieux objets d'art ont disparu aujourd'hui et nous n'avons plus pour nous en donner une idée que les quelques gravures, bien imparfaites, insérées par Baluze dans son Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne. Les notes de M. l'abbé Fouilhoux sur chacun de ces objets apporteront donc une précieuse contribution à l'histoire de l'art dans cette province.

Nous devons aussi lui savoir gré de nous avoir donné une monographie très précise et très détaillée de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte. Elle forme aujourd'hui le chœur de l'église paroissiale, et Léon Palustre déclare que c'est en Auvergne le seul monument religieux de la Renaissance qui mérite d'attirer l'attention, mais il se contente de ce jugement un peu sommaire. M. Fouilhoux s'est chargé de rédiger les considérants d'un arrêt auquel il souscrit pleinement d'ailleurs. Il décrit minutieusement le précieux édifice avec les nervures délicates de ses voûtes, les niches qui forment cul-de-lampe à la retombée de ces nervures, les vastes baies flamboyantes avec leurs beaux vitraux (le vitrail moderne de l'Arbre de Jessé, exécuté par M. Godin sur les dessins de Grasset, ne dépare pas la série), les grandes figures en terre cuite qui se dressent au-dessus de la tribune, enfin les remarquables sculptures qui décorent

(1) Nous avons eu déjà l'occasion de signaler dans cette Revue (année 1894, page 332) la monographie de l'église d'Orcival, par M. l'abbé Fouilhoux.

Digitized by Google

le retable du maître-autel, malheureusement mutilé : nous avons ici de toutes ces précieuses œuvres d'art, dont on regrette de ne pas connaître les auteurs, un commentaire que l'on peut dire définitif (1).

Les établissements de charité de Vic-le-Comte, n'ont pas laissé d'archives, et, vers 1766, les officiers municipaux écrivant au Contrôleur général ne pouvaient que constater la profonde ignorance où l'on était alors de leur origine et de leur histoire. Cette histoire méritait cependant de ne pas tomber dans l'oubli. L'hôpital du Saint-Esprit de Vic n'apparaît qu'au XIV^e^ siècle dans les documents trop rares que nous possédons (2), mais leur texte même indique qu'il comptait alors de nombreuses années d'existence. Il est à présumer, comme l'avance M. Fouilhoux, qu'il en faut rapporter la fondation au XII^e^ siècle, à l'époque où l'ordre hospitalier du Saint-Esprit couvrait littéralement notre pays de ses Hôtels-Dieu et de ses confréries charitables. Celui de Vic resta florissant jusqu'au XVI^e^ siècle, puis la confrérie qui le soutenait et l'administrait, disparut, les bâtiments furent abandonnés, les ressources dispersées : sa ruine était consommée dès le commencement du XVIII^e^ siècle. La Charité ou aumônerie de Vic survécut un peu plus longtemps. C'était une fondation ou plutôt un groupe de fondations destinées à faire des distributions de vivres aux indigents : cette œuvre-là semble d'origine laïque et municipale, du moins ce sont pendant tout le moyen-âge des délégués du corps commun, les bailes de la Charité qui ont la manutention de ces aumônes. Mais au XVIII^e^ siècle, l'esprit municipal est bien affaibli. Un rapport du subdélégué Bonnel nous apprend qu'en l'année 1752, c'est le curé qui a la haute main sur la gestion et l'emploi des revenus de l'aumône. Ces fondations paraissent d'ailleurs avoir eu la même destinée que l'hôpital du Saint-Esprit. Bien qu'elles aient survécu jusqu'en ce siècle, les chiffres relevés par M. Fouilhoux attestent leur précoce décadence. En 1633, le total des aumônes à distribuer s'élevait à environ 50 livres de pain chaque semaine.

L'Histoire religieuse de Vic-le-Comte pendant la Révolution remplit les derniers chapitres du volume, et ce ne sont pas les moins nourris. Cette petite ville fut certainement alors une des localités les plus agitées de l'Auvergne, et la constitution civile du clergé fut à coup sûr l'une des principales causes des troubles.

(1) Il est à désirer que l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, qui publie dans sa collection l'Histoire de Vic-le-Comte, y joigne un album donnant la reproduction de ces intéressantes sculptures.

(2) Bulle d'indulgence de 1387, etc.

Digitized by Google

Quand on a constaté quelle place tenaient encore au XVIII[e] siècle dans notre pays les idées religieuses et l'organisation ecclésiastique, on ne saurait s'étonner des résistances que rencontrèrent sur ce terrain les lois de l'Assemblée constituante.

La Révolution y fut d'abord bien accueillie de tous, et dans la fête donnée pour la réunion des trois ordres, en juin 1789, le discours public fut prononcé par l'un des chanoines de la Sainte-Chapelle, l'abbé Monnet. En décembre 1790, l'abbé Thourein, curé de Vic-le-Comte depuis trente-cinq ans et qui avait été député éventuel (1) aux Etats généraux, préside encore, assisté de ses deux vicaires, l'assemblée primaire pour le renouvellement de la municipalité. L'exécution de la loi qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation n'amena aucune difficulté. Les dissensions commencèrent seulement avec l'année 1791. Tous les prêtres de Vic, au nombre de vingt-cinq, à l'exception d'un seul, avaient refusé le serment; le curé et ses vicaires durent être remplacés. Le curé constitutionnel, Julien Duniat, originaire de Lezoux, fut très mal accueilli par la grande majorité de la population, et l'antipathie qui s'était déclarée dès le premier jour ne fit que s'accroître avec le temps. De part et d'autre on se laisse emporter par la passion. Les catholiques de Vic ne manquent pas une occasion de montrer leur mépris au « prêtre jureur »; et lui ne cesse de dénoncer au district et au département « ce peuple fanatique, hébété et superstitieux », la municipalité qui ne songe qu'à entretenir « l'esprit impur d'où sortit la Saint-Barthélemy »; il se plaint que les officiers municipaux n'assistent point à ses offices où se trouvent à peine cinquante fidèles, on l'insulte, on menace même de l'assassiner. L'attitude peu évangélique du curé Duniat n'était pas pour faire oublier à la population de Vic le respectacle abbé Thourein si justement populaire, si aimé, si vénéré. La mort de ce dernier, en février 1792, fut le signal de scènes regrettables et qui ne firent qu'augmenter la division et les haines.

M. l'abbé Fouilhoux a suivi dans le détail l'application à Vic-le-Comte des principales lois révolutionnaires relatives au clergé et au culte. Cette législation est à la vérité quelque peu incohérente. Il vint même un jour où les prêtres constitutionnels se virent comprendre dans les rigueurs dont on poursuivait les prêtres réfractaires, malgré les services qu'ils avaient rendus et les sacrifices qu'ils avaient faits à la Révolution. Le vicaire de Vic-le-Comte, Antoine Guyot, bien qu'il fût instituteur du peuple dans le temple

(1) On sait que ces députés éventuels de la sénéchaussée de Clermont ne furent pas admis à siéger.

Digitized by Google

de la Raison, dut livrer ses lettres de prêtrise et renoncer solennellement à toutes fonctions ecclésiastiques. Cependant les prêtres réfractaires étaient détenus dans les prisons de Clermont. Lorsqu'ils en sortirent en 1795, en vertu des arrêtés du représentant du peuple Chazal, ils revinrent à Vic présider de nouveau aux cérémonies du culte qui avaient été interrompues pendant deux ans environ. C'est à peine s'ils avaient à se cacher. Une municipalité modérée, élue vers la fin de 1794, les favorisait en secret, envoyant à l'Administration centrale de faux rapports, lorsque celle-ci s'avisait de demander des renseignements sur la présence des prêtres réfractaires dans la commune. Il semblait que dans la commune de Vic, toutes les haines soulevées par les luttes des années précédentes étaient apaisées. Les anciens jacobins et les anciens réactionnaires assistaient ensemble fraternellement aux fêtes républicaines (p. 436). La persécution religieuse qui se réveilla après le coup d'Etat du 18 fructidor an V (1797), ne changea pas sensiblement la situation du clergé réfractaire, puisqu'on voit Dominique Mantaigue bénir 100 mariages pendant l'année 1798. Cette situation qui devait sans doute être la même dans un grand nombre des communes de France, explique en partie comment un politique sceptique, comme l'était Bonaparte, a songé de bonne heure à s'entendre avec la Cour romaine pour le rétablissement du culte public.

Nous n'avons pas dit tout ce que contient de renseignements précieux et sûrs le beau livre de M. l'abbé Fouilhoux, nous en avons dit assez pour que tous les studieux de l'histoire d'Auvergne en souhaitent vivement l'achèvement.

G. ROUCHON.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

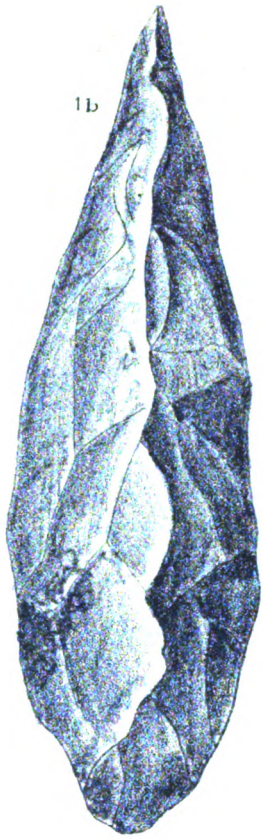

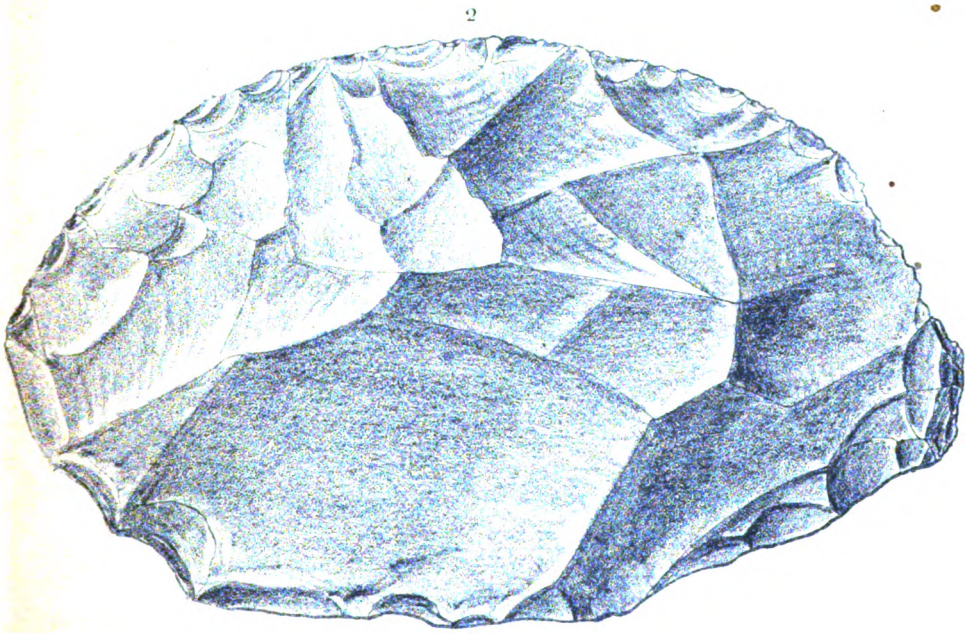

Dr Paul Girod del.

HACHE · RACLOIR

Digitized by Google

Digitized by Google

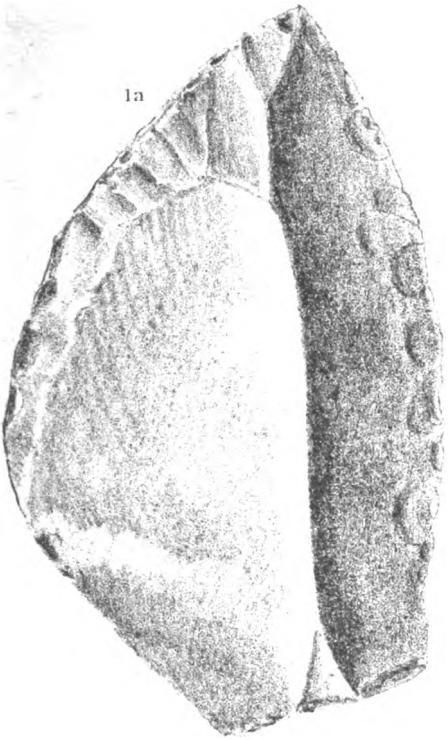

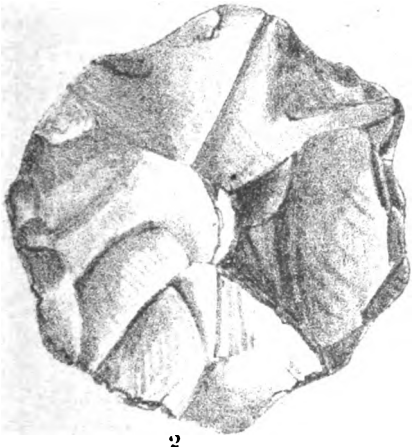
2

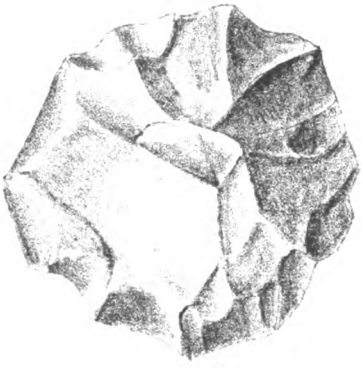
3

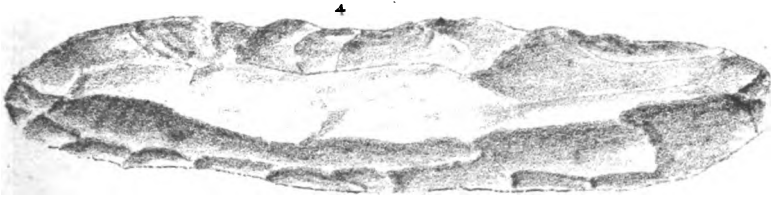
4

Dr Paul Girod del.

POINTE-DISQUES

Digitized by Google

Digitized by Google

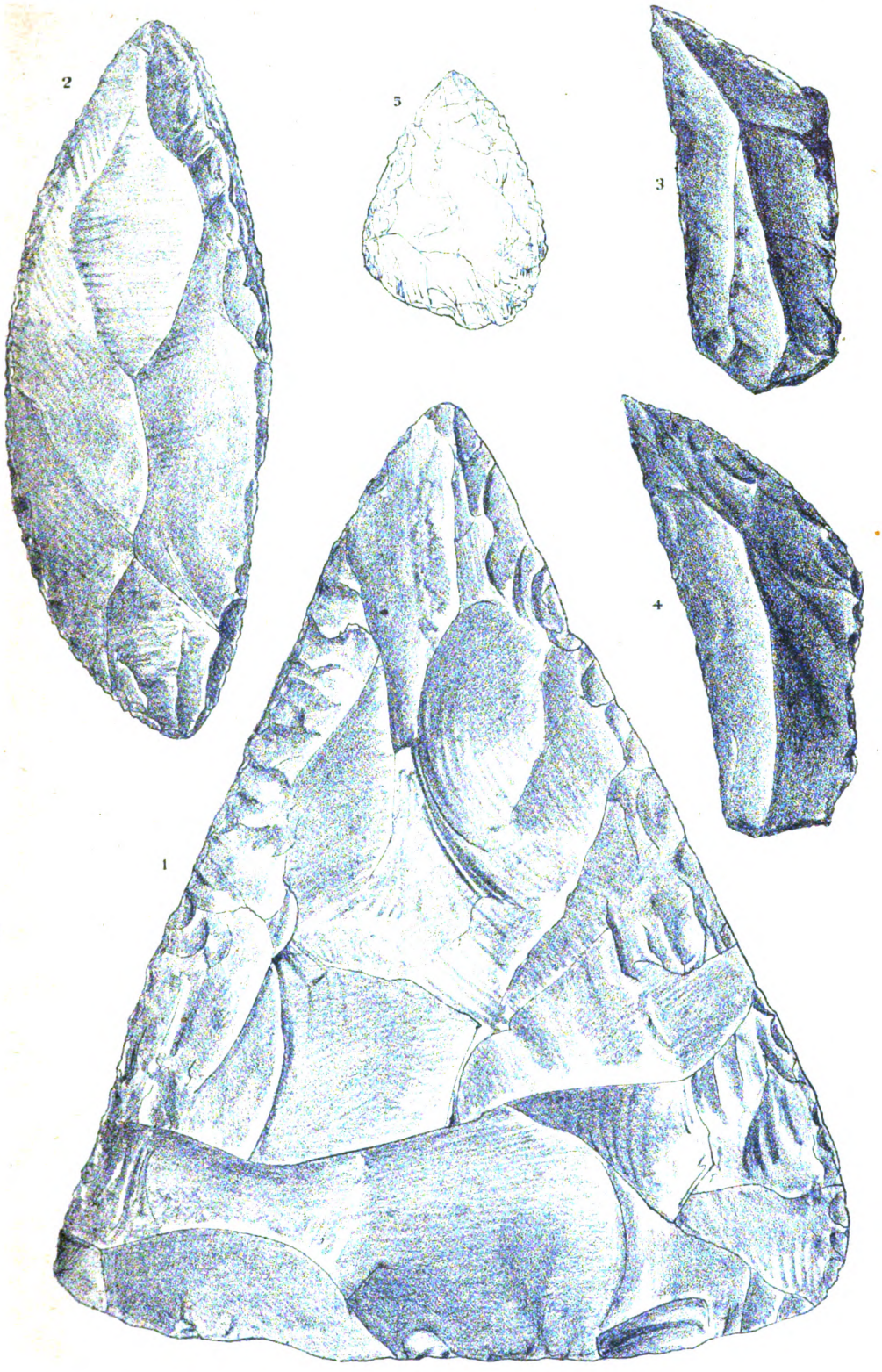

Dr Paul Girod del.

HACHE-POINTES

Digitized by Google

Digitized by Google

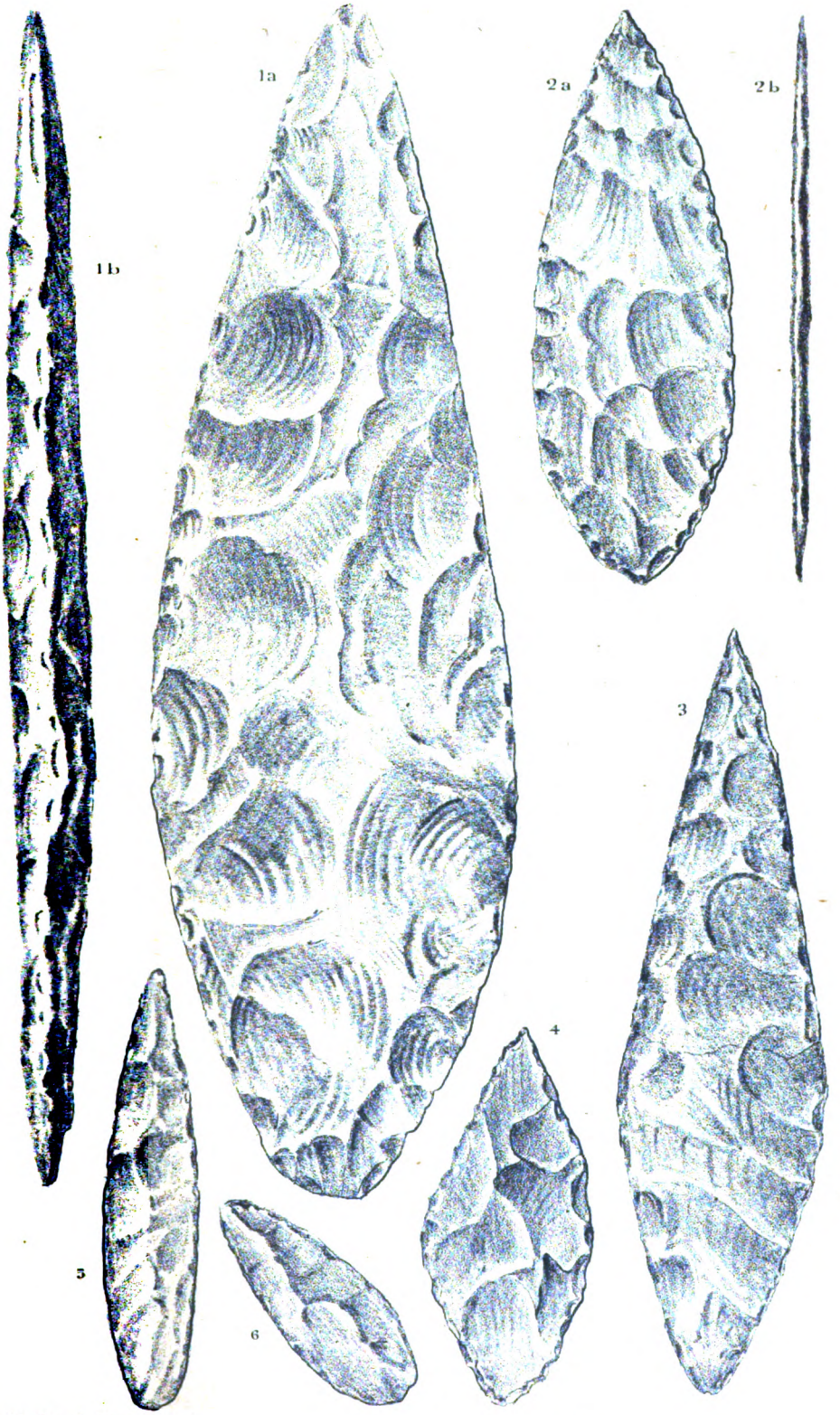

Dr Paul Girod del.

FEUILLES DE LAURIER

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Dr Paul Girod del.

POINTES · RACLOIRS

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

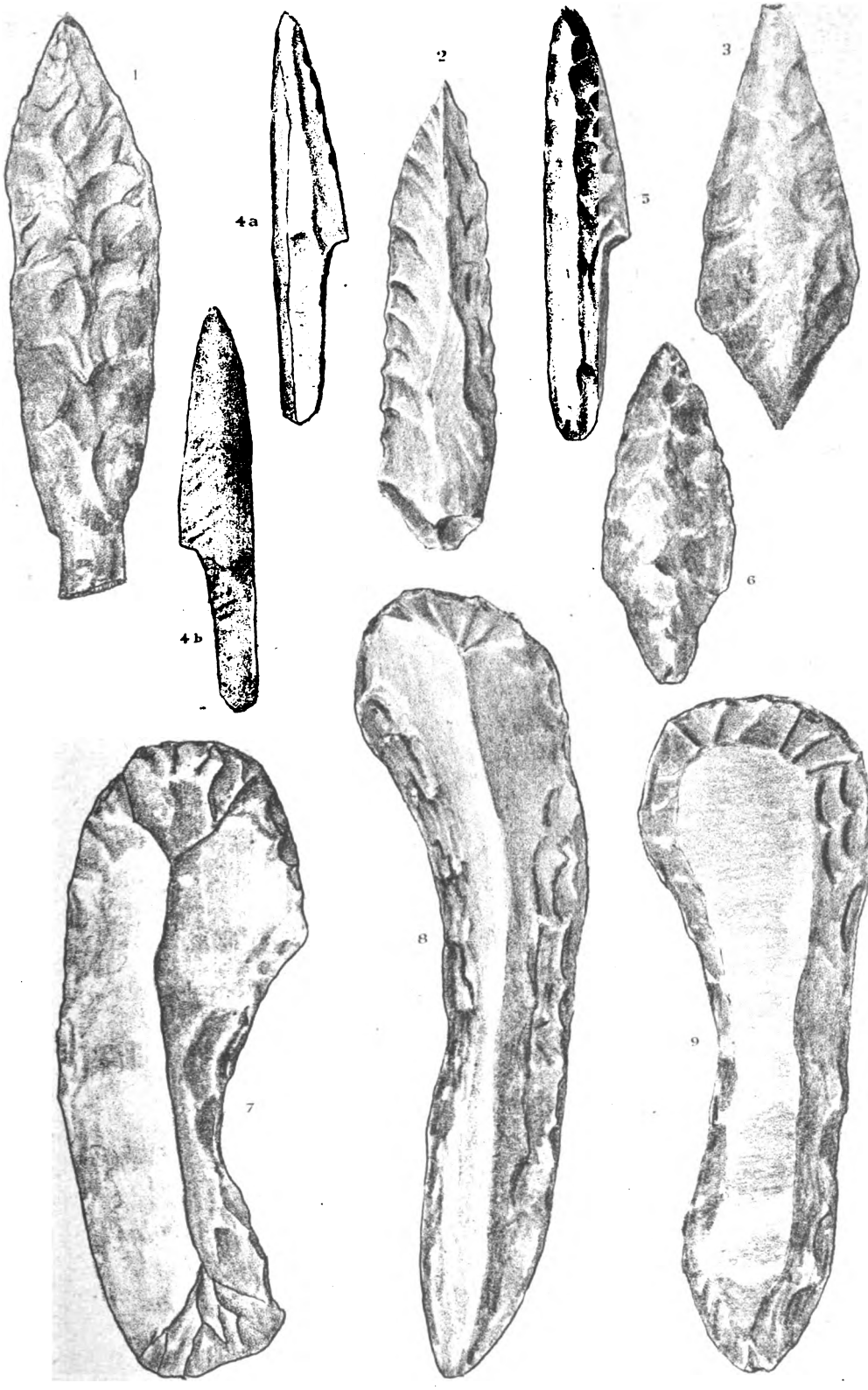

Dr Paul Girod del.

POINTES · RACLOIRS

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

LAUGERIE BASSE

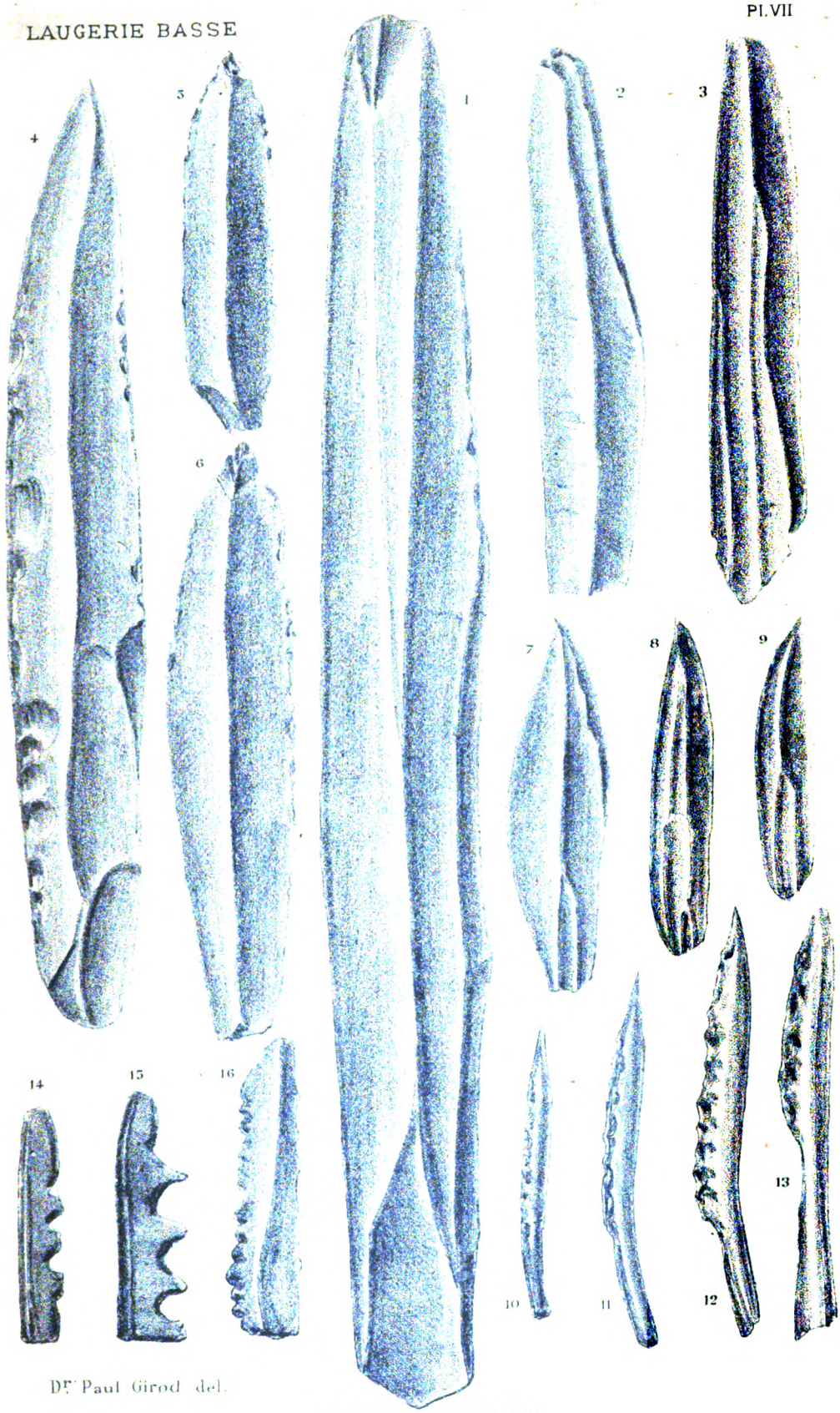

Dr Paul Girod del.

LAMES · BURINS

Digitized by Google

Digitized by Google

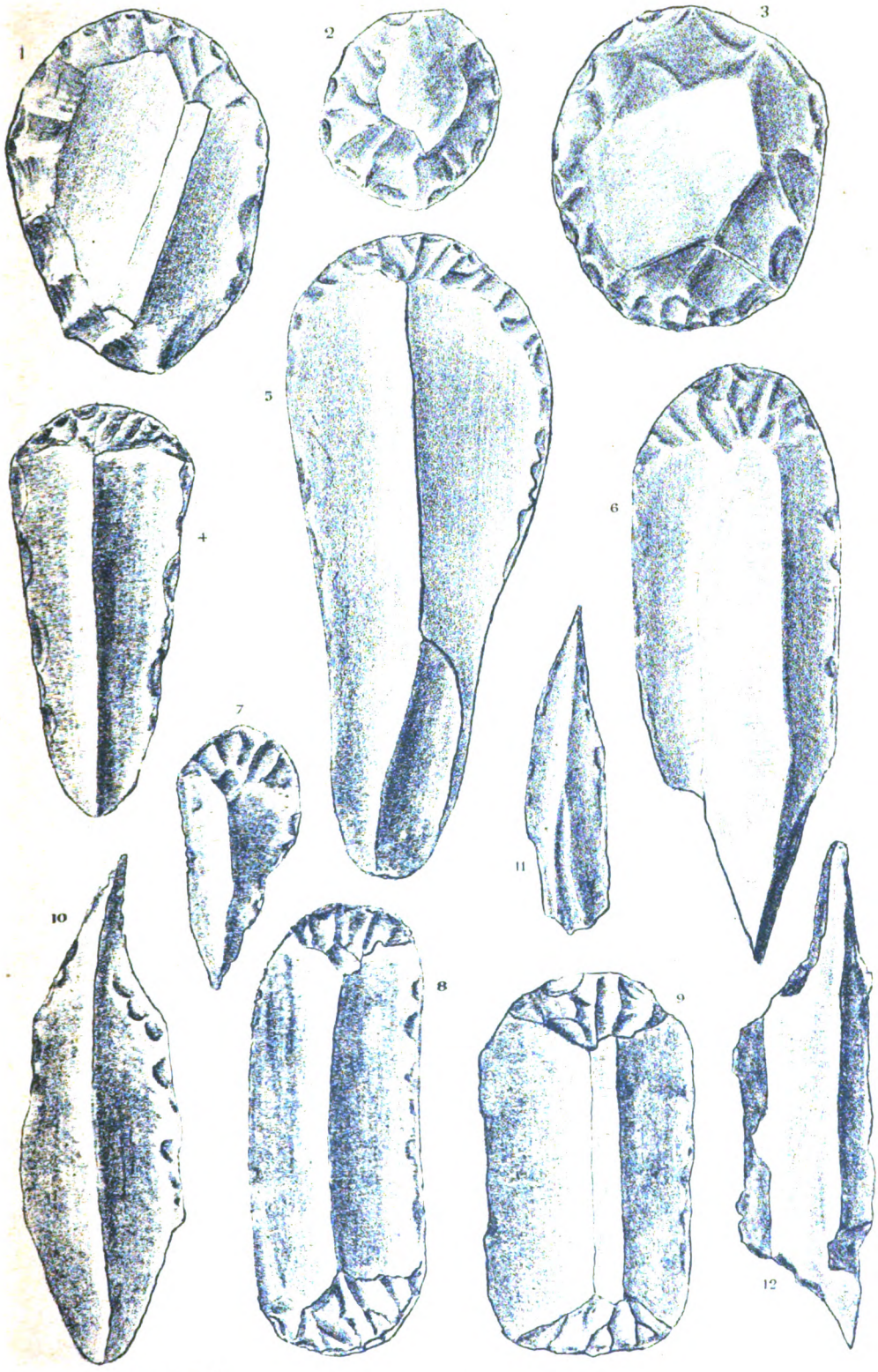

Dr Paul Girod del.

GRATTOIRS · PERÇOIRS

Digitized by Google

Digitized by Google

2a

1a

1b

3a

2b

3b

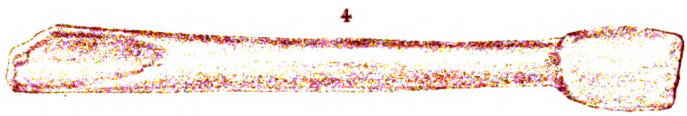
4

Dr Paul Girod del

FLÊCHES

Digitized by Google

Digitized by Google

Dr Paul Girod del.

SAGAIES

Digitized by Google

Digitized by Google

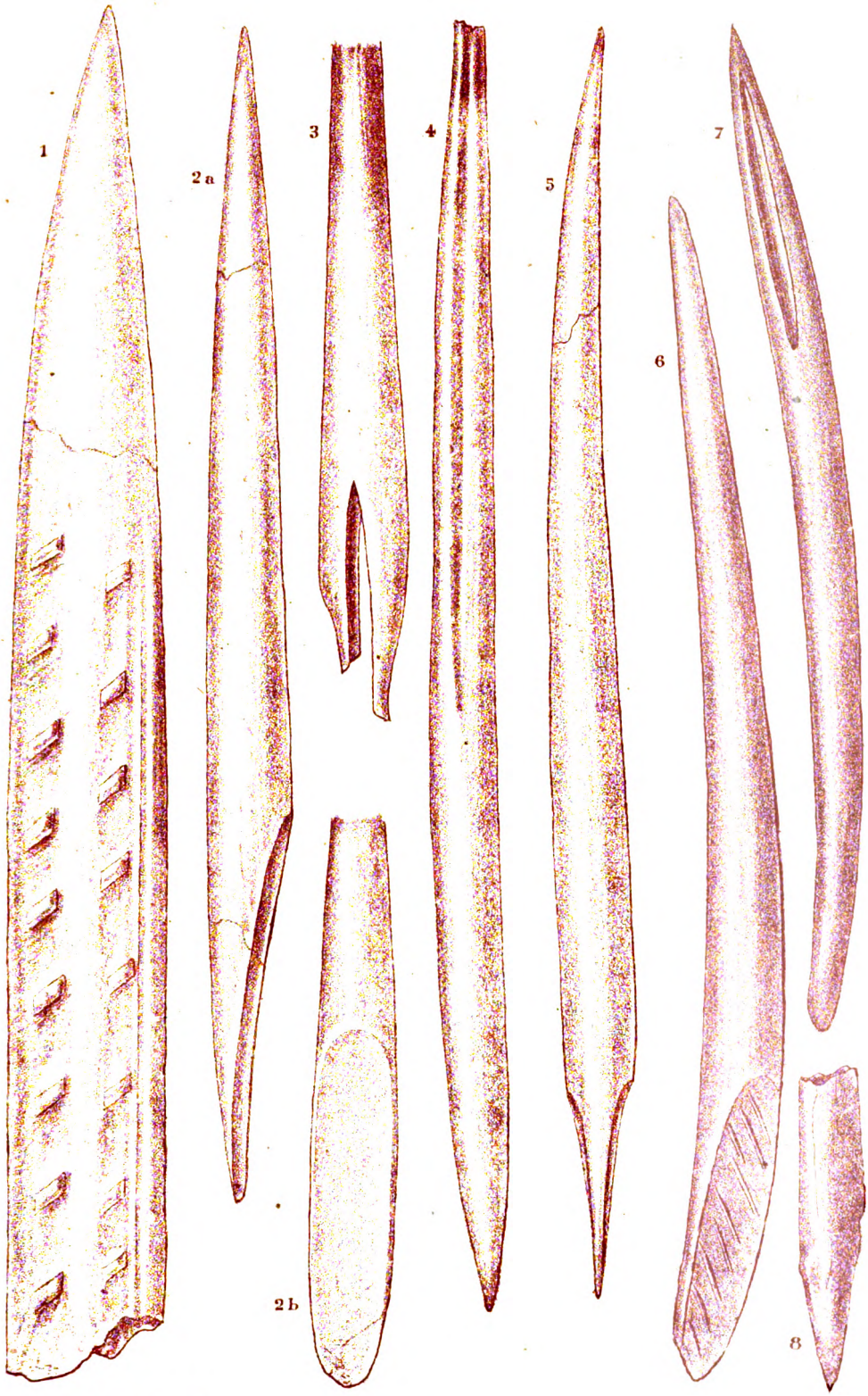

Dr Paul Girod del.

SAGAIES

Digitized by Google

Digitized by Google

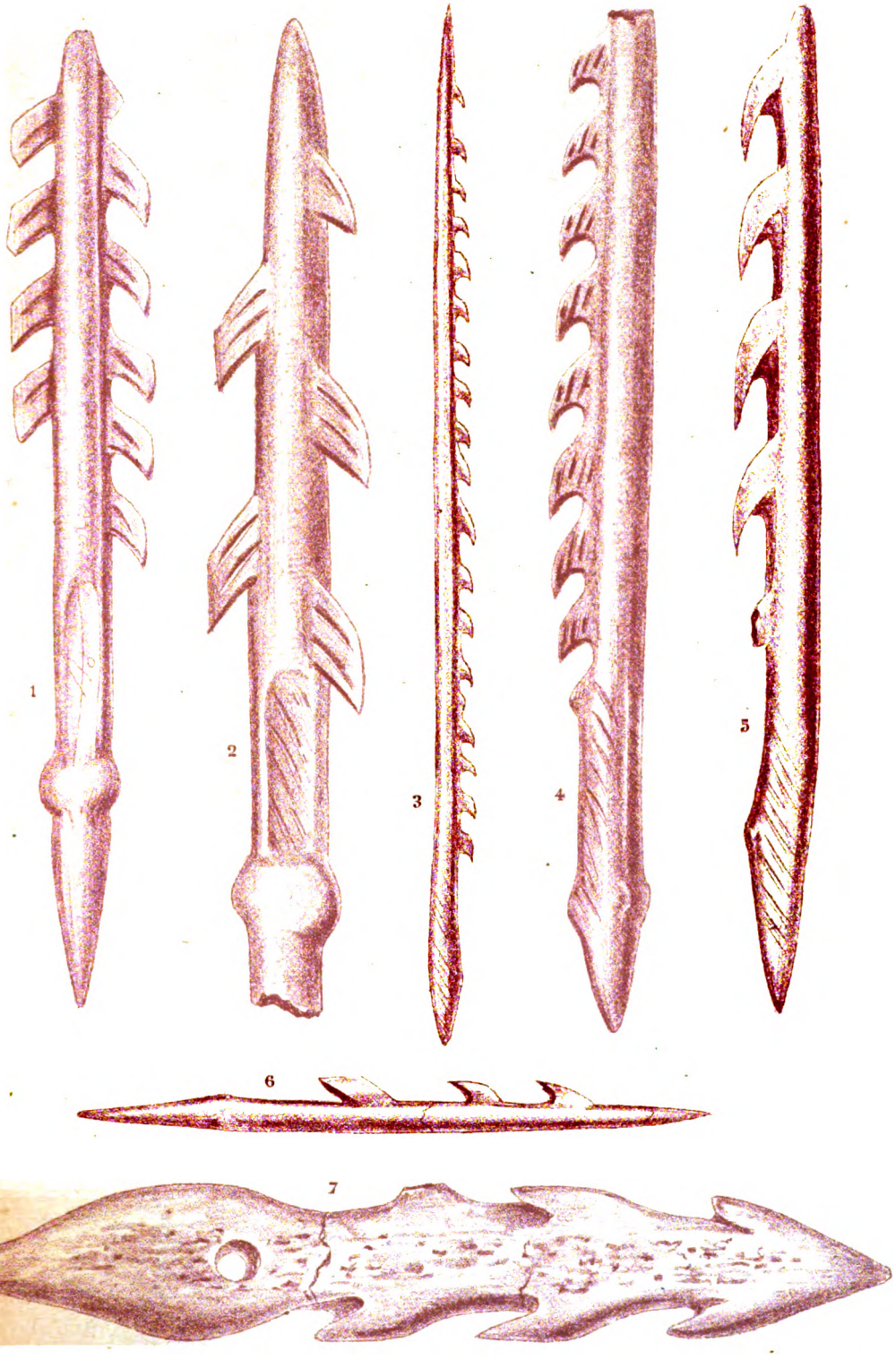

Dr Paul Girod del.

HARPONS

Digitized by Google

Digitized by Google

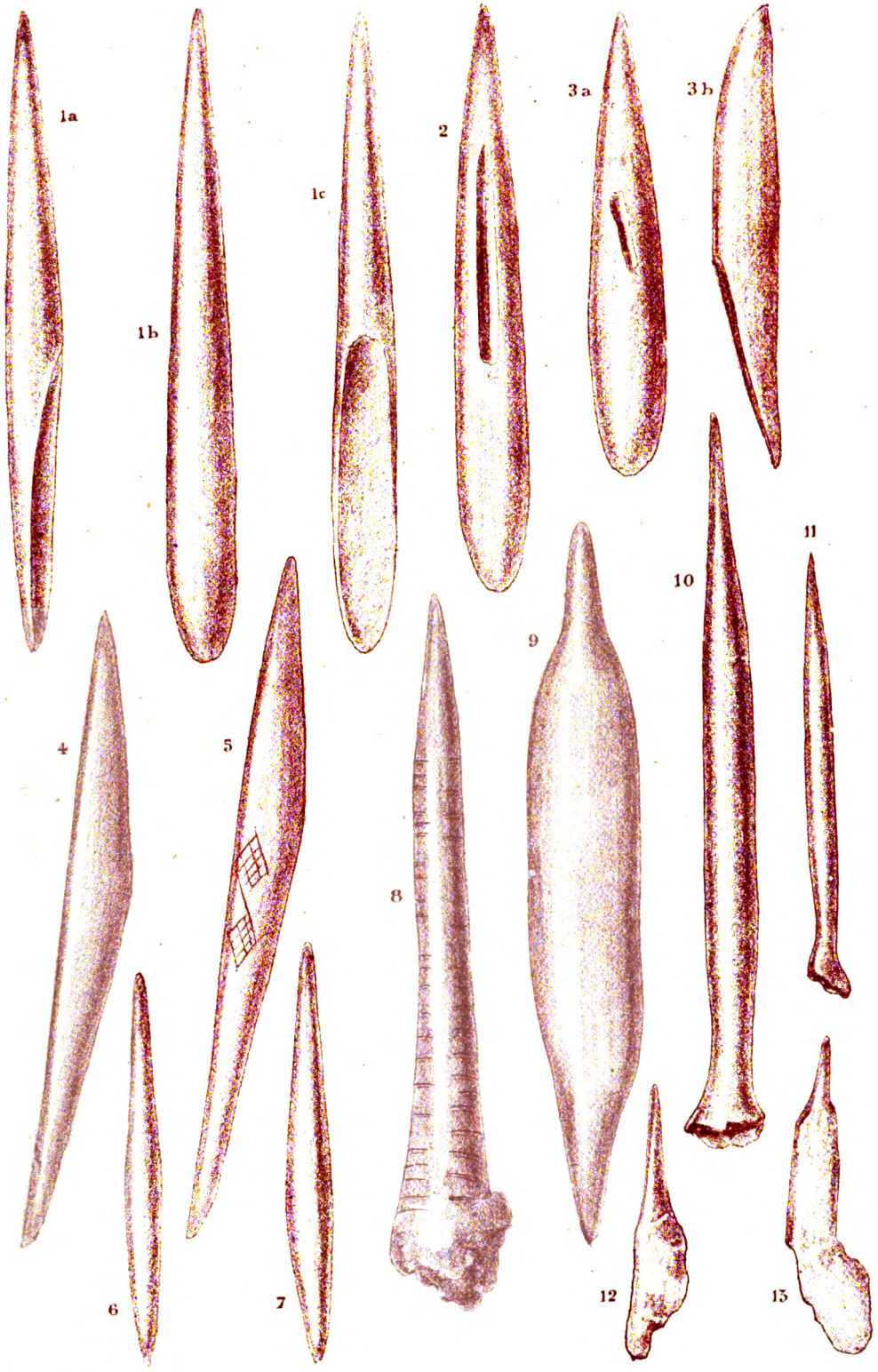

Dr Paul Girod del.

FLÊCHES · POINÇONS

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

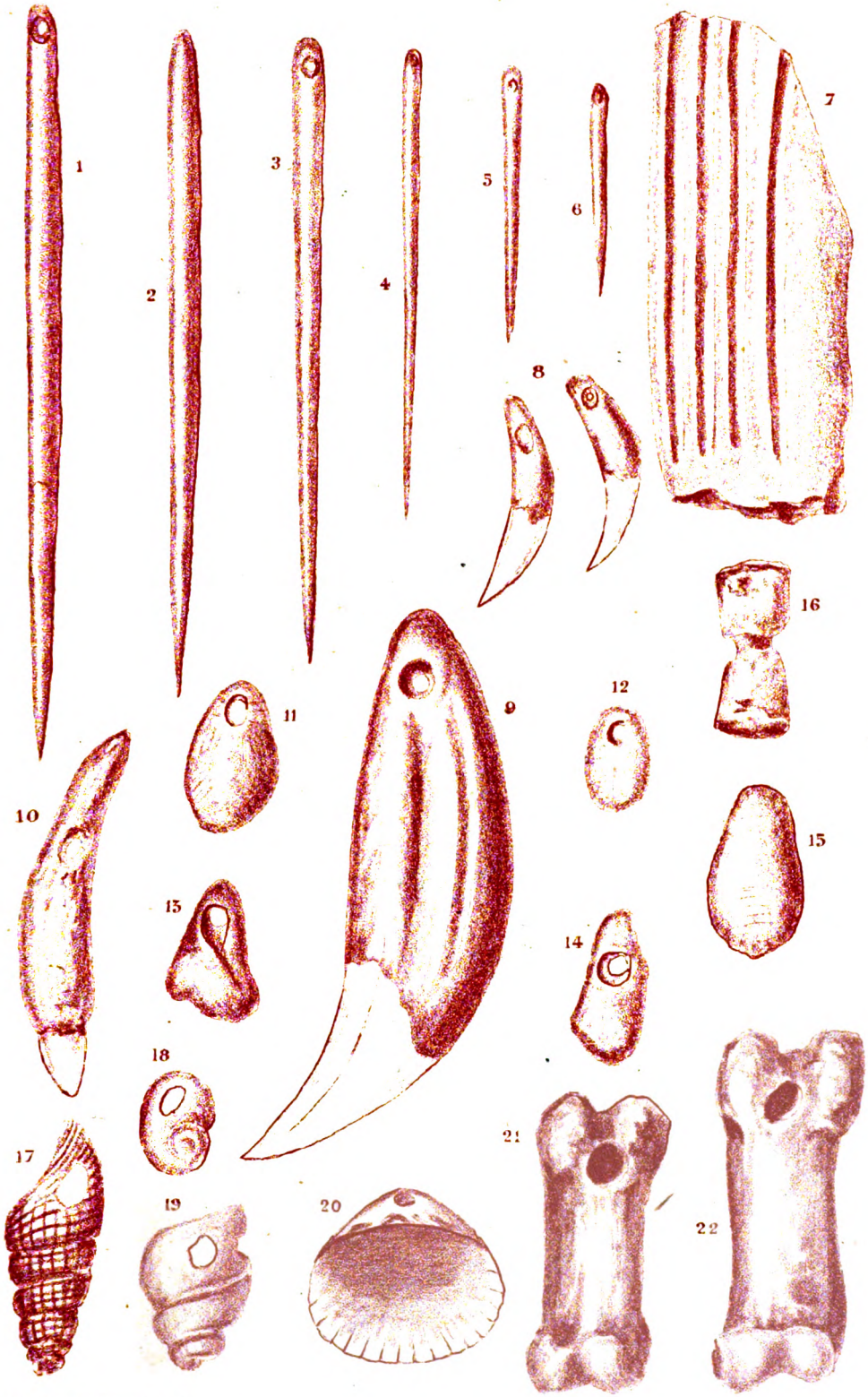

Dr Paul Girod del.

AIGUILLES · PENDELOQUES

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

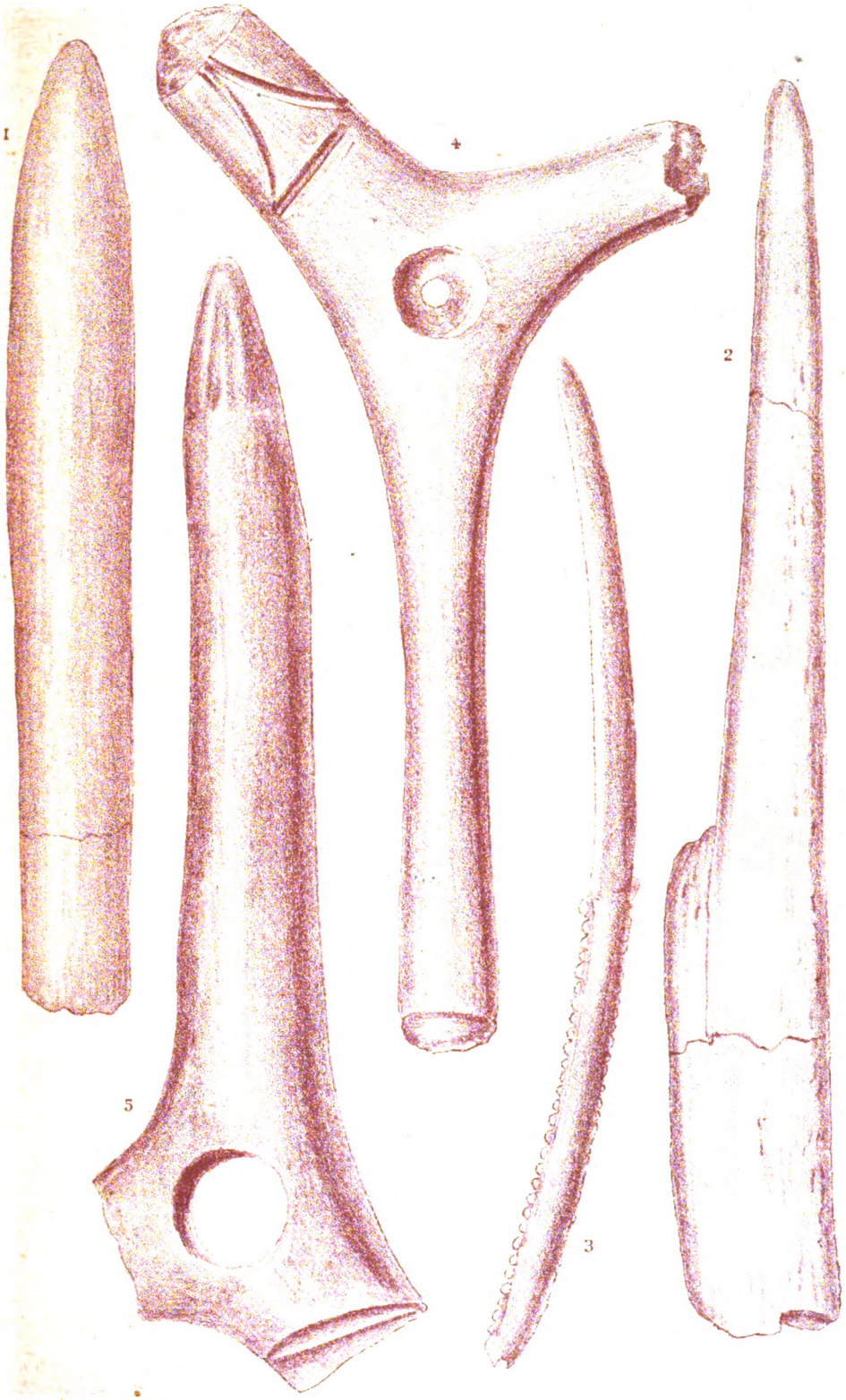

Dr Paul Girod del.

SPATULES · BATONS PERCÉS

Digitized by Google

Digitized by Google

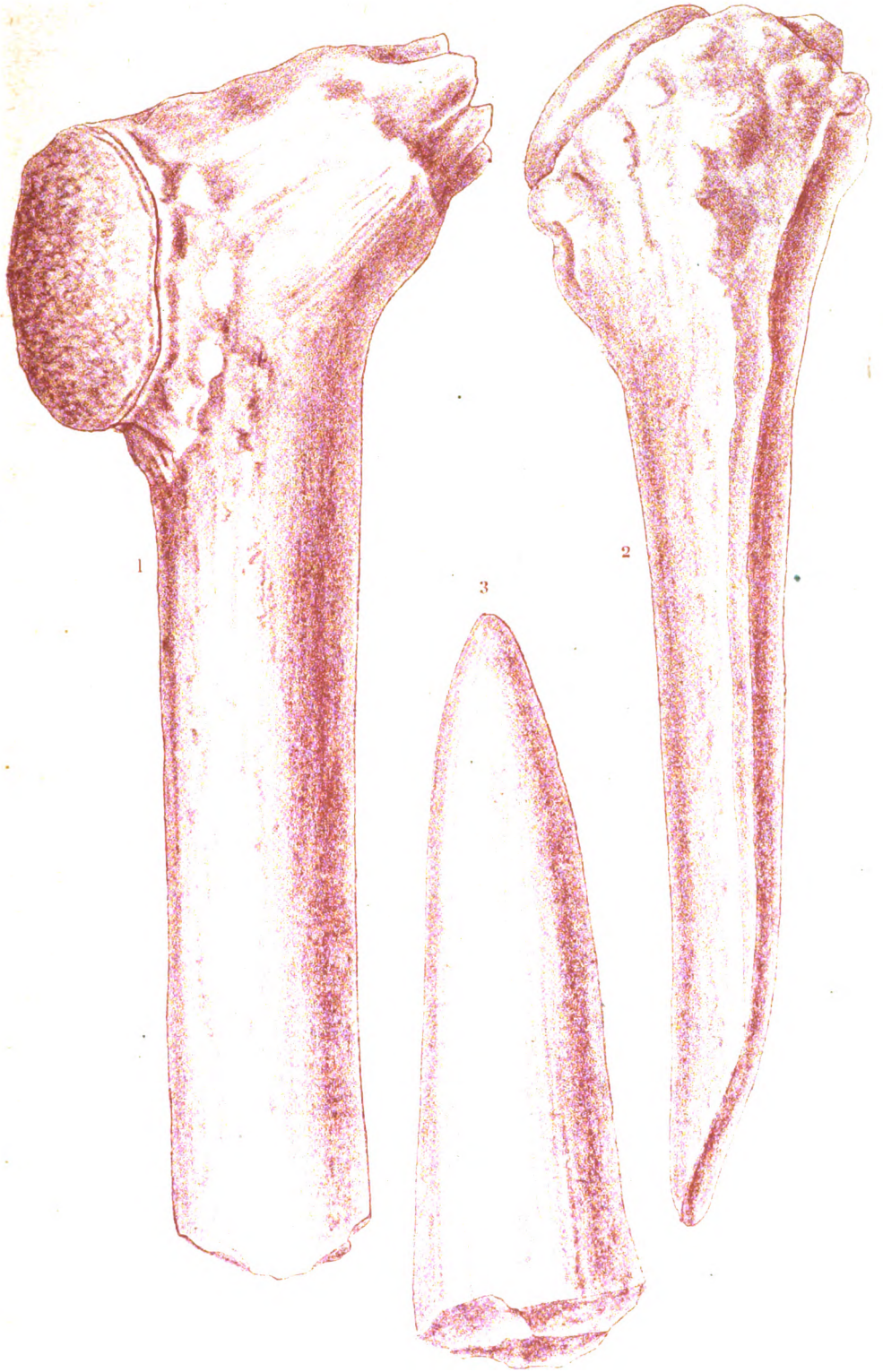

Dr Paul Girod del.

MARTEAU-COINS

Digitized by Google

Digitized by Google

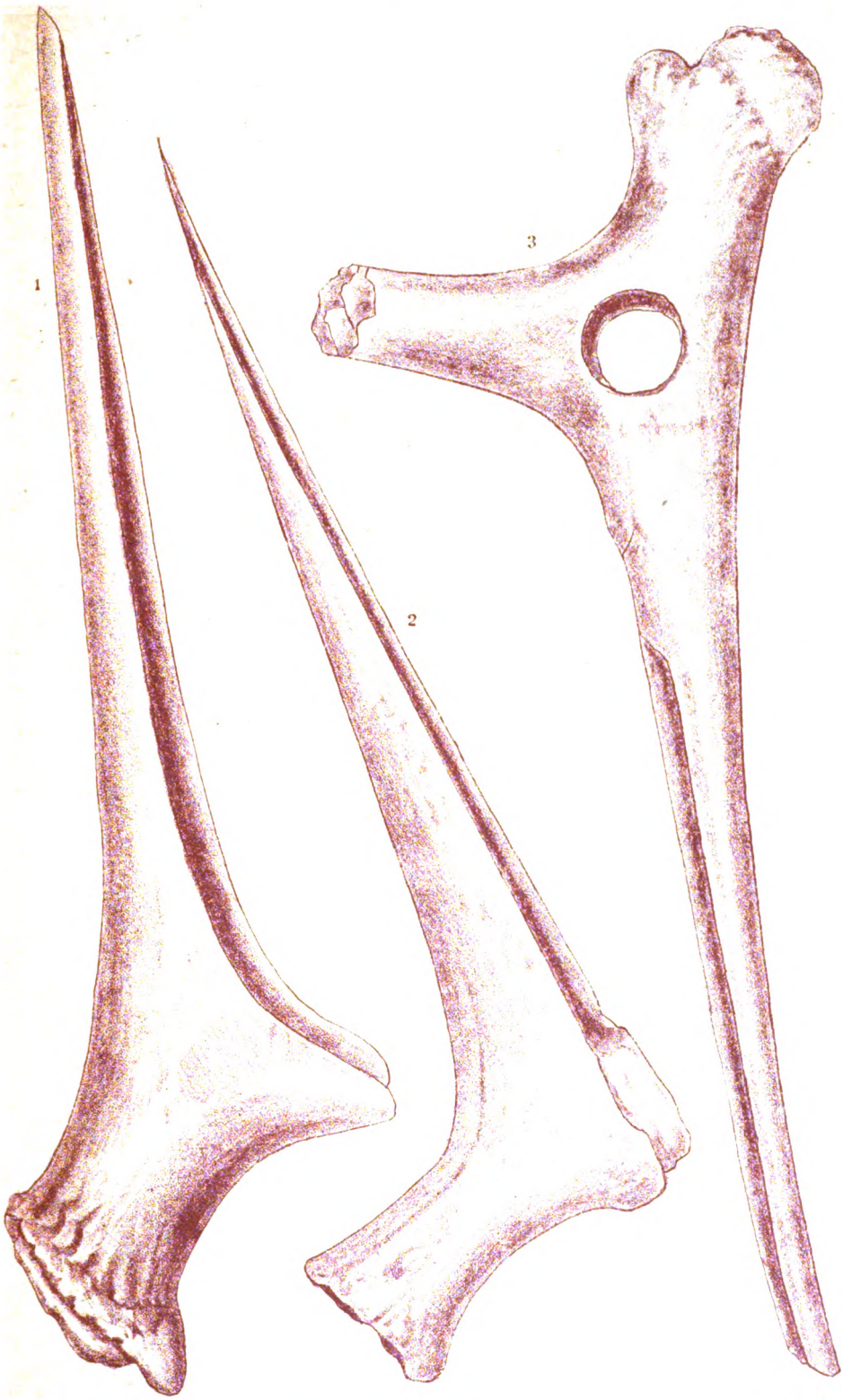

Dr Paul Girod del. Gr. $\frac{2}{3}$

POIGNARDS

Digitized by Google

Digitized by Google

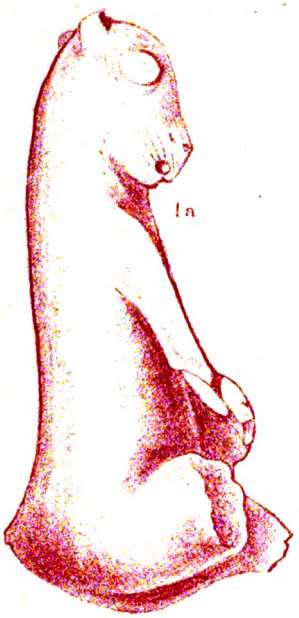

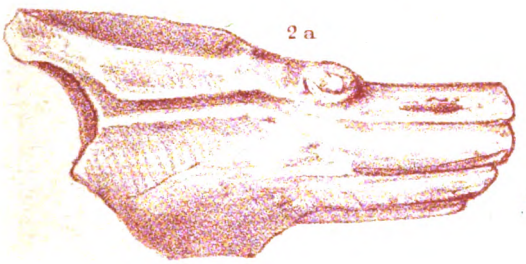

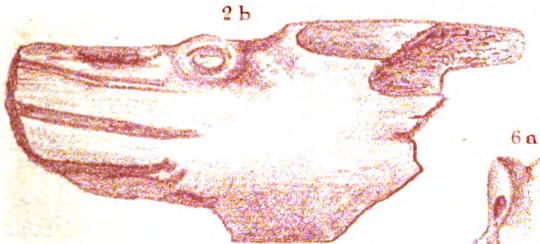

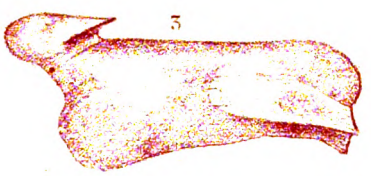

Dr Paul Girod del.

SCULPTURES

Digitized by Google

Digitized by Google

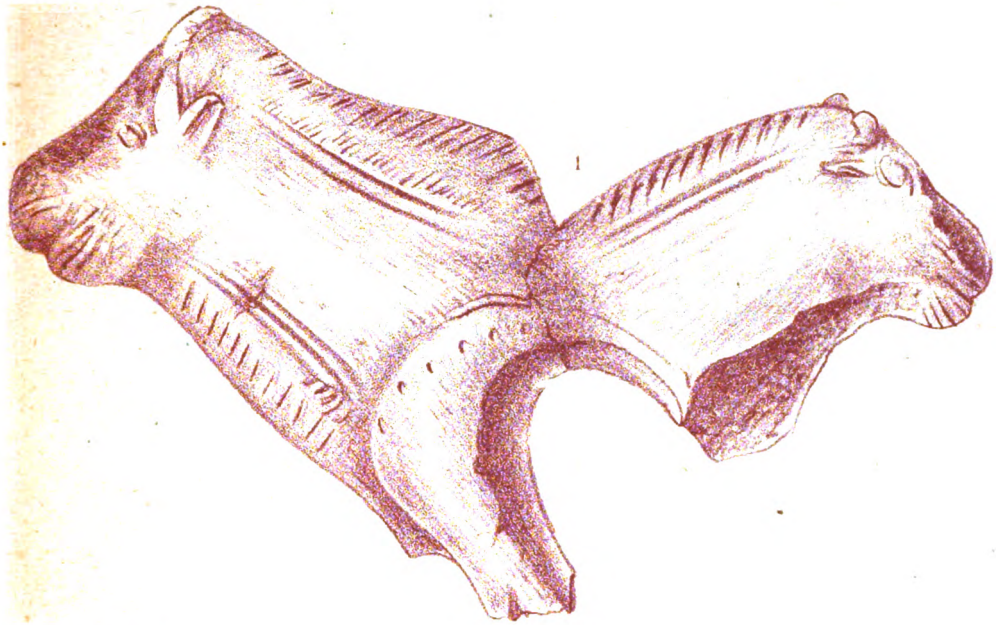

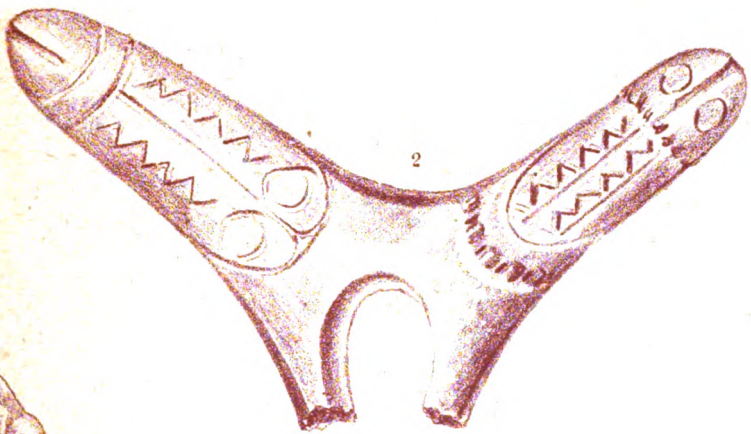

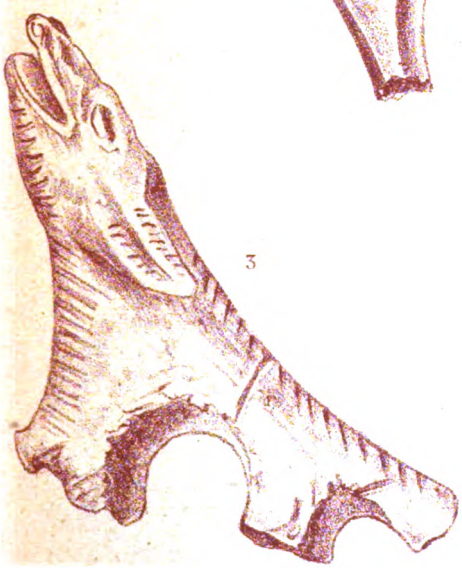

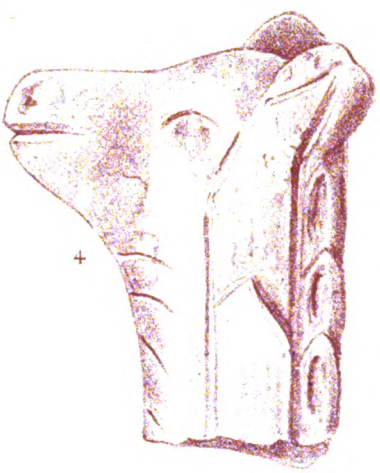

Dr Paul Girod del.

SCULPTURES

Digitized by Google

Digitized by Google

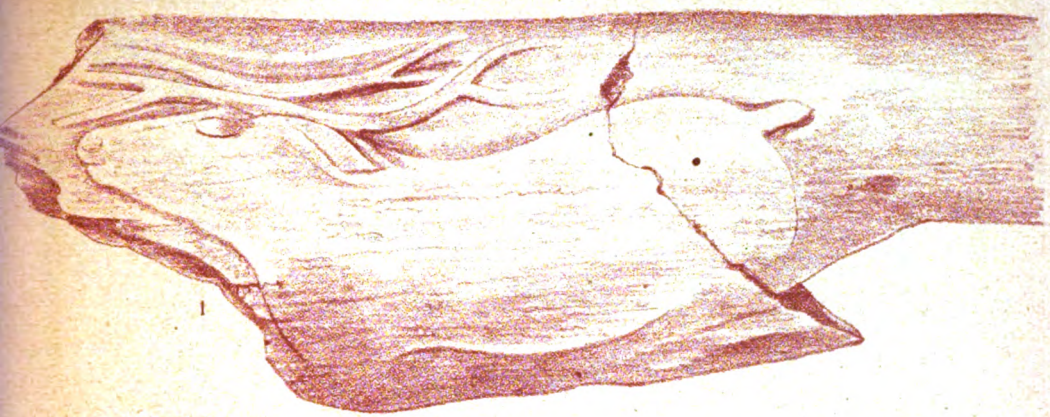

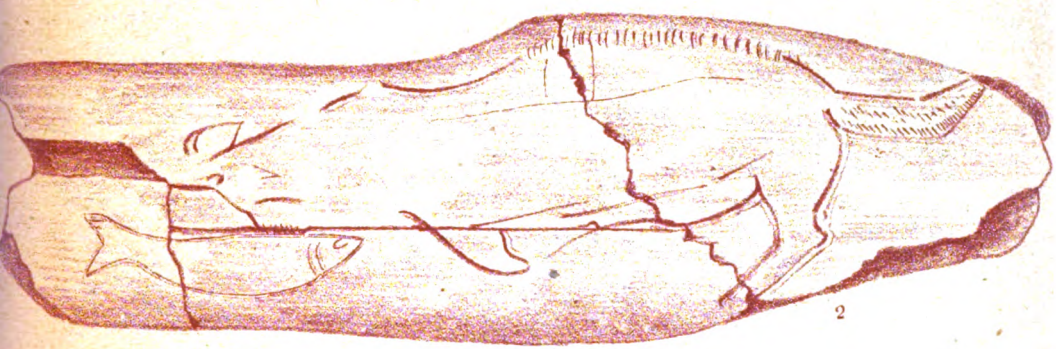

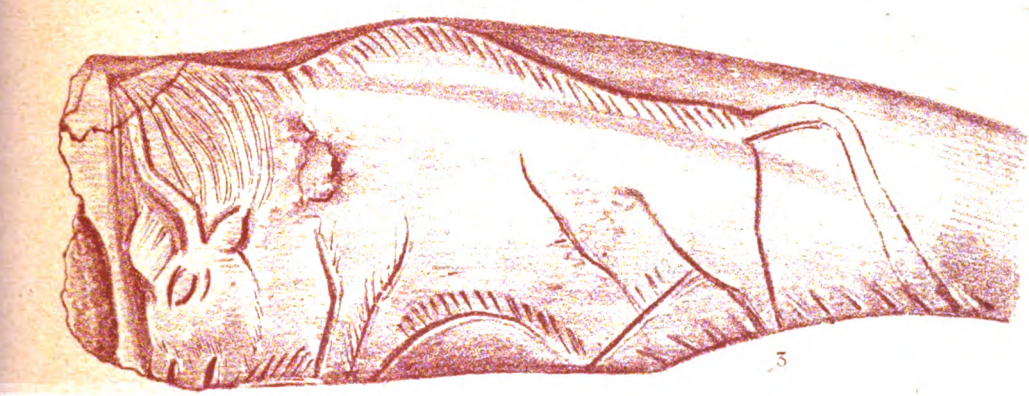

Dr Paul Girod del.

GRAVURES

Digitized by Google

Digitized by Google

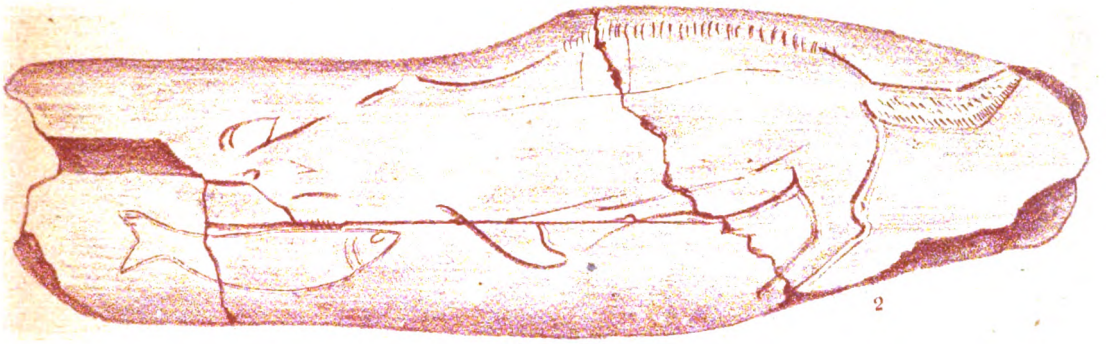

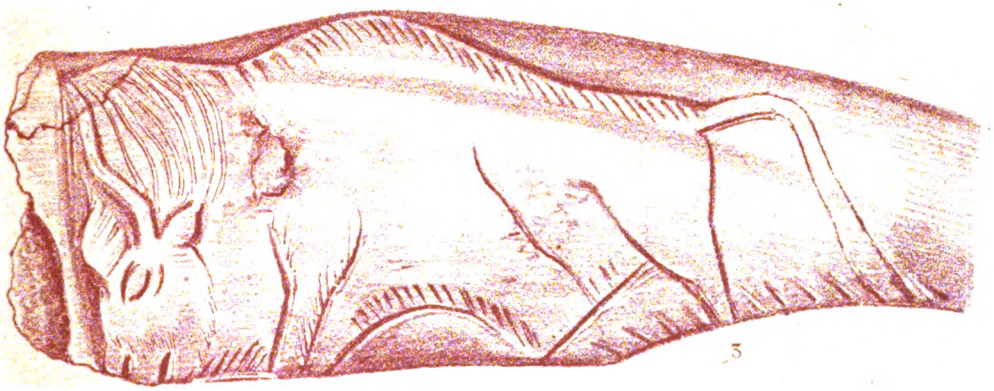

Dr Paul Girod del.

GRAVURES

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

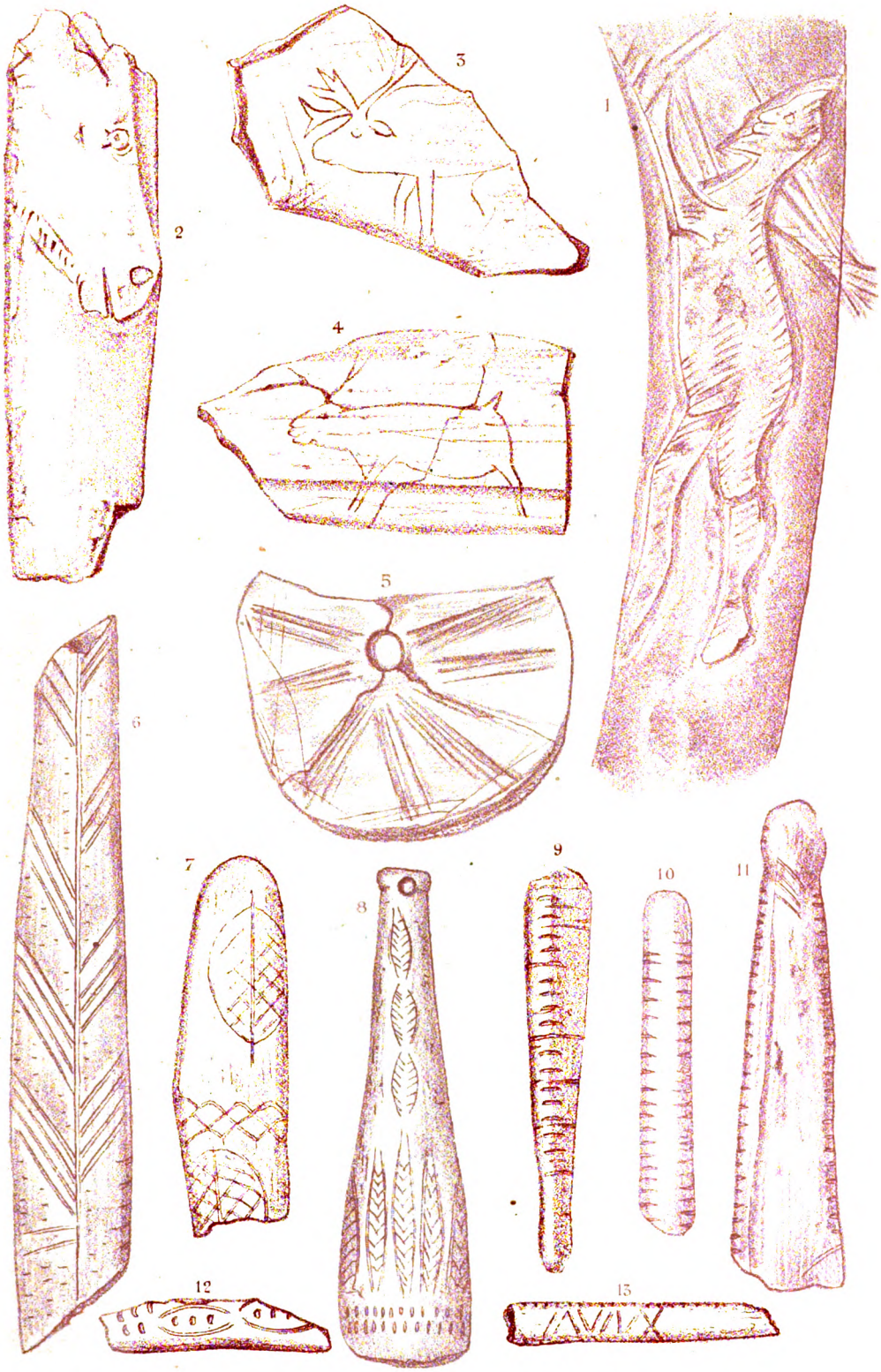

Dr Paul Girod del.

GRAVURES

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT

DE

LA PHILOSOPHIE EN FRANCE

PENDANT LA CONVENTION ET LE DIRECTOIRE

I.

Avant la Révolution, l'enseignement en France était presque partout entre les mains du clergé : l'abolition des congrégations enseignantes et l'obligation du serment civique à laquelle un grand nombre d'ecclésiastiques refusèrent de se soumettre eurent donc pour effet d'amener la fermeture de la plupart des établissements d'instruction de tout ordre. Enfin une série de décrets de la Convention, en date du 8 mars, du 15 septembre 1793 et du 20 mars 1794, décidèrent la suppression de tous les collèges, des Universités, des Académies et ordonnèrent la vente de leurs biens.

Dès les premiers temps de la Constituante, un bon nombre d'esprits distingués, Mirabeau et Talleyrand entre autres, s'étaient préoccupés de la nécessité de réorganiser l'enseignement à tous les degrés. Un des projets les plus complets et les mieux étudiés est celui de Condorcet : il proposait d'établir des écoles de cinq ordres différents; il formulait des règles précises pour le choix et la préparation des maîtres ; enfin, ce qui est le trait distinctif de son système, il attribuait aux Académies et aux Sociétés savantes une influence considérable sur la direction et la surveillance des écoles.

Digitized by Google

A la Convention, des discussions passionnées s'engagèrent sur cette question. Une bonne part des représentants ne s'inquiétaient que de l'instruction primaire et soutenaient que l'Etat n'en doit pas organiser d'autre : « La bourse commune, disait-on, ne doit payer que l'enseignement commun... Pour le reste, il faut s'en remettre à la liberté et à l'initiative individuelle. » « Ce n'est pas des savants qu'il nous faut, disait un autre; ce sont des hommes libres... La Liberté n'est pas le fruit des sciences ni des arts... Ce ne sont pas les savants qui l'ont conquise... Les sans-culottes ne sont pas des savants et les savants ne sont pas des républicains. »

Le discours du citoyen Bouquier est particulièrement intéressant : « Est-ce que les nations libres, dit-il, ont besoin d'une caste de savants spéculatifs dont l'esprit voyage constamment par des sentiers perdus dans la région des songes et des chimères? Les plus belles écoles, les plus simples et les plus utiles ne sont-elles pas les séances publiques des départements, des districts, des municipalités et surtout des Sociétés populaires?... L'enseignement est libre à tous les degrés; il doit être fait publiquement; et s'il est des jeunes gens qui, au sortir des premières écoles, ne s'occupent pas du travail de la terre, ils seront tenus d'apprendre une science, un art ou un métier utile à la société; sinon ils seront privés du droit de citoyens jusqu'à la fin de leurs jours... Vouloir des écoles supérieures, c'est vouloir de nouveaux repaires de savants, où les égoïstes spéculatifs puissent encore s'isoler impunément de la société et y nourrir l'aristocratie pédagogique, tout aussi funeste que celle du pouvoir arbitraire, de la naissance et des richesses. »

La réponse du citoyen Bazire manifeste une clairvoyance, un pressentiment de l'avenir véritablement remarquable : « Citoyens, vous êtes tous convenus, dans plus d'une occasion, que c'est la philosophie qui a fait la Révolution. Il n'est pas moins certain que ce sont les hau-

Digitized by Google

tes sciences qui peuvent consolider les établissements de la République... Que la France tombe dans la barbarie, que les hautes études soient négligées, un ambitieux viendra... Il n'aura pas de peine à entraîner un cordonnier qui ne connaîtra que son soulier, un laboureur qui n'aura jamais manié que sa charrue. »

C'est à Lakanal que revient l'honneur d'avoir reconstitué l'instruction publique en France; il eut non seulement le talent de faire adopter son plan par la Convention nationale, mais l'énergie de le mettre en pratique. Il ne laisse de côté aucun des éléments du problème : tout d'abord, le 9 brumaire an III (1er nov. 1794), il fait voter la loi établissant l'Ecole Normale; puis, le 27 brumaire (18 nov.), il fait décréter la fondation de 24,000 écoles primaires; enfin, le 7 ventôse (25 fév. 1795), la Convention institue les Ecoles centrales destinées à remplacer les ci-devant collèges et à répandre l'instruction secondaire dans des conditions toutes nouvelles.

Comme l'explique M. Albert Duruy dans un article sur l'Instruction publique et la Révolution *(Revue des Deux-Mondes*, 1881*)*, il ne nous est pas possible de porter un jugement sur cette institution des Ecoles centrales : l'expérience n'en a pas été faite dans des conditions normales. Elles n'ont duré que six ans, de 1796 à 1803, dans des circonstances exceptionnellement troublées. Il avait fallu beaucoup improviser et, pour les défauts que révélait l'expérience de chaque jour, ou bien l'on n'avait pas sous la main les moyens d'y remédier, ou bien le cours des événements ne permettait pas de les employer, ou surtout le temps a fait défaut pour les appliquer : au lieu de corriger et de perfectionner les Ecoles centrales, le Gouvernement consulaire trouva plus simple de les supprimer.

La loi du 7 ventôse portait qu'il y aurait une Ecole centrale par 300,000 habitants ; plus tard on en établit une par département. La commune de Paris devait en avoir trois : celle du Panthéon (collège Henri IV), celle

Digitized by Google

de la rue Saint-Antoine (Charlemagne), celle des Quatre-Nations (palais Mazarin).

Ce qu'il y avait de plus défectueux dans ces écoles c'était l'organisation intérieure : le régime était l'externat. Les cours étant indépendants les uns des autres, les élèves se faisaient inscrire pour ceux qu'ils préféraient ; mais il n'y avait ni discipline, ni moyen d'assurer l'assiduité des auditeurs ; et comme, depuis la fermeture des collèges, les classes avaient été interrompues pendant plusieurs années, beaucoup d'enfants n'avaient pas fait les études préparatoires nécessaires pour suivre des cours d'enseignement secondaire ; les écoliers de la même classe étaient loin d'être au même niveau, un grand nombre ne suivaient pas les cours régulièrement : les maîtres étaient donc aux prises avec des ennuis et des difficultés qui trop souvent rendirent leur zèle infructueux.

Les Écoles centrales comptèrent parmi leurs professeurs des hommes d'un rare mérite : Géruzez, Laromiguière, Duhamel, Biot, Thurot, Ampère, Droz. Lakanal lui-même, après le 18 brumaire, lorsqu'il dut renoncer à la vie politique, se fit nommer professeur à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine. M. Picavet, auteur d'un livre volumineux sur les Idéologues, a eu l'idée de faire faire des recherches dans les archives des villes de province où avaient été instituées des Ecoles centrales et il a établi que plusieurs d'entre elles ont obtenu un réel succès.

Le plan d'études des Écoles centrales diffère profondément de celui des anciens collèges : ce qui le caractérise c'est que, conformément aux idées du temps, il attribue une place prépondérante aux sciences et n'en laisse presque pas aux lettres. L'enseignement de la philosophie est représenté par trois cours : un de méthode des sciences ou logique et d'analyse des sensations et des idées, un d'histoire philosophique des peuples, un de grammaire générale.

D'après le projet de Lakanal, adopté par la Convention,

Digitized by Google

chaque Ecole centrale devait avoir treize professeurs ; mais dans la plupart des écoles tous les cours ne furent pas organisés, faute de maîtres ou faute d'élèves ; ceux qui furent institués furent très inégalement suivis; ce furent généralement les cours de dessin et de mathématiques qui réussirent le mieux.

La philosophie que l'on enseignait dans ces écoles était celle de Condillac; Daunou, un des collaborateurs les plus zélés et les plus intelligents de Lakanal au sein du comité de l'Instruction publique, était un disciple des sensualistes du XVIII^e^ siècle; c'est lui qui fit donner à la première chaire des nouvelles écoles le titre significatif d'Analyse des sensations et des idées. C'est pour les élèves des Écoles centrales que Destutt de Tracy entreprit de composer ses éléments d'Idéologie. On donnait en prix aux élèves les œuvres de Locke, de Condillac, de Dumarsais, de Court de Gébelin.

Les professeurs dictaient leur cours aux élèves et chaque année ils étaient invités à envoyer leurs cahiers rédigés au Ministère de l'Intérieur; celui-ci les faisait examiner par la Commission de l'Instruction publique où siégeaient de Tracy, Garat, Daunou, Lagrange et Darcet; puis il les renvoyait au professeur avec quelques annotations. Voici par exemple ce que le Ministre de l'Intérieur, Quinette, écrivait au sieur Gardin, professeur de législation à l'Ecole centrale d'Epinal, le 30 thermidor an VII (17 août 1799) : « Citoyen, je me suis fait remettre sous les yeux votre lettre du 21 vendémiaire dernier (12 octobre 1798) avec vos cahiers dictés à vos élèves pendant l'an VI... Je vous dirai que je suis très fâché que vous établissiez formellement que, sans l'immortalité de l'âme et les peines et les récompenses dans une vie à venir, les lois naturelles ne seraient pas obligatoires. Elles le seraient et elles le sont de par l'autorité de la nature qui est telle qu'un homme nuit toujours à son bonheur réel quand il agit contre les vrais principes de la saine morale. D'ail-

Digitized by Google

leurs, comme enfin ce dogme d'une vie à venir n'est pas susceptible d'une démonstration rigoureuse, appuyer uniquement sur lui toutes nos obligations, c'est faire reposer toute la morale sur une base incertaine. Je vous exhorte au contraire à faire bien voir aux jeunes gens que leur bonheur dans ce monde dépend de l'accomplissement de leurs devoirs et de leur obéissance aux avertissements de la raison. »

Le même ministre, Quinette, écrivait à un professeur de grammaire générale de Pau : « Citoyen, j'ai reçu votre lettre du 15 fructidor (1er sept.) dernier et avec elle les cinq cahiers qui y sont joints. Je les ai communiqués au Conseil de l'Instruction publique. Le Conseil a vu cet ouvrage avec beaucoup d'intérêt. Cependant il a donné lieu à quelques réflexions dont je dois vous faire part. Premièrement le Conseil a regretté que vous ayez donné à votre traité d'Idéologie la forme du Traité des Sensations de Condillac... Secondement on croit qu'il serait convenable pour bien des motifs de ne pas parler de la prétendue preuve que donne Condillac de l'immortalité de l'âme et de l'incompatibilité de la pensée et de l'étendue dans une même substance et de ne pas entrer dans les détails des perfections de l'Être suprême. Ce sont choses qui surpassent nos moyens de connaître et qui ne pourront jamais être susceptibles de bonnes démonstrations. Or, le caractère de la nouvelle métaphysique est et doit être de ne traiter que les sujets qui sont évidemment à la portée de notre intelligence. »

Les Écoles centrales furent remplacées par les lycées dont l'organisation fut en grande partie calquée sur celle des anciens collèges. Dans le plan d'études primitif il n'est pas du tout question de philosophie. C'est à Laromiguière que l'on doit le rétablissement de cet enseignement. Profondément affligé d'une lacune qui lui semblait funeste à la bonne éducation des jeunes gens et du mépris témoigné pour une étude qui lui était chère, il écrivait une let-

Digitized by Google

tre éloquente à son ami Desrenaudes qui occupait de hautes fonctions au Ministère. Celui-ci montra la lettre à Fontanes qui la trouva concluante : en 1805, un nouveau règlement introduisit l'enseignement de la philosophie dans les lycées impériaux, non pas dans tous il est vrai, dans un lycée par Académie, mais dès l'année suivante cette restriction fut rapportée et il y eut une chaire de philosophie dans chaque lycée. Quant au caractère de cet enseignement, il était le même que celui des autres cours du lycée : le professeur devait se garder par-dessus tout de faire de ses élèves des esprits libres et curieux : « Dieu et l'Empereur, lisons-nous dans une circulaire aux Recteurs, en date du 15 janvier 1810, voilà les deux noms qu'il faut graver dans le cœur des enfants; c'est à cette double pensée que doit se rapporter tout le système de l'éducation nationale. » La circulaire du 4 avril 1811 revient sur le même sujet : « L'Université n'a pas seulement pour objet de former des orateurs et des savants; avant tout, elle doit à l'empereur des sujets fidèles et dévoués. »

Voilà pour les établissements de l'Etat. Il existait à la même époque un certain nombre de cours publics et libres. En 1785, Pilâtre des Roziers avait fondé rue de Valois, près le Palais-Royal, sous le nom de Musée de Monsieur, une sorte de cercle littéraire avec bibliothèque, salle de lecture et salle de conférences; après le 10 août, le Musée changea son nom en celui de Lycée républicain. Le succès de cet établissement provoqua la concurrence : en 1793 s'ouvrit le Lycée des Arts dans le jardin Egalité, et en 1798, l'Athénée des étrangers, rue de Provence.

Le Lycée républicain compta parmi ses conférenciers Laharpe, Marmontel, Garat, Fourcroy, Monge, Deparcieux. Ce même Laharpe, qui devait plus tard attaquer avec tant de violence les républicains et la philosophie du XVIII^e^ siècle, avait ouvert son cours au Lycée, le 3 décembre 1792, coiffé du bonnet rouge : « Ce bonnet, dit-il, me

Digitized by Google

pénètre et m'enflamme. » Il avait déclamé un hymne à la Liberté qui est un furieux appel à la guerre civile :

Le fer, il boit le sang ; le sang nourrit la rage
Et la rage donne la mort !

L'enseignement de la philosophie paraît avoir tenu fort peu de place au Lycée. Cependant le programme de l'an V (1796-97) annonce un cours de Demoustiers, l'auteur des *Lettres à Emilie*, sur les devoirs des femmes. Voici les termes mêmes du prospectus : « Le cours de morale sur les devoirs des femmes, dont le citoyen Demoustiers s'est chargé (chaque quintidi à sept heures du soir) ne sera pas le moins intéressant. Montrer aux femmes l'éminence du rôle que leur a destiné la nature en les faisant dépositaires du bonheur; associer pour elles la jouissance de tous les plaisirs à la pratique de tous les devoirs, ce n'est pas travailler seulement pour cette belle moitié du genre humain. Combien de récits touchants pourraient se mêler aujourd'hui à ces leçons ! Qu'ils seraient précieux à recueillir ceux qui nous rappelleraient cette foule d'actions vraiment héroïques qui ont immortalisé tant de Françaises aux plus funestes époques des fureurs de nos tyrans ! Les femmes ont prouvé que le courage du sentiment est le plus puissant de tous les courages, qu'il n'était point d'acte de vertu dont il ne les rendît capables ; et cet abandon qui n'appartient qu'à elles, cet abandon à qui le malheur donne tant de dignité, voilà ce qui légitime à jamais en France les droits que l'on disait usurpés par leurs charmes. L'administration du Lycée est fondée à croire que le cours de morale sera digne de celles à qui il est consacré. »

Dans le programme de l'année suivante, il n'est plus question de philosophie; le cours avait cessé, faute d'auditeurs sans doute; la philosophie, même enseignée par Demoustiers, n'était pas ce qui intéressait nos pères en 1798.

Digitized by Google

II.

La philosophie, qui avait exercé pendant le cours du XVIIIe siècle un empire si brillant et si incontesté, était morte, comme ensevelie dans son triomphe, lors de la Révolution de 1789; à l'enthousiasme bruyant avait succédé l'indifférence générale. Rien ne le fait mieux voir que l'examen du plan d'études de l'Ecole normale de l'an III. Fondé un demi-siècle plus tôt, un pareil établissement eût été un véritable séminaire philosophique; on n'aurait pas manqué de confier la principale chaire à un Diderot ou à un Rousseau; transporté de l'idée de parler devant des jeunes gens qui devaient être à leur tour les instituteurs de la nation française, il se serait surpassé; avec une chaleur entraînante et communicative, il aurait développé les idées les plus profondes et les plus sublimes; il aurait excité dans leur cœur les passions les plus généreuses. Les temps sont bien changés; les organisateurs de l'Ecole normale attribuent une place prépondérante à l'enseignement des sciences; la philosophie est représentée par deux chaires dont le titre même est significatif: l'analyse de l'entendement et la morale. L'analyse de l'entendement, c'est à quoi Condillac, dont Lakanal et Daunou étaient disciples, avait réduit toute la philosophie. Le professeur que l'on désigna pour occuper cette chaire n'était pas homme à élargir un horizon si étroit : « Voilà où en était la France, dit Michelet; l'enseignement de la philosophie, qui aurait dû avoir une influence si féconde, fut confiée à Garat et cet enseignement fut très goûté. »

Ce n'est pas ici le lieu de tracer le portrait de Garat ni de raconter la vie fort accidentée de ce personnage : une ambition bien fâcheuse l'avait porté à s'engager dans la carrière politique pour laquelle certes il n'était pas né, et, ce qui est plus fâcheux encore, le cours de la Révolution l'éleva dans les circonstances les plus critiques aux

Digitized by Google

postes les plus importants sans que ses facultés et son caractère se soient montrés à la hauteur de sa fortune et surtout des événements. (On sait que Garat, ministre de la justice après Danton, prononça une apologie, d'ailleurs fort entortillée, des massacres de Septembre. C'est lui qui donna lecture à Louis XVI de la sentence de mort, le jour de son exécution. C'est encore lui qui, ministre de l'Intérieur, déclarait à la Convention le matin même du 31 mai que jamais Paris n'avait été plus tranquille.)

Il semblait plutôt doué pour être professeur. De 1786 à 1789 il avait fait un cours public d'histoire au Lycée de Monsieur, il avait su plaire à la fois aux femmes et aux penseurs. Sa réputation était établie; il était donc tout naturel que les organisateurs de l'Ecole normale jetassent les yeux sur lui. Il paraissait tout naturellement désigné pour l'enseignement de la philosophie; il avait connu la plupart des grands hommes du XVIII^e^ siècle; mais il faut bien convenir que la manière dont il les apprécie ne fait honneur ni à la pénétration de son esprit, ni à la sûreté de son jugement : « J'ai connu plusieurs hommes de génie qui ont illustré ce siècle et qui seront les guides des siècles qui suivront le nôtre; j'ai causé avec J.-J. Rousseau dans son humble appartement de la rue de la Plâtrière et au Louvre avec d'Alembert, aussi simple, aussi modeste dans le palais des rois que Rousseau à un troisième étage. Je me suis entretenu avec Condillac dans la maison d'Helvétius, avec Diderot à la campagne, en présence de la nature; avec Buffon dans ce jardin où il rassembla les richesses de l'univers, si bien décrit par son génie; et je n'ai trouvé aucun de ces philosophes au-dessous de ses ouvrages. Leur ton était baissé, mais non pas leur esprit. D'Alembert était souvent aussi piquant dans son salon qu'à l'Académie; Rousseau, correct jusqu'au scrupule, n'avait pour devenir éloquent qu'à penser à ce qu'il aimait et à ce qu'il n'aimait pas, à la vertu et à ses ennemis; Condillac, toujours maître de ses idées, dont il avait si bien découvert l'origine,

Digitized by Google

la génération et la liaison, refaisait ses livres dans la conversation et peignait les erreurs de l'esprit humain avec des traits plus piquants que dans ses livres ; Diderot, toujours abandonné aux hasards heureux de son imagination, mais toujours pur, toujours exact, toujours élégant dans son langage, parlait comme les poètes lyriques chantent; sa conversation était une ode. Buffon, plus élevé, plus magnifique qu'eux dans tous ses ouvrages, est celui dont la parole simple et familière forme le contraste le plus frappant avec son style; et nu, pour ainsi dire, son génie ne paraît ni moins puissant, ni moins élevé. »

Garat avait écrit des articles de philosophie pour le *Mercure de France,* pour le *Journal de Paris* et pour l'*Encyclopédie méthodique*. Son cours à l'Ecole normale excita une vive admiration que nous avons quelque peine à comprendre. Le recueil intitulé : *Séances des Ecoles normales*, où devaient paraître les comptes rendus sténographiques des différents cours, ne reproduit que les deux premières leçons de Garat, le 4 et le 23 pluviôse an III (23 janvier, 11 février 1795).

Le professeur commence par expliquer le titre qu'il a choisi pour désigner son cours : il a repoussé le nom de métaphysique, car « le premier soin des vrais philosophes et leur premier succès a été d'étouffer cette fausse science après l'avoir couverte du ridicule qu'elle méritait » ; — il n'a pas voulu non plus du nom de psychologie, adopté par Bonnet (un des disciples les plus distingués de Condillac), car l'étymologie de ce mot ne lui paraît pas juste; — à l'exemple de Locke, il a préféré le nom d'analyse de l'entendement, puisque c'est l'étude de l'entendement qui doit surtout nous faire connaître la nature de l'homme.

Au point de vue de l'intelligence, l'inégalité est grande entre les hommes. Comment expliquer ces différences? Par une inspiration des dieux ? Par la diversité des organisations physiques? Non, la véritable cause doit en être attribuée à la différence des circonstances extérieures, de

Digitized by Google

la culture, de la méthode employée. Mais pour découvrir la vraie méthode, il faut tout d'abord connaître l'entendement humain. Chose étrange et qui montre bien à quel point Garat est prisonnier de son école, il ne dit pas un mot de Descartes; en revanche il fait un grand éloge de Bacon, de Locke, de Bonnet et surtout de Condillac.

En terminant, Garat se félicite d'être enfin rendu à ses études de prédilection et promet de s'y consacrer désormais tout entier. « Il y a 20 ans que j'ai été frappé de la lumière qui sortait des écrits de ces philosophes... J'ai toujours été ramené comme malgré moi et aux ouvrages qu'ils ont faits et aux matières qu'ils ont traitées. Il y a 20 ans que je les médite, mais je n'ai pas écrit encore une seule page; c'est au milieu de vous que je vais faire l'ouvrage que je dois faire pour vous. Nous allons le faire ensemble. Naguère, lorsque la hache était suspendue sur toutes les têtes, dans ce péril universel auquel nous avons échappé, un des regrets que je donnais à la vie était de mourir sans laisser à côté de l'échafaud l'ouvrage auquel je m'étais si longtemps préparé. » Il n'a pas été plus fidèle à cet engagement qu'à bien d'autres, qu'il avait pris aussi solennellement; ce livre, il ne l'a jamais écrit ni même commencé; et cependant les loisirs ne lui ont pas manqué, soit sous le Consulat et l'Empire, auxquels il avait su se rallier avec une souplesse qui lui valut une place d'honneur dans le Dictionnaire des Girouettes, soit après la Restauration, lorsqu'il se retira dans ses montagnes natales pour y mourir en 1833.

Dans la 2e leçon, Garat expose le plan de son cours. Il le divisera en 5 parties :

I. Des sens et des sensations. Sensations particulières et communes. Nécessité d'apprendre à sentir et de perfectionner les sens. Critique de l'idéalisme de Platon, de Malebranche et de Berkeley.

II. Des facultés : ce ne sont que des manières de diriger nos sens et de combiner les sensations (Garat, fidèle à la

Digitized by Google

doctrine de Condillac, méconnaît l'activité de l'entendement).

Nous possédons quatre facultés, attention, mémoire, imagination, raisonnement. La mémoire et l'imagination sont une même faculté à différents degrés ; l'imagination n'est ni la folle du logis, ni une divinité ; toutes nos découvertes sont dues à l'imagination dirigée par le raisonnement.

III. De la formation graduelle de nos idées. Garat rejette dédaigneusement la théorie cartésienne. Les idées morales ont la même origine que les idées physiques. C'est à tort que quelques philosophes anglais admettent un sens moral distinct. La marche de l'esprit humain est toujours la même et aucune borne n'est assignée à ses progrès, s'il s'astreint à suivre la bonne méthode.

IV. Des signes et du langage. Condillac en a montré l'origine et le rôle dans la formation des idées. Depuis lors, de nouveaux progrès ont encore été accomplis grâce au perfectionnement du langage, en algèbre et en chimie. Tout nous fait espérer que les hommes finiront par adopter l'usage d'une langue universelle.

V. De la méthode. Il n'y en a qu'une seule, l'analyse ; la synthèse ne procure quelque lumière que quand elle est l'ouvrage de l'analyse.

Les autres leçons n'ont pas été publiées et cependant le succès des deux premières avait été grand. Un libraire les payait à Garat 10 louis la feuille. M. J. Chénier témoigne pour l'auteur le plus grand enthousiasme : « Cette centaine de pages renferme plus d'idées saines, plus de vues profondes, plus de substance que tous les gros livres des métaphysiciens de la vieille école. Il montre que le style philosophique peut être à la fois très éloquent et très exact. » Ce n'était pourtant pas l'avis de tout le monde : Colnet, dans les étrennes à l'Institut (1800), le trouve obscur, entortillé, inintelligible. « Il eût été bien habile s'il eût pu seulement enseigner à ceux qui suivaient ses leçons l'art de les comprendre. »

Digitized by Google

Les fondateurs de l'Ecole normale avaient eu une idée originale qui, reprise depuis, a été féconde en résultats, c'était d'organiser, à côté des cours, des conférences. Les élèves étaient invités à adresser par écrit leurs critiques et leurs objections au professeur, qui les discuterait dans des séances spéciales. Le recueil dont nous avons parlé et où repasse sous nos yeux la vie de l'Ecole normale, après les volumes consacrés à la reproduction totale ou partielle des cours, en contient trois autres de débats.

Dans la première séance, Garat discute une lettre dont l'auteur, qui n'est pas nommé, prétendait que le fondement de toute la morale c'est l'affirmation de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. Garat n'est pas de cet avis; il soutient la thèse développée depuis par l'école de la morale indépendante.

Un autre élève, contestant une des assertions du maître, avait repris la théorie d'Helvétius qui explique toutes les inégalités intellectuelles par la diversité des organisations physiologiques. Nous ne possédons pas encore, répond Garat, une connaissance suffisante de l'organisme physique de l'homme pour y chercher l'explication des difficultés qui nous embarrassent.

Un troisième avait demandé pourquoi l'on renonçait à donner à l'étude des principes de la philosophie le nom si longtemps vénéré de métaphysique. — « Quant au mot métaphysique, répond Garat, j'avoue que c'est faute de courage que je l'ai abandonné... Je ne me suis pas flatté de pouvoir jamais le tirer du mépris où il est tombé... Un métaphysicien et un songe-creux, ces mots-là sont presque synonymes dans la langue de beaucoup de gens... Il y a quelques années, quand un ouvrage avait un succès un peu trop éclatant au gré de l'envie, on disait: Voilà qui est bien métaphysique, et les lecteurs reculaient d'effroi comme devant un abîme. »

Voici venir des objections plus sérieuses. Un auditeur, du nom de Teyssèdre, s'étonne que, tandis qu'il faisait

Digitized by Google

l'éloge de Bacon, de Locke et de Condillac, Garat n'ait pas parlé de Descartes, dont le doute méthodique a conduit à fonder l'analyse de l'entendement. — Garat répond qu'il fait grand cas de Descartes et du discours de la méthode; ce philosophe, il est vrai, a fourni les germes de la vraie méthode, mais il l'a étouffée lui-même par la métaphysique des idées innées. « Si tout est inné, rien ne se fait. » Est-il besoin de rappeler que jamais Descartes n'a prétendu que tout fût inné dans notre esprit ?

Teyssèdre doutait encore que le langage fût nécessaire à l'homme pour penser. — Vous reconnaîtrez du moins, réplique Garat, qu'il est nécessaire pour toutes les opérations de l'entendement, c'est-à-dire pour toutes les combinaisons de sensations.

La séance du 9 ventôse (27 février 1795) fut plus intéressante encore. Le philosophe mystique Saint-Martin, déjà connu par la publication de plusieurs ouvrages, était venu à l'âge de 53 ans s'asseoir sur les bancs de l'Ecole normale, attiré par le renom des professeurs; mais il se réservait le droit de les juger. C'est ainsi qu'il remarqua tous les points faibles de la doctrine de Garat et lui écrivit une longue lettre pour lui exposer ses objections. Les idées, dit-il, ne sont pas la même chose que les sensations; il est d'autre part impossible de méconnaître l'existence en nous d'un sens moral, distinct de la clarté de l'intelligence. — La réponse de Garat nous paraît peu concluante: Si, au lieu de dériver d'un seul principe toutes les opérations de l'âme, on attribue la sensation à l'un, la pensée à l'autre, on ne saura plus où s'arrêter, on multipliera les êtres sans nécessité.

Le langage, poursuit Saint-Martin, ne peut avoir été inventé par l'homme, car, comme l'a montré Rousseau, il était lui-même nécessaire à l'invention du langage; d'un autre côté, si le langage a été inventé par l'homme, ce n'est pas lui qui est la cause première de notre supériorité sur les animaux. — Penser, risposte Garat, c'est

Digitized by Google

compter, c'est calculer des sensations; et ce calcul se fait, dans tous les genres, avec des signes, comme en arithmétique. »

Saint-Martin arguait encore que la pensée ne peut être un attribut de la matière. Sur ce point la réponse de Garat nous paraît plus forte: « Le devoir du philosophe, dit-il, est de ne juger que quand il voit clair, de s'arrêter où cesse la lumière. Le matérialiste et le spiritualiste en disent plus que lui, sans en savoir davantage. »

Garat réplique, on le voit, avec une grande vivacité. Il accuse son adversaire de ne pas discuter, d'apporter une profession de foi, tandis qu'en philosophie il ne faut pas croire, mais prouver ou rejeter (et pourtant que fait-il lui-même, si ce n'est rappeler toujours les mêmes assertions?) Peu satisfait de sa réponse orale, il l'avait modifiée sensiblement dans le compte rendu; Saint-Martin répartit par une longue lettre, qui fut insérée, elle aussi, dans le volume. Il reproche au professeur un engouement injustifié pour Condillac; il expose à son tour la doctrine de ceux qu'il appelle les spiritualistes, avec de nombreuses citations empruntées à ses propres écrits. La querelle eut un grand retentissement; c'est ce que les contemporains appelèrent la bataille Garat. Les avis des auditeurs furent partagés. « J'ai lancé, dit Saint-Martin, une pierre au front d'un des Goliaths de ce temps et les rieurs n'ont pas été pour lui. » D'après M. Caro, Saint-Martin eut sur son adversaire l'avantage de la franchise et de la logique.

Saint-Martin ne fut pas le seul parmi les auditeurs à remarquer la faiblesse de la doctrine qui leur était enseignée; un autre, nommé Duhamel, soutient que la statue n'aurait jamais pu des sensations, surtout de celles de l'odorat, faire sortir les idées, si elle n'avait eu le pouvoir actif de fixer son attention. Une autre fois Laromiguière, qui avait déjà enseigné la philosophie avec distinction dans plusieurs collèges du Midi, entre autres à Toulouse (on voit qu'il n'y avait pas que des jeunes gens parmi les

Digitized by Google

élèves de l'Ecole normale) et qui devait occuper plus tard la chaire de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris, adresse à son maître une critique si pénétrante des principes de Condillac que Garat, montrant une clairvoyance qui ne lui était pas ordinaire, se laisse aller à dire: « Il y a ici quelqu'un qui devrait être à ma place. »

Oui, Garat n'était pas à sa place dans cette chaire de l'Ecole normale; il était idéologue, sans être philosophe, comme il était rhéteur sans être orateur. Il avait pour la logique, pour le raisonnement qui bannit la raison, tout autant d'enthousiasme que pour la phraséologie qui est, selon Voltaire, la plus grande ennemie du style. En somme il mérite l'oubli dans lequel il est tombé et dont on a vainement cherché à le faire sortir.

La chaire de morale fut confiée à Bernardin de Saint-Pierre; ce choix encore fut unanimement ratifié par l'opinion publique et fit concevoir de brillantes espérances qui furent bien déçues.

Le Comité de l'Instruction publique avait, paraît-il, négligé de consulter Bernardin de Saint-Pierre avant de signer sa nomination; elle entraînait des obligations dont sa paresse s'accommodait mal. Il ne se trouva pas prêt en même temps que les autres; il fallut le relancer bien des fois pour le décider à venir. Enfin le 3 pluviôse an III (23 janvier 1795) il fit sa première leçon, et quelle leçon! Elle tient à peine 12 pages dans les Séances des Ecoles normales. Les premiers mots: « Je suis père de famille et j'habite à la campagne », excitèrent des applaudissements frénétiques qui nous montrent quelle était la popularité de Bernardin de Saint-Pierre et l'influence de Rousseau. La fin de ce discours est un curieux échantillon du ton et du style de l'époque: « On a eu raison de ne pas m'attendre. De tous les traités, celui dont vous avez le moins de besoin est celui des éléments de morale; vous les aviez dans votre cœur, lorsqu'au milieu d'un hiver très rigoureux vous avez quitté vos familles pour bien mériter

Digitized by Google

de la patrie. Je vous prépare des leçons de morale et vous m'en servez d'exemple. O mes frères ! étendez-en l'influence jusqu'à moi ; vous me donnerez part à vos vertus, si vous me donnez le temps de satisfaire à mes engagements ! » Bernardin se plaint d'avoir été pris à l'improviste, de n'avoir pas eu le loisir de préparer ses leçons, d'être incapable d'improviser ; il promet de se mettre au travail et d'avoir son cours tout fait dans trois mois. De longtemps on n'entendit plus parler de lui ; on était déjà convaincu qu'il ne reparaîtrait plus et ses collègues ne se faisaient pas faute de plaisanter sur son compte. Mais quand la clôture de l'Ecole normale fut annoncée pour le 30 floréal an III, il se trouva prêt ; il commença son cours le 2 floréal (21 avril), et, pour réparer le temps perdu, le continua tous les deux jours. Ses leçons n'ont pas été recueillies. L'indiscipline était grande alors à l'école et il ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès ; il se fit quelque temps illusion ; il écrivait le 7 : « Si les compliments n'ont pas été si nombreux, ils m'ont paru plus sincères. L'un m'a demandé ma parole de prendre son fils pour mon secrétaire, quand il serait en âge ; l'autre s'est déclaré mon disciple ; plusieurs m'ont prié instamment de faire imprimer mes leçons à part ; un autre m'a dit : « Nous étions cannibales, vous nous avez humanisés. Un bon nombre demandent à me venir voir dans mon logement. » Il dut cependant finir par se rendre à l'évidence ; il n'avait aucune des qualités du professeur.

L'enseignement de la philosophie à l'Ecole normale fut donc bien loin d'être ce qu'il aurait dû être. Ni les doctrines qui furent exposées, ni les hommes qui les enseignèrent n'étaient propres à exercer sur les jeunes gens une influence durable et féconde, à provoquer le réveil de l'activité intellectuelle et le goût des méditations philosophiques.

E. JOYAU.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA

STATION LIMNOLOGIQUE DE BESSE

PREMIÈRES RECHERCHES SUR LE PLANKTON DES LACS [1]

« Par définition, on doit comprendre sous le nom de Plankton l'ensemble des êtres flottant ou nageant passivement dans l'eau et qui sont mis en mouvement par le jeu des vents ou des vagues [2]. »

Il n'y a pas lieu, pour le moment, de discuter la composition de ce Plankton, ni d'établir les différences qui opposent le Plankton littoral au Plankton pélagique, le Plankton de marécage au Plankton lacustre, et aux précédents le Potamoplankton, etc. Les pêches au filet fin, effectuées dans un lac de profondeur suffisante, tels que le lac Chauvet (63^{m}20) ou le lac Pavin (92^{m}10), et à une certaine distance du bord, démontrent l'existence d'une infinité d'êtres vivants en suspension dans l'eau, et dont l'ensemble constitue le *Plankton pélagique*. Ce dernier comprend à la fois des animaux et des végétaux : des algues d'une part, et de l'autre, des Protozoaires, des Rotifères, des Entomostracés; ceux-ci sont les géants de la Faune, il en est parmi eux qui dépassent le millimètre.

(1) C. Bruyant. N. sur les variations du Plankton au lac Chauvet. *C. R. Académie des Sciences.* 2 janvier 1900.

(2) Chodat. Etudes de biologie lacustre. Nouvelles remarques sur la flore pélagique superficielle des Lacs suisses et français. *Bull. Herbier Boissier*, t. VI, n° 1. Janvier 1898.

Digitized by Google

Ces êtres, de taille si infime, n'en constituent pas moins par leur agglomération une masse importante de matière vivante. D'après les recherches que nous avons effectuées en octobre dernier, le volume du Plankton, au lac Chauvet, se comptait, à cette époque, par mètres cubes [1]. Les chiffres par lesquels on indique d'ordinaire ce volume n'ont, il est vrai, qu'une valeur toute relative; ils montrent cependant que le Plankton, dont les unités se renouvellent incessamment, peut fournir un appoint sérieux à la nourriture des êtres supérieurs, c'est-à-dire des Poissons. Et c'est même sous l'influence de ce régime que certains Salmonides acquerraient une « chair saumonée », si appréciée des amateurs.

La plupart des limnologues se sont préoccupés de préciser le mode de répartition, au sein du lac, des organismes du Plankton. Les résultats auxquels on est parvenu sont assez contradictoires; c'est dire que le problème n'est pas encore résolu.

Ward [2] établit avec netteté les différents points de la question. Le nombre des hypothèses que l'on peut poser est d'ailleurs assez restreint :

I. Le Plankton est uniformément réparti dans l'étendue entière du lac. Cette supposition est inadmissible.

II. Le Plankton est inégalement réparti, et la masse de l'eau peut être divisée artificiellement en couches, dans lesquelles :

A. Le volume du Plankton, par mètre cube, est différent pour les diverses couches d'égale épaisseur; mais :

1. Egal pour les différentes parties d'une même couche. La distribution horizontale du Plankton est alors uniforme;

2. Inégal pour les différentes parties d'une même couche. Deux cas sont possibles;

a. Les inégalités se compensent d'une couche à l'autre. Cette condition se présenterait s'il existait des mi-

(1) 15 mètres cubes, en prenant la moyenne des pêches.

(2) Ward. A biological examination of lake Michigan in the Traverse Bay region, Lausing, 1896, p. 48.

Digitized by Google

grations verticales du Plankton, spéciales aux différentes colonnes d'eau comprenant toute l'épaisseur du lac. Les coups de filets menés depuis le fond donneraient des volumes égaux; ces volumes différeraient, au contraire, pour des coups de filets égaux, mais n'atteignant pas le fond;

b. Les colonnes d'eau contiennent réellement des volumes différents de Plankton. Ce cas correspond à l'existence de migrations horizontales ou obliques déterminant des agglomérations locales, qui ont reçu le nom d'essaims.

Rien de plus variable que les opinions des auteurs touchant ce mode de répartition (1).

Apstein (2) soutient très catégoriquement que la répartition horizontale du Plankton est uniforme (condition II, A, 1). Zacharias (3) se rallie en définitive à cette opinion, que partage également Reighard (4).

Pitard (5) et Blanc (6) émettent un avis contraire, sans pour cela être entièrement d'accord. En ce qui concerne le lac de Genève, le premier trouve une densité plus considérable du Plankton au voisinage de la rive; le second, dans la région du large.

Une répartition inégale du Plankton suppose l'existence de migrations. Or, Pitard, dans certains lacs du Jura, constate l'existence d'un maximum, le jour, dans une zone de 10 mètres; la nuit, au voisinage de la surface; au lac Balaton, Francé (7) détermine une migration diurne régu-

(1) Cf. Ward. Fresh water investigations during the last five years. Lincoln, 1899.

(2) Apstein. Das Susswasserplankton. Leipsig, 1896.

(3) Zacharias. Uber die horizontale und verticale Verbreitung limnetischer organismen. Forschungberichte aus der *Biol. St. zu.* Plœn. III, 1895.

(4) Reighard. A biological examination of lake St-Clair. *Bull. Mich. Fish Commission.* 1894.

(5) Pitard. Répartition quantitative en surface du Plankton. *Arch. Sc. phys.* Genève, 1897. — Id. Sur le Plankton des lacs de Joux, etc. *Arch. Sc. phys.* Genève, 1897.

(6) Blanc. Sur le Plankton du lac Léman. *Actes Soc. helv. Sc. nat.* 1896.

(7) Francé. Zur Biologie des Planktons. *Biol. centralbl.*, XIV. 1894.

Digitized by Google

lière, réglée en partie par la radiation, et Daday [1] confirme ses observations.

Zacharias ne peut retrouver ces variations au lac de Plœn. Pour Birge [2], les migrations ont pour facteurs le temps, la radiation et les conditions inhérentes au développement des espèces; les variations diurnes régulières n'existeraient pas. Marsh [3] les nie également.

Les recherches récentes de Yung [4] montrent enfin que :

« La répartition du Plankton n'est point homogène dans les eaux du Léman; elle varie d'une région à l'autre, autant dans le sens horizontal que dans le sens vertical. L'hétérogénéité constatée est la conséquence de la formation d'essaims, en particulier de la part des Crustacés; elle se manifeste par des différences quantitatives entre deux couches d'eau d'égale épaisseur, distantes seulement de quelques mètres. Les migrations verticales des Entomostracés lucifuges ont pour effet de les accumuler dans la profondeur pendant le jour, pour les ramener à la surface pendant la nuit. Elles rendent compte du défaut de parallélisme des courbes exprimant la quantité de Plankton à différentes profondeurs. Ainsi, lorsque le ciel est sombre, on prend plus de Plankton de 0^{m} à 10 mètres que de 10 mètres à 20 mètres ou 40 mètres. Quand le soleil brille, c'est exactement le contraire. Ces différences sont surtout frappantes entre les pêches nocturnes et les pêches diurnes. »

La plupart des recherches quantitatives ont été effectuées au moyen du filet d'Apstein.

(1) Daday. Die Fauna des Balatons IX Crustaceen. Res. Wiss. Erfarsch. Balatonsees, II, 1, 1897.

(2) Birge. The vertical distribution of the limnetic Crustacea of lake Mendota. *Biol. centr.*, XVII, 1897. — Id. Plankton studies on lake Mendota, II. The Crustacea of the Plankton. Trans. Wisc. *Ac. Sc.*, XI, 1897.

(3) Marsh. The limnetic Crustacea of Green Lake. Trans. Visc. *Ac. Sc.* XI, 1897.

(4) Yung. Des variations quantitatives du Plankton dans le lac Léman. *C. R.* 1898, n° 19.

Digitized by Google

Ce filet, destiné aux pêches *verticales*, comprend une poche de soie fixée à une armature cylindrique et tiré par trois cordons rattachés au câble.

D'assez graves critiques ont été formulées contre l'emploi de cet appareil. Sans parler de l'insuffisance de filtration attribuée à la poche de soie (1), nous retiendrons ce procès de Yung (2) :

« L'expérience que nous avons acquise du filet d'Apstein et les comparaisons auxquelles nous l'avons soumis avec d'autres filets de plus large ouverture, nous ont convaincu de ses défauts. Il ne prend, en réalité, qu'une fraction du Plankton contenu dans la couche qu'il explore; car, étant donné le diamètre relativement faible (0m 10) de son ouverture et l'épaisseur des cordons précédant celle-ci, le gros Plankton (Crustacés) a le temps de fuir avant l'arrivée du filet. »

D'autre part, les zones où règne les maxima étant horizontales, nous avons été conduits à substituer à la méthode des pêches verticales celle des pêches horizontales, comme devant donner des résultats plus nets, et à contrôler en définitive les unes par les autres.

Ces pêches horizontales sont faites à l'aide d'un appareil composé d'une armature en zinc, à laquelle est fixée la poche de soie, d'un cadre et d'un flotteur.

L'armature a la forme d'un parallélipipède rectangle; la face supérieure présente une fente, et les autres faces une rainure où glisse un rideau d'obturation. Une rainure intérieure externe existe également en dehors sur les faces inférieures et latérales, destinée à loger la monture du cadre. Le rideau est commandé par une corde passant sur des poulies; il peut donc être actionné à distance.

Pour les pêches de surface (0m à 2 mètres), l'appareil est engagé dans un cadre en fer qui glisse lui-même à volonté le long de deux montants verticaux fixés au flot-

(1) Cf. Karl Brandt. *Revue scientifique*, 11 octobre 1899.
(2) Yung. Loc. cit.

Digitized by Google

teur. L'ouverture se trouve à 0m 50 en avant de l'axe du cadre, et le flotteur est maintenu en tête du bateau, ou bien latéralement hors du rayon d'action des rames; ce dispositif a pour but d'écarter toutes les causes qui tendraient à influer sur la répartition normale du Plankton au-devant du filet. D'autre part, comme l'ouverture est circonscrite par une tranche très mince de métal, il est possible de calculer exactement le volume de la colonne d'eau découpée par l'appareil.

Pour les pêches de profondeur, le cadre, maintenu vertical par un plomb fixé à l'extrémité d'une tige rigide, est simplement rattaché au bateau par deux cordes dont on file la longueur voulue.

Un câble de 100 mètres de longueur est tendu à la surface de l'eau perpendiculairement à la rive. Un second câble se détache à angle droit à l'extrémité libre du précédent. Des flotteurs en liège sont fixés sur chacun d'eux, et constituent des repères distants de 5 mètres. Les coups de filets sont donnés le long de ces câbles, de sorte que la pêche est faite dans une région déterminée, sur une longueur précise et suivant deux sens différents.

Nos premières pêches ont été effectuées au lac Chauvet, pendant les mois d'octobre et de novembre.

Le lac Chauvet est situé, d'après la carte de l'Etat-Major, à une altitude de 1,166 mètres; la surface en est de 53 hectares, et la profondeur maximum de 62 m. 20. M. Delebecque a donné, dans l'*Atlas des Lacs français* et dans son magistral ouvrage sur *Les Lacs français*, le résultat de ses recherches concernant la topographie, puis le régime physique et chimique des eaux. Les courbes bathymétriques s'étagent très régulièrement de la surface à la *plaine* de ce lac, qui constitue ainsi un milieu aussi homogène que possible.

Les pêches horizontales, dont nous donnons ici les résultats, ont été faites par des fonds de 25 à 30 mètres, ainsi qu'il est facile de le constater sur la carte de Dele-

Digitized by Google

becque. La longueur de la colonne d'eau filtrée est de 50 mètres ; comme les côtés de l'armature en zinc mesurent respectivement $0^m 10$ et $0^m 30$, le Plankton obtenu correspond à un volume d'eau égal à $1^{mc} 500$.

Le Plankton est traité suivant la méthode préconisée par Yung et qui comporte la fixation au formol à 2 °/₀ et la précipitation dans des tubes gradués. Nous formulons toutefois quelques réserves au sujet de la signification absolue des résultats. Nous n'avons pu obtenir, même après 48 heures, un dépôt intégral. En examinant alors l'eau superficielle des tubes à précipité, nous y avons retrouvé en suspension une certaine quantité de formes inférieures (protozoaires, algues unicellulaires). D'après nos expériences, le volume de ce résidu serait égal à 1/12 du volume total de la pêche.

Enfin, comme on a admis l'existence d'un coefficient de filtration propre à chaque filet, nous nous sommes servi pour toutes nos pêches de la même poche de soie, soigneusement lavée à chaque opération.

Les pêches *verticales* de jour, effectuées le 12 novembre, en des points différents et par des fonds supérieurs à 40 mètres, ont donné, pour une colonne d'eau de 20 m. 50 de hauteur, une moyenne de $0^{cc} 52$ de Plankton. Nous relevons, pour la moitié des pêches, des écarts de 30 à 33 pour 100 sur cette moyenne. Or, ces chiffres sont bien supérieurs à ceux qu'indique Apstein pour les lacs du Holstein, où des différences de 20 à 22 pour 100 sont très rares.

Les pêches *horizontales* de jour, faites à des intervalles éloignés, dans la même région et dans la même zone, accusent des variations de même ordre que les précédentes. Mais, si l'on poursuit méthodiquement les expériences pendant douze heures consécutives, de minuit à midi, on aboutit à des résultats plus nets, comme l'indique le diagramme ci-joint (Pl. I).

Enfin, la comparaison des pêches verticales et des pê-

Digitized by Google

ches horizontales du 12 novembre complète et confirme les données précédentes. Les résultats, pour des volumes d'eau égaux, peuvent être résumés ainsi :

1° Pêche horizontale de surface.....	0cc 12
2° Pêche horizontale à 3 mètres.....	0 14
3° Pêche verticale (jusqu'à 20 m. 50).	0 52

Nos observations tendent donc à prouver que la répartition du Plankton, au lac Chauvet, n'est rien moins qu'uniforme. Et, s'il était permis de généraliser les résultats fournis par une quarantaine de pêches effectuées jusqu'ici, nous conclurions que la majorité des espèces, c'est-à-dire les espèces qui par leur volume constituent la plus grande partie du Plankton (Entomostracés), s'accumulent pendant le jour dans la profondeur pour fuir une radiation trop intense (pêche du 12 novembre). Pendant la nuit, elles remonteraient au voisinage de la surface, tout au moins jusqu'à la zone de 3 mètres (pêches du 22 octobre).

Ces conclusions confirmeraient ainsi les résultats obtenus par Yung.

Quoi qu'il en soit, et en dehors de toute généralisation, les premières études concernant la répartition du Plankton dans les lacs d'Auvergne accusent une variabilité très nette. Il importerait de déterminer, autant que possible, les lois de ces variations; nous espérons que les prochaines recherches fourniront quelques documents à ce sujet.

CH. BRUYANT.

Digitized by Google

LES CHAMPIGNONS

DES ENVIRONS DE CLERMONT

La différence d'altitude qui s'établit brusquement entre la plaine de la Limagne et la chaîne des Dômes nous permet de passer, presque sans transition, de la région de la plaine à la région de la montagne.

Les observations météorologiques, faites simultanément dans chacune de ces deux régions géographiques, ont conduit à la distinction très nette de deux climats : le « climat de la plaine » et le « climat de la montagne ». On a constaté enfin que le caractère distinctif commun à ces deux climats, c'est la *variabilité*. L'on sait, en effet, avec quelle coquetterie capricieuse le coup de soleil et la tiède ondée se laissent l'alternative en montagne, pendant la belle saison.

Si nous ajoutons, à ces conditions climatériques et orogéniques, la grande variété dans la nature des terrains géologiques et, comme conséquence naturelle, le nombre considérable de plantes herbacées et d'essences forestières qu'on y rencontre, nous aurons ainsi réunies, comme dans un abrégé, dans une synthèse, toutes les circonstances particulièrement favorables au développement d'une végétation aussi nombreuse que variée.

Nombre et variété sont, on le sait, les deux caractères les plus remarquables de notre flore phanérogamique. En est-il ainsi pour la flore cryptogamique? Il ne paraît pas possible, du moins quant à présent, en raison du manque

Digitized by Google

d'observations d'ensemble, de répondre avec certitude à cette question d'ordre général. Si un travail magistral de Frère Héribaud nous a fait connaître récemment les groupes des Mousses et des Hépatiques, il faut bien avouer que peu ou point d'études n'ont été publiées, jusqu'à ce jour, sur les groupes des Champignons, des Lichens et des Algues. Cette lacune est près d'être comblée. Le savant auteur des *Diatomées d'Auvergne* et des *Muscinées d'Auvergne* va nous donner prochainement son ouvrage sur les deux derniers groupes des Cryptogames cellulaires.

En ce qui concerne les Champignons — et il n'est question ici que des Champignons de grande taille, de ceux que l'on peut facilement distinguer à l'œil nu et qui, par leur forme, leur coloration, leur odeur, leur saveur, etc., attirent l'attention — rien, d'après ce que nous avons pu savoir, n'a été publié en dehors d'un petit ouvrage de M. J.-B. Coquelut : *Les Champignons comestibles du Puy-de-Dôme* (Clermont-Ferrand, 1890). Le sujet qui nous occupe se trouve donc à peine effleuré, et bien des recherches sont encore nécessaires pour permettre de fixer, avec exactitude, la physionomie générale et particulière de la flore mycologique des environs de Clermont.

Quoi qu'il en soit, voici, très brièvement résumées, les observations que nous avons pu faire pendant quatre années, au cours de nos herborisations avec notre très regretté maître et ami, M. Dumas-Damon, et les résultats de nos propres recherches durant ces deux dernières années :

DISTRIBUTION DES ESPÈCES.

Nous avons, plus haut, en établissant la distinction de deux climats, divisé notre domaine floral en deux régions : la Plaine et la Montagne. Nous allons maintenant exposer sommairement nos remarques sur chacune de ces régions.

Digitized by Google

La plaine de la Limagne, dans les environs de Clermont, est relativement pauvre en Champignons. On y rencontre cependant :

Dans les terres très fumées : Un assez grand nombre d'espèces, la plupart éphémères, appartenant aux genres *Coprinus, Panœolus, Psathyrella, Stropharia*, etc.;

Sur les bordures des routes et des chemins : Quelques espèces des genres *Psalliota, Amanita, Volvaria*, etc.;

Dans les îlots boisés et sur les rares troncs d'arbres : En petit nombre, des espèces des genres *Pholiota, Hypholoma, Polyporus, Trametes, Dædalea*, etc...

La chaîne montagneuse et surtout ses contre-forts, avec leurs vallées, leurs plateaux herbeux et incultes, leurs bois d'essences variées, sont riches en genres et en espèces. Dans toute cette zone, en effet, la majeure partie de la surface du sol, qui n'est jamais remuée par la culture, et l'atmosphère ambiante, offrent toutes les conditions particulières d'habitat, d'humidité, d'air, de lumière et de chaleur pour le développement complet du *Mycelium* et pour sa fructification.

Outre les espèces cosmopolites et celles qui sont, pour ainsi dire, propres à notre région, nous avons observé :

Une espèce méridionale :

Lepiota nympharum Krombholz = K.

Des espèces alpines :

Lactarius facinans Fries = Fr.
Russula lactea Persoon = P.
— *incarnata* Quelet = Q.

De nombreuses espèces jurassiques ou vosgiennes :

Amanita strangulata Fr.
Hygrophorus penarius Fr.
— *leporinus* Fr.
— *spadiceus* Scopoli = Scop.
Cantharellus Friesii Q.
Lactarius fascinans Fr.
Russula lactea P.

Digitized by Google

Des espèces du bassin parisien :

Hygrophorus arbustivus Fr.
— *penarius* Fr.

La courte liste qui précède, bien incomplète sans doute, fixe un des traits les plus intéressants de notre flore.

ESPÈCES COMESTIBLES.

Les Champignons comestibles, mais avec des degrés divers de valeur alimentaire, croissent en grand nombre dans cette région ; c'est ainsi que nous avons pu en noter, au cours de nos promenades, plus d'une centaine, dont les propriétés nutritives sont bien constatées par les auteurs.

Voici les espèces que l'on rencontre le plus communément et qui se recommandent aux mycophages clermontois ; si elles étaient connues, elles leur procureraient une nourriture agréable et même une ressource de premier ordre [1] :

1 *Amanita Cesarea* Fr. ; R. R.
2 — *rubescens* Fr. ; A. C.
3 — *vaginata* = Bulliard B. ; C. (variétés nombreuses).
4 — *ovoidea* B. ; R.
— *solitaria* B. ; A. C.
Lepiota procera Scop. ; A. C.
5 — *excoriata* Schaeffer = Sch. ; A. C.
— *erminea* Fr. ; A. R.
— *lenticularis* Lasch ; A. R.
Armillaria bulbigera Albertiani et Schweinitz = A. et S. ; A. C.
6 *Tricholoma Georgii* Fr., et variétés ; C. C.
7 — *equestre* Linné = L. ; A. C.
— *portentosum* Fr. ; C. C.
— *iomides* B. ; A. C.
8 — *nudum* B. ; A. C.
9 — *sejunctum* Sowerby = Sow. ; A. C.

(1) Dans les listes qui suivent, nous avons adopté les abréviations suivantes pour indiquer le degré de fréquence plus ou moins grande des espèces citées :

C. C. = très commun. C. = commun. A. C. = assez commun.
R. R. = très rare. R. = rare. A. R. = assez rare.

Digitized by Google

Collybia velutipes B.; C. C.
— *fusipes* B.; A. R.
10 *Clitocybe laccata* Scop.; C. C.
11 — *geotropus* B.; C.
12 — *infundibuliformis* Sch.; C.
— *cyathiformis* B.; C.
Pleurotus eryngii De Candolle = D. C.; A. C.
— *ostreatus* Jacquin = Jacq.; A. C.
Hygrophorus virgineus Wulfem = Wulf.; C. C.
— *eburneus* B.; A. C.
— *penarius* B.; A. C.
13 — *hypothejus* B.; A. C.
14 *Cantharellus cibarius* Fr.; C.
15 *Lactarius deliciosus* L.; C. C.
16 — *piperatus* Scop.; C. C.
Russula aurata Witherung = With.; C. C.
— *integra* L.; A. C.
17 — *heterophylla* Fr.; C.
18 — *viresceus* Sch.; A. R.
19 — *cyanoxantha* Sch.; A. C.
20 *Marasmius oreades* Boltoni = Bolt.; C. C.
Pluteus cervinus Sch.; A. R.
21 *Clitopilus prunulus* Scop.; A. C.
22 *Pholiata precox* Pers.; C.
Paxillus involutus Batsch.; R.
23 *Psalliota campestris* L.; C.
24 — *arvensis* Sch.; A. C.
25 — *sylvatica* Sch.; A. C.
— *pratensis* Sch.; A. C.
— *cretacea* Fr.; A. R.
Hydnum repandum L.; A. C.
— *imbricatum* L.; A. R.
26 *Boletus edulis* B.; R.
27 — *æreus* B.; R. R.
28 — *luteus* L.; A. C.
— *viscidus* L.; C. C.
— *versipellis* Fr.; A. R.
29 — *scaber* B.; A. R.
30 — *granulatus* L.; C. C.
Fistulina hepatica Hudson; A. C.
Clavaria formosa P.; A. C.
— *flava* Sch.; A. C.
— *rugosa* B.; C. C.

Digitized by Google

Peziza vesiculosa B.; C. C.
— *leucomelas* P.; C.
— *onotica* P.; A. C.
— *acetabulum* L.; R.
Morchella esculenta B.; A. C.
— *rimosipes* D. C.; A. R.
— *conica* P.; A. R.
Helvella crispa Fr,; A. C.

ESPÈCES VÉNÉNEUSES.

Nous croirions manquer à notre devoir si, après l'énumération qui précède, nous ne citions pas immédiatement les principales espèces vénéneuses qu'on trouve dans la même région et qui, par leur aspect parfois séduisant, éveillent en nous le besoin de les récolter. L'extrême ressemblance de quelques-unes avec leurs congénères comestibles a déjà causé ici de trop fatales méprises, et nous ne saurions assez mettre en garde les imprudents contre les dangers qu'ils courent lorsqu'ils se décident à faire usage d'une espèce qu'ils ne distinguent que par les procédés empiriques seuls ou sur les indications de gens non initiés. Un champignon ne doit jamais être mangé sans avoir été caractérisé spécifiquement par les méthodes scientifiques et rationnelles. Malheureusement, il faut bien le dire, la connaissance de ces méthodes ne peut être que l'apanage du petit nombre, et force est de se résigner, dans les campagnes surtout, à se priver d'une nourriture, non-seulement gratuite, mais agréable et fortifiante.

La valeur nutritive des Champignons comestibles varie suivant les espèces. De même le degré de toxicité est plus ou moins élevé, et l'on a pu grouper les Champignons malfaisants en vénéneux, nuisibles, suspects, ou simplement indigestes. Mais ces distinctions, suivant nous, ne sont pas à retenir, et tous ceux qui sont compris dans la liste ci-après, et que l'on rencontre fréquemment dans les environs de Clermont, doivent être proscrits avec la même rigueur :

Digitized by Google

1 *Amanita muscaria* Fr.; C. C.
2 { — *spissa* Fr.; C. C.
  { — *pantherina* D. C.; A. C.
3 *Volvaria gloiocephala* D. C.; R.
4 *Amanita virosa* Fr.; A. R.
5 *Lepiota cristata* A. et S.; A. C.
6 *Collybia platyphilla* Q.; A. R.
7 *Tricholoma sulfureum* B.; C.
8 *Stropharia albo-cyanea* Q.; A. C.
9 *Tricholoma bufonium* Gillet; A. R.
10 *Mycena pura* P.; C. C.
11 *Clitocybe nebularis* Batsch.; C. C.
12 — *inversa* Scop.; C. C.
13 — *Pellesieri* Leveillé = Lev.; R.
14 *Cantharellus aurantiacus* Wulf.; A. R.
15 *Lactarius torminosus* Sch.; A. R.
16 — *controversus* Fr.; A. C.
17 *Russula Queletii* Fr.; C.
18 — *furcata* P.; A. C.
19 — *pectinata* B.; A. C.
20 *Marasmius ureus* B.; R.
21 *Entoloma lividum* B.; A. R.
22 *Tricholoma acerbum* B.; A. R.
23 *Amanita phalloides* Fr.; A. C.
24 *Volvaria speciosa* Fr.; A. C.
25 *Amanita citrina* Sch.; A. C.
26 *Boletus calopus* Fr.; C.
27 — *lupinus* Fr.; A. C.
28 — *flavus* With.; A. C.
29 — *strobilaceus* Scop. A. R.
30 — *variegatus* Schwartz; C.

Dans nos deux listes, le même numéro s'applique aux Champignons, bons ou mauvais, qu'on peut facilement confondre en raison de leur ressemblance parfois très étroite.

La dernière, à première vue, semblera courte sans doute, et le nombre paraîtra rester avantageux aux espèces bonnes à manger. Malheureusement, ce n'est qu'une apparence, car il ne faut pas oublier que nous n'avons noté ici que les espèces mauvaises similaires des bonnes,

Digitized by Google

laissant de côté toutes celles dont les propriétés sont encore inconnues ou qui, étant toxiques, ne peuvent, avec un peu d'attention, être confondues avec celles qu'on recherche, à cause de leurs caractères distinctifs, certains et nettement visibles. Ces remarques nous font constater en passant que là encore, par un de ces jeux décevants dans lesquels elle semble se complaire, dame Nature a placé, en bien plus grand nombre, les produits les plus délétères à côté des plus bienfaisants, de même qu'elle n'a point voulu nous offrir ses belles roses sans leur escorte de cruelles épines.

ESPÈCES CURIEUSES.

Nous allons maintenant indiquer un certain nombre d'espèces curieuses et remarquables à divers titres et qui se trouvent toutes dans les environs immédiats de Clermont. Chacun, au cours d'une promenade, pourra les voir et les récolter; car nous donnerons prochainement, dans une autre note, avec précision, leur habitat et leur époque de croissance. Ici, à la suite des noms botaniques, nous croyons utile de donner les noms vulgaires en français :

1° Champignons rares :

Amanita Cæsarea Scop. (Amanite des Césars *ou* Oronge vraie);
Clitocybe Pelletieri Lév. (Clitocybe de Pelletier);
Collybia grammocephala B. (Collybia à chapeau rayé);
Volvaria gloiocephala D. C. (Volvaire gluante);
Boletus edulis B. (Bolet comestible *ou* Cèpe); etc.

2° Champignons curieux par leur forme :

Phallus caninus Huds. et *Phallus impudicus* L. (Phallus du chien *et* Phallus impudique *ou* Satyres);
Leotia lubrica P. (Léotie visqueuse);
Geaster hygrometricus P. (Geaster hygrométrique);
Geaster fornicatus Huds. (Geaster en voûte);
Craterellus cornucopioides P. (Corne d'abondance);
Pleurotus ostreatus Jacq. (Pleurote en forme d'huître); etc.

Digitized by Google

3° Champignons odorants :

Tricholoma sulfureum B. (Tricholome couleur de soufre). — Odeur et saveur de chènevis pourri ;
Marasmius porreus P. (Marasme poireau). — Odeur d'ail très prononcée ;
Trametes suaveolens L. (Tramètes à odeur agréable). — Odeur d'anis ;
Phallus impudicus L. — Forte odeur cadavérique ; etc.

4° Champignons intéressants par leurs propriétés ou les légendes qui s'y rapportent :

Auricularia auricula Judæ L. (Oreille de Juda). — Purgatif ;
Hydnum coralloides Scop. (Hydne coralloïde). — Sa vue éveilla en Friès le goût de la mycologie ;
Phallus impudicus L. — Réduit en poudre et mêlé à quelque liqueur, il était donné aux animaux pour les exciter à l'accouplement.
Collybia hariolorum B. (Collybie des devins). — Ce nom provient de ce que, dans quelques pays, le peuple superstitieux craint de le fouler aux pieds.

USAGE DES CHAMPIGNONS.

A Clermont et dans les environs, le commerce et l'industrie ne tirent, d'après nos informations, aucun profit des Champignons.

Au point de vue alimentaire, ils ne sont guère plus recherchés. Cela n'est point pour nous étonner dans un pays où la terre, si féconde, produit abondamment presque tous les éléments nécessaires à la vie animale, et où les botanistes ont complètement négligé l'étude de ces cryptogames, vraisemblablement à cause des difficultés à caractériser les espèces. On peut donc dire que si, dans notre ville, il n'y a point de mycologues, il n'y a guère de mycophages. Dans les campagnes, mêmes constatations. Il faut avoir vu, comme nous, pour s'en rendre compte, avec quelles réserves et avec quel empressement à dégager leur responsabilité, les ménagères accueillent le prome-

Digitized by Google

neur qui leur demande d'apprêter un plat de Champignons ! Cette prudence se raisonne d'ailleurs et se justifie pleinement par les effets si meurtriers des empoisonnements qui ont été signalés.

Néanmoins, il nous est arrivé, pendant nos excursions, de rencontrer quelquefois des amateurs faisant la cueillette. Mais, pour la plupart, ils s'en tiennent à une ou deux espèces favorites qu'ils ont appris à reconnaître par la tradition orale. C'est ainsi qu'on s'explique la pauvreté en Champignons des marchés de Clermont, où l'on voit exposées à la vente à peu près exclusivement les espèces suivantes, sous les noms vulgaires de :

Mousserons *(Marasnius oreades* ou *Tricholoma Georgii*, avec ses variétés) ;
Chanterelle *ou* Jaunet *(Cantharellus cibarius) ;*
Hérisson *(Hydnum repandum) ;*
Rasé *ou* Champignon de couche *(Psalliota campestris* et ses diverses variétés) ;
Cèpe *ou* Bolet *(Boletus edulis) ;*
Et enfin des Clavaires, des Pézizes et quelques Morilles, dont tous les types sont comestibles.

On voit que la consommation n'est pas en rapport avec la production. Une quantité considérable de Champignons qui se recommandent par leur fréquence, leur volume et leurs qualités, se trouve complètement inutilisée, et c'est à des sommes importantes qu'on pourrait évaluer les pertes subies, de ce chef, par l'alimentation. Un d'eux, notamment, *Lactarius deliciosus* L., très commun aux portes de Clermont, mériterait d'être connu et apprécié. Grâce à la facilité avec laquelle on peut le conserver, il constituerait, dans la mauvaise saison, un manger délicieux et abondant pour les gens pauvres de la ville et de la campagne.

J.-B. PEDON.

Digitized by Google

FAUNE DE L'AUVERGNE

(Suite.)

Sous-Genre 4 : *HAPTODERUS* Chaud.

Pronotum subcordiforme ou trapézoïdal, à angles postérieurs droits, vifs. Troisième interstrie à deux ou trois points. Striole scutellaire nulle. Dernier article des palpes longuement ovale, peu visiblement tronqué. Episternes métathoraciques pas plus longs que larges. Segments abdominaux immarginés. Onychium muni de soies en dessous.

76. **P. amaroïdes** Dej. (Pl. VII, fig. 16, 18. — L. 7-9. — Noir brillant; antennes et pattes rougeâtres. Pronotum presque carré, avec deux impressions obsolètement ponctuées de chaque côté de la base. Elytres à stries fines, obsolètement ponctuées; troisième interstrie avec deux points.

Région alpine; Monts Dores; Cantal; Forez!

77. **P. pumilio** Dej. (Pl. VII, fig. 19. — L. 5, 5-6). — Brun noirâtre ou rougeâtre plus ou moins clair; appendices rougeâtres. Pronotum assez cordiforme, avec une impression en forme de strie de chaque côté de la base. Elytres à stries visiblement ponctuées; troisième interstrie avec deux points.

Région supérieure; Puy de Dôme; Monts Dômes; Monts Dores; Cantal; Forez; Mezenc!

Sous-Genre 5 : *PTEROSTICHUS* s. str.

Pronotum cordiforme ou trapézoïdal, à angles postérieurs droits, vifs. Troisième interstrie à deux ou trois points. Striole scutellaire distincte. Dernier article des palpes cylindrique tronqué. Episternes métathoraciques pas plus longs que larges (Pl. VII, fig. 13). Segments abdominaux immarginés. Onychyum muni de soies en dessous.

78. **P. femoratus** Dej. (Pl. VII, fig. 8, 13, 17, 25). — L. 16. — Noir luisant. Cuisses rouges. Pronotum cordiforme, avec deux fossettes presque réunies; l'externe plus petite, un peu ponctuée de chaque

Digitized by Google

côté de la base. Elytres à stries profondes, obsolètement ponctuées. Troisième interstrie avec deux points.

Région montagneuse. c. Environs montagneux de Clermont; Monts Dômes; Monts Dores; Forez; Cantal; Mezenc!

79. **P. cantalicus** Chaud. (Pl. VII, fig. 20). — L. 13. — Entièrement noir luisant. Pronotum cordiforme, muni de chaque côté de la base de deux fossettes contiguës; l'externe très petite. Elytres à stries assez profondes, peu égales, surtout en arrière; troisième interstrie avec trois ou quatre points, un point sur le cinquième (1) et parfois sur le septième. Le repli basilaire est arqué, non impressionné, au niveau de la quatrième strie.

Cette forme, que nous considérons comme une race très localisée de la précédente, a été décrite par de Chaudoir sur deux individus communiqués par M. Fairmaire. (Descriptions d'espèces nouvelles ou peu connues de *Feronia* d'Europe, par le baron de Chaudoir, *Abeille*, V, 1868-1869, p. 219; *F. cantalica*, p. 229.)

Massif du Lioran.

80. **P. cristatus** Duf. (Pl. VII, fig. 21). — L. 14-15. — Noir très luisant, parfois à reflets irisés; pattes brun foncé, parfois un peu rougeâtre. Pronotum cordiforme; de chaque côté de la base, deux fossettes non réunies, l'externe obsolète. Elytres à stries larges, profondes, lisses; interstries convexes, le troisième avec trois points; le repli basilaire est impressionné au niveau de la quatrième strie. Les élytres sont plus larges, plus planes que dans la forme précédente; la marge est fortement relevée en gouttière.

Randanne; Royat. — Allier (Olivier).

81. **P. melas** Creutz. — L. 17-19. — Noir luisant. Pronotum grand, presque carré; angles postérieurs formant une dent; de chaque côté de la base, deux fossettes distinctes, ridées et ponctuées. Elytres à stries profondes, finement ponctuées; troisième interstrie avec deux points.

Bords de l'Allier, à Chadieu (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 6 : *OMASEUS* Dej.

(*Platysma* Bon. — *Pseudomaseus* Chaud.).

Pronotum de forme variable, généralement presque carré; bords latéraux accompagnés d'une gouttière sensible, à angles postérieurs droits, vifs. Troisième interstrie avec deux ou trois points. Striole scutellaire distincte. Dernier article des palpes cylindrique, tron-

(1) Les points sont assez peu constants, surtout sur le cinquième et le septième interstrie.

Digitized by Google

qué. Episternes métathoraciques notablement plus longs que larges (Pl. VII, fig. 15). Segments abdominaux immarginés. Onychium glabre, rarement muni de soies en dessous *(vulgaris)*.

82. **P. vulgaris** L. — L. 13-16. — Noir assez luisant. Pronotum presque carré, à angles postérieurs presque obtus, mais formant une petite dent; de chaque côté de la base, deux impressions profondes, réunies, fortement ponctuées. Elytres à stries profondes, lisses; troisième interstrie avec deux points.

Dans toutes les régions. C.

83. **P. niger** F. (Pl. VII, fig. 26). — L. 18-20. — Noir assez luisant; pronotum presque carré, à angles postérieurs droits; fossettes basilaires ponctuées, marquées de deux impressions longitudinales. Elytres à stries profondes, lisses; interstries convexes, le troisième avec trois points.

A. C. Un peu partout.

84. **P. nigritus** F. (Pl. VII, fig. 22, 27). — L. 8, 5-11. — D'un noir profond, brillant. Pronotum à côtés arrondis, rétréci en arrière, à angles postérieurs marqués par une très petite dent; fossettes basilaires ponctuées, marquées de deux impressions, dont l'interne est obsolète. Stries profondes; interstries presque plans, le troisième avec trois points.

C. Plus répandue dans la région montagneuse. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

85. **P. anthracinus** Ill. (Pl. VII, fig. 15, 23). — L. 10-11. — Noir profond, brillant. Pronotum à côtés arrondis, puis légèrement sinués avant la base, à angles postérieurs droits; fossettes basilaires ponctuées, marquées de deux impressions, dont l'interne est assez nette. Stries profondes; interstries plans.

A. C. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

86. **P. gracilis** Dej. — L. 8-10. — Noir brillant; antennes et pattes brun de poix. Pronotum presque carré, angles postérieurs droits; fossettes basilaires peu profondes, ponctuées avec deux impressions visibles, l'interne moins accusée. Elytres à stries fines, visiblement ponctuées; interstries plans.

R. Royat! Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier).

87. **P. minor** Gyll. — L. 7. — Brun noirâtre; antennes et pattes brun rougeâtre. Pronotum presque carré, angles postérieurs droits; fossettes basilaires superficielles, peu ponctuées avec deux impressions visibles, l'interne bien accusée. Stries fines, visiblement ponctuées.

A. C. Guéry, Chambon. Environs de Clermont! Allier (Olivier).

Digitized by Google

Sous-Genre 7 : *ARGUTOR* Steph.

Pronotum cordiforme, à angles postérieurs droits, vifs. Troisième interstrie dépourvu de points. Striole scutellaire distincte. Dernier article des palpes longuement ovale, peu visiblement tronqué. Episternes métathoraciques notablement plus longs que larges. Segments abdominaux immarginés. Onychium glabre (*interstinctus*) ou muni de soies en dessous.

88. **P. interstinctus** Sturm. — L. 7. — Brun noir luisant ; antennes et pattes roussâtres ; pronotum à angles postérieurs un peu aigus, vifs ; base ponctuée avec deux impressions, l'externe très petite, l'interne profonde, grande. Elytres à stries internes profondément ponctuées, les externes fines. Dessous du pronotum faiblement ponctué.

Allier (Olivier). — Bords des rivières ; dans les détritus.

89. **P. strenuus** Panz. — L. 6. — Brun noir, luisant ; antennes et pattes roussâtres ; angles postérieurs du pronotum un peu aigus, vifs ; base ponctuée avec une seule impression de chaque côté. Elytres à stries internes profondément ponctuées, les externes fines. Dessous du pronotum visiblement ponctué.

Région montagneuse : Chaudefour, Guéry, la Pépinière, Boisséjour, Villars ! — Mont-Dore, Lioran (Fauvel). — Détritus de l'Allier (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

90. **P. diligens** Sturm. — L. 5-6. — Noir luisant ; pattes et antennes brun rougeâtre ; premier article antennaire généralement ferrugineux ; angles postérieurs du pronotum droits, vifs ; base indistinctement ponctuée avec une impression profonde de chaque côté. Les stries internes sont finement ponctuées, les externes presque aussi profondes que les précédentes. Dessous du pronotum non ponctué.

Mont-Dore ! Lioran (Fauvel). — Allier, détritus (Olivier).

Sous-Genre 8 : *BOTHRIOPTERUS* Chaud.

Pronotum cordiforme, à angles postérieurs vifs. Troisième interstrie avec quatre, cinq ou six points en fossettes. Striole scutellaire distincte. Dernier article des palpes cylindrique, tronqué. Episternes métathoraciques un peu plus longs que larges (Pl. VII, fig. 14). Segments abdominaux immarginés ; onychium glabre en dessous.

91. **P. oblongo-punctatus** F. — L. 10-12. — Bronzé foncé. Dessous noir. Palpes, tibias et tarses brun rougeâtre. Base du pronotum avec une impression profonde, ponctuée. Elytres à stries profondes, lisses, ou obsolètement ponctuées.

Digitized by Google

Pierre-sur-Haute (vallée de la Vertolaye). — Bois de la Pause! — Saint-Amant-Roche-Savine, bois d'Allagnat (Bayle) — Vallée de la Jordanne (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 21 : **PŒCILUS** Bon.

(Pl. V, fig. 10, 11, 11', 12.)

Menton pourvu d'une dent obtuse ou bifide. Pénultième article des palpes labiaux muni de deux soies. Mandibules peu saillantes. Antennes à trois premiers articles glabres, comprimés, carénés en dessus, le premier moins long que les deux suivants réunis. Troisième interstrie avec trois ou quatre points, le septième normal. Dessus des tarses glabre, non sillonné sur la ligne médiane. Saillie prosternale rebordée au sommet.

92. **P. punctulatus** F. — L. 14. — D'un noir profond, mat; pronotum avec une impression ponctuée de chaque côté de la base. Elytres à stries très fines, pointillées; interstries larges plans, le troisième avec trois points. Espèce ailée.

R. R. Allier (bords de la Sioule) (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

93. **P. cupreus** L. (Pl. VII, fig. 28). — L. 10-12. — Coloration variable, cuivreuse, verte, bleue ou même noirâtre; les deux premiers articles des antennes toujours roux. Pronotum à côtés explanés, surtout en arrière, avec deux impressions peu profondes, l'externe très petite de chaque côté de la base. Elytres à stries assez profondes, très finement ponctuées; troisième interstrie avec trois points placés sur ses deux tiers postérieurs. Espèce ailée.

Les auteurs considèrent comme une espèce distincte *P. cœrulescens* Fab. Cette forme se distinguerait de la précédente par l'absence de ponctuation distincte, sur la tête, et la présence de six ou sept soies (au lieu de huit ou neuf) au côté interne des tibias postérieurs. Les caractères ne nous paraissent point assez tranchés, ni surtout *assez fixes,* pour permettre la séparation des deux espèces.

C. Partout.

94. **P. dimidiatus** Ol. — L. 13-14. — Pronotum et parfois tête cuivreux; élytres d'un vert gai (La coloration est rarement uniforme, cuivreuse, verte ou noirâtre). Antennes à deux premiers articles ferrugineux en dessous. Tête lisse. Pronotum à angles postérieurs un peu obtus, avec deux impressions entourées de points et dont l'interne est en forme de strie de chaque côté de la base. Elytres bien marquées, assez fortement ponctuées. Interstries plans, le troisième avec trois ou quatre points. Espèce ailée.

Digitized by Google

Environs de Clermont, Lezoux, Thedde, La Cassière, Randanne, Puy de Dôme, Mezenc! Ambert (Dufour). — Allier (Olivier).

95. **P. Koyi** Germ. (Pl. VII, fig. 29). — L. 14-15. — Coloration variable, habituellement d'un vert ou bleu passant au violet et au noirâtre. Les deux premiers articles antennaires souvent brun rougeâtre. Pronotum à côtés arqués, à angles postérieurs pointus, mais formant une petite dent; de chaque côté de la base, deux impressions entourées ou non de points. Elytres à stries profondes, plus ou moins ponctuées. Interstries assez convexes. Ailes atrophiées.

Environs immédiats de Clermont (chemins de Beaumont). — Vallée de l'Allier; La Bourboule!

96. **P. lepidus** F. — L. 13-14. — Coloration variable, très souvent vert métallique, passant au cuivreux ou, au contraire, au bleuâtre et au noir. Les antennes sont presque toujours entièrement noires. Pronotum à côtés arrondis, puis sinués près de la base, à angles postérieurs droits; deux profondes impressions, rugueuses de chaque côté de la base. Elytres à stries profondes, lisses; interstries un peu convexes, le troisième avec trois points; ailes habituellement atrophiées.

Espèce plutôt montagnarde. — Environs de Clermont, Monts Dômes, Monts Dores, Cantal.

Genre 22 : **ABAX** Bon.

Menton pourvu d'une dent simple. Pénultième article des palpes labiaux muni de deux soies. Mandibules peu saillantes. Antennes à trois premiers articles glabres, non carénés en dessus, le premier moins longs que les deux suivants réunis. Troisième interstrie dépourvu de points enfoncés, le septième élevé en forme de côte à la base. Dessus des tarses glabre; non sillonné sur la ligne médiane. Saillie prosternale non rebordée au sommet.

97. **A. ater** Vill. (Pl. VII, fig. 30, 32). — L. 18-20. — Noir, plus luisant chez le mâle. Pronotum presque carré, avec deux impressions profondes de chaque côté de la base. Elytres à stries très finement ponctuées; interstries plans ou légèrement convexes (♂); le septième relevé en carène près de l'épaule, qui offre une dent saillante bien marquée.

A. c. Dans toutes les régions.

98 **A. ovalis** Duft. (Pl. VII, fig. 31, 33). — L. 10-15. — Forme large, ovale. Coloration noire. Pronotum presque carré, mais rétréci en avant; base avec deux impressions latérales, l'interne en forme de

Digitized by Google

strie. Elytres à stries profondes, lisses ou indistinctement ponctuées. Interstries un peu convexes, le septième relevé en carène près de l'épaule, dont la dent est à peine visible.

Moins répandu. — Vallée de la Vertolaye; Randanne! Monts Dômes (Bayle). — Monts Dores (Fauvel). — Allier (Olivier).

99. **A. parallelus** Duft. — L. 15-16. — Forme oblongue. Coloration noir brillant. Pronotum à fossettes basilaires larges, marquées de deux impressions longitudinales. Elytres à stries profondes, finement ponctuées; interstries convexes, le septième faiblement relevé en forme de côte près de l'épaule, dont la dent est insensible.

Pariou! Randanne, bois d'Allagnat (Bayle). — La Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier).

Genre 23 : **LAGARUS** Chaud.

(Pl. V, fig. 18.)

Menton pourvu d'une dent. Pénultième article des palpes labiaux muni de deux soies. Mandibules peu saillantes. Antennes à trois premiers articles glabres, non carénés en dessus, le premier moins long que les deux suivants réunis. Troisième interstrie avec trois points, le septième normal; striole scutellaire nulle. Dessus des tarses glabre, *sillonnés sur la ligne médiane*. Saillie prosternale rebordée au sommet.

100. **L. vernalis** F. (Pl. VII, fig. 34). — L. 7-9. — Noir luisant. Antennes et pattes brun de poix; le premier article antennaire rougeâtre. Pronotum presque carré, à angles postérieurs presque droits; une impression ponctuée de chaque côté de la base. Elytres à stries profondes, faiblement ponctuées. Troisième interstrie avec trois points.

Dans toutes les régions. c.

Genre 24 : **MOLOPS** Bon.

Menton pourvu d'une dent simple. Pénultième article des palpes labiaux muni de deux soies. Mandibules peu saillantes. Antennes *pubescentes dès le troisième article*, le premier article moins long que les deux suivants réunis. Troisième interstrie dépourvu de points, le septième normal. Dessus des tarses pubescent. Saillie prosternale non rebordée au sommet.

101. **M. picea** Panz. — L. 13-14. — Forme épaisse, convexe. Brun brillant plus ou moins foncé. Antennes et pattes rougeâtres. Pronotum cordiforme, avec deux impressions bien marquées, l'ex-

Digitized by Google

terne petite de chaque côté de la base. Elytres à stries assez profondes, finement ponctuées. Dessous brun rougeâtre.

Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 25 : **ADELOSIA** Steph.

(Pl. V, fig. 14.)

Menton pourvu d'une dent bifide. Pénultième article des palpes labiaux muni de deux soies. Mandibules peu saillantes. Antennes à trois premiers articles glabres, non carénés en dessus, le premier moins long que les deux suivants réunis. Troisième interstrie avec trois points, le septième normal. Striole scutellaire distincte. Dessus des tarses glabre, non sillonné au milieu. Saillie prosternale finement rebordée en arrière des hanches antérieures.

102. **A. macra** Marsh. — L. 14. — Brun de poix, parfois rougeâtre; dessous roussâtre; pattes ferrugineuses. Pronotum cordiforme, à angles postérieurs droits; base avec deux impressions de chaque côté, l'externe obsolète. Elytres à stries assez profondes, faiblement ponctuées ou lisses. Troisième interstrie avec trois points.

T. R. Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 26 : **ABACETUS** Dej.

(Pl. V, fig. 19.)

Menton pourvu d'une dent simple. Pénultième article des palpes labiaux muni de deux soies. Mandibules peu saillantes. Antennes à trois premiers articles glabres, le premier moins long que les deux suivants réunis. Sillons frontaux nets. Troisième interstrie avec un seul point, le septième normal. Strie scutellaire nulle. Dessus des tarses glabre, non sillonné sur la ligne médiane. Saillie prosternale non rebordée au sommet.

103. **A. Salzmanni** Germ. (Pl. VII, fig. 35). — L. 5-6. — Bleu foncé métallique, souvent verdâtre. Pattes ferrugineuses, ainsi que les épipleures et la base des antennes. Pronotum cordiforme, avec une impression profonde en forme de gouttière de chaque côté de la base. Elytres à stries profondes, lisses; interstries un peu convexes, le troisième avec un point vers le milieu.

Bords de l'Allier sous Chadieu (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Digitized by Google

Genre 27 : **AMARA** Bon.

(Pl. V, fig. 9.)

Menton pourvu d'une dent simple ou bifide. Pénultième article des palpes labiaux muni de cinq ou six soies. Mandibules peu saillantes. Antennes à trois premiers articles glabres, le premier moins long que les deux suivants réunis. Troisième interstrie dépourvu de points, le septième normal. Dessus des tarses glabre, non sillonné sur la ligne médiane. Saillie prosternale rebordée ou non.

Sous-Genre 1 : *LEIRONOTUS* Ganglb.

Pronotum à côtés fortement arqués, puis redressés à la base; fossettes basilaires seules ponctuées. Antennes rousses. Striole scutellaire marquée par un point. Saillie prosternale immarginée. Tibias postérieurs des mâles glabres, les intermédiaires inermes.

104. **A. glabrata** Dej. — 6-7,7. — Brun noir très brillant, un peu métallique. Antennes et pattes brun parfois assez clair. Base du pronotum avec deux fossettes de chaque côté, l'interne très profonde et très nette, l'externe plus courte; les deux entourées de quelques points. Elytres à stries peu profondes, fortement ponctuées.

T. R. Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 2 : *CYRTONOTUS* Steph.

Pronotum cordiforme, à base ponctuée. Antennes rousses. Striole scutellaire distincte. Saillie prosternale immarginée (Pl. VII, fig. 37). Tibias postérieurs des mâles glabres. Tibias intermédiaires bidentés au côté interne.

105. **A. aulica** Panz. (Pl. VII, fig. 36). — L. 11-15. — Brun de poix; dessous brun rougeâtre. Antennes et pattes rougeâtre assez clair. Base du pronotum avec deux impressions de chaque côté, l'externe limité par un pli rattaché au bord externe. Rebord latéral du pronotum cessant immédiatement au-dessus des angles postérieurs. Elytres à stries profondes, fortement ponctuées.

A. R. Base du Puy de Dôme, Solagnat, Besse! — Mont-Dore, Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 3 : *AMARA* s. str.

Pronotum non cordiforme, trapézoïdal, plus ou moins rétréci en avant. Antennes noires, à premiers articles rouges. Striole scutellaire variable. Saillie prosternale rebordée au sommet. Eperon ter-

Digitized by Google

minal des tibias antérieurs simples. Tibias postérieurs des mâles rentrés en dedans.

106. **A. similata** Gyll. — L. 8-9,5. — Vert bronzé obscur. Trois premiers articles antennaires, et souvent la base du quatrième, rouges. Cuisses noires; tibias et tarses rougeâtres. Pronotum à deux impressions de chaque côté, entourées de points petits, mais distincts. Pore des angles postérieurs situé dans l'angle même à égale distance de la base et du bord latéral. Striole scutellaire marquée à la base d'un pore ombiliqué. Elytres à stries finement ponctuées, profondes, surtout vers l'extrémité. Ligne de points de la huitième strie, plus ou moins interrompus, vers le milieu.

Environs de Clermont. A. R. — Allier (Olivier).

107. **A. ovata** F. (Pl. VIII, fig. 3, 4). — L. 9-11. — Vert bronzé foncé; tibias noirs, rarement couleur de poix. Les trois premiers articles antennaires rouges, ainsi que la base du quatrième. Pronotum à base non ponctuée, avec deux fossettes, lisses de chaque côté de la base. Pore angulaire à égale distance de la base et du bord latéral. Striole scutellaire marquée à la base d'un pore ombiliqué. Elytres à stries lisses, plus profondes en arrière.

A. C. Environs de Clermont : Solagnat, Vic-le-Comte, etc. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier),

108. **A. montivaga** Sturm. — L. 6-8,5. — Vert bronzé, brillant; les trois premiers articles antennaires rouges, ainsi que la base du quatrième. Pattes noires. Pronotum à base non ponctuée; une seule impression de chaque côté, souvent à peine visible. Pore angulaire plus éloigné du bord latéral que de la base. Striole scutellaire marquée à la base d'un pore ombiliqué. Elytres à stries finement ponctuées, plus profondes en arrière.

Environs de Clermont : Vic-le-Comte, base du Puy de Dôme! etc.

109. **A. nitida** Sturm. — L. 7,5. — Bronzé un peu cuivreux; les trois premiers articles antennaires rouges, ainsi que la base du quatrième. Tibias roux. Pronotum avec deux impressions de chaque côté, assez peu marquées, surtout l'externe, l'interne en forme de courte strie, lisse ou à peine ponctuée. Pore angulaire plus éloigné du bord latéral que de la base. Striole scutellaire simple. Elytres à stries lisses, plus profondes en arrière.

Pont-du-Château, Rochefort! — Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier).

110. **A. communis** Sturm. (Pl. VIII, fig. 6, 7). — L. 5, 5-9. — Vert bronzé, brillant; les trois premiers articles antennaires rouges, ainsi que la base du quatrième. Tibias roux. Pronotum avec deux

Digitized by Google

impressions de chaque côté, peu distinctes, surtout l'externe, entourées d'une ponctuation plus ou moins marquée. Pore angulaire plus éloigné du bord latéral que de la base. Striole scutellaire simple ou avec un pore ombiliqué. Elytres à stries profondes, surtout en arrière, et très faiblement ponctuées.

A. C. Vallée de l'Allier; Environs de Clermont : Boisséjour, Charade, Sayat, Rochefort, Besse ! — Allier (Olivier).

111. **A. curta** Dej. — L. 6-5. — Bronzé, assez terne, parfois noirâtre. Les deux premiers articles antennaires et souvent la base du troisième, rouges. Tibias d'un roux plus ou moins clair (parfois noirs). Pronotum à impressions faibles, surtout l'externe, l'interne en forme de strie oblique, entourée de quelque points. Pore angulaire situé dans l'angle même. Striole scutellaire simple. Elytres à stries plus profondes à l'extrémité, finement ponctuées.

Royat ! — Bords de l'Allier (Desbrochers).

112. **A. lunicollis** Schiœdte. — L. 9. — Bronzé obscur. Les deux premiers articles antennaires rouges. Tibias noirs. Pronotum à impressions visibles, entourées de quelques points plus ou moins nets. Pore angulaire plus éloigné du bord latéral que de la base. Striole scutellaire simple. Elytres à stries indistinctement ponctuées, plus profondes en arrière.

Environs de Clermont. — Mont-Dore (Fauvel). — Allier (Olivier). Haute-Loire (Pradier).

113. **A. ænea** De Géer. — L. 6-8. — Bronzé assez clair, de nuance variable. Les trois premiers articles des antennes rouges, ainsi que la base du quatrième. Cuisses noires. Tibias ferrugineux. Pronotum à impressions internes, profondes, en forme de stries, entourées parfois de quelques points, les externes effacées. Elytres à stries non approfondies en arrière, finement ponctuées (parfois extrêmement fines).

T. C. Partout.

114. **A. familiaris** Duft. — L. 5-7. — Bronzé légèrement verdâtre. Les trois premiers articles antennaires rouges, ainsi que la base du quatrième. Tibias, pattes entièrement roux vif. Pronotum à fossettes bien distinctes; les internes, courtes, profondes, souvent entourées de quelques points. Striole scutellaire simple. Elytres à stries finement ponctuées, plus profondes en arrière.

C. Un peu partout.

115. **A. tibialis** Payk. — L. 4-5. — Forme convexe. Coloration bronzé obscur, souvent noir. Les trois premiers articles antennaires rouges. Tibias ferrugineux. Cuisses parfois aussi rougeâtres. Pro-

Digitized by Google

notum avec deux fossettes très marquées, d'ordinaire un peu ponctuées de chaque côté de la base. Striole scutellaire faiblement marquée, indistincte ou nulle. Elytres à stries finement ponctuées, les trois internes seules un peu plus profondes en arrière.

Allier (Desbrochers). — Haute-Loire (Pradier).

116. **A. eurynota** Panz. (Pl. VIII, fig. 5). — L. 11-12. — Bronzé luisant, rarement noir. Les trois premiers articles antennaires rouges, ainsi que la base du quatrième. Pattes entièrement noires. Pronotum à impressions externes à peine distinctes, à fossettes internes en forme de strie courte, profonde, lisse. Striole scutellaire avec un pore ombiliqué à la base. Elytres à stries profondes, indistinctement ponctuées, non approfondies en arrière.

Plaine et montagne; Pont-du-Château, Aigueperse. — Mont-Dore (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 4 : *TRIÆNA* Lec.

Pronotum non cordiforme, trapézoïdal, rétréci en avant. Antennes noires, à premiers articles rouges. Striole scutellaire marquée à la base d'un pore ombiliqué. Saillie prosternale rebordée au sommet. Eperon terminal des tibias antérieurs tricuspides. Tibias postérieurs des mâles feutrés en dedans.

117. **A. rufipes** Dej. — L. 8-9. — Vert bronzé foncé. Les trois premiers articles antennaires rouges, ainsi que la base du quatrième. Pattes rousses. Tarses brunâtres. Pronotum à impressions internes assez profondes, ponctuées; à impressions externes plus ou moins réduites et obsolètes. Elytres à stries assez fortes, généralement ponctuées, approfondies en arrière. Série marginale des points interrompue.

Allier (Olivier).

118. **A. fulvipes** Serv. — L. 10-10,5. — Brun noir luisant. Les trois premiers articles antennaires rouges, ainsi que la base du quatrième. Tibias et tarses roux. Cuisses noires. Pronotum avec une seule impression de chaque côté de la base, large, inégale, profonde seulement au centre où elle est linéaire. Quelques points serrés entre les fossettes et le milieu de la base. Elytres à stries approfondies en arrière et fortement ponctuées. Série marginale des points non interrompue.

Allier (Olivier). — Lozère (Bayle).

Ch. Bruyant, A. Eusébio.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES DUCS ET LES COMTES D'AUVERGNE

AU VI^e SIÈCLE [1]

L'Auvergne avait été, vers la fin du v^e siècle, le boulevard du patriotisme en Gaule. Elle avait déployé, pour la défense de la civilisation romaine contre les barbares, un héroïsme égal à celui dont elle avait fait preuve, du temps de Vercingétorix, pour la défense de la liberté nationale contre les légions de César. Tout l'Occident avait admiré le siège victorieux soutenu par la ville de Clermont contre les troupes d'Euric, et s'était redit les exploits presque fabuleux de l'illustre Ecdicius. Mais la lâcheté de l'empereur Julius Nepos avait rendu stérile tant de dévouement et de courage : dès l'année suivante, il livrait à l'ennemi la généreuse cité qui avait triomphé de lui, et les armées visigothiques entraient au nom de l'Empire dans ces murs qu'elles n'avaient pas pu emporter. Les patriotes prirent le chemin de l'exil; Ecdicius alla terminer dans un refuge obscur une carrière si digne de l'admiration de la postérité, et Sidoine Apollinaire fut relégué loin de sa ville épiscopale, dans le pays de Narbonne (2).

Le vainqueur, si on peut lui donner ce titre, se montra digne de sa victoire. Ce farouche barbare, cet ardent persécuteur du nom catholique sut traiter avec des ménagements exquis une ville si attachée à sa nationalité et

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), n° 11, pp. 769-790, 1899.

(2) Voir G. KURTH, *Clovis*, 2e édition, t. I, pp. 386--389.

Digitized by Google

à sa foi. Il lui donna pour gouverneur un Romain, probablement un indigène, nommé Victorius, qui était un catholique pieux et zélé. Sidoine Apollinaire, contemporain et ami de Victorius, lui donne le titre de comte; Grégoire de Tours, qui écrit un bon siècle plus tard, l'appelle duc et dit qu'il avait le gouvernement de sept cités (1). Les deux versions ne sont peut-être pas inconciliables, quoique celle de Grégoire présente de sérieuses difficultés chronologiques. Au surplus, l'Auvergne n'eut pas trop à se plaindre de Victorius. Pendant que partout ailleurs, dans le royaume visigoth, les églises catholiques tombaient en ruines et qu'il était défendu de pourvoir aux vacances des sièges épiscopaux, Victorius put, sans doute, de l'aveu de son maître, donner de multiples preuves de son orthodoxie et de son zèle religieux. Il bâtit des églises; il témoigna publiquement de sa vénération envers le reclus Abraham; il assista même à ses funérailles, à la grande édification de Sidoine Apollinaire, qui le glorifie de cet acte de courage et de foi (2). Il fit plus, il voulut donner une preuve de sa sollicitude pour les intérêts matériels de la ville de Clermont, et il imagina de l'agrandir en y bâtissant un nouveau quartier. Un siècle après, on montrait encore, dans le voisinage de la ville, les substructions de ce vaste travail, qui paraît n'avoir pas été continué (3).

Mais, malgré toutes ces marques de bonne volonté qui à tout autre auraient valu l'approbation sans réserve de Grégoire de Tours, celui-ci ne parle qu'avec antipathie

(1) Quelles cités? Celles de la 1re Narbonnaise, à savoir: Toulouse, Béziers, Nîmes, Agde, Maguelonne, Lodève et Uzès, d'après Guizot, traduction de Grégoire de Tours, *H. F.* II, 20, suivi par Arndt dans son édition de *Grégoire*, *l. c.* Celles de la 1re Aquitaine, à savoir: Bourges, Rodez, Albi, Cahors, Limoges, Javolz et Puy-en-Velay, au dire de Krusch, M. G. H., *Scriptores Antiquissimi*, VIII, p. 438. Je me rallie à l'opiuion de Guizot et de Jacobs, qui met le fait en rapport avec l'origine du nom de Septimanie.

(2) Sidoine Apollinaire, *Epistolæ*, VII, 17; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 20; *Glor. Martyr.*, 44; *Glor. Confess.*, 32; *Vit. Patr.*, 3.

(3) Qui protinus Arvernus adveniens civitatem addere voluit, unde et criptæ illæ usque hodie perstant. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 20.

Digitized by Google

du gouverneur visigoth. Pourquoi? Est-ce rivalité de famille ou aversion pour le régime que servait Victorius? Ou plutôt n'est-ce pas la légende populaire qui, sous l'empire d'animosités nationales et confessionnelles, a de bonne heure défiguré les traits du lieutenant du roi visigoth? Je ne sais, et peut-être faut-il simplement s'en tenir à nos deux témoignages, dont la contradiction pourrait n'être qu'apparente, parce qu'ils nous peindraient le même personnage sous deux aspects différents ou à deux moments différents de son existence. Quoi qu'il en soit, Victorius, après une administration qui avait duré neuf ans, alla mourir à Rome dans des circonstances assez obscures : on ne sait ce qu'il y était allé faire, et la chose d'ailleurs importe peu à notre sujet (1).

Nous ne connaissons pas le successeur immédiat de Victorius, mais lorsque en 506 la guerre éclata entre les Visigoths et les Francs, nous voyons que le contingent clermontois va rejoindre l'armée d'Alaric sous le commandement d'Apollinaire; c'est assez pour nous autoriser à croire que celui-ci était alors comte de la cité (2).

Rien ne nous autorise à supposer qu'il était, comme Victorius, investi des fonctions de duc, l'Auvergne étant alors, comme on le voit, pacifiée et résignée à l'autorité de ses maîtres visigoths.

Apollinaire est encore un Auvergnat, et du rang le plus illustre, puisqu'il est fils de Sidoine Apollinaire et petit-fils de l'empereur Avitus. C'est donc dans les premiers rangs de l'aristocratie indigène que le roi visigoth est allé prendre le gouverneur de l'Auvergne. Qu'un tel homme se soit rallié au régime, c'est la preuve, semble-t-il, que l'on est resté fidèle à la politique d'Euric vis-à-vis de cette province, et il y a lieu de croire qu'elle a porté des

(1) Cela ne veut pas dire qu'il serait sans intérêt de savoir ce que le gouverneur d'une province du royaume visigoth était allé faire dans la capitale de l'Empire romain. Y était-il chargé de quelque négociation délicate?

(2) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 37.

Digitized by Google

fruits de pacification. Les Auvergnats firent vaillamment leur devoir à Vouillé en combattant dans les rangs visigoths contre les Francs, et un nombre considérable d'entre eux resta sur le champ de bataille; parmi eux se trouvait la fleur de l'aristocratie (1). Le gouvernement visigoth avait donc résolu, avec succès ce semble, le difficile problème de pacifier cette province si fière et si romaine. S'il s'était partout conduit de la sorte, il n'eût peut-être pas succombé si lamentablement sous les coups de l'ennemi.

Que va devenir l'Auvergne à partir de sa conquête par les Francs ? Ceux-ci vont-ils continuer à son endroit l'habile politique d'Euric ? Tout nous porte à le croire, bien que nos renseignements soient trop rares pour nous permettre de l'affirmer sans réserve. Apollinaire aura cédé, sans doute, à un personnage moins compromis que lui le gouvernement de la province ; toutefois, il ne fut ni exilé ni même inquiété, puisque, en 515, il parvint à se faire conférer, par le roi Thierry 1er, le siège épiscopal de sa ville (2). Nous sommes donc fondés à croire que les Francs, comme avaient fait avant eux les Visigoths, laissèrent le gouvernement de la province aux mains de quelque représentant de l'aristocratie indigène : c'était le meilleur moyen de concilier le peuple et de désarmer les plus dangereux éléments de l'opposition (3). Du moins, nous voyons qu'entre 516 et 527, c'est le patricien Hortensius, appartenant à une des grandes familles de Clermont, qui gouverna le pays (4). Mais un événement tragique

(1) Grégoire de Tours, *loc. cit.* Maximus ibi tunc Arvernorum populus, qui cum Apollinare venerat, et primi qui erant ex senatoribus corruerunt.

(2) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, III, 2.

(3) Tout ce que Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, II, p. 111 et 112, raconte d'un duc Basolus, qui, nommé duc d'Auvergne, aurait fomenté la révolte contre le roi, et à qui celui-ci aurait pardonné à condition qu'il se retirerait dans un monastère, est un roman qui manque de tout appui dans les sources du VIe siècle.

(4) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 35. La date se déduit du rôle joué dans l'épisode par saint Quintien, évêque de Clermont, qui occupa le siège épiscopal de 516 à 527. Mais l'épisode est-il bien authentique ? Il ne le semble pas, car l'his-

Digitized by Google

allait subitement renverser une situation qui se prolongeait depuis un demi-siècle pour le plus grand bien de la population.

Pour des raisons qui nous sont restées inconnues, mais où peut-être les rivalités et les jalousies locales tiennent la plus grande place, nous voyons vers 532 un complot s'ourdir à Clermont pour secouer le joug du roi d'Austrasie et faire passer l'Auvergne sous l'autorité de Childebert, roi de Paris. Le fauteur de ce complot n'était autre qu'Arcadius, fils d'Apollinaire, petit-fils de Sidoine et arrière-petit-fils de l'empereur Avitus. Sur la rumeur que Thierry venait de périr en Thuringe, il força une des portes de la ville et introduisit le roi ennemi (1).

Mais Thierry n'était pas mort, et, au retour de la Thuringe, il accourut en Auvergne.

Sa vengeance fut terrible, et malheureusement elle frappa les innocents au lieu des coupables. Pendant qu'Arcadius trouvait un abri auprès de Childebert, le peuple sur lequel il avait déchaîné la colère sauvage du maître légitime restait abandonné à toutes les fureurs de celui-ci.

Le chroniqueur des Francs nous a laissé un lugubre tableau des scènes de pillage, de meurtre et de profanation qui eurent alors l'Auvergne pour théâtre. Rien ne fut épargné, ni les villes, ni les villages, ni les églises; la population fut massacrée en grande partie, les fils de grande famille emmenés en captivité, les prêtres égorgés à l'autel. Il fallut de longues années à l'Auvergne pour se remettre de cette crise, plus funeste que la conquête visigothique, et une génération après, le terrible souvenir

toire qui y est racontée n'est qu'un doublet d'une aventure semblable, attribuée, cette fois avec plus de vraisemblance, à saint Gallus. (Voir l'Appendice.) Toutefois, il en résulte que dans l'esprit de Grégoire de Tours, le comte Hortensius a gouverné l'Auvergne pendant le pontificat de saint Quintien : c'est tout ce qu'il nous faut, et nous pouvons nous désintéresser de la vérité intrinsèque du récit.

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, III. 9.

Digitized by Google

en était encore tout vivant dans l'esprit des populations (1).

En quittant l'Auvergne ainsi frappée, Thierry sentit le besoin d'y laisser un gouvernement fort, et il le confia à un de ses proches nommé Sigivald, avec le titre de duc (2). En pays franc, ce titre, comme on sait, suppose le gouvernement de plusieurs comtés réunis dans les mains d'un même chef, qui en a surtout le commandement militaire, pendant que, sous ses ordres, chacun des comtés continue d'être gouverné par un comte. Ce duché était peut-être identique à celui que, plus tard, le duc Nicetius aura sous ses ordres, et qui comprendra l'Auvergne, le Gévaudan et le Velay, le Rouergue et le pays d'Uzès (3). L'histoire ne nous dit pas pourquoi les rois mérovingiens imaginent, de de temps à autre, de grouper divers comtés sous l'autorité d'un même duc, mais nous avons lieu de croire que cette mesure, toujours temporaire, était dictée par les nécessités du moment. En général, nous voyons que les duchés sont d'ordinaire constitués au lendemain d'une conquête, et qu'ils se dissolvent en temps de gouvernement paisible et régulier. L'histoire de l'Auvergne n'est pas pour faire exception à cette règle.

Le gouvernement de Sigivald dans son duché ne dura guère plus d'une année. Pour des raisons qu'on ignore, il encourut la disgrâce de son redoutable maître, qui le fit mettre à mort. Pendant ce court espace de temps, le comté d'Auvergne eut à sa tête, et sous l'hégémonie de Sigivald, si je ne me trompe, un comte du nom de Becco (4), très

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc*, III, 12-13; *Vit. Patr.*, IV, 2; *Virt. S. Jul.*, 18. Cf. *Formulæ Arvernenses*, 1 (*Zeumer*).

(2) Sur Sigivald, voir Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, III, 13, 16, 23, 24; V, 12; *Vit. Patr.*, V. 5; XII, 2 et 3; *Virt. S. Jul.*, 14.

(3) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 18 : Nicetius per emissionem Eulalii a comitatu Arverno submotus, ducatum a rege expetiit, datis pro eo immensis muneribus. Et sic in urbe Arverna, Rutena atque Ucetica dux ordinatus est. L'Auvergne était d'ailleurs la tête de ce duché et lui donnait son nom, si l'on peut prendre à la lettre le qualificatif *Arvernorum dux* employé par Grégoire. *Hist. Franc.*, VIII, 30.

(4) Grégoire de Tours, *Virt. S. Jul.*, 16.

Digitized by Google

probablement un barbare comme lui (1). Grégoire, écho des souvenirs de son peuple, parle de Becco d'une manière assez défavorable, et cela se comprend. L'Auvergne, au lendemain du terrible châtiment que lui avait infligé Thierry I[er], était un pays en état de siège, livré à tous les caprices de la garnison qu'y avait amenée le gouverneur.

Becco disparaît de la scène à peu près en même temps que son chef Sigivald, mis à mort dans les derniers temps de Thierry.

Et l'on ne risque pas de s'égarer en supposant que Théodebert, qui venait de succéder à Thierry, et qui avait à cœur d'inaugurer un régime de réconciliation et d'amnistie, aura voulu mettre fin à l'état de siège qui durait depuis plus d'un an, en donnant à l'Auvergne un comte choisi dans son propre sein. Ce qui rend cette intention en quelque sorte manifeste, c'est qu'il rétablit en fonctions le comte Hortensius, qui avait été, on l'a vu, dépossédé après la catastrophe de 532. C'était dire qu'on entendait passer l'éponge sur le passé et renouer le fil de la tradition à l'endroit où on l'avait brisé. Et, en effet, avec le rétablissement d'Hortensius recommença pour l'Auver-

(1) Fauriel, *o. c.* II, p. 129, écrit que le nom de Becco « est indubitablement celui d'une ancienne famille gauloise. » Cette supposition ne résiste pas à l'examen. Non seulement les noms gaulois avaient totalement disparu en Gaule bien avant le VI[e] siècle, mais Becco fait partie d'un groupe de noms se rattachant, selon toute vraisemblance, à un thème *Big* sur lequel voir *Foerstemann, Altdeutsches Namenbuch*, tome I, 2[e] édition, col. 302. Fauriel ne se trompe pas moins en faisant de Becco un comte de Brioude. Brioude faisait partie de la *Civitas Arvernorum*, c'est-à-dire, par suite, du comté d'Auvergne. En ce qui concerne l'époque de l'administration de Becco, de laquelle Grégoire, *l. c.*, ne nous dit rien, je me suis décidé à la placer sous Sigivald : 1° parce que le nom barbare porté par ce comte rend au moins possible la supposition qu'il était barbare lui-même, et que, dans ce cas, aucune date ne lui conviendrait mieux que celle de l'état de siège; 2° parce que Grégoire de Tours parle de lui avec une aversion manifeste, qui s'explique par les mauvais souvenirs qu'ont dû laisser les commandants militaires établis alors en Auvergne; 3° parce que pour les années suivantes, le nombre des comtes apparaît déjà fort grand, et qu'il n'est pas vraisemblable qu'on puisse en intercaler un de plus dans la série. Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 173, place le gouvernement de Becco sous le règne de Sigebert (561-575); c'est une conjecture que rien ne justifie, et nous verrons que c'est le comte Firminus qui administra l'Auvergne pendant la plus grande partie de ce règne.

Digitized by Google

gne une période d'administration régulière et de jours paisibles. Hortensius appartenait à une des plus grandes familles de Clermont. Nous lui connaissons un fils, Evodius, qui fut élu évêque de Javolz (1), et deux petits-fils dont l'un, Euphrasius, faillit obtenir le siège épiscopal de Clermont en 571 (2), et dont l'autre, Saluste, entre 555 et 560, y occupa les fonctions comtales (3). Voilà donc une de ces familles nobles (4) de la Gaule comme nous en connaissons beaucoup, et dans le sein desquelles les dignités ecclésiastiques et les dignités profanes font partie pour ainsi dire du patrimoine (5).

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *Vit. Patr.* VI, 4.
(2) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, IV, 35.
(3) GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, IV, 13.
(4) Voici un court fragment généalogique de cette famille :

Hortensius, comte de Clermont.
|
Evodius, évêque élu de Javolz.
|
Saluste, comte de Clermont entre 555 et 560. — Euphrasius, candidat à l'évêché de Clermont (571).

(5) Un comte de Clermont du nom d'Evodius est mentionné dans le *Vita sancti Dalmati* (*Scriptores Rerum Merovingicarum*, ed. KRUSCH, t. III, p. 549) comme contemporain de saint Dalmatius, qui occupa le siège épiscopal de Rodez de 535 à 580 ; il aurait donc gouverné le comté après Hortensius et avant Nicetius, qui était comte en 575. Or, comme Nicetius a pour prédécesseurs probables Georgius et Britianus, comme prédécesseurs certains Firminus et Saluste, il ne resterait guère place pour Evodius sur la liste des comtes de Clermont qu'immédiatement après Hortensius. D'autre part, nous savons qu'Hortensius a eu un fils du nom d'Evodius, et qu'un des fils d'Evodius, Saluste, fut comte de Clermont. Il semblerait donc tout naturel d'identifier le comte Evodius du *Vita Dalmati* avec le fils d'Hortensius, comme incline à le faire FAURIEL *o. c.* II, p. 150. Ce qui s'y oppose, c'est que Grégoire ne nomme Evodius que *quondam Evodius senator* (*Hist. Franc.*, IV, 35), *Evodius quidam ex senatoribus presbiter* (*Vit. Patr.*, VI, 4) et même *Evodius* tout court (*Hist. Franc.*, IV, 13) ; il est donc certain qu'il n'a pas vu en lui un comte. Il faudrait par conséquent admettre que le comte Evodius appartenait à une autre famille, si l'on pouvait s'en rapporter au renseignement du *Vita*, qualifié d'apocryphe par M. Krusch, *loco ubi supra*. Je laisse la question en suspens, mais je ne puis m'empêcher de relever ici l'erreur de Fauriel, *o. c.* II, p. 129, et de M. Krusch lui-même, *Script. Rer. Merov.* III, p. 664, qui font d'Evodius un comte de Brioude. J'ai déjà dit qu'il n'y a jamais eu de comté de Brioude, et j'ajoute que le texte du *Vita Dalmati* (*Script. Rer. Merov.* III, p. 571) où, après qu'il a été question d'un fait qui s'est passé à

Digitized by Google

Un comte de Clermont, du nom de Georges, dont notre chroniqueur nous parle comme ayant vécu à une certaine distance de la date où il écrit (1), me paraît avoir été le premier des successeurs connus d'Hortensius. Si l'on doit en croire son nom, il appartenait à la grande et nombreuse famille sénatoriale dont Grégoire de Tours lui-même est le plus célèbre représentant (2). Ce que nous savons, c'est qu'il était du Velay, et nous avons lieu de croire que sa femme était de l'Auvergne ou du voisinage, puisque après la mort de son époux, elle continue de résider à Clermont (3).

Aucun texte ne dit formellement que Britianus fut comte de Clermont, mais tout nous autorise à le croire. Grégoire lui donne le titre de comte (4), et donne la qualification d'Arverne à son fils Palladius (5). Lui-même, après sa sortie de charge, continue de résider à Clermont.

Brioude, on cite *Evodium illius urbis comitem* s'applique à l'*urbs Arvernorum*, dont Brioude faisait partie, *urbs* étant pris ici dans le sens large de *civitas*, comme dans la note qui suit et dans plusieurs autres passages. *V.* A. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 9.

(1) Eo tempore que Georgius Vellavorum civis Arvernæ urbis comitatum potiebatur. Grégoire de Tours, *Glor. Conf.*, 34. Le *Gloria Confessorum* fut écrit vers 587-588, selon M. Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'Histoire mérovingienne*, p. 44. Ruinart, dans une note à ce passage, suppose la date de 569 pour l'administration de Georges, mais c'est une hypothèse inadmissible : à cette date, les onctions comtales étaient aux mains de Firminus, comme on le verra plus loin.

(2) On objectera peut-être que Grégoire de Tours ne fait pas allusion à sa parenté avec Georgius, et qu'il semble même parler de lui comme d'un étranger. Mais il faut remarquer qu'il n'en use pas différemment à l'égard d'autres personnes dont il est certain qu'elles sont de sa famille. Ainsi *Vit. Patr.*, XIV, 3, qui se douterait, s'il ne e savait par ailleurs, que « Florentius, Georgii quondam filius senatoris, » est le propre père de notre chroniqueur ? Dans les vies de saint Gallus et de saint Grégoire de Langres (*Vit. Patr.*, VI et VII), qui sont l'un son oncle paternel, l'autre son arrière-grand-père maternel, rien ne permet de deviner l'étroite affinité qui l'unit à ces deux saints. Du premier il dit : Sanctus Gallus ab adolescentia sua devotus Deo esse cœpit... Pater ejus Georgius nomine, mater Leucasia ab stirpe Vetti Epagati discendens, etc. Ce Georgius et cette Leucasia sont le grand-père et la grand'mère de notre chroniqueur ! Je pourrais citer d'autres exemples, mais ceux-ci sont concluants.

(3) Grégoire de Tours, *Glor. Confess.*, 34.

(4) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 39.

(5) Id., *l. c.*, dans l'en-tête du chapitre : De interitu Palladi Arverni.

Digitized by Google

Son gendre, Firminus, dont il va être question, y exerce à son tour les fonctions comtales, et son fils Palladius gouverne en la même qualité le Gévaudan, région contiguë à l'Auvergne. Il n'y a donc aucune témérité à supposer que le comté qu'a gouverné Britianus, c'est celui où nous trouvons sa résidence et ses attaches de famille. Il semble d'ailleurs que s'il en était autrement, Grégoire de Tours nous l'eût appris en nous faisant connaître le nom du comté de Britianus.

Le gouvernement d'Hortensius, celui de l'hypothétique Evodius, et ceux de Georgius et de Britianus, se placent entre les années 533 et 555, si, comme je l'admets ci-dessous, Firminus entra en charge en cette année. Ils auront donc présidé aux destinées de l'Auvergne pendant les règnes des deux derniers rois d'Austrasie, Théodebert et son fils Théodebald.

Avec le comte Firminus, gendre de Britianus, nous remettons les pieds sur un terrain plus solide. Firminus était certainement en fonctions à la date de 555 (1). C'est cette année, en effet, que Chramn, qui ne s'était pas encore révolté contre son père Clotaire et qui, établi en Auvergne, y tranchait du souverain, prit contre Firminus les mesures que nous rappelons dans la suite.

Il appartenait, selon Fauriel, à « l'ancienne et illustre famille de ce nom, dont plusieurs membres, sous les derniers empereurs d'Occident, avaient exercé les plus hautes charges de l'Empire, celles de préfet du prétoire et de patrice (2). »

Tout fait croire qu'il avait été installé dans ses fonctions par Clotaire Ier qui, en cette même année 555, venait d'hériter du royaume d'Austrasie par la mort de Théodebald. Il est peu probable que le nouveau roi eût gardé, dans cette province lointaine, un gouverneur dévoué à son prédécesseur.

(1) Voir Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 13.

(2) Fauriel, *o. c.* II, p. 150; Borghesi, *Œuvres complètes*, X, p. 621.

Digitized by Google

A l'époque où il entra en scène, Britianus, son beau-père, était mort et lui-même avait recueilli chez lui sa belle-mère Césarie. Chramn, le fils de Clotaire 1^er, qui était venu s'établir en Auvergne où il se comportait en roi, et qui ne devait pas aimer beaucoup les hommes investis de la confiance de son père, se brouilla de bonne heure avec le comte Firminus. Celui-ci, réfugié dans une église avec sa belle-mère, en fut arraché et envoyé en exil, pendant que ses biens étaient confisqués. Ce fut le petit-fils du comte Hortensius et le fils du prêtre Evodius, Saluste, qui reçut la succession du proscrit (1). On le voit, les fonctions comtales sont comme une proie que se disputent les grandes familles; lorsque l'une d'elles est en faveur, l'autre se jette dans le parti adverse, qui la récompense à l'occasion en lui livrant les dépouilles des vaincus.

Saluste se maintint dans ses fonctions aussi longtemps que dura la puissance de son protecteur Chramn. La chute de ce dernier, en 560, rendit la dignité comtale à Firminus, et il semble l'avoir gardée sous Sigebert, fils de Clotaire 1^er (2). Lorsque, en 568, ce prince se mit en tête d'enlever la ville d'Arles à son frère Gontran, il y envoya une armée placée sous le commandement de deux comtes : l'un d'eux était Firminus, nous ignorons le comté de son collègue Audovarius. L'expédition se termina par un vrai désastre pour l'armée de Sigebert : après être parvenue à s'emparer de la ville d'Arles, elle fut taillée en pièces dans une sortie malheureuse, et tout ce qui ne put pas se sauver en traversant le Rhône à la nage périt dans les eaux du fleuve ou sous les coups de l'ennemi. Quant aux deux comtes, on les laissa partir en liberté : peut-être les jugeait-on assez déshonorés (3).

(1) Grégoire de Tours, *loc. cit.*

(2) M. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 123, a prouvé contre Bonnell, *Die Anfaenge des Karolingischen Hauses*, que l'Auvergne n'a pas appartenu à Charibert.

(3) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 30.

Digitized by Google

Ce honteux échec n'ébranla pas la situation politique de Firminus. Il resta comte de Clermont et, plusieurs années après, lorsque l'évêque de Clermont mourut, il mit tout en œuvre pour empêcher l'élection de saint Avitus et pour lui substituer le prêtre Euphrasius, frère de son prédécesseur, le comte Saluste (1). Il est inutile de chercher à découvrir les raisons de ce zèle déployé par Firminus en faveur d'un homme dont le frère l'avait récemment supplanté; la complexité des relations fort variables existant entre les grandes familles d'un même pays en est une explication suffisante. Grégoire, qui était le parent de saint Avitus, mérite-t-il une entière confiance lorsqu'il nous raconte les menées du comte Firminus, mettant tout en œuvre pour faire réussir son candidat, allant jusqu'à faire supplier le roi de différer d'une semaine l'intronisation du nouvel élu, et ne craignant pas de lui offrir une somme de mille écus d'or pour prix de cette complaisance? Le roi ne se laissa pas acheter et donna l'évêché à Avitus; c'était, pour le comte, une nouvelle défaite, aussi peu glorieuse que celle qu'il avait subie sous les murs d'Arles. D'autres misères encore l'attendaient. Sincèrement attaché, semble-t-il, à la famille de sa femme, il vit son beau-frère, Palladius, chassé du comté de Gévaudan à cause de ses démêlés avec l'évêque de Javolz, et revenir à Clermont, où son rival Romain parvint à lui persuader que le roi Sigebert en voulait à sa vie. L'esprit du malheureux se troubla; il imagina de se suicider, et, bien que gardé soigneusement à vue par sa mère et par son beau-frère, il réalisa finalement son sinistre dessein. Ce fut un lugubre spectacle que celui de ses funérailles auxquelles l'Église refusa ses honneurs (2). Firminus, malgré sa haute situation, ne put pas en épargner l'opprobre à sa famille, et il est permis de croire qu'il partit avec plaisir de Clermont

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 35.
(2) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV. 39.

Digitized by Google

le jour où le roi Sigebert, en 570, l'envoya en ambassade auprès de Justin II, empereur d'Orient. De retour en Gaule, l'année suivante (1), il ne reparaît plus dans la chronique du temps, et il est très peu probable qu'il ait repris ses fonctions de comte de Clermont.

Son successeur paraît avoir été le comte Venerandus, sous l'administration duquel Grégoire de Tours place un miracle qu'il dit récent. Comme l'ouvrage dans lequel il raconte ce miracle paraît avoir été écrit avant 590, et que nous connaissons le titulaire du comté de Clermont pour les années 584-590, nous devons placer Venerandus avant le comte de 584 (2).

Le comte Nicetius, que nous rencontrons pour la première fois en fonctions en 585, fut sans doute le successeur immédiat de Venerandus. C'était, au dire de Grégoire, un homme jeune encore, mais d'un esprit fort vif, ce qui ne l'empêcha pas de succomber aux intrigues d'Eulalius, qui parvint à l'évincer et à se mettre à sa place (3).

Nicetius ne se tint pas pour battu. S'il ne lui fut pas possible de rendre caduque la nomination d'Eulalius, apparemment parce que celui-ci était trop bien appuyé et qu'on ne pouvait exiger du roi de se démentir lui-même, il parvint, à force d'or, à faire prévaloir une combinaison qui satisfaisait à la fois son ambition et sa rancune. Le duché d'Auvergne fut rétabli, et il en devint le titulaire : mortification inattendue, sans doute, pour le rival qui venait de le supplanter. Nicetius, nous dit Grégoire, sut faire régner l'ordre non seulement en Auvergne, mais encore dans les autres régions soumises à son autorité (4).

Eulalius, comme tous ses successeurs dont nous avons pu établir les relations de parenté, appartenait à une

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV. 40.

(2) Grégoire de Tours, *Vit. Patr.*, II, 2. Dans la première édition de cette étude, je l'avais placé après le comte de 590, ce qui rapprochait trop la composition de ce chapitre du *Vita Patrum* de la mort de Grégoire en 594, sans compter que rien ne prouve que le comte de 590 n'est pas resté en fonctions après cette date.

(3) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 18.

(4) Gregoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 18.

Digitized by Google

grande famille indigène ; nous connaissons, par Grégoire, sa femme Tetradia, son fils Jean, son neveu Verus, son oncle par alliance Socratius (1). Ce personnage, qui était encore à la tête du comté d'Auvergne en 590, est une physionomie bien peu attrayante. De son vivant, on l'accusait d'être le meurtrier de sa mère, et il avait été, de ce chef, excommunié par l'évêque de Clermont. Il fut aussi mauvais époux qu'il avait été mauvais fils. Tout entier à des amours ancillaires, il négligeait et maltraitait sa femme, et la dépouillait de ses joyaux pour en orner des concubines. L'épouse outragée, qui avait déjà donné deux enfants à son mari, finit par perdre patience et se laissa enlever par Verus, neveu d'Eulalius. Eulalius tua le ravisseur, mais le duc Desiderius succéda à ce dernier dans les bonnes grâces de la fugitive, et le mari, venu à la cour du roi pour y porter plainte, n'osa ouvrir la bouche devant son puissant rival, qu'il vit revêtu de la confiance du souverain : il partit couvert de honte et de ridicule (2). C'est seulement après la mort de Desiderius qu'il réclama, non le retour de la coupable au logis conjugal, mais la restitution des sommes qu'elle lui avait enlevées, disait-il, en partant. Un concile, tenu en 590, s'occupa de ce mauvais ménage, mais ne parvint pas à le réconcilier. La seule figure sympathique de cette triste famille est celle du fils aîné, Jean, qui semble avoir voulu, par la sainteté de sa vie, expier les fautes de ses indignes parents. Emmené par sa mère chez Desiderius, il avait fui ce foyer souillé par l'adultère et était revenu à Clermont. Plus tard, il entra dans les ordres, et, devenu archidiacre de Rodez, il donna l'exemple d'une vie austère et mortifiée, se nourrissant de pain d'orge, ne buvant que de l'eau, portant des habits grossiers et n'ayant d'autre monture qu'un âne (3).

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 27 ; X, 8.
(2) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 27.
(3) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, X, 8.

Digitized by Google

Eulalius est le dernier comte de Clermont mentionné par Grégoire de Tours, qui mourut à quelques années de là, en 594. Comme on le voit, nous lui devons de connaître, depuis 479 jusqu'en 590, à peu près la liste complète des gouverneurs qui ont administré le comté d'Auvergne.

Pour plus de clarté, je crois utile de la mettre sous les yeux du lecteur : ce sera le résumé graphique des recherches qui précèdent.

Ducs d'Auvergne.

(479-600)

1. Victorius (479-488).
2. Sigivald (... 532...).
3. Nicetius (585).

Comtes d'Auvergne.

1. Apollinaire (4...-506).
2. Hortensius (...527...).
3. Becco (532).
   Hortensius (...533...).
4. Evodius (?).
5. Georgius.
6. Britianus.
7. Firminus, gendre de Britianus (...555...).
8. Saluste.
   Firminus (560-571...).
9. Venerandus (avant 585).
10. Nicetius (...585...).
11. Eulalius (585-590....) (1).

Ce résultat n'est pas à dédaigner : il n'y a pas un autre comté de l'époque franque pour lequel il serait possible de dresser un catalogue aussi relativement complet et, comme on va le voir, il a pour l'histoire une importance qui dépasse de beaucoup un simple intérêt de curiosité.

Nous constatons tout d'abord qu'à part une ou deux années d'état de siège, qui furent le châtiment inévitable de sa révolte, l'Auvergne fut gouvernée pendant plus de

(1) La liste des comtes d'Auvergne dressée par Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 173, est à la fois incomplète et inexacte. Roth passe sous silence Apollinaire, Evodius, Britianus et Salustius; d'autre part, il range parmi les comtes d'Auvergne Gontran Boson, sous la foi de Grégoire de Tours. *H. F.*, VI, 24 et 26 qui n'insinue rien de semblable.

Digitized by Google

cents ans par des indigènes gallo-romains. Tous ceux de ces comtes dont nous connaissons quelque peu l'état civil appartiennent à l'aristocratie de l'Auvergne ou des régions voisines, et nous avons le droit de croire qu'il en est de même de ceux sur la famille desquels nous ne possédons pas de renseignements. Les noms qu'ils portent sont, d'une part, la preuve évidente de leur nationalité, car on peut affirmer avec une entière certitude qu'au VI^e^ siècle, en Auvergne comme dans toute la Gaule, si les indigènes prenaient souvent des noms germaniques, jamais un barbare ne s'avisa de prendre un nom romain (1). La nationalité gallo-romaine de tous les comtes d'Auvergne ne saurait donc faire l'objet d'aucun doute sérieux. Ajoutons que les grandes familles montrent dès lors une forte propension à rendre la dignité de comte héréditaire dans leur sein, et qu'il y a des *familles comtales* comme il y a des *familles mitrées* (2), ou, pour mieux dire, que les grandes familles concentrent dans les mains de leurs membres les dignités laïques et ecclésiastiques. Le comte Apollinaire est fils de l'évêque Sidoine et devient évêque à son tour. Le comte Hortensius a pour fils l'évêque Evodius, pour petit-fils le comte Saluste. Le comte Georges appartient, selon toute apparence, à la grande famille de Grégoire de Tours, qui se vantait d'avoir donné à la ville de Tours tous ses évêques excepté cinq. Le comte Britianus a pour gendre le comte Firminus et pour fils le comte Palladius du Gévaudan (3).

Toutefois, si nous constatons ici le point de départ de la tendance qui aboutira à rendre les dignités publiques héréditaires dans les grandes familles, nous devons

(1) Cette vérité étant d'une importance capitale au point de vue de la certitude de mes conclusions, je crois devoir rappeler que je l'ai établie dans mon mémoire intitulé : *La France et les Francs dans la langue politique du moyen âge (Revue des Questions Historiques*, t. LVII, 1895).

(2) *Domus infulatæ*.

(3) Ceci contre Waitz, *Verfassunggeschichte*, II, II, p. 38, qui dit que de pareils cas sont exceptionnels. En Auvergne, du moins, ils semblent plutôt être la règle.

Digitized by Google

reconnaître en même temps qu'elle est encore loin d'avoir triomphé. Si le roi choisit de préférence ses agents parmi les membres de l'aristocratie, c'est parce qu'il est dans les intérêts de son pouvoir de se procurer, autant que possible, l'appui de celle-ci dans une province où elle est si puissante.

C'est bien le roi qui, en Auvergne, dispose souverainement des dignités de duc et de comte ; les rivaux qui se les disputent font assaut auprès de lui d'intrigues et de dépenses, et c'est hors du pays, c'est à Metz ou à Trèves qu'en dernier ressort on décidera qui doit devenir duc ou comte d'Auvergne, de même qu'on y décide qui deviendra évêque de Clermont. Les ducs et les comtes sont nommés, destitués, rappelés selon le bon plaisir du souverain ; ils continuent de n'être que des fonctionnaires révocables, ils sont encore bien loin de se trouver des feudataires. Le jour va venir sans doute où cette situation changera, et où l'aristocratie finira par s'imposer au roi ; mais au VIe siècle, il n'est pas encore venu, pas même pour cette province qui fut peut-être la plus aristocratique de la Gaule.

On voit d'ici les perspectives qui s'ouvriraient pour nous sur l'histoire de l'aristocratie gallo-romaine et sur celle de la conquête franque, si des renseignements comme ceux que j'ai pu grouper pour l'Auvergne nous étaient fournis pour les autres comtés. Ce n'est pas le cas malheureusement. Alors que la seule Auvergne nous offre une série de trois ducs et de onze comtes dont nous connaissons le nom et parfois l'état civil, nous ne connaissons pas plus de quarante comtes et à peu près autant de ducs pour tout le reste de la Gaule, et il faut renoncer à tracer pour n'importe quel autre comté le tableau esquissé ci-dessus pour celui de Clermont. Il reste à nous demander si tout au moins ce dernier peut être considéré comme un type, et si ailleurs c'est également l'aristocratie indigène, c'est-à-dire gallo-franque, qui a fourni à la monarchie ses agents supérieurs.

Digitized by Google

Cette question est trop importante pour être traitée ici d'une manière accessoire ; je me réserve d'y revenir prochainement.

APPENDICE

LA FAMILLE D'HORTENSIUS EXCLUE DE L'ÉPISCOPAT

Comme on l'a vu plus haut, le comte Hortensius a eu un fils du nom d'Evodius, qui fut élu évêque de Javolz et chassé de son siège avant d'être consacré, et un petit-fils, Euphrasius, qui essaya vainement d'obtenir le siège épiscopal de Clermont après la mort de Cautinus (571). Voici comment Grégoire de Tours raconte cette dernière déconvenue.

« Après la mort de Cautinus, il surgit plusieurs prétendants à l'évêché de Clermont, les uns enchérissant sur les promesses et les offres des autres. Parmi eux, Euphrasius, fils du feu sénateur Evodius, se distingua par ses intrigues. S'étant procuré chez les juifs quantité de choses précieuses, il les fit passer au roi par l'entremise de son parent Bérégisil, espérant obtenir par les cadeaux ce qu'il ne pouvait conquérir par ses mérites. C'était un homme de manières, distingué dans son langage, mais peu recommandable dans sa conduite, et qui s'entendait davantage à faire boire les barbares qu'à faire manger les indigents. Ce fut, je crois, parce qu'il voulut devoir la dignité épiscopale aux hommes et non à Dieu, qu'il échoua dans ses efforts. Au surplus, il n'était pas possible de changer la sentence que Dieu avait rendue par la bouche de saint Quintien lorsqu'il avait dit : « Il ne sortira personne de la race d'Hortensius qui régira l'église de Dieu. » Et le chroniqueur continue en racontant comment l'archidiacre Avitus, sans faire aucune promesse, parvint à rallier les suffrages du clergé et du peuple de Clermont et à se faire nommer par le roi (1).

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 35.

Digitized by Google

Cet événement s'est passé du vivant de Grégoire de Tours et en quelque sorte sous ses yeux; nous pouvons donc le tenir pour certain, bien que les liens de parenté qui rattachaient le narrateur à saint Avitus aient pu, dans une certaine mesure, influer sur ses appréciations. Quant à la prophétie attribuée à saint Quintien, c'est une allusion à un épisode que Grégoire raconte tout au long dans un autre endroit, et que nous résumerons rapidement.

Un jour, le comte Hortensius avait fait arrêter injustement dans les rues de Clermont un parent de saint Quintien, nommé Honorat. Le saint fit prier le comte par ses amis de relâcher le prisonnier, en lui assignant date pour comparaître. Sur le refus du comte, Quintien, qui était vieux et infirme, se fit porter dans la rue où l'on retenait son parent, et pria les soldats de lui rendre la liberté. Ayant éprouvé un second refus, comme il pouvait s'y attendre, il se fit porter devant la maison d'Hortensius, où, secouant sur elle la poussière de ses chaussures, il dit : « Maudite soit cette maison, et maudits à jamais ses habitants ; qu'elle devienne déserte et qu'il n'y ait personne pour l'habiter. » Et tout le peuple dit : Amen. Et l'évêque ajouta : « Je vous demande, Seigneur, que de cette race qui n'obéit pas à l'évêque, il ne sorte jamais personne qui occupe le trône épiscopal. » A peine le saint se fut-il retiré que la maladie s'empara de tous ceux qui étaient dans la maison; on les voyait périr après quelques gémissements. Le troisième jour, témoin de la mort de tous les siens et craignant le même sort, Hortensius courut se prosterner aux pieds du saint, et lui demanda pardon en pleurant. L'évêque, apaisé, lui donna de l'eau bénite dont il aspergea les murs de sa maison, et à l'instant la mortalité y cessa (1).

Ce récit est hautement légendaire. Si le fond en est vrai, c'est-à-dire s'il y a eu, comme il le paraît, un conflit entre l'évêque et le comte, il n'a pu avoir lieu qu'avant 527, date

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *Vit. Patr.*, IV, 3.

Digitized by Google

de la mort de saint Quintien, et non après le châtiment de l'Auvergne par Thierry et le rétablissement d'Hortensius dans ses fonctions comtales, qui eut lieu au plus tôt en 532. Il y a donc là une inexactitude de chronologie qui montre qu'à tout le moins le souvenir de l'événement commençait à se brouiller. De plus, l'épisode lui-même fourmille d''invraisemblances jusqu'au point d'être par endroits inintelligible. On arrête Honorat dans la rue; l'évêque en est prévenu; il charge ses amis d'intervenir auprès du comte; refus de celui-ci et nouveau rapport fait à l'évêque, qui, alors se décide à se faire porter... dans la rue même où l'on vient d'arrêter son parent, et d'où, nul ne sait pourquoi, l'on n'a pas encore bougé ! Je ne parle pas de l'extraordinaire violence que déploie le saint, mais je dois faire remarquer que le récit a je ne sais quel parfum d'Ancien Testament et que la formule : *et dicit omnis populus amen*, d'ailleurs assez déplacée en la situation, est textuellement empruntée au Deutéronome (1), ce qui n'est pas fait pour confirmer l'authenticité de l'épisode. La suite est quasi extravagante, et, comme je l'ai dit, à peu près inintelligible; car ces gens d'Hortensius qui meurent à foison sous le coup des malédictions épiscopales, nous les voyons, quelques lignes plus loin, guérir aussitôt qu'ils ont été aspergés de quelques gouttes d'eau bénite.

Qu'est-ce à dire, sinon que nous nous trouvons là en présence d'un récit légendaire, bien que le fond, à savoir le conflit entre l'évêque et le comte au sujet d'Honorat, parent du premier, puisse être admis pour historique. Ce qui est certain, c'est qu'au moment où écrivait Grégoire, c'est-à-dire environ cinquante ans après les faits, on répétait à Clermont une prophétie d'après laquelle la famille du comte Hortensius devait être désormais exclue de l'épiscopat.

Qu'est-ce qui avait donné naissance à cette tradition ? Nous le saurons quand nous aurons pris connaissance de

(1) Deutéronome, XXVII, 15-26.

Digitized by Google

l'histoire d'Evodius, fils d'Hortensius et père du candidat dont nous venons de raconter l'éviction.

Euphrasius, en effet, n'était pas le premier membre de sa famille qui eût vu échouer sa candidature épiscopale. Son père, Evodius, avait eu la même infortune ; il avait même échoué plus près encore du port, et voici comment on se racontait son histoire. Il était prêtre à Clermont et faisait partie, par conséquent, du clergé de saint Gallus, qui fut évêque de cette ville de 525 à 553. Un jour, dans un festin, — c'était, semble-t-il, au début du pontificat de Gallus, — il outragea gravement l'évêque. Sans s'émouvoir, le saint se leva et alla prier dans les basiliques. Apprenant cela Evodius trembla et courut demander pardon à son évêque. Celui-ci l'accueillit avec douceur et lui pardonna tout, lui recommandant de ne plus se permettre d'insolence envers les pontifes du Seigneur, attendu que lui-même ne serait pas trouvé digne d'être promu à l'épiscopat. L'événement confirma plus tard ces paroles : élu évêque de Javolz, Evodius était déjà assis dans sa chaire pontificale, et tous les apprêts de la cérémonie de son sacre étaient faits, lorsque soudain éclata contre lui une émeute populaire, et à grand'peine il s'échappa vivant. Il mourut simple prêtre (1).

Voilà une histoire très belle et très vraie ; je dis vraie d'une vérité interne, qui s'appelle en histoire vraisemblance, et belle d'une beauté morale dont l'imagination populaire n'était guère capable de conserver longtemps l'aspect intact. Le narrateur, au surplus, est le proche parent du principal héros ; on ne peut pas douter que l'épisode soit historique, et il n'est pas difficile, en le lisant attentivement, de constater que les paroles du saint n'ont aucune prétention à être une prophétie. Il semble d'ailleurs qu'elles aient été quelque peu arrangées, et l'on comprendrait mieux que Gallus eût dit : « Ne manquez pas de respect à un évêque, car vous le serez peut-être vous-même un jour. »

(1) Grégoire de Tours, *Vit. Patr.*, VI, 4.

Digitized by Google

Le propos qui lui est attribué contient, sous la forme qu'il a dans Grégoire, une double contradiction : de pensée, puisque l'évêque pardonne et se venge à la fois ; de termes, puisqu'un bon conseil est ici appuyé d'une mauvaise raison. On comprend néanmoins qu'après l'échec d'Evodius à Javolz, on ait voulu interpréter son infortune par son attitude antérieure envers le saint, et que, travaillant dans ce sens la tradition populaire, on ait mis dans la bouche de celui-ci l'annonce prophétique de l'événement.

Dans tous les cas, une chose reste établie : c'est que, d'après la forme revêtue de bonne heure par la légende, Evodius, *pour une faute personnelle*, s'est vu écarter de l'épiscopat, et c'est à lui personnellement, et non à sa famille, que s'adresse la prédiction menaçante. Mais lorsqu'un second membre de la famille, lorsque le propre fils d'Evodius fut à son tour évincé de la dignité pontificale, alors on voulut voir dans la répétition de cette infortune la preuve d'une sentence portée contre la famille elle-même. Et, se rappelant la querelle d'Hortensius et de Quintien, qui paraît être restée célèbre, on plaça dans la bouche de ce dernier une prophétie qui se trouvait expliquer à la fois l'échec du père et celui du fils. Ainsi procède l'imagination populaire ; elle confond les personnages, elle brouille les dates, elle veut tout expliquer, et surtout elle prétend justifier les événements en les présentant comme l'accomplissement des jugements de Dieu. En un mot, avec de l'histoire, elle ne cesse de faire de l'épopée.

G. KURTH.

Digitized by Google

MÉLANGES

DE QUELQUES LETTRES DU COMTE DE MONTLOSIER

Tout ce qui se rattache à cet homme éminent, natif de Clermont-Ferrand, qu'on peut regarder comme une des plus grandes personnalités de notre Auvergne, ne saurait nous être indifférent. En lisant certains passages de quelques-unes de ces lettres, on se convaincra de la véracité du magistral portrait que nous en a tracé Agénor Bardoux, qui fut son historiographe. Ces lettres, que l'adversaire du « parti-prêtre » adressait à M. Chaise-Martin, oncle de M. Saint-Rames, et alors receveur des contributions indirectes, à Clermont, qui paraît avoir été l'homme d'affaires du comte en même temps que son ami intime, sont d'une écriture fine, nette, serrée, très lisible; le ton qui y règne est familier et affectueux; elles sont généralement assez longues et détaillées, surtout pour ce qui concerne sa chère propriété de Randanne. Nous y trouverons donc peu de chose au point de vue politique; mais chez les hommes supérieurs, les petits côtés de leur vie offrent quelquefois un intérêt presque aussi marqué que les grands chapitres de leur histoire, et contribuent à achever de les faire connaître. Ces lettres sont au nombre de quatre: elles sont signées : « Le C^te^ de Montlosier », sans paraphe ou à peine une sous-ligne. Il serait trop long de les rapporter ici en entier; je n'en relaterai que les points les plus saillants.

Mais voyons d'abord dans quelles circonstances elles me sont parvenues.

Il n'est aucun de vous qui n'ait entendu parler de M. Saint-Rames, ancien maire de Clermont-Ferrand, ou qui même ne l'ait connu; républicain convaincu, il dissimulait sous cette austérité les pensées les plus larges et une inépuisable mansuétude; aussi, après son passage à la Mairie, fut-il regretté même de ses adversaires politiques; il m'honorait de son amitié et j'assistai à ses derniers moments. Après sa mort, sa veuve me donna une liasse d'antiques papiers qu'elle supposait avoir pour moi quelque intérêt. J'y trouvai de vieux journaux, d'anciennes proclamations et un certain nombre

Digitized by Google

de lettres, sur lesquelles je pourrai peut-être revenir, quand je les aurai déchiffrées; pour le moment, je ne vous parlerai que de celles que M. de Montlosier adresse à M. Chaise-Martin, oncle de M. Saint-Rames.

1re lettre, datée de Paris, 29 juillet 1835; elle s'adresse à M. Chaise, lui fait réponse et commence ainsi : « Mon cher ami, j'ai bien des » condoléances à vous offrir au sujet de l'événement qui a envahi » votre bel établissement de Chamalières et qui a emporté, m'a dit » votre neveu, toute la partie de votre brasserie. François me » marque que vous estimez le dégât à plus de trois mille francs. » Cela me fâche beaucoup pour vous; cela m'inquiète aussi un peu » pour Randane, où les maçons, me disait votre neveu, avaient » commencé le fondement. » Quel est cet événement dont il est ici question sans explication? Je pense qu'il s'agit du cyclone ou trombe qui fondit tout d'un coup, à cette époque, sur Royat et sa vallée, en détruisant tout sur son passage et avec mort d'hommes; les gens très âgés en ont conservé le souvenir, qui, d'ailleurs, s'est transmis jusqu'à présent. La lettre entre ensuite dans des questions d'intérêts de finances, où Montlosier fait preuve d'un esprit d'ordre extraordinaire; tout y est prévu, jusqu'aux frais d'une cure au Mont-Dore, jusqu'à ceux de son prochain voyage à Clermont, qu'il annonce pour dans quinze jours. Il clôt sa lettre, puis la rouvre pour *post-scriptum;* après divers *errata*, il en vient au passage suivant : « Voici, mon cher ami, un autre événement, un plus terrible que » votre événement de Chamalières, ce qui n'empêche pas que je ne » vous porte toutes mes condoléances et tout mon intérêt; vous » verrez dans les journaux d'aujourd'hui comment une machine » infernale, composée de 25 canons de calibre, chargés jusqu'au » bout de balles et de mitraille, a été dressée dans une maison du » boulevard et dirigée sur le roi au moment où il passait. La » décharge (chose singulière) a criblé tout ce qui entourait le roi; » le maréchal Mortier était immédiatement à sa droite, un peu en » arrière; en tout, douze personnes tuées; on ne sait pas encore » tous les blessés. Tout le monde ici est dans la stupéfaction et » dans l'horreur. » Plus loin, il parle d'un procès important, sur lequel il ne donne aucun détail; il parle aussi de sa santé qui est fortement ébranlée, que toutes ses nuits sont mauvaises. Enfin, il termine en recommandant instamment ses affaires à son très cher ami. « Malgré vos propres affaires, lui dit-il, ne négligez pas ma » maison, je vous en prie. »

Avant de poursuivre, j'ouvre une parenthèse pour quelques mots sur la « machine infernale » dont il est question dans la précédente lettre; c'est le 28 juillet 1835, anniversaire de l'avènement de Louis-

Digitized by Google

Philippe au trône, au moment où il venait de passer en revue la garde nationale, qu'en revenant par le boulevard du Temple la machine éclata ; une sourde détonation s'en suivit, puis des cris de douleur et une confusion indescriptible; on constata que plusieurs canons de fusil avaient éclaté, les autres déplacés par la commotion; Fieschi lui-même fut gravement blessé au front par un éclat.

2e lettre, datée de Paris, 9 mai 1836, adressée au même correspondant; elle est empreinte d'une intime cordialité; il l'appelle « son cher ami » et semble lui communiquer des réflexions plutôt que des instructions. En effet, elle est entièrement afférente à sa chère propriété de Randanne; il y parle de constructions à y élever, discute les prix de la pierre de taille, de la toise de bâtisse. Puis il passe à la culture: blés, avoines, foins, assolements, irrigations, tout y est traité minutieusement, avec les connaissances d'un agronome. Enfin, il aborde la question de l'élevage, des rendements, des fermages, et entre à ce sujet dans d'infimes détails, où se décèle la même expérience des biens champêtres, et termine en formulant le regret que l'éloignement l'empêche de voir tout par lui-même et par de dernières instructions à son régisseur.

3e lettre, de Paris, 25 janvier 183.. 8 (?), le millésime est presque entièrement effacé, ce serait donc quelques mois avant sa mort. C'est une simple communication à M. Chaise-Martin ; style bref, passant fréquemment à la ligne, transmettant ses instructions en quelques mots: avis, appréciations, petites nouvelles. J'y relève les passages suivants : « ...Au moment où je recevais votre lettre, en » date du 12, j'étais en disposition de vous écrire pour vous annoncer » mon départ; il aura lieu dans la nuit du 16 au 17, etc..... je ne » m'y arrêterai (à Clermont) que pour vous voir, ainsi que M. de » Barante et M. le Préfet. Vous comprenez, après cela, que je désire » être rendu le plus tôt posssible à Randane, où tout est probable- » ment un peu en désarroi. » Il parle ensuite d'un peintre paysagiste dont il ne donne pas le nom, mais qui doit se rendre sous peu en Auvergne pour y terminer un tableau (1). Plus loin encore : « Le roi « veut bien me faire présent d'une copie du tableau. » Est-ce le même que celui qui doit être achevé dans sa propriété ? C'est probable. Encore ce passage « ... Ma santé se soutient, mes trente-cinq « dents aussi. » Le comte oublie que le maximum que nous puissions avoir de ces osselets est trente-deux. Ce petit détail nous indique qu'il devait être encore robuste et dans un remarquable état de conservation. Le reste de la lettre est afférent à différentes

(1) M. Vernière pense qu'il s'agit de Huet, peintre contemporain paysagiste, qui a fait un grand nombre de vues d'Auvergne et qui, en effet, serait allé à Randanne.

Digitized by Google

personnes qui lui ont été recommandées et dont il parle avec aménité.

4e lettre : elle est consacrée aux affaires de famille et n'a pas à trouver place ici.

Je trouve une cinquième lettre, dont il ne reste plus que deux pages écrites, sur un papier rongé par l'humidité. En tête, elle porte: M. le colonel du 3e régiment de ligne, à Paris. Serait-il question du colonel Charras, dont Saint-Rames fut secrétaire? C'est un point à éclaircir. Dans cette pièce, il est traité des droits des communes, mais l'écriture est tellement altérée et le papier si friable que la lecture en est difficile et forcément incomplète.

Enfin, un dernier document, en quatre grandes pages, d'une écriture serrée, sans adresse, ni date, ni signature, sur un papier que le temps a tellement jauni qu'il a une apparence archaïque; il porte pour titre : « De l'impôt. » Cette question y est traitée d'une manière magistrale et dénote à la fois chez son auteur une telle expérience et des sentiments si élevés que je ne puis résister au désir de vous en communiquer le texte *in extenso*. Mais disons d'abord que l'anonymat du document ne saurait le faire attribuer à tout autre que M. de Montlosier. En effet, trouvé parmi les autres papiers cités plus haut, il en reproduit exactement l'écriture, le style et l'esprit; il semble n'avoir été qu'un brouillon, car il est surchargé de ratures et de renvois, et la façon dont il finit n'a pas l'allure d'une terminaison d'article. Quoi qu'il en soit, il présente, comme vous allez en juger, un intérêt remarquable, tant au point de vue du sujet lui-même qu'à celui de l'intelligence de l'auteur (2).

« Le mot impôt en France a conservé de nos temps anciens je ne sais quelle teinte qui le fait considérer, non seulement comme une charge, mais encore comme quelque chose d'odieux.

» D'un côté, même aujourd'hui dans nos montagnes, il s'identifie avec le mot « taille », qui autrefois présentait quelque chose de servile; le vilain seul était « taillable », l'homme libre ne l'était pas.

» D'un autre côté, au moyen des doctrines du droit divin et de « domaine universel » qui s'étaient établies, l'impôt commandé par le souverain semblait le désigner comme propriétaire de toutes choses et ne reconnaître le propriétaire véritable que comme un simple détenteur.

» De plus, le mauvais emploi des impôts, les fortunes scandaleuses qui en ressortaient en faveur d'une multitude de traitants,

(2) M. Bonnefoy pense qu'il s'agit d'un fragment de discours de Montlosier au Conseil général.

Digitized by Google

ainsi que les prodigalités en faveur de différentes espèces de courtisanes et de courtisans, la manière dont ils étaient absorbés pour de vaines magnificences, telles que les constructions de Versailles et de Marly, toutes ces causes ne pouvaient donner aux impôts beaucoup de faveur.

» Enfin leur mauvaise nature, leur mauvaise perception, la bizarrerie des pays de gabelle entremêlés aux pays de frontières, l'embarras des douanes intérieures, le désordre des contrebandes, les privilèges de quelques villes, de quelques provinces, de quelques classes, on comprend comment l'ensemble de toutes ces causes a pu donner à l'impôt une couleur odieuse.

» Je ne prétends pas effacer entièrement cette prévention; pourtant, si l'on voulait m'écouter, je pourrais l'affaiblir. Si les impôts sont ce qu'ils doivent être, s'ils sont perçus avec mesure, distribués avec égalité, employés selon leur destination, ma pensée (je dois la dire avec franchise) est que loin d'être de la part du Gouvernement une vexation, ainsi qu'on le croit communément, ils sont, au contraire, un bienfait; ils sont, pour celui qui les paie, non une somme sacrifiée et perdue, mais un véritable placement et un placement à intérêt.

» Et d'abord, intérêt de sûreté, qui fait que vous avez une défense, au dehors contre les invasions étrangères, au dedans contre les passions, les vengeances, les attaques de la cupidité ou des animosités personnelles.

» Intérêt de liberté, qui fait que vous, faible, vous avez une garantie contre l'oppression des hommes puissants; qui fait que vous avez l'exercice de toutes vos volontés et que vous n'avez à porter d'obéissance qu'à la loi.

» Intérêt d'amélioration de la chose publique, qui fait que vous avez des écoles d'arts, de sciences, d'agriculture et de commerce; qui fait que vous avez des canaux de navigation, des grandes routes royales, départementales et vicinales.

» Intérêt d'ordre et d'équité, qui fait que vous avez pour toutes vos contentions, des tribunaux administratifs ou judiciaires!

» C'est certainement à l'impôt que vous devez tous ces avantages, et alors ce n'est pas contre l'impôt en soi que vous devez vous élever, mais seulement contre son mauvais usage, contre sa mauvaise distribution, contre sa mauvaise administration.

» Il en est ainsi du père de famille, à cet égard l'Etat n'est pas dans une autre situation : si le père de famille est aussi peu versé que l'administration de l'ancien régime, il pourra sans doute tout sacrifier à des fantaisies ou à des plaisirs, détériorer ainsi sa fortune et parvenir à sa ruine. S'il est sage, il saura quand il faudra

Digitized by Google

détourner une partie de ses revenus, tantôt pour embellir ou réparer sa maison, tantôt pour opérer des défrichements, des dessèchements, des défoncements de terrain, des arrachements de pierre ou de roc qui embarrassent sa culture, tantôt pour des entourages de murs, de haies ou de palissades, tantôt pour des plantations, des fabrications de « compots », des transports de marne, de chaux ou de plâtre. Et avec cela encore il saura mettre à part quelque petite somme pour l'éducation de ses enfants ou le mariage de sa fille. Toutes ces contributions que s'impose le père de famille sont prises sans doute sur son bien-être du moment; mais quand il est sensé, quand il a bien jugé la portée de ses moyens et celle de ses sacrifices, il se trouvera, en dernière analyse, que ces sacrifices tourneront en augmentation de ses jouissances et en accroissement de ses capitaux. Dans la même supposition, il en sera de même des contributions publiques. Il faut le dire, le grand inconvénient des impôts se trouve moins dans leur charge que dans leur mode de perception.

» A cet égard, on distingue deux sortes d'impôts: les impôts qu'on appelle « directs » et ceux qu'on appelle « indirects ». L'un et l'autre ont dans leur mode de perception des inconvénients qu'il faut connaître. Parlons d'abord des impôts indirects. Sous Bonaparte, qui ne s'embarrassait en aucune manière des libertés publiques, ce qui concerne les boissons avait été réglé d'une manière si âpre, si vexatoire, que dans tous les temps le régime qu'il a établi à cet égard doit être avant tout, dans un temps de liberté, devenu insupportable. C'est encore dans l'intérêt de cet impôt qu'on doit songer à réformer son mode de perception. Le mode est susceptible de réforme. Il n'en est pas de même de l'impôt direct; quoi qu'on entreprenne à cet égard, on ne parviendra jamais à une égale et juste répartition, soit entre les départements, soit entre les communes, soit même entre les individus.

» Au premier aperçu, il est facile de voir que l'impôt direct est le plus repoussant. En effet, c'est celui qui se rapproche le plus ostensiblement de ce qu'on a anciennement appelé « taille ». Aussi voyons-nous que parmi les peuples, tout ce qui est libre, tout ce qui a quelque sentiment de fierté et de dignité, se préserve tant qu'il peut de cette espèce d'impôt. Il est inconnu aux Etats-Unis; il est presque inaperçu en Suisse; en Angleterre, où la masse des contribuables est énorme, les impôts directs sont peu de chose. Ce n'est qu'à la dernière extrémité et pour les cas les plus urgents qu'on se décide à établir un impôt sur le revenu (income-taxe). Ce fut pour le pays une de ses grandes calamités dans la dernière guerre. A la paix de la Restauration, un chancelier de l'Echiquier, un des hom-

Digitized by Google

mes les plus honorés de l'Angleterre (M. Vœnsitart) fit tous ses efforts pour le conserver encore quelques années; il ne put y parvenir. Au seul nom d'imposition sur le revenu, il n'est pas un Anglais qui ne frémisse. Pour ce qui concerne les impôts indirects, personne ne souhaite (cela seul peut faire présumer une différence dans le caractère des deux impôts), au contraire impôt indirect. (?) (passage peu lisible).

» Si l'on veut rechercher la nature de l'impôt direct, il sera facile de voir que par l'impossibilité d'une juste et égale répartition, il se prête à toutes les concessions et à toutes les vexations; sa nature est de se prêter à toutes les concussions; le riche puissant sera toujours ménagé, le faible toujours accablé..... de la part de répartiteurs qui n'ont et ne peuvent avoir à cet égard aucune idée fixe..... une occasion continuelle de persécution et d'oppression; excepté pour des causes qui sont en évidence, l'impôt direct a toujours été repoussé, pour nous.....

» On ne peut faire le même reproche à l'impôt indirect; c'est là où règne l'égalité; l'impôt est le même pour tous quand il est ce qu'il doit être. Il n'est susceptible ni de vexations ni d'arbitraire; de plus, je le paie, non à l'heure du percepteur, mais à la mienne; je me présente librement pour l'acquitter et j'ai toujours une jouissance en l'acquittant. Au moment où j'achète des bottes, un habit, un chapeau, je n'ai point à m'informer des droits mis sur les laines, sur le cuir ou sur le feutre; je ne m'en occupe pas.

» On dit: « Mais, alors, le pauvre paie comme le riche? » Eh! oui, sans doute, il paie de même, comme le riche, le blé au marché, la boisson chez le marchand de vin, le sel chez l'épicier, le tabac quand il fume, ainsi que l'eau-de-vie. C'est commandé par la nature des choses et la constitution même des sociétés. Deux prix au marché, l'un pour le riche, l'autre pour le pauvre, présentent une conception qu'il faut reléguer avec celle des « maximum » de..... de salaires ou de denrées. Dans le mouvement des sociétés, les productions et les consommations, les besoins de ceux qui emploient et de ceux qui sont employés, tout cela a, comme l'atmosphère, des vagues, des flux, des reflux, qu'il faut prévoir et savoir supporter. Au bout d'un temps tout finit par se balancer et s'équilibrer. Si le pain, le vin et le sel augmentent de prix, la main-d'œuvre ne tardera pas à prendre le niveau; des gênes passagères peuvent se supporter. Ce qui est insupportable, c'est l'arbitraire, c'est une contribution frappée sur une personne à la discrétion d'une autre personne; voici ce qui se passe aujourd'hui: qu'on dégrève le prix du sel, si nécessaire à nos bestiaux! Cela fera peu d'impression et ne laissera surtout aucune reconnaissance. Qu'on augmente en

Digitized by Google

même temps l'impôt direct, et ce sera partout des murmures ou des cris.

» Sous tous les rapports, l'impôt indirect est ce qui convient à un peuple fier, à un peuple libre. La seule précaution nécessaire est de l'asseoir, s'il est possible, sans avoir recours à des formes vexatoires et à une armée de commis. Ce n'est pas du mode dont on s'occupe aujourd'hui; ce n'est pas des moyens d'alléger sa perception, c'est des moyens de l'anéantir à l'effet de faire porter toutes les charges sur les propriétaires et sur la propriété. Ce qui s'est dit pendant longtemps de la féodalité et de l'aristocratie, de la noblesse et du privilège s'est affaibli; la propriété et les propriétaires ont hérité de toutes les anciennes préventions; la guerre n'est pas encore ouvertement déclarée à la propriété et aux propriétaires, elle le sera bientôt..... Il faut supprimer tout à fait l'impôt sur les consommations, ou s'attendre qu'il portera également sur toutes les parties d'une grande population. Il n'y a pas du tout à s'effrayer de cette égalité. » Le document s'arrête là.

Comme conclusion: Du caractère tout intime de ces quelques lettres, il résulte clairement que celui qui les a écrites, bien que préoccupé par de grands travaux politiques et littéraires, ne perdait pas de vue les questions de détail; qu'en outre il y fait preuve d'une compétence considérable sur l'agronomie et l'économie rurale; enfin, le ton affectueux de ses missives, l'aménité qu'il montre à l'égard de ceux qu'on lui recommande indiquent que cet homme était bon. Ce sont là de belles qualités à reconnaître encore chez l'éminent Clermontois. Pour ce qui est de son appréciation sur « l'impôt », je ne suis pas compétent pour juger de ses aphorismes; mais ce qu'on reconnaîtra avec moi, c'est l'élévation de la pensée, l'esprit libéral, un grand fonds d'expérience et comme une sorte de prévision du mouvement d'idées qui s'accentue de plus en plus, chaque jour, sur cette grande question.

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

Depuis que j'ai eu l'honneur de lire cette communication à la Société des Amis de l'Université, M^me^ Saint-Rames a retrouvé d'autres lettres de M. de Montlosier qu'elle a bien voulu me confier. Elles sont tout aussi intéressantes que les premières, en ce que, tout en ne traitant que d'affaires privées, elles contiennent çà et là de curieux aperçus sur les hommes et la société de l'époque, et qu'elles établissent encore les vastes connaissances de l'auteur et le fonds de sa nature qui est une inépuisable bonté.

Pour ne pas abuser de l'attention des lecteurs, je ne ferai pas l'exégèse de ces lettres assez nombreuses, ce qui nécessiterait tout

Digitized by Google

au moins un second article, je me bornerai à en faire un exposé succinct.

Les lettres sont au nombre de 26; la plus ancienne, date de 1817, la plus récente de 1838; toutes sont empreintes d'un caractère de cordialité et d'une grande aménité pour le monde de son temps dont il cite un certain nombre de noms, soit de la capitale, soit de notre pays, même à l'égard de personnes dont il semble avoir eu à se plaindre. Presque toutes sont adressées à son vieil ami M. Chaise-Martin; deux seulement sont timbrées à la cire avec ses armoiries, les autres sont simplement pliées sur elles-mêmes, Elles traitent toutes de ses affaires particulières, relativement à la gestion de ses intérêts et plus particulièrement à ce qui touche à « son cher Randanne » où reposent ses cendres. Beaucoup de ces épîtres ne sont pas datées et paraissent avoir été écrites à la hâte sur des papiers de dimensions différentes, pour instructions urgentes; celles-là sont au nombre de 18; dans l'une d'elles, il critique les gens qui espèrent se faire une carrière sur le tard; une autre est une véritable consultation adressée à M. Bayle-Mouillard, célèbre avocat à Clermont-Ferrand; dans une autre, il annonce la mort de M. de Rougé, « grand chercheur et grand fouilleur » (il ne peut être question du célèbre égyptologue français de ce nom, dont le décès est très postérieur à celui de Montlosier); dans une autre, il annonce un fait sensationnel: «... Une certaine grande dame du nord est revenue en France », ne serait-ce pas la duchesse de Berry? Une autre contient des considérations sur le projet de suppression des entreposeurs généraux des tabacs; une autre annonce la mort inopinée de quelqu'un, et Montlosier fait suivre ses regrets d'appréciations médicales; une autre mentionne un projet de retour des biens du clergé et du domaine à la Caisse d'amortissement, ainsi qu'un emprunt en Angleterre. Les deux lettres de 1817 et 1819 sont afférentes aux affaires privées; dans la dernière, il y raconte son voyage en Prusse, elle est timbrée de Forbach: « J'ai dépensé » l'or à boisseau, j'ai dépensé de même mes forces et ma vie; je ne » puis dire après cela que je n'en sois pas très content, il m'en reste » de bons et précieux résultats; mais vous ne me reconnaîtriez pas, » je me fais peur, vous me trouverez cent ans. »

Nous arrivons ensuite à 1834: les 18 précédentes non datées paraissent devoir se placer entre 1819 et 1834. Quatre lettres, toutes d'affaires, écriture étrangère, sauf la signature qui est autographique; dans l'une d'elles, le comte prévient qu'il est malade et obligé d'avoir recours à un ami comme secrétaire; dans l'une il y parle de troubles à Paris et à Marseille; les deux dernières sont des réponses sur le même papier à M. Chaise-Martin.

Digitized by Google

En 1836, quatre lettres annonçant un projet de voyage ainsi que d'une saison au Mont-Dore.

1838, projet de courrier entre Clermont et le Mont-Dore. Il annonce à M. Chaise qu'il a vu le roi, la reine, M. Athalin, le duc de Bassano; affaires entamées avec le duc de Caylus, M. Levêt, etc. L'éminent écrivain s'éteignait peu de temps après à l'âge de 82 ans.

Nous avons parlé plus haut d'un peintre qui était venu à Randane; un curieux document que je découvre parmi les sus-dites lettres va peut-être nous éclairer; c'est la copie d'une lettre adressée en mai 1838, par le général Athalin, au comte de Montlosier; en voici quelques fragments : «... J'ai lu avec attention les pièces que » vous avez bien voulu me communiquer et qui se rapportent au » fait d'armes d'un de vos aïeux que le Roi, d'après le vœu exprimé » par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-» Ferrand, s'est montré disposé à consacrer en en faisant le sujet » d'un tableau qui aurait sa place dans les galeries de Versailles... » Lorsque je pourrai me flatter de concourir efficacement à rappeler » au roi l'accueil bienveillant qu'il a fait à votre désir de voir » l'action courageuse d'un enfant de l'Auvergne, l'un de vos » ascendants, consacrée et glorifiée par sa reproduction sur l'une » des pages qui ornent le sanctuaire de nos gloires françaises à » Versailles. » M. de Montlosier ajoute : «... que mon affaire se « ferait, c'est-à-dire que le peintre serait nommé et pourrait être à » ma disposition, je suppose ou je soupçonne que ce pourrait être » Charlet. » Le tableau a-t-il été fait, et où est-il? c'est ce que j'ignore. J'ai vainement cherché dans les mémoires de l'Académie de Clermont quelques renseignements sur le tableau en question, je n'ai rien trouvé (1). Les armoiries des de Reynaud de Montlosier sont : « de gueules au chevron d'or accompagnées de trois roses d'argent. »

Tel fut Montlosier, notre éminent compatriote, un homme du devoir, un économiste remarquable et un écrivain distingué.

Dr Hospital.

(1) Rien non plus dans la nomenclature des œuvres de Charlet.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

Pl. II — Appareil à Plankton

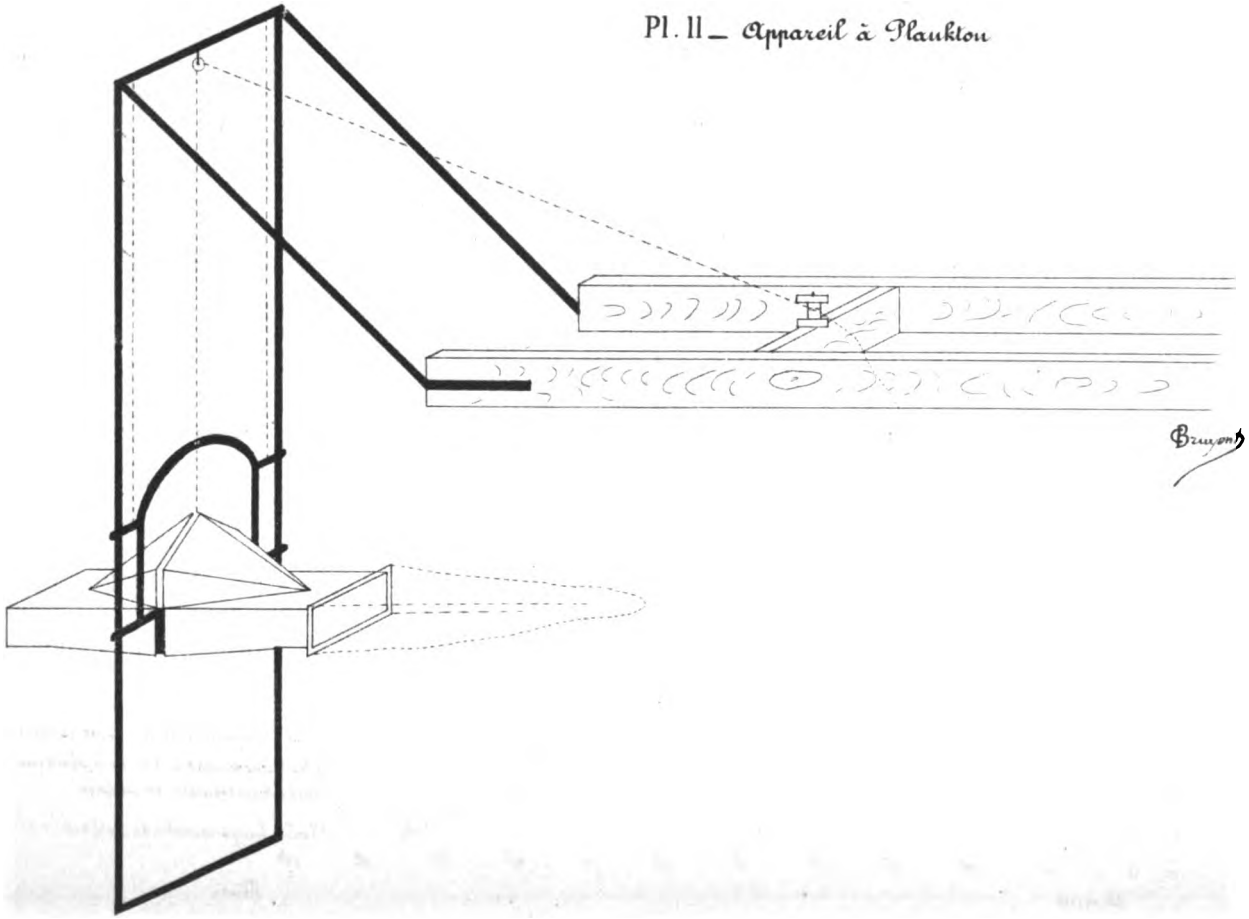

Digitized by Google

Pl 1 – Diagramme des Pêches du 21-22 Octobre 1899

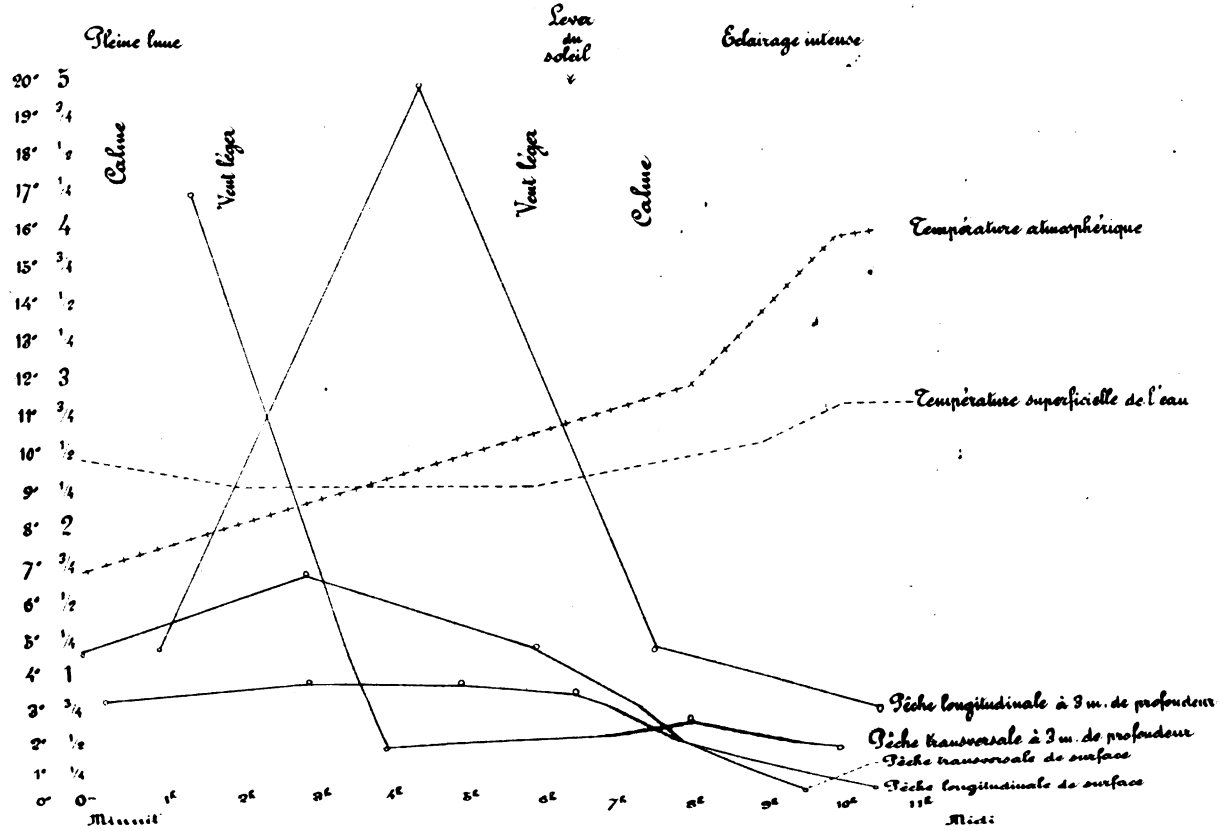

Digitized by Google

LES

NATIONALITÉS EN AUVERGNE

AU VI^e SIÈCLE [1]

Dans une étude précédente (2), j'ai montré que tous les comtes qui ont gouverné l'Auvergne au VI^e siècle, excepté pendant un état de siège qui n'a pas duré plus de deux ans, appartenaient aux grandes familles du pays. Une conclusion qui semble découler de ce fait, c'est que la conquête franque n'a pas dû introduire en Auvergne un fort contingent de barbares; autrement on s'expliquerait mal que pas un seul de ceux-ci ne figure sur les listes de ses gouverneurs, à une époque où cette province était encore travaillée par des velléités d'opposition à ses nouveaux maîtres. Pour tirer la chose au clair, c'est-à-dire pour fixer les idées sur la nationalité des divers éléments de la population de l'Auvergne, j'ai fait le relevé de tous les habitants mentionnés dans nos sources, et, au moyen des noms qu'ils portent, j'ai essayé d'arriver à déterminer leur origine.

Voici cette liste, que je crois complète. S'il a été possible de la dresser si exceptionnellement nombreuse, c'est parce que Grégoire de Tours, qui est notre source principale, était lui-même un enfant de Clermont, et que, à part la Touraine dont il a été l'évêque, aucune contrée de la Gaule ne revient plus souvent dans ses récits que sa

(1) *Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), n° 4, pp. 224-242, 1900.

(2) *Les Comtes d'Auvergne au* VI^e *siècle* (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE (Classe des lettres), n° 11, novembre 1899, pp. 769-790.

Digitized by Google

terre natale. J'ai largement profité aussi des beaux recueils de M. Leblant, qui contiennent un bon nombre d'épitaphes datées relatives à des habitants de l'Auvergne (1).

N. B. — Abréviations : *H. F.* = l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours ; *V. P.* = le *Vitæ Patrum* ; *I. C.* = *Inscriptions chrétiennes* ; *N. R.* = *Nouveau recueil d'Inscriptions chrétiennes*.

Abraham, ermite, à Clermont, *V. P.* III ; *H. F.*, II, 21.

Æmilianus, ermite, *V. P.*, XII.

Æterna, matrone, à Vibriacum, *Virt. Jul.*, 49.

Alexandre, religieux. *Glor. Conf.*, 35.

Alchima, sœur d'Apollinaire, à Clermont. *H. F.*, III, 2, 12.

Amabilis, prêtre, à Riom. *Glor. Conf.*, 32.

Anagildus. *Virt. Jul.*, 12.

Anastase, prêtre, à Clermont, *ingenuus genere*. *H. F.*, IV. 12.

Apollinaire, comte, puis évêque de Clermont. *H. F.*, II, 37 ; III, 2.

Aprunculus, évêque de Clermont. *H. F.*, II, 23, 36 ; III, 2 ; *V. P.*, IV. 1.

Armentaria, mère de Grégoire de Tours. *V. P.* VII, 2.

Armentarius, clerc au service de Grégoire de Tours, à Clermont (563). *Virt. S. Mart.*, I, 33.

Arcadius, fils d'Apollinaire. *H. F.*, II, 9, 12, 18.

Ascovindus, *civis Arvernus*. *H. F.*, IV, 16.

Ausanius, ami de Parthenius. *H. F.*, III, 36.

Avitus (saint), évêque de Clermont. *H. F.*, IV, 35 ; V, 11 ; X, 6 ; *Glor. Mart.*, 64, 66 ; *Virt. S. Jul.*, 48 ; *Virt. S. Mart.*, III, 60 ; *V. P.*, II prol. ; *Glor. Conf.*, 40.

Balsimius, à Artonne. Leblant, *I. C.*, II, p. 33.

Bardario (Barbario?), diacre, à Coudes. Leblant, *I. C.*, II, p. 33.

Becco, comte de Clermont. *Virt. Jul.*, 16.

Beregisilus, parent d'Euphrasius de Clermont. *H. F.*, IV, 35.

Brachio, abbé de Menat (Puy-de-Dôme). *V. P.*, XII, 2.

Britianus, comte de Clermont. *H. F.*, IV, 39.

Cæsaria, femme du comte Britianus. *H. F.*, IV, 13.

Cæsarius, à Lezoux (Puy-de-Dôme). Leblant, *N. R.*, p. 230. — Pas daté, mais, selon toute vraisemblance, du VI^e^ siècle.

Caluppa, reclus, en Auvergne. *H. F.*, V, 9 ; *V. P.* XI.

Candidus, à Coudes. Leblant, *I. C.* II, p. 340.

Cato, prêtre de Clermont. *H. F.*, IV, 5-7, 11.

Cautinus, évêque de Clermont. *H. F.*, IV, 7.

(1) E. Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle*. Paris, 2 vol. in-4°. — Idem, *Nouveau recueil d'Inscriptions chrétiennes antérieures au VIII^e^ siècle*. Paris, 1897, in-4°.

Digitized by Google

Concordia, à Artonne (Puy-de-Dôme). LEBLANT, *I. C.*, II, p. 321.
Desiderius, *ex Arverno*, *Virt. S. Mart.* II, 20.
Edatius, prêtre, à Artonne (Puy-de-Dôme), *Glor. Conf.*, 5.
Emellio, diacre, à Clermont. LEBLANT, *N. R.*, p. 231.
Epachius, prêtre, à Riom (Puy-de-Dôme). *Glor. Mart.* 86.
Erena, à Coudes. LEBLANT, *I. C.* II, p. 340.
Euchirius, sénateur de Clermont. *H. F.*, II, 90.
Eulalius, comte de Clermont. *H. F.*, VIII, 18, 27, 45; X, 6, 8.
Eulalius, archiprêtre, à Artonne. *Glor. Conf.*, 5.
Eunomius, prêtre, à Clermont. *Glor. Mart.*, 52.
Euphrasius (saint), évêque de Clermont. *V. P.*, IV, 1; *H. F.*, II, 36; III, 2.
Euphrasius, prêtre, à Clermont, fils du sénateur Evodius. *H. F.*, IV, 35.
Eustenia, nièce de Grégoire de Tours. *Virt. S. Mart.*, *M.*, IV, 36.
Evodius, prêtre et sénateur de Clermont. *H. F.*, IV, 13, 35; *V. P.*, VI, 4.
Fedamia. *Virt. Jul.*, 9.
Fedamius, fils du prêtre Eunomius, *Glor. Mart.*, 52.
Firminus, comte de Clermont. *H. F.*, IV, 13, 30, 35, 40.
Florentius, père de Grégoire de Tours. *V. P.*, XIV, 3.
Gallus (saint), évêque de Clermont. *V. P.*, VI; *H. F.*, IV, 5, 6, 13; *Glor. Mart.*, 50; *Virt. Jul.*, 23.
Georgia, religieuse de Clermont. *Glor. Conf.*, 34; LEBLANT, *I. C.*, II, p. 329.
Georgius, grand-père de Grégoire de Tours. *V. P.*, VI, 1, et XIV.
Georgius, comte de Clermont, *civis Vellavus*. *Glor. Conf.*, 34.
Grégoire de Tours, né à Clermont.
Gundulfus, duc, grand-oncle maternel de Grégoire de Tours. *H. F.*, VI, 11, 26.
Honoratus, parent de saint Quintien. *V. P.*, IV, 3.
Hortensius, comte de Clermont. *V. P.*, IV, 3; *H. F.*, IV, 35.
Imnacharius, familier de Chramn, à Clermont. *H. F.*, IV, 13.
Impetratus, prêtre de Clermont, *V. P.*, VI, 3.
Ingenuus, pasteur, à Brioude. *Virt. Jul.* 15.
Jean, fils du comte Eulalius de Clermont, archidiacre de Rodez. *H. F.*, X, 8.
Jean, à Coudes. LEBLANT, *I. C.*, II, 339.
Julianeta, à Coudes. LEBLANT, *I. C.*, II, 342.
Julien, *defensor*, puis prêtre, à Clermont. *V. P.*, VI, 6.
Julien, prêtre de Randan. *H. F.*, IV. 32.

Digitized by Google

Justinus, beau-frère de Grégoire de Tours. *Glor. Mart.*, 70; *Virt. S. Mart.*, II, 2.
Lætus, diacre, à Artonne. LEBLANT, *I. C.*, II, 321.
Laurentius, prêtre. MAASSEN, *Concilia*, 65.
Leobardus, religieux, indigène d'Auvergne. *V. P.*, XX, 1.
Léocadie, grand'mère de Grégoire de Tours. *V. P.*, VI, 1.
Lupa. LEBLANT, *N. R.*, p. 233.
Lytigius, *ex monitoribus*. *H. F.*, III, 13.
Martius, abbé. *V. P.*, XIV.
70 Meratina, religieuse. *V. P.*, VI, 7.
Nanninus, prêtre de la *domus Vibriacensis*. *Virt. Jul.*, 48.
Nicetius, neveu par alliance de Grégoire de Tours. *H. F.*, V. 14.
Nicetius, comte de Clermont. *H. F.* VIII, 18, 30, 48; IX, 22.
Numninus, tribun, *ex Arverno*. *Clor. Conf.*, 40.
Nivardus, ami du père de Grégoire de Tours. *V. P.*, XIV, 3.
Ommatius, sénateur de Clermont, plus tard évêque de Tours. *H. F.*, III, 17; X, 30.
Optadinus, prêtre auvergnat, délégué au concile d'Orléans en 538. MAASSEN, *Concilia*. 86.
Palladius, comte de Gévaudan, *H. F.*, IV, 39.
Palladius, à Coudes. LEBLANT, *I. C.*, II, p. 343.
Papianilla, femme de Parthenius. *H. F.*, III, 36.
80 Parthenius, ministre du roi d'Austrasie. *H. F.*, III, 36.
Pierre, frère de Grégoire de Tours. *Virt. Jul.*, 24.
Pionius, à Coudes. LEBLANT, *I. C.*, II, p. 344.
Placidina, femme d'Apollinaire. *H. F.* II, 37; III, 2, 12.
Porcianus, serf d'un barbare, abbé à Saint-Pourçain (Allier). *V. P.*, V, 1.
Proculus, prêtre de Clermont. *V. P.*, IV, 1.
Proculus, prêtre de Vollore. *V. P.*, IV, 1; *H. F.*, III, 13.
Proserius, prêtre, à Brioude. *Virt. Jul.*, 46 *b*.
Protasius, reclus. *V. P.*, V, 3.
Publianus, archiprêtre de Brioude. *Virt. Jul.*, 22.
90 Quintianus, évêque de Clermont. *H. F.*, II, 36; III, 2, 12, 13, IV, 5, 35; *V. P.*, IV; VI, 3.
Ranihildis, fille de Sigivaldus, *V. P.*, XII, 3.
Remerto, à Clermont. LEBLANT, *I. C.*, II, 330.
Sigria, à Artonne. LEBLANT, *I. C.*, II, 322.
Salustius, comte de Clermont. *H. F.*, IV, 13.
Scaptharius, familier de Chramn. *A. F.*, IV, 13.
Sigivaldus, commandant militaire de l'Auvergne. *H. F.*, III, 13, 16, 23, 24; *V. P.*, V, 5; XII, 2 et 3; *Virt. S. Jul.*, 14.

Digitized by Google

Sigivaldus, fils du précédent. *R. F.*, III, 23.
Socratius, oncle du comte Eulalius de Clermont. *H. F.*, X, 8.
Sunniulfus, abbé de Randan. *H. F.*, IV, 32.
Tetradia, femme du comte Eulalius de Clermont, VIII, 27; X, 8.
Tetradius, parent de l'évêque Cautinus de Clermont. *H. F.*, IV, 31.
Urbanus, diacre, à Brioude. *Virt. S. Jul.*, 46 *b*.
Ursus, *civis Arvernus*. *H. F.*, IV, 46.
Valentinianus, prêtre, à Clermont. *H. F.*, VI, 5.
Venerandus, comte de Clermont, *V. P.*, II. 2.
Verus, neveu du comte Eulalius de Clermont. *H. F.*, VIII, 27.
Victorius, duc d'Auvergne. *H. F.*, II, 20.
Vitalina, religieuse, à Artonne. *Glor. Conf.*, 5.
Viventius, clerc, à Clermont. *V. P.*, VI, 3.

Cela nous fournit un total de 111 noms, qui se décompose comme suit :

I. — Monde ecclésiastique (50 personnes).

A. — *Evêques* [7].

Aprunculus.	Apollinaire.	Cautinus.
Euphrasius.	Quintien.	Avitus.
	Gallus.	

B. — *Autres membres du clergé* [29].

Amabilis, pr.	Euphrasius, pr.	Optadinus, pr.
Anastase, pr.	Evodius, pr.	Pierre.
Armentarius.	Grégoire de Tours.	Proculus, pr.
Bardario, d.	Impetratus, pr.	Proculus, pr.
Cato, pr.	Jean, archid.	Proserius, pr.
Edatius, pr.	Julien, pr.	Publianus, archipr.
Emellio, d.	Lætus, d.	Urbanus, d.
Eparchius, pr.	Laurentius, pr.	Valentinianus, pr.
Eulalius, archipr.	Nanninus, pr.	Viventius, clerc.
Eunomius, pr.	Ommatius, pr.	

C. — *Religieux* [10].

Abraham.	Caluppa.	Protasius.
Æmilianus.	Leobardus.	Sunniulfus.
Alexandre.	Martius.	
Brachio.	Porcianus.	

Digitized by Google

Religieuses [4].

Georgia.	Meratina.	Viventia.
	Vitalina.	

II. — Monde laïque (61 personnes).

A. — *Comtes, Ducs et Commandants militaires* [14].

Becco.	Georgius.	Salustius.
Britianus.	Gundulfus.	Sigivaldus.
Eulalius.	Hortensius.	Venerandus.
Evodius.	Nicetius.	Victorius.
Firminus.	Palladius.	

B. — *Membres de grandes familles* [22].

Arcadius.	Georgius.	Sigivaldus II.
Ausanius.	Justinus.	Socratius.
Beregisilus.	Nicetius.	Tetradius.
Euchirius.	Parthenius.	Verus.
Florentius.	Pierre.	

FEMMES.

Alchima.	Eustenia.	Placidina.
Armentaria.	Leocadia.	Ranihildis.
Cæsaria.	Papianilla.	Tetradia.

C. — *Autres habitants de l'Auvergne, de condition inconnue ou inférieure* [24].

Anagildus.	Fedamius.	Nivardus.
Ascovindus.	Honoratus.	Nunninus.
Balsimius.	Imnacharius.	Pionius.
Cæsarius.	Ingenuus.	Remerto.
Candidus.	Jean.	Scaptharius.
Desiderius.	Lytigius.	Ursus.

FEMMES.

Æterna.	Erena.	Lupa.
Concordia.	Fedamia.	Sagria.
	Julianeta.	

Digitized by Google

De ces cent onze noms, il n'y en a qu'une quinzaine qui soient germaniques ; ce sont les suivants :

Anagildus.	Caluppa.	Ranihildis.
Ascovindus.	Gundulfus.	Scaptharius.
Becco.	Imnacharius.	Sigivaldus I.
Beregisilus.	Leobardus.	Sigivaldus II.
Brachio.	Nivardus	Sunniulfus.

Tous les autres sont gréco-latins (1) et désignent des personnages appartenant, pour l'immense majorité, à la population indigène ; nous n'en connaissons que quatre qui proviennent certainement d'une autre région que l'Auvergne ; ce sont : Aprunculus, ancien évêque de Langres, réfugié à Clermont ; saint Abraham, qui vient de la Mésopotamie, et saint Quintien, avec son parent Honoratus, qui sont des réfugiés d'Afrique.

Si donc il nous fallait juger de la nationalité des habitants de l'Auvergne d'après les proportions que nous indique le chiffre fourni par Grégoire, nous devrions conclure que les indigènes y sont aux barbares immigrés comme 96 est à 15. Mais ce serait une conclusion prématurée, et les considérations qui suivent vont la modifier considérablement.

Si, d'une part, il est solidement établi qu'au VI^e siècle, en Gaule, aucun Franc d'origine germanique n'a porté un nom gréco-latin, de l'autre, il ne l'est pas moins que, dès la même époque, l'usage s'est répandu, parmi les Gallo-Romains, de porter des noms germaniques. Il n'est donc nullement certain que les quinze porteurs de noms germaniques dont nous avons dressé la liste soient tous indistinctement des Germains ; il y en a même certainement

(1) Il y a sur ma liste trente-cinq personnes qui portent des noms grecs ; ce sont : Alexandre, Alchima, Anastase, Arcadius, Balsimius, Eparchius, Erena, Euchirius, Euphrasius [2], Eulalius, Eunomius, Eustenia, Evodius, Fedamia, Fedamius, Georgi, Georgius [2], Gregorius, Johannes [2], Leocadia, Lytigius, Nicetius [2], Ommatius, Palladius, Parthenius, Petrus, Pionius, Proserius, Protadius, Socratius, Tetradia, Tetradius.

Digitized by Google

deux qui appartiennent, par le sang, à de grandes familles gallo-romaines d'Auvergne. Beregisilus appartient à celle du comte Hortensius, et Gundulfus est le grand-oncle de Grégoire de Tours. Ce dernier était Romain de père et de mère, étant fils du sénateur Florentius et de sa femme Artemia. On ne sait si Gundulfus tenait son nom de ses parents, ou si ce n'est pas lui-même qui le changea quand il arriva à la cour d'Austrasie, où nous le voyons occuper les hautes fonctions de *domestique*. Et Beregisilus se trouve peut-être dans le même cas, à moins toutefois que l'on ne veuille s'arrêter, en ce qui le concerne, à l'hypothèse fort probable qu'il était issu d'un mariage mixte, c'est-à-dire que sa mère était Gallo-Romaine et son père barbare. Nous avons plus d'un exemple de ce genre de mariage, et il n'y a rien qui ait plus contribué à l'emploi simultané de noms gallo-romains et de noms barbares par les membres d'une même famille.

Quatre autres personnages, parmi nos quinze porteurs de noms germaniques, me semblent également des Gallo-Romains plutôt que des barbares ; ce sont : Ascovindus, Leobardus, Nivardus et Sunniulfus. Le premier est nommé par Grégoire, à l'occasion du séjour fait en Auvergne par Chramn, fils de Clotaire Ier. « Il avait avec lui, dit notre narrateur, un homme considérable et dont tout le monde reconnaissait le mérite : c'était Ascovindus, citoyen de l'Auvergne, qui s'efforçait énergiquement, mais sans succès, de détourner ce prince de la mauvaise voie (1). » Je n'ai pu rendre toute la portée du mot *civis Arvernus*, qui, dans la pensée de Grégoire, désigne, sans contredit, un indigène auvergnat et, par suite, un homme de race gallo-romaine. Le mot a pris, sous la plume du chroniqueur, une acception à la fois géographique et ethnique ; la signification politique a totalement disparu. Il n'y a pas le moindre doute que l'homme ainsi

1. Grégoire de Tours, *H. F.*, IV, 16.

Digitized by Google

désigné, et qualifié en termes si élogieux, soit, comme Beregisilus et comme Gundulfus, un Gallo-Romain porteur d'un nom germanique (1).

Le cas de Leobardus n'est pas moins clair. Grégoire dit de lui qu'il est *Arverni territorii indigena, genere quidem non senatorio, ingenuus tamen.* Tous ces termes désignent un Gallo-Romain et non un barbare. *Indigena*, pour Grégoire, tout comme *civis* tout à l'heure, ne pourrait, sous aucun rapport, s'appliquer à un homme dont on saurait qu'il est d'extraction étrangère. Ce n'est d'ailleurs que parmi les Gallo-Romains d'Auvergne que la distinction entre les familles sénatoriales et les familles simplement libres avait un sens. Au surplus, toute la biographie de ce saint personnage, que Grégoire a connu et fréquenté assidûment, atteste sa race gallo-romaine. Dès son enfance, ses parents l'envoient à l'école; quand il est devenu adulte, son père veut le marier et invoque l'autorité de l'Ecriture sainte. Ses fiançailles ont lieu selon les coutumes pratiquées en pays gallo-romain; on voit de plus que ses parents ont des propriétés territoriales en Auvergne, et lui-même, nous dit-on, a la passion d'apprendre les lettres. Incontestablement ce personnage est encore un Gallo-Romain porteur d'un nom germanique.

J'en dirai autant de Sunniulfus, qui a été abbé du monastère de Randan (Puy-de-Dôme). Sa piété, son tour d'esprit, les fonctions auxquelles il fut appelé, le silence même de Grégoire sur son origine, tout nous fait croire à sa nationalité gallo-romaine. Sans doute, un barbare pouvait, dès le VI^e siècle, être déjà assez conquis par la civilisation chrétienne pour embrasser la vie religieuse et même pour s'y élever à un haut degré de ferveur; Grégoire de Tours nous en donne lui-même la preuve

(1) Et nullement un Germain, comme le veut LŒBELL, *Gregor von Tours*, 2^e édition, p. 81, note, sur la seule foi du nom. FAURIEL, *op. cit.*, II, p. 147, voit dans le nom d'Ascovindus « un pur nom gaulois ». C'est une foncière erreur; voir FOERSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, nouvelle édition, col. 147-150.

Digitized by Google

en nous parlant de l'abbé Brachio, qui était d'origine thuringienne, et de saint Senoch, né dans une colonie de Taïfales du Poitou. Mais il faut remarquer qu'en pareil cas, lui-même est assez frappé par une pareille circonstance pour prendre la peine de nous faire connaître leur nationalité, comme une preuve de plus de l'excellence d'une vertu qui a dû vaincre l'obstacle du sang barbare.

Nivardus enfin, dont Grégoire ne parle qu'en passant, a bien l'air d'être un Gallo-Romain plutôt qu'un barbare. Nous le voyons lié d'amitié avec le sénateur Georges, père de notre narrateur, et il est bien douteux que des rapports d'amitié aient existé entre Auvergnats et barbares à un moment si rapproché de la conquête franque. Cela n'était pas impossible, sans doute, mais la chose aurait été assez exceptionnelle pour que le chroniqueur en fût frappé lui-même et nous fît connaître la nationalité de l'homme qui avait su conquérir l'amitié de Georges.

Restent neuf personnages qui sont bien de nationalité germanique; ce sont : Anagildus, Becco, Brachio, Caluppa, Imnacharius, Ranibildis, Sigivaldus et son fils du même nom, et enfin Scaptharius. Il en faut tout d'abord écarter deux qui n'ont aucun rapport avec l'Auvergne, et qui, arrivés dans ce pays avec leur maître, Chramn, y sont restés fort peu de temps et l'ont quitté sans retour : ce sont Scaptharius et Imnacharius. Evidemment ils ne sont pas les seuls barbares que ce prince a amenés avec lui en Auvergne, mais, pas plus que lui, ils ne peuvent être compris dans la population de ce pays, et je ne les aurais pas portés sur ma liste si je n'avais craint, en les omettant, de laisser croire à quelque lecteur distrait que je les avais oubliés. Chramn, avec Imnacharius et Scaptharius, ainsi que toute sa *maisnie*, n'est en Auvergne qu'un hôte de passage, dont on ne saurait faire état dans un relevé de la population germanique de ce pays.

Digitized by Google

C'est un hôte de passage encore que Sigivaldus, parent du roi Thierry I^er, qui fut chargé du gouvernement de l'Auvergne après la sanglante répression de la révolte de 530. Sigivaldus, naturellement, amena avec lui sa famille, comprenant, entre autres, son fils, nommé Sigivaldus comme lui, sa fille Ranihildis, et une suite assez nombreuse sans doute, dont faisaient partie deux jeunes serfs d'origine thuringienne, deux frères dont l'un portait le nom de Brachio.

Le comte Becco, qui gouverna l'Auvergne pendant quelque temps après la mort de Sigivaldus, y était arrivé, selon toute apparence, en même temps que lui, avec l'armée d'occupation, dont le séjour en Auvergne ne paraît pas s'être prolongé au dela de la durée de l'état de siège. Becco, si je ne me trompe, sera retourné dans son pays d'origine après l'expiration de ses fonctions. Pour la famille de Sigivaldus, cruellement frappée par la fin tragique de son chef, elle disparut bientôt de l'Auvergne : Sigivaldus II, ami de Théodebert, alla rejoindre ce prince en Austrasie, et il est probable que les autres membres de sa famille ne seront pas restés longtemps établis dans une province étrangère, où leur père avait été détesté et où avait coulé son sang. Seule, une fille de Sigivaldus, Ranihildis, paraît s'être mariée en Auvergne et y être restée plusieurs années après la mort de Sigivaldus; elle fit à Brachio une donation de terres à Saint-Saturnin-de-Vensat (1). Un homme de la suite de Sigivaldus, Brachio, resta aussi en Auvergne, où il devint abbé de Menat. Ce saint homme a eu, si nous pouvons nous en rapporter à l'indice fourni par sa nationalité thuringienne, une destinée bien singulière. Selon toute apparence, il faisait partie, avec son frère, des prisonniers que l'armée de Thierry I^er ramena en 524 de son expédition de Thuringe. C'était alors un bel adolescent, dont Sigivaldus,

1. Grégoire de Tours, *V. P.* XII, 3.

Digitized by Google

son maître, avait fait son veneur. En cette qualité, il parcourait les forêts de l'Auvergne, richement vêtu et l'épée au poing, à la poursuite des bêtes sauvages. Touché des vertus et des enseignements de l'ermite saint Emilien, il se convertit et, à la mort de Sigivaldus, il embrassa la vie religieuse. Il remplit une longue carrière riche en œuvres et mourut en odeur de sainteté (576). Pour lui, comme pour Radegonde, sa compatriote, les malheurs de sa patrie et ses propres infortunes étaient devenus l'occasion du salut.

Ainsi, chose singulière, nous n'avons pas rencontré jusqu'à présent de véritables habitants de l'Auvergne qui soient d'origine germanique. Parmi ceux que leurs noms semblent désigner comme tels, les uns sont en réalité des Gallo-Romains, les autres ne sont que des hôtes de passage. Restent deux hommes que nous pouvons, à la rigueur, considérer comme des barbares, bien que Grégoire ne fasse aucune mention de leur nationalité : ce sont Anagildus et Caluppa. Mais, si l'on peut s'en rapporter à leurs noms, cette nationalité est visigothique et non franque. Le nom d'Anagildus est inconnu chez les Francs (1), tandis que ses deux éléments constitutifs se retrouvent dans celui d'Athanagild porté, comme on sait, par un roi des Visigoths, et que sa désinence est particulièrement fréquente dans les noms d'hommes de cette nation (*Athanagild*, *Leovigild*, *Hermenegild*, etc.).

Quant à Caluppa, la nationalité visigothique de ce nom est une chose à peu près certaine. Une particularité propre aux langues gothiques (à savoir l'ostrogoth, le visigoth, le suève et le vandale), de même qu'au vieux-saxon, c'est la désinence *a* (génitif *anis*) usitée dans les noms propres à la place de l'*o* employé dans les autres dialectes (2).

(1) Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, col. 85, ne connaît qu'Anahildis, nom de femme dans le Polyptyque d'Irminon.

(2) Sur cette particularité, voir Foerstemann, *op. cit.*, t. I, p. 2, et cf. G. Kurth, *Histoire politique des Mérovingiens*, p. 338.

Digitized by Google

Aussi tous les noms affectés de la désinence *a* que nous trouvons dans Grégoire de Tours appartiennent-ils à des individus parlant un des idiomes gothiques, comme on peut le voir par la liste suivante :

NOMS GOTHIQUES.

Agila, roi des Visigoths. *H. F.*, III, 30.
Agila, ambassadeur visigoth. *H. F.*, V, 43 (gén. Agilanis).
Ægila. Le duc Calumniosos cognomento Ægila (gén. Ægilanis), duc de Gontran, dans le Midi. *H. F.*, VIII, 30.
Ara, duc ostrogoth sous Théodoric le Grand, à Arles. *Glor. Mart.*, 77.
Attila, roi des Huns. *H. F.*, II, 7 (acc. Attilanem). Nom transmis sous une forme germanisée par les Goths.
Audica, roi de Gallice. *H, F.*, VI, 43.
Caluppa, reclus, à Meallet (abl. Caluppane). *Vit, Patr.*, XI.
Chuppa, *comes stabuli*, sous Chilpéric, roi des Francs. *H. F.*, V, 39 (abl. Chuppane); VII, 39 (acc. Chuppanem); X, 5 (1).
Cyrola, évêque des Vandales d'Afrique. *H. F.*, II, 3.
Leuva, roi des Visigoths. *H. F.*, IV, 38, (abl. Leuvane); IX, 24 (gén. Leuvanis).
Occila, buccellaire d'Aétius. *H. F.*, II, 8.
Oppilla, ambassadeur visigoth. *H. F.*, VI, 40.
Sigila, fidèle de Sigebert I^er^, *qui quondam ex Gothia venerat. H. F.*, IV, 51.
Theuda. *H. F.*, III, 30, roi des Visigoths.
Traguila, serviteur d'Amalasonthe, reine des Ostrogoths. *H. F.*, III, 31 (acc. Traguilanem).

Résumons rapidement les résultats de cette enquête.

Sur quinze porteurs de noms germaniques que nous rencontrons au VI^e siècle, il y a six Gallo-Romains et deux Visigoths, plus un Thuringien que les jeux de la fortune ont amené dans ce pays. Les six autres sont des Francs germaniques, mais qui n'ont fait que passer en Auvergne

(1) Chuppa est le seul personnage de cette liste qui ne paraisse pas appartenir à une des nationalités de langue gothique. Comme l'indiquent son pays et le roi qu'il sert (celui de Neustrie), il est probablement un des Saxons si nombreux dans le pays de Bayeux. L'exception confirme donc littéralement la règle, puisque la désinence *a* (pour *o*) caractérise aussi bien le saxon que les idiomes gothiques.

Digitized by Google

sans y prendre racine. Lidée d'une prise de possession ou d'une colonisation de l'Auvergne par ce peuple doit donc être absolument écartée. La population de l'Auvergne est restée homogène depuis la fin de l'Empire; la conquête franque n'y a introduit aucun élément nouveau dans une proportion appréciable.

Ces conclusions, on le voit, s'opposent diamétralement au point de vue des historiens qui veulent que toute la Gaule, y compris les provinces les plus méridionales, ait reçu, après la conquête franque, un contingent considérable de nouveaux habitants barbares. Roth, qui a donné à cette manière de voir son expression la plus catégorique (1), est convaincu que le nombre de ces immigrants devait être assez considérable en Auvergne. Mais le seul argument qu'il invoque à l'appui de son opinion est un passage de Grégoire de Tours où cet écrivain, racontant l'histoire d'Euphrasius, qui essaya de se faire nommer évêque de Clermont après la mort de Cautinus, consacre à ce personnage quelques lignes dédaigneuses : « C'était un homme de vie raffinée, mais de mœurs peu chastes; il enivrait souvent les barbares, mais il nourrissait rarement les indigents (2). »

Ces barbares, au dire de Roth, sont des Francs germaniques, et son opinion est partagée, si je ne me trompe, par la plupart de ceux qui se sont occupés de notre passage (3). Mais c'est là préjuger la question et c'est, de plus, la trancher fort mal, attendu que tous les Francs ne sont

(1) Nicht minder ist gewiss, dass sich mit der Eroberung Franken in allen Landestheilen niederliessen, nicht nur bis zur Loire, wo die fraenkisch Bevoelkerung theils staerker, theils ebenso stark war als die Romanische, sondern auch von der Loire bis in das südlichste Gallien und in Burgund. Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 68.

(2) Erat quidem elegans in conversatione, sed non erat castus in opere, et plerumque inebriabat barbaros, sed raro reficiebat egenos. *H. F.*, IV, 35.

(3) Roth, *op. cit.*, p. 68 avec la note 104 ; Arndt, dans son édition de *Grégoire de Tours, H. F.*, IV, 35 ; Krusch, dans la *Table onomastique* de la même édition, p. 935.

Digitized by Google

pas des barbares (1), ni tous les barbares des Francs. On a déjà fait remarquer ailleurs un sens très particulier que le mot *barbare* avait pris dans les derniers temps de l'Empire et qu'il avait conservé dans les commencements de l'époque mérovingienne : c'est celui de soldat (2). On est fondé à se demander si ce n'est pas de soldats que Grégoire veut parler plutôt que de Francs germaniques. En effet, il n'y a pas de raison apparente pour supposer qu'Euphrasius aurait tenu à s'enivrer avec des étrangers plutôt qu'avec ses compatriotes; mais on comprend parfaitement que s'il cultivait la bouteille, il ait recherché la compagnie des soudards. Objectera-t-on que ces soudards étaient précisément des barbares? Je n'y contredirai pas, mais je me bornerai à faire remarquer que rien n'autorise à supposer que ces barbares fussent des Francs. En effet, en 571, année où Euphrasius brigua l'épiscopat, il y avait une quarantaine d'années que la garnison franque, placée dans le pays par Thierry I^er^, en avait été retirée, et il y avait dix ou douze ans que Chramn était parti avec sa suite. Par contre, il y avait en Auvergne, et cela depuis le commencement du v^e^ siècle, une colonie de soldats barbares qui y avait été établie par les empereurs : c'étaient les *Læti gentiles Suevorum* mentionnés dans le *Notitia dignitatum* (3). Nul doute que les *barbari* fréquentés par Euphrasius ne soient de ces Lètes, les seuls soldats établis à demeure en Auvergne, au témoignage de nos sources.

Je crois en trouver la preuve dans un autre passage peu remarqué de Grégoire de Tours. Racontant la vie de l'ermite saint Pourçain, il nous dit que ce religieux était le serf d'un barbare et qu'il fuyait souvent la maison

(1) Contre l'identification des deux termes « Francs et barbares », voir mon mémoire intitulé : *La France et les Francs dans la langue politique du moyen âge* (Revue des Questions historiques, t. LVII, p. 366 et suiv.).

(2) Ewald, dans le *Neues Archiv*, t. VIII ; G. Kurth, *op. cit.*, pp. 393-395.

(3) Præfectus Lætorum gentilium Suevorum, Arunbernos (*al.* Arvernos) Aquitanicæ primæ. Seeck, p. 207.

Digitized by Google

de son maître pour se réfugier dans l'abbaye voisine (1). Cette abbaye, c'est celle qui a pris depuis le nom de Saint-Pourçain et qui a donné naissance à la ville du même nom, dans l'arrondissement de Gannat (Allier), c'est-à-dire dans l'ancienne Auvergne. Le saint, que nous voyons qualifier de vieillard à la date de 530, doit être né, par conséquent, entre 460 et 470, c'est-à-dire à une date où l'Auvergne était encore romaine et où les Francs étaient encore confinés dans le pays de Tournai. Le barbare, son maître, ne peut donc pas avoir été un Franc, et nous avons tout lieu de croire que c'était un soldat de l'armée impériale, peut-être un vétéran retiré sur une terre que lui avait cédée le fisc.

La tentative que l'on a faite de retrouver des Francs dans les *barbari* mentionnés en Auvergne par Grégoire de Tours est donc absolument illusoire; bien plus, elle me fournit la contre-épreuve de mes conclusions (2).

Et il faudra désormais biffer l'Auvergne de la liste des provinces gauloises qui auraient reçu un appoint de population germanique à la suite de la conquête de ce pays par les Francs. Mais ce n'est pas tout, et je pense que la démonstration faite pour ce pays vaut pour les régions avoisinantes, peut-être même pour toute la Gaule méridionale. Je me propose de soumettre ultérieurement à mes confrères quelques nouvelles considérations sur ce sujet.

G. KURTH.

(1) Hic enim servus fuisse fertur cujusdam barbari. GRÉGOIRE DE TOURS, *V. P.* V, 1.

(2) Je n'ai pas bien compris le critique de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* qui, rendant compte de ce travail (t. XLIII, p. 299), écrit : « Mais ces soldats, tous d'origine étrangère et fixés dans les contrées au moins à la fin de l'Empire, n'ont-ils pas dû y exercer quelque action sur les populations, et si l'Auvergne n'a pas été germanisée au VI^e siècle par les Francs, ne l'a-t-elle pas été au V^e, dans quelque mesure, par les mercenaires barbares de l'Empire? » La mesure, c'est celle qui résulte de la statistique ci-dessus; c'est dire qu'elle est à peu près infinitésimale.

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION CIVILE

DANS

LA PROVINCE D'AUVERGNE ET LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME (1)

Le nouveau volume que vient de publier M. G. Bonnefoy dépasse certainement en intérêt les deux précédents, et formera un très utile répertoire pour l'Histoire de l'Administration du département du Puy-de-Dôme. Il contient le résumé des délibérations du Conseil général du Département depuis 1790 jusqu'en 1839, et nous offre ainsi un tableau de la vie locale pendant un demi-siècle, de l'Assemblée constituante au ministère Guizot. — Le Conseil général n'ayant fait imprimer ses délibérations que depuis 1839, le volume de M. Bonnefoy est entièrement inédit. Le volume qui suivra ne présentera pas le même caractère de nouveauté : il aura du moins le mérite de résumer l'énorme collection de soixante in-quarto que l'auteur se sera donné la peine de dépouiller.

Les documents administratifs sont condamnés, par leur nature même, à une certaine aridité; ils ne présentent que bien rarement l'attrait des documents personnels. Il y a entre un rapport au Conseil général et une correspondance particulière portant sur le même sujet la même différence qu'entre un plan et un tableau; le premier sera plus exact, le second aura tout le brillant, toute la vie qui manquent à l'autre.

Le style administratif est forcément utilitaire et ne doit

(1) G. Bonnefoy. Tome II. *Clermont-Ferrand*, Mont-Louis. 1900.

Digitized by Google

viser qu'à la clarté ; les convenances hiérarchiques, politiques, sociales, locales, les susceptibilités personnelles gênent de terrible façon la liberté des opinions. Il est de bon goût et de bonne diplomatie de ne les présenter qu'atténuées, édulcorées, affadies, inoffensives ; il y a quantité de choses qui ne se disent pas — non qu'elles ne soient point vraies, non que personne ne sache qu'elles sont vraies — mais parce que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, et qu'il est convenu en politique que « la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa » pensée. »

Tels qu'ils sont cependant, dans leur sécheresse et avec leurs ternes couleurs, les documents administratifs renferment tous les éléments de l'histoire économique, et en disent souvent plus long qu'il ne semble sur l'esprit des hommes qui ont concouru à leur élaboration. Ils ressemblent un peu à ces grands personnages ultra-discrets qui se dérobent avec tant d'énergie aux sollicitations des journalistes et leur livrent cependant, par leurs réflexions, leurs réticences, leurs silences même, quantité d'indications qu'ils sont tout surpris de retrouver le lendemain dans les journaux.

Il m'a semblé curieux d'étudier le livre de M. Bonnefoy à un point de vue un peu particulier. En présence d'une aussi riche collection de documents, je me suis demandé s'il serait possible de suivre avec eux la marche de l'opinion publique dans le Puy-de-Dôme, et de savoir ce que nos représentants ont pensé des régimes si divers sous lesquels ils ont vécu.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme ouvre ses séances à la fin de juillet 1790, au lendemain de la Fédération, dans un de ces moments d'illusion où l'on put croire que la Révolution serait une victoire sans larmes, et qu'il avait suffi à la France de vouloir être libre pour le devenir.

Le 2 août 1790, le Conseil reçoit la bannière du Département, donnée à ses députés par la ville de Paris. M. de

Digitized by Google

Chazot, qui la porte, prononce un discours enflammé, et le président lui répond en parfait ami de la Constitution : « Vous venez de contracter, pour vous et pour nous, avec tous nos frères de ce vaste empire, une Fédération solennelle d'esprit, de cœur et d'âme; vous venez de jurer et promettre, sur l'autel de la Patrie, notre respect pour la Nation, notre soumission à la Loi, notre amour pour le Roi. Mandataires fidèles, nos cœurs vous avouent; vous ne serez point parjures. Drapeau de l'honneur et du sentiment, auguste monument d'une alliance sainte, otage sacré de notre liberté, en rappelant à la postérité ses droits et ses devoirs, vous lui direz ce que notre siècle a fait pour elle » (p. 3).

La grave question de la Constitution civile du Clergé trouve peu d'écho au sein de notre Assemblée départementale, qui, dès le mois de novembre 1790, considère les prêtres comme des *fonctionnaires de l'Etat*, et pense que « c'en est fait de la société s'il est permis de publier des manifestes contre l'autorité légitime » (p. 20).

En 1791, le libéralisme des conseillers généraux s'enhardit, et M. l'évêque Perrier, président, parle avec indignation des « princes continuellement environnés d'esclaves, qui regardent comme un attentat contre leur autorité la séparation et la détermination des pouvoirs, et ne comprennent pas qu'il n'est de puissance solide, de grandeur véritable que celle qui est fondée sur la justice et le bonheur des peuples » (p. 41).

Le 15 juillet 1792, la Patrie est déclarée en danger; mais le lendemain, le Conseil adresse au Département une proclamation extrêmement curieuse, pour lui faire entendre, dans un langage héroïque, que le danger est encore bien éloigné et qu'il n'est pas temps de partir. — « Citoyens, la Patrie est en danger; mais rassurez-vous, ce n'est point le tocsin de l'alarme » (p. 59).

Cet enthousiasme circonspect restera la note dominante de la province pendant toute la période révolutionnaire.

Digitized by Google

Après le 10 août, le Conseil « adhère à tout ce qu'a fait l'Assemblée » et prête le serment institué par elle après la chute de la royauté (p. 68).

Le 11 septembre 1792, il décide que tous les tableaux représentant des rois ou des princes de la maison royale, et qui existent dans la salle des séances du Département, seront brûlés sur la place de Jaude (p. 76).

La session de 1793 n'ayant commencé qu'au mois d'avril, le Conseil garde le silence sur la mort du roi, et accepte, le 23 août, une médaille commémorative de « la mémorable journée du 10 août 1792 » (p. 123).

Il exécute consciencieusement tous les ordres qui lui viennent de Paris, nomme un Comité de sécurité publique (16 avril); adopte, le 17 vendémiaire an II, le calendrier révolutionnaire (8 octobre); adresse aux citoyens une proclamation lyrique pour leur annoncer que les législateurs « ont frappé de mort les deux monstres qui dévoraient les subsistances, *l'agiotage* et *l'accaparement*..... Lyon, cette ville rebelle, dont l'immoralité et la soif de l'or fut toujours le partage, était le point central de l'accaparement..... elle n'est plus qu'un monceau de cendres et de cadavres..... La Convention a taxé toutes les denrées de première nécessité; mais ces lois bienfaisantes et populaires éprouvent mille obstacles dans leur exécution : depuis leur publication, les marchés sont vides; il n'y paraît plus ni grains, ni bestiaux, ni bois, ni charbons.... Perfides calculateurs! songez que le glaive de la loi est suspendu sur vos têtes et qu'il est prêt à les abattre..... Le peuple est debout, il surveille votre conduite, il épie vos actions.... En vain vous ferez briller l'or, en vain vous promettrez les récompenses, ces armes ne subjuguent que les despotes et les esclaves. Le cœur de l'homme libre est un écueil contre lequel elles vont se briser.... » (p. 129).

Bien rugi, n'est-ce pas?

Mais le Conseil du Puy-de-Dôme n'est pas encore col-

Digitized by Google

lectiviste et, dans la même proclamation, il déclare que « la loi agraire est une chimère subversive de toute société civile et politique, et qu'un niveau rigoureux (une égalité absolue) ne pourra jamais s'établir ni se conserver » (p. 132).

Ces bourgeois ne sont ennemis que des grandes fortunes; la leur est si modeste qu'il leur paraît toujours permis de l'arrondir.

Du 4 décembre 1793 au 23 septembre 1795, le Directoire du Département resta la seule autorité du Puy-de-Dôme, sous le contrôle des représentants en mission.

Comme ceux-ci avaient le droit de modifier à leur gré la composition du Directoire, les administrateurs cessèrent en réalité de représenter les électeurs, et ne furent plus que les commis des conventionnels en mission. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'accord parfait qui semble exister entre le proconsul et le Directoire choisi par lui.

Le représentant Monestier annonce au Département la chute des robespierristes comme un grand triomphe :

« Victoire! victoire! mes amis. Ces modernes Catilinas, ces nouveaux Cromwells ne sont plus; la Convention nationale n'est pas dissoute, vos représentants ne sont pas égorgés, la guerre civile n'est pas allumée, la Liberté a triomphé. Ils n'ont pas vu lever le soleil et ils ne l'ont pas vu se coucher. Victoire! mes amis; victoire! » (p. 135).

Et le Directoire docile se félicite d'un si heureux événement, vote l'impression et l'affichage de la lettre du représentant Monestier.

A Monestier succède Musset, un thermidorien moins farouche; le Directoire devient aussitôt plus modéré. Mais on répand le bruit que Musset autorise les citoyens à fêter le dimanche et à travailler le décadi. Musset dénonce aussitôt aux administrateurs ce bruit répandu « par quelques scélérats hypocrites qui, ne respirant que le désordre et le sang, voudraient avec les torches du fanatisme incendier les fertiles campagnes du district »

Digitized by Google

(p. 146). Le Directoire vote l'impression et l'affichage de la lettre du représentant Musset.

Le 13 ventôse an III, lecture est faite au Département d'une loi qui supprime les comités révolutionnaires dans toutes les communes au-dessous de 5,000 âmes. Le Directoire ordonne immédiatement la transcription de cette loi, contre laquelle la commune d'Ambert sera seule à protester. (Girod, *Ambert pendant la Révolution.)*

Le 23 sept. 1795 commença à fonctionner dans le Puy-de-Dôme le système établi par la Constitution de l'an III. Une Administration centrale, composée de cinq membres et subordonnée à un commissaire du Directoire exécutif y perpétua le gouvernement révolutionnaire inauguré par la Convention ; avec cette différence cependant que les membres de l'Administration centrale, toujours révocables par le pouvoir exécutif, furent du moins choisis par les électeurs départementaux.

L'Administration centrale élue ne se montra pas moins parfaitement officielle que le Directoire composé par le représentant du peuple.

Le 11 nivôse an IV, elle prend un arrêté contre les prêtres réfractaires et ordonne la suppression de tous les signes d'un culte quelconque en dehors des endroits permis par la loi (p. 165).

Le 29 nivôse, elle ordonne la célébration de la fête anniversaire « de la juste punition du dernier roi des Français » (p. 167). Le citoyen Besse, président, appelle Louis XVI « une idole décrépite, méprisée des hommes libres » et prête, le premier, le serment de « haine éternelle à la royauté » (p. 168).

En l'an V, le président est un peu moins sanguinaire ; il déclare que « si la République célèbre une fête autour d'un tombeau, elle ne vient point insulter à la cendre de l'homme qui y repose, mais jurer haine, exécration au roi, au tyran héréditaire » (p. 195). C'est moins la mort du roi que l'on célèbre que la mort de la royauté.

Digitized by Google

Le 8 floréal, l'Administration centrale adresse aux habitants une proclamation, qu'on pourrait presque appeler une *berquinade*, pour leur recommander la soumission aux lois et l'oubli de leurs divisions. — « Des Français, un peuple si essentiellement bon, si magnanime, serait-il fait pour haïr, et pour haïr toujours ? » (p. 202).

Ces louables exhortations n'empêchent pas l'émeute du Bois-de-Cros de faire couler le sang (21 messidor). C'est un coup affreux pour la sensibilité des administrateurs : « On a voulu rompre le lien qui les unissait à leurs concitoyens, on veut repousser l'olivier de la paix.... ils ont donc mandé des troupes..... une force armée imposante est à leur disposition..... mais ils connaissent le poison dont chercheraient à les abreuver les amis des Rois et ceux de Marat..... et les Clermontois, impatients comme leurs administrateurs du maintien de l'ordre verront avec plaisir se rendre dans leurs murs des guerriers qui ne trouveront le prix de leur zèle que dans l'image touchante de la paix » (p. 206). — En bons « pères de famille » les administrateurs espèrent que la seule vue du gendarme va rendre les enfants tout à fait sages — et comme ils ne sont pas en effet bien méchants, tout finit par s'arranger, et l'on fête paisiblement, le 23 thermidor, l'anniversaire du 10 août.

Le 1er vendémiaire an VI, on célèbre l'anniversaire de la fondation de la République. Le président Baudet prononce le discours d'usage dans la même note optimiste. Il résume l'histoire des dernières années. Il parle du moment où « le trône détruit, la tourbe des vils courtisans dispersée, la royauté mise à nu ne montrait plus que sa hideuse laideur ». Il dit la gloire de la Convention, « cette auguste assemblée qui, malgré ses erreurs ou ses fautes, forcera l'admiration de la postérité ». Il rappelle les complots incessants qui menacèrent la liberté. Le 18 fructidor est pour lui « le jour fortuné et à jamais mémorable où la République fut sauvée ». Il ose vanter la clémence du

Digitized by Google

Directoire, et il applaudit les « illustres guerriers, les braves militaires au courage desquels on doit l'affermissement du gouvernement » (p. 215).

Même cours d'histoire jacobine pour la fête de Hoche, le 30 vendémiaire (p. 220), et pour la commémoration de la mort de Louis XVI (21 janvier 1799). Mais dans ce dernier morceau on relève un passage très suggestif, une allusion à Bonaparte « à celui qui au 13 vendémiaire guida les républicains contre les nombreux bataillons des esclaves ou des hommes égarés par les amis des rois, à celui qui pacifia le continent et auquel la vengeance nationale a remis son glaive exterminateur pour anéantir nos derniers ennemis » (p. 226).

Cet enthousiasme grandit rapidement. Le 4 pluviôse an VI, le 9e chasseurs passant par Clermont est reçu aux cris de « Vive l'armée d'Italie ! Vive Bonaparte ! » que répète dans son discours officiel le vice-président de l'Administration centrale, et dans son toast au banquet un administrateur du département (p. 228-233).

La commémoration du 14 juillet et du 10 août amène de nouvelles déclamations contre la tyrannie et la perfidie des rois. Les fêtes patriotiques et les anniversaires révolutionnaires se célèbrent avec la même pompe banale, la même réthorique boursouflée, les mêmes serments de haine à la royauté et de fidélité à la Constitution, et les mêmes applaudissements aux coups d'Etat qui l'ont mise en ruines avant l'explosion finale de Brumaire.

La chute du Directoire et l'avènement du Consulat nous paraissent à distance un événement considérable parce que nous en connaissons les plus lointaines conséquences. Le 18 Brumaire est pour nous la fin d'un système, c'est l'abandon définitif des traditions libérales de la Constituante, c'est le retour aux mœurs monarchiques et à la centralisation, c'est la renaissance des procédures compliquées, des impôts vexatoires, c'est le renouveau de la paperasserie, c'est le régime de fer de

Digitized by Google

Bonaparte qui doit, comme on l'a si justement dit, « tuer chez nous jusqu'au désir d'être libres ». Le 18 Brumaire qui nous suggère de si mélancoliques pensées est passé inaperçu aux yeux des contemporains. Ils crurent que la sagesse et le patriotisme des républicains triomphèrent ce jour-là de la vaine opposition de quelques factieux. Paris ne s'émut pas un instant de ce qui se passait à Saint-Cloud ; les théâtres firent de bonnes recettes, et ce fut au cri de « Vive la République ! » qu'une commission composée de membres des Anciens et des Cinq-Cents nomma au Luxembourg les consuls provisoires. Il a semblé à tous qu'il y avait eu très légale transmission de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau gouvernement. On a pensé que la République changeait simplement de coiffure, et on l'a crue sauvée par Bonaparte le jour même où Bonaparte l'escamotait.

L'administration centrale du Puy-de-Dôme accueillit avec un calme parfait la nouvelle du coup d'Etat, publia sans opposition tous les documents officiels que Paris lui envoya et engagea les habitants du département à acquitter leurs contributions et à obéir à la conscription (p. 320). Mais si le nouvel ordre de choses fut accepté sans opposition, il fut reçu aussi sans enthousiasme. Nos administrateurs enregistrent le fait sans réflexions et attendent les événements pour se réjouir ou s'affliger. Bonaparte n'est même pas nommé dans l'adresse de l'Administration centrale du 2 frimaire.

Bientôt cependant on sent que le gouvernement a passé dans des mains plus fortes. Quelques actes de banditisme ayant été commis dans le département, le général de brigade Piston est nommé commandant particulier du Puy-de-Dôme (26 nivôse). Le 30 pluviôse les troupes cantonnées à Clermont, et rangées en bataillon carré sur la place de Jaude, promettent fidélité à la future Constitution et le président de l'Administration centrale vante le jeune héros « qui en prenant les rênes de l'Etat a

Digitized by Google

présenté d'une main l'olivier de la paix tandis qu'il tient de l'autre la foudre qui l'a accompagné aux portes de Vienne et sur les bords du Nil » (p. 332). Le 20 germinal, le citoyen Sugny, premier préfet du Puy-de-Dôme, est installé.

Il est salué à son entrée en charge par le Commissaire du Gouvernement Desribes et par le vice-président de l'Administration centrale, Vimal-Lajarrige. Les discours prononcés par ces deux citoyens témoignent des progrès extraordinaires déjà réalisés par le Gouvernement consulaire. La France a déjà en ses consuls une confiance qui tient du miracle.

Le premier consul a dit : « La Révolution est finie » et la France tout entière répète ces mots avec une joie profonde. La Révolution est finie parce que tout le monde veut qu'elle le soit. La Révolution finie, cela veut dire ordre public, stabilité des fonctionnaires, reprise des affaires, paix extérieure, tous les éléments de bonheur qu'un peuple peut demander à son gouvernement.

La confiance des administrateurs se traduit par un changement très notable dans leur langage. Ils ne parlent plus en acteurs ennuyés de jouer toujours la même pièce, ils expriment dans un langage relativement simple des idées justes et sincères. Ils rendent hommage au bon esprit des populations du Puy-de-Dôme, à la sagesse des habitants de Clermont, ils souhaitent la bienvenue à leur nouveau préfet avec courtoisie et dignité, et lui donnent l'accolade fraternelle au cri de « Vive la République! »

Les quelques pages qui renferment ces discours comptent parmi les plus intéressantes du livre de M. Bonnefoy.

L'installation du Conseil général suit de près celle du préfet. La nouvelle assemblée entre en séance le 1er thermidor an VIII (20 juillet 1800) et jusqu'à la chute de l'Empire ne perdra pas une occasion de témoigner de sa confiance et de son admiration pour Bonaparte.

Digitized by Google

Le 1er prairial an X, le Conseil général rédige une adresse au Premier Consul pour le féliciter sur la pacification de l'Europe et la cessation des troubles religieux et pour émettre le vœu unanime qu'il garde à vie les rênes du gouvernement (p. 365).

Le 15 germinal an XII, nouvelle adresse qui se termine par cette hyperbole : « Pour nous, citoyen Premier Consul, nous n'avons avec tous les Français qu'un même vœu à former et à vous offrir ; puisse la durée de votre gouvernement égaler celle de votre gloire, de notre reconnaissance et de notre amour ! » (p. 379).

Le 9 floréal an XIII, le Conseil assure « Sa Majesté l'Empereur et Roi que le département du Puy-de-Dôme jouit de la plus profonde tranquillité sous son règne, qu'on ne trouve partout que dévouement à son service, attachement sans bornes à sa personne sacrée et admiration pour son génie qui embrasse l'Univers dans ses hautes conceptions et promet à la France les plus brillantes destinées » (p. 399).

En 1806 « les bornes du langage n'offrent plus de moyens suffisants pour rendre dignement les sentiments du Conseil à S. M. Impériale. Les regards universels de Napoléon se portent à la fois et sur les intérêts des peuples et sur les besoins des citoyens. C'est à cette inspiration créatrice qu'est dû ce grand caractère qui élève Sa Majesté au-dessus des autres hommes et en fait comme un être d'une espèce différente. L'intelligence humaine ayant des bornes elle n'a pu se faire une idée de la divinité qu'en se la représentant sous l'image auguste et en même temps touchante de la puissance et de la bonté » (p. 403). Voilà Napoléon déifié de son vivant.

En 1807 « les bienfaits de la paix coulent de la main de l'Empereur, chargée des palmes de la victoire » (p. 415).

En 1810, le Conseil décide d'acheter un buste de l'Empereur pour le placer dans la salle de ses séances. — Il vote une adresse « au héros que toutes les nations policées ont

Digitized by Google

d'un concert unanime nommé le grand Napoléon » (p. 430). Il se félicite un peu plus tard du mariage de l'Empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise : « Heureuse France, heureuse Germanie ! vos aigles, unies par les liens les plus doux, peuvent braver les efforts désormais impuissants du farouche léopard ! » (p. 435).

La naissance du roi de Rome met le comble à l'enthousiasme officiel ; le Président du Conseil voit déjà « l'Angleterre forcée de renoncer à ses projets gigantesques pour se rattacher, comme les autres états de l'Europe, au fils qui doit les concorder » (p. 442).

En 1813 encore le baron de Flaghac tient le langage le plus loyaliste ; cependant ses assurances de dévouement paraissent un peu pâles à côté de l'éloquence préfectorale, il ose parler de la paix générale « qui est sans doute la première pensée de S. M. comme elle est le vœu public et devient le besoin des familles » (p. 453).

En 1814, le drapeau blanc flotte sur la préfecture quand le Conseil général se réunit. Sa composition est à peu près la même qu'en 1813, le préfet M. de Contades a été nommé par l'Empereur. Cependant le préfet ose se vanter de n'avoir pas exécuté les ordres qu'il recevait de Napoléon, et se félicite d'avoir vu à son exemple tous les fonctionnaires du département se tourner avec enthousiasme vers l'aurore du bonheur qui commençait enfin à luire sur notre malheureuse patrie... et crier avec autant de force que de sincérité : « Vive le Roi ! vivent les Bourbons ! » — Le Conseil général vote une adresse à Louis XVIII (p. 460).

Il en vote encore une autre le 20 mars 1815 et s'éclipse le 24 mars, sans protestation, à la nouvelle du rétablissement de l'Empire.

En 1816, l'adresse au Roi constate avec reconnaissance que « les bonnes doctrines.... ont fait revivre ce feu sacré qu'un amas de cendres et de décombres paraissait avoir étouffé... Le trône est affermi, les factieux sont

Digitized by Google

comprimés, les spoliations proscrites, la religion est consolée, le crime atteint et puni... » (p. 476).

Les Conseils généraux du Puy-de-Dôme pendant la Restauration ont eu le bon goût de renoncer à ces platitudes. Les hommes qui les composaient, très dévoués à la monarchie, n'ont pas senti le besoin d'exprimer chaque année sur le mode lyrique les sentiments de fidélité qui les animaient. Ils se sont associés discrètement aux hommages et aux vœux des préfets pour le roi et les princes de sa maison, et ils ont cherché à rendre le Gouvernement populaire en gérant avec sagesse les intérêts du département. Cette attitude fait honneur à leur bon sens et à leur esprit.

Le Conseil général est moins expansif encore sous la monarchie de juillet. La fiction constitutionnelle veut que le roi règne et ne gouverne pas; le roi n'est plus qu'un symbole, un drapeau; à sa place apparaît cet être de raison: l'*Etat* qui est le vrai Dieu des doctrinaires. C'est à peine si, de loin en loin, sous forme discrète, apparaît quelque allusion à « une stabilité présente qui n'exclut pas une amélioration progressive » (p. 557, discours du baron Rogniat, préfet, 1831), au « gouvernement fort et réparateur des désordres de quelque part qu'ils proviennent » (p. 564, discours du Président du Conseil général, 1832) au « gouvernement dont tous les efforts tendent à placer notre belle France au rang que lui assignent la civilisation de ses habitants, sa position et son industrie » (p. 570 — discours de M. Charolois, conseiller de préfecture, 1833).

En dégustant ces discours pâteux qui sentent de si loin la cuisine bourgeoise, on voit que le Conseil général du Puy-de-Dôme s'est très vite mis à la mode de 1830, et que les conseillers roturiers succédant aux gentilshommes de la Restauration excellent à manier le style vague et vide qui fit la gloire de M. Molé.

Deux fois seulement nos sévères aréopagistes sortent de leur réserve habituelle. Le 25 janvier 1833, le président du

Digitized by Google

Conseil général, M. Molin, ose faire une profession de foi orléaniste: « Comme vous, Monsieur le Préfet, le Conseil pense qu'il est du devoir des amis généreux de la Révolution de juillet de se grouper autour du trône de Louis-Philippe ; car si les passions politiques venaient à l'ébranler, c'en serait fait pour longtemps de la liberté constitutionnelle. » (p. 571).

Le 28 août 1836, après l'attentat d'Alibaud, le Conseil général déclare « qu'il a été profondément ému du nouveau danger auquel la vie du Roi a été exposée. Il a partagé les sentiments d'horreur et d'indignation que le crime d'un fanatique a fait naître dans tous les cœurs français. Il a envisagé avec effroi quelles eussent été pour l'avenir de la France les conséquences d'un si horrible attentat et il remercie la Providence d'en avoir empêché l'accomplissement. Le Conseil général fait les vœux les plus sincères pour que la personne du Roi et la monarchie ne soient plus soumises à de si fatales épreuves » (p. 608).

La naissance du comte de Paris n'est pas même saluée par un vœu du Conseil; le préfet propose « de consigner au procès-verbal l'expression de la vive satisfaction que lui fait éprouver la nouvelle d'un événement heureux pour la famille royale et par conséquent pour la France » et la motion préfectorale est adoptée (p. 625). Nous sommes loin, on le voit, de l'enthousiasme de 1811.

Le livre de M. Bonnefoy s'arrête à 1839 et force nous est de nous arrêter avec lui.

La revue que nous venons de faire nous paraît offrir mieux qu'un simple attrait de curiosité. Ce n'est pas pour le vain plaisir de montrer des hommes toujours prêts à saluer le soleil levant que nous avons entrepris avec M. Bonnefoy cette excursion à travers nos archives départementales. Tout le monde sait que le pouvoir quel qu'il soit ne manque jamais de courtisans, mais cette étude appelle quelques conclusions générales qui ne sont peut-être pas dépourvues d'intérêt.

Digitized by Google

Et tout d'abord, en un pays où l'on obéit si docilement à l'impulsion venue du dehors, où les ordres de Paris ne sont jamais discutés, où l'on attend qu'il vous dise et ce que vous devez faire et ce que vous devez penser, il est bien évident qu'il ne faut point parler de décentralisation; ce serait un non-sens, car il ne peut y avoir autonomie que là où il y a activité et désir de mouvement.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme ne proteste pas une fois contre le rôle purement consultatif qu'il remplit auprès de M. le Préfet, il ne s'impatiente jamais de voir ses vœux dédaignés. Il réclame dès 1821 la création d'une école de droit; il réitère sa demande en 1824, 1825, 1827, 1838, 1839, mais il ne s'avise jamais de rien faire pour la créer; il attend que Paris la lui octroie, toute bâtie, toute garnie de professeurs et d'étudiants, et presque tous les autres départements témoignent de la même timidité.

D'autre part, si complète qu'elle paraisse, la soumission au gouvernement n'est pas toujours sincère; on obéit, sans doute, mais mollement, sans conviction, sans entrain. Et il en résulte ce très grand bien que la province ne reçoit, pour ainsi dire, que l'écho des tempêtes parisiennes. Les jacobins d'Auvergne ont beaucoup crié pendant la Révolution, ils ont pris le langage et fait les gestes à la mode, mais leur bon sens provincial les a avertis que ce régime extraordinaire ne pourrait durer; ils ont fait en somme beaucoup plus de bruit que de besogne, et le jour où le gouvernement est redevenu modéré, ils n'ont eu qu'à jeter leur bonnet rouge et à reprendre le chapeau pour se retrouver au goût du jour; leur sang-froid, leur finesse, les ont sauvés des grandes folies et le département s'en est bien trouvé.

Après avoir assisté de 1790 à 1815 à d'incessantes révolutions, nos concitoyens comprirent l'inanité des luttes politiques et donnèrent tous leurs soins à la défense de leurs intérêts, ils n'apprécièrent plus les gouvernements par des raisons de sentiment, ils les aimèrent pour les

Digitized by Google

avantages qu'ils en retiraient, et s'ils montrèrent parfois un esprit trop mesquin et trop peu hardi, on ne saurait nier qu'ils n'aient bien géré les revenus du département et pris un très grand nombre d'excellentes mesures qui ont fini par changer l'aspect du pays et ont décuplé ses ressources.

Enfin, il est à remarquer que c'est aux époques les plus calmes et les plus prospères que l'enthousiasme politique semble le plus bas dans notre département. Il est certain que l'on était plus heureux en 1825 qu'en 1795 et cependant les administrateurs du Directoire parlent beaucoup plus de la République que ceux de 1825 ne parlent de Charles X. La raison en est bien simple ; le cri se comprend dans la bataille et fait scandale en temps de paix. Si les révolutionnaires sentent le besoin de faire à chaque instant leur profession de foi, de jurer haine à la royauté et mort aux tyrans, c'est qu'ils savent très bien que la grande masse est loin de partager leurs sentiments. En 1825, la monarchie est restaurée, et les bonnes gens des provinces la croient fondée ; ils ne protestent point pour cela à tout propos de leur amour pour le roi et son auguste famille. Ce n'est pas la peine de crier : « Vive le roi ! » quand il n'est pas là et qu'on sait qu'il se porte bien.

De cette philosophie et de ce sens pratique nous pourrions encore faire notre profit. Plus libres que nos prédécesseurs, nos faiblesses n'auraient pas les excuses des leurs ; plus instruits, nous devons nous montrer plus hardis qu'ils ne l'étaient, mais nous devons, comme eux, songer aux choses sérieuses et ne nous point passionner pour de vaines querelles, nous devons nous garder des mots, et tâcher de pratiquer les vertus républicaines au lieu de nous contenter d'écrire leur nom sur les murailles.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Digitized by Google

FAUNE DE L'AUVERGNE

(Suite.)

119. **A. tricuspidata** Dej. — L. 8. — Vert bronzé obscur ; les quatre premiers articles antennaires rouges, le quatrième souvent rembruni au sommet. Tibias roux. Cuisses noires. Pronotum avec deux impressions faibles de chaque côté de la base, faiblement ou indistinctement ponctuées. Elytres à stries profondes, surtout en arrière, indistinctement ponctuées.

Bords de l'Allier (détritus), pont de Longue, Pont-du-Château! — Allier (Olivier).

120. **A. plebeja** Gyll. — L. 6-6,5. — Bronzé verdâtre sur la tête et le pronotum, cuivreux sur les élytres. Les trois premiers articles antennaires rouges, ainsi que la base du quatrième. Tibias roux testacé. Pronotum à impressions basilaires bien marquées, surtout l'interne; d'ordinaire peu ponctuées; à côtés *déprimés* vers les angles postérieurs. Stries assez fines, à ponctuation peu distincte.

Environs de Clermont! — Mont-Dore (Société Entomologique). — Allier (Olivier).

Sous-Genre 5 : *PERCOSIA* Zimm.

(Pl. VII, fig. 38.)

Pronotum presque quadrangulaire, rétréci en avant. Antennes rousses. Saillie prosternale rebordée, *munie de plusieurs soies.* Eperon terminal des tibias antérieurs simple. Tibias postérieurs des mâles non feutrés; articles élargis des tarses antérieurs, largement cordiformes.

121. **A. equestris** Duft. — L. 7-11. — Noir de poix. Palpes, antennes, pattes (au moins les tibias), roux. Pronotum à bords latéraux rougeâtres, avec deux impressions profondes, plus ou moins ponctuées, de chaque côté de la base. Elytres à stries profondes et ponctuées.

Région montagneuse ; Environs de Clermont! — Mont-Dore, Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Digitized by Google

Sous-Genre 6 : *CŒLIA* Zimm.

Pronotum presque quadrangulaire, peu rétréci en avant. Antennes rousses. Striole scutellaire variable. Saillie prosternale rebordée au sommet, glabre, rarement avec deux pores setifères. Eperon terminal des tibias antérieurs simple. Tibias postérieurs des mâles non feutrés; articles élargis des tarses antérieurs longuement cordiformes ou triangulaires.

122. **A. prætermissa** Sahl. — L. 7. — Noir un peu brunâtre à reflet bronzé. Appendices roux. Pronotum à fossettes basilaires bien marquées, ponctuées ou presque lisses, à côtés paraissant rougeâtres. Striole scutellaire marquée à la base d'un pore ombiliqué. Elytres à stries fortes et ponctuées.

Mont-Dore (Fauvel).

123. **A. ingenua** Duft. — L. 9-10. — Brun bronzé, plus clair sur les élytres. Appendices et épipleures testacé plus ou moins obscur. Pronotum avec deux impressions profondes de chaque côté de la base, ponctuées, l'interne linéaire, l'externe arrondie. Striole scutellaire simple. Elytres à stries assez finement ponctuées.

Allier (Olivier).

124. **A. bifrons** Gyll. (Pl. VIII, fig. 2). — L. 6-6,5. — Brun rougeâtre un peu bronzé. Appendices, bord du pronotum et épipleures testacés. Base du pronotum ponctuée, avec deux fossettes visibles de chaque côté. Striole scutellaire simple. Elytres à stries profondes, fortement ponctuées jusqu'au dernier quart, où les interstries deviennent convexes.

Base du puy de Dôme! Allagnat (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Bayle).

Sous-Genre 7 : *BRADYTUS* Zimm.

Pronotum un peu rétréci à la base, souvent subcordiforme. Antennes rousses. Striole scutellaire simple. Saillie prosternale rebordée au sommet. Eperon terminal des tibias antérieurs simples. Tibias postérieurs des mâles feutrés en dedans. Epistome présentant un bourrelet au bord antérieur.

125. **A. fulva** De Geer. — L. 7-9. — Testacé ferrugineux, à reflet bronzé sur les élytres. Appendices et dessous du corps testacés. Base du pronotum avec deux impressions peu profondes de chaque côté. Elytres à stries assez profondes, d'ordinaire fortement ponctuées.

Vallées de l'Allier et de ses affluents : St-Nectaire, Brioude, pont

Digitized by Google

de Longue, Pont-du-Château, Saint-Nectaire, vallée de la Dordogne, Mont-Dore, Besse! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

126. **A. consularis** Duft. (Pl. VII, fig. 39). — L. 6,5-9. — Noir de poix plus ou moins métallique. Antennes et pattes rousses. Pronotum non sinué, à peine rétréci en arrière, avec deux impressions courtes, profondes, plus ou moins densément ponctuées de chaque côté de la base; l'externe est limitée en dehors par une carène qui est séparée de la base par le pore angulaire. Elytres profondément striées-ponctuées.

Environs de Clermont : Royat, Montaudoux, Vic-le-Comte, Saint-Sandoux. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

127. **A. apricaria** Payk (Pl. VII, fig. 40; pl. VIII, fig. 1). — L.6,5-7,5. — Brun de poix plus ou moins clair, souvent légèrement bronzé chez le mâle. Antennes et pattes rousses. Pronotum nettement sinué et rétréci en arrière, avec deux impressions basilaires assez profondes de chaque côté; la carène qui limite la fossette externe se prolonge jusqu'à la base. Elytres à stries profondes, fortement ponctuées à la base, lisses près du sommet.

Environs de Clermont; Saint-Nectaire! Vauriat! Saint-Amant-Roche-Savine. — Mont-Dore (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 8 : *LIOCNEMIS* Zimm.

Pronotum un peu rétréci à la base, subcordiforme. Antennes rousses. Striole scutellaire simple. Saillie prosternale rebordée au sommet. Eperon terminal des tibias antérieurs simple. Tibias postérieurs des mâles non feutrés en dedans. Epistome dépourvu de bourrelet au bord antérieur.

128. **A. crenata** Dej. — L. 6,5-8. — Brun de poix; antennes et pattes rougeâtres. Pronotum à base ponctuée, surtout dans les impressions, dont les externes sont séparées du bord par une carène bien marquée. Elytres à stries crénelées par de gros points qui ne s'étendent pas jusqu'à l'extrémité.

Saint-Nectaire! — Montaudoux (Bayle). — Allier (Olivier) (1).

(1) La capture d'*Amara* (*Trieena*) *erythrocnemis* Zimm. faite par l'un de nous à Saint-Nectaire (Bruyant et Eusèbio : « Sur la Faune halophile de l'Auvergne », C. R. Ac. sc., 1900), permet ainsi d'ajouter une autre espèce au g. Amara. — *A. trieena erythrocnemis*, caractérisé en particulier par la forme de l'épine terminale des tibias antérieurs qui est large et obtuse. L. 7-8.

Champs salés de Saint-Nectaire.

(Cette espèce prendrait place après *A. rufipis*, dont elle est très voisine.)

Digitized by Google

Genre 28 : **STOMIS** Clairville.

(Pl. V, fig. 16, 17.)

Menton pourvu d'une dent simple, aiguë. Pénultième article des palpes labiaux muni de deux soies. Mandibules saillantes, allongées, droites, puis recourbées au bout. Antennes à trois premiers articles glabres, le premier égal aux deux suivants réunis. Troisième interstrie dépourvu de points, le septième normal. Dessus des tarses glabres, non sillonnés sur la ligne médiane. Saillie prosternale obsolètement rebordée à l'extrémité.

129. **S. pumicatus** Panz. (Pl. VIII, fig. 8). — L. 6,5-8. — Noir de poix, parfois roussâtre; antennes et pattes ferrugineux; dessous brun roussâtre. Pronotum cordiforme; élytres profondément striées-ponctuées.

Environs de Clermont; Lezoux; Neschers. A. R. — St-Amant-Roche-Savine (Bayle). — La Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Tribu V : **PATROBINI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). — Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). — Epimères mésothoraciques assez peu distinctes. Cavités cotyloïdes antérieures fermées dans tout leur pourtour. Epipleures tordus au niveau du dernier segment abdominal. Deux pores setigères oculaires (Pl. III, fig. 4). — Scrobes mandibulaires pourvus d'un pore pilifère. Palpes à dernier article ovalaire, tronqué. Mandibules aiguës. Antennes à deux premiers articles glabres. Labre légèrement échancré. Vertex normal. Prothorax cordiforme. Ecusson normal. Elytres non tronquées à l'extrémité. Jambes antérieures normales, échancrées. Tarses antérieurs des mâles à deux articles dilatés, le premier triangulaire, le deuxième cordiforme.

Genre 29 : **PATROBUS** Dej.

130. **P. atrorufus** Strœm. (Pl. III, fig. 35). — L. 8-10. — Noir brunâtre, plus ou moins clair. Antennes brun roussâtre; pattes ferrugineuses. Pronotum à impressions profondes et fortement ponctuées. Elytres à stries plus fortement ponctuées à la base et au milieu.

R. Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Montoncel (Olivier).

Digitized by Google

TRIBU VI : **TRECHINI** [1]

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). — Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). — Epimères mésothoraciques distinctes. Cavités cotyloïdes antérieures fermées dans tout leur pourtour. Deux pores setigères oculaires (Pl. III, fig. 4). — Scrobes mandibulaires pourvus d'un pore pilifère. Palpes à dernier article *aciculaire* [*palpes subulés*] (Pl. III, fig. 15) ou en cône allongé, à peine plus court que le précédent. Mandibules aiguës. Antennes à un ou deux premiers articles glabres, ainsi que parfois la base du troisième. Labre entier ou échancré. Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées à l'extrémité. *Strie suturale présentant un retour en avant* (Pl. III, fig. 23). — Jambes antérieures échancrées. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à deux articles plus ou moins dilatés (Pl. IV, fig. 4).

GENRE 30 : **TRECHUS** CLAIRV.

(Pl. III, fig. 23 ; Pl. IV, fig. 4 ; Pl. VIII, fig. 9.)

Menton muni d'une dent simple ou bifide. Dernier article des palpes à peine plus court que l'avant-dernier, en cône allongé très aigu. Sillons frontaux profonds. Labre généralement très échancré. Strie suturale recourbée en avant à l'extrémité des élytres ; la portion recourbée très profonde. Les autres stries effacées en arrière et sur les côtés. Troisième intervalle bi ou tri-ponctué.

131. **Tr. discus** Fab. — L. 4,5-5 — Forme allongée, subparallèle. Coloration roux testacé. Tête noire, ainsi qu'une tache transverse commune sur les élytres après le milieu. Pronotum subcordiforme, à angles postérieurs aigus. Elytres finement pubescentes, striées, ponctuées ; la troisième avec deux points. Interstries faiblement et éparsement ponctuées. Espèce ailée.

Non signalé en Auvergne.

132. **Tr. micros** Herbst. — L. 4. — Forme allongée, subparallèle. Coloration roux testacé. Vertex obscur. Elytres marquées après le milieu d'une grande tache brune, commune. Elytres et pronotum finement pubescents. Pronotum cordiforme, à angles postérieurs

(1) Ici s'intercalerait la tribu des Pogononi, dont nous avons découvert une espèce indigène, caractéristique des terrains arrosés par les eaux minérales : ***Pogonus halophilus*** Nic.; plateau Saint-Martial, champ salé du pont de Mirefleurs, C. Les diagnoses de la tribu et de l'espèce prendront place dans les addenda. Cf. Bruyant et Eusébio, « N. s. la Faune halophile de l'Auvergne », C. R. Ac. sc. 1900, et « Notes p. serv. à la Faune entomologique de l'Auvergne », Bull. Soc. entomologique, 1900.

Digitized by Google

droits, vifs. Elytres à stries fines et ponctuées; interstries densément ponctués; le quatrième avec deux points. Espèce ailée.

Vichy (Olivier, d'après le Dr Senac).

133. **Tr. longicormis** Sturm. — L. 3-3,5. — Forme allongée, déprimée, testacée; vertex obscur. Dessus glabre. Pronotum subcordiforme, à angles postérieurs presque droits. Elytres à trois premières stries fortes et profondes, très faiblement ponctuées; la quatrième peu accusée, les autres nulles. Deux points bien marqués sur la troisième strie. Espèce ailée.

Martres-de-Veyre, détritus! — Allier (Olivier, Desbrochers). — Mont-Dore (Société entomologique).

134. **Tr. quadristriatus** Schrank (Pl. VIII, fig. 11, 12). — L. 3,5. — Brun rougeâtre foncé, plus clair sur les élytres, noirâtre sur la tête. Antennes et pattes testacées. Dessus glabre. Pronotum transverse, à angles postérieurs un peu obtus. Elytres un peu déprimées, finement striées. Stries effacées à partir de la cinquième, mais cependant visibles. Ponctuation des stries très faible, visible seulement à la base, quand on examine l'insecte de côté. Deux points peu visibles sur la troisième strie.

Environs de Clermont. c. — La Bourboule, Saint-Flour (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

135. **Tr. obtusus** Erichs. — L. 3,5. — Brun rougeâtre. Antennes et pattes testacées. Dessus glabre. Pronotum transversal à angles postérieurs obtus, presque arrondis. Elytres à stries effacées à partir de la quatrième, les deux internes profondes, lisses; deux points très visibles sur la troisième. Espèce aptère.

Mont-Dore, La Bourboule, Chambon, Lioran (Fauvel). — Montoncel (Olivier).

136. **Tr. amplicollis** Fairm. (Pl. VIII, fig. 10). — L. 4-5. — Noir de poix, avec un faible reflet bleuâtre. Antennes et pattes roux testacé. Dessus glabre. Pronotum subcordiforme, à angles postérieurs aigus, à fossettes basilaires grandes et profondes. Stries, particulièrement les quatre internes, très profondes, fortement ponctuées; la septième encore visible; la troisième avec deux points.

Guéry; Lioran; Plomb du Cantal!—Grande-Cascade, Queureuilh, La Bourboule (Fauvel).

137. **Tr. latebricola** Kiesenw. — L. 3. — Brun foncé; antennes et pattes testacées. Dessus glabre. Pronotum subcordiforme, à angles postérieurs un peu obtus. Elytres à trois premières stries profondes, ponctuées; les autres plus ou moins effacées; trois points sur la troisième. Espèce aptère.

Lioran (Fauvel).

Digitized by Google

138. Tr. cantalicus Fauv. — L. 3,2-3,5. — Brun; antennes et pattes testacées. Elytres à premières stries profondes, les autres effacées; trois points sur la troisième. Extrémité de la suture et épipleures plus clairs.

Lioran (Fauvel) (1).

Genre 31 : **TACHYS** Steph.

(Pl. V, fig. 23.)

Menton pourvu d'une dent courte. Dernier article des palpes très petit, subulé. Labre entier ou légèrement échancré. Strie suturale recourbée en avant, dans la région apicale; la portion recourbée se maintient à égale distance de la suture et des côtés. Stries externes effacées.

139. T. bistriatus Duft. (Pl. VIII, fig. 15). — L. 2^{mm}. — Brun de poix ou brun fauve plus ou moins clair. Base des antennes et pattes testacées. Pronotum presque carré, à angles postérieurs un peu obtus. Les deux premières stries visibles, lisses; les autres nulles. Quatrième intervalle avec un point situé dans le tiers antérieur; deux autres points très petits à l'extrémité du retour de la strie suturale.

Environs de Clermont; Villars, pont de Longue. — La Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier).

140. T. quadrisignatus Duft. (Pl. VIII, fig. 16, 17). — L. 2-2,5. — Noir; antennes, tibias, tarses et deux taches sur chaque élytre, roux testacé. Pronotum presque carré. Elytres avec chacune quatre stries fortement ponctuées, qui n'atteignent ni la base ni l'extrémité; la cinquième encore visible, la sixième et la septième presque nulles. Deux points sur la troisième strie.

Brioude! — Mont-Dore (Fauvel).

(1) Nous donnons ici la description de l'auteur :

Tr. distigma paulo minor, sat angustior, elytris præsertim basi, multo angustioribus, similiter coloratus, poris orbitalibus etiam divergentibus, antennarum articulo secundo quarto vix longiore; thorace paulo angustiore, basi utrinque obsolettissime (nec profunde) impresso; elytrorum humeris multo minus indicatis, impressione basali striæ quintæ nulla aut vix perspicua, femoribus minus crassis, a *Putzeysi* poris orbitalibus divergentibus, antennis brevioribus, articulis subbasalibus ut cæteri rufis (nec infuscatis), secundo longiore, impressionibus thoracis etiam multo obsoletioribus distinctus.

Sous les pierres, dans les endroits mouillés des torrents ou des chemins ravinés; plus rarement dans les mousses très humides en compagnie d'amplicollis. Juillet. Rare.

Fauvel. Revue d'Entomologie, 1888, p. 221.

Digitized by Google

141. **T. sexstriatus** Duft. — L. 2-2,5. — Noir; base des antennes et pattes testacées, cuisses rembrunies. Front légèrement bicarené de chaque côté. Elytres avec, chacune, trois stries profondes, presque lisses, qui, à l'exception de la première, sont raccourcies en avant et en arrière; les autres nulles. Un point à chaque extrémité de la troisième. Les élytres présentent parfois quatre taches vagues.

Saint-Nectaire! — Allier (Olivier).

142. **T. parvulus** Dej. — L. 1,5-2. — Noir; base des antennes et pattes rousses. Front légèrement bicarené de chaque côté. Elytres avec chacune quatre stries profondes, finement ponctuées, atteignant presque la base; la cinquième indiquée.

Allier; bords des ruisseaux (Olivier).

143. **T. bisulcatus** Nicol. — L. 2-3. — Roux testacé; appendices testacés. Elytres courtes, convexes, avec chacune deux stries profondes, fortement ponctuées; les troisièmes et quatrièmes plus faibles et plus courtes. Deux points sur le troisième interstrie. Portion recourbée de la première strie un peu sinueuse, dirigée en dehors.

Allier; détritus de la Sioule (Olivier).

Genre 32 : **TACHYTA** Kirby.

(Pl. V, fig. 22.)

Menton pourvu d'une dent courte. Dernier article des palpes très petit, subulé. Sillons frontaux faibles, accompagnés d'une carène externe. Strie suturale recourbée en avant dans la région apicale; la portion recourbée dirigée directement sur le côté. Stries externes effacées.

144. **T. nana** Gyll. (Pl. VIII, fig. 14). — L. 2,5. — Déprimé, noir alutacé; base des antennes et pattes brun roussâtre; cuisses rembrunies. Elytres avec chacune quatre stries assez faibles, imponctuées, raccourcies (sauf la première). Un point en arrière sur le retour de la strie suturale; un autre sur la troisième strie, en arrière; un dernier en avant sur le quatrième interstrie.

Bords de l'Allier; détritus! — Lioran (Fauvel).

Tribu VII : **PERILEPTINI.**

Type intermédiaire entre les *Trechini* et les *Bembidiini*. Caractères propres : dernier article des palpes mince, étroit, notablement plus court que l'avant-dernier. Strie suturale sans retour en avant. *Une épine recourbée sous le quatrième article des tarses antérieurs.*

Digitized by Google

Genre 33 : **PERILEPTUS** Schaum.

Menton pourvu d'une dent simple. Dernier article des palpes étroit, subulé. Sillons frontaux profonds fortement recourbés. Labre fortement échancré. Yeux pubescents. Strie suturale sans retour en avant. Stries effacées au sommet et sur les côtés. *Une forte épine recourbée sous l'avant-dernier article des tarses antérieurs.*

145. **P. areolatus** Creutz. — L. 2,5. — Déprimé, allongé, finement pubescent. Noir de poix, testacé, ferrugineux sur le disque des élytres. Base des antennes et pattes roux testacé. Stries faiblement ponctuées.

Bords de l'Allier, aux Martres-de-Veyre! bords de la Dore (Bayle). — Allier (Olivier).

Tribu VIII : **BEMBIDIINI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères mésothoraciques distinctes. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Deux pores setigères susoculaires (Pl. III, fig. 4). Scrobes mandibulaires pourvus d'un pore pilifère. Palpes à dernier article *aciculaire* [*palpes subulés*] (Pl. III, fig. 4). Mandibules aiguës. Antennes généralement à premier article glabre; le deuxième étant plus ou moins pubescent, ainsi que la base du troisième. Labre entier ou légèrement échancré. Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées à l'extrémité. Jambes antérieures normales, un peu dilatées sur l'extrémité, échancrées. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à deux articles dilatés.

Genre 34 : **TACHYPUS** Laporte.

(Pl. V, fig. 20.)

Menton pourvu d'une dent bifide. Dernier article des palpes subulé. Sillons frontaux obsolètes. Dessus du corps, y compris les élytres, ponctué entièrement et pubescent. Yeux saillants. Facies d'*Elaphrus*.

146. **T. caraboides** Schrank. — L. 6,5-7,5. — Brun bronzé, parfois un peu cuivreux. Base des antennes, avant-dernier article des palpes et tarses vert bronzé. Pattes testacées avec les cuisses bronzées. Elytres très finement et très densement ponctuées, sans traces de stries.

Digitized by Google

Bords de l'Allier, Chadieu, Coudes (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

147. **T. pallipes** Duft. — L. 5-6. — Bronzé cuivreux. Base des antennes, palpes et pattes jaune pâle, cuisses légèrement bronzées. Elytres marbrées de taches verdâtres, et présentant des traces de stries près de la suture.

Allier (Olivier).

148. **T. flavipes** L. (Pl. VII, fig. 20). — L. 4-5. — Bronzé, marbré de taches verdâtres sur les élytres. Base des antennes, palpes et pattes entièrement testacé pâle. Yeux très saillants. Elytres plus distinctement ponctuées que chez les espèces précédentes. Presque sans traces de stries près de la suture.

c. Vallée de l'Allier, au bord des eaux. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 35 : BEMBIDIUM.

(Pl. III. fig. 15 ; Pl. V, fig. 21.)

Menton pourvu d'une dent généralement entière. Dernier article des palpes très petit, subulé. Sillons frontaux variables. Labre entier ou à peine échancré. Elytres striées ; stries entières ou effacées en dehors et en arrière ; la suturale sans retour en avant.

Sous-Genre 1 : *BRACTEON* Bedel.

(Pl. VIII, fig. 22, 36.)

Tête imponctuée. Pronotum subcordiforme, *à angles antérieurs proéminents ;* base coupée obliquement de chaque côté, rebordée dans cette partie oblique ; angles postérieurs vifs, obliques ; fossettes basilaire en forme de strie profonde. Stries complètes, entière ; *la huitième ponctuée, semblable aux autres,* bien distincte de la gouttière marginale. Neuvième interstrie subégal au huitième. Troisième interstrie marqué de deux points ou de deux fossettes, et parfois de deux plaques métalliques.

149. **B. striatum** F. — L. 6-6,5. — Bronzé clair, terne. Base des antennes et des cuisses et tibias testacés. Pronotum court, transverse ; stries finement ponctuées. Troisième interstrie normal, avec trois points en fossettes.

Bords de l'Allier et de la Dore. — Allier (Olivier).

150. **B. velox** L. — L. 5-6. — Bronzé, clair, sans éclat. Base des antennes et pattes testacées. Pronotum court, transverse, à angles postérieurs aigus. Stries rectilignes. Troisième interstrie avec deux

Digitized by Google

plaques luisantes, cuivreuses ou bronzées, ayant chacune un point enfoncé.

Allier (Olivier).

251. **B. argenteolum** Ahrens. — L. 5-6. — Bronzé terne. Premier article antennaire et tibias testacés ; sommet des cuisses bronzé. Pronotum un peu transverse, à angles postérieurs aigus. Troisième strie parfois un peu sinueuse. Troisième interstrie large, avec deux plaques presque carrées, argentées, munies d'un point enfoncé près de leur bord antérieur.

M. Olivier signale dans l'Allier la variété *Azureum*.

152. **B. littorale** Ol. — L. 5-6. — Bronzé mat, varié de cuivreux et de vert bronzé. Antennes et pattes vert bronzé ; base des cuisses un peu jaunâtre. Pronotum presque carré, à angles postérieurs presque droits. Stries finement ponctuées ; la quatrième assez fortement sinueuse ; les deuxième, troisième et cinquième plus ou moins. Troisième interstrie large, avec deux plaques oblongues, dépolies.

Bords de l'Allier. A. C. — Mont-Dore ! La Bourboule (Lainé). — Allier (Olivier).

Sous-Genre 2 : *PRINCIDIUM* Motsch.

Tête et pronotum ponctués. Sillons frontaux obsolètes. Pronotum cordiforme, à bord antérieur tronqué ; angles postérieurs non saillants ; fossettes basilaires faibles. *Stries complètes, entières, profondes, fortement ponctuées ;* la huitième approfondie, rapprochée de la gouttière marginale, mais plus distincte que dans les groupes suivants. Deux points sur le troisième interstrie.

153. **B. punctulatum** Drapiez (Pl. VIII, fig. 19). — L. 4,5-5,5. — Bronzé luisant ; base des antennes et pattes fauves ou testacées.

Pont de Longues ; Joze ; Pont-de-Dore ! — Chambon, Murat (Fauvel). — Allier (Olivier).

Sous-Genre 3 : *PLATAPHUS* Motsch.

Tête imponctuée. Sillons frontaux nets, simples. Pronotum presque carré, à peine rétréci en arrière ; bord antérieur tronqué ; angles postérieurs un peu saillants ; fossettes basilaires grandes. *Stries complètes, entières, fines, imponctuées ;* la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière. Deux points sur le troisième interstrie.

154. **B. prasinum** Duft. — L. 5. — Bronzé verdâtre obscur. Premier article antennaire rougeâtre, au moins en dessous ; cuisses noir verdâtre, à base plus ou moins roussâtre ; tibias noirâtres.

Bords de l'Allier (Bayle).

Digitized by Google

Sous-Genre 4 : *NOTAPHUS* Steph.

Tête imponctuée. Sillons frontaux nets, simples. Pronotum presque carré, à peine rétréci en arrière; bord antérieur tronqué; fossettes basilaires profondes, bistriées. *Stries entières, ponctuées* jusqu'au delà du milieu ; la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière marginale. Deux points sur le troisième interstrie.

155. **B. dentellum** Thunb. (Pl. VIII, fig. 23). — L. 5,7. — Vert bronzé obscur. Elytres brun bronzé, variées de testacé. Base des antennes et pattes testacé brunâtre ; cuisses bronzées. Les élytres ont à leur base plusieurs taches mal délimitées, parfois réunies; aux deux tiers, une bande sinueuse, à l'extrémité plusieurs taches confluentes. Les stries sont bien marquées, distinctement ponctuées.

Bords de l'Allier (Bayle) — Allier (Olivier).

156. **B. varium** Ol. — L. 4-5. — Vert bronzé obscur. Elytres variées de testacé. Base des antennes et pattes testacées ou roussâtres; cuisses légèrement bronzées. Les élytres ont quelques taches à la base; une bande aux deux tiers et quelques taches apicales confluentes. Les stries sont fines, amincies en arrière.

Bords de l'Allier. — Allier (Olivier).

157. **B. adustum** Schaum. (Pl. VIII, fig. 41). — L. 4). — Vert bronzé. Elytres variées de testacé. Base des antennes et pattes testacées. Les taches testacées des élytres sont élargies en sorte que la couleur foncière vert bronzé forme trois bandes transversales, sur un fond clair faiblement métallique. Les stries sont profondes jusqu'au sommet.

Bords de l'Allier, Joze, Cournon! — Allier (Olivier).

Sous-Genre 5 : *SYNECHOSTICTUS* Motsch.

(Pl. VIII, fig. 29.)

Tête imponctuée (1). Sillons frontaux nets, simples. Pronotum longuement cordiforme; grossièrement ponctué à la base et souvent au bord antérieur qui est tronqué ; fossettes basilaires faibles. Stries effacées en arrière et sur les côtés; *la huitième seulement distincte* (et approfondie) *en arrière, effacée avant le milieu.* Deux points sur le troisième interstrie.

158. **B. ruficorne** Sturm. — L. 6-6,7. — Bleu verdâtre ou bronzé. Antennes et pattes testacé rougeâtre; les premières souvent rem-

(1) Dans les espèces de notre faune.

Digitized by Google

brunies vers le milieu. Pronotum pas plus long que large. Base fortement ponctuée; sommet parfois avec quelques points peu marqués. Stries fortement ponctuées. Elytres à sommet rougeâtre et à disque parfois rougeâtre en partie.

Pontarit (Bayle). — Mont-Dore, La Bourboule, Lioran (Fauvel).

159. **B. elongatum** Dej. — L. 4-5. — Vert bronzé ou bleuâtre. Base des antennes et pattes testacées. Elytres habituellement avec une tache testacée aux deux tiers postérieurs, près du bord externe, et l'extrémité testacée. Pronotum plus long que large, ponctué à la base et au sommet. Elytres à stries fortement ponctuées.

Bords de l'Allier, à Brioude! — Pont de Ris; bords de la Sioule (Bayle). — Allier, bords de la Sioule (Olivier).

Sous-Genre 6 : *METALLINA* Motsch.

(Pl. VIII, fig. 20.)

Tête imponctuée. Sillons frontaux nets, simples. Pronotum cordiforme; bord antérieur tronqué; angles postérieurs droits, plus ou moins saillants; fossettes basilaires plus ou moins profondes. Stries effacées en arrière et sur les côtés, la septième nulle; huitième strie approfondie et rapprochée de la gouttière marginale. Deux points souvent très fins sur le troisième interstrie. *Rebord marginal contournant l'épaule, puis rabattu en arrière, pour se terminer sur la base* de la quatrième strie.

160. **B. lampros** Herbst. — L. 3-4. — Bronzé brillant; base des antennes et tibias roux; cuisses et tarses brunâtres, les premières légèrement bronzées. Elytres fortement ponctuées, striées.

c. Dans toutes les régions.

161. **B. pygmæum** Fab. — L. 3,5-4. — Bronzé, moins brillant. Antennes (sauf le dessous du premier article) et pattes noires; base des cuisses et tibias roux testacé ou roussâtres. Elytres à stries légères, finement ponctuées. Les élytres présentent parfois deux taches arrondies, roux testacé aux deux tiers postérieurs des élytres.

Bords de l'Allier : Brioude, Coudes. — Allier (Olivier).

Sous-Genre 7 : *TESTEDIUM* Motsch.

(Pl. VIII, fig. 33.)

Tête, base et sommet du pronotum ponctués. Sillons frontaux obsolètes. Pronotum cordiforme; bord antérieur tronqué; angles postérieurs saillants; fossettes basilaires bordées par un pli externe. Stries finement ponctuées, effacées en arrière; la septième visible;

Digitized by Google

la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière marginale. Troisième interstrie avec deux fossettes.

162. **B. bipunctatum** L. — L. 4-5. — Bronzé plus ou moins cuivreux ou plus ou moins foncé. Antennes et pattes noir bronzé.

Bords de l'Allier (Bayle)! — Allier (Olivier).

Sous-Genre 8 : *PERYPHUS* Steph.

(Pl. VIII, fig. 31.)

Tête et pronotum ponctués ou non. Sillons frontaux nets, simples, à peu près parallèles. Pronotum cordiforme ou subcordiforme; bord antérieur tronqué; angles postérieurs droits plus ou moins saillants; fossettes basilaires limitées ou non par un pli externe. Base bien plus large que le pédoncule (Pl. IX, fig. 5). Stries effacées en arrière et sur les côtés; la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière marginale; la cinquième bien marquée près du sommet, reliée en pointe à la huitième, dont elle figure un retour en avant (Pl. VIII, fig. 31). Deux points sur le troisième interstrie.

163. **B. fasciolatum** Duft. (Pl. VIII, fig. 37, 39). — Espèce excessivement variable « aussi bien pour la couleur que pour la taille et la forme du corselet et des élytres ». Cette espèce, à laquelle nous attribuons ici les mêmes limites que M. Fauvel (*Faune gallo-rhénane*, III, p. 200 et sq.), se reconnaitra au caractère des deux premières stries, *entières*, *non affaiblies en arrière*, *réunies à leur sommet*. Chez les autres espèces du même groupe, la deuxième strie est affaiblie en arrière et souvent effacée (Pl. VIII, fig. 40) :

1° **B. fasciolatum** Duft. — L. 3,5-7,5. — Bronzé bleuâtre ou verdâtre ; élytres avec une bande longitudinale plus ou moins large et plus ou moins nette, brun roux. Antennes brunes, à premier article testacé. Pattes rousses, cuisses plus foncées dans la partie médiane. Stries fortes, ponctuées à la base. Elytres déprimées.

Mont-Dore (Fauvel). — Allier (Olivier);

2° **B. cœruleum** Dej. — L. 5,5-7,5. — Dessus entièrement bleu foncé, parfois verdâtre. Pattes plus foncées.

Bords de l'Allier et de la Dore! Royat, Ceyrat, St-Nectaire. La Forie. — Cantal! Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier);

3° **B. atrocœruleum** Steph. — L. 4,5-5. — Bleu foncé sur les élytres; bleu verdâtre sur la tête et le pronotum.

Mont-Dore, Lioran (Fauvel);

Digitized by Google

4° **B. tricolor** L. (Pl. IX, fig. 3).— L. 4,5-5,5. — Vert bleuâtre ou bronzé. Base des élytres jusqu'au tiers ou au milieu, rouge testacé.

Lozère, Florac (Bayle). — Forme méridionale;

5° **B. conforme** Dej. — L. 4,5-5,5. — Elytres bleuâtres ou verdâtres, avec une tache humérale ou une large bande n'atteignant ni la suture ni la marge, et s'étendant jusqu'au tiers apical, ou même à l'extrémité, rouge ou rougeâtre.

Mont-Dore (Société entomologique)! — Forme méridionale;

6° **B. tibiale** Duft. — L. 4,5-6,5. — Généralement verdâtre, rarement bleu. Tibias d'un rougeâtre assez clair. Elytres un peu convexes.

Sayat! — Bords de l'Allier et de la Sioule (Bayle). — Mont-Dore, Lioran (Fauvel).

164. **B. ripicola** Duft. — L. 5,5. — Vert bleuâtre; moitié basilaire des élytres (sauf la suture et la marge) rouge. « Distinct de la variété *Tricolor* du *Fasciolatum* par les quatre premiers articles testacé rougeâtre, les troisième et quatrième plus ou moins enfumés vers le sommet; le pronotum plus long, plus convexe, tronqué et non subéchancré au bord antérieur, à côtés à peine rebordés, à angles antérieurs bien moins marqués, presque nuls, les postérieurs droits; les fossettes basilaires dépourvues de carènes près de ces angles; les élytres à stries internes bien moins profondes, obsolètes au sommet; la deuxième très affaiblie et non en sillon profond comme chez *Tricolor;* les pores du troisième interstrie placés bien plus en avant; les tibias et les tarses plus clairs, rougeâtres. » (Fauvel, *Faune*, p. 206.)

France méridionale occidentale.

Var. **testaceum** Duft. [*Obsoletum* Dej.] (Pl. IX, fig. 4). — Elytres rouges ou testacé rougeâtre, sauf la suture, les marges et une bande transverse sinuée, souvent peu visible, aux deux tiers. Pattes entièrement testacées. Pronotum à base non visiblement ponctuée, à fossettes basilaires non limitées par une carène externe. Elytres déprimées, à septième strie peu marquée ou nulle.

Bords de l'Allier. — Allier (Olivier).

165. **B. eques** Sturm. — L. 7-10. — Vert bleuâtre, parfois bronzé obscur. Elytres avec une grande tache rouge sur leur moitié antérieure, légèrement interrompue par la suture. Antennes avec les deux premiers articles et la base des deux suivants roux. Cuisses bronzées, genoux, tibias et tarses roux testacé.

Bords de l'Allier à Chadieu (Bayle). — Allier (Olivier).

Digitized by Google

166. **B. decorum** Panz. (Pl. VIII, fig. 54. — L. 5,5-6. — Bleu verdâtre uniforme. Premier article antennaire, base des trois suivants et pattes rouge testacé. Stries fortement ponctuées. Vertex ponctué en dedans et à la base des sillons frontaux. Forme déprimée.

Bords de l'Allier et de la Dore; col des Goules! Saint-Nectaire! — La Bourboule, Murat (Fauvel).

167. **B. modestum** F. (Pl. IX, fig. 2). — L. 4,5-5. — Bleu ou verdâtre obscur, bronzé; sur le tiers postérieur des élytres, une large bande rouge testacé, légèrement interrompue par la suture et n'atteignant pas le bord externe. Base des antennes et pattes roux testacé; base des cuisses rembrunie. Elytres étroites, allongées, fortement striées, ponctuées.

Bords de l'Allier et de la Dore : Cournon, Joze, Pont-de-Dore! Allier (Olivier).

168. **B. lunatum** Duft. — L. 5,5-6,8. — Vert bronzé; au tiers postérieur des élytres, une tache testacée ou rougeâtre, allongée, oblique, formant avec la tache opposée une limite interrompue par la suture et n'atteignant pas le bord externe. Les trois premiers articles antennaires, la base du quatrième, les palpes et les pattes testacés; vertex lisse. Pronotum court, à base ponctuée. Elytres à stries nettement ponctuées jusqu'au milieu.

Allier, bords de la Sioule. T. R. (Olivier).

169. **B. bisignatum** Menetr. — L. 5,5-6. — Bronzé bleuâtre ou verdâtre; au tiers postérieur de chaque élytre, une tache isolée, testacée ou rougeâtre, ovale, peu oblique. Les deux premiers articles antennaires et les pattes roux testacé; cuisses en majeure partie rembrunies. Vertex lisse; pronotum à base non ponctuée.

Allier. Bords de la Sioule, du Sichon, Brout-Vernet (Olivier).

170. **B. nitidulum** March. [1] (Pl. VIII, fig. 40). — L. 4,5-6. — Vert bleuâtre ou bronzé, uniforme. Les deux ou trois premiers articles antennaires et les pattes testacés; cuisses plus ou moins largement rembrunies à la base. Vertex lisse; pronotum ponctué, rugueux à la base. Elytres parfois rougeâtres en arrière, à fond poli, à stries fortement ponctuées en avant.

Un peu partout, plaine et montagne. — Bords de l'Allier et de la Dore, Sancy, Cantal, etc.

171. **B. monticola** Sturm. — L. 4,5-5. — Vert bleuâtre, uniforme; le premier article antennaire testacé; les deuxième et troisième à

(1) Y compris *B. alpinum* Dej. et *Brunnicorne* Dej.

Digitized by Google

peine rougeâtres à la base. Pattes testacé pâle. Vertex lisse; pronotum ponctué, rugueux à la base; élytres à fond alutacé, strié, à ponctuation médiocre.

Mont-Dore (Fauvel). — Allier (Olivier).

172. **B. fluviatile** Dej. — L. 5,5-6. — Vert bronzé; deux grandes taches roux testacé sur chaque élytre. Les trois premiers articles antennaires et les pattes roux testacé; base des cuisses parfois rembrunie. Forme un peu convexe. Pronotum allongé, cordiforme, à gouttière latérale effacée en avant, base ponctuée; fossettes basilaires sans carène externe bien marquée. Elytres allongées, fortement striées, ponctuées; septième strie bien marquée.

Bords de l'Allier (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

173. **B. ustulatum** L. (Pl. VIII, fig. 28, 31, 32; Pl. IX, fig. 5,7). — L. 5,2-5,8. — Vert bronzé; élytres un peu brunâtres, avec chacune deux taches roux testacé; l'antérieure occupant le tiers de l'élytre et ne dépassant pas la troisième strie. Base des antennes et pattes testacé roussâtre. Pronotum marqué à la base de gros points épars; fossettes basilaires limitées en dehors par une carène qui se relie en arrière au bord du pronotum. Elytres profondément striées, ponctuées; la septième strie légèrement marquée.

Dans toutes les régions. — Vallées de l'Allier et de la Dore; Mont-Dore, Cantal, etc.

174. **B. andreæ** F. — L. 5-5,7. — Vert bronzé; élytres un peu déprimées, testacé pâle, étroitement bordées de noir; suture (premier article seulement) noir verdâtre, ainsi qu'une bande transverse située à la moitié. Base des antennes et pattes testacé pâle. Pronotum à ponctuation effacée à la base; fossettes basilaires limitées en dehors par une carène. Elytres moins fortement ponctuées que dans l'espèce précédente. Septième strie nulle.

Pont de Ris (Bayle). — Allier (Olivier).

175. **B. rupestre** L. — L. 4-5. — Vert bronzé; élytres un peu brunâtres, avec chacune deux taches roux testacé. Premier article antennaire seul roux testacé; cuisses brunes, genoux et tibias roux testacé; avant-dernier article des palpes maxillaires noir. Pronotum marqué à la base de gros points épars; fossettes basilaires limitées en dehors par une carène. Elytres fortement striées, ponctuées; la septième strie légèrement marquée.

Pont de Ris (Bayle). — Bords de la Sioule (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

176. **B. femoratum** Sturm. — L. 4-5. — Vert bronzé; élytres avec la suture noir bleuâtre, et chacune deux taches testacé blan-

Digitized by Google

châtre. Le premier (ou les deux premiers) article antennaire et la base des suivants roux testacé; cuisses brunes ou obscures; les tibias roux testacé. Pronotum lisse ou indistinctement ponctué à la base; fossettes basilaires limitées en dehors par une carène. Elytres très légèrement striées, ponctuées; la septième strie nulle. (Septième strie visible, distincte, stries plus profondes et plus fortement ponctuées; L. 5-5,5 : variété *Distinguendum* Duv.).

Bords de l'Allier à Cournon, dans les détritus! — Région montagneuse, Mont-Dore! — Chambon, Lioran (Fauvel). — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 9 : *EMPHANES* Motsch.

Tête imponctuée. Sillons frontaux nets, parallèles. Pronotum cordiforme; bord antérieur tronqué; angles postérieurs droits, un peu saillants; fossettes basilaires limitées par un pli externe. Base bien plus large que le pédoncule. Stries effacées en arrière et sur les côtés, assez fortement ponctuées; la cinquième marquée seulement en arrière par un pore isolé; la septième très distincte; la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière marginale. Deux points sur le troisième interstrie.

177. **B. minimum** F. — L. 2,7-3. — Noir bronzé, bleuâtre ou verdâtre. Appendices foncés. Tibias très souvent roussâtres. (Elytres rarement roussâtres à l'extrémité, avec une tache arrondie aux deux tiers postérieurs.)

Bords de l'Allier (Bayle). — Allier (Olivier).

Sous-Genre 10 : *TESTEDIOLUM* Ganglb.

Tête imponctuée. Sillons frontaux nets, parallèles, Pronotum cordiforme; bord antérieur tronqué; angles postérieurs droits, vifs, peu saillants; fossettes basilaires bien marquées. Base bien plus large que le pédoncule. Stries effacées en arrière et sur les côtés, très finement ponctuées, la cinquième marquée seulement en arrière par un pore isolé (1), la septième nulle ou à peine indiquée, la huitième approfondie et rapprochée un peu de la gouttière marginale. Deux points sur le troisième interstrie.

178. **B. pyrenæum** Dej. — L. 3,5-4. — Bronzé obscur, noirâtre ou bleuâtre. Antennes concolores. Elytres subdéprimées, très finement striées, ponctuées.

Bords de l'Allier à Coudes, dans les détritus! Mont-Dore, Sancy, Plomb du Cantal (Fauvel).

(1) M. Fauvel, *loc. cit.*, p. 198, signale la variabilité de ce caractère chez diverses espèces, en particulier chez le *B. pyrenæum*.

Digitized by Google

Sous-Genre 11 : *NEPHA* Motsch.

Tête imponctuée. Sillons frontaux nets, parallèles. Pronotum cordiforme; bords antérieurs tronqués; angles postérieurs émoussés; fossettes basilaires limitées ou non (*B. quadriguttatum*) par un pli externe. Base à peine plus large que le pédoncule (Pl. VIII, fig. 43). Stries effacées en arrière et sur les côtés; la cinquième marquée seulement en arrière par un pore isolé (Pl. VIII, fig. 30); la septième nulle; la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière marginale. Deux points sur le troisième interstrie.

179. **B. laterale** Dej. — L. 4-4,5. — Noir foncé, peu bronzé; deux taches blanc jaunâtre sur chaque élytre; l'antérieure allongée en arrière et rejoignant plus ou moins nettement la seconde en dehors. Premier article antennaire testacé en dessous. Pattes testacées, extrémité des cuisses et tarses rembrunis. Pronotum à fossettes basilaires limitées par une carinule; stries plus finement et plus densément ponctuées que chez le suivant; plus prolongées en arrière.

Bords de l'Allier à Chadieu (Bayle). — Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

180. **B. quadriguttatum** F. (Pl. VIII, fig. 30, 43; Pl. IX, fig. 1). — L. 4-4,5. — Noir verdâtre, bronzé, brillant. Deux taches blanc jaunâtre sur chaque élytre; l'antérieure triangulaire, atteignant en dedans la deuxième strie; la postérieure plus petite, un peu transverse, plus rapprochée de la marge que de la suture. Premiers articles antennaires à base roux testacé; pattes testacées, extrémités des cuisses et base des tibias rembrunies. Pronotum à fossettes basilaires dépourvues de carinule externe; stries fortement ponctuées à la base, arquées à partir du tiers.

Bords de l'Allier; Saint-Nectaire! Crouel (Dufour). — Murat (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

181. **B. cantalicum** Fauv. — L. 4,5. — Bronzé vif; une tache aux deux tiers postérieurs de chaque élytre, un peu oblique. Antennes, cuisses et base des tibias noir bronzé; extrémité des tibias et tarses bruns. Pronotum à fossettes basilaires limitées en dehors par une carène très nette; stries ponctuées à la base, à points écartés.

Lioran; ravins près de la Gare (Fauvel, Daude).

Sous-Genre 12 : *LOPHA* Steph.

(Pl. VIII, fig. 27, 35.)

Tête imponctuée. Sillons frontaux nets, convergeant plus ou moins en avant (Pl. VIII, fig. 27). Pronotum cordiforme; bord antérieur tronqué; angles postérieurs droits (*B. tenellum*) ou den-

Digitized by Google

tés, aigus; fossettes basilaires variables, non limitées par un pli externe. Base à peine plus large que le pédoncule (Pl. VIII, fig. 39). Stries effacées en arrière et sur les côtés; la cinquième marquée seulement en arrière par un pore isolé; la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière marginale. Deux points sur le troisième interstrie.

182. **B. quadripustulatum** Serv. — L. 3,5-4. — Noir bronzé, luisant; deux taches sur chaque élytre : la première à la base, non prolongée en arrière; l'autre aux deux tiers, subarrondie. Antennes noires; premier article et cuisses bronzés. Tibias testacés, rembrunis à l'extrémité, ainsi que les tarses; stries à points bien marqués.

Bords de l'Allier à Chadieu (Bayle). — Allier (Olivier).

183. **B. quadrimaculatum** L. — L. 3-3,5. — Noir verdâtre bronzé, luisant; deux taches sur chaque élytre; l'antérieure un peu triangulaire, continuée en arrière; l'autre aux deux tiers, un peu transverse. Les quatre premiers articles antennaires testacé rougeâtre; pattes entièrement testacées.

Bords de l'Allier à Chadieu (Bayle). — Murat (Fauvel). — Allier (Olivier).

184. **B. tenellum** Er. (Pl. VIII, fig. 27, 35). — L. 2,5-2,8. — Noir un peu bronzé ou verdâtre; élytres unicolores ou avec chacune une tache jaunâtre arrondie aux deux tiers postérieurs. Base des antennes et tibias plus ou moins rougeâtres. Sillons frontaux profonds, réunis en pointe en avant.

Bords de l'Allier : Les Martres, Cournon, Pont-du-Château ! Volvic ! — Allier (Olivier).

185. **B. humerale** Sturm. — L, 2,5-3. — Noir un peu verdâtre ou légèrement bronzé; une tache un peu testacée sur chaque élytre, au-dessous de l'épaule. Tibias testacés, sauf à la base; antennes noires à premier article bronzé. Sillons frontaux peu profonds.

Allier, Brout-Vernet (Olivier).

Sous-Genre 13 : *TREPANES* Motsch.

Tête imponctuée. Sillons frontaux nets, *convirents en avant et déterminant une élévation triangulaire du front*, accompagnés en dehors d'un second sillon *raccourci* partant du bord interne de l'œil. Pronotum cordiforme ou subcordiforme; bord antérieur tronqué; angles postérieurs droits, plus ou moins saillants; fossettes basilaires généralement étroites et profondes, limitées ou non par un pli externe. Stries effacées en arrière et sur les côtés; la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière marginale. Deux points sur le troisième interstrie.

Digitized by Google

186. **B. doris** Panz. — L. 3-3,5. — Noir parfois bleuâtre; une petite tache orangée plus ou moins nette aux deux tiers et plus rapprochée de la marge. Sommet des élytres plus ou moins largement brun ou jaunâtre. Base des antennes et pattes roux testacé, parfois brunâtre.

Allier. A. R. (Olivier).

187. **B. articulatum** Panz. — L. 3,3-3,5. — Vert bronzé sur la tête et le pronotum, brun foncé luisant sur les élytres; celles-ci ont la base largement tachée de testacé; une bande transverse postérieure et le sommet testacé pâle. Base des antennes et pattes testacées.

Vallée de l'Allier : Sainte-Marguerite, Cournon, Pont-du-Château; environs de Clermont!

188. **B. octomaculatum** Gœze. — L. 2,5-2,8. — Noir bronzé sur la tête et le pronotum; noir brunâtre sur les élytres, celles-ci avec le sommet; une tache postérieure et plusieurs traits allongés, douze à la base, cinq au tiers, quelquefois confluents, testacés ou rougeâtres. Base des antennes et pattes testacées.

Berds de la Sioule. R. (Olivier).

Sous-Genre 14 : *CAMPA* Motsch.

Tête imponctuée. Sillons frontaux nets, subconvergents accompagnés de chaque côté d'une *double carène linéaire*. Pronotum subcordiforme; bord antérieur tronqué; angles postérieurs droits; fossettes basilaires étroites et profondes, ou larges et bistriées. Stries effacées en arrière et sur les côtés; la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière marginale.

189. **B. fumigatum** Duft. — L. 3,5-4. — Bronzé obscur, un peu verdâtre; coloration des élytres rappelant celle du *B. varium;* elle comprend de nombreuses taches linéaires testacées, souvent confondues, qui limitent d'ordinaire trois bandes transverses irrégulières, foncées. Base des antennes et pattes testacées.

Espèce septentrionale non signalée en Auvergne.

190. **B. assimile** Gyll. — L. 3-3,5. — Bleu ou vert bronzé; une tache aux deux tiers postérieurs (parfois légèrement dilatée en dedans sous forme de bande transverse) et généralement sommet testacés. Base des antennes et pattes testacées.

Allier (Olivier).

Digitized by Google

Sous-Genre 15 : *PHILOCHTHUS* Steph.

(Pl. VIII, fig. 12.)

Tête imponctuée. *Pronotum non cordiforme*, à côtés régulièrement arqués de la base au sommet; bord antérieur tronqué; angles postérieurs variables; fossettes basilaires distinctes, limitées par un pli externe. Stries effacées en arrière et sur les côtés; la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière marginale. Deux points sur le troisième interstrie. Elytres relevées parfois en une carène *arrondie* plus ou moins saillante au-dessus du sinus apical (Pl. VIII, fig. 42).

191. **B. biguttatum** F. (Pl. VIII, fig. 24, 42). — L. 3-3,5. — Vert bronzé. Elytres avec chacune une tache, souvent petite, aux deux tiers, et l'extrémité roux testacé. Stries assez fortement ponctuées; la septième bien marquée en avant par une série de points. Pronotum échancré en dessous des angles postérieurs.

Bords de l'Allier; Saint-Nectaire. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

192. **B. lunulatum** Fourc. — L. 3,5-4. — Noir ou brun bronzé. Elytres avec chacune une tache arrondie aux deux tiers et l'extrémité roux testacé. Base des antennes et pattes roux testacé, souvent brunâtres. Stries fortement ponctuées, la septième nulle. Pronotum échancré en dessous des angles postérieurs.

Non encore signalé en Auvergne.

193. **B. guttula** F. — L. 2,5-3,5. — Noir un peu bronzé; une tache arrondie roux testacé sur chaque élytre aux trois quarts, l'extrémité souvent aussi testacée. Premier article des antennes et pattes roux testacé. Stries assez fortement ponctuées, la septième nulle. Pronotum coupé à base presque droit d'un angle à l'autre.

Bords de l'Allier. — Allier (Olivier).

194. **B. obtusum** Sturm, — L. 2,5-3,3. — Noir verdâtre bronzé, uniforme. Base des antennes, tibias et tarses roux testacé; cuisses brunâtres. Stries assez fortement ponctuées.

Bords de l'Allier. — Allier (Olivier).

Sous-Genre 16 : *OCYS* Steph.

Tête imponctuée. Sillons frontaux obsolètes. *Pronotum court, non cordiforme*, à côtés régulièrement arqués de la base au sommet; bord antérieur tronqué; angles postérieurs émoussés ou non, *sans fossettes basilaires ni pli externe*. Stries effacées en arrière et sur les côtés; la huitième approfondie et rapprochée de la gouttière

Digitized by Google

marginale. Un seul point sur le troisième interstrie. Surface de l'élytre relevée en une carène *tranchante* au-dessus du sinus apical.

195. **B. quinquestriatum** Gyll. — L. 3,3-4,3. — Vert bronzé obscur, passant parfois au brun, plus ou moins ferrugineux sur les élytres. Antennes et pattes testacées. Pronotum à angles postérieurs obtus, presque droits. Stries assez fortement ponctuées.

Environs de Clermont, Durtol (sous écorces de platane). — Allier (Olivier).

196. **B. harpaloides** Serv. (Pl. VIII, fig. 18). — L. 4,5-5. — Testacé ferrugineux, plus foncé sur les élytres, qui ont un reflet bleuâtre ou verdâtre. Appendices testacé pâle. Pronotum à angles postérieurs droits, vifs. Stries finement ponctuées.

T. R. Cournon, au pied des arbres! — Ambert (Dufour). — Allier (Olivier).

N. B. — 197. Le **B. Talanes aspericolle** Germ., que Bayle signale des bords de l'Allier, est à rechercher dans notre région auprès des sources minérales. C'est une espèce d'un bleu foncé luisant, plus terne sur les élytres, qui ont une bande rouge transverse aux deux tiers. Base des antennes et pattes d'un roux testacé. Sillons frontaux peu profonds, parallèles; vertex ponctué. Pronotum cylindrique, légèrement cordiforme, à bord antérieur tronqué, avec des fossettes basilaires étroites; couvert d'une ponctuation plus dense au sommet et à la base. Elytres à stries nettement ponctuées, effacées à partir des trois quarts. — L. 2,5.

TRIBU IX : **ELAPHRINI**.

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques atteignant la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires. Epimères métathoraciques indistincts (Pl. III, fig. 25). Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Deux pores setigères oculaires (Pl. III, fig. 4). Scrobes mandibulaires pourvus d'un pore pilifère. Palpes à dernier article subcylindrique. Mandibules aiguës. Antennes à trois ou quatre premiers articles glabres. Labre tronqué. Vertex un peu rétréci en arrière en forme de cou. Prothorax subcordiforme, fovéolé sur le disque. Ecusson normal. *Elytres non tronquées, creusées de fossettes plus ou moins profondes* (Pl. III, fig. 9). Jambes antérieures *non échancrées (au bord interne), mais à épines distales séparées l'une de l'autre; l'une apicale, l'autre antéapicale* (Pl. III, fig. 6). Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à trois ou quatre articles dilatés.

Digitized by Google

Genre 36 : ELAPHRUS F.

(Pl. III, fig. 6, 9.)

198. **E. uliginosus** F. — L. 8-9. — Vert brunâtre ou bronzé, plus clair sur les côtés ; densement et finement ponctué. Elytres avec quatre séries d'ocelles violets ; les intervalles en facettes polies, luisantes. Dessous et cuisses bronzé brillant. Tibias et tarses bleu violet. Pronotum un peu plus large que la tête. Tarses antérieurs des mâles avec quatre articles dilatés.

R. Saint-Nectaire ! Ambert (Dufour). — Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Mont-Dore, Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier).

199. **E. cupreus** Duft. (Pl. IX, fig. 9). — L. 7,5-9. — Bronzé cuivreux, rarement noirâtre ; ponctuation plus fine que dans l'espèce précédente. Elytres avec quatre séries d'ocelles violets ; intervalles en facettes luisantes. Cuisses parfois testacées à la base, mais toujours à reflet bronzé ; tibias testacés, sauf au sommet qui est bleu violet, ainsi que les tarses. Pronotum au plus de la largeur de la tête. Tarses antérieurs des mâles avec quatre articles dilatés.

A. R. Pont-de-Dore ! Villars ! — Chambon (Fauvel). — Allier (Olivier).

E. riparius F. (Pl. IX. fig. 11. — L. 6,5-7,5. — Vert bronzé, presque mat. Elytres avec quatre séries d'ocelles violets et une seule facette luisante, juxtasuturale, avant le milieu. Base des cuisses et milieu des tibias testacé rougeâtre. Tarses vert métallique. Pronotum très densément ponctué, presque de la largeur de la tête. Tarses antérieurs des mâles avec trois articles dilatés.

C. Bords de l'Allier. — Chambon (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire. Lac de Saint-Front (Pradier).

201. **E. aureus** Mull. (Pl. IX, fig. 10). — L. 6,5-7. — Bronzé, parfois un peu cuivreux. Elytres avec quatre séries d'ocelles violets et trois séries de facettes luisantes. Pattes testacé rougeâtre, avec un reflet bronzé sur le milieu des cuisses ; genoux, extrémité des tibias et tarses vert métallique. Pronotum fortement mais assez peu densément ponctué, un peu plus étroit que la tête (y compris les yeux). Tarses antérieurs des mâles avec trois articles dilatés.

Vallée de l'Allier : Sainte-Marguerite, Les Martres, Joze. — Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Allier (Olivier).

Tribu X : NOTIOPHILINI.

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques atteignant la cavité cotyloïde des hanches inter-

Digitized by Google

médiaires (Pl. III, fig. 25). Epimères métathoraciques indistincts. Cavités cotyloïdes antérieures ouvertes en arrière. Epipleures normaux. Un seul pore setigère oculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires pourvus d'un pore pilifère. Palpes à dernier article ovalaire. Antennes à quatre premiers articles glabres. Tête large, enchâssée dans le prothorax. Yeux saillants. Prothorax plutôt transverse. Ecusson normal. Elytres non tronquées, à repli basilaire visible, *à deuxième interstrie excessivement large* (Pl. III, fig. 9 *bis*). *Jambes antérieures sans échancrures, mais à épines distales séparées l'une de l'autre; l'une anté-apicale, l'autre apicale* (Pl. III, fig. 6). Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à trois articles légèrement dilatés.

Genre 37 : **NOTIOPHILUS** Dum.

(Pl. III, fig. 9 *bis*.)

202. **N. biguttatus** Dej. (Pl. IX, fig. 12). — L. 5-5,5. — Bronzé brillant; les quatre premiers articles antennaires et les tibias, au moins en majeure partie, testacé rougeâtre. Elytres obscurément jaunes au sommet. Pronotum à côtés légèrement sinués avant la base. Stries très fortement ponctuées jusque vers le sommet, qui est brillant; interstries convexes, polis; le quatrième subégal au troisième et au cinquième, marqué d'une fossette au premier tiers.

Dans toutes les régions. c. — Environs de Clermont, Mont-Dore, Cantal, Forez. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

203. **N. quadripunctatus** Dej. — L. 5-5,5. — Bronzé brillant; les quatre premiers articles antennaires et les tibias, au moins en majeure partie, testacé rougeâtre. Elytres obscurément jaunes au sommet. Pronotum à côtés à peine sinués avant la base. Stries nettement ponctuées jusqu'à l'extrémité, qui est terne; interstries étroits, presque plans, polis; le quatrième bien plus large que le troisième et le cinquième, avec deux grosses fossettes; l'une au tiers, l'autre au delà du milieu (parfois indistincte).

Environs de Clermont! — Forez (Favarq). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

204. **N. aquaticus** (Pl. IX, fig. 13). — L. 4-6. — Noir bronzé. Antennes avec le sommet du premier article et les trois suivants plus ou moins rougeâtres; pattes noires. Elytres concolores, à stries assez finement ponctuées, graduellement effacées à partir des trois quarts; troisième et surtout quatrième interstries plus larges que les autres; une fossette avant le milieu du quatrième; une autre au sommet de la sixième strie.

Digitized by Google

Aydat; environs de Clermont! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

205. **N. palustris** Duft. (Pl. IX, fig. 15). — L. 4,5-5,5. — Bronzé noirâtre; les quatre premiers articles antennaires et les tibias testacé rougeâtre; cuisses bronzées; élytres concolores, à sommet brillant. Stries bien marquées, assez fortement ponctuées; troisième et quatrième interstries subégaux aux suivants; les externes bien plus larges que les stries. Une fossette, petite, près de la base de la quatrième strie; une autre aux trois quarts du troisième interstrie.

Dans toutes les régions. Environs de Clermont (plaine et montagne); Monts Dores, Forez. — Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier).

276. **N. rufipes** Curt. (Pl. IX, fig. 14). — L. 5,5-6,5. — Bronzé brillant; les quatre premiers articles antennaires et les pattes testacé rougeâtre; cuisses parfois obscures en partie. Elytres concolores, ternes au sommet. Stries bien marquées; interstries externes de la largeur des stries. Deux fossettes sur le quatrième interstrie; l'une au quart, l'autre près de l'extrémité.

Environs de Clermont! — La Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier).

207. **N. substriatus** Wather. — L. 5-5,5. — Bronzé; interstries, sauf le deuxième, *alutacés*, assez mats. Elytres avec une tache apicale jaune clair. Pattes noires; milieu des tibias souvent roussâtre. Stries finement ponctuées, effacées au sommet; troisième et quatrième interstries égaux bien plus larges que les suivants. Une fossette sur le milieu du quatrième.

Allier (Olivier).

CH. BRUYANT, A. EUSÉBIO.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Procès-verbal de la séance du 12 juin 1900.

Présidence de M. le Dr Hospital, vice-président.

Conformément à la décision prise dans la dernière séance, au sujet de la création du chemin de fer de Clermont au puy de Dôme, M. Audollent s'est rendu à la Préfecture pour prier M. le Préfet d'inscrire dans le cahier des charges l'engagement de déposer au Musée de Clermont les objets qui seraient découverts pendant le cours des travaux. Sans doute la loi a prévu le cas, mais il est bon parfois de la rappeler. M. Audollent n'a pu voir le Préfet, absent. Il s'est rendu également à la Mairie afin de consulter le dossier du Funiculaire ; il a constaté que la voie aboutit au pied de la montagne à l'Est.

M. le Président fait remarquer qu'un ancien Clermontois, aujourd'hui retiré à Combronde, M. Trouiller, a fait dans ces parages de très belles découvertes, et qu'il possède une superbe collection. M. le Dr Hospital se fera un plaisir de remettre à M. Audollent une recommandation qui lui vaudra un accueil des plus aimables de la part de M. Trouiller.

Dans le monde savant on avait déclaré, un peu à la légère, qu'il n'y avait plus rien à faire au puy de Dôme, que la célèbre montagne avait dévoilé tous ses secrets. La récente découverte faite par M. Audollent est un démenti formel à cette assertion un peu hâtive. M. Audollent a bien voulu donner lecture du rapport qu'il a adressé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur les débris d'une colonne en marbre trouvée près du sommet de la montagne. En réponse à son rapport, M. de Villefosse lui adresse une lettre dans laquelle il lui promet son appui efficace.

On procède ensuite, par voie de tirage au sort, à la désignation du sociétaire qui bénéficiera de la carte d'entrée gratuite à l'Exposition. Le hasard est favorable à M. Ehrhard, qui est ainsi désigné.

Enfin on aborde la question si intéressante, mais difficile à résoudre, du logement et de la pension des Etudiants. MM. Audollent et Rongier, chargés de s'occuper de la question, communiquent leurs

Digitized by Google

projets : ils auraient l'intention de placer à l'entrée des Facultés un cadre dans lequel ils afficheraient : d'un côté, la liste des maîtres d'hôtels, des familles, qui désireraient prendre en pension des étudiants ; de l'autre, ils inviteraient les étudiants à s'adresser aux membres de la Société chargés de leur fournir tous les renseignements utiles. Les deux délégués serviraient ainsi d'intermédiaires, pour le plus grand profit de l'étudiant, sans toutefois engager leur responsabilité ni celle de la Société.

M. le Dr Courtault pense, avec raison, qu'il serait dangereux d'afficher ainsi certaines maisons pour lesquelles on ferait de la réclame. Il serait plus prudent d'indiquer respectivement par un numéro d'ordre et le restaurateur et l'étudiant. Il y aurait ainsi deux tableaux : d'un côté, celui des offres faites par les maîtres d'hôtels ou les familles, avec les prix et conditions, tableau sur lequel chacun d'eux serait désigné par un numéro ; de l'autre, également désignés par des numéros, les étudiants qui, eux-mêmes, indiqueraient sommairement ce qu'ils désirent. Les deux délégués n'auraient plus qu'à fournir le nom et l'adresse correspondant au numéro demandé, et leur rôle d'intermédiaires simplifié serait par là même moins difficile à remplir.

La parole est ensuite donnée à M. Joyau pour faire la lecture annoncée : l'Enseignement de la Philosophie en France, sous la Révolution.

Cette étude, très documentée et fort intéressante est, elle-même, la suite d'un travail que M. Joyau a déjà publié. Les auditeurs ont été charmés d'entendre M. Joyau, qui leur a fait revivre les temps troublés de la Révolution, époque où nos législateurs cherchaient cependant à développer l'enseignement en France ; mais ils n'avaient guère le temps de mettre à exécution leurs nombreux décrets.

Séance du 10 juillet 1900.

Présidence de M. le Dr Hospital, vice-président.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Société des Naturalistes de l'Ain, qui a pris l'initiative de modeler les champignons comestibles et vénéneux de la France et a constitué ainsi une série de collections qu'elle offre aux Sociétés scientifiques, Musées, etc.

M. le Président est d'avis de ménager les ressources de la Société et de ne point souscrire à cette publication. Tout au plus pourrait-on communiquer la lettre du Conservateur de la Société des Naturalistes de l'Ain à M. l'Inspecteur d'Académie, car cette collection serait peut-être excellente pour les écoles d'un pays qui, comme l'Auvergne, produit beaucoup de champignons comestibles.

Digitized by Google

M. le Dr Hospital, dans une de ces agréables causeries, dont il a le secret, s'est complu à entretenir ses auditeurs sur les nombreux cas d'empoisonnement par les champignons qu'il a pu constater dans sa laborieuse carrière.

Puis on aborde la question du Congrès de géologie. La Société doit-elle voter une subvention destinée à la réception des Congressistes qui passent à Clermont en septembre prochain ? — M. le Président rassure les Sociétaires en leur annonçant que la Ville votera très probablement une somme pour faire une réception digne des savants qui viendront visiter l'Auvergne.

Toutefois, les membres de la Société qui s'occupent de géologie pourraient offrir à chaque congressiste un exemplaire d'un de leurs nombreux travaux relatifs à notre région. Cette délicate attention serait fort goûtée par les géologues étrangers : ce serait pour eux un souvenir de notre belle Auvergne. Les membres du bureau de la Société pourront donc s'entendre avec ces Messieurs et en même temps se tenir au courant de ce qui sera fait par la Ville ; ils décideront de ce que peut faire la Société pour ne pas perdre son excellent renom de courtoisie empressée et de franche hospitalité.

Il ne faut pas oublier du reste que la Société sera représentée par M. Glangeaud, chargé de diriger un groupe de congressistes.

M. Desdèvises du Dezert prend enfin la parole pour faire la lecture annoncée : un Alguazil au bal. Il nous montre comment le Grand Conseil de Castille, chargé de la police à Madrid, savait faire respecter la loi. Malgré l'interdit lancé contre les bals publics, un alguazil a osé pénétrer dans une salle de bal clandestin ; il est surpris, jugé et condamné à quarante ans de séjour dans les présidios d'Afrique.

M. Desdevises, auquel toutes les questions d'Histoire espagnole sont si familières, puisqu'il en a fait le domaine de ses intéressantes études, a montré, une fois de plus, qu'on aurait grandement tort de de ne pas abuser de son dévouement à la Société.

Après l'avoir remercié, M. le Président fait remarquer combien tous les auditeurs sont heureux d'applaudir à cette intéressante causerie.

Séance du 13 novembre 1900.

Présidence de M. le Dr Hospital, vice-président.

M. le Président lit une lettre de M. Hurion, secrétaire du Comité de publication de la *Revue d'Auvergne*, pour la partie scientifique ; M. Hurion, appelé à l'Université de Dijon, se voit, à son grand regret, obligé de donner sa démission.

Digitized by Google

M. le Président demande si les membres de la Société sont d'avis de procéder immédiatement à la désignation de son successeur. M. Rouchon soutient, avec raison, qu'il vaut mieux surseoir à cette élection complémentaire et la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Dr Hospital adresse ensuite de chaleureuses exhortations à ceux qu'il appelle fort judicieusement « des pêcheurs d'hommes », et qui doivent faire de leur mieux pour recruter de nouveaux adhérents. M. Glangeaud promet tout son dévouement et se charge d'adresser un appel pressant à ses collègues de la Faculté des Sciences, nouveaux venus dans notre ville.

Puis on aborde la question des Conférences du vendredi, qui ont eu, l'an dernier, un brillant succès. Sur la proposition de M. le Président, on décide d'écrire à un certain nombre de sociétaires et de leur demander s'ils acceptent de faire une conférence.

M. Hommel demande ensuite à M. le Président l'autorisation de faire une communication sur une visite qu'il a faite pendant les vacances dernières à des monuments mégalithiques des environs de Noirétable. M. le Président ne saurait priver les auditeurs d'une causerie qui sera à la fois agréable et instructive.

M. Hommel présente toute une série de photographies de dolmens, de menhirs et de roches branlantes, qu'il a prises en compagnie de M. le Dr Bertrand, de Noirétable. M. le Dr Bertrand a découvert tous ces monuments et s'occupe, depuis de longues années, de ces questions qui intéressent les savants ; il serait très heureux de faire visiter cette région si curieuse.

Les membres de la Société se feront un plaisir de prendre part à l'excursion que la Société organisera pour le printemps prochain.

M. Hommel émet ensuite le vœu de voir la Société organiser d'autres excursions, à la fois scientifiques, archéologiques et historiques, destinées à faire connaître notre Auvergne. M. le Président voudrait de grandes excursions pour les gens alertes et de petites promenades pour ceux qui seront moins courageux et moins valides.

Séance du 18 décembre 1900.

Présidence de M. le Dr Hospital, vice-président.

M. le Président rappelle que la Société a obtenu à l'Exposition universelle une des rares récompenses accordées aux Sociétés savantes ; la médaille décernée à la Société des Amis de l'Université n'est que la légitime récompense des nombreux et importants travaux de ses membres.

Digitized by Google

Puis on dépouille la correspondance, et après avoir lu les réponses faites par les sociétaires à la suite de l'appel qu'on leur a adressé, on établit la liste des conférenciers qui prendront la parole le vendredi de chaque semaine dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Roujon au sujet des fouilles à faire au sommet du puy de Dôme. M. Audollent se déclare très satisfait de cette réponse, puisqu'enfin la question sera portée devant la Commission des Monuments historiques et que M. Roujon semble prendre l'affaire très à cœur.

On procède ensuite à l'élection complémentaire des membres du Comité de publication en remplacement de ceux décédés ou absents. Sont élus : MM. Bréhier, Brunhes, Gauthier, Glangeaud, Rouchon.

Le Comité procède ensuite à l'élection d'un secrétaire pour les sciences : M. le Dr P. Girod est élu.

M. Vernière présente un mémoire de M. le Dr Pommerol, de Gerzat, sur la Vénus du Clierzou, mémoire qui est lu en séance par le Dr P. Girod. La lecture du travail très documenté de M. le Dr Pommerol provoque un échange de réflexions sur les sculptures et les inscriptions du Clierzou. On n'est pas encore fixé sur les origines de ces sculptures et M. Rouchon serait d'avis qu'une Commission fût nommée pour étudier de plus près cette question intéressante.

MÉLANGES

NOTICE FAISANT SUITE A CELLE DU 12 AVRIL 1893 SUR LA DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE DANS LA COMMUNE DE GLAISNE-MONTAIGU, CANTON DE BILLOM, PAR M. CHAMPOMIER.

Le 12 avril 1893, j'ai présenté à la *Revue d'Auvergne* un article sur la découverte, commune de Glaisne-Montaigu, canton de Billom, d'une boucle de ceinturon en bronze doré et de quelques vases de sépulture assez grossiers qui me paraissaient provenir d'un cimetière de l'époque mérovingienne ; seulement on n'y avait pas encore trouvé d'ossements humains.

Cette année on y a, heureusement, découvert un fragment de maxillaire inférieur d'homme, et non loin de là un bol en terre rouge, intact, assez bien tourné, mais insuffisamment cuit.

J'ai porté ces objets à M. Gautier, conservateur du Musée Lecoq,

Digitized by Google

qui, toujours aussi complaisant, les a soumis à l'examen de M. le docteur Bouchereau, qui a bien voulu les apprécier et les décrire de la manière suivante :

« Fragment de maxillaire inférieur d'un homme d'âge adulte, » remarquable par son développement au-dessus de la moyenne » des maxillaires inférieurs; conservation parfaite des dents, aucun » trou de carie, usure prématurée du rebord des incisives; grande » épaisseur de l'os 0,018 au niveau de la deuxième grosse molaire, » indiquant un menton large et de forme carrée.

» Par son épaisseur et sa densité, il semblerait indiquer une » pièce d'une certaine ancienneté, pouvant faire supposer que ce » fragment appartient à une sépulture mérovingienne ou pos- » térieure.

» La poterie serait de l'époque du début du Moyen âge ; elle a » une forme élégante, mais elle est trop épaisse, ne porte ni le » vernis caractéristique, ni la pâte dense de la poterie romaine, elle » est mal cuite et se désagrège facilement. »

L'opinion de ce docteur concorde avec ce que je pensais de cette découverte, d'autant plus que la forme des vases semble indiquer l'usage auquel ils étaient destinés.

Ils ont l'ouverture large et la base étroite, ne leur permettant pas une grande stabilité sur une surface plane et rigide, comme celle d'une table, mais leur donnant la facilité de s'asseoir sur une terre fraîchement remuée dans laquelle ils peuvent mouler leur place.

C'est qu'en effet, à l'époque mérovingienne on enterrait peu profondément les corps (à 70 ou 90 centimètres), et dans le rejet des terres retirées de la fosse, on plaçait les vases de sépulture, contenant les offrandes d'aliments ou de boissons, pour le grand voyage qu'avaient à faire les décédés.

Ce peu de profondeur des fosses a fait qu'on ne retrouve pas beaucoup de cimetières de cette époque, l'érosion des terres ayant emporté les débris laissés par les hommes; et dans ce cimetière, placé entre les restes du vieux château de Montaigu et la jolie petite église romane de Glaisne, il existe une assez forte déclivité du terrain que les eaux ont dû naturellement raviner, mais une partie s'est trouvée dans un tuf calcaire qui a conservé ces objets.

UNE DÉCOUVERTE AU PUY DE DOME.

A la fin du mois de mai dernier, le gardien de l'Observatoire du Puy de Dôme trouva par hasard, en cherchant du fer oligiste, une colonne et quelques vestiges encore ignorés du temple antique. De la communication faite à ce sujet par M. Audollent, à l'Académie

Digitized by Google

des Inscriptions et Belles-Lettres, nous extrayons les détails suivants :

La colonne a été trouvée à 30 mètres environ au nord-est du temple de Mercure Dumias, enfouie sous 0m 60 de terre. Elle est taillée dans un marbre dont les tranches rappellent celles du *cipollino*, mais avec un grain beaucoup plus gros et une teinte grisâtre au lieu de verte. Elle mesure 3m 80 de longueur, 0m 45 de diamètre et repose à plat devant un mur en petit appareil semblable à celui que l'on voit dans plusieurs parties du temple. Dans sa chute, elle s'est brisée en trois morceaux inégaux dont les sections obliques se raccordent exactement; l'une d'elles est même si nette qu'on la croirait faite à l'aide d'une scie. Les cassures vont en sens inverse des veines. De place en place, on remarque sur le fût de légères stries, irrégulièrement espacées, mais parallèles, dont il est malaisé de dire si elles sont accidentelles ou non.

Deux moulures peu saillantes, un tore de 0m 06, et un listel de 0m 02 servent de base; en haut, la colonne se termine par un simple listel de 0m 05. Il n'y a pas de chapiteau.

Le mur en petit appareil, dont le pied n'a pas été dégagé, court du Nord-Est au Sud-Ouest. On l'a suivi sur une longueur de 3m 50, mais il se continue dans la direction du temple.

On a retiré des déblais la moitié d'un petit moulin en lave poreuse de 0m 30 de diamètre, avec un fragment de la pierre à moudre qui est plus dense. Plusieurs objets analogues de même provenance sont conservés au Musée de Clermont-Ferrand; celui-ci est déposé provisoirement dans les bureaux de l'Observatoire. Quant à la colonne, il n'a été possible, faute de moyens d'extraction, d'en enlever que le plus petit tronçon qui est maintenant, lui aussi, mis à l'abri au même endroit.

Jusqu'à présent on ne possédait aucune colonne du temple de Mercure. C'est donc un document d'un genre nouveau qui reparaît aujourd'hui. Je n'hésite pas à l'attribuer au sanctuaire antique plutôt qu'à la chapelle de Saint-Barnabé qui couronnait la montagne au moyen âge, d'abord parce que la découverte a eu lieu beaucoup plus près du premier édifice, mais surtout parce que les constructeurs du modeste oratoire chrétien n'auraient pas pris la peine de se procurer un marbre exotique et de le hisser là-haut à grands frais. Si cette colonne fut jamais employée dans la chapelle, assurément elle avait été prise aux ruines du monument païen antérieur.

De cette découverte inattendue, il ressort avec pleine évidence que le Puy de Dôme n'a pas dit son dernier mot, comme on se le persuade trop volontiers. M. Bruyerre y a conduit jadis des recher-

Digitized by Google

ches, au nom de la Commission des monuments historiques, avec beaucoup d'habileté et de conscience, mais le terrain était trop vaste pour qu'il pût l'explorer dans toutes ses parties. D'heureuses surprises semblent encore réservées à ceux qui l'interrogeront dans l'avenir. Tout au moins le jour où l'on publiera une monographie sur ce temple, qu'il y aurait tant d'intérêt à faire connaître au monde savant, il sera indispensable de procéder à quelques sondages préliminaires, à défaut de fouilles en règle, pour s'assurer qu'aucun vestige important, dissimulé sous terre, n'a échappé à la sagacité des précédents investigateurs.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Architecture religieuse a l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy. — Texte par Noël Thiollier, ancien élève de l'Ecole des Chartes, correspondant de la Commission des monuments historiques. Nombreuses gravures ou héliogravures exécutées sous la direction de Félix Thiollier, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, correspondant du Ministère des Beaux-Arts. (Le Puy, R. Marchessou, 1900, in-4°.)

Comme certains hommes, certains pays sont plus favorisés que d'autres. De ce nombre est le coin de terre, la petite unité géographique appelé Le Velay, qui comprenait presque entièrement l'ancien diocèse du Puy et qui forme aujourd'hui la majeure partie du département de la Haute-Loire. Perdu au milieu des montagnes, ainsi qu'il était convenu de dire avant l'ouverture des voies ferrées, il n'a cependant jamais été en retard dans le mouvement intellectuel auquel obéit l'humanité. Plus tôt que d'autres provinces, il a eu ses chroniqueurs, ses jurisconsultes, ses artistes, ses poètes, ses géologues, ses écrivains; et alors que le courant des esprits entraîne vers l'étude de l'archéologie, il vient de trouver un archéologue qui se révèle au monde savant par une œuvre de haute valeur. Car ce n'est pas autrement que l'on doit qualifier *L'Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, par M. Noël Thiollier, archiviste paléographe, correspondant de la Commission des monuments historiques.

Cet important ouvrage est le développement d'une thèse présentée à l'Ecole des Chartes en 1896. Le diocèse du Puy n'avait été, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucune étude archéologique un peu générale. Les gravures publiées par Nodier et Taylor visent plus à l'effet qu'à

Digitized by Google

l'exactitude. L'in-folio de Michel et Mandet, *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, contient un album de reproductions lithographiques assez bonnes, mais le côté descriptif y est négligé. La même disette se fait sentir dans les monographies locales publiées jusqu'à présent. Mérimée, bon observateur, imbu toutefois des idées de son temps, a consacré aux églises du Velay des pages intéressantes ; mais il ne traite que des monuments du Puy, de Saint-Paulien et du Monastier, sans donner aucune vue d'ensemble sur la région. Enfin, Viollet-le-Duc ne s'est occupé que du Puy et fait entrer simplement le Velay dans l'école d'Auvergne.

Le sujet était donc presque neuf. On n'avait signalé jusqu'ici, dans le département de la Haute-Loire, qu'une douzaine d'églises romanes. Le travail de M. N. Th. montrera que pour la seule partie de ce département qui formait l'ancien diocèse du Puy, il en existe, au moins, plus de quatre-vingts.

Ce diocèse renferme un grand nombre d'églises rurales, au milieu desquelles domine une cathédrale originale au premier chef, dont la disposition est peut-être unique au monde et sur laquelle le champ reste encore ouvert à toutes les conjectures, puisqu'on ne possède aucun texte pouvant indiquer la date de l'une ou de l'autre de ses parties. M. Th. estime cependant qu'il est difficile d'y voir un édifice antérieur à la seconde moitié du XI^e^ siècle.

Il a cru indispensable d'étudier ensuite les églises de campagne, construites par des ouvriers indigènes, pour connaître, d'une façon complète, l'architecture de la région et déterminer l'école ou les écoles dont elle dépend ou dont elle a subi l'influence.

Les cathédrales, les églises abbatiales, les grandes collégiales sont des monuments d'exception. On dépensait pour elles des sommes considérables, on appelait des artistes étrangers, leur construction, leur ornementation subissaient parfois des influences diverses ; il n'était guère possible de chercher à les imiter. Aucune église du diocèse du Puy ne reproduit la disposition générale de sa cathédrale, aucune n'est voûtée, comme elle, d'une série de coupoles, à peine quelques détails de son ornementation semblent-ils avoir inspiré les sculpteurs ruraux.

Il est presque toujours impossible de dater à vingt-cinq ans, à cinquante ans près, les églises romanes du Velay. Il était toutefois essentiel de poser des points de repère exacts et de s'appuyer, pour édifier un système chronologique, sur des monuments du pays ou des contrées immédiatement avoisinantes dont la date précise est connue. M. N. Th. s'est basé sur les deux seuls qui fussent dans ce cas : Le Monastier et Saint-Sauveur-en-Rue.

Avant tout, M. Th. s'est proposé une étude d'architecture. Il en a

Digitized by Google

résumé d'abord les caractères dans le Velay, puis il a donné, comme pièces justificatives, la monographie d'un nombre considérable de monuments.

Il a successivement examiné : Les *matériaux et appareils*, — la *chronologie des édifices étudiés*, — le *plan*, — la *coupe*, — l'*ordonnance intérieure* et la *forme des arcs*, — les *piliers et supports*, — l'*ordonnance extérieure*, — les *portes et fenêtres*, — les *corniches*, — les *clochers*, — les *doubleaux*, les *grandes arcades*, les *arcs latéraux* et les *arcatures*, — les *socles*, *bases*, *colonnes*, *astragales*, *tailloirs*, *sommiers*, etc., — les *sculptures* et l'*ornementation des chapiteaux*, — les *tourelles d'escalier* et les *fortifications*, — l'*orfèvrerie*, les *fonts baptismaux*, les *portes*, *bénitiers* et *tombeaux*. Puis l'auteur passe à la monographie de quatre-vingt-six édifices religieux dont il détaille et fait ressortir les particularités les plus remarquables.

De cette ample étude, M. N. Th. tire les conclusions suivantes que nous transcrivons textuellement :

« Si nous résumons les différents caractères que nous venons de passer en revue, nous voyons que non seulement il n'y a pas eu en Velay une école spéciale d'architecture, mais que cette petite province ne fait partie intégrante d'aucune des grandes écoles d'art.

» Il ne saurait, en effet, être question, comme le dit Mallay, de faire rentrer la Haute-Loire dans l'école d'Auvergne. Nous avons vu que si en réalité l'école de Clermont a exercé sur le Velay une certaine influence, on ne retrouve pas, dans le diocèse du Puy, l'élément caractéristique de l'école d'Auvergne, la voûte en quart de cercle des collatéraux épaulant celle de la nef.

» L'ornementation n'est même pas auvergnate, mais bien plutôt méridionale. Les voûtes affectent deux dispositions : l'une est le mode poitevin, l'autre celui qu'on rencontre dans l'école de Bourgogne et chez sa sœur l'école de Provence.

» La structure des églises à une nef se rapproche pourtant davantage de cette dernière école ; l'absence de travée du chœur, la hauteur des socles, la grande portée et le peu de hauteur des voûtes, le manque de correspondance entre la forme de l'intérieur et celle de l'extérieur de l'abside, les arcs de décharge disposés intérieurement le long des parois latérales sont des caractères communs au Velay et à la Provence.

» Des deux grandes abbayes de la région, Le Monastier et La Chaise-Dieu, la première a seule conservé son église romane. Les architectes qui l'ont construite semblent avoir été envoyés par saint Hugues de Cluny et il est certain que la structure bourguignonne de ses voûtes a influé sur les églises de Chamalières et de

Digitized by Google

Langogne qui lui étaient soumises; quant à l'église de La Chaise-Dieu, elle a été rebâtie en entier à la fin du XIVe siècle et rien ne permet de savoir quelle fut sa disposition à l'époque romane. Les deux seules églises pourvues de collatéraux qui en dépendaient en Velay et dans la région immédiatement voisine, étaient Saint-Julien-Chapteuil et Chanteuges. La première est trop remaniée pour qu'on puisse connaître d'une façon certaine la disposition primitive de ses voûtes; quant à la seconde, sa structure se rapproche beaucoup de celle de Chamalières. Il n'est donc pas facile de dire si les moines casadéens ont exercé sur le diocèse du Puy une influence artistique.

» L'imitation poitevine est indiscutable pour Dunières; elle peut s'expliquer par une importation monastique.

» Les Prémontrés ont adopté l'architecture du pays pour leur abbaye de Doue, ainsi que les Templiers pour leurs églises de Bessamorel, de Saint-Barthélemy au Puy et de Montredon, avec cette seule différence que les deux derniers de ces édifices sont dépourvus d'arcs de décharge intérieurs le long des murs latéraux.

» Quant à la Cathédrale du Puy elle n'a eu qu'une influence très restreinte sur les édifices de la contrée, c'est la seule église qui soit couverte d'une série de coupoles.

» Enfin, les absides grandes et larges, l'absence de déambulatoire et la décoration lobée nous paraissent être une importation de la région limousine.

» En un mot, l'architecture du Velay est analogue à celle qu'on trouve dans une partie du Languedoc (si tant est qu'on puisse appeler ainsi cette province à l'époque où nous nous plaçons), c'est-à-dire qu'elle est surtout provençale. Mais l'art n'y est pas pur; il est assez influencé par les pratiques des écoles voisines et surtout des écoles auvergnates et bourguignonnes. »

Le volume publié par M. N. Th. n'est pas seulement un bon livre, c'est aussi un fort beau livre. Les reproductions graphiques y sont multipliées (plus de 350). Le moindre croquis donne souvent une idée plus exacte d'un monument que la description la plus minutieuse. Cent dix-sept grandes planches hors texte ont été exécutées d'après les photographies de M. Félix Thiollier, père de l'auteur, ou d'après les siennes.

Il n'est pas de bibliothèque publique en France, pas de collection particulière locale qui ne soit obligée d'avoir sur ses rayons l'ouvrage de M. N. Th.; parce qu'il n'est pas de livre qui soit destiné à être plus utilement et plus fréquemment consulté. — A. V.

Digitized by Google

La Lozère. *Causses et Gorges du Tarn.* — Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue, par Ernest Cord, ingénieur agronome; Gustave Cord, docteur en droit, et Armand Viré, docteur ès sciences. Nombreuses photographies et cartes. — *Collection publiée sous la direction de M. Boule.* (Paris, Masson et Cie, 1900, petit in-8°.)

—

« Les Guides publiés jusqu'à ce jour, même les meilleurs, sont loin de répondre aux désirs des voyageurs instruits. Les descriptions, souvent bien étudiées, parfois même élégantes, restent superficielles et laissent ignorer les motifs si variés que nous avons de nous intéresser aux pays parcourus.

» La géographie ne se borne plus aujourd'hui à des dissertations littéraires; elle s'est radicalement transformée depuis quelques années en s'appuyant sur un faisceau de connaissances empruntées à diverses sciences. Les Guides doivent suivre cette évolution et s'adapter aux exigences nouvelles des voyageurs éclairés. »

En publiant *Le Cantal*, avec la collaboration de M. Farges, M. Boule n'a pas eu le seul désir de faire connaître un des pays les plus pittoresques et les plus curieux de la France, il a voulu se rendre compte si des ouvrages, ayant pour but principal l'instruction des voyageurs et des touristes, seraient bien accueillis du public.

L'expérience a été concluante. Aussi les éditeurs, MM. Masson et Cie, ont-ils jugé, comme M. Boule, qu'il était utile d'entreprendre, sur le plan du *Cantal*, une série de Guides des départements français les plus intéressants à visiter pour les gens qui tiennent à associer, dans leurs voyages ou leurs promenades, les plaisirs de l'esprit aux plaisirs des yeux.

Un volume a paru en 1900, *La Lozère*, la terre des causses, des canons, des grottes et des abîmes. Il est dû à la collaboration de MM. E. et G. Cord qui ont une parfaite connaissance d'un pays qui est le leur, et de M. Arm. Viré, un naturaliste, qui a fait dans cette contrée des travaux originaux sur la faune cavernicole.

L'illustration, des plus copieuses, serait peut-être encore supérieure à celle du *Cantal*, s'il était possible.

Mais quel est l'écrivain qui peut se flatter d'avoir atteint la perfection, et de légères critiques de détail ne font-elles pas plutôt ressortir le mérite d'un ouvrage qu'elles ne lui en enlèvent? Aussi nous en permettrons-nous une ou deux. Quelque vaste que soit l'érudition des auteurs du chapitre : *L'Homme actuel*, ils paraissent avoir ignoré la très substantielle étude de M. Henri Baudrillart,

Digitized by Google

membre de l'Institut, sur les populations de la Lozère, dans la 3me série des *Populations agricoles de la France*. Et l'auteur du chapitre des *Eaux souterraines, accns, grottes et cavernes*, semble avoir oublié que si la *découverte* des Gorges du Tarn, qui a amené l'exploration des causses au milieu desquelles elles sont ouvertes, est due à M. de Malafosse, nul n'a fait plus pour en propager la juste renommée que M. E.-A. Martel. Or, c'est à peine si son nom est rappelé dans les pages de *La Lozère*.

Un autre volume de la série est en préparation et sera mis en vente au mois de mai 1901. Il est consacré au *Puy-de-Dôme*.

DAVIS (W.-M.). — L'ÉROSION GLACIAIRE DANS LA FRANCE, LA SUISSE ET LA NORWÈGE. (Procedings of the Boston Society of natural History, vol. 29, n° XIV; July, 1900.)

—

Les Français apprécient beaucoup, paraît-il, les vins... retour des Indes, et les découvertes... retour de l'étranger. Une étude parue en France vient d'y rentrer après avoir fait son tour d'Amérique. Comme elle porte tout spécialement sur notre région, elle intéressera certainement les lecteurs de la *Revue d'Auvergne*.

Dans une magistrale étude (1), M. Boule avait fait connaître le glaciaire de l'Auvergne, avec ses innombrables buttes choquées et moutonnées entre Latour et Bort, ses vallées glaciaires (de la Rhue, de la Cère, etc.) à flancs escarpés avec leurs cascades si caractéristiques, ses moraines, ses blocs erratiques, etc. Malgré ce magnifique travail, beaucoup de géologues continuaient à sourire avec scepticisme lorsqu'il était question du glaciaire d'Auvergne. Ils se rappelaient, sans doute, la déception un peu cruelle qu'ils avaient éprouvée en se trouvant en présence de brèches volcaniques, assez énigmatiques à la vérité, mais qui, par leurs caractères propres aussi bien que par l'absence des traits topographiques si nets du modèle glaciaire, ne pouvaient provenir de glaciers.

L'éminent géographe américain, W.-M. Davis, après une campagne consacrée à explorer le Plateau Central et les glaciers des Alpes et de Norwège, vient, dans deux mémoires successifs (2), d'attirer l'attention sur les caractères glaciaires si nets de la vallée de la Rhue ; cette vallée permet de saisir les premiers traits de l'évolu-

(1) BOULE. — *La topographie glaciaire en Auvergne*. Ann. de Géographie, 15 avril 1896.

(2) DAVIS. — *Glacial erosion in the valley of Ticino* (Appalachia, IX, march., 1900). *Glacial erosion in France, Switzerland and Norway* (Procedings of the Boston Society of natural History, vol. 29, n° 14 ; July, 1900).

Digitized by Google

tion du modèle glaciaire. Aussi le savant américain engage-t-il vivement tous ceux qui veulent connaître les phénomènes glaciaires à étudier d'abord cette région. Nous ajouterons que le cycle d'érosion glaciaire, que M. Davis vient de définir dans un de ses mémoires, peut être suivi bien plus loin, sans sortir de l'Auvergne; la magnifique vallée de la Cère, par exemple, peut servir de type, tout aussi bien que celle du Tessin, de vallée glaciaire arrivée à peu près à maturité avec ses flancs escarpés et ses vallées latérales suspendues se déversant par des cascades.

Ces faits ont, eux aussi, reçu la consécration de l'étranger. Lors de l'excursion dans le Massif Central du Congrès Géologique International qui a reçu en Auvergne un accueil si cordial, les glaciaristes étrangers ont été émerveillés de la beauté des phénomènes glaciaires entre Latour et Bort et dans la vallée de la Cère; ils trouvaient que les faits étaient là tout aussi démonstratifs qu'en Norwège, en Finlande ou dans l'Amérique du Nord. Ils ont, en revanche, unanimement rejeté l'hypothèse glaciaire pour expliquer les immenses brèches volcaniques du Massif.

Aujourd'hui, le versant occidental du Mont-Dore et le Cantal sont partout cités dans les cours de géologie et de géographie physique professés à l'étranger, et l'on peut être assuré de voir accourir dans ces régions nombre de savants et d'étudiants. Nous espérons que les Français suivront cet exemple et que les lecteurs de la *Revue* se mettront à la tête du mouvement qui attirera dans notre belle Auvergne l'élite des Universités étrangères. — J. G.

AIGUEPERSE ET SES ENVIRONS. *Une halte en Auvergne.* Nombreuses illustrations. (Aigueperse, F. Bérillon, 1900, in-8° 104 pages.)

Ne vous est-il jamais arrivé que, appelé dans une petite localité, vous aviez, une fois votre mission remplie, quelques heures à dépenser et que, en quête de monuments à visiter ou d'explications sur ceux qui se présentaient à vos yeux, vous avez regretté de ne pas pouvoir vous procurer un livret indicateur. On n'a pas toujours le soin de se munir d'un *Guide Joanne* ou autre. Tel ne serait pas votre embarras, si, dans tous nos chefs-lieux de canton, quelqu'un avait suivi l'exemple donné par M. Bérillon, libraire à Aigueperse, qui a édité une description de cette ville et des communes avoisinantes. Son fils a orné de gravures fort convenables cette brochure, aussi a-t-elle obtenu un réel succès auprès des touristes et des baigneurs de Vichy ou de Châtel-Guyon.

Le cadre de cette monographie n'est point très étendu, mais il est

Digitized by Google

bien suffisant. Il comprend : Curiosités à visiter, Aspect général du canton, Notice sur la ville d'Aigueperse (histoire, édifices religieux et civils, curiosités), Notice sur chaque commune du canton, Voies anciennes et nouvelles, Mœurs, Patois, Costume.

Plus nous faciliterons aux étrangers la visite de notre beau pays, plus ils y reviendront et plus ils y feront en sa faveur une propagande convaincue.

A l'œuvre donc et que, de tous les points du département, surgissent de petits guides locaux simples, clairs et pratiques. Il est si facile de les illustrer aujourd'hui. La légère dépense que leur publication entraînerait ne tarderait pas à être couverte et l'Auvergne bénéficierait de cette réclame de bon aloi. — A. V.

DOCUMENTS HISTORIQUES RELATIFS A LA VICOMTÉ DE CARLAT, recueillis et publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert I^er^, par GUSTAVE SAIGE, correspondant de l'Institut, conservateur des archives du palais de Monaco, et le comte DE DIENNE. — Imprimerie de Monaco, 1900, 2 vol. in-4° avec cartes. (Picard, libraire, rue Bonaparte, 82, Paris.)

—

Depuis l'apparition de l'*Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, il y a de cela deux cents ans, il n'avait point été édité une aussi importante série de documents historiques sur l'Auvergne que celle relative à la vicomté de Carlat récemment publiée par M. Saige et par M. le comte de Dienne, un des membres de notre Société. L'œuvre de Baluze se rapporte à la Basse-Auvergne à peu près exclusivement ; celle-ci vient la compléter très heureusement en ce qu'elle a trait à la partie haute de cette province.

Le Carladès ou la vicomté de Carlat occupait la presque totalité de l'arrondissement actuel d'Aurillac et, par le mandement de Barrès, s'étendait quelque peu dans le Rouergue. Carlat, dont elle tirait son nom et qui en était le chef, était une de ces places fortes qui commandait à toute une région, aussi fut-elle souvent convoitée et disputée, si bien qu'elle a tenu un rôle considérable, au moyen âge, dans les destinées de la Haute-Auvergne et du Rouergue, dont elle était voisine. Bien plus, l'histoire de la vicomté de Carlat est d'un intérêt général ; car cette terre n'a pas cessé d'appartenir à des familles puissantes qui ont eu en France une très haute situation. Ses premiers seigneurs, les Carlat, occupèrent en maîtres le comté de Rodez, les de Pons, leurs successeurs, s'illustrèrent pendant la guerre de Cent Ans et furent remplacés par les d'Armagnac, puis vinrent les Valois, les Bourbon et enfin les Grimaldi.

Digitized by Google

L'ouvrage sorti des presses monégasques se compose de deux forts volumes in-4°, chacun de 800 pages. Le premier contient 400 pièces ou titres. La publication de ces textes constitue à elle seule un véritable monument. Le second renferme une *Etude historique* sur la vicomté de Carlat suivie d'une nouvelle série de documents retrouvés alors que l'impression du premier volume était déjà entreprise et il se termine par deux Tables, l'une chronologique, l'autre analytique, tables indispensables dans une œuvre de ce genre, et dont on comprendra la nécessité, lorsqu'on saura qu'elles occupent 368 colonnes, c'est-à-dire 184 pages.

C'est à notre collègue, M. le comte de Dienne, que revient l'honneur d'avoir eu l'initiative de ce travail auquel il ne pensait pas, de prime abord, donner tant de développement. Mais, lorsqu'il alla faire des recherches aux Archives de Monaco, le conservateur de ce dépôt, M. Saige, lui offrit sa collaboration et s'appliqua, dès lors, à rechercher un peu partout les documents destinés à combler les lacunes encore existantes. M. Saige eut la main heureuse. C'est lui qui, entre autre choses, trouva aux Archives Nationales le compte des dépenses occasionnées par l'évacuation des places fortes tenues pendant plus de vingt ans par les Anglais, dont Carlat était la principale, pièce si importante non seulement pour l'histoire politique mais encore pour l'histoire financière de l'Auvergne.

Par l'effet de ces découvertes l'*Etude historique* prit elle-même plus d'ampleur. M. Marcellin Boule, le savant géologue, a écrit, en guise de préface, une lumineuse *Note sur la physiographie du Carladès* à laquelle on ne peut faire qu'un reproche, celui de n'être pas plus étendue. M. de Dienne l'a fait suivre d'un *Aperçu géographique et économique*, également un peu trop court. M. Saige a traité directement la partie historique. Il a pris la vicomté de Carlat de ses origines au XIV^e^ siècle. Il a fait un magistral exposé de droit féodal et montré comment, dans cette grande seigneurie, se régissaient les fiefs, s'administrait la justice et quelles règles présidaient aux chartes de franchise. M. de Dienne a étudié ces traités avec les communes, et il a fait la relation des événements qui bouleversèrent la vicomté pendant les guerres anglaises, sous les d'Armagnac et à l'époque du protestantisme. Reprenant les faits au jour où le Carladès passa aux mains de la maison des Grimaldi, M. Saige conduit le lecteur jusqu'à la Révolution Française.

Ce travail n'est point une œuvre de seconde main, comme tant de celles qui s'impriment quotidiennement. Composé à l'aide de textes originaux, il a été bien conçu et mené à bonne fin avec beaucoup de talent.

Nous adresserions à ses auteurs tous nos compliments, s'ils avaient

Digitized by Google

encore quelque valeur après tous ceux qui leur sont déjà parvenus et qui sont sortis de la bouche ou de la plume des meilleurs maîtres en la matière. Nous nous bornerons, au nom de ceux qui s'intéressent au passé de l'Auvergne, à les remercier d'avoir amassé et mis à leur disposition un aussi riche trésor. — A. V.

Le Tumulus de Saint-Menoux (Allier) et les Sépultures de l'époque celtique, par l'abbé J.-J. Moret, curé-doyen de Saint-Menoux, avec une carte, sept figures et huit planches hors texte. (Moulins, Etienne Auclaire, 1900.)

—

Il existe, d'après Bouillet, au moins 25 tumulus sur le sol du département du Puy-de-Dôme. Ou ils n'ont jamais été fouillés, ou ils l'ont été sans méthode. Or, l'expérience a montré aujourd'hui la manière dont il faut procéder. Des fouilles bien conduites amènent presque toujours à d'heureux résultats. C'est ce qui est arrivé dans le Cantal, aux environs de Saint-Flour, et plus récemment dans un canton de l'Allier voisin de l'Auvergne.

M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux, vient de publier une savante brochure, superbement illustrée, où il expose les découvertes qu'il a eu la bonne fortune de faire au lieu de Joux, sur le territoire de sa paroisse.

De 1892 à 1900, des fouilles pratiquées, à diverses reprises, ont rencontré trois sépultures renfermant les restes de quatre squelettes et un riche mobilier funéraire dont les pièces les plus remarquables, pour n'en citer que quelques-unes, sont deux lames de poignards en bronze coulé, d'un travail admirable, et sept bracelets, dont cinq en bronze et deux en schiste. Ces objets semblent remonter, d'après M. Salomon Reinach, aux environs de l'an 1000 avant J.-C.

Tous les tertres arrondis du département du Puy-de-Dôme ne doivent pas être des mottes féodales, comme on l'a prétendu; quelques-uns sont probablement des tumulus. Ne pourrait-on pas chercher à s'en assurer? D'importantes trouvailles viendraient, sans doute, récompenser les efforts de ceux qui entreprendraient ces recherches et les dédommageraient de leur peine.

Nous félicitons M. l'abbé Moret du louable exemple qu'il a donné et du succès qui a couronné son intelligente initiative. — A. V.

Digitized by Google

Société de Secours mutuels et de Retraites « l'Auvergne »

La Société de secours mutuels et de retraites *L'Auvergne*, dont le siège est à Paris, nous adresse la note suivante que nous insérons avec plaisir :

« La Société de secours mutuels et de retraites *L'Auvergne*, fondée en 1882, a secouru, depuis cette date, un millier de compatriotes. Elle leur a versé environ 30,000 francs pour frais médicaux, pharmaceutiques et funéraires. Grâce à la gestion sage et économe de ses administrateurs, elle a pu déposer à la Caisse des retraites un capital suffisant pour le service des pensions de retraites. La première de ces pensions a été accordée dans la dernière Assemblée générale. Elle étudie en ce moment la création de services annexes d'assistance juridique, de placement et de vacances au pays ; elle s'efforce, en un mot, d'offrir aux compatriotes la plus grande somme d'avantages non seulement matériels, mais intellectuels et moraux.

» Nous engageons donc vivement les Auvergnats établis à Paris à se faire inscrire parmi ses membres au Siège social, 42, rue Chapon, Paris.

» La Société *L'Auvergne* se tient rigoureusement en dehors de toute question politique ou religieuse. »

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

ARCHÉOLOGIQUE (Découverte) au sommet du Puy de Dôme.... 464

Art (L') roman auvergnat..... 36

Art (Cours d') roman auvergnat..... 39, 81

BIBLIOGRAPHIE. — A. Ehrhard : *Franz Grillparzer. Le théâtre en Autriche*, 67. — Abbé Henri de Surrel de Saint-Julien : *Les évêques de Clermont, les abbés des monastères et la collation des bénéfices de ce diocèse, d'après les Schedæ inédites des archives du Vatican*, 75. — L. Legré : *La botanique en Provence au XVI^e siècle. Pierre Pena et Mathias de Lobel*, 76. — Ad. de Rochemonteix : *Les églises romanes de l'arrondissement de Mauriac*, 77. — Abbé Ed. Peyron : *Histoire de la léproserie et du prieuré de La Bajasse de Vieil-Brioude*, 79. — Fr. Mège : *Les cahiers des paroisses d'Auvergne*, 153. — L. Bréhier : *Le Schisme oriental du onzième siècle*, 156. — G. Brière et P. Caron : *Répertoire méthodique de l'Histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1898*, 159. — Abbé J.-B. Fouilhoux : *Monographie d'une paroisse. Vic-le-Comte. Première partie. Histoire religieuse*, 315. — N. Thiollier : *L'Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, 466. — E. et G. Cord et A. Viré : *La Lozère. Causses et gorges du Tarn*, 470. — W.-M. Davis : *L'érosion glaciaire dans la France, la Suisse et la Norvège*, 471. — Bérillon : *Aigueperse et ses environs. Une halte en Auvergne*, 472. — G. Saige et C^te de Dienne : *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, 473. — Abbé J.-J. Moret : *Le tumulus de Saint-Menoux (Allier) et les sépultures de l'époque celtique*, 475.

BONNEFOY (G.). — *Histoire de l'Administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme* (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 417

Digitized by Google

Botanique (La) en Provence au XVI^e siècle..... 76
Bréhier (L.). — *Le Schisme oriental du onzième siècle* (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 156
Brière et Caron. — *Répertoire méthodique de l'Histoire moderne et contemporaine de la France pour l'an 1898* (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert)..... 159
Bruyant (Ch.). — Travaux de la Station limnologique de Besse..... 339
Bruyant (Ch.) et Eusébio. — Faune de l'Auvergne... 131, 357, 433
Cahiers (Les) des paroisses d'Auvergne, de Francisque Mège (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert)..... 153
Champignons (Les) des environs de Clermont..... 347
Chardon du Ranquet (H.). — Cours d'art roman auvergnat. 39, 81
Cimetière de l'époque mérovingienne à Glaine-Montaigut.... 463
Congrès (Trente-huitième) des Sociétés savantes..... 61
Davis (W.-M. — *L'érosion glaciaire dans la France, la Suisse et la Norvège* (Compte rendu de J. G.)..... 471
Décorations militaires d'autrefois..... 62
Desdevises du Dezert (G.). — Compte rendu des *Evêques de Clermont*, de M. Surrel de Saint-Julien..... 75
— Compte rendu des *Cahiers des paroisses d'Auvergne*, de M. Fr. Mège..... 153
— Compte rendu du *Schisme oriental*, de M. L. Bréhier..... 156
— Compte rendu du *Répertoire méthodique de l'Histoire de France*, de MM. Brière et Caron..... 159
— Compte rendu de *L'Administration civile dans le département du Puy-de-Dôme*, de M. G. Bonnefoy..... 417
Dienne (C^te de). *V.* Saige.
Ducs (Les) et les Comtes d'Auvergne au VI^e siècle. 369
Ehrhard (A.). — *Franz Grillparzer. Le théâtre en Autriche* (Compte rendu de M. P. Varenne)..... 67
Enseignement (L') de la philosophie en France pendant la Convention et le Directoire. 321
Essarts (Emmanuel des). — Œdipe à Colone..... 1
— Strophes dites à Volvic à l'occasion du Centenaire de La Tour-d'Auvergne..... 235
— Ode prononcée à Clermont à la fête du Centenaire de Desaix..... 237
Eusébio. *V.* Bruyant.
Faune de l'Auvergne..... 131, 357, 433
Fouilhoux (Abbé J.-B.). — *Monographie d'une paroisse. Vic-le-Comte* (Compte rendu de M. Rouchon)..... 315

Digitized by Google

GIROD (Dr P.). — Las invasions paléolithiques dans l'Europe occidentale..... 161
HOSPITAL (Dr). — Décorations militaires d'autrefois..... 63
— De quelques lettres du comte de Montlosier..... 391
Invasions (Les) paléolithiques dans l'Europe occidentale..... 161
JOYAU (E.). — L'enseignement de la philosophie en France pendant la Convention et le Directoire..... 322
KURTH (GOD.). — Les ducs et les comtes d'Auvergne au VIe siècle..... 369
— Les nationalités en Auvergne au VIe siècle..... 401
LEGRÉ (LUD.). — *La botanique en Provence au XVIe siècle* (Compte rendu de M. Vernière)..... 76
MAUPIN (G.). — Théorie mathématique du jeu appelé « le tirage aux couteaux » dans les foires d'Auvergne..... 295
MÈGE (FR.). — *Les cahiers des paroisses d'Auvergne* (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert)..... 153
MÉLANGES. — Note sur les gaz émis par les sources du Mont-Dore, communiquée par MM. Parmentier et Hurion à l'Académie des sciences, 152. — De quelques lettres du comte de Montlosier, par le Dr Hospital, 391. — Cimetière de l'époque mérovingienne à Glaine-Montaigut, 463. — Découverte archéologique au Puy de Dôme, 464.
Montlosier (Lettres du comte de)..... 391
MORET (Abbé). — *Le tumulus de Saint-Menoux (Allier) et les sépultures de l'époque celtique* (Compte rendu de M. Vernière)..... 475
Nationalités (Les) en Auvergne..... 401
Nouvelles universitaires..... 80
Ode prononcée à Clermont à la fête du Centenaire de Desaix. 237
Œdipe à Colone..... 1
PEDON (J.-B.). — Les champignons des environs de Clermont. 347
PEYRON (Abbé ED.). — *Histoire de la léproserie et du prieuré de La Bajasse* (Compte rendu de M. Vernière)..... 79
ROCHEMONTEIX (AD. DE). — *Les églises romanes de l'arrondissement de Mauriac* (Compte rendu de M. Vernière)..... 77
ROUCHON (G.). — Compte rendu de l'*Histoire de Vic-le-Comte*, de M. l'abbé Fouilhoux..... 315
SAIGE (G.) et Cte DE DIENNE. — *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat* (Compte rendu de M. Vernière) .. 473
Schisme (Le) oriental du onzième siècle..... 456
SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ. — Procès-verbaux des séances..... 62, 151, 307, 459

Digitized by Google

— Comptes de gestion du trésorier..... 310
— Budget..... 313
Société de secours mutuels et de retraites « L'Auvergne »..... 476
Station (Travaux de la) limnologique de Besse..... 339
Strophes dites à Volvic à l'occasion du Centenaire de La Tour-d'Auvergne..... 235
Surrel de Saint-Julien (Abbé H.). — *Les évêques de Clermont, etc., d'après les Schedæ inédites du Vatican* (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 75
Théorie mathématique du jeu appelé « le tirage aux couteaux » dans les foires d'Auvergne..... 295
Thiollier (Noel). — *L'Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy* (Compte rendu de M. Vernière)..... 466
Varenne (G). — Compte rendu de *Franz Grillparzer. Le théâtre en Autriche,* de M. Ehrhard..... 67
Vernière (A.), — L'art roman auvergnat..... 36
— Compte rendu de l'*Histoire de la léproserie et du prieuré de La Bajasse de Vieil-Brioude,* de l'abbé Peyron..... 79
— Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay..... 104, 239
— Compte rendu de *L'Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy,* de M. N. Thiollier.. 466
— Compte rendu de *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat,* de MM. Saige et Cte de Dienne..... 473
— Compte rendu de *Le tumulus de Saint-Menoux et les sépultures de l'époque celtique*..... 475

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06827 3948

Digitized by Google